7

F

6

6 II

54

XVIII. no. 17.

7-9.F.17.

HISTOIRE
DES
HELVETIENS,
Aujourd'hui connus ſous le nom
DE
SUISSES.

OU

Traité ſur leur Origine, leurs Guerres, leurs Alliances, & leur Gouvernement.

PAR

M. le BARON d'ALT *de Tieffenthal, Avoïer de la Ville & République de Fribourg, & Commandant Général du Militaire.*

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

TOME NEUVIEME.

A FRIBOURG en SUISSE,

Chez HENRI IGNACE NICOMEDE HAUTT, Imprimeur de la Ville,

M DCC LII.

HISTOIRE

Des Helvétiens aujourd'hui connus ſous le nom de Suiſſes.

TOME NEUVIEME.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

LIVRE I.

LE lundi après la *Saint Mathieu* les *Suiſſes* étant aſſemblés par extraordinaire à *Baden*, *Melchior Hegenzer* y vint de la part de *Ferdinand Roi des Romains*, pour déſabuſer les Confédérés de l'idée qu'ils avoient conçuë, que l'Empereur ſe fût rendu maître de *Conſtance* dans le deſſein de nuire au *Corps Helvétique*. Ce Miniſtre après avoir fait un long détail de ce, qui 1549

s'étoit passé à la prise de cette Ville, assûra les *Suisses* de l'amitié & de la bienveillance de Sa Majesté Impériale, en leur protestant que ce Prince observeroit fidélement l'Union héréditaire. Il les pria en même-tems de ne pas donner azile à ceux de *Constance*, qui avoient abandonné leur Patrie, & qui étoient devenus fugitifs. Il les assûra en outre positivement, que l'Empereur son Maître ne se mêleroit en aucune façon des interêts du *Prince de Piémont*, & qu'il n'inquieteroit aucun Canton à ce sujet, quoi qu'en pussent dire gens, qui ne cherchoient qu'à broüiller les cartes.

Néanmoins *Guichenon* contre l'autenticité des *Abscheids Helvétiques* ose avancer dans son *Histoire Généalogique de la Roïale Maison de Savoie*, que *Charles V.* passant par l'*Italie* envoïa un Heraut aux Cantons de *Berne* & de *Fribourg* & à la République de *Valais* pour sommer ces Etats de rendre au *Duc de Savoie* les *Païs de Gex, de Vaud, de Chablaix* & le *Comté de Romont*, comme ils y avoient été condamnés en 1544. par la Chambre Impériale de *Spire*. A quoi ces Républiques répondirent: *Qu'elles obéiroient, & qu'elles n'avoient pris ces Païs que par maniere d'hipotéque en attendant que le Duc les paiât des pensions, qui leur étoient dûës.*

Gette imagination de *Guichenon* n'a trouvé croïance nulle part. Il paroit, que

cet

cet auteur prétend continuer une protestation pour empêcher le droit du Possessoire appuïé sur celui de Conquête, qui dés longtems est réputé légitime en *Europe*. L'assûrance que *Hegenzer* venoit de donner aux *Suisses* de la bonne volonté de l'Empereur & du Roi des Romains à l'égard du Corps Helvétique en général & de chaque Canton en particulier, fut reçuë avec Satisfaction par les Députés de la Diette. Il furent encore très satisfaits de la réponse, que ce Ministre leur fit sur les plaintes, que les *Bâlois*, les *Schaffousois*, la *Ville de Saint Gal*, les *Abbés d'Einsidlen*, de *Creutzlingen* & de *Dissentis* avec l'*Evêque de Coire* porterent à l'occasion des nouvelles citations, que la Chambre Impériale de *Spire* & le cercle de *Souabe* leur avoient intimées, pour les obliger à paroître à *Ulm* & à *Spire* au sujet des impôts, qu'on exigeoit d'eux.

Hegentzer assûra les *Suisses*; *qu'il en avoit parlé avec le Promoteur fiscal de la Chambre Impériale de Spire, qu'il lui avoit rapellé les Lettres Patentes de l'Empereur, qui liberoient la Nation de pareilles vexations; & qu'ils pouvoient compter, que dorénavant on les laisseroit tranquiles, & qu'on ne les incommoderoit plus par de semblables sommations.*

On a dit dans le Tome précédent, que *Boutrigaut, Liancourt, Lavau, & Menaige* Envoiés du Roi de France travaillerent au renouvelle-

ment d'Alliance avec les Cantons, & qu'ils n'y purent pas réüssir alors, parce que les disposítions n'étoient pas favorables. Elles le furent cette année 1549. & le traité se trouva en état d'être signé dès le sixiéme *Octobre*. Il confirme la Paix perpétuelle ; mais comme dès cette époque la *France* avoit perdu en deça & en de-là les monts quelques Païs, les *Suisses* ne s'engageoient pas à aider *Henri II.* à en faire la nouvelle conquête, mais uniquement de les proteger en cas que ce Prince s'en rendît de nouveau le maître.

Les Articles, qui concernant la jonction des Troupes Suisses dans les Batailles, le droit de leur jurisdiction, la fixation de leur solde, y sont rappellés dans toute leur étenduë. Il y est stipulé, outre cela ; *Que le Traité dureroit pendant la vie du Roi, & cinq ans après sa mort ; qu'en cas que le Roi fût attaqué dans les Païs & Terres, qu'il possedoit pour lors, il pourra lever pour la défense de son Roïaume tel nombre de gens de pied, qu'il lui plaira, toute fois non moins de six mille, & non plus de seize mille, à moins que le Roi ne se trouvât en personne contre ses ennemis, auquel cas il lui sera loisible de lever tel nombre de Capitaines & de Soldats, qu'il voudra ; que ces levées seront spécialement destinées pour recouvrer la Ville & les Etats de Boulogne, & que lorsque les Troupes de*

la

la Nation ſeront licenciées, on leur païera de quoi s'en retourner dans leur Païs, ce que l'on nomme la ſolde de retour. Les Puiſſances réſervées dans ce Traité, furent du côté du Roi, *le Saint Siége, l'Empire, les Rois de Portugal, d'Ecoſſe, de Dannemarc, de Pologne & de Suede, la République de Veniſe, les Ducs de Lorraine, & de Ferrare. Du* Du côté des Cantons, le *Pape Paul III. le Saint Siége, le Sacré College, le Saint Empire, les droits de la Maiſon d'Autriche, & de celle de Bourgogne, la République de Florence, & la Maiſon de Médicis.*

Quelques ſoins que ſe donnaſſent les Ambaſſadeurs de *Henri II.* pour engager les *Zuriquois* & les *Bernois* d'avoir part au renouvellement de cette Alliance, il leur fut impoſſible d'y réüſſir. Ces deux Cantons, où la Religion avoit entiérement changé la face des affaires, avoient pris de ſi grands ombragss de la ſévérité, qu'on exerçoit en *France* contre ceux de leur parti, que l'on ne put jamais les concilier.

Les autres onze Cantons envoïerent donc ſeul leurs Ambaſſadeurs en *France* pour ſolemniſer l'alliance. *Henri II.* les reçut très bien & avec beaucoup de marques de bienveillance & d'amitié. Ce Prince donna à chaque Ambaſſadeur une chaine d'or d'un prix conſidérable. C'eſt le préſent ordinaire dans ces ſortes de Cérémonies.

Il n'en fut pas de même des *Grisons*. Etonnés de ne se voir compris dans ce Traité d'Alliance, que sous le titre général d'Alliées des Cantons, ils demanderent à être spécialement nommés

L'affaire ne fut pas sans contestation, jusqu'à ce que les Etats voisins s'étant portés pour médiateurs, on parvint à réünir les *trois Ligues*, pour obtenir du Roi une Lettre annexe, qui servît d'interprétation au Traité à leur égard. Comme c'est depuis, & en conséquence de cette lettre, qui a la même force que le Traité même, qu'il a toûjours été fait mention expresse des *Grisons* dans les Actes passés réciproquement entre les parties, & dans ceux qui sont émanés de l'autorité des Rois, au sujet des priviléges, qui regardent la Nation en général, on a crû devoir l'inserer ici telle, qu'elle se trouve dans les archives, dattée du douziéme *Juin* 1550. *Henri, par la grace de Dieu, Roi de France à tous ceux, qui ces présentes Lettres verront, salut. Aïant appris par nôtre bien-aimé Jean Jacques de Castian, Gentil homme de de notre Maison, & nôtre Ambassadeur vers Messieurs les Grisons nos Amis & Alliés, que quelques uns des susdits Alliés avoient conçu nôtre Traité fait avec les Cantons autrement, qu'il n'est en lui même. Nous faisons sçavoir, que par les présentes, Nous voulons éclaircir les points, & manifester nôtre intention comme il s'ensuit.*

s'enſuit. *Quoique Meſſieurs des trois Ligues Griſes n'aient été ſpécifiés dans la ditte Alliance, autrement que ſous le nom des Alliés des Cantons, Nous avons voulu, & voulons cependant, qu'il joüiſſent des mêmes priviléges que les Cantons, & ſoïent réputés comme trois Cantons, pendant tout le tems que durera cette préſente Alliance. Que dans cette vûë, chacune des trois Ligues Griſes reçoive annuellement la penſion de deux mille livres, & l'augmentation de mille livres ſtipulée par nôtre dernier Traité, & que de même que les autres Cantons, elles aïent leur part dans les ſommes de ſecours, que nous leur enpoïerons en vertu des Alliances, & particulierement dans l'artillerie & les deux cens maîtres, lorsque nous en ſeront requis, ſelon la teneur des Traités. Les Capitaines & Soldats des trois Ligues des Griſons ſeront ſur le même pied que ceux des autres Cantons, lorsque nous nous en ſerviront; & ſi nous faiſions une levée dans les Cantons, les dites Ligues y contribueront à proportion, & joüiront auſſi de tous les avantages ſtipulés au ſujet des Levées, comme faiſant trois Cantons, & parce que les dites trois Ligues compoſent un Païs particulier & de différens langages, nous conſentons, qu'elles aïent un Régiment à part, lorsque les levées que nous demanderons, paſſeront le nombre de ſix mille hommes. Nous avons promis, & nous promettons d'obſerver & de faire obſerver tout le contenu dans*

les présentes, & ne permettrons, qu'il y soit contrevenu.

Le renouvellement d'Alliance, que les *Suisses* venoient de faire avec le Roi, déplut infiniment à l'Empereur ; il en marqua son ressentiment par *Ange Riccius*, que le Gouverneur de Milan envoïa à la Diette de *Baden*, pour notifier au Corps Helvétique : *Que Sa Majesté Imperiale ne pensoit plus à conclure le Traité du Capitulat, dont on avoit commencé la négotiation avec les Cantons.* Cet envoïé offrit néanmoins la suite d'une bonne intelligence entre les deux Etats, & sur tout la destruction des Bandis, qui infestoient le *Milanois*, & la *Suisse* ultra montaine.

Ce fut peut être pour prouver à *Charles V.* la considération, que les *Suisses* avoient pour sa haute dignité & pour sa sacrée personne, aussi bien que pour faire voir, qu'il sçavoient concilier l'alliance de France avec l'Union héréditaire, qu'il refuserent l'azile, que *Henri II.* leur demanda en faveur de *Sébastien Schertli de Burtenbach Chevalier.* Ce Gentilhomme étoit d'*Ausbourg.* Il avoit servi dans les armées de l'Empereur, & dans celles du Roi des Romains avec distinction, & dans la guerre contre les Turcs. La Ville d'*Ausbourg* étant entrée dans la *Ligue de Smalkalde*, *Burtenbach*, qui avoit toutes ses terres dans le Territoire de cette Ville, fut sommé de la part de son Magistrat de se rendre

rendre à ſon devoir. Il obéit, & ſe mit dans le parti, qui convenoit à ſa naiſſance; il s'y comporta avec cette valeur connuë à la *Maiſon d'Autriche*. La Paix étant ſurvenuë, & le *Wittemberg* avec les Villes de la *haute Allemagne* s'étant accommodé avec l'Empereur, celle d'*Ausbourg* avoit été obligée d'en faire de même, & de ſuivre leur exemple.

Antoine Fugger, que l'odeur de la fumée d'une cédule de quelques millions ou deux cens mille écus, brulée à l'honneur de *Charles V.* mit au nombre des *Comtes d'Empire*, lui conſeilla de ſe retirer en *Suiſſe* en attendant, qu'on eût obtenu ſa grace de l'Empereur, à quoi le Magiſtrat promit de travailler, d'abord que la Ville d'*Ausbourg* auroit prêté l'hommage, que ce Prince demandoit d'elle. Mais aïant été oublié, ou les *Ausbourgois* n'aïant pas pu réüſſir dans leur deſſein, il avoit paſſé dans le ſervice de *France*; cette démarche le fit mettre au Ban d'Empire, l'obligea à ſe ſauver à *Conſtance*, d'où aïant encore été forcé de ſortir avec beaucoup d'autres, après que cette Ville eut eu le même ſort, il s'étoit réfugié en *Suiſſe*, où le Roi de France ſollicita l'azile. que cette Nation lui refuſa pour ne pas dés obliger un Prince Allié, dont *Schertli* avoit encouru la disgrace; & pour faire connoitre que les Alliances avec ces Princes n'étant pas incompatibles, qu'on pouvoit

en remplir les articles ſans offenſer ni la *France* ni l'*Allemagne*. C'eſt, qu'on a vû dans la ſuite toutes les fois, que l'occaſion s'en eſt préſentée.

Edoüard, qui avoit ſuccédé à *Henri VIII.* au Roïaume d'*Angleterre*, envoïa ſur la fin de cette année un Miniſtre à *Berne*, pour marquer à cet Etat le contentement, qu'il avoit eu d'apprendre l'interêt, qu'ils prenoient aux affaires de ſa Couronne. Ce Miniſtre les aſſûra de la part du Roi ſon Maître, d'une parfaite réciprocité en les exhortant en cas d'un Concile général de ſe conſulter entre les Villes, qui comme *Berne* avoient embraſſé les nouvelles opinions, & d'être inébranlables dans la profeſſion de leur Religion. La République fit beaucoup d'honneurs & de careſſes au Député Anglois & le renvoïa avec une Lettre au Roi pour lui faire compliment ſur ſon avenement au Trône & lui ſouhaiter un long Régne.

Ce fut cette année 1549, que *Gerard de Watewille* fils de *Jean Jacques de Wateville, Avoier de Berne*, quitta cette Ville pour entrer dans le ſervice de l'Empereur *Charles V.* Ce jeune Gentilhomme plein de valeur & de courage en demanda la permiſſion à ſon Souverain, qui lui donna la liberté d'expliquer la Loi contraire, à ce qu'il deſiroit. *Gerard* l'interpréta à ſon avantage, & ſuivit ſon inclination. Il ſe diſtingua

dans

dans les armées de l'Empereur, entra fort avant dans ſes bonnes graces, & voïant qu'il étoit emploïé dans les affaires importantes, il attira ſon frère *Nicolas de Wateville*, qui aïant ſuivit les traces de ſes ancêtres & dans le métier de la guerre & dans leur bonne conduite, mérita auſſi l'eſtime & la bienveillance du Prince, qu'il ſervoit. *Gerard* étant mort ſans enfans laiſſa de grands biens à *Nicolas* ſon frère, qui ne voulant pas retourner à *Berne* pour ne pas être obligé de vivre dans le Calvinisme, s'habitua en *Franche Comté* où il a formé la branche de *Wateville Marquis de Conflans*, qui eſt ſur le point de s'éteindre, ſi elle ne l'eſt pas déja. *Nicolas* épouſa l'héritiere de la *Maiſon de Joux*, qui lui apporta la belle Terre de *Chateau-Vilain*, ou qui l'hérita.

Paul III. étoit mort le dixiéme de *Novembre* à l'âge de quatre-vints un an, huit mois & dix jours, après avoir tenu le Saint Siége quinze ans & dix neuf jours. On croit, que s'il eût vécu un peu plus long tems, il ſe ſeroit ouvertement déclaré en faveur de la *France*, dans le deſſein de tirer vengeance de la mort de ſon fils *Pierre-Loüis Farneſe*, dont il ſoupçonnoit fort l'Empereur. Auſſi dit on, que quand le courier apporta la nouvelle de cette mort à *Charles V.*, qui étoit à *Bruxelles*, à peine eut-il achevé de lire, qu'il dit au *Prince*

Phi-

Philippe ſon fils, qui lui demanda, s'il y avoit quelque choſe de nouveau ? *Qu'il étoit mort à Rome un bon Francois*; & lui aïant donné la lettre à lire, il ajouta: *Je ſuis aſſûré, mon fils, que ſi les Parens du Pape on fait ouvrir ſon corps pour l'embaumer, on y aura trouvé trois fleurs de Lis gravées ſur ſon cœur.*

Le *Cardinal de Monté* lui ſuccéda. Il prit le nom de *Jules III.* en mémoire de *Jules II.* qui avoit fait ſa fortune en élevant ſon Oncle au Cardinalat. Ce nouveau Pape s'appelloit *Jean Maria Gioechi*, & étoit né à *Rome* dans le quartier *del Parione* d'une famille très-mediocre originaire de *Monte-Sanſavino en Toſcane*, dans le Diocéſe d'*Arezzo*. C'étoit un eſprit ferme & intrépide, que les difficultés ne rebutoient jamais. Il s'acquit de la réputation dans ſes premiers emplois, donnant peu à ſes plaiſirs & beaucoup aux affaires. Auſſi fut il nommé Préſident & premier Légat du Concile, qu'on tint à *Trente*. Quoi qu'avant ſon élévation au Pontificat, il eût agi avec tant de ſévérité dans toutes les affaires, que les Cardinaux ne le mirent qu'avec peine ſur le Trône de *Saint Pierre*. Cependant on le vit depuis changer de maniéres.

§550 *Jules III.* fit intimer ſon élection aux *Suiſſes* aſſemblés à *Baden* le lundi après le Dimanche *Lætare* de 1550. par *Albbert Roſin*,

ſin; qui étala les belles qualités de ce nouveau Souverain Pontife en exagerant ſa piété, ſon déſintéreſſement, & ſingulierement ſon eſprit d'impartialité ; *Ne doutant pas*, dit-il, *que ce Pape ne marque aux Suiſſes autant de bienveillance, que Jules II. en fit paroître en faveur de la Nation Helvétique.* *Roſin* inſta fort ſur ce, que les *Suiſſes* envoïaſſent une Ambaſſade à *Rome*, pour féliciter *Jules* ſur ſon élection ; mais les Cantons Proteſtans ne voulurent pas y conſentir, quoique *Joſſe de Meggen de Lucerne*, Capitaine de la Garde Suiſſe du Pape appuïât vivement l'idée du Miniſtre du Saint Pere. Ils ne voulurent même pas donner leur conſentement à la réponſe qu'on fit au Bref du Pape : & dès ce tems-là déja ſouſtraits à l'obéiſſance filiale, que tous les Chrétiens doivent au Chef viſible de l'Egliſe univerſelle, il ne regarderent le Saint Siége que commeun ennemi de leur Religion.

Mendoza Ambaſſadeur de *Charles V.* à *Rome*, reçut vers le milieu du mois d'*Avril* des Ordres de ſon Maître, pour preſſer le Pape de rétablir le Concile dans la Ville de *Trente*, & recevoir de lui une réponſe préciſe, par la quelle il s'expliquât nettement ſur les conditions, qu'il vouloit exiger, affin de les faire agréer aux Proteſtans d'*Allemagne*, & de ne pas demeurer davantage dans l'incertitude & dans le doûte.

Jules

Jules informé des demandes de l'Empereur assembla tous les Cardinaux, en attendant qu'on eût pris ladessus son parti, il rappella d'*Allemagne Sébastien Pighin*, *Archevêque de Siponte*, pour être mieux instruit de l'état présent des affaires de l'Empire par rapport à la Religion, dans l'espérance d'y renvoier dans peu le même Prélat rejoindre *Lippoman & Bertanus*, qui restoient auprès de l'Empereur.

Quoique les sentimens fussent assés partagé dans ce Consistoire, on convint néanmoins après plusieurs consultations, que la demande de l'Empereur étant appuïée du spécieux prétexte de réduire l'*Allemagne* sous l'obéissance du Saint Siége, & de la ramener à la Religion Catholique, ce seroit scandaliser le public, que de ne la pas écouter, & que de refuser de rétablir le Concile à *Trente*, ce seroit tacitement dire, qu'on ne le vouloit pas continuer On conclut donc, qu'il falloit écouter favorablement les demandes de *Charles*. Ce parti parut le meileur ou Pape, pour éviter toutes les mortifications que l'Empereur auroit pû lui causer. Il travailla ensuite à avoir le consentement du Roi de France afin que ce Prince y envoïat les Evêques de son Roïaume, pour donner au Concile toute l'autorité qui lui étoit nécessaire, & qu'il pût être regardé comme un Concile Oecuménique.

Jules

Jules III. étendit ſon zéle & ſes ſoins 1551
paſtoraux juſques dans la *Suiſſe.* Il envoïa à la Diette de *Baden* 1551. *Jérôme Franco, Chevalier & Albert Roſin*, pour aſſûrer les Cantons de ſon amour paternel, & leur marquer la conſidération parfaite qu'il avoit pour une Nation, qui avoit toûjours été attachée au Saint Siége, à cette derniere fois près, où il avoit ſujet de ſe plaindre de n'avoir eu de ſa part aucune Ambaſſade pour le féliciter ſur ſon avenement au Trône de *Saint-Pierre*, & de n'avoir reſſenti aucune affection filiale de leur côté, quoiqu'il eût du ſien donné des preuves de ſa bienveillance en conſervant la Garde Suiſſe, pendant qu'il avoit licencié ſes propres Troupes. Que néanmoins il ne vouloit pas faire beaucoup d'attention au peu, que le *Corps Helvétique* lui en avoit marqué, pourvû qu'ils vouluſſent agréer le Concile nouvellement rétabli à *Trente*, défendre les libertés de l'Egliſe, & aider à punir ceux qui ne voudroient pas ſe ſoumettre à ſes déciſions.

Les deux Miniſtres ajoûterent : *Que Sa Sainteté attendoit une prompte & favorable réponſe, après quoi elle envoïeroit en Suiſſe un Nonce, qui traiteroit avec eux en forme des affaires du Concile.*

Les déclarations des Cantons furent différentes. On ſe raſſembla pour les faire le lundi après la *Saint Michel.* Les *Bernois* n'y

eurent

eurent point leurs Députés, lorsque la propoſition ſe fit de la part du Saint Pere; ainſi ils ne donnerent aucune réponſe. *Zurich*, *Bâle & Schaffhauſen* dirent: *qu'ils n'avoient d'ordre que celui d'écouter & de rapporter.* *Lucerne & Uri* répondirent: *Que leurs Souverains Seigneurs trouvoient à propos d'envoïer au Concile pour n'être pas déſobeiſans au Saint Siége.* *Schweitz*, *Underwalden & Zug* ſe déclarerent encore plus fortement en faveur du Concile. *Glaris* répondit: *Que puiſque le Pape avoit fait entendre, qu'il envoïeroit un Nonce en Suiſſe, on étoit chés eux dans le ſentiment d'attendre ſon arrivée, & d'écouter ce que diroient les Cantons.* *Fribourg déclara que leur Republique ſe conformeroit à la pluralité, & qu'elle ne feroit aucune difficulté d'envoïer au Concile avec les autres Cantons.* Les Députés de *Soleure* trouverent *qu'il étoit inutile d'envoïer au Concile, puiſque le Corps Helvétique n'y avoit aucun ſuffrage, & que la France & autres Puiſſances ne paroiſſoient pas encore avoir agréé cette aſſemblée de Trente.* *Que néanmoins ils ne ſe ſepareroient pas des autres Cantons en cas, que le Concile général dût avoir lieu.* Enfin ceux d'*Appenzel* déclarerent: *que leur Canton contribueroit à tout ce, qui paroitroit faiſable aux autres pour les interêts du Corps Helvétique, & qui pourroit tourner à ſon avantage. Qu'on n'épargneroit chés eux pour cet effet ni frais ni peine.*

De

De Marcheferriere Envoïé de *Henri II.* parut à la Diette, & déclara de la part du Roi ſon Maître ; *Que ce Prince n'envoïeroit point ſes Ambaſſadeurs à Trente, qu'il avoit fait ſa proteſtation formelle contre la tenuë de ce Concile à Rome & même à Trente dans la premiere Seſſion, où l'acte avoit été lû en préſence de toute l'aſſemblée des Peres, & qui contenoit, ce qui ſuit, comme Marcheferriere* le lut aux Députés des Cantons, ſuivant *Stetler.*

Le Roi très-Chrétien aïant remarqué que quelques unes de ſes actions, qui non ſeulement étoient exempte de blâme, mais qui méritoient même beaucoup de Loüanges, étoient néanmoins expliquées, & tournées contre lui d'une maniere odieuſe par la malice de certaines gens, qui leur donnoient un mauvais tour ; & que par ce moïen on tâchoit de jetter des ſemences de diviſion, & de trouver des prétextes pour prendre les armes, a emploïé tous ſes ſoins, pour que, les choſes étant encore en état, Paul de Termes ſon Ambaſſadeur, Chevalier & perſonnage très illuſtre, pût rendre exactement raiſon à Sa Sainteté & au Sacré College, & de ce qu'il a fait & des raiſons, qui l'y avoient déterminé. Il a crû devoir en uſer ainſi, affin que s'il y avoit quelqu'un de ceux, qui compoſent le Sacré College, qui n'eût pas des ſentimens aſſés avantageux de Sa Majeſté, cette libre & ſincére ſatisfaction ſervît à les faire changer, & auſſi affin de prévenir les maux dont on étoit menacé, ſi en rejettant la Paix, on re-

cherchoit avec avidité les occaſions de prendre les armes : deſirant avant qu'on enviſt là, de réfuter autant qu'il eſt poſſible, tout ce qui s'eſt dit. C'eſt dans cette vûë, qu'il a déclaré particulierement, qu'il ne voïoit pas, par quelle raiſon on pouvoit désaprouver ce, qu'il avoit fait en prenant le Païs de Parme ſous ſa proteſtation, & en l'accordant à Octave Farneſe, qui avoit mis ſa confiance en lui, & qui s'étoit jetté entre ſes bras comme dans un port aſſûré ; puiſque ſi c'eſt un office d'humanité, & qui ſe pratique généralement envers ceux à qui le tems & la fortune ne ſont pas favorables, c'eſt encore plus l'office d'un cœur grand, honnête, bon & vraiment Roïal.

Il pretend de plus, que ſa condition ne doit pas être pire que celle de tout le reſte des hommes. Il aſſûre, qu'il n'y a eu aucune fraude en tout ce qu'il a fait, & qu'il n'a penſé à aucune ſupercherie : qu'il n'a point agi par les motifs de ſon propre interêt, qu'il n'a eu égard qu'à ceux de l'Egliſe, ſuivant en cela les traces qui lui ont été marquées par tous les Rois de France ſes prédéceſſeurs, qui non ſeulement ont fait part de leurs biens à l'Egliſe, & l'ont ſoutenuë par la force de leurs armes, mais qui dans les tems les plus fâcheux, où ils ſe ſont eux mêmes trouvez, ont encore expoſé pour elle leurs perſonnes à toutes ſortes de perils. Il eſtime donc, qu'on peut aſſés voir, que tout ce qui s'eſt paſſé, n'a été fait que par ces mêmes motifs, & que les

condi-

conditions qu'il a offertes pour établir la Paix & la concorde, en ſont des témoignages autentiques ; que par ces conditions on peut connoître, qu'il a toûjours, cherché à faire en ſorte que la choſe dont il s'agiſſoit, ne pût être un jour ou par ruſe ou par force enlevée à l'Egliſe, de laquelle il vouloit aſſûrer les droits & la juriſdiction pour toûjours, & que c'étoit là ſon unique but. Or toutes ces choſes étant ainſi, il n'y a perſonne, faiſant uſage de ſa raiſon, qui puiſſe croire, que le Roi Très Chrétien ait rien fait ou entrepris, qui ne ſoit digne d'un grand cœur & très-généreux : qu'au contraire on eſt obligé d'avoüer qu'à ſes propres frais, & ſi grands que ſes finances en ont été incommodées, il a offert la Paix, la tranquillité & la liberté à l'Italie, & procuré par ſes ſoins, & par ſes efforts l'affermiſſement de l'autorité & de la dignité de l'Egliſe.

C'eſt dans cet eſprit, qu'il a hautement déclaré, & fait connoître, que nôtre Saint Pere le Pape décide, qu'on a une juſte cauſe de prendre les armes, & qu'il engage ainſi l'Italie, & même toute l'Europe dans une guerre qui va bouleverſer tout l'Etat de l'Egliſe, & expoſer les bonnes mœurs & la Religion à un danger extrême ; Sa Majeſté en aura beaucoup de chagrin ; mais on ne doit pas lui imputer ces malheurs, parce que ce Monarque a fait tout ce, qui étoit en ſon pouvoir pour l'empêcher ; que dans cette vûë il a fait offrir, & a été prêt d'accepter

toutes ſortes de propoſitions raiſonnables, & convenables à la ſituation préſente des affaires. Qu'enfin on ne pourra avec juſtice lui attribuer la ſéparation du Concile nouvellement convoqué, qu'il faudra néceſſairement diſſoudre, ſi l'on a recours aux armes. Qu'il prie & conjure Sa Sainteté de conſidérer mûrement combien la guerre attirera de déſordres, de pertes, & de calamités à la République Chrétienne, & qu'elle veüille prévenir ces malheurs, ce qu'elle peut faire aiſément en entretenant la Paix.

Qu'au reſte, ſi toutes ces remontrances, exhortations, avances & déclarations faites par ſon Ambaſſadeur, le tout fondé ſur le droit divin & humain, ne touchent point le Souverain Pontife, ainſi qu'on devroit l'attendre, comme étant celui, qui doit travailler à conſerver la Paix & la tranquillité, & à faire ceſſer les querelles & les differens qui pourroient arriver entre les Princes Chrétiens, en procurant par tout le repos & la ſûreté publique, néceſſaire à la célébration du Concile; ſi au lieu de tout cela le Pape ſemble vouloir exciter dans l'Italie une funeſte guerre, qui embraſera toute l'Europe, animer les Eſprits les uns contre les autres, & interdire tout accès au Concile; dès lors il ſe rend ſuſpect, & on aura raiſon de croire, qu'il n'a pas de nouveau convoqué le Concile par des motifs, qui regardent le bien de l'Egliſe univerſelle, mais pour ſatisfaire aux engagemens qu'il a pris avec ceux aux interêts particuliers desquels

devoit

devoit ſervir un Concile, où il ne ſe trouveroit perſonne qui pût réclamer contre ce qui s'y feroit, ni s'y oppoſer.

Il paroit aſſés, que Sa Sainteté a voulu ſe priver elle même des fruits d'un Concile tant deſiré; & c'eſt une choſe, qui n'eſt pas trop manifeſtée par les commencemens, les progrès & la fin des deſſeins du Pape; puiſque pour le ſujet dont il s'agit, on ne devoit jamais en ce tems ici, ni à la perſuaſion même du Saint Pere, entreprendre une guerre ſi pernicieuſe, ſi fatale à la République Chrétienne, & qui l'expoſe à tant de pertes & de calamités. On a vû ſouvent d'Illuſtres Princes, qui pour conſerver la Paix, ont diſſimulé par une généroſité admirable les injures, qu'on leur faiſoit, & qui par-là ont arrêté dès ſon commencement l'embraſement qui ſe préparoit. Ici au contraire, on voit que la matiere d'un incendie funeſte, eſt aſſemblée & préparée par celui, qui doit le moins ſe prêter à un ſi mauvais deſſein. Il ſeroit plus digne du Concile d'introduire ou de rétablir, par l'exemple que Sa Sainteté auroit dû en donner, la forme de l'ancienne Egliſe, & la ſévérité de ſa diſcipline, que d'ébranler encore & déshonorer celle qui non ſeulement ne ſe conſerve plus aujourd'hui que par la Religion de très peu de gens, mais qui n'eſt même pratiquée que par beaucoup moins encore, qui ſeuls ſuivent les réglés de l'honnêteté & des bonnes mœurs. Il ne faut pas jetter les ſemences de diviſion parmis les Princes Chrétiens:

BIBLIOTECA NAZ. ROMA. VITTORIO EMANUELE

Il ne faut pas exposer la barque de Saint Pierre à une tempête plus grande qu'aucune autre que l'Eglise ait jamais souffert du tems de nos Ancêtres. On ne doit pas exclure d'un Concile si ardemment souhaité, un Prince très Chrétien, non seulement de nom, mais qui en effet a mérité ce titre, par toute sa conduite & par celle de ses Prédécesseurs, qui ont comblé l'Eglise de leurs bienfaits; qui na jamais hésité, chancelé, ou manqué dans la cause commune de la Foi ou de la Religion, & qui ne s'éloignera jamais des véritables interêts de l'Eglise Catholique. Que son cœur véritablement Roial, n'a pû s'empêcher de porter ses plaintes à Sa Sainteté, au Sacré College des Cardinaux, & de leur demander par ses plaintes & par ses priéres, qu'ils ne regardent pas comme une chose nouvelle & éloignée de la pratique de ses Prédécesseurs, qu'on lui accorde ce qu'il demande, c'est à dire, selon la maniere présente de s'exprimer, qu'il soit reçu à protester, ainsi qu'il a déja protesté, & qu'il n'ignore pas, que de droit il lui est permis de le faire. Ce qui tend à ce que, pendant qu'il sera embarassé dans les difficultés, & par le mouvemens d'une si grande guerre, il ne soit pas obligé d'envoïer à Trente au Concile des Evêques de sa jurisdiction, parce qu'ils ne pourroient y avoir un accès libre & assûré, & que le Concile, dont il se voit ainsi exclus malgré lui, ne puisse point être estimé, réputé, appellé Concile de toute l'Eglise Catholique, qu'il ne soit regardé que comme

un

au Concile particulier, parce qu'il ne paroit pas convoqué & assemblé pour la Réformation & le rétablissement de la discipline, & pour extirper les héréſies; mais pour favoriſer certains partis, & dans les vûës de l'utilité de quelques particuliers, & non de celle du public.

Qu'enfin ni Sa Majesté, ni les Prélats & Docteurs de l'Egliſe Gallicane ne s'eſtimeront pas à l'avenir obligés de reconnoitre un tel Concile, ni de ſe ſoumettre à ſes Decrets. Au contraire Sa Majeſté témoigne & déclare publiquement, que ſi elle le juge néceſſaire, elle aura recours aux mêmes remédes, & aux mêmes voïes dont les Rois ſes Prédéceſſeurs ſe ſont ſervis en pareille occaſion; & que rien ne lui ſera plus cher après la conſervation de la Religion & de la Foi, que la ſûreté & le maintien des libertés de l'Egliſe Gallicane. Que néanmoins il déclare, qu'il ne dit point ce-ci par aucune penſée qu'il ait de donner atteinte à l'obéiſſance, & de ſe ſouſtraire au reſpect dû au Saint Siége Apoſtolique, ni d'en rien retrancher; qu'au lieu de cela il prétend de plus en plus faire voir, qu'il eſt très-digne du nom de Roi Très Chrétien, & de l'éloge qui accompagne les titres, qu'il a de fils aîné de l'Egliſe, & de Protecteur de la Foi. Qu'il réſervera les effets de ſon affection pour des tems meilleurs & plus heureux, lorſqu'il aura plû à Dieu de permettre que ſuivant ſes voeux & ceux de ſon peuple, il puiſſe en faveur de tout le genre humain, & ſur tout de la République Chrétienne

quitter avec honneur les armes] qu'on le force de prendre, par le peu de meſures qu'on a gardé avec lui, calmer les mouvemens où ſont les eſprits, & rétablir heureuſement la Paix. Qu'ainſi il prie Sa Sainteté & le Sacré College de ne pas trouver mauvais, qu'il demande que ſes déclarations, Requêtes & proteſtations ſoïent enrégiſtrées, & qu'il lui en ſoit délivré des actes autentiques, qui puiſſent faire foi de tout ce que deſſus, lorsqu'il en ſera beſoin, & qu'il ſoit fait réponſe à tous les articles ci-deſſus, affin qu'il en puiſſe informer les Princes Chrétiens, les peuples & les Villes.

C'eſt cet acte de proteſtations, que *Jacques Amïot, Abbé de Belloſane* lut dans la premiere Seſſion à *Trente*, & que de *Marcheferriere* répéta dans la Diette de *Baden* au nom de *Henri II. Roi de France.* Ce miniſtre dans la Dietté, que les *Suiſſes* tinrent environ la Sainte *Catherine*, voulut perſuadeur, que l'Empereur ne cherchoit que les moïens d'affoiblir la Puiſſance du *Corps Helvétique*, & qu'il n'avoit engagé le Pape à convoquer de nouveau le Concile à *Trente*, que pour ſon propre agrandiſſement & pour celui de *Philippe* ſon fils, le Prince d'Eſpagne, qu'il cherchoit à faire Vicaire d'Italie, affin de ſe prévaloir de ce poſte pour incommoder même l'Etat de l'Egliſe, qui ſouffriroit du voiſinage de ce Prince.

D'un

D'un autre côté *Franco & Rosin* pressoient les Cantons pour avoir une réponse au sujet du Concile, & vouloient sçavoir à quoi les *Suisses* étoient déterminés. Les Villes de *Zurich*, *de Berne*, *de Bâle*, & de *Schaffhausen* repondirent : *Qu'ils ne se seroient point fait de la peine de se soumettre aux décisions d'un Concile général & libre où le Saint Esprit eût dicté les Decrets fondés sur la Bible, & sur les actes du vieux & du nouveau Testament ; mais comme ils remarquoient, que ce Concile assemblé à Trente n'étoit qu'un Concile particulier, convoqué par le Pape, par l'Empereur, & par le Roi des Romains, où les Rois de France, d'Angleterre, d'Ecosse, de Pologne, de Dannemarc, & autres Potentats Chrétiens n'assistoient pas, ils ne pouvoient pas regarder cette assemblée comme un Concile général, & libre, par conséquent il ne leur convenoit pas d'y envoïer leurs Ambassadeurs ; ainsi qu'ils resteroient chez eux en attendant qu'il plût à Dieu de donner un Concile tel, qu'il devoit être, auquel ils se trouveroient, comme ils s'en étoient déclarés ci devant.*

Les sept Cantons Catholiques avec ceux d'*Appenzel* & de *Glaris* auroient volontiers donné les mains à ce Concile, si les apparences de la guerre entre l'Empereur & le Roi de France avoient laissé la liberté & la sûreté qu'ils demandoient pour aller librement à *Trente*, & qu'on eût vû, que cette

méſintelligence entre ces deux Princes n'eût pas été un empêchement à la tenuë du Concile. De ſorte que ces réflexions faites, on n'envoïa perſonne à *Trente*; on fut même étrangement moleſté en *Suiſſe* pendant le reſte de cette année, au ſujet des conteſtations qui ne ceſſoient pas entre les Princes. Les trois Ambaſſadeurs, du Pape, de l'Empereur, & du Roi de France travailloient à qui mieux-mieux. Les uns & les autres vouloient détâcher les Cantons du ſervice de ſon adverſaire, & ils ſe ſervoient pour cela de tous les diſcours, qui pouvoient décréditer la Puiſſance, à laquelle ils prétendoient nuire. Cela produiſit néanmoins un bien, qui fut, que l'Empereur permit, qu'on débornât la *Franche-Comté* d'avec le Canton de *Berne* au lieu dit la *Sainte Croix*.

Léonor d'Orleans, fils de *François d'Orleans* ſucceda à ſon Couſin *François de Longueville* au *Comté de Neufchâtel*. Il prétendit que tout ce Comté devoit lui appartenir. Cependant il conſentit par un acte proviſionel (ſans préjudicier à ſes prétentions) que le *Duc de Nemours*, ſon Couſin, fils de *Charlotte*, mariée en 1528. à *Philippe de Savoie*, *Duc de Nemours* fût inveſti de la moitié du Comté. Les trois Etats leur accordérent l'inveſtiture; mais à cette Condition expreſſe, qu'ils donneroient au Comté un ſeul Chef & Seigneur. *De Mareſt* notifia cet accord & la mort de

Fran-

François de Longueville à l'Etat de *Berne* de la part du *Duc de Nemours*: & pria cette République en cas, qu'il ſurvînt quelques conteſtations dans la ſuite à ce ſujet, de vouloir lui adminiſtrer bonne juſtice ſuivant les lettres de Combourgeoiſie, que de ſon côté il tâcheroit d'entretenir un bon voiſinage avec eux. Les *Bernois* reçurent cette proteſtation du Duc, & lui répondirent ſur le même ton en terme fort polis.

L'année 1552. commença par le renouvellement du Capitulat entre l'Empereur & le Corps Helvétique. *Ferdinand de Gonzague Gouverneur de Milan* en fit dreſſer le Traité conſiſtant en dix articles, dont les principaux ſont l'exemption des péages, Gabelles, Traite-foraine, & la liberté du Commerce entre les deux Nations. 1552

Environ ce tems là l'*Electeur de Saxe Jean Frédéric*, & le *Landgrave de Heſſe* étoient toûjours priſonniers de *Charles V.*, *Maurice*, que ce Prince avoit mis à la place de ſon Couſin, après la priſe de *Magdebourg* ou ingrat ou infidéle à l'égard de ſon bienfaiteur, ce qu'on ne crut pas ſans fondement, fit dès ce tems-là un Traité ſecret avec le Roi de France, par la médiation de *Jean de Freſne Evêque de Baïonne*, qui étoit alors auprès de l'Electeur ſous prétexte de quelques affaires. Ce Traité comprenoit non ſeulement l'*Electeur Maurice*, mais encore les *Marquis Georges Frédéric*,

&

& *Jean Albert de Brandebourg*, & le *Prince Guillaume de Heſſe.* Voici quelles étoient les conditions: *Qu'ils déclareroient enſemble la guerre à l'Empereur, pour conſerver la liberté d'Allemagne, & procurer la liberté au Landgrave, priſonnier depuis cinq ans, contre la foi donnée. Que les autres Princes, Villes, & Etats de l'Empire ſeroient invités à faire la même choſe. Que l'on tiendroit pour ennemis rébelles, & traitres tous ceux, qui ſeroient aſſés hardis, pour s'oppoſer à ce généreux deſſein, ou qui donneroient du ſecours à l'Empereur, avec lequel on ne feroit ni Paix ni Tréve ſans le conſentement du Roi. Qu'Henri II. réciproquement ne pourroit faire ni Paix ni Tréve avec l'Empereur, ni avec ſes Succeſſeurs où Alliés, ſans avoir le conſentement des Confédérés, qui tous ne repréſenteroient qu'une ſeule perſonne, & qu'aucun d'eux ne pourroit traiter ſans l'autre, ni faire aucune Alliance.*

Les autres articles du même Traité étoient: *Que juſqu'à la fin de la guerre les Confédérés joindroient toutes leurs forces à celles du Roi, pour ranger premiérement leurs voiſins à la raiſon, & aller enſuite attaquer l'Empereur, en quelque endroit qu'il fût. Que le Roi feroit donner le vint cinquiéme Février de l'année 1552. la ſomme de deux cens quarante mille écus pour le païement du premier quartier, & qu'il fourniroit enſuite ſoixante mille écus chaque mois. Que les Confédérés leveroient huit mille chevaux*

dans

dans leurs Etats, pour empêcher les levées de l'Empereur, & auroient ſur pied des gens de guerre dans les terres de leur obéiſſance, en cas qu'on les y vînt attaquer. Que ſi l'Electeur Jean Frédéric ou ſes enfans vouloient être compris dans ce Traité, ils donneroient de bonnes aſſûrances à l'Electeur Maurice, qui emploïeroit ſes ſoins pour procurer la liberté de leur Pere. Que le même Maurice feroit ſçavoir par écrit à l'Empereur, qu'il ſe retiroit de ſon obéiſſance. Qu'il auroit le Commandement général & Souverain, avec pouvoir de ſe choïſir trois perſonnes pour lui ſervir de Conſeillers, & qu'il auroit deux voix en qualité de général, & les autres une ſeule. Qu'enfin on donneroit des ôtages de part & d'autre. Du côté des Confédérés, un des Princes de Meckelbourg, avec un Prince de Heſſe, Loüis ou Philippe. Du côté du Roi, Jean de la Mark Seigneur de Jametz, & Henri de Lenoncourt, Comte de Nanteüil. On ajouta à tous ces articles, qu'il étoit à propos, que le Roi ſe rendît au plûtôt maître de Cambrai, & qu'il ſe ſaisît enſuite de Metz, Toul & Verdun, qu'il poſſederoit en qualité de Lieutenant de l'Empire: & qu'en même tems il commençât la guerre dans les Païs Bas, pour diviſer les forces de l'Empereur. Ce Traité fut fait ſécrettement le huitieme *Octobre* 1551. mais il ne fut ratifié par le Roi à *Chambord* que le seiziéme de *Janvier* 1552. en préſence *du Marquis Albert de Brandebourg.*

Toute

Toute cette affaire se ménageoit avec un grand secret, pendant que l'Empereur étoit à *Inspruck*, où il fut suivi des Ambassadeurs de *Dannemarc, des Electeurs de Saxe, de Brandebourg, & du Landgrave de Hesse*, & d'autres, qui avoient interêt de solliciter la liberté du même Landgrave.

Enfin les desseins de *Maurice Electeur de Saxe* éclatérent le premier jour d'*Avril* par le Siége qu'il vint mettre devant la Ville d'*Ausbourg*. Quelque périlleuse que fût la résolution, qu'il avoit prise de faire la guerre à l'Empereur, il s'y comporta avec tant de prudence & de conduite, pour ne pas tomber dans les fautes de *Jean-Frédéric* son cousin, & du *Landgrave* son beau-pere, qu'en moins de trois mois il se trouva en état d'attaquer avec succès *Charles V.* avant presque que celui-ci se fût apperçu des ses desseins.

Les Princes Protestans, qui se liguerent avec *Maurice*, & dont ce Prince fut déclaré Chef, furent: *Joachim Electeur de Brandebourg*, les *Marquis Jean & Albert* du même nom, l'un Oncle & l'autre frère de *Joachim*, *Frédéric Comte Palatin du Rhin, les Ducs de Wirtemberg, & des Deux-Ponts, Henri & Jean Ducs de Mecklebourg, Ernest Marquis de Baden*, & plusieurs Comtes, Barons & Villes. Les secours d'argent & d'hommes, que ces Ligues procurerent à leur Chef furent si promts & si abondans, que cet Electeur

se

ſe vit avant la fin du mois de *Mars* à la tête d'une armeée de trente mille hommes, plus que ſuffiſans pour faire la guerre à un Empereur désarmé.

Maurice avant que de rien entreprendre, publia par le Conſeil de la plûpart des autres Princes ſes Alliés, un manifeſte contre l'Empereur, dans lequel il déclaroit : *Qu'il étoit viſible, que l'intention de Charles étoit de faire de la liberté d'Allemagne un Gouvernement deſpotique pour lui même, & une Monarchie abſoluë pour ſa Maiſon, au préjudice des Princes de l'Empire & de Villes libres ;* Enſuite entrant dans les raiſons qui l'engageoient lui, & les autres Ligués à faire la guerre à l'Emperrur, il diſoit : *Qu'il l'entreprenoit principalement par trois motifs. Le premier pour aſſûrer la Religion Proteſtante, que l'on attaquoit en Allemagne, malgré les promeſſes que l'on avoit données, diſoit Maurice, d'en laiſſer l'exercice libre, & qui ſe voioit cependant près de ſa ruine, parce qu'on n'obſervoit point la parole donnée, & que ſes ennemis ſe ſervoient des diſſenſions mêmes de la Religion pour ſe faire un chemin à une Domination tirannique. Qu'on voïoit déja les Prédicateurs chaſſés des Villes libres, & que ſans attendre, l'événement du Concile, l'on aboliſſoit par tout la Confeſſion d'Ausbourg, & l'on forçoit les conſciences ſous prétexte de rébellion. Le ſecond motif, étoit la liberté des Princes & des Villes d'Empire, qui ſelon le manifeſte, ſe trouvoit tous*

les

les jours opprimée par des ſoldats étrangers, qu'on faiſoit venir contre les Loix, & par mille nouveaux artifices qu'on inventoit pour lever de l'argent. Qu'on en étoit venu à ce point, qu'on ne pardonnoit à perſonne, & que les Electeurs mêmes n'étoient pas épargnés ; Et par cette raiſon Maurice prioit tous les Princes, & tous les peuples de favoriſer ſes loüables deſſeins, qu'autrement il tiendroit pour ennemi quiconque entreprendoit de s'y oppoſer. Enfin le troiſiéme motif etoit la captivité du Landgrave de Heſſe ſon beau pere, qu'on retenoit en priſon depuis cinq ans, après toutes les inſtances que les plus grand Seigneurs de l'Empire avoient faites pour lui procurer la liberté. Qu'encore qu'on l'eût fait ſouvent eſperer, l'on avoit toûjours traîné l'affaire en longueur, ſous des prétextes artificieux. L'Electeur ajoûtoit, qu'il ne pouvoit plus ſouffrir que ſon honneur & ſa réputation y fuſſent plus long tems engages.

Albert Marquis de Brandenbourg, publia dans le même tems un autre manifeſte beaucoup plus vif, dans lequel ſe plaignant de l'Empereur & de ſes Miniſtres, il faiſoit voir la mauvaiſe adminiſtration des affaires, & la liberté malheureuſement opprimé par ceux, qui étoient plus que perſonne obligés de la conſerver & de l'étendre. *Albert* déclamoit beaucoup contre *l'Evêque d'Arras*, qui n'étoit ni noble d'extraction, ni Allemand de Nation, ni allié de l'Empire, en qui cependant

cependant *Charles V.* mettoit toute ſa confiance, de ſorte qu'on étoit réduit à voir tout dépendre du caprice d'un ſeul homme.

Ces deux manifeſtes furent ſuivis de celui, qu'*Henri II. Roi de France* ſe hâta à ſon tour de faire publier dans ſon Roïaume. Il y rappelle tout ce, qu'il prétendoit, que l'Empereur avoit fait pour le troubler dans ſes Etats, les déſordres de la *Guïenne*, l'envoi du *Comte de Buren en Angleterre*, pour faire prendre les Armes aux *Anglois* contre la *France*, les Conſeils donnés à la veuve du *Duc de Lorraine* pour refuſer l'hommage, & beaucoup d'autres griefs. A tout cela le Roi ajoûtoit: *Qu'il n'avoit pas perdu la mémoire du traitement indigne fait à un Seigneur Allemand, nommé Vogelſperg, diſtingué par ſa naiſſance, & plus encore par ſa vertu, qui après avoir été lâchement trahi, avoit été mis à la queſtion, pour extorquer de lui quelque choſe qui pût charger la France, au ſervice de laquelle il étoit, quoiqu'elle ne fût pas alors en guerre avec l'Empire, & qui fut enfin condamné à mort par le Conſeil de guerre, n'aïant point fait d'autre crime, que d'avoir ſervi le Roi dans ſes armées. Que dirai je* continuë ce Prince, *du Comte Rhingrave, & des Colonels Reckrot, Reiffemberg & Schartel ou Schertli, qui ont été proſcrits par l'Empereur, parce qu'ils étoient à ma ſolde? il ne s'eſt pas contenté de cela, il a mis leur têtes à prix, & a*

donné par ce moïen un pernicieux exemple de tuer les hommes en ſecret. Enfin il prend Dieu à témoin *que tout le fait qu'il entreprend de cette guerre, eſt de remettre l'Allemagne dans ſon ancienne dignité, de tirer le Duc de Saxe & le Landgrave de Heſſe de l'injuſte captivité dans laquelle il les retient, & de donner par ces marques de ſon affection un témoignage évident de l'eſtime qu'il fait de l'ancienne alliance, qui eſt entre les Rois de France & les Princes d'Allemagne.*

Maurice après avoir conferé avec les enfans du *Landgrave*, donné quelques ordres, & commandé à ſes ſujets d'obéir en ſon abſence à *Auguſte* ſon frère, il alla joindre ſes Troupes, qu'il avoit dans la *Thuringe*, comme en quartier d'hiver. Le *Prince Guillaume* ſon beau frère y avoit auſſi ſon rendez vous. Il arriva à *Erlebach* le dix-neuviéme de *Mars*, & de là il écrivit à *du Frêne Evêque de Baïonne*. Six jours après l'*Electeur* & le *Prince Guillaume* aïant joint leurs Troupes, ſe rendirent enſemble à *Schweinfurt*, d'où ils paſſerent par *Rotenburg*, où le *Marquis Albert de Brandenbourg*, qui avoit cinq mille *Suiſſes* dans ſon armée, ſe joignit à eux. Trois jours après ils vinrent tous enſemble à *Donawert*, qui n'eſt qu'à trois lieües d'*Ausbourg*, changeant dans tous les lieux où ils paſſoient le Conſeil, que l'Empereur y avoit établi, & en tirant de groſſes contributions. *Ausbourg*

n'avoit

n'avoit pour garniſon que quatre Compagnie d'Infanterie.

Les Confédérés aïant appris, qu'une partie de la muraille étoit tombée, & avoit comblé le foſſé, partirent à la hâte le dernier jour de *Mars*, ſans s'arrêter en aucun endroit, & arriverent le lendemain premier d'*Avril* ſur le midi devant *Ausbourg*; où ils trouverent les Bourgeois préparés à une vigoureuſe défenſe, dans l'eſpérance que l'Empereur ne manqueroit pas de les ſecourir promptement; car ils n'avoient de vivres & de munitions que pour quinze jours. Avant que de former le Siége, on leſſomma de ſe rendre, & on leur offrit des conditions fort avantageuſes; mais n'aïant pas voulu les accepter, on forma le Siége, & le cinquiéme jour la place ne pouvant plus réſiſter, on demanda à capituler. Les aſſiégeans ceſſerent auſſi tôt l'attaque, écoutérent ceux, qui qui furent envoïés pour la capitulation, & comme les habitans d'*Ausbourg*, étoient de la même Nation, que ceux qui les aſſiégeoient; on leur fit une compoſition fort honnorable.

L'Empereur, qui étoit alors à *Inſpruck* fort incommodé de ſa goute, n'aïant avec ſoi que ſa Maiſon, & ceux que leurs charges obligeoient de ſuivre la cour, fut ſurpris de ces nouvelles. Une conſpiration ſi prompte, l'étonnoit d'autant plus, qu'il n'en avoit jamais voulu rien croire, avant qu'el-

le éclatât, quelques avis qu'on lui en eût donnés, pendant qu'elle ſe formoit. Cependant au lieu d'arrêter le mal avant qu'il eût fait de plus grands progrès, il demeura presque dans l'inaction, ſe flattant que cette conſpiration ſe diſſiperoit en peu de tems, ou qu'au moins elle ſe borneroit à des entrepriſes fort éloignées de ſa perſonne. Il ſe trompa. *Maurice* continua ſes conquêtes avec beaucoup de rapidité, & les Confédérés après la priſe d'*Ausbourg*, déliberérent, qu'il falloit ſans perdre de tems courir vers *Inſpruck*, où l'Empereur dépourvû tomberoit infailliblement entre leurs mains. Mais ſoit, que l'Electeur ne voulût pas pouſſer ſon bienfaiteur aux derniéres extrémités, ou qu'il voulût ſeulement plaiſanter, voïant le zéle des Confédérés, il leur dit: *Qu'il n'avoit point de cage aſſés grande pour mettre un tel oiſeau*: à quoi *Albert* réplica, *qu'il falloit ſeulement aller à la chaſſe de cet oiſeau, & que quand on l'auroit pris, on ne manqueroit pas de cage pour l'enfermer.* L'Electeur voïant, que leur ardeur redoubloit, & craignant, s'il l'arrêtoit, qu'on ne le ſoupçonnât lui même de quelque mauvaiſe intention, il leur laiſſa ſuivre le zéle, qui les animoit. On marcha donc incontinent vers les Alpes, on força les paſſages, & l'on attaqua avec tant de furie les ſoldats, qui les gardoient, qu'on s'en rendit maître,

maître, après avoir tué la plûpart des gens de l'Empereur.

Comme les Confédérés n'étoient pas éloignés alors de la Ville de *Trente*, au premier avis qu'on eut, que l'armée des *Luthériens* s'étoit renduë maitreſſe des paſſages, les Prélats Italiens allarmés s'embarquérent ſur l'*Addige* pour ſe rendre à *Véronne*, & tous les Envoïés des Proteſtans ſe retirérent. Et enfin après beaucoup de conteſtations entre les Peres, ſçavoir s'ils abandonneroient, ou, s'ils ne quitteroient pas *Trente*, s'ils ſuſpendroient, ou s'ils romproient tout-à-fait l'aſſemblée, le danger parut ſi evident à ceux, qui vouloient ſe retirer abſolument, que les raiſons ne les ébranlérent point, & voïant qu'ils ne pouvoient empêcher la ſuſpenſion, ils prirent le parti de faire une proteſtation contre, ce qui n'empêcha pas que tous les autres ne priſſent le parti de ſe retirer ainſi finit le Concile.

Au reſte *Maurice* & les Confédérés avançoient toûjours vers *Inſpruck*. *Ulm* fut aſſiégée pendant ſix jours, & le dix-neuviéme d'*Avril* ils prirent la route de *Stoccach*, où ils toucherent de la part du Roi de France la ſolde de trois mois, comme on étoit convenu. On leur donna pour ôtages *Jean de la Mark Seigneur de Jametz* à la place de *Henri de Lenoncourt*, qui étoit mort en chemin.

Les Confédérés envoïerent auſſi de leur côté au Roi le *Duc de Mekelbourg*, & le *Prince de Heſſe*. Le dernier jour d'*Avril* ils vinrent camper ſur le *Danube*, quelques lieües au-deſſus d'*Ulm*, aïant laiſſé *Albert de Brandenbourg* pour faire le dégat dans tout le Païs & en tirer des contributions. Il prit à compoſition le fort de *Helfeſtein*, & tira de *Gisling*, qui n'eſt qu'à trois lieües d'*Ulm*, & d'autres Villages voiſins jusqu'à dix huit mille écus. Pendant toutes ces conquêtes, l'*Electeur Maurice* étoit allé à *Lintz en Autriche* ſur le *Danube*, pour conférer avec le *Roi des Romains*, que l'Empereur y avoit envoïé, dans le deſſein d'arrêter cet Electeur, & d'en venir avec lui à quelque accommodement.

L'Empereur même avoit écrit aux Princes, pour les exhorter à faire en ſorte que ces différens fuſſent terminés, & que cette nouvelle étincelle de guerre fût éteinte avant, qu'elle excitât un plus grand feu. *Maurice* écouta les propoſitions de *Ferdinand*, mais il lui en fit d'autres ; ſçavoir : *Que le Landgrave fût mis en liberté ; qu'on appaisât les différens de la Religion ſur la doctrine ; qu'on réglât le Gouvernement de l'Etat, qu'on fit la Paix avec le Roi de France, & qu'on reçût en grace les proſcrits.* *Ferdinand* étoit accompagné de l'*Archiduc Maximilien* ſon fils, du *Duc Albert de Baviére* ſon gendre, & des

Am-

Ambaſſadeurs de *Charles V.*, quand *Maurice* fit ces propoſitions. On lui répondit; *Que l'Empereur ne refuſoit pas de mettre le Landgrave en liberté, pourvû qu'on mit les armes bas; qu'il ſouhaitoit, qu'à la prochaine Diette on traitât ſérieuſement des affaires de la Religion & de l'Etat; qu'il n'approuvoit pas, qu'on parlât du Roi de France, comme d'un ami & d'un allié de l'Empire, étant en guerre avec lui; que néanmoins Maurice pourroit ſçavoir de lui à quelles conditions il voudroit s'accommoder. Qu'à l'egard des proſcrits, ils pourroient être reçûs en grace, pourvû qu'ils promiſſent d'obſerver l'édit que l'Empereur avoit publié.* Outre cela *Ferdinand* demandoit: *Que la Paix étant faite, Maurice le ſervît contre les Turcs en Hongrie, & qu'il empêchât que les Troupes levées pour la Ligue ne priſſent parti pour le Roi de France.* Après que l'Electeur eut répliqué; *Qu'il ne pouvoit rien conclure ſans ſçavoir l'avis de ſes Alliés*, l'on convint que le vingt-ſixiéme de *Mai* ſuivant on feroit une aſſemblée à *Paſſau*, des Députés de l'Empereur & de ceux des Alliés, dans laquelle ils aſſiſteroient tous deux en perſonnes, & que de ce même jour on commenceroit une Tréve, qui dureroit quinze jours.

L'Empereur ſe trouvant dans une Ville aſſés mal fortifiée, avec une petite garniſon, compoſée d'environ cent gardes, jugea à propos de ſe ſauver promptement pour met-

tre ſa perſonne en ſûreté. Il s'enfuit à minuit avec tant de précipitation, qu'il mit ſon baudrier ſans épée. L'*Evêque d'Arras* fils de *Granvelle* ſon premier Miniſtre ſe ſauva ſur un méchant cheval ſans ſelle & ſans bride. Ils arrivérent à *Vilnach*, qui eſt à vint huit milles d'*Inſpruck*, après avoir mis en liberté l'*Electeur Jean Frédéric*, qui néanmoins ne laiſſa pas de ſuivre l'Empereur dans ſa fuite volontairement & par reſpect.

A peine *Charles V.* étoit-il ſorti d'*Inſpruck*, que deux heures après *Maurice* y entra, & s'étant rendu maître de la Ville, il donna à ſes ſoldats tout le bagage de l'Empereur & de ſa Cour. Mais il empêcha, que l'on mît la main, & que l'on touchât à ce qui pouvoit appartenir à *Ferdinand*, qui étoit ſon ami. Les équipages du *Cardinal d'Ausbourg*, que les Confédérés haiſſoient beaucoup ne furent pas épargnés. Pour ce qui eſt des habitans, il défendit très-expreſſément, qu'on leur fît aucune inſulte, & qu'on touchât à leurs biens, voulant faire voir qu'il n'avoit pas pris les armes pour s'enrichir: mais ſeulement pour ſecourir les opprimés.

Pendant que les Confédérés agiſſoient ſi vivement dans l'*Allemagne*, le Roi de France, pour ſatisfaire au Traité de la Ligue, qu'il avoit faite avec eux, s'avança jusqu'à *Châlons ſur Marne*, avec la Reine & le reſte de ſa Cour, tandis que le *Connétable de Montmorenci*

renci se mit en marche pour *Vitri*, où étoit le rendés vous de toutes les Troupes. Son armée étoit composée de quinze mille Allemans, six mille Suisses, quatre cens hommes d'armes deux mille chevaux, & autant d'arquebusiers à cheval commandés par *Charles de Lorraine Duc d'Aumale*, frère du *Duc de Guise*. Le Connétable avec cette armée alla droit à *Toul*, dont on lui ouvrit aussi-tôt les portes. Le Roi s'étoit arrêté à *Joinville*, la Reine étant tombée malade, ce fut-là où *Christine*, veuve de *François Duc de Lorraine* & niéce de l'Empereur, vint trouver *Henri*, pour mettre à couvert les Etats de son fils. Le Roi la reçut très gratieusement; mais il s'expliqua avec elle sur deux articles, qui firent beaucoup de peine à la Ducheſſe. Le premier *qu'il falloit, qu'elle trouvât bon, que le jeune Duc son fils passât en France pour y être élevé auprès du Dauphin, voulant prendre soin de lui, & l'établir avantageusement. Le second qu'étant niéce de l'Empereur, on ne pouvoit lui laisser l'administration de la Lorraine, dont le Comte de Vaudemont seroit chargé en sa place.*

Le *Connétable de Montmorenci* se rendit maître de *l'Abbaïe de Gorse*, forte place à cinq lieuës de *Pont à Mousson*, d'où il vint à *Metz*, qu'il investit en sommant les Citoïens de lui ouvrir les portes. Quelques-uns s'y opposerent; mais les principaux de la Ville gagnés

par le *Cardinal de Lenoncourt*, qui en étoit Evêque, ſe déclarerent ouvertement pour les François. Il fallut donc capituler, & le Connétable entra dans la Ville le dixiéme *Avril*. Trois jours après la priſe de *Metz*, le Roi fit ſon entrée dans *Toul*. Il en fit *Sclavolles* Gouverneur, & jura de conſerver les droits, priviléges & immunités des habitans.

Le lendemain il ſe rendit à *Nanci*, où le jeune *Duc de Lorraine* le vint trouver, pour être enſuite conduit en *France*. Enfin le Roi après avoir paſſé par *Pont à Mouſſon*, prit ſon chemin du côté de *Metz*, où les priviléges de la Ville furent auſſi confirmés. Il n'y demeura que trois jours, & après en avoir donné le Gouvernement à *Artus de Coſſé Seigneur de Gonnor*, frère du *Maréchal de Briſſac*, il partit pour ſe rendre à *Luneville*, d'où il dépêcha à *Ausbourg François de Montmorenci* fils du Connétable, *Honorat de Villars*, & le *Comte Rhingrave*, pour apprendre des nouvelles de l'*Electeur Maurice*, qu'on publioit s'être déja mis en Campagne.

La Ville de *Metz* avoit toûjours conſervé ſon ancienne liberté juſqu'à cette époque, & elle eſt toûjours demeurée à la *France* depuis ce tems ci, auſſi bien que *Toul & Verdun*. Le Roi après s'être rendu maître de la premiere, y fit bâtir une Citadelle pour la con-

conſerver, quoi qu'elle ſoit d'ailleurs forte par les nouvelles fortifications.

Le deſſein de *Henri II.* étoit auſſi de ſe ſaiſir de l'*Alſace*, il s'étoit avancé à la tête de trente mille hommes dans la baſſe, pour être à portée en méme tems d'aſſiſter les Princes Ligués, qui l'avoient prié de venir à leur ſecours; la crainte où ſe trouva cette Province d'être deſolée, ſi des Troupes auſſi nombreuſes y faiſoient un long ſéjour & montoient plus haut, devint commune au *Corps Helvétique*, dont pluſieurs Etats par leur voiſinage ne pouvoient ſe paſſer d'en tirer leur ſubſiſtance. La Diette tenuë à *Baden* au mois de *Mai* ſe prêta ſans peine aux inſtances, que lui firent ſur ce ſujet les Députés des Villes de *Strasbourg*, de *Séleſtat*, & de la Régence d'*Enſisheim* L'on nomma une Ambaſſade nombreuſe pour aller à *Saverne*, où le Roi étoit campé, & lui repréſenter l'inquiétude des Cantons, qui au lieu de recüeillir les premiers fruits de ſa Confédération, ſe voicient à la veille de partager les malheurs d'un Païs voiſins, ſi ſon armée, qui devoit groſſir inceſſamment, s'avançoit plus loin, & alloit épuiſer des contrées, qui faiſoient la reſſource d'une partie d'entr'eux.

Le Senat de *Bâle*, comme le plus intereſſé dans l'affaire, fit prendre les devants à ſa députation, compoſée de *Bernard Meier, le Bourguemaitre Régnaut*, de *Jean Rodolphe Faſch*,

Faſch, de Gaſpar Krugen, & de Henri Falkner. Ils furent ſuivis de ceux que les Députés d'Alſace choiſirent eux-mêmes dans les Cantons ; ſçavoir, de *Jean d'Eſcher Chancelier de Zurich, de Jean Bircher l'ancien Avoïer de Lucerne, de Jean Cunen & de Thierri Inder Halden, les deux Landammans des Cantons d'Uri & de Schweitz,*

Le Roi les reçut très bien, & voulant ſe faire auprès d'eux un mérite de ce qu'il n'avoit pû éxécuter, il leur dit : *Qu'en leur conſidération, il alloit faire repaſſer ſon armée en Lorraine.* Ce qu'il fit en effet peu de tems après, parce qu'il aprit l'accommodement que l'*Electeur Maurice* venoit de faire avec l'Empereur.

Charles V. qui n'étoit pas encore en état de detourner la tempête qui le menaçoit, par la force des armes avoit fait continuer les négociations de Paix à *Paſſau*, dont le réſultat fut : *Que le Landgrave ſeroit mis en liberté, & celle de conſcience accordée & confirmée pour toûjours aux Proteſtans de la Confeſſion d'Ausbourg, avec la poſſeſſion des biens Eccleſiaſtiques dont ils s'étoient emparés. On promit auſſi que la Chambre de Spire ſeroit remplie par des Conſeillers de l'une & de l'autre Religion ; Et qu'enfin il ne ſe feroit plus de Mandats contre les Proteſtans au ſujet de leur Religion.*

Voila cette fameuſe Paix de *Paſſau* ou de Religion, laquelle fut ſolemnellement con-

confirmée à la Diette d'*Auxbourg* en 1555. à l'exclusion des Réformés ou Protestans Calvinistes, & sur laquelle s'est fondée la liberté de Religion & de conscience en *Allemagne*, sans être astreinte à un Concile, jusqu'à la Paix de *Westphalie*; Et le tout par la faute de *Charles V.* qui ne voulut pas profiter des avis qu'on lui donna de la désertion & de la révolte de *Maurice*, qu'il auroit aisément pû prévenir en se mettant en état de châtier le rebelle par un armement capable de le faire rentrer dans son devoir.

Les Etats de la *Franche-Comté*, qui étoient dans la même inquiétude que l'*Alsace* au sujet des armées du Roi de France, priérent les Cantons de vouloir s'interesser pour cette Province, comme ils avoient fait pour les *Alsaciens*, & de solliciter la continuation de la neutralité auprès de *Henri II.* pour un Païs qui faisoit leur propre sûreté & leur plus forte défense. Les *Suisses*, qui sentoient la conséquence de cette démarche, n'hésiterent pas d'envoier au Roi *Jean Hab Bourgemaitre de Zurich & Josse Freitag Conseiller d'Etat de Fribourg*, qui représenterent à ce Prince les justes appréhensions dans lesquelles ils se trouvoient au sujet de la *Franche-Comté*, dont ils craignoient la violation de la neutralité contre la force des Traités, esperant que Sa Majesté ne permettroit pas, qu'il y fût donné atteinte.

Le

Le Roi écouta favorablement les Députés, & prolongea encore en considération des *Suisses* la neutralité pour trois ans. L'Empereur en marqua sa satisfaction aux Cantons par les remercimens qu'il leur fit du soin, qu'ils avoient eu de lui conserver cette Province. Il les pria en même tems de rappeller les Troupes de leur Nation, qu'ils avoient au nombre de cinq mille hommes dans l'armée du *Marquis de Brandenbourg*, & de ne ne pas permettre que *Henri II.* qu'il nommoit son ennemi obstiné, en pût lever davantage en *Suisse.*

La Nation Helvétique étoit alors assemblée à *Baden*, où ses Députés considérant les variations de l'*Europe*, firent des réflexions sérieuses sur le peu de confiance qu'il y avoit à mettre dans les choses humaines, & combien peu on étoit à labri des effets, que produisent les différens interêts des Puissances. Ils conclurent de cette sage considération, que la politique de la République exigeoit un retour sincére à leur Confédération propre, à l'observation exacte de leurs Traités, & à n'écouter que les léçons de leurs glorieux ancêtres, qui n'avoient fait consister le bonheur & le bien continué de la *Suisse* que dans l'Union des ses membres, & de ses Etats. On goûta les fruits de cette Union concertée dans la Diette de *Baden* le vint huitiéme *Mai* & de nouveau cimentée

dans

dans les Cantons en 1552. pendant cent & quatre ans. Mais les deux miſérables journées de *Filmerguen* firent connoitre, que la fatale diſcorde ſçait s'emparer des eſprits & des cœurs, que rien au monde ne devroit déſunir. La Bataille de 1656. ne coûta que du ſang Helvétique, dont on ſe conſola avec le tems, qui enſevelit tout dans l'oubli. Celle de 1712. a coûté, & le ſang & le Patrimoine Helvétique, ce qui altere l'ancienne amitié Confédérale, & la réputation que le Corps des *Suiſſes* s'étoit acquiſe dés la premiere Paix du Païs de ſçavoir régner en Paix, en tranquillité, & avec l'admiration de toute l'Europe.

Michel, dernier *Comte de Gruëres*, étant ſurchargé de dettes, alla à *Berne* pour emprunter de l'argent de l'Etat, affin, diſoit il, de pouvoir rédimer ſes joïaux, qu'il avoit mis en gage à *Fribourg* pour la ſomme de cinq cens écus. Il offrit en même tems ſon Comté aux *Bernois* les aſſûrant: qu'il ne le ſouhaitoit à perſonne tant qu'à eux. On lui prêta deux mille écus; & quant au *Comté de Gruëres* les Deux Cens de Berne, rapporte *Stettler*, ne voulurent prendre aucune réſolution à ce ſujet ſans auparavant en avoir aviſé l'Etat de *Fribourg*, avec qui ils avoient conclu un Traité particulier à cet égard. C'eſt pourquoi ces deux Villes négocierent beaucoup avec le Comte ſans en venir

venir à aucune concluſion, quoi qu'elles fuſſent averties, que *Michel* avoit engagé le *Païs de Gruïeres* en pluſieurs endroits.

1553 On trouve dans les annales de *Gruïeres* la déroute de ce Comte de la maniere ſuivante. „ Ce Comte penſoit à mettre ordre „ à ſes affaires, qui étoient étrangement „ dérangées par les dettes, que ſes Ancêtres „ lui avoient laiſſées, de même que par „ les ſommes immenſes, dont il entretenoit „ ſes Troupes au ſervice de France, „ & par celles qu'il livroit ſans ceſſe aux „ Suiſſes pour ſe rédimer de leurs continuelles vexations. Il fut pour cet effet obligé de vendre ſa Seigneurie de *Corbieres* pour „ dix-huit mille écus à réachapt aux *Fribourgeois*, & celle de *Bellegarde* aux mêmes pour deux mille écus. On y établit pour premier Châtelain *Barthelemi de Reinold*. Ce fut l'année 1553.

On s'eſt trompé dans le Tome premier page 241. en faiſant le cadet de la maiſon d'*Eſtavayé Seigneur de Corbieres* Cette Seigneurie a toûjours appartenu à celle de *Gruïeres*, jusqu'à cette époque.

Comme le *Comte Michel* avançoit en âge & qu'il étoit ſans enfans, ſa famille s'éteignant par ſa mort, il penſa à mettre ordre à ſes affaires pour l'avenir, ſpécialement à mettre en aſſûrance ſes ſujets qu'il aimoit, & dont il étoit aimé comme un Pere l'eſt de

ſes

ſes enfans. Dans ce deſſein il fit aſſembler ſes Etats à *Gruïeres* en 1552 L'aſſemblée ſe tint en raſe campagne à la *Chavonna*, & fut convoquée publiquement au ſon du tambour par un Héraut. Il leur propoſa de leur remettre par ſon teſtament la ſouveraineté de ſes Etats, qui ſeroient gouvernés Démocratiquement à la maniere des Cantons populaires d'*Uri, de Schweitz, & d'Underwalden*; à condition qu'ils paieroient ſes dettes, qui montoient à quatre-vint mille écus. Le Traité fut fait & ſigné par les Députés des Etats, Villes, & Communautés de tout le *Comté de Gruïeres*. Cet acte s'eſt trouvé dans les Régiſtres du Notaire de *Minſiez*.

Mais il ne fut point au pouvoir des Etats de profiter de la bonté de leur gratieux Souverain, car les *Suiſſes Bernois & Fribourgeois*, non contens d'avoir chaſſé le *Duc de Savoie du Païs de Vaud*, & exterminé toute la haute Nobleſſe du Païs, trouvoient encore un obſtacle pour faire leur quarré parfait; & cet obſtacle étoit le *Comté de Gruïeres* contre lequel ils n'avoient encore rien oſé entreprendre à cauſe de la protection que la *France* lui avoit jusques-là accordeé.

Enfin en 1554. la *France* épuiſée par les guerres d'*Italie* ne leur fit plus d'ombrage. Les créanciers preſſerent leur païement. Les biens du *Comte Michel* furent mis en décret, & les *Bernois* & les *Fribourgeois* s'emparérent

de tout le Comté, & de tous les Droits, fiefs, jurisdictions, biens & actions du Comte. De sorte que *Berne* eut à sa part, ce qui étoit dans le *Païs de Vaud*, & ce qui est au dessus de *Montbovon*, avec les Seigneuries qu'il possedoit dans le *Sibenthal* pour la somme de vint-deux mille écus. Les *Fribourgeois* eurent, ce qui est en deça de *Montbovon* pour soixante mille écus. *Michel* ne fut point présent à sa discussion. Il quitta le Païs avec protestation pour les droits de Combourgeoisie des Villes de *Berne* & de *Fribourg*, réservant aussi les Franchises, & bonnes coûtumes de ses sujets. *Armand de Niderhoffen d'Uri*, comme Surarbitre, ou Président, présidoit à ce decret. *George de Réding de Schweitz*, *Gille de Tschudi de Glaris*, *Urs de Suri de Soleure*, & *Alexandre de Peier de Schaffhausen*, furent les quatre Arbitres ou Juges, choisis par les Créanciers du Comte & par lui-même ; suivant le convenu du vint uniéme *Décembre* 1553.

Michel se retira en *France*, où il avoit un Régiment au service de *Henri II.* ; mais peu de tems après il le quitta pour gouter un repos, qu'une vie tumultueuse lui avoit empêché de trouver dans son Païs. Il alla en *Bourgogne*, où il mourut le vint-neuviéme *Mai* 1570 dans le château de *Thalome*, qui appartenoit à un Seigneur, dont il étoit proche parent. D'autres prétendent, qu'il

est

est mort à *Bruxelles* assés mal dans ses affaires. Le *Comte Michel* étoit un beau Prince & un vaillant Chevalier ; sa cuirasse & ses armes qui sont dans l'arsenal de *Fribourg* dénotent, qu'il étoit un gros homme. On l'accuse d'avoir trop aimé, & l'on dit, que ce fut là une occasion des folles dépenses, qui l'ont conduit à sa ruine.

La Noblesse de *Gruëres*, qui brilloit du tems des Comtes, consistoit dans les familles suivantes; savoir les *de Cléri*, *les de Saint-Germain*, *les de Corpateur*, *les de Santhey*, & *les de Castella*, celle-ci est l'unique des sus dittes, qui subsiste dans l'Etat en la personne de *Tobie Raphael*, qui en est, & son frère *François Ignace*. *Rodolphe de Castella* est le premier, dont on a connoissance ; il vivoit en 1425. *Louis* son fils possedoit les *Seigneuries de Châtel Saint Denis & de Villarvolard*, cette derniere du chef de sa femme, *Jeanne de Santhey*. Ces deux terres sont presentement unies au Domaine souverain ; la premiere fait un Bailliage, & *Villarvolard* est annexée à celui de *Corbieres*. *L. L. E. E. de Fribourg* achetterent l'une & l'autre ; *Châtel Saint Denis de François de Castella*. *Jean de Castella* gouvernoit le *Comté de Gruëres* depuis la déroute du *Comte Michel* jusqu'au partage de ses Païs ; il y fut établi par la Diette des Cantons, où il avoit paru lui même en qualité de Député, dont le fils aussi nommé *François* en considera-

tion de ſon mérite fut admi en 1665. au nombre des Citoyens Privilégiés, & dés cette époque ſa Poſtérité a joui des prérogatives qui y ſont attachées. Les *de Cléri*, comme on a déja dit, ſont établis en *Alſace*, les *de Saint Germain* en *France*, les *de Corpateur* & les *de Santhey* ſont deux familles éteintes.

La part que les *Fribourgeois* eurent à ce Comté, fait un beau Balliage. Le Ballif réſide dans la Ville, & occupe le Château fort à l'antique des Comtes de Gruïeres. Cette Ville eſt ſituée au pied de la haute Montagne, nommée *Mauleſon*, ſur une hauteur qui peut elle-même paſſer pour Montagne. Elle eſt à ſix lieües de la Capitale du Canton à l'Orient, comme *Eſtavaier*, l'eſt à l'Occident, mais dans une poſition plus heureuſe & plus riante. Car la Ville d'*Eſtavaier* eſt ſituée ſur le penchant d'une colline vers le milieu de la côte orientale du *Lac de Neufchâtel*. Sa ſituation eſt, comme on vient de le dire, des plus riantes, ſe trouvant placée ſuivant le témoignage des voiageurs dans un des plus beaux points de vûë de l'*Europe*, puiſque l'on y découvre d'un ſeul aſpect ſeulement vers l'Occident ſix ſouverainités. Mais ce qui récrée le plus l'œil ce ſont les bords du Lac, qui lui ſont oppoſés, leſquels comprennent le *Comté de Neufchâtel* & la *Baronnie de Grandſon*. Là il s'éleve un eſpece d'am-

d'amphitéatre, où ſe trouvent placées quatre Villes & une infinité de Villages, la plûpart trés bien bâtis & poſés comme par degrés de diſtance en diſtance dans un Païs admirablement bien diverſifié, ce qui fournit à la vûë un aſpect des plus complets.

C'eſt dans le V. ſiécle, que cette Ville a pris ſon origine. Lss *Bourguignons* ſortis du *Brandenbourg*, où ils s'étoient extrêmement multipliés, vinrent au nombre de quatre-vint mille combatans, s'établir avec leurs familles ſur les bords du *Rhin*, vers le tems du Régne d'*Octave Auguſte*, ſans toutefois oſer le paſſer, parce que l'Empereur averti de leurs mouvemens leur envoia faire commandement de retourner ſur leurs pas. Ils reſterent donc aux environs de ce Fleuve jusqu'au tems de *Valentinien III.* qui les perſécuta avec chaleur. Alors pour ſecouër le joug de ſon autorité ils paſſerent le *Rhin* aux environs de *Strasbourg* vers l'an 408., ou 415. ſous *Godiſil* ou *Gondioſch*. Ils furent joint par une Troupe de *Vandales*, peuples ſortis des environs de la *Mer Baltique*, & qui pour la plûpart s'étoient déja jettés en *Eſpagne*. Ceux ci n'aïant pû ſuivre leurs Compagnons, crurent devoir ſe joindre aux *Bourguignons*, qui tous enſemble conquirent au premier abord ſans coup férir l'*Alſace* & la grande Province des *Séquanois*, au-

jourd'hui la *Franche-Comté* dont ils abolirent le nom.

Les *Vandales* eurent pour leur part le *Païs de Vaud*, auquel ils donnerent leur nom, & le diviſerent en ſept parties pour autant de Légions dont le Corps de leur armée étoit compoſée. La ſeptiéme de ces Légions eut pour ſon partage le Païs, qui eſt ſitué entre *Orbe & Eſtavaïé*, dont elle poſa alors les fondemens. Cette Ville a depuis été ſoumiſe aux *Rois de Bourgogne* pendant l'eſpace de quatre-vints & dix ans, jusqu'à ce que ce Roïaume après la mort de *Gondemar* paſſa dans la Maiſon de *France* vers l'an 534. ſuivant la Cronique de *Marius Evêque d'Avanche*. En 888. *Eſtavaïé* tomba ſous la domination de *Rodolphe I. Roi de la Bourgogne Transjurane*, & appartint enſuite à ſes trois ſucceſſeurs *Rodolphe II. Conrad I. & Rodolphe III.* dit le faineant, après quoi elle fut ſoumiſe à la puiſſance de l'*Empereur Conrad, dit le ſalique & d'Henri III. ſon fils, dit le noir, en* 1039.

Après l'extinction des *Ducs de Zéringue Eſtavaié* commenca à appartenir à *Amedée IV. Comte de Savoie* vers l'an 1240. aïant été là un des premiers pas que fit cette Maiſon dans le *Païs de Vaud*, qu'elle poſſeda bientôt après presque tout entier ſous *Pierre Comte de Savoie, dit le petit Charles-Magne*, qui en forma la *Barronnie de Vaud*.

Enfin

Enfin l'an 1536. l'Etat de *Berne* aïant porté ſes armes dans le *Païs de Vaud*, *Jean Seigneur d'Eſtavaié* avec tous ſes ſujets ſe ſoumirent librement à celui de *Fribourg*, pour ne pas être privé, dit-il dans ſa lettre de reddition, de nôtre Sainte Foi Catholique. Mais malgré les ſoins que l'on tâchoit de prendre pour n'être pas contraint de donner dans les nouvelles opinions, ceux qui les répandoient ne laiſſerent pas, que de s'inſinuer dans *Eſtavaié*. Ils commencerent au premier abord d'y ſemer leur doctrine en ſecret, & ſe crurent enſuite aſſés autoriſés pour oſer la répandre en public. Cependant par malheur pour eux, la tentative ne réüſſit pas. Un des principaux Bourgeois proche parent du Seigneur du lieu & de la famille d'*Eſtavaié*, à qui la nouveauté, que débitoient les nouveaux Apôtres, ne plaiſoit apparemment pas, crut devoir en arrêter le progrès. Il ſe ſervit pour cet effet d'un moïen, qui quoi qu'un peu violent ne laiſſa pas que de réüſſir. Ce fut de tirer un coup de fuſil ſur le Miniſtre, qui prêchoit dans l'Egliſe Paroiſſiale de *Saint Laurent*. Un coup ſi hardi & ſi déterminé ſappa dans *Eſtavaié* la prétenduë Réforme dès ſon origine, perſonne n'aïant depuis lors juger à propos d'aller commettre ſon zéle ſur de nouveaux frais, pour y eſſuïer encore de ſemblables

périls en faveur du nouvel Evangile, qu'ils ne vouloient pas autoriſer de leur ſang.

La Ville d'*Eſtavaié* n'a pas marqué moins de fidélité à l'égard de ſon nouveau Prince, qu'elle a eu de zéle pour ſoutenir la vraïe Religion. L'année 1653. ſollicitée de ſe joindre à quelques factieux, qui vouloient rendre les quatre Villes de *Grüeres*, *de Bulle*, *de Romont*, & *d'Eſtavaié* indépendantes de leur légitime Souverain, rejetta cette propoſition criminelle avec horreur, & *N. de Griſet Lieutenant d'Avoier d'Eſtavaié* en donna un promt avis à *L. L. E. E. de Fribourg*, qui pour récompenſer la fidélité de ce Gentilhomme, lui donnerent le droit de Citoien de leur Capitale, & le rendirent avec ſa Poſtérité habile au Gouvernement. Cette famille, comme on a déja dit dans le tome précédent, a dès lors brillé dans l'Etat.

Romont en latin *Rotundus mons* eſt après *Fribourg*, la plus jolie Ville de ce Canton. Elle eſt ſituée ſur un terrein fort élevé. Il y a environ cent ans, que les *Fribourgeois* y avoient commencé quelques fortifications, auxquelles ils remirent la main en 1712. *Romont* a des foires célébres & fort frequentées. C'étoit autrefois un appanage d'un cadet de la *Maiſon de Savoie* ſous le titre de Comté. C'eſt aujourd'hui un Bailliage de *Fribourg* a cinq lieües de la Capitale.

Bulle

Bulle eſt une petite Ville du Canton de *Fribourg*, qui autrefois dépendoit de celle de *Grüeres*. *Rodolphe II. Comte* de ce nom en fit préſent à l'*Evêque de Lauſanne* en 1210. *Sébaſtien de Montfaucon* l'abandonna avec ſon Evêché dans le tems de la Réformation. L'Etat de *Fribourg* la prit ſous ſa protection, en fit enſuite un Bailliage, & convint en 1615. & 1622. avec l'*Evêque de Lauſanne* par un Traité particulier, qui dédommage ce Prélat du Domaine utile, que ſes Prédéceſſeurs y poſſedoient avant le changement de Religion.

Le Traité de *Paſſau* fut très avantageux aux *Luthériens d'Allemagne*, & ils l'ont toûjours regardé depuis comme le fondement le plus ferme ſur lequel ils puſſent s'appuïer dans les conteſtations, qui ſont ſurvenuës entr'eux & les Catholiques. Cependant il ne plut pas à *Albert de Brandenbourg Bareith*, appellé communément l'*Alcibiade Germanique*, qui ne voulut point y être compris, & qui parla même ouvertement à ce ſujet contre *Maurice*, avec qui il étoit lié auparavant d'une étroite amitié. L'Empereur le preſſa en vain d'entrer dans cette Paix, en vain il lui écrivit de ſe ſoumettre à cet Edit de pacification, *Albert* ne voulut rien écouter, il s'allia même avec la *France*, & continuant ſes ravages il força l'Empereur à le mettre au ban d'Empire comme un traitre

& un rébelle. Ce Prince avoit une armée de vint mille hommes ſous ſon commandement, que le *Roi Henri* lui entretenoit, & lesquels il faiſoit vivre à diſcrétion dans les Provinces Catholiques d'Allemagne.

Ce Prince dénaturé, rapporte *Schleidan*; mépriſant les forces unies de l'Empereur & de l'Electeur Maurice, après s'être emparé de la Ville & du Château de *Liechtenau*, brula cent Villages, ſoixante & dix Chateaux, & les maiſons de Campagne des Habitans de *Nuremberg*. Il n'épargna pas même les Temples; mais il n'y mit le feu qu'après les avoir pillés. Il alla enſuite dans une grande forêt, qui furniſſoit du bois à bâtir & à brûler, & y aïant mis le feu, il en brûla plus de trois mille arpens; & déclara la guerre à toute la Nobleſſe de la Contrée, ſi elle n'entroit dan ſon parti Les *Evéques de Bamberg & de Wirtzbourg en Franconie*, pour ſe délivrer du danger & du pillage, furent contrains de s'acçommoder avec lui à de dures conditions Les Villes de *Suabe* lui envoïerent des Députés, qui n'en purent rien obtenir; & après avoir aſſiégé *Nuremberg*, & lui avoir impoſé des loix fort rigoureuſes, pour l'obliger à en lever le ſiége, il alla menacer ceux d'*Ulm*, & mena ſes Troupes du côté de *Trévet*, pour demander à l'Archevêque le Château de *Coblenz*.

Ce

Ce fut alors, qu'il ſe ſépara des Confédérés, dit *de Thou*, & que s'avançant juſqu'au *Rhin*, il ſe rendit maître de *Worms* & de *Spire*, & en tira une grande ſomme d'argent, avec quelques Canons. Il jetta une ſi grande épouvante dans le Païs, que les Prêtres ou fuïoient, ou changeoient d'habit, pour cacher leur profeſſion. Les Evêques mêmes ſe ſauvoient. L'Empereur étant arrivé à *Ulm* au milieu de ces déſordres, trouva les *Evêques de Maience*, *de Spire*, *de Wirtzbourg & de Bamberg*, très-chagrins des conditions iniques qu'*Albert* leur avoit impoſées. Ce Prince aïant égard à leurs plaintes, caſſa tous ces Traités, défendit de les obſerver, & manda, que chacun prît les armes pour recouvrer ce qui lui appartenoit. Il accorda la même permiſſion à ceux de *Nuremberg*, les exhorta tous de ſe liguer pour défendre leurs frontiéres contre l'ennemi commun, & conſeilla à ceux de la *Suabe*, & aux peuples qui ſont ſur le *Rhin*, de faire la même choſe. Ainſi ils ſe joignirent tous contre *Albert*. De là l'Empereur aïant paſſé par les terres de *Wirtemberg*, prit ſon chemin vers *Strasbourg*, où la veuve du *Duc de Lorraine*, à qui le *Roi de France* avoit ôté l'adminiſtration de ſes Etats, vint le trouver, d'où elle ſe rendit enſuite dans les *Païs-Bas*. On ne ſçauroit exprimer les

ravages & les désordres, que les Impériaux firent dans ce Païs-là. On ne voïoit de tous côtés qu'embraſement, & que pillages, & l'on n'entendoit par tout que les gémiſſemens de ceux, qui abandonnoient tout pour ſe ſauver.

Le *Roi de France*, voïant l'Empereur ainſi s'avancer, conçut auſſi tôt, qu'il venoit en *Lorraine*, dans le deſſein de recouvrer les Villes *de Metz*, *de Toul* & de *Verdun*, qui avoient été démembrées de l'Empire. C'eſt pourquoi dès le commencement d'*Octobre* 1552. *Henri* envoïa *à Metz* les Compagnies des Gendarmes du *Duc de Lorraine*, *du Duc de Guiſe*, & du *Prince de la Roche Sur-Yon*, avec trois Compagnies de chevaux légers, & huit enſeignes de gens de pied. Néanmoins affin que ces Troupes ne conſumaſſent pas les vivres, en attendant l'arrivée des ennemis, le *Duc de Guiſe*, les diſtribua hors de la Ville, & les emploïa à faire venir les convois. Il y eut quelques eſcarmouches avant le ſiége entre le *Duc d'Albe* pour l'Empereur, & les Troupes du Roi de France, & le premier y fit pluſieurs pertes aſſés conſidérables; mais il ſçut les réparer peu de tems aprés, & ſi l'Empereur fût venu à ſon ſecours auſſi promptement, qu'on l'attendoit, il y a apparence, que les François euſſent été mal menés. Mais ce Prince ne put commencer le ſiége de *Metz* que le vint deuxié-

me

me d'*Octobre* & par ce retardement il donna le tems au *Duc de Guiſe*, de munir cette Ville & celle de *Nanci* de toutes les choſes néceſſaires, & d'y faire entrer un grand nombre de Seigneurs, qui s'y enfermérent pour les défendre.

Le *Marquis de Brandebourg*, qui jusques-là étoit demeuré ferme dans la Ligue de la France, avoit alors ſon quartier avec cinquante Compagnies d'infanterie & beaucoup de Cavalerie proche de *Pont à Mouſſon*; mais à l'approche de l'Empereur, aïant changé de ſentiment, il traita ſecrettement avec lui; & le quatriéme de *Novembre*, il vint ſe rendre au Camp devant *Metz*, après avoir mis en déroute les Troupes du *Duc d'Aumale*, & fait priſonnier ce Seigneur, qui ſur le bruit de cette défection, étoit venu pour ſe ſaiſir de la perſonne d'*Albert*, ou pour empêcher ſa jonction avec l'Empereur. *Charles V.* flatté par ces premiers ſuccès, & ſe voïant d'ailleurs à la tête de près de cent mille hommes d'infanterie & de douze mille de Cavalerie, commença le ſiége le vint-deuxiéme *Octobre*, avec toute la fermeté d'un Général, qui ſe croit déja victorieux. La place fut battuë par cent quatorze pieces de canons; mais elle fut encore plus vaillamment défenduë, & malgré toutes les forces & tous les efforts des Impériaux, l'Empereur fut contrain de lever le ſiége ſur la fin

de

de *Decembre*. La tranchée fut abandonnée le vint-huitiéme de ce mois, jour *des Innocens*, le ſoixante cinquiéme jour depuis l'arrivée de l'armée ennemie devant la place, & le quarante-cinquiéme depuis que l'artillerie avoit commencé à la battre.

Auſſi-tôt que le *Duc de Guiſe* eut vû le ſiége levé & les ennemis retirés, il depêcha trois Seigneurs pour en porter la nouvelle au Roi, qui la reçut avec une joïe égale à l'importance du ſuccés. Le *Duc de Nevers & le Maréchal de Saint-André*, qui couvroient les environs de *Toul & Verdun* avec un corps conſidérable de Cavalerie, ſe rendirent auſſi-tôt à *Metz*. Le *Duc de Guiſe* viſita avec eux le Camp des Impériaux, les batteries, les quartiers, & par tout il trouva quantité de malades & de bleſſés, qui étoient languiſſans, & qui demandoient du ſecours. Le Duc naturellement généreux, fut touché de compaſſion, & ordonna qu'on leur fournît à tous des vivres & des rafraîchiſſemens. Il ordonna de même aux Chirurgiens de l'armée d'en prendre un grand ſoin, & de les aſſiſter comme s'ils euſſent été de véritables amis, en faiſant tout ce qu'ils pourroient pour leur guériſon. Deux jours après il fit préparer vint barques couvertes avec des paillaſſes, & autres commodités, & y aïant fait embarquer les malades & les bleſſés, il les envoïa à *Thionville*. Cette action ſi charitable

ritable du Duc, lui attira l'amour & la vénération des *Allemans*, *des Italiens*, & *des Eſpagnols*, augmenta l'eſtime qu'on avoit déja de la Nation Françoiſe, & rendit de plus en plus immortelle la réputation de ce Prince. Selon le rapport des priſonniers la perte des Impériaux put monter à trente-cinq mille hommes.

Henri II. à ſon retour d'*Allemagne*, paſſa par le *Luxembourg*, où il prit quelques places, il ravagea enſuite tout le plat Païs, & réduiſit en cendres le *Mont Saint-Jean*, & *Soleure*, deux Châteaux bien fortifiés. Il prit auſſi dans le Luxembourg, *Damvilliers*, *Yvoi* & *Montmidi*.

Les *Suiſſes*, qui étoient dans l'armée du *Marquis de Brandebourg*, s'étant rejoints à ceux qui étoient dans celle du Roi, après que ce Prince ſe fut réconcilié avec l'Empereur, eurent part à toutes ces expéditions, & *Henri* fut ſi content de leur ſervice, qu'il ſongea dès cette année 1553. à en augmenter le nombre La demande de dix mille hommes de nouvelles levées fut faite par ſon Ambaſſadeur de *Baſſefontaine*, qui avoit ſuccédé à *Marcheferriere*, le douziéme *Juin*. Ce ſecours devoit être deſtiné particuliérement au maintien de la neutralité du *Comté de Bourgogne*, que *Charles V.* étoit à la veille de rompre, & où il ſe préparoit de faire marcher des Troupes ſous le commandement

d'*Alber*

d'*Albert de Brandebourg*, qui devoit tenter une invaſion dans le Duché.

Baſſefontaine outre cette propoſition, étoit chargé de repréſenter à la Diette, combien ſon Maître ſe trouvoit offenſé du procédé de la Régence d'*Enſisheim*, qui contre les promeſſes faites, avoit enlevé quelques ſoldats François, ce qui ne manqueroit pas de porter le Roi à envoier un détachement dans cette contrée, pour avoir raiſon de ces actes d'hoſtilité. Il demanda en même tems que l'on n'accordât ni séjour ni audiance dans les Cantons, aux Miniſtres du *Duc de Florence*, qui ſans aucun ſujet venoit de ſe déclarer contrele Roi.

Le droit des Nations ne permit point au *Corps Helvétique* de répondre favorablement au dernier de ces griefs; & à l'égard des autres, la ſageſſe de la Diette y trouva le meméde, que la *France* pouvoit ſouhaiter, en faiſant connoitre d'un côté à la Régence d'*Enſisheim*, que la tranquillité commune demandoit que ceux des Troupes du Roi, qu'elle avoit fait priſonniers fuſſent relâchés auſſi tôt ſans rançon, ce qui fut exécuté; & de l'autre en ſe faiſant donner par ceux qui gouvernoient dans le *Comté de Bourgogne*, de nouvelles aſſûrances de cultiver une neutralité qui ne leur devoit pas être moins chere qu'aux Cantons, & de ne recevoir aucunes Troupes Impérialet, ce

qui

qui eut son effet, & dispensa la *France* d'être chargée des ces nouvelles levées, & les *Suisses* de les accorder, ce qu'ils auroient peut être été obligez de faire par la teneur du dernier Traité, puisque le Roi se trouvoit en personne à la tête de ses armées, ce que cependant ils auroient fait avec peine par des considérations, qui leur étoient propres dans les conjonctures présentes.

Quoique les deux Cantons de *Zurich* & de *Berne* ne fussent point entrés dans l'Alliance avec *Henri II.* ce dernier ne laissa pas de trouver auprès du Roi tous les égards qu'il pouvoit desirer dans une affaire, qui l'interessoit d'autant plus, qu'elle regardoit la dignité de son Etat, & le maintien du droit de médiation, qu'il avoit entre les *Comtes de Neufchâtel* & leurs sujets.

Après la mort de *François d'Orleans Duc de Longueville* les Etats de *Neufchâtel*, comme on l'a dit, avoient reconnu pour leur Souverain & légitime Maître, le *Duc de Nemours*, de même que la *Marquise de Retelen* au nom de son fils, comme les plus proches héritiers du sang; cette décision avoit été formée contradictoirement avec la *Reine Douairiere d'Ecosse*, qui s'étoit présentée par le moien de l'Ambassadeur de France, en qualité de mere du feu *Duc de Longueville*. On mit les demandeurs en possession du Comté néanmoins sans préjudice des droits de la

Reine. Il parut cependant bien-tôt de la part de cette derniere une tentative extraordinaire, par le conflit de Jurisdiction qu'elle forma au *Parlement de Paris*, où elle fit assigner les nouveaux investis, pour y être jugés définitivement. Le Canton Médiateur regarda avec étonnement cette procédure irréguliére, sur la quelle la mere du *Marquis de Retelen* lui fit ses plaintes, fondées sur son droit de Combourgeoisie

Il fut résolu dans le Sénat d'écrire au Roi, pour lui représenter les conséquences d'une pareille entreprise, l'atteinte qu'elle donnoit aux coûtumes & aux droitures du *Comté de Neufchâtel*, & celle qu'en recevoit l'alliance, qu'on avoit concluë avec *François I. Henri II.* répondit : *Qu'il n'etoit pas instruit à fond de cette contestation ; que son intention n'etoit pas, que les Traités entre la Couronne de France & le Corps Helvétique souffrissent la moindre altération, & assûra, qu'il laisseroit à cette affaire son cours naturel & équitable.* Le Roi malgré cette réponse permit, que le *Parlement de Paris* se saisît de la question, & que la *Reine d'Ecosse* y ajournât la Marquise. Celle-ci en prit occasion de se présenter de nouveau par son Envoïé à *Berne*, où elle fit porter ses nouvelles plaintes en réclamant l'assistance & le Conseil de ses Protecteurs, les priant de considerer, combien cette démarche de la *Reine d'Ecosse* étoit contraire à

la

la prérogative dont la Régence de *Neufchâtel* ſe trouvoit ſeule en poſſeſſion de ſe donner pour Souverain, celui à qui cette dignité étoit dûë par le droit de ſa naiſſance ; combien elle faiſoit de tort au droit de Combourgeoiſie, qui étoit entre la République de *Berne* & les *Neufchâtelois*.

Elle joignit les différens actes, par leſquels la *Reine d'Ecoſſe* avoit reconnu le Tribunal compétent dans le *Magiſtrat de Neufchâtel*, puis qu'elle s'y étoit adreſſée, de même que les autres prétendans à cette Principauté, pour en recevoir l'inveſtiture par un Jugement ſolemnel. Elle conclut en priant l'Etat d'envoïer une Députation au Roi pour le maintien de ſes priviléges & de ſes franchiſes, & de faire informer ce Prince de la vérité des faits qu'elle repréſentoit.

Les *Bernois* envoïerent au Roi en faveur de la Marquiſe, remontrerent la juſtice de ſa cauſe, & priérent Sa Majeſté de ne pas permettre, qu'il fût jugé au *Parlement de Paris* d'une conteſtation, qui ſuivant les Alliances appartenoit au Magiſtrat de *Neufchâtel*. On écrivit en même tems au Connétable, dans lequel la Nation avoit toûjours trouvé des marques d'eſtime & de confiance. *Henri II.* aſſûra l'Etat de *Berne* par une lettre du vint troiſiéme *Juin*, adréſſée à ce Canton, qu'il donneroit de tels ordres, qui leur ſe-

roient agréables, & qui n'offenseroient en aucune maniere les Traités.

En effet, tout le crédit dont la *Reine d'Ecosse* s'étoit flattée pour traverser une décision formée, tomba par l'ordre que le Roi fit expédier pour interdire au Parlement la connoissance de cette affaire, en la laissant à sa Jurisdiction naturelle, tant pour ce qui y avoit déja été réglé, que pour tout ce qui pourroit la concerner à l'avenir. De sorte que cette contestation aïant été renduë à son Tribunal, le *Duc de Nemours* & la *Marquise de Rételen*, au nom de son fils, demeurerent dans la tranquille possession des *Comtés de Neufchâtel & Vallangin*, & la Reine fut éconduite des ses prétentions, qui ne parurent pas justes aux Etats.

Vogel ajoûte, que le Roi ajoûta une lettre pour ceux de *Berne*, par laquelle il leur marquoit, que les régardant toûjours pour les anciens amis de sa Couronne, il seroit prêt en tout tems de redresser tout ce qui pourroit arriver de contraire aux Alliances; & dans la contestation, dout il s'agissoit, il y avoit mis si bon ordre, que le Canton, de même que les Etats, qui étoient sous sa protection, ne devoient jamais être inquiétés dans la joüissance de leur droit.

Stettler, qui n'omet rien de ce, qui peut faire honneur à l'Etat de *Berne*, ne parle point de cette adjonction de *Henri II.*,

Lauf-

Lauffer n'en fait non plus aucune mention. Il dit uniment : *Que le Roi de France répondit fort gratieuſement aux Bernois au ſujet de l'affaire de Neufchâtel, parceque ce Prince ſe voïoit enveloppé dans une cruelle guerre avec l'Empereur, & que par conſéquent il avoit un extrême beſoin du ſecours des Suiſſes.* On peut croire que *Lauffer* a raiſon, n'étant pas naturel de s'imaginer, que *Henri* voulût favoriſer d'une maniere ſi marquée un Canton, qui ſembloit alors avoir ſi peu d'inclination pour ſon ſervice, & qui avoit conſtamment refuſé l'alliance que les onze Cantons avoient ſigné de ſi bonne grace. A moins que le *Roi de France* ne voulût faire de ce Canton un Canton de prédilection à tout événement.

Le *Marquis Albert de Brandebourg-Baireith*, qui après la retraite de l'armée Impériale devant *Metz*, ne vouloit pas encore demeurer en repos, retint de ſes Troupes autant qu'il put, & s'en alla faire le degât dans les *Evêchez de Franconie*, d'où il enleva près de ſix cent mille ducats & autour de *Nuremberg*, contre laquelle Ville il fit la guerre, & ruina tout le pais par où il paſſoit. Quand il eut tout ravagé dans la *Franconie*, il ſe mêla dans la guerre que *Philippe Prince de Brunſwick* avoit commencé contre *Eric Duc de Brunſwick Calenberg* ſon couſin, & lui donna du ſecours contre lui. Toutes ces malverſations furent cauſe, que l'Empe-

reur le mit au ban de l'Empire, & que *Maurice Electeur de Saxe & Henri de Brunswick* pere de *Philippe*, furent chargés de l'exécution; de sorte que les deux partis en etant venus aux mains proche du Château de *Prine sur le Weser*, l'armée de *Maurice*, remporta la victoire, à la vérité, mais l'Electeur y fut blessé au côté droit d'un coup d'arquebuse, dont il eut les intestins percés, & dont il mourut trois jours après fort regretté de l'Empereur & de l'Empire, qui perdoient en lui un grand Prince, un grand Capitaine, un modéle de valeur, & un grand Héros.

Albert ne laissa pas de rallier son armée battuë, & voulut se venger sur les Terres de *Brunswick* de l'affront qu'il avoit reçu; mais le *Duc Henri* le battit deux ou trois fois, & le réduisit à une telle extrémité, qu'il fut dépoüillé de tous ses Etats, & obligé de se retirer à *Pfortzheim*, auprès du *Margrave de Baden-Dourlach*, son beau frère, chés qui il mourut en exil.

Dans le mois qui suivit la mort de l'*Electeur Maurice*, arriva celle de *Charles III.* dit le *Bon*, *Duc de Savoie*, fils de *Philippe* & de sa seconde femme *Claudine de Brosse*. Son Régne fut long & pénible, mais malheureux, car voulant pacifier les différens de *François I.* son neveu, & de *Charles V.* son beau pere, sans pouvoir demeurer neutre,

il

il ſe vit accablé de tous côtés. Les *François* en 1536. pillerent *Turin*, & les *Suiſſes Bernois & Fribourgeois* avec les *Valaiſans* lui enleverent *le Païs de Vaud*. En 1543. *Nice* ſentit la violence des armes de *Barberouſſe*. L'épouvante ſe répandit dans le *Piémont* après la bataille de *Cériſoles* en 1544. Le Duc voïant que ſon Païs étoit devenu le Théatre de la guerre, fut tellement accablé de triſteſſe, qu'elle lui cauſa une fievre lente, qui l'emporta le seiziéme du mois d'*Août* à *Verceil* âgé de ſoixante ſix ans. *Guichenon* rapporte ſa mort au ſeiziéme *Septembre*, après en avoir régné quarante neuf. Il étoit pieux & ſage, aimoit la juſtice, les belles lettres & les ſçavans. Mais il étoit peu guerrier, & plus propre pour le Cabinet, que pour les armes. Il laiſſa de ſa femme *Beatrix de Portugal* un fils, nommé *Philibert Emmanuel*, né le huitiéme de *Juillet* 1528.

Edoüard Roi d'Angleterre mourut environ deux mois avant le *Duc de Savoie*. Sa mort arriva le ſixiéme de *Juillet*; il étoit âgé ſeulement de ſeize ans, après en avoir ſurvêcu ſept à ſon pere. On obſerva, qu'il mourut le même jour du mois que *Henri* ſon pere fit couper la tête à *Thomas Morus*, comme ſi la mort d'un ſi grand homme eût dû être vengée par celle d'un fils de Roi.

En *France* on témoignoit un grand zéle pour maintenir la vraie Religion; l'on pu-

nit beaucoup de perſonnes pour cet effet à *Lion*; ſçavoir, *Martial Alba*, *Pierre Ecrivain*, *Bernard Seguin*, *Charles Favre*, *Pierre Naviheres*, & beaucoup d'autres, qui avoient tous étudié à *Lauſanne* aux dépens de ceux de *Berne*, & qui avoient été ſecrettement envoïés en *France* pour y établir la prétenduë Réforme. Quoique *Henri II.* fût entré dans la Ligue des *Proteſtans d'Allemagne* contre *Charles V.*, qu'on regardoit comme l'ennemi irreconciliable de la France; il s'étoit crû obligé d'aller au Parlement avant ſon départ, pour recommander principalement aux Magiſtrats le ſoin de conſerver la Foi, & d'exterminer les erreurs par la punition exemplaire de ceux, qui les ſoutenoient.

On commença donc dans cette année 1553. par bruler ces malheureux corrupteurs venus de *Berne*, contre leſquels le Juge aïant commandé, qu'on épargnât l'ignominie & la corde à *Loüis de Marzac* officier, qui avoit porté les armes pour le Roi, il en fit une fade raillerie, tout à fait hors de ſaiſon à la mort, en demandant au Magiſtrat pourquoi il ne lui donnoit pas le même collier, il vouloit parler de la corde au col, qu'on mettoit aux autres, & pourquoi on ne le créoit pas chevalier d'un ordre ſi illuſtre, faiſant alluſion à la coûtume des Princes, qui en recevant quelqu'un dans

leur

leur ordre, donnoient leur collier comme une marque d'honneur.

Dès que l'*Etat de Berne* apprit l'empriſonnement de ces malheureux ſectateurs, il écrivit non ſeulement au Roi, & à l'Intendant de Lion, mais envoia *Joſſe de Diesbach* au *Cardinal de Tournon* pour ſolliciter leur délivrance. Quoique, dit *Stetler*, on eût flatté *Diesbach* de leur prochaine liberté, néanmoins ces pieux Ecoliers au bout d'une année entiére de priſon furent publiquement exécutés.

Les Proteſtans ne ſe conduiſirent pas eux mêmes avec moins de rigueur envers *Michel Servet*, Eſpagnol de nation qui s'étant ſauvé des priſons de *Vienne en Dauphiné* vint à *Genéve*, où il commença à dogmatiſer, rapporte *Spon*. *Calvin* entra en diſpute avec *Servet*. Celui-ci ouvrit la Scéne, & d'abord fit oſtentation de ſa doctrine, que l'on peut réduire à ces trois points ; *Celui-ci eſt JESUS Chriſt*, *celui-ci eſt fils de Dieu*, *celui-ci eſt Dieu*, ſur lequels il débita toutes ſes erreurs, & en particulier, que s'il n'y a qu'un ſeul Dieu par nature, éternel, inviſible, incompréhenſible, qui à créé tout, qui gouverne tout, de qui ſont toutes choſes, on doit conclure, que JESUS Chriſt n'eſt pas le Grand Dieu, que c'eſt une pure creature, que le Grand Dieu a prevenu de beaucoup de puiſſance & de Sainteté, à qui ce Dieu a

assujetti toutes choses. Et quand le Prophete dit : *Que toutes choses lui ont été assujetties*, c'est sans doute à l'exception de celui, qui les lui a assujetties. C'est ainsi, que raisonnoit *Servet*. Il eut au commencement quelque appui de certains Magistrats, qui hâissoient *Calvin*. De sorte qu'outre ce qu'il étoit très malicieux, il s'obstina tellement à soutenir ses blasphemes, que dans la dispute il donna plus de cinquante démentis formels à *Calvin*, l'appellant autant de fois méchant & *Simon le Magicien*. Le Conseil ne put souffrir son effronterie, le fit mettre en prison, & instruisit son procès, qu'il communiqua aux quatre Cantons Protestants *de Bâle*, *de Zurich*, *de Berne & de Schaffhausen*. Après leur réponse, il fut brûlé tout vifs sans faire paroitre aucun répentir, mais seulement une grande fraieur de la mort.

1554 L'an 1554. le *Cardinal Polus* fut envoïé en *France* par *Charles V.* pour travailler à la Paix entre lui Empereur & le Roi de France. *Charles V.* auroit volontiers accepté une Tréve, & elle lui eût été fort avantageuse, pour rétablir ses affaires dans les *Païs-Bas*; mais par la même raison, cette Tréve n'étoit pas avantageuse au Roi *Henri II.* Il sçavoit, que l'Empereur ne se portoit pas trop bien, ni de corps, ni d'esprit, que ses goûtes lui avoient ôté l'usage d'un bras, & retréci les nerfs d'une jambe ; que la même cause

cauſe qui lui ôtoit l'uſage de ſes membres, jointe au chagrin du mauvais ſuccés de ſes affaires, & peut-être héritier des accés de *Jeanne* ſa mere, lui avoit tellement alteré le cerveau, qu'il ne dormoit presque plus, & ne faiſoit autre choſe nuit & jour que de monter & démonter des horloges dont ſa chambre étoit toute pleine; ce qui faiſoit douter du ſuccés de la négotiation de *Polus*.

Cependant il partit, après avoir reçu promeſſe de l'Empereur, qu'il ne refuſeroit aucunes conditions honnêtes. Il trouva le *Roi de France* dans les mêmes diſpoſitions. Ce Prince fit une réception très gratieuſe au Cardinal, l'embraſſa avec beaucoup de bonté, & l'aſſûra; *Qu'il étoit très faché de ne l'avoir pas connu plûtôt, en lui proteſtant qu'il ſe ſeroit emploïé à le faire élire Pape, s'il avoit été mieux inſtruit de ſa ſageſſe & de ſes vertus, & qu'il ne ſe ſeroit pas oppoſé à ſon élection. Polus* commença d'éſperer beaucoup. Il écrivit à l'Empereur, il le fit convenir de nommer des Députés pour une Conférence. Le Roi en nomma, & l'on s'aſſembla dans un endroit entre *Gravelines & Ardres*.

Les Envoïés de l'Empereur furent *Jean Cerda, Duc de' Medina-Cœli, Charles Comte de Lalane, Antoine Perrenotte Evêque d'Arras, Jwichem, Sécrétaire du Conſeil & Brown Préſident de Malines*, qui ſe rendirent à *Gravelines*,

lines, qui étoit ſoumiſe à *Charles V.* Du côté de la *France*, on y envoïa le *Connétable de Montmorenci, le Cardinal de Lorraine, Charles de Marillac, Evêque de Vannes en Brétagne, & Jean Morvilliers Evêque d'Orléans.* Tous ſe trouverent au lieu aſſigné avec *Polus.* Après des complimens & des ſaluts réciproques on entra en matiere. Mais les propoſitions du Roi de France étoient ſi fortes, que quand *Polus* les eut portés à l'Empereur, elles furent abſolument rejettées, & même avec mépris. Enſorte que ce Prince lui dit d'un air chagrin: *Qu'il n'étoit pas néceſſaire, qu'il revînt, s'il n'avoit pas autre choſe à lui propoſer.* Ainſi la négotiation fut rompuë, & *Charles V.* en attendant qu'on ſe mît en campagne de part & d'autre, ne penſa qu'à conclure le mariage de ſon fils avec la *Reine d'Angleterre Marie de Lancaſtre*, fille de *Henri VIII.* Cette diſſolution inopinée du Congrès de *Gravelines*, ne laiſſa aucun doute que la guerre ne recommençat avec beaucoup plus de fureur qu'auparavant entre les deux Monarques ennemis. l'Empereur craignant pour l'*Autriche antérieure*, *l'Alſace*, *le Breisgau & le Suntgau*, envoia une célébre Députation à *Baden*, où les *Suiſſes* étoient aſſemblés le neuviéme d'*Avril.*

Les Députés repréſenterent la crainte dans laquelle on étoit dans leur Païs, que le *Roi de France* n'y vînt faire une cruelle irruption,

irruption, & prierent le *Corps Helvétique* d'avoir un fidéle égard selon l'engagement de l'*Union héréditaire*. Les *Suiſſes* firent leur repréſentation au Miniſtre du Roi de France en lui faiſant comprendre, que ce Prince ne pouvoit commettre aucun acte d'hoſtilité en *Alſace*, dans le *Suntgau*, & dans l'*Autriche antérieure*, qu'à leur très grand dommage, parce qu'en faiſant du dégât dans ces Païs voiſins de la *Suiſſe*, il mettoit les Cantons dans l'indigence & dans le risque de manquer du néceſſaire, parce qu'ils en tiroient la plus grande partie de leur ſubſiſtance. En effet dans ces tems là, on n'avoit pas en *Suiſſe* les Magazins, qu'on y a fait conſtruire dans la ſuite. Cette ſage précaution la met aujourd'hui dans une ſituation à être à l'abri de la néceſſité & de la famine, mere de la peſte.

Morelet de la marche fontaine promit d'en écrire au Roi, & d'emploïer ſes bons offices pour le ſervice de la Nation. Langage ordinaire des Ambaſſadeurs, mais qui étant mis en exécution opére beaucoup, & fait ordinairement un bon effet, quand ils veulent s'y emploïer de la bonne façon, comme il paroit, que *Morelet* en uſa dans cette occaſion.

Mais l'idée de *Henri II.* n'étoit pas tournée du côté de l'*Autriche antérieure*, ni de l'*Alſace*. Ce Roi faiſoit la guerre à l'Empereur

reur dans les *Païs-Bas*. Le rendés-vous des Troupes étoit à *Créci* en *Laonnois* pour le dix huitiéme de *Juin*. Affin d'obliger ſon ennemi à diviſer ſes forces, il diviſa auſſi les ſiennes en trois Corps. Le premier & le plus conſidérable étoit conduit par le *Connétable de Montmorenci*, & avoit ordre de marcher vers *Eſtrée au pont*, affin de faire croire à l'ennemi qu'on en vouloit à *Arenes*. Ce Corps étoit compoſé en partie des Troupes *Suiſſes*, & leur nombre s'y trouva aſſés fort pour en former vint cinq Drapeaux complets, ſans y comprendre les nouvelles levées qui arrivoient de jour en jour. Parmi les officiers de marque, qui ſervirent le Roi dans cette occaſion, celui qui ſe diſtingua le plus, fut *Hercules de Salis Griſon*, qui parvint au grade de Général, & laiſſa après lui ſon fils *Rodolphe*, qui ne ſe dévoüa pas moins que lui à ce ſervice pendant pluſieurs années.

Le ſecond Corps avoit pour Chef le *Maréchal de Saint André*, qui devoit ſe rendre par des chemins couverts devant la Ville de *Marienbourg*, ſur laquelle le Roi avoit ſon principal deſſein. Et le troiſiéme etoit ſous les Ordres du *Duc de Nevers*, qui avoit charge d'entrer dans les *Ardennes*, en cottoiant la *Meuſe*, & de ſe ſaiſir de tous les forts qui s'y trouvoient, affin de rendre la navigation libre tant pour les vivres que pour incommoder

der & fatiguer l'ennemi. Le *Connétable* prit en paſſant les Châteaux d'*Eſtrelon*, *de Glaïon* & la Ville de *Chimai*.

Emmanuel Philibert Duc de Savoie, qui commandoit pour l'Empereur, penſant qu'on alloit aſſiéger *Avesnes*, conduiſit toutes ſes Troupes de ce côté là ; & le *Maréchal de Saint André* exécuta ſi ſécrettement ſes ordres, qu'il ſe trouva devant *Marienbourg*, avant que les Impériaux en fuſſent informés. A cette nouvelle le *Connétable* s'y rendit auſſi avec toute ſon armée. Les habitans de cette Ville n'aïant qu'une garniſon aſſés foible, ſe rendirent dès le troiſiéme jour. C'étoit le trentiéme *Juin* 1554.

Les Héros ſe reſſemblent, & forment les mêmes deſſeins. La conduite du *Connétable de Montmorenci* pour la priſe de *Marienbourg* eſt un tableau dont le *Maréchal de Saxe* a tiré une fidéle copie pour celle de *Maſtrick*. Il n'y a de différence entre la gloire de ces deux Grands hommes, que celle, que le *Connétable* obligea *Charles V.* à ſe faire battre à la Bataille près de *Renti*, & le *Maréchal* obligea *François I.* Empereur à faire la Paix.

Pendant la priſe de *Marienbourg*, le *Duc de Nevers* après avoir emporté tous les forts, qui ſont ſur la *Meuſe*, depuis *Meſiéres* jusqu'à *Givés*, vint joindre le Roi, qui prit *Bouvines* d'aſſaut, & vint enſuite devant *Dinan*, que les Lansknechts mirent au pillage, & où

ils

ils firent un horrible carnage. Le Roi en fit raſer le Château. L'Empereur, qui étoit à *Bruxelles*, fut ſi étonné de ces conquêtes, qu'il vouloit abſolument ſe retirer à *Anvers*, & il n'en fut empêché que par *Ferdinand de Gonzague*, qui lui remontra, qu'il n'étoit pas de ſa dignité, ni de ſa réputation de ſe retirer : que quoique ſon armée fût peu nombreuſe, il avoit cependant huit mille hommes avec lesquels il pouvoit défendre *Namur*, & arrêter le feu des François, en mettant le *Brabant* en ſûreté. *Charles V.* ſuivit ce Conſeil, & s'avança jusqu'à *Namur*, affin de conſerver cette Ville, dont il craignoit le ſiége.

Le Roi étoit encore à *Dinan*, lorsque l'Empereur arriva à *Namur* ; & pour engager *Charles* à une Bataille, il ſe rendit le dix huitiéme d'*Août* à *Marimont*, maiſon de plaiſance de la *Reine de Hongrie*, où l'on mit le feu. On fit de même à *Binche*, autre place où la même Princeſſe avoit fait bâtir un ſuperbe Palais, orné d'anciennes ſtatuës & d'excellens tableaux. Cette Ville eſt ſituée ſur un bras de la riviere de *Haine* à trois lieuës de *Mons*. Comme elle ſe rendit à diſcrétion, elle fut abandonnée au pillage, & ſon Palais entiérement brûlé. Les Villes de *Maubeuge*, *Bavai*, *Tragni*, le *Rœux*, éprouverent le même ſort, pour

venger

venger les dégâts & l'incendie de *Folembrai*, maiſon Roïale, où cette Princeſſe avoit fait mettre le feu par *de Croi Comte de Rœux*, dont on brûla le Château.

LIVRE SECOND.

MAlgré tous ces embraſemens, le Roi ne pouvant attirer l'Empereur à une Bataille, conduiſit ſon armée entre le *Quesnoi & Valenciennes*, tant pour avoir des vivres plus commodément, qu'afin d'engager Sa Majeſté Impériale à ſortir de ſes retranchemens, pour venir au ſecours de ces deux Villes, que le Roi paroiſſoit avoir envie d'aſſiéger. Il réüſſit dans ſes deſſeins. *Charles V.* ſe mit en Campagne, attaqua le *Maréchal de Saint André*, qui conduiſoit l'arriére garde, & l'auroit entiérement défait, ſi ce Maréchal avec ſa cavalerie la mieux montée n'eût tenu ferme ſur le penchant d'une colline, pour donner aux ſiens le tems de ſe retirer, & de paſſer la riviére, ſans que les ennemis s'en apperçuſſent. L'armée Roïale après avoir ravagé le *Cambreſis*, *le Hainaut*, *le Brabant*, & le territoire de *Namur*, entra dans l'*Artois*, où l'on fit un pareil dégât. L'on envoïa ſommer ceux de *Renti* de ſe rendre, & ſur le refus,

le Roi prit la réſolution d'y mettre le ſiége. C'étoit une petite Ville alors aſſés bien fortifiée, ſur la riviére d'*Aa*, à cinq lieuës de *Boulogne*, & qui fut entiérement ruinée en 1638. Auſſi-tôt qu'on eut dreſſé les batteries pour attaquer la place, l'Empereur vint camper entre *Marque* & *Fouquenberg*, derriére le bois de *Renti*, dont il penſa ſe ſaiſir.

Le *Duc de Guiſe*, qui avoit ſon quartier de ce côté là avoit mis dans ce bois trois cens mousquetaires & quelques Cuiraſſiers, pour empêcher l'effort de l'ennemi, qui ſe voïant dévancé, s'efforça deux fois d'en chaſſer les François; mais ce fut ſans ſuccès; ce qui obligea l'Empereur de paſſer outre, & de venir attaquer l'armée Roïale, qu'il eſpéroit battre, & mettre en désordre en la ſurprenant. Pour cet effet il choiſit un tems fort ſombre, à la faveur duquel il fit avancer le long du bois ſes Régimens Eſpagnols, ſoûtenus des Lansknechts, & de quinze cens chevaux. Le reſte de l'armée ſuivoit pour aller attaquer les François le long du côteau au deſſous du bois, après que les Eſpagnols auroient forcé le paſſage. L'Empereur y étoit en perſonne.

Les Eſpagnols donnerent d'abord ſur les trois cens mousquétaires, que le *Duc de Guiſe*, avoit mis dans le bois, & qui ſoutinrent vivement ce premier effort, mais parce qu'il

qu'ils étoient plus foibles, ils commencerent à ſe battre en retraite & ſans désordre, jusqu'à ce qui le *Duc de Guiſe* leur eût amené la Compagnie de cent hommes d'armes, avec celle de *Gaspard de Sault Seigneur de Tavannes*, & le Régiment des chevaux-légers du *Duc de Nemours*; à l'arrivée desquels on recommença à ſe battre plus vigoureuſement; jusqu'à ce que le broüillard étant diſſipé, toute l'armée de l'Empereur commença à paroître, & l'on en vint à une action générale, qui ſe donna le treiziéme d'*Août*. L'Empereur avoit ſept groſſes piéces de canon, qui au commencement incommoderent beaucoup l'armée Francoiſe; mais après que ce feu fut paſſé, le *Ducde Guiſe*, accompagné d'*Alphonſe d'Eſt Duc de Ferrare, du Grand-Prieur de France, & du Seigneur de Tavannes*, fit une ſi rude décharge ſur un corps de deux mille Reiſtres, qui avoient promis à l'Empereur de marcher ſur le ventre à toute la Cavalerie Françoiſe, qu'il fut renverſé ſur un bataillon des ennemis, & celui-ci tombant ſur un autre, s'en ſuivit la déroute entiére de l'armée Impériale, qui aïant perdu courage, ne penſa plus qu'à la retraite. L'Empereur à cauſe de ſes infirmités, ſe retira des premiers, ſes officiers le ſuivirent, abandonnant la place & le Canon. La nuit fit ceſſer le combat. Le champ de Bataille demeura aux François, & le Roi fit chevalier

de l'ordre *Tavannes* & d'autres pour récompenſer leur valeur. Les Impériaux perdirent deux mille hommes, & du côté de l'armée Françoiſe, il n'y en eut pas plus de deux cens.

Après cette victoire, le Roi qui n'avoit aſſiégé *Renti*, qu'affin d'engager ſes ennemis à une action, prit la réſolution de lever le ſiége, vû que ſon armée manquoit de vivres, & étoit beaucoup incommodée par l'infection de l'air. Il ne voulut cependant point ſe retirer ſans en avertir l'Empereur, à qui il offrit une ſeconde Bataille, étant demeuré plus de quatre heures à l'attendre, ſans que les Impériaux paruſſent. Ce Prince reprit donc le chemin de *France*, licentia ſon armée, & renvoïa les *Suiſſes* chès eux trés-ſatisfait de Sa Majeſté, & par conſéquent le Roi très-content de leurs ſervices.

On garnit les places frontiéres de bonnes garniſons, exceptés quelques Regimens d'infanterie & de cavalerie qu'on laiſſa au *Duc de Vendôme*, pour s'oppoſer à l'ennemi, s'il paroiſſoit vouloir faire quelque entrepriſe ; comme il arriva en effet, aïant fait ſemblant de vouloir aſſiéger *Ardres*, ou *Montreüil* ; mais ce ne fut qu'une feinte, & les Impériaux après avoir couru le plat Païs, brûlé quelques Bourgs & Châteaux, ſe retirerent ſentant approcher le *Duc de Vendôme*. L'Empereur après avoir emploïé quelques jours à

répa-

réparer les ruines de la *Citadelle de Renti*; s'en alla à *Saint Omer*, enſuite à *Arras*, d'où il partit pour *Bruxelles*. Le Roi de France de ſon côté ſe rendit à *Compiegne* avec le *Duc de Guiſe*, & les principaux Seigneurs de ſa Cour.

Les heureux ſuccès que le *Pape* éprouvoit du côté de la Religion par rapport à la converſion des *Abiſſins*, ne le tiroit pas d'embarras au ſujet de la guerre allumée dans la *Toſcane* entre l'*Empereur* & *Henri II.*, *Côme Duc de Florence* & les *François*. Ceux-ci aſſiégeoient depuis long tems *Cheraſco* & *Foſſano*; & quoi qu'ils ne preſſaſſent pas beaucoup ces ſiéges, il étoit à craindre, que les habitans ne fuſſent obligés de ſe rendre, parce que *Gonzague* manquoit d'argent, & s'étoit rendu fort odieux aux gens de guerre, qu'il ne païoit point depuis long tems; outre ſa domination rigoureuſe qui le faiſoit häir des Eſpagnols. Ainſi ce Général, qui ſe voïoit l'objet de la haine publique, n'étoit pas fort en état de ſecourir *Côme*, qui ne pouvant tirer aucunes Troupes ni d'*Eſpagne* ni de *Nâples*, crut devoir attirer le Pape dans ſon parti, en mariant une de ſes filles à *Fabiano* neveu de *Jules*, fils de *Bodoüin*, en qui le Pape avoit mis toutes les eſpérances de ſa Maiſon depuis la mort de *Jean-Baptiſte*. Ce mariage fut conclu par *Fernando Giuſti* ſécrétaire de *Côme*, qu'il avoit en-

voïé à *Rome* à ce ſujet, & dans le même tems il fiança *Iſabelle* ſon autre fille à *Paul Jourdain* chef de la maiſon des *Urſins*, qui avoit toûjours été attaché à la *France* à cauſe des anciennes factions. Le *Duc de Florence* ſe voïant ainſi affermi par l'alliance de deux puiſſans Princes de faction contraire, manda le *Marquis de Marignan* Lieutenant Général de l'armée de l'Empereur. C'étoit un grand Capitaine, quoique né d'une famille très médiocre, qui ſe nommoit *Maldechino*, & qui avoit changé ſon nom en celui de *Médicis*, dont il avoit la hardieſſe de ſe dire deſcendu. La gloire, qu'il s'étoit acquiſe par les armes & par ſon mérite perſonnel, firent, que le *Duc de Florence* tolera cette uſurpation, & ne fut pas fâché, que ce grand Capitaine ſe fît lui-même un engagement d'être attâché aux interêts de la *Maiſon de Medicis*. Le deſſein du Duc, l'homme le plus habile en politique qui ait jamais commandé dans un Etat, tendoit à réduire l'Etat de *Sienne* ſous ſa domination. Il falloit pour cela le retirer de la puiſſance du Roi de France, qui en étoit maître ; & pour ce ſujet il envoïa ſon *Sécretaire Barthelemi Cauaini* à l'Empereur pour traiter avec lui, & chaſſer conjointement les François de la *Toſcane*.

Il ſe fit un Traité entr'eux, par lequel on convint, que *Charles V.* & *Côme* entreprendroient enſemble & à frais communs de réduire

duire *Sienne* ſous l'obéiſſance de l'Empereur. Que *Côme* fourniroit l'argent, les Troupes, & les choſes néceſſaires pour cette expédition, & qu'après le ſuccès de l'entrepriſe, l'Empereur le rembourſeroit en argent comptant, on lui donneroit des Terres dans le Roïaume de *Nâples*, ou dans l'*Etat de Milan*, & que jusqu'à ce qu'il eût été entiérement ſatisfait, l'*Etat de Sienne* démeureroit entre ſes mains. L'Empereur accepta ces conditions; & *Côme* auſſi tôt commença ſecrettement ſon entrepriſe; le *Marquis de Marignan* inveſtit *Sienne* par la priſe de pluſieurs places, qui étoient aux environs de cette Ville.

Mais l'intrigue de *Côme* ne fut pas ſi ſecrette, que le Roi de France n'en fût averti par le *Cardinal de Ferrare*. Ce Prince crut donc, qu'il ne devoit pas differer davantage de l'attaquer ouvertement. Il oppoſa au *Marquis de Marignan*, *Pierre Strozzi* l'un des plus grands Capitaines de ſon tems, qu'on avoit fait depuis peu Maréchal de France par la mort d'*Annebaut*, affin de commander ſes Troupes en la place de *Paul de Termes*. Comme *Strozzi* étoit ennemi capital de la *Maiſon des Médicis*, *Côme* s'imaginant qu'on l'avoit choiſi exprès pour renouveller les intrigues que l'on avoit déja formées, ſous prétexte de faire rendre la liberté aux *Florentins*, & les engager à ſecoüer le joug, en fut ſi outré, qu'il ne garda plus aucune meſure, & qu'il

ſe déclara ouvertement & contre les *François* & contre les *Siennois*.

On ajoûte, que *Strozzi* étant venu avec d'amples pouvoirs à *Sienne*, & aïant fait voir les ordres au *Cardinal de Ferrare*; celui-ci fut fâché non ſeulement, qu'on lui eût envoïé un Chef pour l'armée, mais encore un ſucceſſeur dans l'adminiſtration de la République, & dès lors ne ſervit plus *Henri II.* qu'avec une extrême nonchalance, négligeant d'entretenir toutes les pratiques & négociations que la France avoit avec le Pape, & les autres Princes d'Italie, & laiſſant déperir tous les moïens avec leſquels on eût pû maintenir les affaires en bon état.

Strozzi vint d'abord débarquer à *Civita-Vecchia*, d'où il ſe rendit à *Rome*, où il vit le Pape, & l'informa des motifs de ſon voiage. Il lui dit: *Qu'il étoit venu, non pour quelque entrepriſe nouvelle, mais pour conſerver la liberté des Siennois, qui s'étoient mis ſous la protection de la France, & pour défendre en Italie l'autorité du Roi, de l'amitié duquel il aſſûra le Pape, dont il obtint une continuation de la Tréve pour deux autres années, la premiere étant prête d'expirer.*

Pierre Strozzi arriva à *Sienne*, où il fut magnifiquement reçu par les citoïens & bientôt après il en ſortit pour viſiter les fortifications voiſines. Le *Marquis de Marignan* aïant

aïant pris de nuit ſon chemin avec ſes Troupes par *Staggia*, s'arrêta à deux lieües de *Sienne*, & envoïa ſeulement trois cens hommes, qu'il accompagna, ne pouvant faire avancer toute ſon armée, parce que les pluïes avoient rompu les chemins. Il s'empara d'un fort auprès de la porte *Cammolia*. *Côme* écrivit aux *Siennois* pour les engager à ſe ſoumettre, mais n'en aïant pas reçû une réponſe favorable, la guerre fut déclarée entr'eux & le *Duc de Florence*, quoique les Allemands & les Eſpagnols que l'Empereur avoit promis ne fuſſent pas encore arrivés les trois premiers mois de cette année 1554.

Les François eurent presque toûjours l'avantage, mais le départ du *Cardinal de Ferrare*, qui ne pouvoit ſouffrir *Strozzi*, ni partager avec lui l'autorité dérangea leurs affaires. *Strozzi* ſe vit pourſuivi très vivement par le *Marquis de Marignan*, dont l'armée étoit de douze mille hommes d'infanterie de douze cens hommes de cavalerie-légere, & de trois cens hommes d'armes. *Strozzi* au contraire n'avoit que ſix mille fantaſſins Italiens, dix Enſeignes d'Allemans, autant de Griſons commandés par le *Comte Antoine de Salis*, quatorze de François avec deux mille chevaux ſous les ordres du *Comte de la Mirandole*.

Après pluſieurs rencontres, dans leſquels ce dernier rapporta quelques avantages, il ſe donna enfin une Bataille le deuxiéme du mois d'*Août*, dans laquelle *Strozzi* fut défait & bleſſé, malgré tous les efforts qu'il fit pour arrêter ſes gens & les rallier. Il eut deux chevaux tués ſous lui, & reçut un coup d'arquebuſe dans le corps. Malgré ſa bleſſure il retourna à ſon infanterie dans la quelle il mettoit le reſte de ſes eſpérances. Il la trouva à la vérité ébranlée par la fuite de la cavalerie, qui venoit de l'abandonner; mais ſa préſence fit tant d'impreſſion ſur elle, qu'elle garda ſes rangs, & ſe préſenta de front à l'ennemi, comme pour en venir aux mains; mais *Marignan* refuſa de la faire attaquer; il ſe contenta de faire avancer contre elle quatre pieces d'artillerie, qui l'incommoderent de telle ſorte qu'elle fut entiérement rompuë, & miſe en déroute aprés une réſiſtance de deux heures. Il mourut du côté des François environ quatre mille hommes, ſi l'on en croit les Impériaux, quoique les autres Hiſtoriens ne faſſent monter le nombre qu'à deux mille, entre leſquels ſe trouva le brave *Antoine de Salis*.

Le *Duc de Florence* pour célébrer cette victoire inſtitua dans cette année l'ordre militaire de *Saint Etienne*, ſous la régle de *Saint Benoit*, parce que la Bataille s'étoit don-

donnée le jour de l'invention du Corps du Saint Martir.

Baſſefontaine Evêque de Limoge, qui étoit Ambaſſadeur auprès des *Suiſſes*, leur annonça cette nouvelle à la Diette de *Baden*, leur marqua le contentement qu'on avoit de la valeur de leurs Troupes, & leur dit: *Que celles de Flandres avoient été licentiées après la retraite de Charles V.*

Jules III. mourut au *Vatican* le ſamedi vint-troiſiéme de *Mars* 1555. âgé de ſoixante-ſept ans, ſix mois & quatorze jours, aïant tenu le Saint Siége cinq ans, un mois, & quatorze jours. Les médecins lui aïant fait imprudemment changer ſon régime de vie, pour le ſoulager de la goute qui le tourmentoit beaucoup, la fievre le ſaiſit, & le conduiſit au tombeau. Le *Cardinal de Sainte-Croix* fut élu en ſa place le neuviéme d'*Avril*, & pris le nom de *Marcel II.* ne voulant pas le changer, puis qu'il lui avoit été donné dans le Batême. Il étoit né le ſixiéme de *Mai* 1501. à *Fano* ou *Monte Fano* Bourg de l'Etat de l'Egliſe. Son Pere nommé *Richard Cervin, de Monte Pulciano*, étoit Tréſorier dans la *Marche d'Ancone* pour le Saint Siége, & ſa mere *Caſſandre Benéia* étoit d'une famille honnête. Il eut de grands deſſeins pour la réforme de la Cour Romaine, pour en retrancher les pompes & les dépenſes inutiles; mais pendant qu'il s'en occupoit, il fut attaqué 1555

qué d'une fiévre le douziéme jour de ſon Pontificat. Une ſaignée qu'on lui fit le ſoulagea tellement, qu'il recommença ſes occupations ordinaires; mais le trentiéme du même mois, qui étoit le vint-uniéme dès ſon Election, il fut ſaiſi d'une apoplexie, qui l'emporta la nuit ſuivante. Il étoit âgé de cinquante quatre ans moins ſix jours. Le Saint Siége vaqua vint-deux jours.

Le *Cardinal Caraffe* fut élu Pape le vint-troiſiéme de *Mai*, jour auquel on célébroit dans l'Egliſe la fête de l'*Aſcenſion*. Le nouveau Pape pria les Cardinaux de lui marquer le nom, qu'il devoit prendre; mais ceux-ci ne répondirent rien par modeſtie, *Caraffe* voulant temoigner ſa reconnoiſſance à *Farneſe* qui avoit le plus contribué à ſon élection, prit le nom de *Paul*, qu'avoit porté ſon oncle, qui l'avoit honoré de la pourpre. Il ſeroit difficile d'exprimer, quelle conſternation parut dans *Rome*, auſſi tôt qu'on y eut appris ſon élection. Elle paſſa même jusqu'à ceux qui y avoit le plus contribué. Le *Roi Philippe* en étant informé, écrivit auſſi tôt à l'Empereur ſon Pere ſur le ſujet de la nouvelle Ambaſſade d'obédience qu'il falloit envoïer au nouveau Pape; mais *Charles V.* lui répondit: *Qu'on ne lui avoit jamais rendu de bons témoignages de lui, & que ſuivant les rapports qu'on en faiſoit, il n'avoit jamais été bon partiſan de la Maiſon d'Autriche,*

quoi-

quoique né ſon ſujet. *Ne nous preſſons pas tant*, dit-il, & *voïons ce que fera ce Pape.*

Paul IV. s'inſinua auprès des Cantons à la Diette de *Saint-Jean à Baden.* Il y envoïa l'*Evêque de Terracine* pour les aſſûrer de ſon affection paſtorale & paternelle. L'Empereur y envoïa de ſon côté *Ange Ricius*, & *Ascagne Marcus*, qui porterent une lettre de la part de *Philippe d'Eſpagne* au *Corps Helvétique.* Ce Prince leur recommande l'obſervation du Capitulat, comme de ſon côté il proteſte de l'obſerver exactement, & leur mande, qu'il a donné ordre au *Duc d'Albe* Gouverneur de Milan & Général de ſes armées en *Italie* de maintenir un bon voiſinage, eſpérant qu'ils n'écouteront point les mauvaiſes inſinuations de ſes ennemis, mais qu'ils fermeront les oreilles à tous les diſcours qui pourroient alterer l'union qui doit régner entre les deux Etats.

Le *Duc d'Albe* avoit été envoïé en *Italie* en la place de *Gonzague*, qui avoit été rappellé en *Flandre* par Sa Majeſté Impériale. Pendant ſon abſence *Briſſac*, qui fut Maréchal de France, qui commandoit l'armée Françoiſe en *Piémont*, & qui avoit un corps de *Suiſſes* ſous ſon commandement, s'étoit emparé ſur la fin de l'année précédente de la Ville de *Jurea* dans le bas de la *vallée d'Oſte.* Il avoit néanmoins promis aux habitans de cette vallée de ne laiſſer commettre

à

à leur égard aucun acte d'hoſtilité, & qu'il empêcheroit, qu'il ne leur fût fait aucun tort de la part des Troupes de France qu'il commandoit.

Les *Valaiſans* par un eſprit d'ambition voulurent ſe ſervir de cette occaſion pour étendre leurs limites & ſe rendre maîtres des *Val d'oſtains.* Ils avoient quelques intelligences dans le Païs, & beaucoup d'habitans préferoient la domination douce & tranquille de la *République de Vallais* à celle de *France* dont ils appréhendoient le monarchique. D'ailleurs le *Duc de Savoie* étant en *Flandre*, ſon abſence étoit un motif preſſant qui augmentoit leur deſir, & qui leur faiſoit enviſager cette conquête très aiſée & très-facile en ce que le Duc ne ſe trouveroit pas en état de s'y oppoſer.

En outre la *Val-d'Oſte* avoit été hipothéquée aux *Valaiſans* dans les tems paſſés pour la ſomme de ſoixante mille florins du Rhin. De ſorte qu'ils ſe faiſoient une idée fauſſe d'un droit ſuranné & préſcrit. Ils firent donc leur diſpoſition, donnerent ordre à leur milice d'être prête à marcher au premier commandement, & ſe pourvurent des vivres & des munitions néceſſaires pour cette expédition. Mais pour ne la pas manquer, ils jugerent à propos de faire ſonder le Général Ftançois, & d'apprendre de lui, s'il s'oppoſeroit à leur entrepriſe,

pour

pour cet effet ils lui envoïerent un Député, qui repréſenta à *Charles de Coſſé Comte de Briſſac* de la part de la République que le deſſein qu'elle avoit formé ne devoit faire aucun ombrage à la *France*, puis qu'il ne tendoit qu'à empêcher que les Eſpagnols & les Italiens ne ſe rendiſſent maîtres de ce Païs, ce qui ſeroit très désavantageux au Roi & à la République, parce qu'un tel voiſinage ne ſçauroit que les incommoder extrêmement. Au lieu que ſi la *Val d'Oſte* étoit entre les mains des *Valaiſans* le Roi n'avoit non ſeulement rien à appréhender de leur côté, mais qu'il autoit un paſſage ouvert pour les Troupes auxiliaires, que les *Suiſſes* accorderoient à la *France* pour le *Piémont* & l'*Italie*.

Briſſac répondit : *Qu'il nétoit pas moins ſurpris de la réſolution de la République, que du danger évident dans lequel les Val-d'oſtains ſe plongeoient de gaïeté de cœur, en ſe mettant au risque d'avoir à reſſentir dans leur Païs toutes les horreurs de la guerre, & le carnage qu'elle entraine avec elle; D'autant plus qu'il avoit promis à ces peuples de la part du Roi ſon Maître une neutralité, qu'il n'avoit point intention ni ordre de violer. Ainſi il prioit la République de ne rien innover dans ces endroits, & de ne point alterer ſans néceſſité l'amitié qui régnoit depuis un ſi long-tems entre la Couronne de France & Elle.*

Le

Le Général donna avis à ſa Cour du deſſein des *Valaiſans*. Elle ordonna à ſon Ambaſſadeur en *Suiſſe* de repréſenter aux Cantons les conſéquences de l'entrepriſe de la *République de Valais*, de l'empêcher autant qu'il leur ſeroit poſſible, & de ne pas permettre qu'elle donnât atteinte à l'union & à la conſtante amitié, qui étoit entre le Roi & la Nation.

Les *Suiſſes* ne ſçurent pas d'abord quel parti prendre dans cette occaſion, où ils ſoupçonnoient que *Henri II.* avoit envie de s'emparer pour lui même de la *Vallée d'oſte*. Ils crurent, que la réponſe que l'Ambaſſadeur exigeoit méritoit bien une ſérieuſe réflexion. Mais pendant que les Cantons ſe conſultoient là deſſus, la *République de Valais* abandonna ſon entrepriſe, ſoit qu'elle appréhendât, que les *Suiſſes* ſe mêlaſſent de leurs affaires, ou ſoit que la *France* eût tourné leurs cœurs d'une façon à ſe conſerver l'amitié des *Valaiſans*.

Les careſſes, que le Pape & la Maiſon d'Autriche faiſoient aux Cantons, déplûrent à quelques uns d'entr'eux. Ils s'imaginérent qu'elles ne tendoient qu'à augmenter la diviſion qui étoit en *Suiſſe* au ſujet du Gouvernement de la *Turgovie*.

Sigismond Archiduc d'Autriche à la Paix, qu'il fit avec les Suiſſes en 1460. céda aux ſept vieux Cantons, *Berne* non compris, le

Bail-

Bailliage de cette Province en pleine Souveraineté, ſe réſervant néanmoins la Juriſdiction ou *Land-Gericht*. Après la guerre, que les *Suiſſes* eurent avec la *Suabe* en 1499. ils ne voulurent point faire la Paix avec l'*Empereur Maximilien*, que ſous la condition que ce Prince la leur abandonneroit. Ce que *Maximilien* fut obligé de faire pour ne pas irriter une Nation victorieuſe, dont il avoit ſi ſouvent éprouvé la bravoure à ſes dépens; l'acte ſuivant en fait foi.

Nos Ludovicus Maria Sforcia Anglus Dux Mediolani Papiæ, Angleriæque Comes, & Genuæ, & Cremonæ Dominus notum facimus, univerſis, & ſingulis preſentes litteras inſpecturis, quòd cum in concluſione pacis, & compoſitione belli pridem inter Sereniſſimum invictiſſimúmque Principem & D. Maximilianum Romanorum Regem ſemper auguſtum, ligámque, Suevorum, & ipſorum adhærentes, complicésque ex una, & Magnificos Dominos Confœderatos ligæ Helvetiorum, eorúmque colligatos adhærentes, & complices ex alia partibus exorti remiſſa ad manus noſtras, repoſita fuerit â dicta Cæſarea Majeſtate Juriſdictio in Thurgovio Germano vocabulo Land-Gericht Thürgeüw *appellata cùm ſuis juribus & pertinentiis, quæ dudum à Romanis Imperatoribus Civitati Conſtantienſi pro certa ſumma pecuniarum conceſſa, & impignorata fuerat, & quam hoc preſenti bello dicti confœderati, ligæ Helvetiorum ad manus ſuas adduxe-*

rant, attributâ nobis tamquam Mediatori, & Pacificatori dictarum partium plena facultate, & poteſtate, decernendi, & diſponendi de præfata Jurisdictione: Nos itaque certis Rationibus moti & præſertim ex tractatu & policitatione per Magnificum, & generoſum Equitem Dominum Galleacium Vice-Comitem, conſiliarium equitatûs noſtri generalem Commiſſarium, Magiſtrum domûs, & nunc Oratorem noſtrum apud dictos confœderatos Helvetios nomine noſtro in hujusmodi concordia in dicto tractatu, & promiſſiones jam dictas ſtabilientes, & confirmantes ad majorem ipſorum Dominorum confœderatorum cautionem, & ſecuritatem preſentium tenore, & nunc vigore prædictæ facultatis, & auctoritatis à dicta Cæſarea Majeſtate nobis in hac re ſpecialiter & expreſsè conceſſæ dicimus, & declaramus, quòd dicta Jurisdictio in Thurgovio cum ſuis juribus, & pertinentiis præfatis Dominis confœderatis ligæ Helvetiorum remanere debeant ad tenendum & poſſidendum illam his modò, & formâ, quemadmodum civitas Conſtantienſis illam hactenus habuit, hoc tamen addicto, & ſpecialiter reſervatò, quod memorata Jurisdictio à nemine poſſit, nec debeat redimi, aut recuperari, niſi à ſolis Romanis Imperatoribus, & Regibus pro ſumma viginti millium Meranenſium Rhenenſium primi dictis dominis confœderatis Helvetiorum, aut eorum ſucceſſoribus nullis defalcatis, aut detractis fructibus, perceptis ſolvenda è manibus eorum ſecurè expedienda, &

poſtea

poſtea eadem Jurisdictione in manibus Imperii absque ulteriori abalienatione retinenda dolo, & fraude in his omnibus ſecluſis, in cujus rei teſtimonium preſentes litteras manu noſtra propria ſubſcriptas inde fieri, & ſigillo conſueto juſſimus communiri datum die quinta decima menſis Octobris Mcccc. Lxxxx. nono Ludovicus Mſſe ſp. M. V. Chalmutz Ego Gallearum Vice-Comes Eques, & Comes Illuſtriſſimi Principis, & Excellentiſſimi Domini Domini Ludovici M. Sfortiæ Angli Ducis Mediolani, & Papiæ Angleriæque Comitis ac Genuæ, & Cremonæ Domini Conſiliarius Equitatûs generalis Commiſſarius, & Magiſter domûs, & in cauſâ infra ſcripta cum poteſtate pleniaria ejusdem Nuncius, & Orator confiteor per præſentes, quod, cum in tractatu, & concluſione pacis inter Sereniſſimam Cæſaream Majeſtatem ex una, & magnificos Dominos Confœderotos ligæ Helvetiorum alia partibus per me nomine præfati Illuſtriſſimi Domini Principis mei inter cætera per ſpeciale capitulum poſitum, & expreſſum ſit, quod pecuniæ ob remiſſionem incendiorum & liberationem captivorum promiſſæ ſolvi non debeant, quod quidem factum eſt ad honorum Sereniſſimæ Cæſareæ Majeſtatis, & tamen illa ad partem mihi promiſſerit, & voluerit, quæ ſummæ infra ſcriptæ nihilominus ſolvi, & expediri debeant per eas, qui ſe ſuper his obligaverunt non obſtante dicto Capitulo videlicet ſumma florenorum octo millium Rhenenſium, quam promiſerunt

Communitates in Walgero pro remiſſione incendii, item ſummam mille, & centum florenorum rhenenſium, quam promiſeruut dare homines, & incolæ ſilvæ Brigantinæ, etiam pro remiſſione incendii. Item ſummam quadrigentorum florenorum rhenenſium, quam ob ſimilem cauſam promiſerunt Incolæ, & homines villagii. & poſtremo ſummam mille florenorum, quam debebat Nobilis Joannes de Veldach pro liberatione perſonæ ſuæ. Quapropter ego dictus Gallearum Vice Comes, qui ad conſequendum effectum pacis nomine Præfati Illuſtriſſimi Principis mei, & tamquam mandatarius ejusdem dictis dominis Confœderatis ſolutionem ſupradictam expreſſè pollicitus ſum, me obligo, & promitto per præſentes operam daturum, & effecturum, ut prædicta omnes ſummæ per eos, à quibus debentur, ad integrum ſolvantur juxta obligationem ipſorum, & pro rectitudine ejusdem facturum, ut mandatum ſpeciale à dicta Cæſarea, Majeſtate præfatis Dominis Confœderatis ſuper his concedatur, & ad manus eorum detur infra terminum menſis, à præſenti Die computandi, hac adjecta conditione, quod deficiente hujusmodi mandato, aut ſi poſtea habito, vel non habito mandato ſolutio præfata ad terminos conſtitutas negligeretur pro eo tunc præfatus Illuſtriſſimus Princeps meus Dominus Dux Mediolani præfatus omnes ſummas non ſolutas expedire & dictis Dominis Confœderatis de illis ſatisfacere debeat ad terminos ſubſequentes, videlicet pro medietate ad feſtum

ſtum Nativitatis Domini, & pro alia medietate ad feſtum Paſchæ proximè venturæ, non aliter ac ſi ipſe eſſet earundem pecuniarum debitor principalis, omni exceptione, dolo & fraude ſeclusis. In cujus teſtimonium preſentes litteras ſigillo proprio duxi muniendas, datum Baſileæ. Die xx primo menſis Septembris Anno Domini M. cccc. L xxxx. nono

Ego Gallearum Vice-Comes manu propria.

De ſorte qu'en cette année 1555. comme les ſept Cantons de *Zurich*, *de Lucerne*, *d'Uri*, *de Schweitz*, *d'Underwalden*, *de Zug*, & *de Glaris* avoient ſeuls part à la nomination du Ballif & aux avoiereries tandis que les trois Cantons de *Berne*, *de Fribourg* & *de Soleure* l'avoient à la Souveraineté criminelle du Païs, conjointement avec les ſept Cantons; la queſtion fut uniquement de ſçavoir, à qui il appartenoit de punir ceux, qui alloient à la guerre contre la défenſe.

Les trois Cantons opinérent en leur faveur, & regardérent la punition de ce délit comme une dépendance de la Souveraineté. Les ſept autres prétendoient être en poſſeſſion de ce droit, parce, diſoient-ils, qu'ils l'avoient exercé avant que les *Bernois*, *les Fribourgeois* & *les Soloriens*, euſſent été admis à la Souveraineté de la *Turgovie*. Cette diſtinction ne ſatisfit pas les trois Can-

tons, & il en fallut venir à un arbitrage ; dans lequel les ſuffrages s'étant trouvés égaux *Joächim de Wadt Bourguemaitre de Saint Gal*, qui avoit été choiſi pour Sur Arbitre, décida par ſon ſerment en faveur des ſept Cantons.

Mais affin que dans la ſuite on ne tombât plus dans de pareilles conteſtations, on dreſſa un inſtrument, où l'on expliqua tout au long & clairement les droitures, qui appartiennent aux dix Cantons comme ſouverains & comme hauts Juges de la Juſtice du Païs ; cet acte eſt du dix ſeptiéme *Septembre* 1555. & finit par cette clauſe, que l'on rapporte ici en allemand pour ne pas en alterer la traduction. *Und in gantzer Summ, dienen in das Maleſitz, und dem Landrichter an ſtatt der hohen Obrigkeit zuſtraffen alle böſe Sachen und Thaten, damit ein Menſch ſyn Ehr, Lyb und Leben verwürcken möchte ; doch im ſelbigen den 7. Orthen vorbehalten und usbedingt, die Straff derer die über Verbott in Krieg lauffen, dan die, ihnen zuſtändig ſeyn ſolle, ob ſie glych Ehr, Lyb, und Leben damit verwürkt hätten.* En peu de mots : cet allemand ſignifie : „ Que les dix Cantons puniſſent „ tout ce qu'un homme peut avoir commis „ de mauvais contre ſon honneur, ſon „ corps & ſa vie, à l'exception du crime „ de ceux qui vont à la guerre contre la „ défenſe, dont la punition eſt réſervée aux

„ ſept

„ sept Cantons. „ Dans cette généralité tout appartient au fisc, à la reserve de ce qui est excepté par l'article; on trouve l'acte entier dans *Waldkirch* & dans *Lauffer*, où l'on renvoie la curiosité du Lecteur.

La force de cet acte ou de cette transaction fut néanmoins attaquée en 1734. où il plût au huit Cantons en absence de ceux de *Fribourg & de Soleure* d'émaner un Decret, par lequel il étoit défendu de prêter son argent au denier quatre à interêt; & comme certains particuliers y contrevinrent, on ne voulu point, que les deux Cantons pussent avoir part à la confiscation, qui étoit portée contre les Contrevenans sous prétexte, que le Decret n'étant qu'un fait simple de police n'entroit point dans le cas du Criminel; par contre les Députés de *Fribourg* & de *Soleure* pretendirent, que contrevenir aux ordres Souverains c'étoit une désobéissance manifeste & formelle par consequent l'amande, qui en dérivoit, devoit être portées dans les comptes des dix Cantons. Cette contestation dura pendant dix années, enfin en 1751. on la termina amiablement à la Diette de *Frawenfelden*, où l'on convient (comme l'*Abscheid* l'indique) que *les deux Etats de Fribourg & de Soleure sans dérogation à leur autres Droits, auroient part aux Confiscations; en second lieu qu'ils assisteroient à la création des Décrets, qui regardent*

le criminel, soit Malefitz, *en terme national, & troisiémement qu'ils jugeroient conjointement avec les huit vieux Cantons des causes criminelles apellées de la cour Ballivale au Sindicat des dix Cantons; Savoir Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schweitz, Underwalden, Zug, Glaris, Fribourg & Soleure.*

Dans le cours de cette année il arriva à *Genéve* un grand tumulte causé par quelques Magistrats, qui haïssant extrêmement *Calvin*, & jaloux du grand crédit qu'il s'étoit acquis dans cette Ville, entreprirent de le dépoüiller de son autorité, & de la faire passer entre leurs mains. Un de leurs griefs étoit, que l'on recevoit trop aisément dans la Ville ceux, qui à cause de la Religion, & pour éviter les derniers supplices, étoient venus de *France*, & de ce que ces Réfugiés joüissoient à *Genéve* de tous les priviléges des Citoïens; d'où il étoit arrivé, que le nombre d'un des partis s'étant augmenté, le crédit & l'autorité de l'autre commençoit aussi tôt à s'affoiblir. Le peuple irrité résolut donc d'arrêter le cours d'un mal, qui augmentoit considérablement, & dont il craignoit extrêmement les suites. Pour y réüssir on se servit de cet artifice. L'on courut de nuit de côté & d'autre, & l'on cria, que les *François* paroissoient en armes, comme s'ils avoient reçû quelque signal, & que la Ville étoit trahie. Mais les étrangers n'étant

n'étant point ſortis de leurs maiſons, le peuple à qui les conjurés penſoient faire prendre les armes par ce moïen, n'en ſortit point non plus. De ſorte que leur artifice fut inutile & ſans effet. Quelques-uns de ceux qui avoient crié, furent punis, & d'autres éviterent le châtiment par la fuite.

Ceux de *Luggaris* ou de *Locarne*, qui faiſoit autrefois partie du *Duché de Milan*, & qui fut cédé en 1512. aux Cantons, demanderent en même-tems, qu'on leur accordât une Religion plus pure, ſelon leur expreſſion, & qu'on leur annonçât la parole de Dieu ſans mélange. Mais comme la plûpart de ceux ſous la domination desquels ils étoient, faiſoient profeſſion de la Religion Catholique, les opinions furent différentes, & il étoit à craindre, qu'on n'en vînt à une guerre ouverte, ſi l'on n'eût pas ordonné par les *majora*, qui ſont conſtamment obſervés dans les Sindicats ultramontains, que les *Locarnois* demeureroient dans la Religion de leurs Ancêtres, & que ceux, qui ne voudroient pas prendre ce parti-là, & ſe ſoumettre, pourroient ſe retirer ailleurs. Ce qui fut cauſe, qu'il y en eut beaucoup qui ſe retirerent à *Zurich*, où il furent très bien reçus. Entr'autres les *Muralto & les Orelli*, connus aujourd'hui ſous les noms de *Muralt & d'Orell*, deux

familles Nobles, qui ſubſiſtent encore à *Luggaris* & à *Zurich*.

On renouvella encore cette année contre *Calvin* les mêmes accuſations, que *Bolſec* avoit intentées contre lui, ſçavoir : *qu'il faiſoit Dieu auteur du pêché*. C'eſt dequoi il alla ſe juſtifier encore devant le Sénat de Berne, qui ne voulut rien prononcer, parce qu'il n'ignoroit pas que cet Novateur, adreſſant la parole à Dieu en pleine chaire, avoit prononcé ces termes impies. *J'ai l'eſprit de Dieu ! je ſuis envoïé de Dieu ! je ne puis pas errer ! & ſi j'erre, c'eſt vous ô mon Dieu qui permettés que j'erre à cauſe des pêchés du peuple & qui me trompés !*

Cette année 1555. fourni une révolution ſurprenante dans *Fribourg*, en ce qu'on y vit changer la maniere d'élire les *Bannerets*, & le *Grand-Sautier*. La Communauté avoit eu ce droit dès leur inſtitution. Une mauvaiſe conduite de leur part & puniſſable, détailée dans les Annales de cette année, obligea les Deux-Cens de ſe ſaiſir de cette Nomination, & de nommer les *Bannerets* dabord dans le nombre du Conſeil privé, & enſuite dans celui du Conſeil des LX. Ce qui a continué jusqu'à nos jours.

La *Suiſſe* ne fut pas la ſeule ſujette aux événemens, l'*Empire* & l'*Eſpagne* en ſubirent de plus interreſſans, car le quatriéme de *Septembre* le Roi *Philippe* étoit parti d'*Angleterre*,

terre, fort dégoûté de la Reine, qui n'avoit ni aſſés de beauté ni aſſés de jeuneſſe pour lui plaire, & dont la ſtérilité d'ailleurs le mortifioit beaucoup. Cependant il allegua pour motifs de ſon voiage, qu'il devoit donner ſes ſoins aux Roïaumes dont ſa naiſſance le mettoit en poſſeſſion, répondre à l'intention que *Charles V.* ſon pere avoit de lui remettre le gouvernement de ſes Etats, & veiller aus affaires que pouvoit entrainer après ſoi la mort de la *Princeſſe Jeanne* ſon aieule, qu'il venoit de perdre dans la Ville de *Tordeſilla* en *Eſpagne* le quatriéme d'*Avril*, dans ſa ſoixante treiziéme année.

Quelque tems après que *Philippe* fut arrivé à *Bruxelles Charles* voulant exécuter réellement ce qu'il avoit promis à ſon fils, touchant la ceſſion des Provinces des *Païs-Bas* & du Roïaume d'*Eſpagne*, il fit aſſembler les Etats & les Grands de ſa Cour, & fit cette ceſſion en leur préſence le vint-cinquiéme d'*Octobre* 1555. Cette action ſe fit avec beaucoup de pompe & d'éclat.

Charles étoit aſſis ſur un trône, aïant à ſa droite *Philippe* ſon fils, *Maximilien Roi de Bohéme*, & *Emmanuel Philibert Duc de Savoie*, à ſa gauche ſes ſœurs *Eleonore Reine de France Doüairiere*, *Marie Reine de Hongrie*, toutes deux veuves, *Marie Reine de Bohéme*, & *Chriſtine fille du Roi de Danemarck*, & *Ducheſſe de Lorraine*. Il créa premierement ſe-

lon

lons les cérémonies ordinaires *Philippe Grand-Maître de l'Ordre de la Toiſon d'or.* Enſuite il commanda à *Philibert de Bruxelles*, Conſeiller d'Etat, d'expoſer à l'aſſemblée le ſujet pour lequel on l'avoit convoquée. Sur cet ordre, *Philibert* dit: *Que l'Empereur affoibli & ablatu par des maladies, qui augmentoient de jour en jour, ſe ſentoit averti de mettre ordre à ſes dernieres affaires, & de ſe décharger du poids du gouvernement, qu'il ne pouvoit plus ſupporter, ni pour ſa gloire, ni ſelon la dignité de l'Empire, entre les mains de Philippe ſon fils Roi d'Angleterre, que ſon âge & ſa ſageſſe rendoient capable de ſoutenir un fardeau ſi honnorable, & en même tems ſi peſant; Qu'ainſi l'Empereur ſe dépoüilloit entierement de la domination des Païs-Bas & de la Bourgogne. Qu'il prioit Dieu, que ce deſſein réüſſit pour ſon répos, à l'avantage du Roi ſon fils, & au bien de ces Provinces. Qu'il remettoit aux peuples le ſerment de fidélité, qu'ils lui avoient fait, & que de ſon propre mouvement, il donnoit à Philippe ſon fils Roi d'Angleterre les droits & la poſſeſſion des Païs-Bas, & de la Bourgogne.*

Pendant que *Philibert* parloit, l'Empereur tenant un papier à la main, ſe leva, & s'appuïant ſur l'épaule de *Guillaume Prince d'Orange*, il interrompit *Philibert*, pour haranguer de lui même l'aſſemblée. Il commença par un récit en François de tout

ce

ce qu'il avoit fait depuis l'âge de dix ſept ans, jusqu'au jour préſent. Il dit : *Qu'il avoit fait neuf voïages en Allemagne, ſix en Eſpagne, quatre en France, dix aux Païs-Bas, deux en Angleterre, autant en Afrique, & qu'il avoit traverſé onze fois la mer. Il parla des guerres, des paix, des alliances qu'il avoit faites, & expoſa ces choſes avec plus d'ordre & de magnificence que de préſomption & d'orgüeil. Il ajoûta qu'il ne s'étoit jamais propoſé d'autre fin dans toutes ſes entrepriſes, que la défenſe de la Religion, & de l'Etat. Que tant qu'il avoit eu de la ſanté, il avoit par la grace de Dieu heureuſement réüſſi dans ſes deſſeins. Qu'il n'y avoit que ſes ennemis, qui ſupportaſſent à regret, qu'il eût vécu, & qu'il eût régné. Il reconnut que l'héréſie de Luther, auſſi bien que de ſes Protecteurs, & l'envie de quelques Princes Chrétiens l'avoient embaraſſé pour quelque tems, ce qui avoit été cauſe qu'il n'avoit pû réüſſir en tout, ni exécuter tous ſes deſſeins. Que ſon Régne n'avoit été qu'une longue ſuite des travaux, mais qu'il n'avoit jamais eu de plus grande peine que celle, qu'il reſſentoit alors de les quitter. Qu'il profitoit de la tranquillité de ſon eſprit, pour exécuter une réſolution qu'il avoit priſe à loiſir. Que les forces lui manquoient, & qu'il approchoit de ſa derniere heure ; & que pour un vieillard infirme, dont la meilleure partie étoit déja dans le tombeau, il leur donnoit un Prince vi-*

vigoureux & recommandable par une jeuneſſe ; & par une vertu floriſſante. Qu'il les prioit de lui obéir, de demeurer fermes dans la Religion Catholique, & de lui pardonner les fautes qu'il pouvoit avoir commiſes au mi lieu des ſoins du Gouvernement. Enſuite addreſſant la parole à ſon fils. *Si vous fuſſiés entré par ma mort, lui dit il, dans la poſſeſſion de tant de Provinces, j'aurois ſans doute mérité quelque choſe d'un fils, pour lui avoir laiſſé un riche héritage ; mais puiſque cette grande ſucceſſion ne vous vient pas aujourd'hui de la néceſſité de ma mort, mais ſeulement de ma volonté ; & que vôtre pere a, pour ainſi dire, voulu mourir avant le tems, pour vous faire joüir par avance du bénéfice de ſa mort, je vous demande avec raiſon, que vous donniés au ſoin & à l'amour de vos peuples, tout ce que vous ſemblés me devoir, pour vous avoir avancé la joüiſſance des Etats que je vous donne. Les autres ſe réjoüiſſent d'avoir donné la vie à leurs enfans, & de leur pouvoir laiſſer des Roïaumes. Mais j'ai voulu ôter à la mort la gloire de vous faire ce don, m'imaginant recevoir une double joie, ſi comme vous vivés par moi, je vous voiois régner par moi. Il y en aura peu qui imiteront mon exemple, comme à peine en ai je trouvé que j'aie pû imiter dans tous les ſiecles paſſés. Mais au moins on loüera mon deſſein, lors qu'on verra, que vous méritiés que l'on commençât par vous, & on le verra*

verra ſi vous conſervés cette ſageſſe, que vous avés ſuivie jusqu'ici, ſi vous avés toûjours dans l'ame la crainte du maître ſouverain de toutes choſes, ſi vous prenés la défenſe de la Religion Catholique, & la protection de la juſtice & des loix, qui ſont les plus grandes forces, & les plus fermes appuis des Empires. Enfin il ne reſte plus maintenant qu'à ſouhaiter en vôtre faveur, que vos enfans arrivent heureuſement à un âge auquel vous leur puiſſiés transmettre vos Roïaumes, & vôtre puiſſance, & que vous n'y ſoïés jamais contraint.

Sur la fin de ce diſcours, *Philippe* ſe jetta aux genoux de ſon pere, & lui demanda ſa main à baiſer; mais *Charles* lui mettant cette même main ſur la tête, demanda pour ce Prince le ſecours du Ciel, par une courte priére, après laquelle il demeura quelque-tems ſans s'exprimer autrement que par ſes larmes. Ce ſpectacle attendrit toute l'aſſemblée; & *Philippe* s'étant relevé au milieu des ſoupirs de tous ceux qui étoient préſens, & après avoir baiſé avec reſpect la main de ſon pere, dit à l'aſſemblée, que comme il ignoroit la langue Françoiſe, il n'étoit pas en état de leur parler, mais que *Granvelle Evéque d'Arras* alloit le faire pour lui. Ce Prélat harangua auſſi-tôt l'aſſemblée, à qu'il fit entendre, que le Roi étoit également reconnoiſſant envers ſon pere, & diſpoſé par ſes avis &

par

par ſon exemple à procurer le bien de la *Flandre*. *Jaques Maſius Orateur*, & Juris-Conſulte, répondit enſuite au nom des Etats. Après toutes ces cérémonies, *Marie Reine de Hongrie* aïant quitté le gouvernement dont elle joüiſſoit depuis vint-cinq ans, *Charles V.* ſe retira, en diſant, *adieu, mes enfans, vous me percés le cœur, je vous quitte avec regret*; & s'addreſſant à ſon fils *Philippe*, il lui recommanda *François d'Eraſo*, *Commandeur de Moralez*, en lui diſant. *Ce que je vous ai donné aujourd'hui ne vaut pas*
1556 *tant que ce ſerviteur.* Deux mois après il ſe fit une aſſemblée beaucoup plus nombreuſe que la premiere, où l'Empereur ſe dépoüillant tout a-fait des Roïaumes, Provinces & Isles, tant de l'ancien que du nouveau monde, en donna encore à *Philippe* ſon fils toute la poſſeſſion & la joüiſſance: ne ſe réſervant pour ſon entretien par an que deux cens mille ducats de revenu ſur l'*Eſpagne*, avec quelques meubles.

Mais comme *Charles V.* depuis quelque tems penſoit à ſe retirer entierement dans la ſolitude, il commença à diſpoſer tout ce qui étoit néceſſaire pour abdiquer l'*Empire* en faveur de *Ferdinand*, qui n'avoit jamais voulu conſentir, que *Philippe* fût élu *Roi des Romains*, parce qu'il penſoit à faire tomber cette Couronne ſur la tête de ſon propre fils. Quelques auteurs, comme *Godelerius*

&

& *Belcar*, ont rapporté: Que l'Empereur ne voulant rien faire ſans l'agrément du Pape, en écrivit à *Paul IV.*, & recommanda cette affaire aux Cardinaux Eſpagnols qui étoient à *Rome.* Mais qu'on ne put rien gagner ſur l'eſprit du Pape, qui ne cherchoit qu'à chagriner *Charles V.*, qu'il n'aimoit pas. Ce Prince laiſſant donc *Paul IV.* dans ſon obſtination, paſſa outre, & fit ſon abdication par un acte autentique ſous le ſceau Impérial, datté de la *Citadelle de Zuitbourg en Zelande* le ſeptiéme de *Septembre* 1556. Il confia cet acte entre les mains de *Guillaume de Naſſau Prince d'Orange, de Grégoire Sigismond Helda Vice Chancelier de l'Empire & de Wolfang Haller* ſon Sécretaire, pour, en qualité de ſes Ambaſſadeurs, le porter à la prochaine Diette de l'Empire, le ſignifier aux Princes Electeurs, & le remettre à *Ferdinand Roi des Romains*, avec le Sceptre, la Couronne, & les autres marques de la dignité Impériale.

Ces Ambaſſadeurs n'exécuterent leurs ordres que deux ans après, ſans qu'on puiſſe en dire préciſément la raiſon. Peut-être étoit ce parceque après le départ de *Charles V.* des *Païs-Bas*, la Tréve aïant été rompuë entre le *Roi de France* & *Philippe*, chacun étoit en ſuſpens de l'événement de la guerre. Ou parceque pendant ce tems-là trois Electeurs étant morts, & trois autres ſuc-

cédé, on ne croïoit pas les conjonctures favorables pour tenir une Diette.

Il paroit, que *Stettler* se trompe en disant : *Que le Pape s'adressa aux Suisses pour être mediateurs entre les Rois de France & d'Espagne.* Car *Paul IV.* & ses Neveux eurent un chagrin inconcevable à la nouvelle de la conclusion de la Tréve, que ce deux Princes firent le cinquiéme de *Fevrier* 1556. par l'entremise du *Cardinal Polus*, qui en avoit été comme le médiateur au nom de *Marie Reine d'Angleterre.* Le Pape appréhendoit la diminution de son crédit, & le danger qui le menaçoit d'être exposé à la discrétion de l'Empereur & du Roi de France, s'ils venoient à s'unir ensemble. Le *Cardinal Caraffe* ennemi du repos, voïant l'âge avancé de son oncle, & le long tems de la Tréve qui étoit pour cinq ans, désesperoit de voir jamais chasser de *Nâples* les Espagnols, qu'il haissoit mortellement ; outre que tous les préparatifs de guerre qu'on avoit faits, paroissoient inutiles ; Car le Pape dès le mois de *Novembre* de l'année précédente avoit fait la revûë des milices de *Rome*, sous prétexte de la sûreté de la Ville, & d'appaiser les troubles que les *Sforces* y avoient causés.

Dès le premier de *Janvier* il avoit tenu chapelle, pour créér le *Comte de Montorio* son neuveu Généraliſſime des Troupes de l'Egliſe, avec les cérémonies ordinaires. Il

avoit

avoit fait lever dans l'*Ombrie*, & dans la *marche d'Ancone*, ſix mille hommes de pied & trois cens chevaux qui devoient ſe rendre à *Rome*, ſous les ordres du *Duc d'Urbin*. Il avoit mis de bonnes garniſons dans toutes les places, qu'il avoit enlevées aux *Colonnes*, & rien ne l'empêchoit de commencer la guerre au printems prochain dans le Roïaume de *Nâples*, ou dans la *Toſcane*, avec les Troupes Françoiſes, qui étoient déja dans le *Parmeſan* & dans la *Mirandole*; lorsque ſon Nonce lui écrivit de la Cour de France, qu'il y avoit une Tréve entre l'*Empereur* & *Henri II.*

Cette conduite du Pape prouve bien, qu'il n'avoit pas deſſein de pacifier les deux Monarques, & que *Stetler* a imaginé cette prétenduë démarche de *Paul IV.* à l'egard des *Suiſſes*. Quoiqu'il en ſoit, *Philippe* de ſon côté envoia vers les Cantons *Marc de Rïé Seigneur de Diſſi*, pour les engager encore davantage à maintenir la neutralité dans la *Franche Comté*, & à procurer auprès du Roi de France qu'il s'engageât à l'obſerver à l'égard du Roi d'Eſpagne, comme il l'avoit fait à l'égard de l'Empereur ſon pere.

Ce Prince au reſte étoit parti de *Zuitbourg* pour ſe rendre en *Eſpagne*, & aïant eu le vent favorable il aborda au port de *Laredo* dans la *Biſcaïe*, où il fit reçu par le *Grand Connétable de Caſtille*, qui vint au devant de lui avec beaucoup de Seigneurs. A

peine *Charles V.* fut-il deſcendu de ſon vaiſſeau, qu'une tempête, qui s'éleva ſubitement au port, en éloigna la flotte, & coula à fond le navire Impérial. Auſſi-tôt que l'Empereur eut touché le rivage, il ſe mit à genoux, baiſa la terre, & dit: *Qu'il baiſoit avec reſpect cette mere commune de tous les hommes, & que comme autrefois il étoit ſorti nud du ſein de ſa mere, il retournoit nud volontairement, dans le ſein de cette autre mere.* Mais quand il fut entré dans la *Biſcaïe*, & qu'étant près de *Burgos*, il vit venir au devant de lui un très petit nombre de Grands d'Eſpagne, dès lors il commença à connoitre ſa nudité. Enſuite aïant beſoin d'une partie de la penſion qu'il s'étoit réſervée pour récompenſer quelques uns de ſiens, & voïant qu'on le faiſoit attendre long tems après cette ſomme, il fit paroitre quelque mécontentement; ce qui fit dire: *Qu'à peine s'étoit-il démis de l'Empire, qu'il avoit commencé à s'en répentir.*

L'Empereur prit ſon chemin par *Valladolid*, où il entra avec *Dom Carlos*, fils de *Philippe*, qui y faiſoit ſa réſidence. Il ſejourna huit jours dans cette Ville, & ce fut-là, qu'il prit congé de toutes les Dames, qui étoient mariées à ceux de ſa Cour avec qui il avoit vécu le plus familierement. Ce fut là auſſi, qu'un Cavalier aſſés bouffon nommé *Pedro de Sant-Erbas* étant venu lui faire ſes adieux; *Charles* ſe contenta de le ſaluer

en

en mettant la mains à ſon chapeau : ſur quoi ce Cavalier dit à ce Prince ; *Vous êtes bon, Sire, de vous découvrir pour moi, eſt-ce pour dire que vous n'êtes plus Empereur ? Non Pierre,* répondit le Prince, *c'eſt que je n'ai plus rien à te donner que cette marque de courtoiſie.*

Les Reines *Eléonore & Marie* demeurerent à *Valladolid*, avec le reſte de la ſuite de l'Empereur, qui quitta cette Ville pour ſe rendre au Monaſtére de *Saint Juſte de l'ordre des Hieronimites.* On croit, qu'il avoit choiſi ce lieu depuis quatorze ans pour ſa retraite ; parce qu'en paſſant en cet endroit en 1542., il viſita exactement ce Monaſtere, & dit à ſes gens: *Voici un veritable lieu pour un autre Diocletien.* Ce qu'il y a de vrai, c'eſt, qu'au commencement de 1555, il avoit fait partir de *Bruxelles Pierre Sorbion* architecte, avec un très-habile Jardinier, pour lui bâtir dans ce Monaſtere ſix chambres baſſes de plain pied, & lui dreſſer un jardin ſelon le plan qu'il leur en donna lui-même. Ce Couvent eſt ſitué dans l'*Eſtramadoure*, à ſept ou huit lieües de *Placenzia* du côté du *Portugal*, auprès d'une Ville appellée *Sarandilla*, & eſt commode pour une vie ſolitaire, à cauſe des agrémens du vallon dans lequel il eſt ſitué.

Charles s'y rendit à cheval, accompagné ſeulement de douze domeſtiques. Presqu'auſſi-tôt qu'il y fut arrivé, il apprit la nouvelle de la rupture de la Tréve entre la

France & l'*Eſpagne*, ce qui l'affligea d'abord; mais enſuite il ſe conſola, par l'eſperance, qu'il eut que l'imprudence & la témérité des neveux du Pape, ſeroit préjudiciable à la *France*, & la priveroit de l'heureux ſuccès dont elle ſembloit ſe flatter.

Voici quels furent les exercices de ce Prince dans ſa retraite. Il aſſiſtoit à tout l'office Divin, qu'il faiſoit ſouvent chanter en muſique. Il entendoit ordinairement la Meſſe haute, & y communioit ſouvent. Tous les vendredis des deux carêmes qu'il paſſa à *Saint Juſte*, il prit la diſcipline avec la Communauté. Il s'occupoit ſouvent pendant quelques heures à travailler de ſes propres mains à quelque ouvrage de mécanique, à cultiver des plantes, à greffer des arbres, comme avoit fait autrefois *Diocletien*, après avoir quitté l'Empire. Il s'amuſoit auſſi à faire des horloges. A l'occaſion des priéres qu'il faiſoit faire tous les ans pour le repos de l'ame de ſa mere, il conçut le deſſein de célébrer auſſi ſes funerailles. Il en communiqua ſa penſée à *Jean de Regola*, Religeux de cette maiſon & ſon Confeſſeur, qui lui répondit : *Que ce deſſein étoit nouveau & inoüi, mais en même tems pieux & ſalutaire.* Il ordonna donc, qu'on fît l'appareil de ſes obſéques. On éleva un catafalque dans l'Egliſe, on alluma des cierges, ſes domeſtiques prirent le deüil, & les Religieux firent pour lui

lui le ſervice, qu'on avoit coûtume de faire pour les morts ; lui même mêloit ſa voix à celle de ceux qui chantoient. Il ſe coucha par terre couvert d'un drap noir qu'on étendit ſur lui. Les larmes des aſſiſtans ſe renouvellérent à ce ſpectacle, & l'on fit pour lui les mêmes cérémonies que pour un mort qu'on abandonne à la terre.

C'eſt à cet événement de la vie de l'Empereur *Charles V.*, que *Sleidan* finit les vint-ſix livres de ſon *Hiſtoire des Commentaires ſur l'état de la Religion & de la République*; ſur leſquels la plûpart des Auteurs ont travaillé, & qu'on a ſuivi dans ces trois derniers volumes, autant qu'on a trouvé qu'ils avoient du raport à l'Hiſtoire des Suiſſes.

Mes critiques trouvent, que je m'amuſe trop aux affaires étrangéres, que j'aurais mieux fait de ne parler uniment que de celles de la *Suiſſe*. C'eſt critique ! car les gens qui penſent differemment, diſent, que je ne pouvois pas faire autrement, parceque le vuïde, que cela auroit fait dans l'*Hiſtoire Helvétique*, l'auroit renduë imparfaite, languiſante & peu intelligible. On auroit trouvé les *Suiſſes* en *Italie*, en *France*, & *Allemagne* ſans qu'on en eu ſçu la raiſon ; il a donc bien fallu la donner.

Mais pendant ces entrefaites, *Emanuel Philibert Duc de Savoie*, prévoïant que la Tréve entre les *François* & les *Eſpagnols* n'é-

toit pas de durée, & appréhendant, non pas ſans raiſon, que ces premiers ne s'emparraſſent du peu qui lui reſtoit de ſes Etats, fit fonder la *République de Berne* par *René Comte de Chalant*, qu'il envoia dans cette Ville au mois de *Mai*, ſi elle ne ſeroit point diſpoſée à prendre ſous une alliance de protection la *Vallée d'Oſte*, que les François avoient conſervée dans une parfaite neutralité jusqu'à ce moment. Ce Prince ſe flattoit, que les *Bernois* s'engageant à cette protection, ils ſeroient peut-être inclinés dans la ſuite à traiter avec lui pour le Païs qu'ils lui avoient pris. Mais ceux ci ne voulurent entendre à aucun Traité prétextant l'éloignement & la crainte de ſe broüiller avec la *France*, ce qui ne ſeroit pas convenable dans les conjonctures préſentes, où ils ſçavoient, que le *Duc de Guiſe* conduiſoit une puiſſante armée en *Piémont*, qui en effet y arriva au mois de *Janvier* 1557 1557.; aïant avec lui plus de vint mille hommes, qui conſiſtoient en cinq cens hommes d'armes, quinze cens de cavalerie légere, cinq mille *Suiſſes*, quatre mille *Griſons*, & ſept mille fantaſſins François, avec quelque Enſeignes Italiennes; & beaucoup de Volontaires. Ses Principaux Officiers étoient *Jaques de Savoie Duc de Nemours*, qui commandoit l'infanterie Françoiſe, *René Duc d'Elbeuf*, frère du *Duc de Guiſe*, à

la

la tête des *Suiſſes*, *François de Cléves*, *François de Vendôme*, *Vicomte de Chartres*, *Claude de la Châtre*, fort jeune alors, *Gaspard* ſon frère *Comte de Nançai*, *Philibert Marſilli de Sipiere*, *Gaſpard de Saulx Tavannes*, & *Boniface*, *dit la mole.*

Guillaume Frölich de Soleure commandoit ſous le *Duc d'Elbeuf*, le Corps de *Suiſſes*, qui étoient dans l'armée du Roi de France. *Pierre de Cléri* Chevalier étoit à la tête des *Fribourgeois*, & *Joſſe Zimmerman* portoit la Banniére.

Le *Duc de Guiſe* étant parti de *Turin*, arriva avec la plus grande partie de ſes Troupes à *Tricero* entre *Verceil* & *Trino*, & paſſa le *Pô* auprès de *Caſal.* Enſuite on demanda paſſage aux habitans de *Valence*, Ville du *Milanois.* Sur le refus, qui parut accompagné de trop de fierté & de hauteur, l'on canonna la Ville, qui fut emportée d'abord le vintiéme de *Janvier.* La Citadelle ſe rendit bien tôt après. L'on en fit ſortir les ſoldats après, qu'on les eut désarmés, & l'on raſa les murailles de la place, ſans toucher à la Citadelle, ſuivant la volonté du Pape.

Comme le *Roi de France* prévoïoit avec raiſon, que l'arrivée du *Duc de Guiſe* en *Italie*, alloit cauſer la rupture de la Tréve faite avec *Philippe II.*, il avoit donné ordre à *Gaspard de Coligni Amiral de France*, & *Gouverneur de Champagne*, de ſe jetter dans le

païs ennemi. Sur ces ordres il tenta de ſe rendre maître de *Doüai en Flandres*, pendant la nuit du ſixiéme de *Janvier*; mais aiant manqué ſon coup, il alla à *Lens*, entre *Lille* & *Arras*, prit cet Ville, la pilla, & y mit le feu. L'amiral avoit ſous lui un corps conſiderable de *Suiſſes*. Les *Fribourgeois* y avoient deux Enſeignes, commandée par *Nicolas de Praroman*, & *Jean de Garmiswil*.

C'en fut aſſés pour engager les Impériaux par ces actes d'hoſtilités, à publier que les François avoient rompu la Tréve. Ceux-ci pour ſe juſtifier, prétendirent, que la guerre que *Philippe* avoit entrepriſe contre le Pape, les avoient engagé à prendre les armes, & publiérent la-deſſus un manifeſte, compoſé par *Charles de Marillac Archevêque de Vienne*, dans lequel on faiſoit voir qu'on n'agiſſoit, que par droit de repréſailles: qu'avant que d'accorder la liberté à la *Marck Sedan*, *Maréchal de France*, fait priſonnier, on lui avoit donné du poiſon, dont il étoit mort en arrivant chez lui: Qu'on avoit tâché de ſurprendre *Metz* par le moien des *Cordeliers*, gagnés par le *Duc de Savoie*, & le *Gouverneur de Luxembourg*. Que *Barlemont Intendant des Finances* avoit tramé quelque conſpiration pour ſurprendre *Bourdeaux*. Que depuis peu l'on avoit pris auprès de la *Fère en Vermandois Jacques de Flectias* habile ingenieur, qui aïant été mis à la queſtion, avoit con-

confeſſé que le *Duc de Savoie* lui avoit donné de l'argent, & l'avoit envoïé viſiter les Places frontiéres fortifiées, comme *Montreüil, Saint Quentin, Dourlens, & Mézieres.*

Le *Maréchal de Briſſac* étoit d'avis pour éloigner l'armée Eſpagnole, qu'il falloit porter la guerre dans le *Milanois*, où il y avoit très-peu de Troupes, & où les Places étoient aſſes mal fortifiées. Ces avis étoient bons, & devoient être ſuivis; mais ceux du *Cardinal de Lorraine*, frère du *Duc de Guiſe*, qui concevoit de grandes eſperances touchant la conquête du *Roiaume de Naples*; & les ſollicitations du *Cardinal Caraffe*, qui ne penſoit qu'à ſe vanger des Eſpagnols, furent cauſe que le Duc négligea les vûës du Maréchal. Son expédition ne fut pas heureuſe; il fut obligé de lever le ſiége de *Civitella*, Ville du Roïaume de *Nâples* dans l'*Abruzze ultérieure*, après avoir perdu une partie de ſon armée.

Le *Duc d'Albe* battit les Troupes du Pape commandées par *Colonne*, & le Duc indigné contre les *Caraffes*, qui n'avoient pas fourni les ſecours, qu'ils s'étoient engagés de donner, & mécontent du *Cardinal de Lorraine* ſon frère, qui avoit trop témerairement ajoûté foi à leurs promeſſes, ne ſongea plus qu'à s'en retourner en *France*, & aiant écrit en Cour afin d'obtenir ſon rappel; il revint quelque tems après. On dit, que lors qu'il prit congé du Pape *Paul IV.* Sa Sainteté lui dit avec quel-

quelque mépris : *Qu'il n'avoit rien fait dans cette guerre, ni pour les affaires du Roi, ni pour les interêts de l'Egliſe, ni pour ſa propre réputation.*

Le *Roi Philippe* de ſon côté commença d'agir dans les *Bas Bas*, avec une armée de cinquante mille hommes, & aſſiégea la Ville de *Saint Quentin*, qui étoit dégarnie d'hommes & mal fortifiée. *L'Amiral de Coligni* ſe jetta dedans avec quelques Troupes. On tenta diverſes fois d'y jetter du ſecours, & à la fin le *Connétable de Montmorenci* paſſa lui-même la *Somme* avec l'armée du Roi, qu'il commandoit, pour y en faire entrer par les marêts. Mais cela ſe fit avec tant de précipitation, qu'à peine y entra-t-il cinq cens hommes ſous d'*Andelot*, colonel d'infanterie, & frère de l'amiral. Enſuite le Connétable voulut ſe retirer à la vûë de l'ennemi en plein jour, quoiqu'embaraſſé d'équipages, & beaucoup plus foible que les Eſpagnols. Le *Duc de Savoïe* profitant de cette faute, le ſurprit entre les villages d'*Eſſigni* & de *Liferoles*, & le chargea ſi brusquement, qu'il n'eut pas le loiſir de donner ſes ordres pour ranger ſon armée en bataille. Le Connétable lui même y demeura priſonnier, avec un de ſes fils, les *Ducs de Montpenſier*, & de *Longueville*, *Loüis de Gonzague* depuis *Duc de Nevers*, le *Maréchal de Saint-Andre*, dix Chevaliers de l'ordre, & trois cens Gentilshom-

hommes. Il y en eut auſſi plus de ſix cens morts outre trois mille hommes d'infanterie & de cavalerie, parmi leſquels on trouva *Jean de Bourbon, Duc d'Anguien.* Il en fut fait presqu'autant de priſonniers, dans cette Bataille de *Saint Quentin*, dite auſſi de *Saint-Laurent*, parce qu'elle fut donnée le dixiéme d'*Août* jour de la fête de ce Saint. Les Eſpagnols n'y perdirent qu'environ 80. ou 100. hommes. Voila comment s'expriment de *Thou*, *Tavannes* dans ſe memoires & *Montluc.*

D'autres auteurs comme *Mariana* & *Maffeus* rapportent, que toute l'armée Françoiſe fut presque taillée en piéces: & que cette victoire cauſa en *France* une ſi grande conſternation, que ſi par une jalouſie d'Etat les Eſpagnols n'euſſent pas empêché le *Duc de Savoie* de les pourſuivre, il auroit ſelon toutes les apparences pris *Paris* & la moitié de la *France.* Mais comme les Eſpagnols négligérent leur propre avantage, les François aïant le *Duc de Guiſe* à leur tête celui ci, remit ſi bien les affaires, que toute la crainte ſe diſſipa; & de plus comme les *Eſpagnols* étoient entrés en alliance avec les *Anglois*, par le mariage du *Roi Philippe* avec la *Reine Marie*, le *Duc de Guiſe* reprit ſur eux la Ville de *Calais*, & enleva aux autres, les Villes *de Guînes*, de *Han*, & de *Thionville.*

Le

Le *Maréchal de Termes* de ſon côté prit *Dunkerque* & *Berg Saint Vinox*, mais aïant aſſiégé *Gravelines*, il fut battu devant cette place. Les choſes ſe trouvant en cet état, & les deux Rois étant à la tête de leurs armées, leurs amis communs, & particulierement le *Duc de Lorraine* & la Ducheſſe ſa mere, s'interpoſerent, en qualité de médiateurs, & firent une Paix à Château *Cambreſis*, dans laquelle la *France* rendit à l'*Eſpagne* cent quatre vints dix-huit Places, quelle avoit enlevées à cette Couronne, & à ſes Alliés dans l'eſpace de huit ans. Elle reſtituta le *Piémont* au *Duc de Savoie*, d'où elle l'avoit chaſſé, & *Henri* donna *Iſabelle* ſa fille en mariage à *Philippe* avec une ſomme de quatre cent mille écus d'or pour ſa dot. La *Reine d'Angleterre* étoit morte le dix-ſeptiéme de *Novembre* 1558. La *France* au contraire ne retint pour elle, que la Ville de *Han*, *le Chatelet* & *Saint-Quentin*. Dans ce Traité étoient compris le *Pape*, *l'Empereur*, *les ſept Electeurs*, *avec les Villes & Etats libres de l'Empire*, *les Rois de Pologne*, *de Dannemarck*, *de Suede*, & *d'Ecoſſe*, *Elizabeth Reine d'Angleterre*, *la République de Véniſe*, *les Suiſſes* & *les Griſons*, *le Ducs de Savoie*, *de Lorraine*, *de Florence*, *de Ferrare de Mantouë*, *d'Urbin*, *de Parme*, *de Plaiſance*, & *les Seigneuries de Gênes* & *de Lucques*. Ce Traité fut ſigné le troiſiéme d'*Avril* 1559. & publié à Paris quatre jours après.

Le

Le *Duc de Nemburs* avoit renouvellé sa Combourgeoisie avec l'Etat de *Berne* déja dès l'année précédente. La difficulté fut, que ce Prince réserva le *Roi de France*, & ne voulut pas entrer dans ce Traité qu'avec cette réserve. La République de son côté ne prétendoit pas, que le Duc pût demander une condition, qui n'avoit jamais été accordée à ses Prédécesseurs. Le *Seigneur d'Angeville & Loüis Machard* furent envoïés à *Berne* pour négotier cette affaire. Ils furent si heureux dans leur commission, que les *Bernois* se laisserent persuader, & permirent, que le *Duc de Nemours* mît la condition qu'il avoit souhaitée dans le Traité. Ainsi le renouvellement de la Combourgeoisie ne se fit pas seulement entre le Prince & la Ville de *Berne*, mais aussi entre ces derniers & la Ville de *Neufchâtel*, qui demanda ensuite de pouvoir le faire avec *Fribourg & Soleure*.

On mit pourtant la condition, que le Comté seroit dorénavant régis par un seul souverain, & pour y parvenir on chercha différens moiens. On proposa d'abord de soumettre cette décision aux quatre Villes alliées, de *Berne*, *de Lucerne*, *de Fribourg & de Soleure*. Mais les *Bernois* s'y opposerent disant : *Que ce moïen étoit contraire au droit, qu'il avoient de prononcer seuls sur les contestations de cette nature.* Enfin après une longe discussion les parties convinrent d'abandon-

donner la queſtion au Sénat de *Berne*. La *Marquiſe de Rœthelen* y parut en perſonne. Le *Duc de Nemours* y envoïa *Claude de Bellegarde*, *Dominique d'Auſſens*, & *Loüis Machard*.

Le mémoires de Neufchâtel rapportent la choſe autrement que *Lauffer*, quoiqu'ils conviennent avec cet Auteur de la maniere, dont cette queſtion fut décidée; voici ce qu'ils diſent : *Leonor d'Orleans, fils de François d'Orleans ſucceda à ſon couſin François de Longueville. Il prétendit en* 1551. *que tout le Comté devoit lui appartenir. Cependant il conſentit par un accord proviſionnel, ſans préjudicier à ſes prétentions, que le Duc de Nemours ſon couſin, fils de Charlotte, mariée en* 1528. *à Philippe de Savoie, Duc de Nemours fût inveſti de la moitié du Comté. Les trois Etats leur accorderent l'inveſtiture, mais à cette condition expreſſe qu'ils donneroient au Comté un ſeul Chef & Seigneur. Comme ces Princes n'avoient pas encore ſatisfait à cette condition en* 1557. *Les Bourgeois de Neufchâtel, unis aux trois Etats firent citer devant L. L. E. E. de Berne, juges des differens qui naiſſoient entre le Prince reconnu & les Bourgeois, les Ducs de Longueville & de Nemours pour les obliger à exécuter la condition de l'inveſtiture. Comme ils ne pouvoient conteſter la condition, le Comté de Neufchâtel demeura tout entier au Duc de Longueville, moiennant un dédommagement*

hors

hors du Comté, que L.L. E E. de Berne choisis pour Arbitres, adjugerent au Duc de Nemours. Sçavoir deux mille livres de rentes en terres dans le Duché de Bourgogne, & deux mille écus de Capital sur la Ville de Neufchâtel.

Après la rupture de la Tréve concluë a *Vaucelles* entre *Henri II. & Philippe II. Roi de France & d'Espagne*, le *Duc de Savoïe* forma le dessein de surprendre *Lion*, esperant par ce moïen de recouvrer la *Bresse* & le *Bugei*, qui étoient sous l'obéissance de *Henri II.* Les chefs de cette entreprise furent *Charles de Lucinge, Seigneur des Alimes*, *Claude de Granget*, *Seigneur de Mions* & autres Gentilshommes de Savoie, qui avoient des intelligences dans *Lion*. Mais comme il falloit des Troupes pour les faire réüssir, le Duc donna commission à *Nicolas Baron de Polweiller*, qui étoit au service de l'Empereur, d'en lever dans la *Bohéme*; & de les emploïer par les avis de *des Alimes & de Mions*. Comme *Polweiller* étoit en chemin avec dix mille hommes de pied, & douze cens chevaux, *Emanuel Philibert* gagna la Bataille de *Saint Quentin*, ce qui lui donna esperance du bon succès de ses Troupes Bohémiennes. Il envoïa donc en *Bresse* & en *Bugei* un manifeste daté du camp de *Saint Quentin* le quinziéme d'*Août* 1557. par lequel il invitoit ces deux provinces à le reconnoitre pour leur Prince légitime & à se soustraire à l'obéissance du Roi. En mê-

me tems *Polweiller* entra dans le *Comté de Bourgogne*, & vint camper à *Treffort*, & en attendant que l'entrepriſe ſur *Lion* ſe pût exécuter, il fit mine d'aſſiéger *Bourg*, Capitale de la *Breſſe*, & mit par là tout le Païs dans la conſternation. Les Cantons de *Berne*, de *Fribourg*, & de *Soleure* prirent ombrage de cette armée, & dans la crainte qu'elle ne fût deſtinée pour faire une invaſion dans le *Païs de Vaud*, ils léverent leur milice, & mirent de fortes garniſons dans *Yverdun*, & à *Gex*.

Le Roi de France de ſon côté envoïa auſſi un manifeſte, par lequel Sa Majeſté exhortoit ſes peuples à lui demeurer fidéles promettant de les ſecourir contre le *Baron de Polweiller*, & tous autres qui voudroient troubler leur repos. Cette aſſûrance rétablit la tranquillité dans la *Breſſe*. *Gabriel Seigneur de la Guiche Lieutenant Général* pour le Roi dans la Province, ſe jetta dans *Bourg* pour défendre cette Capitale. Les *Lionnois* lui envoïerent cent arquebuſiers, conduits par *François de Guerrier Seigneur de Combelande*, *Digoine-Damas* y entra auſſi avec des Troupes, & *François de Vandôme* y amena deux mille hommes, outre le Régiment de Champagne que *Gaſpard de Saux*, *Seigneur de Tavannes*, qui ramenoit l'armée d'*Italie*, y avoit fait entrer ſous les ordres de *Dinteville* Colonel du même Régiment. Enſorte que le Baron voïant l'impoſſibilité de pouvoir ſe rendre

maître

maître d'une place ſi bien défenduë, en leva le ſiége, & ſe retira par le même chemin, qu'il étoit venu. C'eſt ainſi que s'en alla en fumée ce grand deſſein du *Duc de Savoie*, & cette grande armée de *Polweiller*.

Le terme de l'Alliance entre *Berne* & *Genéve* étant expiré, celle ci n'oublia rien pour la faire renouveller, ce qui ne s'éxécuta pas ſans bien de la peine, dit *Spon*; parceque, ajoûte *Stetler*, il y eut bien des démêlés entre ces deux Villes, qui alteroient leur ancienne amitié. Cela n'eſt pas étonnant, car le changement de Religion avoit fait ſortir une quantité de Citoiens, qui n'avoient pas voulu embraſſer la nouvelle, & qui étant remplacés par une grande quantité d'autres, qui venoient de tous Païs, ils introduiſirent cet eſprit de ſingularité, qui ne s'accommodoit pas avec les façons unies des *Suiſſes*, & dont il en reſte encore aſſés parmi la Bourgeoiſie de *Genéve* pour ne pas laiſſer joüir le Magiſtrat d'une tranquillité parfaite. Les Exemples ſont ſi récens, qu'on ne peut être repris ſur cette vérité. Le Banniſſement *de Joli*, & la priſon perpétuelle de *Michaéli* à *Arbourg* en ſont des témoignages qu'on ne ſçauroit contredire.

Néanmoins les Cantons s'entremirent & firent connoitre à ces deux Républiques, que les circonſtances exigeoient, qu'elles

vécuſſent bien enſemble, en renoüant les liens de leur Confédération. Ce qu'elles
1558 firent le neuviéme de *Janvier* 1558. Les *Bernois* envoïerent pour cet effet à *Genéve* leur *Avoïer Jean François Naigueli*, *Jean Steiger*, *Tréſorier du Païs de Vaud*, *Ambroiſe Imhoff Conſeiller d'Etat*; *Auguſtin de Luternau*, *Jérôme Manuel*, & *Pierre de Graffenried du Conſeil des Deux Cens.*

Les *Genevois* flattés de cette alliance, & du ſoin que les Cantons avoient pris, pour la faire renouveller crurent, qu'ils réüſſiroient dans le deſſein, qu'ils formerent de le faire comprendre dans la *Confédération Helvétique*, ainſi que *Saint Gal*, *Rothweil*, & la Ville de *Bienne*; mais la plûpart des Cantons, dit *Stetler*, aïant horreur de leur Religon, ne voulurent pas y donner les mains; on les renvoïa néanmoins avec offre de vivre en bons voiſins Ce qu'on a obſervé jusqu'à préſent, & ce qu'on fera ſans doute dans la ſuite.

Cette année 1558. le bonheur fut partagé en *Flandre* entre les armées des François & des Eſpagnols. *Henri II.* fit encore des levées conſidérables en *Suiſſe* dans les Cantons alliés de la France. *Pierre de Cleri* commanda celles qui furent accordées à ce Roi par celui de *Fribourg*. Au contraire les *Bernois* renouvellerent leur défenſe, & firent arrêter les Capitaines *Gebhart de Lucerne* & *Antoine*

Antoine de Zurlauben de Zug, qui avoient engagé quelques hommes dans leur Canton ; ils furent cependant relâchés peu de tems après en leur faisant promettre de ne plus faire de recruës dans leurs Païs. Cela n'empêcha pas que le *Duc de Guise*, à qui le Roi de France avoit donné le Commandement de son armée, ne prît *Calais* & *Guines* sur les *Anglois*. Le *Maréchal de Thermes* se saisit de *Bergues* & de *Dunkerque*, & alla ensuite assiéger *Gravelines*.

Le *Duc de Guise* après ces conquêtes entra dans le *Duché de Luxembourg*, & prit *Thionville* où le *Maréchal de Strozzi* fut tué. Le *Duc de Savoie* apprehendant, que le *Duc de Guise* ne se joignît à *Thermes*, pour faire un grand effort en *Flandres* partagea son armée en deux Corps, dont il en mit un sous les ordres de *Lamoral Comte d'Egmont*, & avec celui qu'il garda sous son commandement, il alla dans le *Païs de Liége*, pour s'opposer au *Duc de Guise*, s'il vouloit avancer de ce côté là. Cependant le *Comte d'Egmont* attaqua le *Maréchal de Thermes* devant *Gravelines*, le défit après un combat fort opiniatre, lui tua quinze cens hommes, & le prit lui même prisonnier de guerre avec *Villebon*, *Annebaut*, *Senarpont*, *Morvilliers* & *le Comte de Chaulnes*. Le *Duc de Guise* apprenant cette défaite à *Vireton* dans le *Luxembourg*, où il étoit, & que le *Duc de Savoie*

étoit parti de *Maubuege* pour le venir attaquer, se retira à *Pierre Pont*.

Cette journée, dont les Peres de *Saint-Maur* ne parlent point dans leur *Histoire Ecclesiastique*, non plus que de celle de *Saint-Quentin* qui fut malheureuse pour la *France*, fut appellée *le retour de la Foire de Saint-Laurent*, pour renouveller aux François le souvenir de la *Bataille* de *Saint-Quentin*, que la prise de *Calais*, *de Bergues*, & de *Dunkerque* leur avoit fait oublier. Le *Comte d'Egmont* y acquit beaucoup de gloire. Les *Comtes de Pont-de Vaux*, *de Reux*, & *de Renti* s'y signalerent ; mais la principale gloire en fut donnée au *Duc de Savoie*. Aussi le Roi d'Espagne voulut que S. A. disposât de tous les prisonniers, du butin, & du canon, dont elle usa néanmoins avec beaucoup de modération, s'étant contentée de prendre les Drapeaux gagnés en cette journée, qu'elle envoïa avec ceux de la Bataille de *Saint Quentin*, au nombre de cent-quarante dans l'Eglise de *Nice*.

Voila, comment la fortune distribuoit ses faveurs en *Flandres*, tantôt aux François, tantôt aux Espagnols, pendant qu'en *Allemagne* on tint une Diette à *Francfort* pour reconnoitre l'*Empereur Ferdinand Roi des Romains*, qui n'avoit pas encore été reconnu depuis que *Charles V*, son frère s'étoit démis de l'Empire en sa faveur. Les Ambassadeurs de

Charles,

Charles, qui étoient le *Prince d'Orange*, *Selden*, & *Haller*, ſe rendirent au jour marqué à cette Diette avec l'acte de renonciation de ce Prince, & tous enſemble, après avoir déliberé pendant pluſieurs jours ſur cet acte, l'approuvérent d'un commun conſentement, & en conſéquence de cette délibération, ils procéderent à l'Election de *Ferdinand*.

Toutes les cérémonies à ce ſujet étant achevées, le nouvel Empereur écrivit à *Charles V.* ſon frère, & après l'avoir remercié, il l'aſſûra dans les mêmes lettres, que *Philippe* lui ſeroit toûjours très-cher, & très-recommandable, de même qu'à tous les Etats de l'Empire. C'eſt de cette maniere que la *Maiſon d'Autriche* fut ſeparée. La poſtérité de *Ferdinand* la continua en *Allemagne* jusqu'à la mort de l'*Empereur Charles VI.*, qu'elle s'éteignit; & celle de *Philippe II.* la continua en *Eſpagne* jusqu'au decès de *Charles II.*, où cette branche finit auſſi. De ſorte que l'Auguſte Maiſon de *Habſpourg* ne ſubſiſte plus, que par la *Reine de Hongrie*, *Marie Thérèſe d'Autriche*, *Impératrice* par ſon mariage avec *François I. Empereur*.

Charles V. ne ſurvécut pas long tems à l'Election de *Ferdinand*. Ce Prince mourut dans la retraite de *Saint-Juſte* le vint uniéme de *Septembre* 1558. à l'âge de cinquante-huit ans, ſept mois trois jours, étant né le jour de *Saint Mathias* de l'an 1500. La fiévre

commenca à le saisir le dernier du mois d'*Août*. Le lendemain il se confessa, & reçut la Sainte Eucharistie avec de grands sentiments de pieté. Son mal redoublant, il se confessa & communia une seconde fois, & connoissant que sa fin approchoit, il ne perdit aucuns momens pour se disposer à cette deniere heure. Il faisoit de fréquens actes de contrition, & embrassoit un Crucifix, qu'il conservoit depuis plusieurs années. Enfin étant tombé dans la derniere agonie, il expira sur les deux heures du matin. Telle fut la mort de cet Empereur, qui avoit régné quarante quatre an & gouverné l'Empire trente huit.

On ne peut refuser à ce Prince le juste éloge, que méritoient ses grandes qualités; mais il ne fut pas sans défauts. Il étoit d'une profonde politique, d'un courage vaste & entreprenant, mais facile à étre ébranlé dans l'adversité comme il parut devant le *Duc Maurice*, & dans son abdication. Ambitieux au reste jusqu'à l'excès, sacrificant à sa passion de dominer & sa parole & sa Religion. Dur, inflexible, vain & plein de lui même; mais couvrant ses défauts avec adresse, & affectant quelquefois, pour les déguiser, de pratiquer au dehors les vertus qui leur étoient le plus opposées. Ceux, qui le préferent à tout ce qu'il y avoit eu de Prince dans l'*Europe* depuis les Romains, le loüent avec excés.

Il eſt inutile de faire ici le portrait de ce grand Prince, dit le *Grand Théatre Hiſtorique*, la gloire, je ne dis pas de la *Maiſon d'Autriche*, mais de toute l'*Allemagne*, & de toute l'*Eſpagne* ; attendu que la grandeur de ſon nom ſeule en fait un éloge ſuffiſant.

Cette année finit en *Suiſſe* par la tentative que les deux *Landammans de Glaris & d'Appenzel*, *Tchudi*, *& Thöring*, firent dans la Diette de *Baden*, pour engager le *Corps Helvétique* à renouveller leur Confédération; mais la différence des Religions en fut un empêchement, comme elle a toûjours été; néanmoins le grand moteur de l'Univers l'a conſervé par un effet de ſa miſericorde dans l'union, & dans la concorde de la maniere dont on la démontré ; elle pourroit cependant aujourd'hui être parfaite, ſi l'on vouloit bien en ponderer les conſéquences, & ne pas regarder comme un ſermon inutile les repréſentations, que tous les bons & vrais Patriots font à cet égard.

Si le Roi, dans le Projet qu'il ſuivit, d'extirper de la *France* tout ce qui étoit oppoſé à la Catholicité, ne crut pas pouvoir accorder la demande que lui firent les quatre Cantons Proteſtans de *Zurich*, *de Berne*, *de Bâle*, *& de Schaffhauſen*, en faveur des *Vaudois* de la *Valée d'Angrogne*, dont ce Prince avoit réſolu d'exterminer les reſtes, leur interceſſion appuïée de quelques Seigneurs de la Cour,

ſa conſcience ne s'y trouvaſſent point compromis, & qu'il eſperoit que reconnoiſſant enfin leur aveuglement, ils ne trouveroient plus d'obſtacle pour lui donner les mêmes marques d'obéiſſance, que ſes autres ſujets. Le ſuccès de cette démarche ne r'aſſûra pas, à beaucoup près les *Vaudois*, mais en éloignant l'exécution d'un nouveau jugement qu'ils attendoient de jour en jour, ils eurent le tems de prendre des meſures pour mettre à couvert leurs meilleurs effets, & de ſe refugier chez leurs Protecteurs, particulierement dans le Canton de *Berne*, où l'on vit dans la ſuite établir la poſtérité de pluſieurs d'entr'eux.

Par le quatriéme article de la Paix de château *Cambreſis Henri II.* rendoit à *Emmanuel Philibert Duc de Savoie*, tout ce que le Roi *François I.* & lui avoient pris tant ſûr le Duc que ſur *Charles* ſon pere, tant deça que delà les monts, excepté *Turin*, *Pignerol*, *Quiers*, *Chivas*, & *Ville neuve d'Aſt*, que le Roi très-Chrétien retiendroit par forme de gages, jusqu'à ce que les différens ſur les droits par lui prétendus ausdits Païs, du côté de *Loüiſe de Savoie* ſon aieule, fuſſent terminés. Ce qui devoit ſe faire dans trois ans au plus tard, ſans autre prolongation. Enſorte que ce terme expiré, le Duc entreroit en libre & pleine poſſeſſion de ces cinq Villes pour en joüir paiſiblement, ainſi que de ſes autres Terres; & jusqu'alors le Roi d'Eſpagne pour-

pourroit retenir *Verceil*, & *Aſti*. Le *Duc de Savoie* ne devoit être Partiſan d'aucun des deux Rois, mais ami commun : & *Henri* devoit lui donner en mariage *Marguerite* ſa ſœur, avec trois cens mille écus de dot, & l'uſufruit du *Duché de Berri*.

1559 *Emmanuel Philibert* donna avis aux deux Villes de *Fribourg* & de *Berne* de cette Paix & de ſon mariage avec la *Princeſſe de France*. Les Archives de cette premiere Ville rapportent : *Que le Duc demanda aux deux Cantons une entrevûë pour régler toutes les difficultés, & les conteſtations qui étoient ſurvenuës entre la Savoie & les deux Républiques depuis que ſon État avoit changé de face par les révolutions arrivées pendant le régne de ſon Prédéceſſeur Charles III.* On répondit au Duc : *Qu'on ne demandoit pas mieux, que de revenir à l'ancienne bonne amitié, qui faiſoit autrefois le bonheur des deux peuples ; qu'on écouteroit avec plaiſir les propoſitions du Prince, & qu'on ſaiſiroit avec joïe les moiens, qu'il indiqueroit pour y parvenir, & que pour preuve de la ſincerité, avec laquelle les deux Cantons en vouloient agir avec lui, ils lui laiſſoient le choix du lieu de l'entrevûë.* *Emmanuel* nomma *Neufchâtel* ; mais on ne s'aſſembla qu'en 1561, comme on le verra dans cette année.

On ſe préparoit à la Cour de *France* à célébrer les nôces d'*Eliſabeth de France*, fille ainée du Roi, que le *Duc d'Albe* venoit d'épouſer

pouſer au nom du *Roi Philippe*; & celles de *Marguerite* ſœur du Roi *Henri* avec le *Duc de Savoie*. Pour rendre cette fête plus magnifique, le Roi ordonna un Tournois de trois jours, c'eſt a dire, un de ces combats d'honneur où les Gentilshommes entroient en lice pour ſignaler leur adreſſe & leur courage. On y couroit à cheval, les lances & les épées avoient la pointe émouſſée, & le taillant rabattu. Il arrivoit néanmoins aſſés ſouvent de grands accidens par la chaleur du Combat, ou par la haine des combattans. Comme les Rois avoient alors leurs palais aux *Tournelles* au bout de la ruë *S. Antoine* proche la *Baſtille à Paris*, *Henri* avoit fait dreſſer des lices le long de cette ruë pour des joutes. Lui même voulut étre des combattans avec les *Ducs de Ferrare & de Guiſe* le trentiéme de *Juin*. Il ſoutint pluſieurs aſſauts devant les Eſpagnols avec les plus adroits & les plus forts Cavaliers de ſa Cour. Ce jour même après en avoir terraſſé un grand nombre, il ordonna à *Gabriel de Lorges Comte de Montgommeri*, & Capitaine de ſes Gardes, qui avoit la réputation d'être un des plus adroits, d'entrer en lice, & de rompre une lance avec lui.

Ce Seigneur s'en excuſa, ſoit parceque le jour précédent il n'avoit pas été heureux dans cet exercice, ſoit par reſpect

pour

pour Sa Majeſté. La Reine même, comme ſi elle eût preſſenti ce qui devoit arriver, pria inſtamment ce Prince de ne plus courir, & l'en fit encore prier par le *Duc de Savoie*. Mais *Henri* réſolu d'entrer en lice avec le Comte, lui fit porter une lance en diſant : *Je ne courrai plus que cette fois, c'eſt un coup de faveur*. Ils entrerent donc tous deux en lice, & courant l'un contre l'autre, ils ſe choquerent ſi rudement que leurs lances ſe rompirent, & qu'un éclat de celle de *Montgommeri* donna dans l'œil droit de Sa Majeſté par la viſiére de ſon calque qui étoit entr'ouverte. Le coup fut ſi violent, que le cerveau en fut offenſé, & que le Roi tombant par terre, perdit la connoiſſance & la parole, & ne les recouvra plus juſqu'à ſa mort qui arriva l'onziéme jour depuis ſa bleſſure, c'eſt-à-dire, le dixiéme de *Juillet* dans ſon Palais *des Tournelles*. Il étoit âgé de quarante ans, trois mois & onze jours, & avoit régné douze ans, quatre mois & dix jours. On raconte que ſa mort avoit été long tems auparavant prédite par *Lucas Gauric* célébre mathématicien fort aimé de *Paul III*. La Reine l'aïant conſulté là-deſſus, il lui avoit, dit on, répondu, que le Roi ſon mari perdroit la vie dans un duel.

Ce Prince avoit de grandes qualités. Il étoit vaillant, belliqueux & avoit étendu au loin les limites de ſon Roïaume, la fortune lui

lui aiant été presque toûjours favorable. On ne peut excuſer ſes amours avec *Diane de Poitiers Ducheſſe de Valentinois*, qui fut le premier mobile de tout ce qui ſe paſſoit dans le Gouvernement. Les Miniſtres & les favoris plioient également ſous elle, & le *Connétable Anne de Montmorenci* lui même, tout aimé du Prince, tout grave qu'il étoit, ne pouvoit ſe diſpenſer d'avoir recours à ſa faveur. Rien n'eſt plus ſurprenant que l'empire qu'avoit uſurpé cette femme ſur l'eſprit du Roi. Dans un âge où les autres femmes de ſon caractere ſongent à la retraite, elle enchantoit tellement ce Prince, qu'il étoit réduit à fermer les yeux ſur les galanteries de ſa vieille maitreſſe, qui étoient néanmoins aſſés fréquentes.

Henri II. avoit épouſé par le Traité du vint ſept *Décembre* 1533. *Catherine de Médicis*, fille unique de *Laurent de Médicis Duc d'Urbin*, & de *Magdaleine de la Tour-d'Auvergne*; *François I.* ſon pere & le Dauphin ſon frère étant encore vivans. Cette Princeſſe après dix années de mariage ſans avoir eu d'enfans, mit au monde. I. *François II.* né le vintiéme de *Février* 1543. qui ſuccéda à la Couronne. II. *Loüis Duc d'Orleans*, le troiſiéme *Février* 1549. qui mourut âgé d'un peu plus de vint mois. III. *Charles-Maximilien* né le vint ſept de *Juin* 1550. qui régna aprés *François II.* ſous le nom de *Charles IX.*

IV.

IV. *Edoüard Alexandre*, premiérement *Duc d'Alençon*, puis *d'Anjou*, qui vient au monde le vint-un de *Septembre* 1551. à *Fontainebleau* & quitta ſes deux noms par ordre de *Charles IX.* ſon frère, aprés lequel il régna ſous le nom d'*Henri III.* & fût auſſi *Roi de Pologne.* V. *Hercules Duc d'Alençon* né le dix-huitiéme de *Mars* 1554., nom que le même *Charles* lui fit changer en celui de *François.* Les filles de *Henri II.* furent I. *Eliſabeth* née le treiziéme d'*Avril* 1545. & mariée le vint-deuxiéme de *Juin* 1559. à *Philippe Roi d'Eſpagne.* II. *Claude* née en *Novembre* 1547. & mariée le cinquiéme de *Février* 1558. à *Charles I. du nom Duc de Lorraine.* III. *Marguerite Ducheſſe de Valois* née le quatorziéme de *Mai* 1551. & mariée le dix-huitiéme d'*Août* 1572. à *Henri Roi de Navarre*, qui parvenu à la Couronne ſous le nom de *Henri IV.* fit diſſoudre ce Mariage en 1599. pour cauſe de ſtérilité, défaut de conſentement, raiſon de conſanguinité, & une autre que la cronique médiſante rapporte. IV. *Victoire* née le vint troiſiéme de *Juin* 1556. & morte le dix ſeptiéme d'*Août* ſuivant. V. *Jeanne de France* ſœur jumelle de *Victoire* morte auſſi tôt après ſa naiſſance. Les enfans naturels de *Henri II.* furent I. *Henri d'Angoulême, Grand-Prieur de France, Gouverneur de Provence, & Amiral des mers du Levant*, tué à *Aix en Provence* le deuxiéme de *Juin* 1586.

1586. ſa mere étoit une *Dame Ecoſſoiſe*. II. *Diane* légitimée de France mariée par contrat du treiziéme de *Fevrier* 1552. à *Horace Farneſe Duc de Caſtro*, enſuite par contrat du troiſiéme *Mai* à *François Duc de Montmorenci*, fils du *Connétable Anne de Montmorenci*, & qui lui ſuccéda dans cette charge.

Henri II. eut pour ſon ſucceſſeur ſon fils aîné *François II.*, qui étoit déja *Roi d'Ecoſſe* par ſon mariage avec *Marie Stuart*. C'étoit un Prince d'une complexion foible & mal ſaine, & qui n'étoit âgé que de seize ans & demi. Ce Prince étant mort à *Orleans* le cinquiéme *Décembre* 1560. le peu de durée qu'eut ſon Régne, ne permit point, que l'on fît une nouvelle alliance avec les *Suiſſes*, mais donna le tems aux différens partis, qui ſe formerent en *France*, & dont la Religion fut le prétexte, de préparer une longue guerre civile, & de ſuſciter des affaires embarraſſantes, où le Succeſſeur de ce Roi eut beſoin de toute l'aſſiſtance des Troupes Helvétiques, pour rétablir l'autorité affoiblie. En effet ſa mort fut regardée comme une perte pour la *France*, & ſur tout pour les Catholiques dans les circonſtances fâcheuſes, où l'on ſe trouvoit alors. Ce Prince devoit obliger de ſigner le formulaire de doctrine, dreſſé par la faculté de Théologie, qui auroit pû faire connoitre ceux, qui étoient ſuſpects des nouvelles opinions, & arrêter peut-être

le progrès de l'héréſie, & l'on eſperoit, qu'il auroit pourſuivi le deſſein, qu'il avoit de ruiner entiérement le parti Proteſtant.

Le *Corps Helvétique* avoit envoïé à l'*Empereur Ferdinand* à *Francfort* une Ambaſſade, qui l'alla trouver à *Ausbourg*, où ce Prince avoit aſſemblé la Diette. Sa Majeſté Impériale reçut les Ambaſſadeurs très gratieuſement, & confirma la liberté des *Suiſſes* de la maniere du monde la plus cordiale. Il fit préſent à chaque Député d'une chaine d'or, que chacun deux remit à la Diette de *Baden* entre les mains des Députés, qui y étoient envoïés de la part des Cantons. Mais comme le *Corps Helvétique* fut tres ſatisfait de leur négotiation; on leur rendit les chaines d'or, que *Ferdinand* leur avoit données, & on ajoûta encore une gratification en argent pour ſubvenir aux frais particuliers, qu'ils avoient ſoutenus dans leur Ambaſſade. L'Empereur fit aſſûrer les Cantons de ſa bienveillance, de ſon eſtimé, & de ſa conſtante amitié pour la Nation. *Philippe II. Roi d'Eſpagne* en tant que Duc de Milan, envoia *Marc Antoine Boſſo* en *Suiſſe*, pour annoncer la Paix, qu'il venoit de conclure avec le *Roi de France*; en conſéquence de ce Traité, il avoit ordre de la part du Roi ſon Maître de proteſter aux Cantons, que Sa Majeſté Catholique ſeroit un exact obſervateur du Capitulat, & que les *Suiſſes* en devoient

être

être convaincus par l'empreſſement qu'il marquoit de leur en donner les aſſûrances. On remercia *Boſſo* avec priere au Roi de continuer dans ces bons ſentimens.

Emmanuel Philibert, que la gloire, que ce Duc s'étoit acquiſe en *Flandre*, & la reſtitution de ſes Païs, rendoïent un puiſſant Prince, voulut profiter de cette fortune, qu'il ſembloit, que le Ciel lui mettoit en mains pour recouvrer tous les Païs, que la *Savoie* avoit perdus. Il avoit promis aux *Fribourgeois* de leur faire ſçavoir le jour, qu'il deſtineroit pour aſſembler les deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg* au ſujet des prétentions, qu'il formoit ſur le *Païs de Vaud*, après qu'il auroit négotié avec ce premier Canton, & qu'il l'auroit porté à agréer une journée pour traiter enſemble.

On continuera cette négociation ſans l'interrompre, quoi qu'elle ait été repriſe par différentes fois & en différentes années, dans la crainte qu'en la coupant on ne la rendre moins intelligible; & comme les auteurs, qui en traitent, ne ſont pas d'accord ſur tous les faits & les circonſtances, on tâchera de les combiner autant que la fidélité de l'Hiſtoire le permet. Leur concluſion eſt bien la même, & tous reviennent au même point, qui eſt la reſtitution d'une partie du Païs, que le trois Républiques avoient pris

au *Duc de Savoie* pere du Régnant *Emmanuel Philibert*.

Stetler rapporte, que le Duc non-content d'avoir propoſé aux deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg* de ſe laiſſer perſuader d'entrer dans une négotiation au ſujet des Païs, qu'ils lui avoient pris, envoia encore ſes Ambaſſadeurs le onziéme de *Décembre* 1559. à la Diette, où ils propoſerent de la part d'*Emmanuel Philibert* une Alliance défenſive entre le Duc & le Corps Helvétique. Une partie des Cantons parurent charmés de cette propoſition; les autres ne la goutérent pas; mais tous enſemble trouverent, qu'elle méritoit une ſerieuſe réflexion, & qu'on devoit remettre la réponſe à une autre ſaiſon, ce qui fut rapporté aux Ambaſſadeurs du Duc. Ceux-ci ne perdant point de vûë leur deſſein, revinrent à la charge le cinquiéme de *Janvier* 1560., ébranlerent la plûpart des Cantons d'une maniére, qu'il y avoit apparence, qu'on alloit conſentir à la demande du Duc.

Les *Bernois*, qui s'en apperçurent, parérent le coup en repréſentant, que puiſqu'ils n'étoient point encore accommodés avec ce Prince, & qu'on étoit à la veille de le faire, il ne falloit pas preſſer cette affaire, mais qu'il étoit à propos de conſidérer que la guerre, qu'ils avoient entrepriſe contre la *Savoie*, n'avoit pas été faite pour un ſujet fri-

frivole ; qu'ils y avoient été forcés, & qu'à moins de manquer à leur honneur & à leur ſerment, il n'auroient pas pû s'empêcher de la faire. Les Députés de *Fribourg*, ſuivant *Stetler*, ſe ſervirent des mêmes raiſons, & le tout fut pris *ad Referendum.* Sans en venir à aucune concluſion.

Cependant *De la Croix* Ambaſſadeur du Duc en attendant la concluſion de cette négociation voulut demeurer en *Suiſſe.* Les *Bernois* en prirent ombrage, & ſe plaignirent de ſon ſéjour auprès des Cantons, diſant : *Que comme il n'étoit pas décidé encore, ſi la conteſtation, qu'ils avoient avec Emmanuel Philibert, ſe termineroit par acommodement ou par les armes, ils prioient les Confédérés de ne point ſouffrir De la Croix en qualité d'Ambaſſadeur en Suiſſe ; mais de lui ordonner de ſe retirer.* Ils envoïerent *Nicolas de Diesbach* & *Simon Wurſtenberger* à *Zurich*, à *Zug*, à *Glaris*, à *Schaffhauſen*, & à *Appenzel.* *Antoine Tillier* & *Jérôme Manuel* à *Lucerne*, à *Uri*, à *Schweitz*, & à *Underwalden*, avec ordre de preſſer vivement cet départ, & de juſtifier la priſe du *Païs de Vaud.* Mais tous ces efforts des *Bernois* ne purent pas procurer la retraite de l'Ambaſſadeur de *Savoie*, ni empêcher l'Alliance, que les Cantons de *Lucerne*, *d'Uri*, *de Schweitz*, *d'Underwalden*, *de Zug*, & *de Soleure* firent encore cette année 1560. avec *Emmanuel Philibert.*

Comme le *Païs de Vaud* n'étoit pas tranquille pendant ces conjonctures; les *Bernois* y envoïerent leur *Avoïer Jean François Naigueli*, *Ambroiſe Imhoff Conſeiller d'Etat*, & *Auguſtin de Luternau* avec *Ulric Kochen* des Deux-Cens pour tranquilliſer ce Païs, pour aſſûrer les habitans d'un prompt ſecours en cas de beſoin, & dans le fond pour ſonder les eſprits, & connoitre ce à quoi la République pouvoit s'attendre, ſi elle en venoit à une rupture avec le *Duc de Savoie*. Ces Députés trouverent les ſujets dans de très-bonnes diſpoſitions pour leur Souverain ; & tous en général & en particulier aſſûrerent l'*Avoïer Naigueli* de leur obéiſſance & de leur fidélité.

D'un autre côté les *Bernois* envoierent *David Kruſen* & *George Linken* en garniſon à *Thonon*, firent fortifier l'*Ecluſe* dans le *Païs de Gex*, leverent un Corps conſidérable de Troupes, & ſommerent ceux de *Bienne*, de *Neufchâtel* & leurs autres Alliés de ſe tenir prêts à la premiere ſommation à fournir leur contingent ſuivant les Traités. Le Tréſorier eut ordre de ſe pourvoir d'argent à *Strasbourg* & le chef de leurs Ingenieurs celui de viſiter la Ville de *Morges* & d'y faire les fortifications, qu'il falloit pour une vigoureuſe défenſe.

D'autre part, les *Fribourgeois*, qui avoient l'eſprit plus accommodant, mais qui n'aimoient

moient pas moins leurs conquêtes, & qui s'étoient engagés à se trouver à la Conférence, allerent à *Paierne*, où elle fut transferée de *Neufchâtel* par des considérations particulières. Le Duc y avoit envoïé *Pierre de Maillard, Seigneur de Bouchet, & son Chambellan, Loüis Odinet Seigneur de Montfort, & Vice-Préſident de Savoie, Claude de Bellegarde Chevalier, Michel de Villette Baron de Chevrou, Loüis Milliet Avocat Général, & Jean Gaspard de Lambert Seigneur De la Croix.* La République députa *Pierre de Cléri Chevalier, Ulric Nix, Pierre Früio, Nicolas Gottran Tréſorier, & François Gurnel Chancelier.*

Les Députés de Savoie au nom du Duc répéterent leur demande, qui conſiſtoit dans le renouvellement de l'ancienne amitié, de la même maniere, qu'ils l'avoient déja propoſe en 1557. & 1559. & quant à la reſtitution des Païs qu'ils avoient, appartenant à ſon Duché, ils s'en rapportoient aux titres & aux écrits, que feu le *Duc Charles* de glorieuſe memoire avoit envoiés à leur Souverains Seigneurs, & aux éclairciſſemens qui les avoient ſuivis. Qu'ils n'ignoroient pas dans quelles vûës leur Canton s'étoit emparé de ces Places, ni la bonne volonté que les *Fribourgeois* avoient témoignée dans cette occaſion, de ſorte qu'*Emmanuel Philibert* n'avoit pas lieu de douter, qu'on ne lui rendît tout ce dont on étoit en poſſeſſion dès

l'année 1535. Que ce Prince de ſon côté offrit de les ſatisfaire ſur tout ce qui pouvoit leur être légitemement dû.

Les Députés de *Fribourg* répondirent ; *Que lorsque la conteſtation s'éleva entre Charles III. Duc de Savoie & la Répubulique de Berne, leurs Souverains Seigneurs ne voulurent point ſe mêler de cette affaire, quoi qu'elle fût émûë au ſujet des Genevois, & que les Bernois les euſſent appellé à leur ſecours en vertu de la Combourgeoiſie, & des Traités d'Alliance. Que malgré ce refus ces dérniers aïant continué la guerre s'étant rendus maîtres d'un Païs conſidérable dans celui de Vaud, la plûpart des habitans des contrées, qui n'étoient point encore aſſujetties, avoient eu recours à Charles pour en obtenir un prompt ſecours, & une aſſiſtance, ſans laquelle il ne leur étoit pas poſſible de faire tête aux Bernois. Que ce Prince leur aïant fait connoitre, qu'il n'étoit pas en état de les ſecourir, & leur conſeillant de ſe choiſir un maitre ou chez les Fribourgeois, ou chez les Valaiſans, ces premiers avoient pris les Païs, qui étoient de leur convenance, mais dont la priſe leur coûtoit plus qu'ils ne tiroient de revenu de leur nouvelle acquiſition. Qu'ainſi ils ſe flattoient, que Emmanuel Philibert ne les inquiéteroit pas davantage à ce ſujet, mais qu'il les laiſſeroit dans la poſſeſſion paiſible d'un Païs, qui leur étoit très diſpendieux. Que c'étoit là au reſte le véritable moien de faire revivre l'ancienne amitié,*

qui

qui étoit ci devant entre les deux Etats. Et dont le nœud étant entre les mains du Duc, il n'avoit qu'à le ſerrer pour la mettre dans ſon ancien luſtre.

Les Ambaſſadeurs de ce Prince ne ſe contentant pas de cette réponſe, répliquerent: *Que par la raiſon même, qu'il n'y avoit point d'inimitié dans le tems de la guerre des Bernois, entre la Savoie & le Canton de Fribourg, les Fribourgeois ne pouvoient donc s'être emparé du Païs, qu'ils poſſedoient, que comme amis de Charles III.; que cette priſe ne leur avoit donné que le droit de protection, & nullement de propriété. Que les Fribourgeois ne produiſoient rien, qui pût fonder leurs prétentions, pas ſeulement le conſentement du feu Duc d'avoir permis à ſes ſujets de ſe choiſir un nouveau Maitre, comme les Députés venoient de l'alleguer; que ce ſeroit pourtant là une circonſtance néceſſaire pour prouver une eſpece de prétention, qui eût apparence de légitimité. Que d'ailleurs ces Païs étant un appanage de la Maiſon de Savoie du conſentement même des Empereurs, il étoit naturel de conclure, que Charles III. ne pouvoit pas les aliéner au prejudice des aînés de ſa Maiſon. De ſorte, que quand même les Fribourgeois ſeroient nantis d'une titre ou d'une lettre, qui prouvâſſent que le Duc eût permis à ſes ſujets de ſe mettre ſous leur protection, ce titre ni cette lettre ne ſeroient pas ſuffiſans pour dépoüiller Emmanuel Philibert d'un*

Païs qui n'étoit entre leurs mains que par maniere de depôt.

De Cléri ne voulant pas convenir de ce raiſonnement, pria conjointement avec les autres Députés, ceux de *Savoie* de rapporter au Duc leur Maître, ce qu'ils venoient d'entendre de leur part; ajoutant, qu'ils feroient auſſi un fidél récit de leurs raiſons à leurs Souverains Seigneurs. Ce fut ainſi qu'on ſe ſépara à *Paierne*; mais les Ambaſſadeurs de *Savoie* n'en reſterent pas là; ils procurerent une journée à *Neufchâtel*, où les *Bernois* ſe rencontrerent avec quelques Députés des Cantons, qui y étoient venus comme Médiateurs. On ne put encore rien conclure. Les parties des deux côtés déterminées à ſoutenir leur droits, prenoient dans cette Diette un air de fierté, qui paroiſſoit aigrir extrêmement les Eſprits. Néanmoins les Médiateurs pour en empêcher les mauvaiſes ſuites fixerent une autre journée à *Bâle* pour les dix-huitiéme de *Mai* 1561., où les Ambaſſadeurs des *Rois de France & d'Eſpagne* ſe trouverent avec ceux des Cantons. De la part de *Berne* y furent Députés *Antoine Tillier*, Tréſorier du Païs Allemand, *Nicolas de Diesbach*, *Wolfgang de Weingarten*, *Jean Steiger*, Tréſorier du Païs Romand, & *Ambroiſe Imhoff* tous du Conſeil privé avec *Nicolas Zurkinden* Chancelier.

Les

Les Médiateurs propoſerent des moïens de pacification, entr'autres ils conſeillerent pour le bien de Paix aux Députés de *Berne* de porter leur République à rendre quelques Bailliages au *Duc Emmanuel Philibert.* Ce que ceux ci prirent *ad Referendum* avec promeſſe de donner une réponſe poſitive à la prochaine Diette, que les Médiateurs avoient pour cet effet fixée à la *Saint Barthelemi* ; mais les Ambaſſadeurs de *Savoie* ne voulurent point gouter cette propoſition amiable. De ſorte qu'on ſe ſépara encore ſans avoir rien fait, & chacun retourna chez ſoi en attendant l'iſſuë de cette affaire, que le Duc ne ſembloit pas vouloir abandonner, puis qu'il ne rappella point ſes Envoiés.

Il paroit même, qu'il fit agir ſous main *Philippe II.*, qui envoïa *Marc Antoine Boſſo* à la Diette de *Baden* le quatorziéme de *Mai* 1563. Ce Miniſtre propoſa aux Cantons de la part du Roi ſon Maître une Conférence pour terminer la conteſtation entre le *Duc de Savoie* & l'Etat de *Berne.* Elle fut accordée, & on convint, qu'elle ſe tiendroit à *Bâle* le vint cinquiéme de *Mai.* Les onze Cantons trouverent, que le Pais en deça de la petite rievière d'*Aubonne*, au couchant ſeptentrional de la Ville de *Morges* devoit reſter à la République de *Berne*, & le Pais en delà de l'*Aubonne* devoit être reſtitué au *Duc de Savoie*; mais comme les Médiateurs

teurs ne prononcerent pas ſur la liberté de Religion, & qu'ils ne voulurent pas toucher cette matiére délicate, la Diette ſe ſépara encore infructueuſement ; & cette ſéparation cauſa une telle fermentation dans la Ville de *Berne*, qu'une partie des Deux-Cens vouloit, qu'on gardât les armes à la main un Païs, qu'on avoit conquis avec l'épée, & non point le mettre au risque d'une négotiation qui leur étoit ſi désavantageuſe. Les autres au contraire trouvoient, qu'il y avoit plus d'avantage pour la République d'avoir en main une Ceſſion autentique, telle qu'elle pût être, de la part du *Duc de Savoie*, & approuvée par un Traité dans les formes. Cette opinion l'emporta ; & là deſſus on députa pour aller à la Diette de *Baden Jean Steiger Avoïer & Jerôme Manuel Tréſorier* avec une inſtruction, qui portoit, qu'ils devoient tâcher de conſerver le *Païs de Vaud* à la République, avec les Seigneuries de *Nion* & de *Gex*, d'abandonner le Païs au delà du *Rhône* & du *Lac de Genève* au *Duc de Savoie*, & enfin de travailler à un entier accommodement entre cette Ville & la *Maiſon de Savoie*.

Les Cantons Médiateurs ne voulurent pas démordre, ni ſe déſiſter de leur Prononciation donnée à *Bâle*, & comme les Députés de *Berne* étoient inſtruits à ne pas ſe relâcher de leur ordre ; on envoïa à

Berne

Berne Itel-Jean Dummiſen Conſeiller d'Etat de Zurich, Joſſe de Pfeiffer Avoïer de Lucerne, George de Réding Landamman de Schweitz, & Gaspar Krug Bourguemaitre de Bâle. Ces Seigneurs repréſen erent le peu de ſuccès, qu'avoient eu les Conférences de *Neufchâtel* & de *Bâle*, où cependant à la fin les Mediateurs avoient prononcé d'une façon, qui avoit été agréée par les Ambaſſadeurs de *Savoie*, mais réfuſée par ceux de *Berne*, quoi qu'il eût paru aux Médiateurs, qu'ils avoient bien ſoutenu les interêts de la République, en ce que ſes Députés leur aïant fait connoitre, qu'il étoit de la derniere importance pour elle de conſerver au Canton de *Berne* les Villes de *Vevei*, de la *Tour de Peil*, *Villeneuve* & *Chillion*, ils les lui avoient ajugées contre un équivalent pour le Duc dans la réſtitution des Païs, qu'ils trouvoient, que les *Bernois* devoient lui faire. Ainſi ils prioient, qu'on conſiderât mûrement les maux, qui pourroient réſulter de la continuation d'un refus obſtiné. Les Deux-Cens de *Berne* ne furent point émus par cette répréſentation des Envoïés des Cantons, ne pouvant pas ſe reſoudre à reſtituer la *Barronnie de Gex* à cauſe du Paſſage important pour la communication libre par terre avec *Genève*. Ils demeurerent fermes ſur l'article de l'accommodement de cette Ville avec la *Maiſon de Savoie*, & preſſerent extrême-

ment ſur la liberté de Religion. De ſorte qu'aïant remercié les Députés de leur ſoin & de la peine, qu'ils avoient priſe de venir à *Berne*, ils s'en tinrent aux ordres, qu'ils avoient donnés à l'*Avoïer Steiger* & *au Tréſorier Manuel*. Les Médiateurs ne ſe laiſſerent point dégouter par cette réponſe des *Bernois*. Ils revinrent une ſeconde fois à la charge avec des repréſentations plus vives & plus preſſantes. Ils firent connoitre l'extrême danger, qu'il y auroit dans les conjonctures préſentes de risquer une guerre; vû qu'on en avoit un ſi triſte exemple en *France*, où tout étoit en combuſtion; ce qu'ils ne pouroient cependant pas éviter, en cas qu'ils refuſaſſent de ſe ſoumettre à la déciſion, que les Arbitres feroient ſur leur conteſtation: d'autant plus qu'ils remarquoient, que le *Duc de Savoie* ne ſe deſiſteroit pas aiſément de la propoſition, qu'on avoit faite à la Diette de *Bâle*, que néanmoins ſans rien changer dans l'eſſentiel de cette prononciation eu égard à *Vevei* & à la *Tour de Peil*, ils préſentoient un équivalent par la ſomme de cent mille écus comptans, ou à interêt. Ils ajoûterent encore quelques autres avantages, qui déterminerent les Deux-Cens de *Berne* à la pluralité des ſuffrages d'agréer la propoſition des Médiateurs aux conditions: *Que le Duc de Savoie abandonneroit à la République Nion*,

&

& les parties du Balliage de Morges, qui leur avoient déja été accordées par le partage, qu'on avoit fait à la Diette de Bâle; réſervant auſſi la liberté de Religion, & une ſûreté pour la Ville de Genéve.

On en aviſa les Ambaſſadeurs de *Savoie*, qui étoient à *Morat* pour y attendre la derniere réſolution des *Bernois*. Ils envoïerent à *Berne* le *Seigneur de Morrens* au ſujet de la liberté de Religion & de la ſûreté, qu'on demandoit pour *Genéve*. On négotia ces deux points, & on parvint à faire eſperer une heureuſe fin pour toutes les difficultés en général; mais la maladie du Duc, qui ſurvint mal à propos, retarda la concluſion de cette affaire, & la renvoïa à l'année ſuivante 1564., qu'elle fut repriſe dans la Conférence de *Nion*, où furent députés de la part de *Berne Jean François Naigueli & Jean Steiger* tous les deux *Avoïers*, *Wolfgang de Weingarten Banneret*, *Jérôme Manuel Tréſorier*, *Ambroiſe Imhoff Banneret*, & *Nicolas Zurkinden Chancelier*. On fit mine à *Berne* de n'être pas content du réſultat de cette Diette; formalité aſſez en uſage dans les grandes negotiations, où il faut ſçavoir ſe plaindre du bien qui nous arrive. A la fin cependant les Deux-Cens l'aiant approuvé, les Médiateurs aſſemblés à *Lauſanne* finirent au contentement des deux parties, & en firent dreſſer l'inſtrument par *Henri Falkner*

Falkner Chancelier de Bâle, daté du trentiéme *Octobre* 1564.

Guichenon s'exprime là deſſus en ces termes. *Les Bernois pendant les disgraces & les malheurs du Duc Charles, s'étoient emparé du Païs de Vaud, de la Baronnie de Gex, & d'une partie du Duché de Chablaix. S. A. les invita de lui en faire raiſon ; & comme ils ne s'en pouvoient dédire, par ce même qu'ils y avoient été condamnés à la Chambre Impériale de Spire : Ils conſentirent à une Conference tenuë à Lauſanne le ſeptiéme d'Août* 1564., *où le Duc envoia en qualité d'Ambaſſadeurs, Pierre de Maillard Seigneur du Boſchet, Baron de Tornon, & Gouverneur de Savoie, Loüis Odinet Seigneur de Monſort, Préſident de la Chambre des Comptes de Savoie, Loüis Millet Préſident du Sénat de Chambéri, Claude de Bellegarde Seigneur de Montagni, & Chevalier au Senat, Michel de Villette Baron de Chevron, & Jean Gaspard de Lambert Seigneur de la Croix Ambaſſadeur ordinaire de S. A. aux Ligues. Les Bernois y eurent auſſi leurs Députés, avec leſquels il fut conclu le trentieme d'Octobre ſuivant. Que les Bernois relâcheroient au Duc le Païs de Gex, & tout ce qu'ils poſſedoient aux Bailliages de Chablaix, de Ternier, & de Gaillard au deça du Lac de Genéve. Et quant au Païs de Vaud, les Bernois s'étant opiniatrés à le retenir, S. A. aima mieux y conſentir, en attendant que l'occaſion*

caſion ſe préſentât plus favorable pour le ravoir, que d'entrer en guerre avec ſes voiſins.

Stetler n'autoriſe pas cette derniere condition, que *Guichenon* joint au Traité de *Lauſanne*; au contraire il dit: *Que le Duc céda le Païs de Vaud aux Bernois comme il le poſſedent aujourd'hui, pour lui & ſes ſucceſſeurs, ſans retour & ſans y pouvoir ni lui ni ſes héritiers prétendre dorénavant aucun droit, s'en dévеſtiſſant pour le préſent & pour toûjours.*

On a dit, que *François II. Roi de France* mourut le cinquiéme *Décembre* 1560. *Charles IX.* ſon frère lui ſucceda. Ce Prince n'avoit encore que dix ans & demi, lorſqu'il monta ſur le trône. La Cour de France étoit diviſée entre les deux factions de *Guiſe*, & de *Montmorenci*, dont la puiſſance étoit à peu près égale ſous le Régne de *Henri II.* Auſſi-tôt après ſa mort il s'en forma une troiſiéme, & dont les chefs étoient *Antoine de Bourbon* devenu *Roi de Navarre* par ſon mariage avec *Jeanne d'Albret*, & *Loüis de Condé* ſon frère, qui n'avoient eu aucun crédit à la Cour depuis la révolte du *Connétable de Bourbon*, & qui regarderent la conjoncture de la jeuneſſe de *François II.* comme un moïen de reprendre dans l'Etat le rang convenable à leur naiſſance. 1560

Sans entrer dans le détail des intrigues que chaque faction emploia pour devenir le parti dominant, on dira en peu de mots,

que la Reine mere *Cathérine de Médicis*, qui pretendoit dominer dans le Conſeil du Roi, ſe trouvant fort incertaine ſur le choix qu'elle avoit à faire, ſe joignit aux *Princes de Guiſes*, affin d'obtenir par eux le Gouvernement de l'Etat, qui de droit appartenoit au *Roi de Navarre & au Prince de Condé* ſon frère, comme premiers Princes du Sang; alors elle ſe déclara contre le Connétable, non ſeulement parce qu'elle avoit des ſujets particuliers de haine contre lui, mais encore parce qu'elle étoit perſuadée, qu'il s'efforceroit de faire tomber le Gouvernement entre les mains des Princes du Sang, pour en éloigner les *Guiſes*, qui étoient ſes compétiteurs. En effet ce ſage vieillard prévoïant que la mort du Roi alloit cauſer de grands changemens dans l'Etat, avoit mandé, le jour même que *Henri* fut bleſſé, au *Roi de Navarre*, de venir promptement à la Cour, affin d'y prendre la conduite du Roïaume, qui lui appartenoit en cas que le Roi mourût.

Ce Prince, qui n'étoit pas entreprenant, partit à la vérité du *Bearn* où il étoit; mais s'étant arrêté trop long tems à *Vendôme*, les *Guiſes* ſçurent ſi bien profiter de ſon abſence, que quand il parut à la Cour, il y fut aſſés mal reçu: on ne lui donna point de logement ſelon ſa qualité, & dès que le Roi le vit, il lui dit: *Qu'il avoit donné l'Adminiſtration de ſon Roiaume aux Princes de Guiſes*

ſes

ſes oncles. C'eſt à-dire, que le Duc de Guiſe eut le commandement des armées, & fut chargé des affaires de la guerre, & le *Cardinal de Lorraine* ſon frère fut premier Miniſtre d'Etat. On ôta les ſceaux au *Cardinal Bertrandi* pour les rendre à *Olivier*, homme d'un mérite ſingulier, & d'une grande probité, à qui la *Ducheſſe de Valentinois* les avoit fait ôter. Le *Connétable de Montmorenci* conſterné de cette Union de la Reine mere avec les *Guiſes*, vit bien que ſa disgrace étoit prochaine. On éloigna de la Cour tous ceux, qui avoit quelque liaiſon avec lui. On les truſtra des récompenſes, qui leur avoient été promiſes. On exerça la même ſévérité envers ceux, qui s'étoient vantés de lui avoir obligation, & ce fut principalement en cela, que la *Maiſon de Guiſe* prépara ſans y penſer la matiere de la conjuration d'*Amboiſe*.

Le *Connétable* voïant le *Duc de Guiſe* à la tête des armées, ſe jugea alors inutile, & remit au Roi ſa charge ; mais on ne fut point content de cette démiſſion ; le Roi lui conſeilla de ſe retirer de la Cour, & l'obligea de ſe défaire de ſa charge de Grand-Maitre de la Maiſon du Prince, pour la donner au *Duc de Guiſe*. Tout ce qu'on fit pour le dédommager, fut de faire ſon fils *François*, *Maréchal de France* extraordinaire, parce qu'il n'y avoit point alors de place vacante;

mais ce dédommagement ne diſſipa pas les chagrins du *Connétable*, qui ſe retira en ſa maiſon de *Chantilli*.

Sur cela les plaintes ſe formérent parmi les Grands, qui ne voïoient qu'avec peine toute l'autorité du Roïaume transferée aux *Princes de Guiſes*, au préjudice des Princes du Sang, & du Conſeil des Etats, ſuivant le droit & les anciennes Loix de *France*. Et c'eſt ce, qui commença à former une conſpiration, où beaucoup de gens eurent part. Les uns, parce qu'ils étoient ennuïés de l'état préſent des affaires, & choqués de la ſuperbe domination des *Guiſes*. Les autres ſe ſervoient du prétexte de la Religion, dont ils prétendoient, qu'on devoit laiſſer la liberté. Quelques uns par le deſir de la nouveauté, au parce qu'ils étoient mal dans leurs affaires, ou parce qu'étant chargés de crimes, ils appréhendoient les rigueurs de la juſtice. L'on prit pour prétexte, que les Princes *de Guiſe* avoient uſurpé dans le Roiaume la domination ſouveraine.

Qu'en abuſant de la foibleſſe de *François II.* ils ruinoient l'épargne, opprimoient la liberté, perſecutoient ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Reformée, & ne tendoient qu'à renverſer l'Etat. Et pour faire croire qu'on agiſſoit dans les formes & ſelon les régles de la juſtice, on conſulta des Théologiens & des Juriſconſultes, pour

ſçavoir.

ſçavoir. *Si l'on pouvoit en conſcience, & ſans ſe rendre coupable du crime de leze-Majeſté, prendre les armes pour le ſalut & la liberté de la Patrie, ſe ſaiſir des Guiſes, & les forcer à rendre compte de leur adminiſtration.* Comme ceux, qu'on conſultoit étoient Proteſtans, leur réponſe fut telle, qu'on la deſiroit.

On ne ſçait pas préciſément, quels furent les auteurs de cette conjuration. Il y en a qui ſoupçonnent, que le deſſein en fut conçu à *Genéve* un mois après la mort de *Henri II.*, auſſi-tôt que les Reformés de France eurent vû le Gouvernement de l'Etat entre les mains du *Duc & du Cardinal de Guiſe*, leurs ennemis déclarés; & qu'on prit dans cette ville les principales meſures pour l'exécuter. L'on croit auſſi, que *Théodore de Beze* y eut beaucoup de part. Quoiqu'il en ſoit, les conjurés élurent pour leur chef le *Prince de Condé*; mais ſon nom ne parut point. Il voulut attendre pour ſe déclarer ouvertement, que ceux, qui conduiſoient l'entrepriſe, l'euſſent miſe en état de réüſſir. On lui ſubſtitua, comme pour Lieutenant, *Geoffroi de Barri, Sieur de la Renaudie, Gentilhomme du Perigord*, que le feu *Duc de Guiſe*, pere des deux Miniſtres, avoit tiré de priſon, où ſes mauvaiſes actions l'avoient fait enfermer, & qui s'étant depuis rétiré à *Berne*, & de-là à *Genéve*, s'étoit fait Proteſtant.

Le plan de cette conjuration, ſelon les Hiſtoriens Reformés, ne conſiſtoit qu'en deux articles : *L'un de faire préſenter au Roi par un grand nombre de gens désarmés, une très humble requête, pour obtenir de ce Prince, qu'il commandât d'éteindre les feux allumés contre une infinité de miſérables, qui n'avoient point commis d'autre crime, que d'avoir fait en ſecret des actions de zéle pour l'honneur de Dieu, & pour le ſalut de leurs ames. L'autre étoit, de faire préſenter à Sa Majeſté une ſeconde requête, immédiatement après la premiere quelque réponſe que le Roi y eût faite, & cette ſeconde requête devoit être pour exclure du Gouvernement les femmes & les étrangers, & mettre l'autorité entre les mains des Etats généraux, & des Princes du Sang pendant la minorité des Rois, qu'ils ne vouloient pas reconnoitre majeurs à quatorze ans.* On voit bien, qu'ils entendoient par ces femmes, quils vouloient exclure du Gouvernement les deux Reines, qui avoient à la vérité beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Roi, comme une mere & une épouſe en peuvent avoir. Et par les étrangers, les *Princes de Guiſe* qui gouvernoient à la vérité, le Duc dans les armées, & le Cardinal dans les finances ; mais ils ne devoient plus être regardés comme étrangers, puisqu'il y avoit près d'un ſiécle que leur pere *Claude de Lorraine*, cadet du *Duc Antoine*, s'étoit venu établir en *France*, lorsque ſon

pere

pere le *Duc René* lui laiſſa entre les grands biens, qu'il y poſſedoit, le *Comté de Guiſe*, qui fut enſuite érigé en *Duché & Pairie de France.*

Tel fut le prétexte dont ſe ſervirent les Reformés pour entreprendre cette conjuration. Mais la véritable fin qu'ils ſe propoſoient, étoit d'établir le Calviniſme en *France*, par les mêmes voïes que le Luthéranisme s'étoit établi en *Allemagne*, c'eſt à dire, par l'abolition entiére de la Religion Catholique, & par le changement de la Loi fondamentale de la Monarchie.

Après quelques Conférences que les conjurés eurent, *la Renaudie* alla informer le *Prince de Condé* de ce qui s'étoit paſſé, & arriva ſur la fin du mois de *Février* 1560. à *Paris* pour ajuſter avec *Antoine Chandieu Miniſtre*, certaines meſures qu'il falloit prendre pour le ſuccès de l'entrepriſe. Il alla loger au fauxbourg *Saint Germain* dans la ruë *du Marêt*, chez un avocat nommé *Pierre Avenelle*, zélé pour le Calvinisme, mais homme de bien. Cet avocat ſe doutant de quelque choſe, par le grand nombre de ceux, qui venoient de tous côtés viſiter ſon hôte, s'entretint un jour familiérement avec lui, le conjura de lui apprendre le ſujet de tous ces mouvemens, & lui remontra ſi fortement, qu'on confioit bien ce ſecret à d'autres, qui n'étoient pas ſi utiles que lui

au parti, qu'enfin *la Renaudie* lui fit confidence de la conjuration. Il l'approuva d'abord; mais après y avoir fait réflexion, il fut étonné de la grandeur & du danger de l'entrepriſe. Il crut cependant, qu'une telle entrepriſe ne pouvoit être légitime, quoiqu'on la couvrît du prétexte ſpecieux du bien public, parcequ'il n'appartient pas aux ſujets d'être juges de la conduite de ceux, à qui le Prince a confié le Gouvernement de l'Etat, ni d'entreprendre ſur leur miniſtere, encore moins ſur leur vie. Pouſſé donc par le ſeul motif de ſa conſcience, *Avenelle* alla trouver *Etienne l'Allemand, Seigneur de Vouzai, Maître des Requêtes*, qui faiſoit les affaires du *Cardinal de Lorraine*, & qui entendit tout le détail de la conſpiration, en la préſence de *Milet, Sécrétaire du Duc de Guiſe*. A peine put on croire ce rapport; mais parce qu'il venoit tous les jours des couriers aux Princes *de Guiſe* des lieux les plus éloignés, & qu'on leur mandoit, qu'ils ſe tinſſent ſur leurs gardes, & qu'il ſe machinoit en *France* quelque choſe de ſiniſtre, ſans que ceux qui écrivoient en ſçuſſent davantage, *Milet* accompagné d'*Avenelle* alla trouver en poſte le *Duc de Guiſe*, qui étoit déja parti avec le Roi pour *Amboiſe*.

Avenelle fut introduit dans le Conſeil du Roi & dit en préſence de tous, ce qu'il ſçavoit de la conjuration. Il n'aſſûra pas néan-

néanmoins, que les *Chatillons* fuſſent du nombre des conjurés. La Reine mere pour s'en éclaircir, ſuivant le conſeil des *Guiſes*, manda l'*Amiral de Coligni & d'Andelot* ſon frère, par des lettres pleines d'affection, ſous prétexte de vouloir déliberer avec eux ſur une affaire très importante. Ils vinrent en Cour auſſi tôt avec le Cardinal leur frère. La Reine les fit entrer dans ſon cabinet, & eut une conférence particuliére avec l'*Amiral*, à qui elle ne parla qu'en général des avis, qui lui venoient de toutes parts d'un grand ſoulevement dans le Roiaume, ou au moins dont il étoit menaçé. Elle lui demanda ce qu'il y avoit à faire pour le prévenir. L'*Amiral* répondit en termes généraux: *Que s'il y avoit du déſordre, il ne pouvoit venir que de deux cauſes. L'une des rigueurs exercées contre les Reformés. L'autre du trop grand pouvoir de la Maiſon de Guiſe; & par conſéquent qu'on pourroit prévenir ce mal en accordant la liberté de conſcience, & en mettant le gouvernement de l'Etat entre les mains des Princes du Sang.* Il n'en fallut pas davantage à la Reine pour être perſuadée que les *Coligni* étoient de la conjuration, puisque l'*Amiral* rapportoit préciſément les deux motifs ſur quels *Avenelle* avoit dépoſé, qu'elle étoit appuiée. Le *Chancelier Olivier* en rapportant aux *Guiſes* ce que *Coligni* avoit dit, leur repréſenta de même, que le meilleur remede pour appai-

ſer les eſprits étoit, qu'on pardonnât par un Edit tout ce qui s'étoit paſſé, & qu'en accordant la liberté de conſcience, on fît eſperer dans peu de tems la célébration d'un Concile général, ſelon que le Pape y étoit porté.

C'eſt pourquoi le Roi fit un Edit, pour défendre à l'avenir de rechercher aucun de ſes ſujets pour le fait de la Religion. Mais l'on exclut de cette grace les Prédicateurs de la Réforme, & tous ceux qui ſous prétexte de Religion, avoient conſpiré contre le Roi, contre la Reine mere du Roi, contre les frères de Sa Majeſté, contre les autres Princes & Miniſtres, contre la Maiſon Roïale, & contre les Domeſtiques de leurs Majeſtez Très-chrétiennes.

Cette conduite de *François II.* ne reſſemble pas mal aux fameux *Interim* de *Charles V.*, & ne fit pas moins de mal à la Religion en *France*, que l'*Interim* n'en avoit fait en *Allemagne*.

De leur côté *les Guiſes* travailloient à déconcerter la conjuration. On avoit déja mené le Roi & les deux Reines à *Amboiſe*, Ville beaucoup plus forte, que *Blois*, & pourvûë d'un beau château. On dépêcha en diligence dans les Provinces du Roiaume, pour rappeller les Troupes qui y étoient, & pour y faire monter à cheval la Nobleſſe. De plus le *Duc de Guiſe* avoit gagné ſept à huit cens Gentilshommes anciens Officiers, &

les

les avoit si bien engagés dans ses interêts, par promesses, ou par récompenses, qu'ils le rendirent sur ses ordres aux environs d'*Amboise*, & se logerent en des postes avantageux, affin, de tailler en pieces les conjurés, à mesure qu'ils approcheroient à petites Troupes pour donner moins de soupçon. Le *Prince de Condé* vint à *Amboise*, comme il l'avoit promis à ceux de son parti, affin d'encourager les conjurés ; mais se doutant que l'entreprise ne fût découverte par la réception qu'on lui fit, il étoit sur le point de s'en retourner, s'il n'eût été retenu par la honte d'abandonner avec tant de lâcheté ceux, qui exposoient si hardiment leur vie pour son service. Un nommé *Maligni* devoit lui amener soixante Gentilshommes d'élite ; & parce qu'il y avoit peu de logemens, il devoit les faire cacher dans les caves & dans les greniers. Un autre, dont on n'a pas sçu le nom, étoit chargé d'en mener trente, & de les loger dans le château.

La Renaudie, que les principaux Chefs, *Chatelnau*, & *Mazeres* avoient suivi, aïant changé le rendés-vous des conjurés, devoit se rendre sur le soir, la veille du jour, que son dessein devoit s'exécuter, à *Noizai*, assés près d'*Amboise*, avec le reste des Troupes. Il devoit les envoïer le lendemain matin dans la Ville, & y entrer lui même à l'heure du dîner, mais aïant appris, qu'on avoit arrêté

rêté dans la forêt beaucoup de gens, qui avoïent été liés à la queüe des chevaux, & menés comme en triomphe dans *Amboiſe*; Que pluſieurs avoient été pendus aux crenaux du château, bottés & éperonnés, comme on les avoit pris; Qu'on avoit redoublé la Garde du Roi, & que le *Duc de Guiſe* avoit obtenu de Sa Majeſté le ſouverain commandement des armées, & le Gouvernement du Roiaume. toutes ces nouvelles le firent venir à la hâte. Comme il traverſoit la forêt de *Château Renaud*, il fut arrêté par ſon couſin *Pardaillan* dévoüé à la *Maiſon de Guiſe*, que le Roi avoit envoïé avec de la cavalerie pour ſurprendre les conjurés. *Pardaillan* reconnoiſſant *la Renaudie*, prit ſon piſtolet, & tira ſur lui; mais n'aïant pas pris feu, comme il ſe diſpoſoit à en prendre un autre, il fut percé d'un coup d'épée par *la Renaudie*, mais dans le même moment le valet de *Pardaillan*, qui tenoit derriere ſon maître une arquebuſe prête à tirer, coucha en jouë *la Renaudie*, & lui paſſa la balle au travers du Corps. Il fut porté dans la Ville, & pendu ſur le pont à un gibet, aïant au cou un écriteau avec ſes paroles, *Chef des rébelles*. Enſuite, lorsqu'il eut aſſés long tems ſervi de ſpectacle au peuple, il fut écartelé, & les quartiers de ſon corps placés eu différens endroits, & attachés à des poteaux hors de la Ville.

On

On dit : que les *Barri* établis à *Bâle* dès ce-tems là, & où ils ſont fort conſiderés dans l'Etat, prétendent être de la même famille, que *la Renaudie*. Sa mort fut à peu près la fin de la conjuration. Il en couta la vie à plus de douze cens perſonnes, qui tomberent entre les mains des *Guiſes*.

Comme le *Prince de Condé* étoit fort ſoupçonné, le Roi lui reprocha d'avoir été le Chef de la conjuration, lui en découvrit les indices, & lui fit défenſe de ſortir de la Cour ſans ſa permiſſion, le menaçant de faire en ſa perſonne un exemple pour les Princes de la Maiſon Roïale, qui perdroient le reſpect dû à leur Souverain. Il demanda à ſe juſtifier en plein Conſeil devant le Roi. Ce qui lui aïant été accordé, il le fit avec beaucoup d'éloquence & de hardieſſe en préſence de Sa Majeſté, des Reines, des Princes de Guiſe & des Ambaſſadeurs des Princes étrangers. Néanmoins ne ſe fiant point aux démonſtrations d'amitié, que lui faiſoit le *Duc de Guiſe*, ce Prince s'en alla en *Guienne*, qui étoit pour lui une retraite aſſûrée, parceque le *Roi de Navarre* ſon frère en étoit Gouverneur.

C'eſt dans cet état de diviſion, que *Charles IX.* trouva la *France* en montant ſur le trône. La premiere action publique qui ſe paſſa ſous ſon Régne, & qui mérite d'être rap-

rapportée, eſt la tenuë des Etats généraux, qui avoit été indiquée ſur la fin du Régne précédent ; mais cette illuſtre aſſemblée ne calma point l'eſprit de diſſenſion, car les mêmes désordres, qui avoient agité la Cour à *Amboiſe*, régnoient dans le *Dauphiné*, dans la *Provence*, & dans d'autres endroits du Roiaume. *Charles Dupuis-Montbrun* ſe mit à la tête des Réformés, dans cette premiere Province, comme la plus proche de *Genéve*, prit des Places, ravagea le Païs, jusqu'à ce que *Maugiron* y accourut, au défaut du *Comte de Clermont* Lieutenant de Roi, pour s'y oppoſer, avec de vieilles Troupes revenuës de *Savoie*.

La *France* n'étoit pas la ſeule qui ſouffroit par rapport à la Religion. Les *Cantons Suiſſes* s'en reſſentirent auſſi cette année 1560, & l'on crut même, qu'elle ſeroit la cauſe d'un entier bouleverſement de la *Confédération Helvétique*. Ces désordre commencerent dans le *Canton de Glaris*, qui depuis la *Bataille de Capplen* étoit demeuré tranquille, & s'étoit exactement conformé à la maniere de vivre, qu'on avoit faite en 1531. entre les deux Religions, la Catholique & la Zwinglienne. Mais cette année, ſoit inſtigation, ſoit un effet de l'eſprit conſeillé par les nouveaux Docteurs, les habitans du *Canton de Glaris* en vinrent à des conteſtations, qui attirerent l'attention des cinq Cantons

tons Catholiques de *Lucerne*, *Uri*, *Schweitz*, *Underwalden & Zug*, qui voulurent, ſuivant *Stetler*, ſe ſervir du droit de ſuperiorité à l'égard des *Glaronois* en leur faiſant ſentir un air de maîtres, qui auroit mis ce peuple dans un mépris injurieux à leur gloire, & à l'alliance Helvétique ; mais les autres Cantons de *Zurich*, *Berne*, *Bâle*, *Fribourg*, *Soleure*, *Schaffhauſen & Appenzel*, étant intervenus, & d'un autre côté les exhortations des Ambaſſadeurs du *Pape*, *de l'Empereur*, *des Rois de France*, *d'Eſpagne*, & du *Duc de Savoie*, rétablirent la tranquillité dans ce Canton en leur préſcrivant une nouvelle maniere de vivre, en attendant que le Concile que *Pie IV.* vouloit de nouveau aſſembler à *Trente* après la mort de *Paul IV*, eût décidé ſur les Dogmes.

Pie IV. étoit de la *Maiſon de Médicis* d'une autre famille que celle de *Florence*. Il ſe nommoit *Medechino*, & étoit frère du *Marquis de Marignan* dont on a ſouvant parlé. Il fut élu la nuit du vint-cinq au vint ſixiéme de *Décembre*, qui ſuivoit la fête de Noël en 1559.

LIVRE

LIVRE TROISIEME.

1561 CE nouveau Pape envoia au commancement de l'année 1561. vers les *Suiſſes*, qui tenoient leur Diette à *Baden*, *Jean Antoine* ou *Jean Ange Vulpi Evêque de Côme.* Ce Nonce fut ſi bien reçû, que l'on dit : *Que quand il préſenta le Bref du Pape, un des Bourgemaitres de Zurich le prit & le baiſa.* Cette action, ajoute t on, fit tant de plaiſir au Pape, qu'il la raconta lui-même aux Ambaſſadeurs, qui réſidoient à *Rome.* La propoſition du Concile aïant été miſe en déliberation dans cette Diette, n'y fut pas également reçuë. Les Députés des quatre Cantons Réformés apporterent différentes excuſes pour refuſer de ſe rendre aux déſirs du Pape. Les uns dirent : *Que n'aïant reçu aucunes inſtructions ſur ce ſujet, ils ne vouloient rien déterminer de leur chef.* D'autres dirent : *Qu'ils ne ſçavoient pas, ſi les Princes y donneroient leur conſentement.* Enfin les derniers parlant plus clairement, dirent : *Que faiſant profeſſion d'une autre Religion, ils ne pouvoient accepter ce qui venoit de Rome.* Mais les neuf autres Cantons, dont ſept ſont Catholiques, & deux mixtes promirent d'envoier leurs Députés au Concile, & d'obéir à

ſes

ſes décrets ; les Proteſtans de *Glaris* néanmoins ſe ſéparerent des Catholiques, & s'aſſocierent aux *Bernois* & aux *Zuriquois*.

Melchior de Luſſi Chevalier, comme on la déja dit, dans le Tome précédent & *Joächim Abbé* y furent envoïés de la part des Cantons Catholiques, & un autre Abbé procureur de l'*Evêque de Sion* & de quelques Chanoineſſes réguliéres. Plus de ſoixante Evêques allerent les recevoir, & ils furent défraiés aux dépens du Pape, comme on avoit contûme d'en agir avec cette Nation.

L'Ambaſſadeur Suiſſe & l'*Abbé Joächim* furent admis dans le Concile. *Frère Adamante* Religieux *Auguſtin* parla pour eux, & expoſa : *Que les Conſuls des ſept Cantons, pour s'acquitter du devoir filial envers l'Egliſe, avoient bien voulu envoïer ces deux Ambaſſadeurs, affin d'aſſiſter au Concile au nom de ces ſept Républiques, & promettre toute obéiſſance aux Peres. Que ceux-ci devoient être fortement perſuadés, que les Cantons ne cédoient à aucun Etat en zéle, ni en fidélité, pour le Saint-Siége, comme ils l'avoient fait aſſés connoître du tems de Jules II. & de Leon X. & ſur tout dans la guerre, dont la Religion fut cauſe entr'eux, & les Cantons voiſins.* Le Promoteur répondit : *Que de tout tems la Nation Suiſſe avoit donné des marques de ſa pieté, & de ſon reſpect envers le Saint-Siége, mais que de tous leurs ſervices il n'en trouvoit point, qui eût été plus ſalu-*

taire, & plus à propos que la Députation présente. Que le Concile étoit charmé de leur arrivée, & ne comptoit pas moins sur les offres de leur Nation, que sur celles de l'Empereur & des Rois Chrétiens.

Après cette réponse, l'*Ambassadeur Suisse* voulut prendre sa place dans l'assemblée, immédiatement après l'*Ambassadeur de Vénise*, selon l'ordre qu'il en avoit reçu de ses Maîtres, & y aïant trouvé de l'opposition de la part de l'Ambassadeur du *Duc de Florence*, il protesta, *qu'il se retireroit, si on ne le laissoit pas occuper la place, qui lui étoit convenable.* Comme cette dispute n'étoit pas facile à terminer au gré des deux partis, les Légats envoïerent au Pape pour l'informer de ce différend, & le prier d'engager le *Duc de Florence* à céder à l'*Ambassadeur de Suisse*, pour le bien de la Religion, ce qui lui seroit plus glorieux, que l'avantage que prétendoit tirer son Envoïé de cette contestation. Le Pape en écrivit donc au Duc, & sçut si bien lui persuader, que l'interêt de la Religion demandoit, qu'il cédât, que celui ci manda à son Ambassadeur de ne se point trouver dans les fonctions solemnelles avec celui des *Suisses*, & de chercher alors quelque prétexte, qui pût l'obliger d'aller en Campagne hors la Ville de *Trente*. On a déja remarqué ailleurs, que *Amelot de la Houssaie* rapporte ce trait de l'Histoire d'une autre maniere

niere dans ſes Memoires politiques. Mais il ſe trompe parcequ'il conſte, que la diſpute de la preſſéance fut auſſi entre l'*Ambaſſadeur de Veniſe & Baumgartner Ambaſſadeur du Duc de Bavière*, ce qui fait deux cas ſéparés.

Comme le *Seigneur d'Olulin* avoit abandonné *Thonon* pour ſe réfugier auprès du *Duc de Savoie*, l'Etat de *Berne* regarda cette action comme une fuite criminelle. On ſe ſaiſit de ſes biens & de ſon fils *Gaspar de Genéve*, qu'on mena à *Berne*, où il fut néanmoins traité ſuivant ſa condition, en le mettant cependant ſous bonne garde. Son frère ſe plaignit à la Diette de *Baden* de cette injuſte détention, & du feu qu'on avoit mis au château d'*Olulin*, qui avoit abſolument conſumé ce beau bâtiment. Les *Bernois* juſtifiérent leur conduite tant à l'égard du priſonnier, que de l'incendie, & on crut à *Baden*, qu'ils avoient raiſon. Mais comme pendant ces entrefaites ils avoient armé & mis leurs places en état de défenſe, on inſinua aux *Fribourgeois*, que ces préparatifs les regardoient, & qu'ils alloient envahir leur Canton ſous prétexte, qu'ils étoient d'intelligence avec le *Duc de Savoie*. De ſorte que ces inſinuations avoient mis les deux Villes dans une indiſpoſition réciproque; mais les *Bernois*, qui n'en avoient point formé le deſſein, & qui étoient fort innocens de ce dont on les ſoupçonnoit, envoïerent à

Fribourg pour en diſſuader cette République *Tillier* leur Tréſorier avec le Banneret *de Weingarten* du Conſeil privé, & *Benoit de Diesbach* avec *Ulric Megger* de Deux-Cens. Ces Députés furent très-bien reçu par les *Fribourgeois*, qui les régalerent de leur mieux, comme cela ſe pratique dans ces ſortes d'occaſions, & l'on finit par des proteſtations d'amitié & d'aſſiſtance mutuelle.

Stetler étale avec emphaſe tous les colloques, que la *Ligue de Smalkalde* a tenus au ſujet de la nouvelle doctrine, & parle de cette Religion en vrai Théologien Réformé, mais il ne s'étend pas ſur celui *de Poiſſi*, qu'il paſſe fort legerement. On ſupléera à ce défaut, & pour y parvenir on dira, que jamais la *France* ne s'étoit trouvée dans une agitation pareille, les Régnes précédens n'aiant rien éprouvé de ſemblable l'autorité Roiale étant avilie ; il fallut la valeur des *Suiſſes* pour la retablir, & pour rendre le Roi à ſes peuples. Le Calvinisme avoit mis le feu au quatre coins du Roïaume, & le centre n'en étoit pas exempt. *Paris* cette belle & pompeuſe Ville, qui fait l'ornement de l'univers, en étoit horriblement antichée, & la Cour, que l'eſprit de libertinage avoit corrompuë, en étoit toute remplie. Le *Roi de Navarre*, *le Prince de Condé*, *l'Amiral de Coligni & d'Andelot* ſon frère en faiſoient profeſſion ouverte. Le *Roi de Navarre* aïant

invité

invité à dîner *George Gluck*, Ambaſſadeur du Roi de Pologne, lui dit dans la converſation, qu'il eſperoit, qu'avant la fin de cette année, Dieu ſeroit ſervi d'une maniere plus pure dans tout le Roïaume, & qu'il le prioit d'en aſſûrer ſon Maître. L'ambaſſadeur après avoir remercié Dieu d'une ſi bonne nouvelle, & loüé beaucoup les bonnes intentions du *Roi de Navarre*, le pria de prendre garde ſur tout de ne pas recevoir la mauvaiſe doctrine de *Calvin* ſuivie par les *Suiſſes*, mais de s'attâcher à la Confeſſion d'Ausbourg établie par *Luther*. Que par ce moïen il gagneroit l'amitié des *Rois de Dannemarc*, *de Suede*, & des autres Princes Proteſtans d'*Allemagne*, dont les Etats ne comprenoient pas moins de Païs que ceux, qui étoient ſoumis au Pape. A quoi le *Roi de Navarre* répondit, que *Luther* & *Calvin* différant du Pape en quarante articles, convenoient entr'eux de trente huit. Qu'il n'en reſtoit donc que deux ſur leſquels ils n'étoient pas d'accord; mais qu'il étoit d'avis de joindre les forces des deux partis pour vaincre l'ennemi commun; & que quand il auroit été vaincu, il y auroit moins de peine à concilier ces deux articles, & à rendre à l'Egliſe ſon ancien état & ſa premiere pureté.

Voila, dans quels ſentimens on étoit en *France* à l'égard de la Catholicité, & com-

ment penſoient les Hérétiques au ſujet du Pape. La Reine même laiſſoit croire auſſi par ſa conduite, qu'elle favoriſoit la cauſe des Proteſtans, & elle n'étoit pas fâchée, qu'on le crût de même, par une politique qui lui réüſſit, mais qui ne laiſſoit pas que de nuire à la vraie Religion, parce qu'elle confirmoit par cette conduite l'erreur & l'opiniatreté de ceux, qui s'y étoient abandonnés. Elle fit connoître au *Connétable* les raiſons de ce procédé. Elle lui dit: *Quelle ſauvoit les apparences, afin de ruiner, en paroiſſant céder, les entrepriſes du Roi de Navarre, qui le lendemain ne vouloit plus, ce qu'il avoit voulu le jour précédent. Qu'au reſte il étoit du devoir des Grands de la Cour, & du ſien en particulier, puis qu'il poſſedoit la premiere charge du Roïaume, d'être contraire à ce Prince; qu'il étoit indigne que des hommes inconnus s'ingeraſſent dans le miniſtére des choſes ſaintes ſans nulle vocation. Qu'on vendit publiquement de la chair à la Cour pendant le carême, que le prêche s'y fit à la vûë de tout le monde dans les maiſons de l'Amiral ſon neveu & du Prince de Condé.* Elle ajoûta, pour flatter le *Connétable* parce qui lui étoit le plus ſenſible, qu'il feroit pancher la balance du côté pour lequel il ſe déclareroit; que s'il oublioit le paſſé pour s'unir ſincérement avec les *Princes de Guiſe*, l'ancienne Religion ſubſiſteroit en *France*; & qu'au contraire s'il ſe laiſſoit gou-

gouverner par ſes neuveux de *Châtillon*, le culte divin y ſeroit réglé à la mode de *Genéve.* Il n'en fallut pas davantage pour ouvrir les yeux du *Connétable* ſur les malheureux engagemens qu'il avoit pris avec les deux premiers Princes du Sang, & les autres Seigneurs ſes proches Parens déja imbus des erreurs de la nouvelle doctrine.

Il eſt certain dit *Théodor de Béze* dans ſon Hiſtoire *la Popeliniere*, que le *Connétable* agiſſoit en cela contre ſes interêts temporels, & contre les avis de ſon fils aîné le *Maréchal de Montmorenci*, qui les connoiſſoit mieux que lui; mais il s'y porta par un pur zéle de la Religion Catholique, qu'il voïoit en danger dans le Roïaume; & pour juſtifier les titres de *premier Baron Chrétien*, qu'il avoit reçu des ſes Ancêtres. Auſſi dit on, qu'il crioit hautement *une Foi*, *une Loi*, *un Roi*, ne doutant point que la ruine de l'une, n'entraînât infalliblement celle des deux autres, & celle de l'Etat; & qu'il répondit nettement à ſon fils : *Qu'il ne pouvoit pas demeurer neutre, lorsqu'il étoit queſtion de la cauſe de Dieu, & du ſalut de toute la France, & que ſon honneur & ſa conſcience l'obligeoient de faire ce que peut-être l'interêt du monde ne lui permettoit pas.* Ils ſe réconcilia donc à l'heure même avec le *Duc de Guiſe*, & avec d'*Albon Maréchal de Saint-André*, par l'entremiſe de la *Ducheſſe de Valentinois.*

Magdelaine de Savoie ſa femme, qui étoit l'ennemie mortelle de la Religion des Proteſtans, excitoit la haine que ſon mari avoit conçuë contr'eux. L'union étroite qui ſe forma entre le *Duc de Guiſe*, le *Connétable*, & le *Maréchal de Saint André*, fut appellée par les Proteſtans le *nouveau Triumvirat*.

Dans ces circonſtances la Reine aïant appris, que le Pape étoit fort allarmé de la convocation du colloque de *Poiſſi*, qui étoit fixé au quatriéme de *Septembre*, lui en écrivit par le conſeil de *Jean de Montluc Evêque de Valence*, de maniere à augmenter plûtôt ſes fraïeurs qu'à les diſſiper. Sa lettre eſt du mois d'*Août*. La Reine y prie le Pape de conſiderer, que le nombre de ceux, qui s'étoient ſéparés de l'Egliſe Romaine, étoit ſi grand, qu'on ne pouvoit plus les réduire, ni par les loix les plus rigoureuſes, ni par les armes. Que pluſieurs d'entre les Nobles & les principaux Magiſtrats attiroient pas leur autorité, & par leur exemple, un grand nombre dans leur parti, & qu'ils étoient ſi fortement unis, qu'ils recevoient de jour en jour des forces formidables à tout le Roïaume. Que néanmoins par une grace particuliere du Seigneur, il n'y avoit entr'eux aucun Anabaptiſte, ni Libertins, ni enfin perſonne qui débitât des opinions monſtrueuſes, ni qui contredît les douze articles du Simbole des Apôtres. Qu'anſi il

ſem-

ſembloit à propos à tous ceux, qui aimoient l'union Catholique, de les recevoir dans la communion de l'Egliſe, quoiqu'ils penſaſſent différemment ſur les autres articles. Qu'on pouvoit le faire ſans péril, & que c'étoit le meilleur moïen pour accorder l'Egliſe Latine avec la Greque. Que les gens de bien ne déſeſperoient pas de voir par là les différens accommodés. Qu'elle le prioit de faire attention, qu'il étoit dangereux de différer, parce que le mal preſſoit, & qu'il étoit néceſſaire d'emploier des rémedes particuliers, qui puſſent rappeller à l'union ceux, qui l'avoient quittée, & y retenir ceux qui n'en étoient pas ſortis. Que pour attirer les premiers, il falloit beaucoup d'inſtruction, & de Conférences pacifiques entre les Docteurs & les Théologiens de part & d'autre, qui aimaſſent la Paix, qui invitaſſent les peuples à la charité & à l'union. Qu'on leur prêchât de s'abſtenir d'injures & de termes outrageans, qui n'inſpirent que la diſſenſion. Que pour ceux, qui étoient démeurés dans l'union, mais qui avoient des ſcrupules, il étoit à propos de leur en ôter tout ſujet, dans la crainte qu'ils ne ſe ſéparaſſent, & que pour y réüſſir, elle croïoit, qu'on pouvoit ôter les images. Qu'il falloit retrancher dans le Baptême les exorciſmes, & toutes ces priéres qui ne ſont point de ſon inſtitution, en ne le conférant qu'avec l'eau

& la parole. Qu'on devoit rétablir la communion ſous les deux eſpeces ſans diſtinction de perſonnes, & que l'autorité du Concile de *Conſtance* ne devoit pas l'emporter ſur celle de la parole de Dieu. Elle ajoûtoit, que les perſonnes pieuſes ſouhaitoient que l'ancien uſage fût rétabli dans l'adminiſtration de l'Euchariſtie. Que les Prélats fiſſent aſſembler les premiers Dimanches de chaque mois, & plus ſouvent s'ils en étoient priés, toux ceux qui devoient communier. Qu'enſuite lorsqu'on auroit chanté les Pſeaumes en langue vulgaire, on fît lecture de la profeſſeſſion de Foi, & de la confeſſion générale des péchés. Qu'on fît publiquement des priéres pour le Souverain, pour les Magiſtrats Eccléſiaſtiques, & pour les autres, pour les fruits de la Terre, & pour les malades. Qu'enſuite on lût, & on expliquât quelques endroits des Evangiles & des Epitres de *Saint Paul* touchant l'Euchariſtie, & qu'on donnât la communion ſous les deux eſpeces à ceux, qui ſeroient préſens. Que cependant on abolît la fête du *Saint Sacrement*, qui n'étoit point néceſſaire, parceque ce Miſtére avoit été inſtitué pour l'adoration & le culte ſpirituel, non pour la pompe & le ſpectacle. Qu'il étoit contre l'inſtitution de ce Sacrement, que le ſeul Prêtre y communiât. Qu'il falloit rétablir le chant des Pſeaumes en la langue du Païs. Qu'au reſte, on n'attaque-

taqueroit point l'autorité de Sa Sainteté dans ce Colloque, & que l'on n'y décideroit rien que de l'avis des *Cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Châtillon, de Lorraine, d'Armagnac, & de Guiſe.*

Le Pape fut extrêmement ſurpris de cette lettre, & affin d'arrêter les mauvaiſes réſolutions qu'elle lui donnoit lieu de craindre, que l'on ne prît dans le Colloque *de Poiſſi*, il nomma pour y aſſiſter en qualité de ſon Légat le *Cardinal Hipolite d'Eſt*, frère du *Duc de Ferrare*, & lui ordonna de veiller ſur cette aſſemblée, & d'empêcher, qu'il ne s'y paſsât rien au préjudice du Saint Siége.

Le Colloque *de Poiſſi* étoit déja commençé, quand le *Cardinal de Ferrare* arriva en *France* en qualité de Légat du Pape, mais on n'y avoit encore rien déterminé touchant les affaires de la Religion. Lorsque cette aſſemblée commença, il ne s'y trouva que les *Cardinaux de Bourbon, de Tournon, de Châtillon, de Lorraine, d'Armagnac, & de Guiſe*, avec quatre Evêques, dont le nombre augmenta enſuite jusqu'à quarante. Mais on y vit grand nombre des plus ſçavans Théologiens, entr'autres *Claude Deſpenſe & Claude de Xaintes.* Quelques jours après on y vit arriver douze ou treize Miniſtres de la nouvelle Réforme, avec vint-deux Députés de leur Egliſe. *Théodore de Beze* premier diſciple & Coädjuteur de *Calvin*, en devoit être com-

me

me le Chef & porter la parole. Les autres étoient *Auguſtin Marlorat de Lorraine*, apoſtat de l'ordre des *Auguſtins*, & alors Miniſtre à *Roüen*, *Jean Malo & Jean de l'Epine*, tous deux apoſtats, dont l'un avoit été Religieux *Dominiquain*, & l'autre *Prêtre de Saint André des Arcs à Paris*. *Pierre Martir* Théologien de grande réputation parmi ceux de ſon parti, qui avoit été mandé de *Zurich*, *Jean Viret*, *François Morel*, *Raimond Martin*, *Nicolas Tobie*, *Claude de la Boiſſiere*, *Jean Bouquin*, *Jean de la Tour*, & *Nicolas des Gallards*.

Le *Cardinal de Lorraine* témoigna beaucoup d'amitié à *Théodore de Beze*, dans la vûë de l'engager à une diſputé particuliére avec lui, qui pût terminer les différens ; mais *Beze* ne la voulut pas accepter. *Marlorat* préſenta une requête au Roi pour demander. I. *Que les Evêques & les autres Prélats aſſiſtaſſent à ce Colloque comme parties, & non pas comme Juges.* II. *Que le Roi préſidât aux Conférences avec ſes Conſeillers d'Etat.* III. *Que toutes les controverſes ſe décidaſſent par la ſeule parole de Dieu.* IV. *Que tout ce dont on conviendroit, & qui ſeroit réſolu, ſeroit écrit par des Notaires & des Scribes dont les Parties conviendroient, & à qui l'on ajoûteroit foi.*

Cette requête fut envoiée au Conſeil, & les Miniſtres voiant, qu'on n'y répondoit point

point, s'adreſſerent à la Reine, qui rendit une réponſe presque conforme à leurs demandes. Elle voulut ſeulement qu'un des Sécretaires d'Etat ſervît de Notaire en cette occaſion. La Reine eut encore ſoin de les faire escorter depuis *Saint Germain* jusqu'à *Poiſſi*, pour les garantir de la fureur du peuple animé contr'eux.

Le Roi en commença l'ouverture, & en expoſa le ſujet, après que tous les Prélats eurent pris place dans l'enclos du baluſtre, où les Miniſtres voulurent être admis: mais on le leur refuſa, & il leur fut ſeulement permis de parler de bout & hors de l'enceinte.

Le Roi dit: *Que le but qu'on ſe propoſoit dans ce Colloque étoit de trouver, ſuivant leur avis, un reméde ſalutaire pour appaiſer les troubles du Roiaume; Qu'ils penſaſſent donc, ſans mécontenter perſonne, à corriger ce qui auroit beſoin de correction, & à pourvoir à la tranquillité publique par les voïes les plus ſûres qu'on pourroit trouver. Qu'il ſouhaitoit qu'on rétablît au plûtôt l'union entre ſes ſujets, & une amitié ſincére par un heureux accommodement.*

A près que le *Chancelier de l'Hôpital* eut expliqué plus au long les intentions de Sa Majeſté, la Reine ordonna à *Théodore de Beze* de parler. A ce commandement, cet hérétique ſe mit à genoux avec les autres Miniſtres, qui l'accompagnoient, & levant les mains

mains & les yeux au Ciel, fit une longue priére au Pere Céleſte, qu'il finit par l'Oraiſon Dominicale. Enſuite s'étant relevé, il adreſſa d'abord la parole au Roi, & n'omit rien dans toute la ſuite de ſa harangue, pour faire l'apologie des ſiens, & les juſtifier dans l'eſprit de tous les Auditeurs.

Il expoſa d'abord la créance de ceux de ſa ſecte, & dit enſuite : *Qu'on agiſſoit injuſtement avec eux, en voulant les faire paſſer dans les Parlemens du Roiaume pour des ſéditieux, des perturbateurs du repos public & des ambiteux. Qu'ils ne ſe propoſoient d'autre fin que la gloire de Dieu, le ſalut des fidéles, & la paix des conſciences. Qu'ils ne demandoient pas la permiſſion de s'aſſembler librement, pour en faire un mauvais uſage; & mener une vie impure, ſoüillée de toutes ſortes de crimes, & d'abominations, mais affin de mettre les conſciences en repos, & obéir avec joïe au Seigneur, & aux Puiſſances, qu'il a établies.* Enſuite il fit remarquer les articles de doctrine, ſur leſquels ils étoient d'accord avec les Catholiques, & ceux dont ils ne convenoient pas; Parla long-tems ſur ce ſujet, & tomba à la fin ſur la tranſubſtantiation, diſant : *Qu'elle ne ſe rapporte pas à l'analogie & convenance de notre Foi, parce qu'elle eſt directement contraire à la nature des Sacremens, & renverſe la vérité de la nature humaine de JESUS Chriſt, & de ſon Aſcenſion; & que*

pa-

pareillement la tranſubſtantiation n'a nul fondement ſur les paroles de JESUS Chriſt. Que pour cela ils ne rendent pas JESUS Chriſt abſent de la Sainte Céne, mais que quant à la diſtance des lieux, il eſt éloigné du pain & du vin, autant que le plus haut du Ciel eſt éloigné de la terre, attendu que nous & les Sacremens ſommes en terre, & ſa Chair eſt au Ciel, & non ailleurs. Cependant nous ſommes faits participans de ſon Corps & de ſon Sang d'une maniere ſpirituelle.

A ces dernieres paroles, tous les Prélats & les Docteurs de l'aſſemblée, indignés, frapérent des mains, en s'écriant. *Il a blaſphêmé*; & *le Cardinal de Tournon* dit au Roi. *Que les Prélats avoient agi contre leur ſentiment, & fait violence à leur conſcience, lorſqu'ils étoient venus à cette aſſemblée, & qu'ils avoient conſenti que les nouveaux Evangiles fuſſent entendus. Qu'ils ne l'avoient accordé qu'à la volonté du Roi, & qu'ils n'avoient paru que par un ordre exprès de Sa Majeſté. Qu'ils avoient bien prévû, qu'en laiſſant parler ceux de la nouvelle Religion, ils diroient beaucoup de choſes indignes & injurieuſes à Dieu, qui offenſeroient le Roi, & toutes les perſonnes pieuſes. Que c'étoit dans cette vûë, qu'ils vouloient d'abord empêcher Sa Majeſté de ſe trouver dans cette aſſemblée. Qu'ils la prioient donc maintenant de ne point ajoûter foi à ce qu'on venoit de dire, mais de ſuſpendre*

ſon

pas que ceux, qui s'en étoient détournés, ne fuſſent reçus à expliquer les autres points, qui reſtoient à examiner, s'ils vouloient ſouſcrire à la doctrine, qu'on venoit d'expoſer. Que s'ils refuſoient, on ne devoit leur donner aucune audiance, mais plûtôt les chaſſer du Roïaume.

Surquoi la diſpute transferée à *Saint Germain* fut réduite à une ſimple conférence, où les Miniſtres n'aïant pas voulu ſouſcrire purement & ſans modification le formulaire, que les Prélats leur préſenterent en ces termes ſur l'Euchariſtie. *Nous croïons & confeſſons, qu'au Saint-Sacrement de l'Autel le vrai Corps & Sang de* JESUS CHRIST *eſt réellement & tranſubſtanciellement ſous les eſpeces du Pain & du Vin par la vertu & puiſſance Divine de la parole prononcée par le Prêtre, ſeul Miniſtre ordonné à cet effet, ſelon le commandement de l'inſtitution de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST.* Le fameux Colloque de *Poiſſi* fut rompu; car malgré les inſtances de la Reine, les Prélats perſévererent dans cette vigueur, qui ſied ſi bien à des Evêques, quand il s'agit de la vérité, & reprirent leur qualité de Juges, dont cette Princeſſe avoit voulu les dépoüiller ſur les demandes des Miniſtres, & la raiſon de cela, diſent les Auteurs du *Grand Théatre Hiſtorique*, parce que la Reine avoit beſoin du parti Huguenot pour ſe maintenir.

Leonor d'Orleans Duc de Longueville & Comte de Neufchâtel venant dans ce Comté avec *Jaqueline de Rohan* ſa Mere, voulut faire prêcher dans la petite Ville du *Landron*. Les Habitans, qui s'étoient conſervés dans la Religion Catholique prirent les armes, & empêcherent ce Prince, leur Souverain, de continuer l'exercice d'une Religion, qu'ils n'approuvoient pas, & dont ils n'ont jamais voulu faire profeſſion ſe maintenant dans ce petit coin du Comté dans l'obéiſſance de l'Egliſe Romaine. *Leonor* ne leur en ſçut pas mauvais gré, au moins *Stetler* n'en fait aucune mention. Cet Auteur rapporte uniquement la réception magnifique que l'*Etat de Berne* fit à ce Duc, lorſqu'au ſortir de la Ville du *Landron*, il vint dans celle de *Berne* pour renouveller le Traité de Combourgeoiſie. *Ambroiſe Imhoff* Conſeiller d'Etat aïant ſous lui *Joſſe de Diesbach & Jean Tſchan* l'alla recevoir à la tête d'une Troupe de jeunes Gens bien armés, on lui fit une décharge de vint-quatre pieces de Canon en entrant dans la Ville, & on lui fit les complimens & les préſens ordinaires, conſiſtant en ſix Bœufs gras, ſix chars de Vin de la Vaux, cent muits d'Avoine, & une quantité prodigieuſe de Gibier & de Bêtes fauves.

Malgré les honneurs que reçut le *Duc de Longueville* de l'Etat de *Berne*, ce Prince

ne

ne voulut jamais consentir à l'aschat, que cette Republique avoit dessein de faire de la Seigneurie de *Colombier*, qui est dans le *Comté de Neufchâtel*, & que *Gerard & Nicolas de Vatenville*, qui s'étoient retirés en *Franche Comté*, voulurent vendre après la mort de *Jean Jacques de Vatenville Avoïer de Berne*, leur Pere. *Leonor* représenta, que cette acquisition de la part de l'Etat nuiroit au droit de fief par rapport à la main morte, qui en suivroit indispensablement, & qu'ainsi il prioit, qu'on s'en désistât, ce que firent les *Bernois* en contribuant de leur mieux pour que cette Terre fut venduë au Duc pour l'unir au Domaine, ou pour en disposer à sa volonté.

L'Année 1562. commença par la continuation des broüilleries entre les deux Religions dans le *Canton de Glaris*. On eut différentes assemblées à ce sujet à *Einsidlen*, à *Rapperschweil*, & à *Baden*; mais on ne put pas parvenir à étoufer entiérement cet esprit de discorde, que la différence de Religion fomentoit parmi des Compatriotes, qui se croïoient réciproquement dans l'erreur. 1562

Ce malheur n'étoit pas seulement en *Suisse*. La *France* s'en ressentoit vivement aussi. Le parti des Reformés y faisoit toûjoûrs des progrès très-considerables. Leur nombre étoit tellement augmenté depuis le Colloque de *Poissi*, que quoiqu'on se fût

relâché juſqu'à leur faire dire en particulier, qu'on ne les inquieteroit point, pourvû qu'ils ne s'aſſemblaſſent que dans des maiſons particulieres, au nombre de vint ou vint-cinq perſonnes au plus, ils témoignerent hautement leur mécontentement, & vouloient qu'on leur accordât une libre & entiére permiſſion de s'aſſembler. Comme il étoit à craindre, qu'ils ne ſe révoltaſſent, ſi on ne ſe rendoit à leurs deſirs, le Chancelier de l'Hôpital engagea la Reine Régente à mander les Princes, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, & les autres Officiers de la Couronne, pour ſe trouver à *Saint Germain en Laïe* le ſeiziéme de *Janvier*, & déliberer ſur ce ſujet. Le *Connétable de Montmorenci*, qui prévoïoit, ce qui devoit arriver, ne voulut point ſe trouver à cette aſſemblée. Le *Duc de Guiſe* & le *Cardinal de Lorraine* ſon frère, s'abſenterent auſſi de *Saint Germain.*

La queſtion fut d'abord: *Qu'il ne s'agiſſoit pas ni de déliberer, ni de réſoudre laquelle des deux Religions étoit la meilleure, mais ſeulement s'il étoit de l'interêt du Roi & de ſes Sujets, de permettre aux Reformés de s'aſſembler.* L'affirmative l'emporta par le crédit de la Reine, & l'on dit, que l'établiſſement de la Religion, & l'ordre politique étoient deux choſes tout à fait différentes: Qu'on pouvoit être bon Citoïen, & mauvais

vais Chrétien. Qu'on ne ceſſoit pas d'être François & Sujet du Roi, quoiqu'on fût excommunié. Après ce diſcours le Chancelier recueillit les voix. La pluralité fut pour la révocation de l'Edit de *Juillet*, qui défendoit toutes les Aſſemblées touchant la Religion. Le *Maréchal de St. André*, & le *Cardinal de Tournon* y conſentirent auſſi. Tant il eſt vrai, qu'il y a peu à compter ſur les grands Hommes dans les occaſions mêmes, où ils ne doivent pas ceſſer de paroître Grands.

En conſéquence de cette réſolution le Chancelier dreſſa un Edit, qui fut rendu le dix-ſeptieme *Janvier* 1562., & qui contenoit ſeize Articles, dont les principaux ſont: *Que pour appaiſer les troubles & les ſéditions excitées dans le Roïaume, & fomentées par la mauvaiſe intention, par la dureté, & par la déſobéiſſance des peuples, Ceux de la nouvelle Religion reſtitueroient les Egliſes, les Maiſons, les Terres, les Dixmes, & les autres biens Eccléſiaſtiques, qu'ils avoient uſurpés ſur les Catholiques, & que déſormais ils en laiſſeroient joüir paiſiblement les titulaires: Qu'ils n'abatteroient ni les Croix, ni les Images, ni ne feroient d'autres actes ſcandaleux ſur peine de la vie, & ſans aucune eſpérance de grace & de remiſſion: Qu'ils ne pourroient prétendre d'avoir des Temples dans les Villes, & y faire des aſſemblées, mais ſeulement hors de l'enceinte.*

Par le même Edit, il étoit défendu aux Juges, & autres perſonnes d'inquiéter les Reformés dans l'exercice de leur Religion, juſqu'à la détermination du Concile général ſur les matieres controverſées; & l'on ſuſpendoit toutes les peines portées par l'Edit de Juillet 1561.

La Reine envoïa *Loüis de Saint Gelais de Lanſac à Rome* pour s'excuſer auprès du Pape, en lui faiſant dire: *Que le Roi avoit cru devoir uſer d'indulgence pour un tems envers les Huguenots, de peur d'augmenter le mal en voulant le guérir, & d'attirer au milieu de ſon Roïaume une guerre d'autant plus fâcheuſe, qu'il ſeroit plus difficile d'en arrêter les ſuites. Qu'au reſte il lui proteſtoit d'avoir toûjours pour lui le reſpect & l'obéiſſance, qu'il lui devoit.*

Cette proteſtation de la Reine au nom de *Charles IX.* n'empêcha pas la guerre civile, qu'elle faiſoit ſemblant d'appréhender, car un accident néanmoins imprévû donna occaſion à une rupture ouverte, & devint le commencement des guerres civiles, auxquelles il y avoit déja beaucoup de diſpoſition. Il y avoit en *Champagne* une petite Ville appellée *Vaſſi*, du Dioceſe de *Châalons ſur Marne*, dans le Balliage du Préſidial de *Chaumont en Baſſigni*, fortifiée de bonnes murailles, & dont les Habitans ſe plaignoient, qu'on eût ſéqueſtré beaucoup de villages pour augmenter la Principauté

de

de *Joinville*. Déja les Proteſtans y faiſoient publiquement le prêche, & y adminiſtroient la Cène dans un endroit proche l'Egliſe, où ſe trouvoit quelquefois plus de douze cens perſonnes. Et parce qu'ils n'avoient pas encore de Miniſtre aſſûré, ils en faiſoient venir de *Troïes*, dont l'Evêque paroiſſoit favorable au Calviniſme. Il y en avoit autrefois un fixe nommé *Leonard Morel*, qu'on avoit envoïé de *Genéve*. Le Bailli du lieu, le Curé, & le Prieur ne pouvant ſouffrir ces infractions au dernier Edit, s'en étoient plaints à l'*Evêque de Châalons*, qui s'étoit tranſporté ſur les lieux avec un ſçavant Théologien, pour tâcher de confondre le Miniſtre. On diſputa de la vocation, & de l'impoſition des mains, & l'on ſe retira ſans aucun fruit.

Les Habitans Catholiques du lieu voiant que l'Evêque n'avoit pû arrêter ce déſordre, en porterent leurs plaintes à *Antoinette de Bourbon, Ducheſſe doüairiere de Guiſe*, Dame très vertueuſe, & zélée pour l'ancienne Religion, qui ne pouvant ſouffrir dans ſon voiſinage ces aſſemblées de *Vaſſi*, reprocha au Duc ſon Fils une patience mal placée, qui offenſoit Dieu, & qui faiſoit tort à ſa réputation. C'eſt pourquoi le *Duc de Guiſe* accompagné de ſon Fils, du *Cardinal* ſon Frère, & de *la Broſſe*, arriva dans cette Ville le dernier jour de *Fevrier*, &

y coucha. Le lendemain prémier de *Mars*, ſur les neuf heures du matin, il alla à l'Egliſe, où ſon Aumonier dit la Meſſe; mais à peine fut-elle commencée, que les Reformés dont le Temple étoit proche, entonnerent leurs Pſeaumes, & l'on ne put démêler ſi ce fut par hazard ou de propos déliberé. Le bruit, qu'ils firent, fut ſi grand, que le Duc contraint d'interrompre ſes priéres, leur envoïa demander un quart-d'heure de ſilence, & les aſſûra, qu'ils pourroient enſuite continuer leur chant avec liberté, dès que la Meſſe, qu'il entendoit, ſeroit finie. Les Reformés bien loin de s'arrêter, chanterent encore plus haut, & ne répondirent que par des railleries & des injures.

Deux des Pages de ce Prince, *Allemans* de Nation, dont l'un portoit l'arquebuſe de chaſſe, & l'autre les deux piſtolets de ſon Maître, ne pouvant ſouffrir cette inſulte, coururent au lieu du prêche, & ſe trouvant armés, ils donnerent occaſion aux valets de les ſuivre. Ils ſe contenterent d'abord de crier à la porte, que ceux de dedans étoient des malheureux & des rébelles à Dieu & au Roi; mais entendant qu'on leur répondoit ſur le même ton, ils enfoncerent la porte, & le désordre devint ſi grand, que les Maîtres craignant que leurs domeſtiques, qui étoient déja dans le Tem-

ple,

ple, ne ſuccombaſſent ſous le nombre des Reformés, coururent à leur ſecours. Le Duc, qui comprit par les cris des femmes & des enfans, ce que ce pouvoit être, quitta la Meſſe, & marcha l'épée à la main vers la porte du Temple. Il y fut à peine arrivé, qu'il reçut un coup de pierre, dont il fut bleſſé à la joüe, d'autres diſent à la main. Quoique la bleſſure fut aſſez légere, il en ſortit néanmoins une ſi grande quantité de ſang, que ſes gens entrerent en fureur, & ſans attendre ſes ordres, ils donnerent tête baiſſée dans le Temple, tuérent environ ſoixante perſonnes, & en bleſſerent près de deux cens, quoique le *Duc de Guiſe* ſe ſervît de prières & de menaces, & qu'il commandât à haute voix, que l'on ne tuât perſonne. Le *Miniſtre Morel* fut arrêté & envoïé à *Saint Dizier*. En même tems l'on briſa les bancs & la chaire, l'on déchira quelques Bibles Françoiſes, & l'on pilla même quelques maiſons voiſines. Le Duc enſuite prit ſon chemin par *Reims*. Voilà ce que l'on appelle le *Maſſacre de Vaſſi*, & qui fut comme le ſignal, & le Tocſin de toutes les Guerres civiles, ou de la Religion, dont la *France* fut agitée dans la ſuite.

Comme tout ſe préparoit à une rupture ouverte, le Roi *Charles IX.* leva quatre mille hommes dans les Cantons Catholiques, dont *Guillaume de Frolich Chevalier* eut le

commandement. *Loüis d'Affri* & *Joſſe Zimmerman* étoient à la tête des Troupes de *Fribourg*, *Leonard Zurthannen* portoit la Banniere. Ce Corps partit de *Suiſſe* le vint deuxieme de *Juin*, & un ſecond de deux mille hommes ſuivit le premier. *Jean de Garmiswil*, & *François de Cléri* commandoient les *Fribourgeois* de ce ſecond Corps, qui partit le vendredi après la *Saint Gal.* Ces Troupes furent extrêmement harcelées dans leur marche, & ce ne fut pas ſans peine & ſans combat, qu'elles purent joindre les quatre mille hommes, qui étoient arrivés auprès du Roi.

Le *Duc de Guiſe* après l'affaire *de Vaſſi* étoit entré dans *Paris* avec le *Connétable* & *le Maréchal de Saint André.* Le peuple charmé de le voir, cria *vive Guiſe*, & comme ce Prince n'avoit pas vû le Roi, la Reine appréhendant que les Triumvirs ne vouluſſent ſe rendre maîtres de la Perſonne de Sa Majeſté & du Souverain commandement, ſe retira à *Melun.*

Dans cette ſituation des affaires le *Prince de Condé* envoïa d'*Erlach* à *Berne* pour repréſenter à cet Etat la triſte ſituation des Reformés en *France*, & l'obligation dans laquelle ils ſe trouvoient de demander de bons conſeils & du ſecours. On reçut en même tems une lettre de la part de la Répub ique de *Genéve*, par laquelle les *Bernois* furent ſollicités à écouter favorablement les propoſitions

ſtions que *D'Erlach* leur faiſoit de la part des peuples François attachés à leur Religion. On répondit : *Qu'on n'avoit pas tardé de faire des prières publiques pour ces peuples, mais que tout bien examiné, on ne pouvoit pas s'engager à donner du ſecours au Prince de Condé ; qu'on ſeroit charmé de rendre à la France & aux Princes tous les ſervices, qui d'ailleurs dépendoient d'eux, & qu'ils contribueroient de toutes leurs forces conjointement avec les Cantons de Zurich, de Bâle, & de Shaffhauſen, à pacifier les troubles dont ce Roïaume étoit agité. Qu'ils tâcheroient, autant qu'il ſeroit en leur pouvoir, d'empêcher que le Corps Helvétique n'accordât aucune levée pour le ſervice des ennemis de leur Religion.* Néanmoins les *Bernois* ſur la réquiſition de *Henri d'Albon* & de *Pierre de Büll*, deux Capitaines de *Valais*, que de Plain-Agent du *Prince de Condé*, avoit engagé à lever quelques Troupes, permit le paſſage à ces deux Capitaines ſous la condition, qu'ils n'engageroient aucun homme dans leur Canton, étant réſolus d'obſerver inviolablement le précis de leurs Decrets émanés à ce ſujet.

Le *Baron des Adrets*, qu'on nommoit autrement *François de Beaumont*, & enſuite le *Prince de Condé*, firent une ſeconde tentative auprès des *Bernois*, & leur demanderent très ſérieuſement de lui fournir du ſecours. Le Baron étoit un Gentilhomme du *Dauphiné*,

né, plein de courage à la vérité, mais d'un naturel féroce. Pendant ces guerres il ne ſe diſtingua que par ſa cruauté, irrité de ce que le *Duc de Guiſe* avoit protegé contre lui au Conſeil, le Seigneur de *Pecquigni*, il ſe jetta pour ſe venger de lui dans le parti des Huguenots en cette année 1562.

Les *Bernois* preſſés par le *Prince de Condé* & par *des Adrets*, envoïerent *Criſtophe de Diesbach*, un très-expérimenté Capitaine, dit *Stetler*, à *Orleans*, où étoit l'armée du Prince, pour voir en quel état étoient les affaires des Religionaires en *France*, & pour s'informer, ſi le Baron étoit bien inſtalé dans le Gouvernement de *Lion*; avec ordre néanmoins à *Diesbach* de faire entendre au Prince, qu'ils ne lui accorderoient aucun ſecours, ni ne permettroient à aucun des leurs d'aller dans aucun ſervice étranger.

Chriſtophe étant de retour fit connoître à ſes ſouverains Seigneurs l'état des Reformés & les troubles, qui agitoient le Roïaume de *France*. Il fit comprendre, que le *Baron des Adrets* avoit extrêmement beſoin d'un prompt ſecours, & qu'il étoit avec peu de monde dans *Lion*. De ſorte qu'il demandoit à l'Etat une levée de huit Drapeaux. Les *Bernois* s'en défendirent ſous prétexte de la Paix perpétuelle, qu'ils avoient concluë avec le Roi, & à cauſe des Decrets qui ne leur permettoient pas d'accorder la levée, qu'on

qu'on leur demandoit. Mais *Chriſtophe de Diesbah*, qui apparemment connoiſſoit l'eſprit de la République, engagea ſous main autant d'hommes & de Capitaines, qu'il en falloit pour former le Corps de Troupes que *des Adrets* vouloit avoir. Il en donna le commandement à *Nicolas de Diesbach* Conſeiller d'Etat, qui eut ſous lui pour Capitaine *Joſſe de Diesbach*, *Benoit de Diesbach*, *Gabriel de Diesbach*, *Burckard Naigueli*, *Jean Antoine Tillier*, & *Conrad Schützen* Ces Capitaines malgré la ſévére défenſe de ne lever aucunes Troupes ne furent pas plûtôt ſortis de la Ville de *Berne*, qu'ils marchérent Tambours battans & Drapeaux déploïés à *Genéve*, où le lieu du rendés vous étoit, au grand étonnement d'une partie du Magiſtrat. De-là ils allérent à *Châalon*, où ils ſe joignirent à quelque Cavalerie, qui les y attendoit, & qui les eſcorta juſqu'au *Mâcon*, où ils reſterent quelques jours. Ils furent enſuite commandés pour aller s'emparer de *Tournoi*, & au retour aïant appris, que *Mâcon* avoit été ſurpris par les Troupes du *Duc de Nemours*, ils ſe rendirent à *Lion*, où au lieu de *des Adrets* ils trouverent *Soubiſe*, qui en étoit le Gouverneur, parce que le *Duc de Nemours* aïant vaincu le Baron dans deux occaſions, & s'appercevant, qu'il étoit mécontent de ceux de ſon parti, le fit examiner de près, & le rendant ſuſpect, on lui

ôta

ôta le Gouvernement du *Lionnois* pour le donner à *Soubiſe*.

Loignet de Mandoſſe Ambaſſadeur du Roi, vint à *Berne*, & ſe plaignit le huitiéme d'*Août* dans l'aſſemblée des Deux Cens, contre la conduite, que l'Etat tenoit dans cette rencontre au préjudice des interêts du Roi ſon Maître. Ce Miniſtre expoſa la triſte ſituation de la *France* par la cruelle guerre, qui étoit allumée aux quatre coins du Roïaume. Il ſollicita enſuite les *Bernois* de rappeller leurs Troupes, de n'avoir aucune intelligence avec les ennemis de la Couronne, & enfin d'obſerver fidélement la Paix perpetuelle.

On lui répondit, *Que la derniere levée, dont il ſe plaignoit, avoit été entrepriſe contre leur défenſe, & contre leur volonté; qu'on n'avoit pas pû arrêter une valeureuſe jeuneſſe, qui ne reſpiroit que la gloire; que les Lionnois aïant traité avec elle, on leur avoit ordonné de ne ſe laiſſer emploïer que pour la défenſe de la Ville de Lion au deſir de ſa Majeſté, & nullement contre ſon ſervice, de la Reine ſa Mere, du Duc de Savoie, ou contre les Suiſſes qui étoient en France; Qu'ainſi on croïoit n'avoir donné aucune atteinte à la Paix perpétuelle, mais avoir plûtôt obligé le Roi; ce qui ſe juſtifioit par l'envie, qu'on avoit toûjours marqué dans Berne de chercher les moïens de prévenir tous les maux, qui affligeoient la France; Que ſi*

on

on eût trouvé autant de zéle auprès des autres Cantons, il étoit à préſumer, que les troubles ne ſeroient pas venus au point, où malheureuſement ils étoient Qu'on ne pouvoit pas avec honneur rappeller les Troupes, puisqu'elles n'étoient engagées au Service de Lion que pour quelques Mois : Que néanmoins pour complaire au Roi, on alloit ſur le champ envoïer des Députés, qui auroient ordre de s'informer exactement de toutes choſes, de commander au Colonel de Diesbach de ne pas reſter dans la Ville de Lion après le terme de ſon Traité expiré, de s'en revenir auſſi tôt avec ſes Troupes, & de ne point agir offenſivement contre celles de Sa Majeſté.

On effet on députa *Nicolas de Graffenried* & *Jérôme Manuel*, qui ne purent jamais ébranler *Nicolas de Diesbach*, ni lui perſuader ſon retour; c'eſt ce qui obligea le Roi à envoier une ſeconde fois ſon Miniſtre à *Berne*; & ſur la ſérieuſe repréſentation qu'il fit, on envoia en poſte *Beat-Loüis de Mullenen* à *Lion*, qui aïant eu plus de crédit que les deux autres Envoïés, ramena les Troupes à *Berne* environ le quinzieme de *Septembre*; on donna cette ſatisfaction à *Charles IX.*, que les Officiers qui étoient du nombre des Deux Cens en furent dépoſés, & leur punition renvoïée aux Etats de la prochaine *Pâque*. Les Capitaines de *Valais* à la requête du Miniſtre de *France* furent châ-

châtiés par la Confrairie de l'inquéte *Maſſuë.*

Au reſte on abandonne aux Hiſtoriens François la deſcription des événemens, des violations, des meurtres, des incendies, & des négotiations qui ont précédé la *Bataille de Dreux*, qui fut la prémiere action générale qui ſe paſſa entre les Catholiques & les Huguenots, pour en venir à cette fameuſe journée que les mêmes Auteurs décrivent de la maniere ſuivante.

La priſe de *Bourges* & de *Roüen*, & la défaite des Troupes de *Duras* par *Montluc*, mit les affaires des Proteſtans dans un ſi mauvais état, que le *Prince de Condé* auroit été obligé d'aller lui même ſolliciter du ſecours en *Allemagne*, ſi d'*Andelot* ne fût arrivé à *Orleans* avec les Reitres le ſixiéme de *Novembre*; & ce fut avec eux, que ce Prince ſe mit en campagne le huitiéme; ainſi l'armée Proteſtante partit de cette Ville dans la réſolution de venir aſſiéger *Paris*, pendant que l'armée du Roi étoit encore en *Normandie.*

Elle prit en paſſant la petite Ville de *Pluviers*, & pour donner des preuves de leur zéle, ces nouveaux Réformateurs firent pendre tous les Prétres. De-là ils ſe rendirent à *Etampes*, qui leur ouvrit ſes portes. Ils furent tellement aveuglés, qu'au lieu de marcher droit à *Paris*, ils prirent la

route

route de *Corbeil*, dans le deſſein de s'en rendre maitres, & de bloquer *Paris* de ce côté-là ; mais aïant trouvé, que le *Maréchal de Saint André* s'y étoit jetté avec de bonnes Troupes, ils prirent le chemin de *Paris*, & le Prince alla camper à *Juviſi*, où la Régente l'amuſa par des propoſitions de paix, pendant que l'armée Catholique conduite par le *Connétable de Montmorenci* à ſon retour de *Roüen*, ſe retranchoit hors les *fauxbourgs de Saint Victor*, *de Saint Marceau*, *de Saint Jacques*, & *de Saint Germain*, pour les couvrir.

L'Armée des Calviniſtes arriva devant *Paris* le vint huitiéme de *Novembre*, & campa du côté du *Fauxbourg de Saint Marceau & de Mont rouge*. On remit ſur le tapis les propoſitions de paix, & pour cet effet l'on convint d'une ſuſpenſion d'armes ; mais les conditions, qu'on mit aux demandes des Proteſtans, ne plûrent pas à des gens, qui aimoient le trouble, ni aux Miniſtres Huguenots, qui ne voïoient pas dans ce Traité tous les avantages qu'ils eſperoient pour leur Secte. Ainſi la Conférence échoüa ; & le Prince après avoir fait reconnoître les retranchemens, & les Corps de Garde par *Nicolas de Pas Seigneur de Feuquieres*, réſolut de les attaquer la nuit ſuivante.

Pendant qu'on s'attendoit réciproquement, le jour vint, & le deſſein ne fut point

exécuté. Deux jours après l'on tenta la même choſe, mais on n'en communiqua pas le deſſein au *Seigneur de Genlis*, un des Généraux de l'armée Proteſtante, frère d'*Ivoi de Genlis*, qui commandoit dans *Bourges*, lorsque le Roi prit cette Ville. Ce Général étoit devenu ſuſpect, parce qu'on l'entendoit parler trop avantageulement du *Duc de Guiſe*, ſous lequel il avoit porté les armes; & qu'il diſoit hautement; *Que les conditions propoſées par la Reine étoient juſtes;* outre que depuis peu il s'étoit long-tems entretenu avec *Damville*, le plus aimé des cinq Fils du *Connétable de Montmorenci.* L'on convint ſeulement, que puiſqu'il falloit paſſer par *Mont-Rouge*, où étoit logé *Genlis*, on le prendroit en paſſant, ſans l'avertir de rien, de peur de lui donner le tems de découvrir le deſſein, qu'on avoit. Mais il arriva, pendant qu'on déliberoit, que le Prince n'aïant pas gardé le ſecret avec toute l'exactitude, qu'il avoit promiſe, *Genlis* informé que la réſolution étoit priſe de forcer les retranchemens des *Fauxbourgs de Paris*, & piqué de ce qu'on lui en avoit fait un miſtére, quoiqu'il fût un des principaux Officiers de l'armée, ſçut diſſimuler ſon reſſentiment, & dit même avec cette gaïeté, qui le rendoit ſi agréable dans la converſation, *qu'il vouloit être de la partie, & qu'il alloit ſe préparer pour cela.* En effet, il ne fut pas plûtôt retourné dans ſon Poſte

de

de *Mont Rouge*, qu'il s'arma de toutes piéces, & monta ſur le meilleur de ſes Chevaux, avec d'*Avaret* ſon Lieutenant, & zélé Reformé. Après avoir paſſé un Corps de Garde du Roi, il lui dit, *que ne pouvant plus demeurer avec honneur dans un parti où il étoit ſuſpect, il alloit trouver la Régente, & la prier de lui permettre de ſe retirer en ſûreté dans une de ſes Terres de Picardie.* D'*Avaret* ſurpris d'une pareille réſolution, n'oublia rien pour l'en détourner. N'y aïant pû réüſſir, il revint auſſi tôt trouver le Prince, qui aïant appris le départ de *Genlis*, & craignant qu'il ne découvrît l'entrepriſe, changea le projet de l'attaque en celui de paſſer en *Normandie*, où il devoit recevoir d'*Angleterre* des Troupes & de l'argent pour païer ſon armée.

Le *Prince de Condé* décampa donc le dixiéme *Décembre*, ſon armée étant encore de neuf mille hommes d'infanterie, & de quatre mille chevaux. Il reconnut trop tard la faute qu'il avoit faite de vouloir aſſiéger *Paris*, & fit mettre le feu preſque à tous les logemens, enſorte, que dans un moment *Mont-Rouge* fut brûlé par les *Allemans*, *Arcuëil* par *Jean de Rohan de Fontenai*, & auſſi tôt après le *Pont d'Antoni*. Le Prince alla d'abord coucher à *Palaiſeau*, enſuite à *Limours*, Maiſon de plaiſance, qu'il ſauva du pillage des Soldats, quoiqu'elle appartînt à la *Ducheſſe de Valentinois*, & le troiſiéme jour il arriva

à *Saint Arnoul*, dont les Habitans lui aïant fermé les portes, la place fut prise de force, & pillée, & les Prêtres fort maltraités. Il y demeura deux jours pour rafraichir son armée, & réparer son artillerie.

Les Troupes du Roi le poursuivirent jusqu'à *Etampes*, où étoit *Duras* avec trois Enseignes. Quoiqu'il fût aisé de se rendre maître de cette place, les Chefs tinrent conseil, & quelques uns furent d'avis de conduire les Troupes à *Chartres*; mais *Condé* après avoir sçu, qu'on y avoit fait entrer un grand secours, & indigné qu'on l'eût amusé par des conférences, & par des propositions de paix, pendant que l'armée Catholique se retranchoit & grossissoit, il proposa dans le Conseil de guerre de retourner sur ses pas en toute diligence & d'attaquer *Paris*. Mais l'*Amiral de Coligni* s'y opposa, parce que les *Allemans*, qui faisoient la plus grande partie de l'armée, se plaignoient de ne pas recevoir leur paie à point nommé, comme on le leur avoit promis, & que se trouvant entre l'armée ennemie & les Bourgeois de *Paris*, la nécessité des vivres se joignant à ces plaintes, il ne falloit point douter, qu'ils n'en vinssent à une sédition & à une révolte. D'où il concluoit, qu'il valoit mieux poursuivre la route de *Normandie*, & s'ouvrir l'épée à la main le chemin *du Hâvre*, où l'on se fortifieroit d'in-

fante-

fanterie, & où l'on pourroit appaiſer les Allemans avec l'argent, qu'on eſperoit toucher de la *Reine d'Angleterre.*

On ſuivit cet avis. *Perdrier Seigneur de Pauligni*, aïant fait eſperer, qu'on pourroit ſe ſaiſir de *Dreux*, Place très commode pour recevoir l'armée; le Prince & l'Amiral lui demanderent, *comment il eſperoit de venir à bout.* *Pauligni* répondit, *que ſon Pere poſſedoit le Château de Mezieres proche la Ville, & que la grange de ce Château en étoit ſi voiſine, qu'on voïoit de-là ouvrir & fermer la porte. Qu'il ſe cacheroit de nuit dans cette grange avec des Soldats choiſis, dont une partie s'avanceroient le ventre contre terre ſi près de cette porte, que le reſte accoureroient pour les ſeconder, & donneroit le ſignal aux Troupes Calviniſtes pour venir auſſi tôt, qu'ils ſe ſeroient aſſuré de la même porte.* Mais la vigilance de *Sourdeval*, qui s'étoit jetté dans *Dreux* avec une Compagnie de chevaux-légers & cinq Enſeignes d'infanterie, empêcha le ſuccès de cette tentative. Voïant que le coup étoit manqué, on alla à *Abli* le quinzieme de *Décembre*, de-là à *Galardon* qui fut pillée, ſur le refus qu'on fit d'ouvrir les portes, & le Prince s'avança enſuite juſqu'à *Aumeau.*

L'Armée Catholique, qui avoit toûjours ſuivi les ennemis, s'en trouva aſſés proche, & comme par l'imprudence des Maréchaux des Logis, le *Prince de Condé*, qui conduiſoit

le Corps de bataille, avoit dévancé de plus d'une lieuë *Coligni*, qui conduiſoit l'aile droite; l'Amiral aïant reconnu la faute, fut d'avis, qu'on s'arrêtât tout le lendemain dans le poſte d'*Ormoi*, juſqu'à ce que l'ordre aïant été rétabli, il marchât devant le Corps de bataille avec l'aile droite. Ce contre tems fit, que les Catholiques arriverent à propos à deux petites lieuës d'*Ormoi*, aïant la riviere d'*Eure* entre eux & leurs ennemis.

Les Triumvirs, qui ſe doutoient bien, qu'il faudroit en venir aux mains, n'aïant rien voulu entreprendre ſans un ordre exprès de la Reine, députérent *de Chatelnau*, qui lui repréſenta la ſituation dans laquelle ſe trouvoient les Généraux de l'armée Roïale, & lui dirent: *Qu'ils pourroient contraindre leurs ennemis à une Bataille; mais qu'étant ſi près de la Cour, ils ne vouloient rien entreprendre ſans les ordres de Sa Majeſté.* Ce diſcours chagrina la Reine, qui ſe tournant vers la Nourice du Roi, *Nourice*, lui dit-elle, d'un ton railleur mêlé d'indignation, *Voilà des Généraux d'armée, qui conſultent une Femme & un Enfant pour ſçavoir, s'ils donneront Bataille; qu'en penſés-vous?* enſuite elle ſe retira. Mais comme *Chatelnau* vouloit une réponſe préciſe, la Reine après en avoir déliberé dans la Chambre du Roi en préſence de quelques Seigneurs, répondit en peu de mots, *qu'on*

s'en

s'en rapportoit pour le tout à la prudence des Généraux, ſans leur rien préſcrire.

Sur cette réponſe, le *Connétable*, *le Duc de Guiſe*, & le *Maréchal de Saint André* aïant conclu à la Bataille, ſe préparerent à paſſer la riviere d'*Eure*, & n'y aiant trouvé aucun obſtacle, ils la paſſerent en effet avec toute l'armée la nuit du dix huit au dix neuviéme *Décembre* en deux endroits, ſous les ordres du *Connétable*, & l'on fit auſſi paſſer le Canon avec tant de promptitude, que pendant ce tems là le *Prince de Condé* ne ſe donna preſque aucun mouvement, & n'envoïa perſonne pour reconnoître ſes ennemis, & ne prit point les places voiſines de la riviére d'*Eure*, dont les Troupes du Roi s'emparerent, auſſi-tôt qu'elles l'eurent paſſé, & ſe ſaiſirent d'une colline couverte de vignes, au pied de laquelle il y a une grande plaine aſſés près de la Ville.

L'Amiral, comme l'on en étoit convenu, partit le grand matin de *Néron*, & le Prince prit ſon chemin par la plaine dans l'ordre qu'il devoit tenir. Les Catholiques aïant reconnu ce mouvement par le bruit des Tambours, envoïerent *Gontaud de Biron*, *Maréchal de Camp*, qui vint auſſi-tôt avertir le *Connetable*, que le *Prince de Condé* marchoit avec toute ſon armée, & qu'avant qu'il fût une heure, on ſeroit peut-être obligé d'en venir aux mains des deux côtés.

Il y avoit dans l'armée du Roi quinze à seize mille hommes d'infanterie, & deux mille cheveaux, qui s'avançoient entre les villages d'*Epinai* & de *Blain Ville*, & disposés de telle sorte, que l'Avant Garde s'étendoit de front contre l'ennemi, que la Cavalerie qui n'étoit pas forte, étoit par Escadrons entre les Bataillons, & couverte à droite & à gauche de ces deux villages. Le *Duc de Guise* & de *la Brosse* couvroient les Troupes Espagnoles à la gauche avec la Cavalerie, & le *Maréchal de Saint André* couvroit les Gascons en flanc. Ensuite l'on avoit ordonné les Fantassins Allemans, & après eux le *Duc d'Aumale* & *Damville* étoient à la queüe de l'Avant-Garde, où il y avoit en tout dix-neuf Cornettes de Cavaliers Cuirassiers, quatorze Enseignes d'Espagnols, vint-deux de vieilles Troupes Françoises, onze d'Allemans, & outre cela quatorze pieces de Canon. Les *Suisses* étoient proches, & après eux le *Connétable de Montmorenci*, & *Nicolas de Brichanteau Seigneur de Beauvais*. Il y avoit un Bataillon quarré de Bretons entre lui & *Lansac*, qui étoit avec un escadron de Cavalerie à la queuë du Corps de bataille, & s'étendoit jusqu'à un village situé à la gauche; & dans ce Corps de bataille il y avoit dix sept Compagnies de Gens d'armes, trois de Cavalerie légere, vint deux de *Suisses*, dix sept autres d'infanterie Françoise, avec huit piéces

ces de Canon. Toute cette Infanterie étoit partagée en cinq gros Bataillons.

Le *Prince de Condé* avoit rangé ſon armée dans cet ordre de bataille. Il y avoit dans l'Avant-Garde, que conduiſoit l'*Amiral de Coligni*, trois cens cinquante Gens d'armes, quatre Compagnies de Cavalerie Allemande, & ſix Compagnies d'Allemans à pied, avec deux de François. Dans le Corps de bataille quatre cens Gens d'armes, ſix Cornettes de Cavalerie Allemande, & douze de François, auxquels on avoit ajoûté ſix Compagnies de Mouſquetaires à cheval, au lieu de la Cavalerie légere, que commandoit *Guillaume de la Curée.* Comme le *Prince de Condé* approchoit d'*Andelot*, qui ſe jour-là avoit eu ſon accès de fievre quarte, ſortit de ſa litiere, ſe couvrit d'une robbe fourrée, & monta à cheval pour connoître s'il étoit ſûr d'attaquer l'armée Roïale; & parce qu'il connut, qu'il y avoit du danger, il conſeilla de n'en pas venir aux mains, s'il étoit poſſible, & de ſe retirer à *Ybron.* L'on y envoïa les Maréchaux de Logis, & le *Prince de Condé* en prénoit déja le chemin, lorsque le *Connétable de Montmorenci* fit faire une décharge de ſon Artillerie ſi à propos, que les boulets emporterent des rangs entiers d'Arquebuſiers à cheval & de Reitres, qui furent tellement épouvantés, qu'ils ſe mirent preſque tous à fuir, & à pouſſer leurs chevaux pour arri-

ver plus vite dans un vallon, où ils alloient entrer, afin d'y être à couvert & hors la portée du Canon.

Ainſi le *Prince de Condé* ſe voïant forcé de combattre s'avança au delà de la Sauvegarde pour aller attaquer le Corps de bataille, & donna le ſignal à *Artus de Vaudrai Seigneur de Moüi*, & à d'*Avaret*, qui avoit la place *de Genlis*, de charger avec leurs Compagnies le Bataillon des *Suiſſes*; c'eſt ce qu'ils firent avec tant de vigueur, qu'ils s'ouvrirent & paſſerent au travers, & en même-tems la Cavalerie Allemande ſe jetta ſur ceux qui ſuivoient, & en fit un grand carnage. *Damville* un des Fils du *Connétable*, qui étoit entre le bataillon des Suiſſes & des Allemans, s'étant avancé avec trois Cornettes de cavalerie pour les ſecourir, fut enveloppé par deux Compagnies d'Allemans, qui ſurvinrent, & repouſſé juſqu'à l'aile droite un peu loin de là. *Gabriel de Montmorenci*, *Seigneur de Montberon* ſon Frère, fut tué dans cette action. Le *Comté de la Rochefoucault*, qui avoit avec lui cent Hommes d'armes, & qui n'étoit pas d'avis, qu'on abandonnât l'infanterie, ſe laiſſa toutefois emporter par le torrent, & alla lui-même charger les *Suiſſes*, qui reſtoient encore, & qui étoient défendus par des Piquiers bien armés, qui le repouſſerent avec perte. Dans le même tems l'Amiral avec ſon Bataillon,

deux

deux Cornettes de Cavalerie Allemande, & d'autres Troupes vinrent fondre ſur le *Connetable*, & ſur huit Cornettes de cavalerie, qui étoient à la queuë du Corps de bataille; & après qu'on eut tiré le Canon, qu'il évita, ou qu'il ſoutint avec peu de perte, il renverſa tous ceux, qui ſe préſenterent devant lui. La plûpart prirent la fuite, & allerent le même jour à *Paris* pour y porter la nouvelle de leur défaite: car pluſieurs des Officiers avoient ſuivi l'exemple des Soldats. *D'Affun* lui-même, Gentilhomme Gaſcon, & un des Maréchaux de Camp, dont la valeur étoit paſſée en proverbe, s'enfuit comme les autres, & alla ſans ſe reconnoître juſqu'à *Chartres*, où la lâcheté qu'il venoit de commettre le toucha ſi fort, qu'elle lui cauſa une fiévre, dont il mourut peu de jours après.

Le *Connétable*, qui eut ſon cheval tué ſous lui, aïant été remonté par le *Baron d'Oraiſon*, Lieutenant de ſes Gens d'armes, fut bleſſé d'un coup de mouſquet au viſage, & auſſi-tôt enveloppé de tous côtés, & fait priſonnier par *Robert Stuart*, *Seigneur de Vezines*. Les Reitres voulurent le lui enlever, & ils y auroient réüſſi, ſi le *Prince de Porcien Antoine de Croüi* ne fût ſurvenu, & ne lui eût rendu tous les devoirs d'humanité, quoiqu'il fût ſon ennemi perſonnel, pour avoir aidé le *Duc d'Arſcot* à ſe ſauver des

pri-

prisons de *Vincennes*, & avoir par là frustré le *Connétable* de la rançon de ce Duc, que le Roi lui avoit accordée. Mais le *Prince de Porcien* plus touché de la disgrace du Prisonnier que de son propre ressentiment, ne pensa qu'à le consoler & lui faire du bien.

Brichanteau Nangis, fut pris aussi, & mourut peu de tems après de la blessure, qu'il avoit reçuë, aussi bien que *de la Brosse*. *René d'Anglure*, *Seigneur de Givri* fut tué de même. Le *Duc d'Aumale* fut renversé par terre, & foulé aux pieds des chevaux. Enfin les dix sept Compagnies Brétonnes, que ce Duc soutenoit, n'étant plus sous les ordres du *Connétable*, lâcherent le pied, & tout le Corps de bataille fut mis en déroute, à l'exception des Suisses, qui rétablirent le combat, en repoussant courageusement l'infanterie allemande. Ils soutinrent de même quelques Cavaliers Allemans & François, le front de leur Bataillon demeurant toûjours ferme; & leur courage aïant augmenté, ils penserent à recouvrer les huit pieces de Canon, qu'on avoit enlevées.

De *Moüi*, qui le craignoit, & qui avoit passé jusqu'au bagage, & au logement du *Duc de Guise*, dont il pilla toute la Vaisselle d'argent, revint sur ses pas; attaqua les Suisses en flanc, & mit le désordre parmi eux; Ils ne laisserent pas en cet état de tuer le cheval de *Moüi*, & de le contraindre de

se

ſe ſauver à pied dans un bois prochain, où il fut pris.

Tandis que cela ſe paſſoit au Corps de bataille, le *Duc de Guiſe*, qui étoit à l'armée ſans commandement, à la tête ſeulement de ſa Compagnie de Chevaux-légers; (car il aimoit mieux être ainſi, que de ne pas commander en chef) pouſſé par l'occaſion, ou par la néceſſité preſſante, prit la place du Général, & rétablit le combat, qui alloit aſſés mal pour les Troupes du Roi, où les *Suiſſes* n'étoient pas, & voiant que les Gens du *Prince de Condé* étoient écartés les uns des autres par les différens combats, qu'ils avoient tant de fois recommencés, il fit marcher le *Maréchal de Saint André*, qui conduiſoit l'Avant Garde, & affin de couvrir l'infanterie allemande qu'il avoit auprès de lui, il commanda aux Gaſcons de marcher devant. Ils attaquerent de toutes leurs forces l'infanterie Françoiſe des ennemis, & les Allemans qui s'étoient ralliés, & les mirent en fuite, pendant que les Eſpagnols, qui ſuivoient, en firent un furieux carnage. Enſuite le *Duc*, & *le Maréchal de Saint André* avec *Damville*, qui s'étoit joint à eux, tournerent tous leurs efforts contre la Cavalerie ennemie, qui avoit déja combattu, & contre celle qui n'avoit encore rien fait. Mais après avoir tiré quatre pieces de campagne, & donné un petit combat, (car

il

il n'y eut que les trois premiers rangs qui en vinrent aux mains) ils furent mis auſſitôt en désordre & en fuite, quoique d'*Andelot*, qui étoit encore foible de ſon accès, fît tous ſes efforts pour rallier les Allemans, qui fuioient, & pour rétablir le Combat. Enfin voïant qu'il ne pouvoit les retenir, tant ils étoient épouvantés, il s'en alla à *Tréon*, & après s'y être repoſé quelques heures, il revint trouver ſes gens, non ſans beaucoup s'expoſer.

Pendant ce tems-là, le *Prince de Condé*, & l'Amiral aïant à peine rallié deux cens Cavaliers, mettoient tout en uſage, pour obliger la Cavalerie Allemande à tenter avec eux le hazard de la Bataille, mais elle s'excuſa ſur ce qu'elle étoit ſans Arquebuſe, & comme elle ſe retiroit à la hâte, & qu'elle entrainoit les François épouvantés, le Prince fut contraint de les ſuivre, aïant déja été bleſſé à la main; mais à peine eut il fait cent pas que ſon cheval, qui avoit reçu un coup d'arquebuſe au pied du montoir, ſe renverſa ſous lui. *Damville*, qui le pourſuivoit avec un gros de Gens d'armes, l'atteignit dans le tems qu'on lui amenoit un autre cheval, & le fit priſonnier. Les Allemans & les François aïant paſſé un bois taillis, & une vallée, s'arrêterent ſur le haut, tandis que le *Duc de Guiſe* étoit occupé à attaquer l'infanterie allemande, qui s'étoit retranchée

au

au nombre de deux mille hommes entre des murailles sêches, & durant ce tems là la Cavalerie qui fuioit eut le loisir de se rallier. Le *Maréchal de Saint André* partit, mais trop tard, pour le suivre, affin de l'attaquer avant qu'elle fût ralliée une seconde fois, & après l'avoir taillée en piéces, il put atteindre ceux, qui emmenoient le *Connétable de Montmorenci*, pour retirer ce Général d'entre leurs mains & lui procurer la liberté.

Mais l'Amiral, avec le *Prince de Porcien* & le *Comte de la Roche foucaud*, aïant assemblé environ trois cens hommes, à qui il ne restoit que les pistolets & l'épée, & pris mille Allemans, revint à la charge, & combattit plus opiniâtrement qu'il n'avoit fait contre le *Maréchal de Saint André*, auquel s'étoit joint le *Duc de Guise*. Sa Cavalerie fut chargée par l'Amiral avec tant de fureur, qu'elle auroit été renversée sans deux mille vieux Fantassins François, que le Duc avoit rangé en bataille dans un endroit, où ils ne pouvoient être vûs par l'Amiral, parce que la Cavalerie les couvroit. Ils s'avancerent donc rangés en un seul Bataillon quarré, qui prennant en flanc l'Escadron de l'Amiral, lui tua tant d'hommes & de chevaux dès la premiere charge, qu'il fut contraint de quitter la Cavalerie Catholique, qu'il tâchoit de met-

tre

tre en désordre pour se délivrer de ce bataillon.

Le *Maréchal de Saint André* aïant donné tous les ordres nécessaires dans cette derniere action, son cheval épuisé s'abattit, & accabla tellement son Maître par son poids, que ne pouvant se relever, il fut contraint de tendre la main, & de se rendre à un Gentilhomme Reformé, qui le dégagea, & le fit monter en croupe, dans le dessein de le conduire en lieu de sûreté. Mais presque dans le même tems le Maréchal fut tué par *Baubigni*, Gentilhomme, qui avoit été son domestique. Cette action, dans laquelle *Boissi*, *Ecuïer du Duc de Guise* fut aussi tué, dura plus de quatre heures, & de chaque côté on y montra beaucoup de courage & de valeur.

L'Amiral accablé par les continuelles décharges des Arquebusiers, fut obligé d'abandonner la partie, & de se retirer du champ de bataille, mais avec un si bel ordre, que ses Troupes garderent toûjours leur rang. Il avoit encore deux escadrons de Reiters avec le *Maréchal de Hesse* à l'Avant Garde. Il menoit lui-même au milieu ce qui lui étoit resté de cavalerie & d'infanterie Françoise, & toute son Artillerie. Les Troupes choisies commandées par son intime Ami *Bouchavannes*, faisoient l'Arriere-Garde.

Il

Il eſt vrai, que le Duc voulut les pourſuivre; mais à peine eut-il marché ſept ou huit cens pas, que la nuit les lui fit perdre de vûë, & les ennemis ne s'arrêterent qu'au village de la *Neuville*, à plus d'une lieuë du champ de bataille, dont le *Duc de Guiſe* demeura maître, auſſi bien que de quatre piéces de Campagnes, & des Drapeaux, ce qui fit attribuer la victoire à l'armée Roïale.

Tel fut le ſuccès de la *Bataille de Dreux*, donnée le dix neuviéme de *Décembre*. Ce qu'il y eut de plus extraordinaire fut, qu'aucune Eſcarmouche ne la précéda, quoique les deux armées euſſent été plus d'une heure & demie en préſence. Que les deux Généraux de part & d'autre furent faits priſonniers. Que les Catholiques & les Reformés ſe ralliérent ſans obſtacle autant qu'ils voulurent. Le même jour après ſoupé, l'Amiral voulant rendre la victoire plus douteuſe, perſuada aux Allemans de retourner au combat le lendemain de grand matin, les aſſûrant, qu'ils ſeroient infailliblement victorieux, parce que l'ennemi avoit perdu ſes deux prémiers Généraux, que ſa Cavalerie avoit été miſe en déroute, & que les *Suiſſes*, qui étoient la plus grande force de cette armée, avoient été taillés en piéces. Mais comme ils s'excuſerent ſur ce que leurs chevaux étoient bleſſés, qu'outre cela ils é-

toient fatigués ; qu'ils n'avoient point de poudre, & que le plus grand nombre avoit ſes armes ou perduës ou briſées ; un Conſeil ſi glorieux & ſi utile, comme ils le reconnoiſſoient eux mêmes, n'eut point d'effet, & l'on en demeura là.

Il eſt vrai, que les *Suiſſes* avoient beaucoup ſouffert, & qu'ils perdirent quantité de monde dans cette journée. On ne peut mieux rapporter la valeur avec laquelle ils combattirent, & ſe diſtinguerent, qu'en diſant avec l'Hiſtorien de *Charles IX*, qu'ils remporterent la gloire d'avoir mieux combattu ce jour-là, que les Légions Romaines dans les quatre cens vint cinq Batailles qu'elles avoient gagnées. Entre dix ſept ou ſeize Officiers de mérite & de marque, qu'ils perdirent dans ce rude combat, on regretta particuliérement, dit *Stetler*, *Jacques Fuchsberger*, *& l'Avoïer Schwaller de Soleure* ; Tous deux connus par leur expérience, & des talens ſupérieurs dans le commandement. Mais ce qui juſtifie cette valeur des *Suiſſes*, & l'Hiſtorien, qu'on vient de nommer, eſt la lettre que *Charles IX.* écrivit de *Paris* aux Cantons en date du vint-troiſiéme *Décembre* 1562., conçuë en ces termes, ſuivant la traduction. *Charles, par la grace de Dieu Roi de France. Très-chers Amis & Confédérés. Nous n'avons pas lieu de douter, que vous ne preniés plus que perſonne une part ſincére & confé-*

déra-

dérable à tout ce qui peut nous arriver d'heureux. C'eſt pourquoi, nous n'avons pas voulu tarder de vous aviſer de la victoire, que Dieu nous a donnée le dix-neuviéme de ce mois ſur nos ennemis, dans laquelle (ce que nous devons vous atteſter) vos Troupes ont fait paroître autant de valeur & de bonne conduite, que jamais on ait vû parmi les Guerriers le plus renommés. Car quoique nos ennemis aïent par différentes repriſes fait leurs plus grands efforts pour les enfoncer & les rompre, néanmoins ils ſe ſont toutes les fois ralliés avec tant d'ordre & de bravoure, qu'il n'eſt pas poſſible que jamais Troupes aïent pû mieux faire. Mais comme dans ces ſortes d'occaſions il n'eſt pas poſſible qu'on ne ſouffre de la perte, vous avés eu dans cette Bataille quelques Capitaines tués. Nôtre Couſin le Connétable en tombant de cheval, & après avoir été bleſſé, fut fait priſonnier : & le Maréchal de Saint-André eſt du nombre des morts. De la part de nos ennemis on a compté cinq ou ſix mille hommes reſtés ſur le champ de bataille. Leur Cavalerie entiérement défaite, leur Infanterie diſperſée dans la fuite. Et nôtre Couſin le Prince de Condé bleſſé, & pris par nos gens. On nous dit, que les Châtillon, Andelot, & de Rochefoucault ont eu le bonheur d'échapper, & qu'ils font tout ce qu'ils peuvent pour rallier le reſte de leur armée, ce qu'ils ne feront ſi-tôt pour pouvoir reparoître en campagne. Nôtre très cher Couſin le Duc de Guiſe, qui a mérité la plus grande part à la

gloire de cette journée, n'aura pas plûtôt raſſemblé toutes ſes Troupes, qu'il ſçaura bien à quoi les emploïer, ſi nos ennemis ne ſe retirent pas ſous le Canon d'Orleans, comme on nous aſſûre, qu'ils ont deſſein de le faire. Au reſte nous ne vous faiſons pas un détail plus circonſtancié de cette action, étant perſuadé, que chaque Capitaine de vôtre Nation le fera en particulier à ſes Souverains Seigneurs; mais nous vous faiſons cette lettre pour vous marquer le grand contentement que nous avons des fidéles & grands ſervices de vos Troupes, tellement qu'on peut avec juſtice leur attribuer avant tous les autres une grande partie de l'honneur de cette Bataille. Nous prions Dieu, Très-chers Amis & Confédérés, qu'il vous ait en ſa ſainte garde. Donné à Paris le vint-troiſiéme Décembre, 1562.

Lauffer, qui rapporte cette lettre du Roi, qui eſt ſoigneuſement conſervée, répand du venin dans la légere réflexion qu'il fait au ſujet du rapport, qu'on fit à *Charles IX.* du ſuccès de la journée de *Dreux*; & il ſemble même qu'il eſt mortifié, que tant de gloire ne regarde que les Troupes des Cantons Catholiques.

Le *Connétable de Montmorenci*, qui avoit été fait priſonnier, fut conduit à *Orleans* ſous bonne eſcorte, dans la crainte qu'il ne fût enlevé en chemin; il avoit alors ſoixante & dix ans. Pour le *Prince de Condé*, qui avoit été pris par *Damville*, on le conduiſit au

camp

camp pres de *Dreux*, où le *Duc de Guiſe* le reçut avec tous les témoignages les plus ſenſibles d'une très ſincére amitié, & de la maniere du monde la plus noble & la plus généreuſe. Il le conſola, il le plaignit, il prit un ſoin très particulier de ſa vie, & ne le pouvant mettre en liberté ſans l'ordre du Roi & de la Régente, il le mena dans une chambre joignant la ſienne, où il l'avertit de ne ſe montrer à perſonne pendant ſon abſence, affin de ne pas irriter à contre-tems la fureur de quelque Catholique indiſcret, en qui le faux zéle auroit plus de force que le reſpect pour le ſang Roïal. Il ne le quitta que pour aller donner ſes ordres, & le rejoignit auſſitôt après, & tous deux mangerent à la même table; mais ce qui embarraſſa un peu le *Duc de Guiſe*, fut, qu'il n'avoit qu'un lit, parce que le bagage étoit écarté ou perdu, & que le ſien le ſuivoit toûjours. Le Duc l'offrit obligeamment au Prince, qui craignant, que s'il acceptoit cette offre, l'on ne crût, qu'il en uſoit trop librement, ou s'il la refuſoit, on ne le taxât d'impoliteſſe, répondit au Duc, qu'il recevroit volontiers ſon lit, pourvû qu'ils le partageaſſent enſemble. A quoi le Duc conſentit. Ainſi l'occaſion unit à une même table & dans un même lit deux ennemis mortels, qui cherchoient depuis long-tems à ſe perdre l'un l'autre, & laiſſa en doute ſi la généroſité du Duc méri-

toit plus d'éloge pour avoir fait paroître une ſi grande modération, que celle du *Prince de Condé* pour s'être abandonné avec tant de courage & de confiance à la foi d'un ennemi. La douleur que le Prince fit paroître le lendemin, & le récit qu'il fit de la façon dont il avoit paſſé la nuit, n'aiant pû fermer l'œil, pendant que celui qui étoit à ſes côtés avoit dormi auſſi profondément, que s'ils avoient combattu enſemble le jour précédent pour la même cauſe, & que s'ils avoient été les meilleurs ami du monde, furent les plus autentiques témoignages, qu'il pût rendre à la confiance héröique & à l'intrépidité du *Duc de Guiſe.*

La ſemaine après le Dimanche *Oculi*, *Nicolas de la Croix*, *Abbé d'Urbais & Seigneur de Nogent*, Ambaſſadeur pour le Roi en *Suiſſe*, ſe préſenta dans la Diette de *Baden* cette an-
1563 nee 1563.; & comme un nouveau Miniſtre il fit les complimens ordinaires & ſuivant l'uſage. Il exhorta le *Corps Helvétique* à la paix & à l'union en repréſentant pour y engager les Confédérés, la triſte ſituation où la *France* ſe trouvoit par les guerres civiles, qui la déſoloient. Il annonça par cette occaſion la mort du *Duc de Guiſe*, & de beaucoup d'autres grands Seigneurs, ſe plaignant auſſi de la révolte, & de la ſédition de quelques Princes, qui ſous prétexte, que la Reine tenoit le Roi ſon fils comme priſonnier, ne cher-

choient

choient qu'à raſſaſier leur propre ambition & à ſe rendre maîtres du Gouvernement, priant les *Suiſſes* de la part du Roi de ne point donner de ſecours à ſes ennemis, de rappeller ceux des leurs qui y étoient accourus, & de reſter conſtamment attachés aux Traités, qu'ils avoient faits avec la Couronne. Les Députés reçurent cette propoſition de l'Ambaſſadeur dans leur *Abſcheid*. Mais comme la Paix ſe fit peu de tems après entre les Catholiques & le Huguenots en *France*, il ne fut pas néceſſaire d'y répondre.

La mort du *Duc de Guiſe* fut de tant d'efficace, que l'on fit la Paix cette fois, à condition, qu'on laiſſeroit aux Reformés effectivement le libre exercice de leur Religion, mais avec quelques reſtrictions, qui n'étoient pas dans l'Edit de *Janvier*.

Le *Duc de Guiſe*, Seigneur de grand renom, d'un jugement, d'une bravoure extraordinaire, & un des plus raiſonnables de ſon tems, perſuadé qu'il extermineroit le parti Reformé, s'il pouvoit devenir maître d'*Orleans*, ſe rendit devant cette Ville, & en forma le Siége le ſixiéme de *Février*; mais ſa mort précipitée fit abandonner cette entrepriſe. Ce Duc fut bleſſé à mort d'un coup de piſtolet, qui lui fut tiré par *Jean Poltrot*, Gentilhomme Angoûmois, un des plus déterminés du parti Reformé. C'étoit le dix-huitiéme de *Février*. La bleſſure fut trou-

vée mortelle, & il rendit l'ame en effet le vint quatriéme du même mois. *Poltrot*, après ce coup s'enfonça dans la forêt *d'Orleans*; mais il fut pris le lendemain, interrogé le vint un, & condamné à mort quelques jours après. Il fut conduit à *Paris* pour y être exécuté; mais il mourut à la queſtion. Comme il avoit déclaré, que c'étoit *l'Amiral de Coligni*, qui l'avoit porté à tuer le Duc, l'Amiral fit pour ſe juſtifier une Apologie, qui ne perſuada preſque perſonne; mais on voulut bien l'épargner, & d'ailleurs les conjonctures du tems obligeoient, ſi non à le regarder comme innocent, au moins à ne pas tenter de le punir comme coupable.

Theodore de Beze, dont les diſcours ſéditieux n'avoient pas peu contribué à la révolte, ne ſe croïant pas alors en ſûreté en *France*, ſe retira à *Genéve*, où il perſiſta dans ſa fureur contre la vraie Religion.

Les Conteſtations entre les deux Religions dans le *Canton de Glaris* furent appaiſées
1564 cette année 1564. par le Traité ſuivant. 1ò. *Tous les Concordats faits dès l'année* 1531. *ſubſiſteront dans tous leurs points, à l'exception, que dans le Bourg de Schwanden, on n'y célébrera point la Meſſe, pendant que perſonne n'en demandera la célébration.* 2ò. *En cas que quelques Egliſes de celles qui ſont contenuës dans les Traités précédens aïent été prophanées, on les fera de nouveau conſacrer aux dépens du Treſor public.*

public. 3ò. *Dans le Bourg de Glaris, où il n'y avoit eu qu'un Prêtre ci devant, par ce Traité on eſt convenu, qu'il y en auroit deux à côté d'un Miniſtre; & que ſi le revenu du Bénéfice n'eſt pas ſuffiſant pour entretenir ce deuxiéme Prêtre, le Tréſor y ſuppléera par une penſion.* 4ò. *Les Catholiques aux jours des Dimanches & des Fêtes entreront les prémiers dans l'Egliſe pour y faire le Service Divin, affin que les Reformes puiſſent y entrer après eux, en Eté à huit heures, & en hiver à neuf; les jours ouvriers une demie heure plûtôt.* 5ò. *On s'abſtiendra dorénavant de toutes injures de part & d'autre.* 6ò. *La Prédication du jour de la Proceſſion de Näfels ſe fera alternativement d'année en année ſans paroles offenſantes, entre le Prédicateur Catholique & le Zwinglien.* 7ò. *Dans le remplacement des Magiſtrats, les Reformés n'uſeront d'aucune fraude à l'égard des Catholiques. Enfin les Cantons de Lucerne, d'Uri, d'Underwalden & de Zug eſpérent, que les Reformés de celui de Glaris ſe laiſſeront perſuader de ſe ſoumettre aux déciſions du Concile de Trente.* Ce qui n'arriva point, puiſque, dit *Lauffer*, les Huguenots ont augmenté en nombre, malgré les Articles que les Catholiques ont fait inſerer à leur avantage dans ce Traité. Il ſemble, que cet Auteur ne s'accorde pas tant avec la fidélité de l'Hiſtoire, lorsqu'il inſinue dans le ſixiéme point de ce Concordat, que le Miniſtre Proteſtant avoit ſeul

prêché ci-devant ſur le champ, où la *Bataille du Näfels* s'étoit donnée en 1388. En ce tems-là il eſt de notoriété publique, que *Zwingle* n'étoit encore que dans la Préſcience divine, qu'ainſi ni lui ni ſes Succeſſeurs ne peuvent pas remplir une Chaire, qui le fut par les Catholiques juſqu'à quelque tems après que les *Glaronois* ſe laiſſérent aller en partie aux nouvelles opinions.

Guillaume de Frölich, qui avoit ſi ſouvent commandé les Troupes *Suiſſes* dans différentes occaſions en *France*, & qui étoit Capitaine Commandant de la Compagnie des *Cens Suiſſes* de Sa Majeſté ſous le *Duc de Bouillon*, étant mort à *Paris* dix jours avant la *Bataille de Dreux*, ce poſte fut confié à *Pierre de Cléri*, Chevailler & Conſeiller d'Etat de la Vilie & République de *Fribourg*, ce qui fit, que ces deux braves Officiers, l'un par ſa mort, & l'autre parce qu'il ne lui convenoit pas d'abandonner la perſonne du Roi, qui étoit à *Nimes* dans le *bas Languedoc*, ne purent pas ſe rencontrer au Traité d'alliance qui fut conclu à *Fribourg* le ſeptiéme *Décembre* 1564. entre ſa Majeſté Très Chrétienne & le Corps Helvétique, excepté les deux Villes de *Zurich* & de *Berne*.

Charles IX. étant devenu Majeur, on ſongea à renouveller l'alliance avec les *Suiſſes*. Le *Maréchal de la Vieuville*, *François de Scépeaux*, *l'Evêque de Limoges*, *Sébaſtien de Laubespine*,

bespine, *& de Saint Laurent*, *Abbé d'Urbais*, trois Miniſtres d'un mérite diſtingué, furent chargés de conduire cet Ouvrage. Ils firent leur entrée dans la Ville de *Fribourg* l'onziéme d'*Août*, ſuivis de cent-cinquante chevaux. On leur avoit envoïé un détachement de trois cens Mouſquetaires à la rencontre juſqu'à une demie lieuë de la Ville; qui à une certaine diſtance leur firent une décharge redoublée; enſuite aïant pris les Ambaſſadeurs au milieu du Bataillon ils les conduiſirent dans la Ville, où ils furent reçus au bruit de trente-ſix piéces de Canon & du feu d'une nombreuſe Garniſon.

Les mêmes onze Cantons, & leurs Alliés, qui étoient unis avec *Henri II*, entrerent dans cette Alliance, & ſignerent pour leur part ce Traité, qui fut conclu le ſeptiéme de *Décembre* 1564. pour toute la vie de *Charles IX*, & ſept ans après ſa mort. Les parties y ſtipulerent aux mêmes termes, que dans le précédent, tout ce qui peut regarder les Penſions des Cantons, la force des levées dans les différentes occaſions, la ſolde des Troupes, & leur deſtination dans les expéditions de guerre, le droit de juriſdiction, & le maintien des priviléges accordés par les Rois Prédéceſſeurs. Il y eſt dit outre cela, que le Roi ſera tenu de faire païer aux Troupes de la Nation la ſolde d'un mois, pour une Bataille qui aura été gagnée par leur

aſſiſtan-

assistance ; ce qui fut depuis appellé *la Solde de Bataille.*

Dès que le Traité fut signé, les Ambassadeurs de *France* & ceux des Cantons allerent en grand cortége dans l'Eglise de *Saint Nicolas ;* où l'on chanta la Messe en Musique & au bruit du canon & de la mousqueterie. On envoïa un Courier au Roi à *Nimes*, & les *Suisses* lui députerent des Seigneurs de chaque Canton allié pour être présens à la signature de Sa Majesté. *Nicolas de Praroman, Avoïer de Fribourg*, & qui avoit présidé à cette Diette, y fut envoïé de la part de cette République, avec *François Gurnel, Chancelier*, qui avoit reçu les instrumens. *Charles IX.* signa les deux doubles à *Mont-Demarsan*, Ville dans la *Gascogne*, Capitale d'un petit Pais du même nom.

On avoit tenté en vain de faire entrer dans ce Traité les Cantons de *Zurich* & de *Berne*, qui ne crurent pas devoir varier sur le motif qui les avoit éloignés déja ci-devant. Ainsi la démarche, que firent les trois Ambassadeurs du Roi, de se rendre pour cet effet à *Berne*, devint inutile. Le Sénat des Deux cens s'étoit à la vérité assemblé, pour déliberer sur ce qu'il devoit faire. Les suffrages allerent à envoïer à *Fribourg Nicolas de Graffenried & Claude Mei*, pour remercier le *Maréchal de la Vieuville* de l'honneur que le Roi leur faisoit de les vouloir com-

prendre dans l'Alliance. Cette opinion fut extrêmement balancée, parce que *Charles IX.* renfermoit dans ce Traité la Ville de *Genéve*, & que par une lettre annexe il garantiſſoit le *Païs de Vaud* aux *Bernois*. Mais la véhémence du diſcours & le crédit de *Jean Vœber*, un des plus fameux Miniſtres de leur Egliſe, déconcertérent toutes les bonnes diſpoſitions, où l'on étoit à cet égard.

Cet Homme, qui joignoit à une éloquence naturelle, tout ce que l'extérieur pouvoit avoir de pathétique, aïant demandé, qu'il lui fût permis, en qualité de Paſteur, d'expliquer en plein Sénat les devoirs du Souverain envers Dieu dans cette occaſion, il y parla d'une maniere ſi preſſante, en rappellant dans les termes les plus forts les engagemens, dans leſquels les Chefs du peuple étoient entrés avec le Seigneur, dès le jour de la Réformation, à l'exemple de *Joäs* & des autres Rois d'*Iſraël*, que toute l'aſſemblée, dont une partie ſe trouvoit déja dans les mêmes ſentimens, ſe laiſſa aiſément entraîner à des perſuaſions, où l'Orateur n'avoit rien oublié pour flatter, avec artifice, la dignité & les maximes du Gouvernement de ce tems-là, mais qui aujourdhui ne perſuaderoit pas un Magiſtrat, qui a renoncé aux inſinuations politiques de ſes Miniſtres. Il avoit eu ſoin de diſtribuer en même tems, dans le public, un imprimé, qui renfermoit

le

le précis de ſon diſcours, avec les traits les plus touchans ſur le danger, où ſe trouvoit la Religion, ſi l'Etat s'uniſſoit d'interêt avec une Puiſſance, dont le principal objet étoit de la détruire.

Ainſi le Citoïen & le Magiſtrat également frapés, toute la négotiation échoüa ſans peine. Le Canton ſe contenta en refuſant l'Alliance d'aſſûrer l'Ambaſſade, que quoique ſa ſituation préſente ne lui permît pas d'entrer dans une liaiſon particuliere, la *France* pouvoit compter, qu'il obſerveroit fidélement tout ce dont on étoit convenu de part & d'autre par la paix perpétuelle, contre laquelle il ne permettroit jamais, qu'il ſe paſſât rien dans ſes Etats. A l'égard de *Zurich*, quoique ce Canton ſoit le prémier ſelon le rang, comme il avoit depuis long-tems pour maxime de parler le même langage que ceux de *Berne*, il ne fut point dans la peine de recevoir des ſollicitations.

Ces deux Républiques ont depuis extrêmement changé de ſiſtême. Elles ſont entrées dans l'Alliance de 1663. avec *Louïs le Grand*; & celle de *Berne* en particulier l'année 1714, le huitiéme *Janvier*, dans un Traité d'étroite & perpétuelle union défenſive avec les *Seigneurs des Etats Généraux.* Il eſt vrai, qu'elles font difficulté d'entrer dans celui de 1715., quoique la *France* ait offert de traiter de nouveau en prenant pour baſe,

&

& pour fondement la Paix perpétuelle & l'Alliance de 1663, ce qui corrigeroit certains articles, à parler vrai, qui paroiſſent ſouffrir de la contradiction, & dont l'explication & la netteté ne pourroient qu'être avantageuſes aux deux Parties. Mais il ſemble, qu'il ſe trouve quelque nouveau *Jean Väber*, qui recourt encore aux Rois *Joäs*, *Aſas*, & *Joſias*

Quoiqu'il en ſoit, les *Bernois* parurent ſe répentir l'année ſuivante d'avoir refuſé la propoſition du *Maréchal de la Vieuville*. Ils firent une tentative auprès de leurs Sujets, pour en apprendre les ſentimens, & pour décider enſuite ſuivant la pluralité pour ou contre l'Alliance. Leur deux *Landgericht*, *Sefftingen & Zolligkoffen*, *Nidau*. *Büren*, *Bipp*, *Wangen*, *Zoffingen*, *Arbourg*, *la Ville & le Comté de Lentzbourg*, *Schenkenberg*, *Aïle*, *Oëſch*, *& le Rougemont*, opinerent pour l'Alliance ſans reſtriction. Les quatre Paroiſſes, le *Haut & Bas Sibenthal*, le *Landgericht de Sternenberg*, *Laupen*, *Arberg*, *Underſeewen*, *Aeſche*, *Frutingen*, *Hutwil*, *Landshut*, *Arwangen*, *Aarau*, *Brug*, *Im Engen*, & *Biberſtein* y conſentirent pourvû que ce fût l'honneur de Dieu; & l'avantage de la République, ce qu'ils abandonnerent au diſcernement de leurs Souverains Seigneurs. Au contraire, *Thun*, les *Landsgericht libres*, *Interlachen*, *Hasle*, *Spietz*, *Berthoud*, *Trachſelwald*

ſelwald & *Sanen* trouverent, qu'on devoit abſolument refuſer l'Alliance avec *Charles IX.* Ces trois différens ſentimens aiant été rapportés à Berne, les Deux Cens s'aſſemblerent après qu'on y eut convoqué tous les Ballifs; on débattit cette matiére avec beaucoup de véhémence de part & d'autre, & on ne manqua pas de bonnes raiſons des deux côtés, ſuivant le ſtile de ce tems là, où la nouvelle doctrine avoit le plus d'influence dans les affaires d'Etat. Enfin l'appas de la garantie du *Païs de Vaud* n'aïant pas pû l'emporter ſur les ſcrupules de la Réligion, on envoïa un Courier à *Lion* où l'*Evêque de Limoges* attendoit la réſolution des *Bernois*, pour annoncer à ce Prélat, *que la République n'avoit pas pû ſe déterminer à entrer dans l'Alliance des autres Cantons avec le Roi.*

Il s'étoit paſſé plus d'une année entiére depuis la concluſion de ce nouveau Traité,
1565 lorsqu'il s'éleva en cette année 1565. tout à coup dans les *Griſons*, à ce ſujet des mouvement qui demanderent toute la prudence des Cantons, pour être appaiſés. Les Partiſans du *Roi d'Eſpagne* avoient ſemé, dans les *trois Ligues*, des bruits désavantageux à l'occaſion de cette Alliance, en perſuadant les peuples, qu'elle étoit directement oppoſée à *l'union Héréditaire*, & à tout ce qui avoit été ſtipulé en faveur du *Milanois.* Il n'en fallut pas d'avantage pour échauffer les

eſprits.

esprits. On vît prendre aussi tôt les armes aux Habitans de la campagne, & les désordres suivirent de près par les incendies & la destruction d'un Château dans l'*Engadine* appartenant à l'*Evêque de Coire*.

On jugea nécessaire d'assembler une Diette générale à *Baden* dès le mois de *Février*, en présence de *Bellievre* Ambassadeur ordinaire du Roi. Il y fut résolu, que les Cantons de *Zurich*, de *Lucerne*, de *Schweitz*, & de *Glaris*, comme les plus intimement alliés avec les *Grisons*, y envoieroient une Députation solemnelle, pour leur faire connoître dans l'assemblée des *trois Ligues*, l'interêt essentiel qu'ils avoient à pacifier ces troubles.

Après quelques vivacités, qui se ressentoient encore de l'émeute, on parvint à ramener le peuple, & tout y aiant pris le calme *Urbain* en remercia les *Suisses* dans la Diette de *Baden* tenuë le premier de *Juillet*, où ce Ministre du Roi parla avec gravité, dit *Stetler*, & se répandit beaucoup en paralleles sur le Gouvernement de *Rome*, & celui de *Constantinople*, en faisant allusion à la maniere de régner du Conseil d'Espagne, qui en faisant semblant de s'interesser pour les *Suisses* ne cherchoit dans le fond qu'à les perdre.

Dans cette Diette les Ambassadeurs du Roi *Philippe II.* demanderent instamment,

qu'on comprit le *Duché de Milan* dans le Traité de l'*Union héréditaire*; mais cette propoſition ne pût pas avoir lieu. On fit entendre aux Eſpagnols, que l'*Empereur Maximilien* en 1511. n'avoit jamais inſté, que pour les deux Maiſons d'*Autriche* & de *Bourgogne*, qui ſeules pouvoient être compriſes dans ce Traité, auquel les *Suiſſes* reſtoient attachés tout uniment. Cette année finit en *Suiſſe* par une horrible peſte, qui enleva beaucoup de monde. Elle commença à *Fribourg* le jour de la *Saint Jean Baptiſte*; elle y fit un terrible ravage, puisqu'en moins de trois ou quatre mois, qu'elle dura, elle enleva dans la ſeule Ville trois mille ames, dont il en mourut pendant quelque tems juſqu'à cinquante par jour. Dans les deux Paroiſſes voiſines de *Tavel* & de *Didingen* on y compta près de quatorze cens morts. Ce qui prouve le grand nombre de peuple & d'habitans, que contenoit alors la Ville & le Canton de *Fribourg*.

Stetler & *Lauffer* ne donnent cette an-
1566 née 1566. rien de remarquable, que la nouvelle Confeſſion de Foi, que les Cantons Proteſtans, à l'exception de celui de *Bâle*, firent imprimer pour être renduë publique dans tout l'Univers. Ce ſont les expreſſions de *Lauffer* & de *Stetler*. Cette Confeſſion, ajoûte ce prémier Auteur, fut d'abord dreſſée par *Henri Bullinger* en 1562. Enſuite, com-

me

me il fut dangereuſement malade de la peſte, qui régnoit à *Zurich* en 1564, il ordonna par ſon teſtament, qu'elle fût remiſe au Magiſtrat après ſa mort, affin de ſervir de modele à ſon Souverain & à ſa Poſtérité. Mais comme il ne mourut point de cette maladie, il communiqua cette nouvelle confeſſion de Foi aux Hommes doctes dans le *Zwinglianiſme*. L'*Electeur Frédéric* voulut la voir, & lui donna ſon approbation après l'avoir examinée, deſirant qu'on la rendît publique. C'eſt ce qui détermina les Cantons réformés de s'y prêter, ſur-tout après s'être apperçus qu'on critiquoit beaucoup leur nouvelle doctrine. Dès qu'ils eurent obtenu le conſentement des Egliſes de *Saint Gal*, de *Mulhauſen*, de *Bienne*, des *Griſons*, de *Neufchâtel* & de *Genéve*, auxquelles adhérerent enſuite, au rapport de *Lauffer*, les *Egliſes de Hongrie*, de *Pologne*, & d'*Ecoſſe*, on mit cette Confeſſion ſous la preſſe, & c'eſt ce qu'on nomme la *Confeſſion Helvétique*; mais *Bâle* reſta dans ſa confeſſion particuliére.

L'*Hiſtoire Eccléſiaſtique*, pour ſervir de continuation à celle de l'*Abbé Fleuri*, dit, *que les Egliſes Reformés de Suiſſes peu contentes de la profeſſion de Foi de Zwingle en 1530, d'une autre publiée à Bâle en 1532, d'une troiſiéme dans la même Ville en 1536, & d'une quatriéme arrêtée d'un commun accord entre les Suiſſes & ceux de Genéve en 1554, en firent encore*

une nouvelle en cette année 1566. Les Miniſtres, qui la publiérent, virent bien que tant de changement dans une choſe auſſi importante, & qui doit être auſſi ſtable, & auſſi ſimple, décrioient leur Religion. C'eſt pourquoi en rendant raiſon de ce changement dans la Préface, ils diſent: *Qu'encore que pluſieurs Nations aïent déja publié des Confeſſions de Foi différentes, & qu'eux mêmes aïent auſſi fait la même choſe par des écrits publics; toutefois ils propoſent encore celle-ci, parce que ces écrits ont peut être été oubliés, ou qu'ils ſont répandus en divers lieux, & qu'ils expliquent la choſe ſi amplement, que tout le monde n'a pas le tems de les lire.* Cependant les autres Confeſſions de Foi ont à peine cinq feuillets, & celle ci en a plus de ſoixante, quoiqu'elle dût être la plus courte, & quand leurs autres Confeſſions de Foi auroient été oubliées, rien ne leur étoit plus aiſé que de les publier de nouveau, s'ils en étoient contens. Mais comme l'homme eſt fécond en nouvelles penſées, il falloit charger leur confeſſion de nouveautés, que les *Bâlois* n'approuverent point, puisqu'ils ſont reſtés dans celle, qu'ils ont trouvé bonne pour leur Canton en 1536.

Ce fut à l'occaſion de la Diette d'*Augsbourg*, que *Maximilien II.* avoit aſſemblée, que les Cantons Proteſtans firent imprimer leur Confeſſion de Foi. Ce Prince depuis que *Pie IV.* avoit reconnu *Ferdinand Empereur*

reur des Romains légitimement élû, fut lui-même elû *Roi des Romains*, parce que *Ferdinand* ſon Pere, qui avoit fait une Trêve avec les *Turcs*, régna paiſiblement; & comme il avoit été lui même le Médiateur de la *Paix de Paſſau*, faite pour la Religion, il s'y tint fermement attaché, & pour empêcher qu'après ſa mort il n'y eût des diſputes au ſujet d'un Succeſſeur, il obtint des Electeurs, que *Maximilien* ſon Fils ſeroit élû *Roi des Romains*.

Après la mort de *Ferdinand* aïant unanimement été agrégé à la ſuprême Autorité de l'Empire, les conteſtations ſur la Religion commençant à faire naître de nouveaux troubles en *Allemagne*, & *Maximilien II.* prévoïant la guerre prochaine avec les *Turcs*, avoit convoqué cette Diette à *Augsbourg*, pour déliberer ſur l'une & l'autre de ces affaires.

Les Cantons Evangeliques héſiterent, s'ils n'envoïeroient pas une Députation à la Diette de *Erdfurt*, où les Princes Proteſtans s'aſſemblérent en particulier après celle d'*Augsbourg*, pour y préſenter leur Confeſſion de Foi. Mais après avoir déliberé à *Zurich* où ils s'étoient convoqués dans le mois de *Juillet*, ils trouverent, qu'il ne falloit pas précipiter cette affaire, & quoique les *Genevois* cruſſent, qu'on dût faire cette démarche, néanmoins ils en furent détournés par le motif du *Comte Palatin du Rhin*, que les Princes de la Confeſſion

d'*Aubourg* refuſoient de recevoir dans leur communion, parce qu'il différoit de la leur en ce, qu'il paroiſſoit pancher vers le Zwinglianiſme plûtôt que vers le Luthéraniſme. Ainſi regardant la Diette d'*Erdfurt* auſſi partiale à leur égard, qu'ils avoient ci-devant enviſagé le *Concile de Trente*, ils conclurent uniment de ne ſe pas preſſer dans cette affaire, mais de l'examiner avec encore plus de modération & de flegme.

Tout paroiſſoit être devenu tranquille en *France* depuis le Traité d'accommodement ſigné par le Chef du parti Huguenot; & la Cour ſe promettant une Paix durable dans l'intérieur du Roïaume, la Reine Mere avoit jugé à propos de faire voir à *Charles IX.* une grande partie de ſes Etats, en le faiſant paſſer par les Provinces de *Champagne*, de *Bourgogne*, du *Lionnois*, de *Provence*, de *Languedoc* & de *Guïenne*, pour de là aller juſqu'à *Baïonne*, & s'aboucher avec la Fille *Iſabelle*, Femme de *Philippe II. Roi d'Eſpagne*. La tendreſſe maternelle ne fut pas le ſeul motif de cette entrevûë, qui donna occaſion à la Reine Mere de conférer plus d'une fois avec le *Duc d'Albe*; on prétendit, qu'elle l'engagea à une alliance ſecrette entre les deux Rois, dont le but devoit être l'extirpation entiére des Proteſtans en *France*.

En effet ceux-ci allarmés de cette conférence, & ſçachant que l'on prenoit des me-

mesures pour les perdre, prirent en ce tems-là les armes, & s'assemblerent de tous côtés. 1567
Leurs progrès furent si rapides, que le Roi retournant à *Paris*, & étant arrivé à *Meaux*, s'y trouva investi par le *Prince de Condé*, qui l'avoit suivi avec plusieurs escadrons de Cavalerie. Le *Connétable de Montmorenci* craignant, que le Roi ne fût assiégé, & forcé dans cette mauvaise place, fut d'avis qu'on en partît la nuit pour se retirer à *Paris*.

La destinée de la *France* avoit permis, que la nouvelle levée de six mille *Suisses*, que l'Alliance accordoit au Roi, fût arrivée un jour avant dans le voisinage de *Meaux*, sous la conduite du *Colonel de Pfiffer de Lucerne*. On regarda cet événement comme un coup du Ciel, & quoique ces Troupes tirées uniquement des cinq vaillans Cantons, de *Lucerne*, d'*Uri*, de *Schweitz*, d'*Underwalden* & de *Zug*, eussent à peine respiré après la fatigue d'une longue marche, on résolut de remettre la personne du Roi sous leur escorte. Toute la nuit du vint-sept, au vint-huit de *Septembre* fut occupée à se préparer au départ. L'on ordonna aux *Suisses* de se mettre sous les armes. Ils accepterent avec des transports de joïe, qu'il n'est pas aisé d'exprimer l'honneur, qu'on leur faisoit, animés par les discours de leur Colonel, qui avoit conjuré le Conseil d'abandonner le Roi à la fidélité, & à la valeur de ceux de

ſa Nation. Ils proteſterent de mourir tous juſqu'au dernier, ou de conduire ſûrement leurs Majeſtés à *Paris*. Le Roi ſortit donc de *Meaux* environ les quatre heures du matin, accompagné des Seigneurs de ſa Cour, du Conſeil d'Etat & des Dames, au milieu des *Suiſſes* rangés en haïe, qui formoient un gros Bataillon quarré, pour renfermer toute la Cour comme dans une forte Citadelle.

Le *Prince de Condé* ſuivi de *D'Andelot* à la tête de ſes Troupes, ne laiſſa pas de ſe préſenter. Lors que le Roi eut fait environ quatre lieuës, ſix cens chevaux s'approcherent, & ſurpris d'entendre chanter les *Suiſſes*, & voïant que baiſant la terre ſelon leur coûtume, quand ils ſe diſpoſent au combat, ils marchoient tête baiſſée, & leurs piques croiſées, comme des gens réſolus de s'ouvrir le paſſage par la force, le Prince perdit l'eſperance de les enfoncer, & *d'Andelot* accompagné de la *Rochefoucaut*, avec près de cinq cens hommes s'étant détournés, s'avancerent juſqu'à la portée du piſtolet, & firent leur décharge ſur le prémier rang du Bataillon, ſans que les *Suiſſes* en fuſſent ébranlés, & que l'ordre de la marche fût interrompu.

Le *Connétable*, qui craignoit qu'on n'en vîn inſenſiblement à une action, quoique les deux partis n'euſſent point ce deſſein, conſeilla au Roi & à la Reine d'aller droit à *Paris* par différens chemins avec l'eſcorte de

deux

deux cens chevaux, que le *Duc d'Aumale*, le *Maréchal de la Vieuville*, *Biron la Mauvoiſiniere*, & *de Fonſéque Baron de Surgéres* avoient amenés de *Paris*. Quant au *Connétable*, marchant toûjours dans le même ordre avec les *Suiſſes*, & le reſte de la Nobleſſe, & faiſant face de tems en tems à l'ennemi, qui le harceloit, il arriva au *Bourget* près de *Paris*, ſans avoir perdu plus de trente Soldats.

Rien ne fut égal aux expreſſions dont le Roi ſe ſervit dans la lettre, qu'il adreſſa aux cinq Cantons Catholiques, d'où ce ſecours lui étoit venu ſi à propos. Il leur marquoit combien il conſerveroit le ſouvenir d'un événement, qui lui avoit été ménagé par la Providence, & dont le ſuccés avoit ſi parfaitement répondu à l'empreſſement & au zéle d'auſſi chers Alliés. Ce qui regardoit le *Colonel de Pfiffer* perſonnellement n'y fut point oublié. Le Roi ne pouvoit aſſez loüer la capacité & la vigilance, que ce Chef avoit fait voir dans tout le détail de cette marche, qui devoit être miſe en parallele avec une victoire complette, les aſſûrant, qu'un Officier d'un mérite auſſi diſtingué, ne ſeroit pas moins recommandable auprès de ſa Perſonne & à ſa Cour, que dans ſa propre Patrie.

Le *Canton de Fribourg* chercha à ſe diſtinguer dans cette rencontre, par un trait d'é-

mulation, dont on ne peut manquer de luï ſçavoir gré; quoiqu'il fût lui même à la veille d'avoir des occupations du côté de ſes frontiéres, par rapport aux démêlés, qui étoient ſurvenus entre la *Savoie* & ceux de *Berne*.

On appréhendoit quelques nouveaux remuemens dans la Ville de *Lion*, où l'on craignoit, que les Huguenots n'entrepriſſent une nouvelle révolte. *Charles IX.*, pour la prévenir, demanda aux *Fribourgeois* une Compagnie de quatre cens hommes pour ſervir de Garde au *Préſident de Birague*, qui commandoit dans *Lion* à l'abſence du *Duc de Nevers*. *Louïs d'Affri* fut mis à la tête de cette Compagnie, *Louïs de Cléri* fut ſon Lieutenant, & *François de Ligertz* ſon Enſeigne. Ils partirent de *Fribourg* ſur la fin de *Mars*, & étant arrivés à *Lion de Gordes Gouverneur de Grenobles* demanda un détachement de cinquante *Suiſſes* pour ſa garde, qui lui furent envoïés ſous les ordres de *Jean Wild*, dont la Famille ſubſiſte encore avec honneur & diſtinction. Elle a fourni un Avoïer à la République en 1608. en la perſonne de *Jean Wild*.

D'*Affri*, au bout de quatre ans, aïant été rappellé pour être emploïé ailleurs, *Jean Ratzé* fut envoïé à *Lion* pour le remplacer. Les Fils de ce dernier ſe ſont partagés. Les uns ſont reſtés en *France*, où ils n'ont point laiſſé

laiſſé de poſtérité. Les autres ont continué avec beaucoup de réputation leur ſéjour dans leur Patrie.

D'un autre côté, *Jean de Heid*, qui alors étoit un des *Avoïers de Fribourg*, mena un corps de quatre mille hommes, des meilleures Troupes du Canton, en *France*, preſque dans le même tems que le *Prince de Condé* vouloit ſe rendre maître de la Perſonne du Roi & de toute la Cour. Il y avoit eu dans les prémieres guerres de la République plus d'un exemple, qui autoriſoit cet uſage, & qui imitoit en quelque façon, ce que l'on vit pratiquer autrefois par les *Dictateurs Romains*. On peut dire même, qu'il en reſte encore des traces aujourdhui dans la plûpart de ceux, qui commandent les Troupes de cette Nation, & qui au ſortir des travaux d'une Campagne, ou de leur année de ſervice, ſe rendent dans leurs différens Cantons, pour y prendre ſéance dans les Conſeils, & adminiſtrer la juſtice, après quoi ils viennent reprendre, avec le commandement de leurs Troupes, tout ce qui regarde l'exercice de l'art militaire. *De Heid*, dans ce ſiſtème, voulut leur ſervir de Colonel dans cette expédition, pour reprendre enſuite ſes fonctions de ſuprême Magiſtrat.

Depuis la levée de bouclier, que le *Prince de Condé* venoit de faire, les guerres civi-

les

les avoient repris une nouvelle vigueur en *France*, & ce Prince de même que l'*Amiral de Coligni*, n'avoient rien oublié pour former de nouvelles intrigues dans les Cantons, qui ne leur réüſſirent pas mieux que la prémiere fois. *Felix de Bouriac*, *Grand Bailli de Valentinois* leur principal Agent, étoit chargé par ſes inſtructions de trois objets différens, dont un ſeul pouvoit ſatisfaire le parti. Il devoit engager les Etats Proteſtans de la *Suiſſe* de fournir des ſecours, que l'on pût oppoſer avec ſuccès à ceux que les Catholiques avoient envoïés en *France*. En cas de refus, il avoit ordre de demander à tous les Cantons Alliés, qu'ils rappellaſſent leurs Troupes, que nul engagement ne pouvoit autoriſer à ſervir à la deſtruction du Roïaume, & qu'enfin, ſuppoſé qu'il ne pût obtenir ni l'un ni l'autre, il ſollicitât du moins la Diette d'envoïer une Députation au Roi, pour leur ménager par la voie de la Médiation, un accord, qui pût concilier le repos des peuples avec l'autorité Roiale.

Il y a apparence, que les *Suiſſes* ſe fuſſent determinés à cette Ambaſſade, ſi *de Bellievre* ne l'avoit empêché, on ne ſçait pas trop par quelle raiſon, car les affaires du Roi (quoique les Troupes de la Nation l'euſſent conduit en ſûreté à *Paris*, & que les quatre mille hommes, que *Jean de Heid* commandoit, euſſent joint les ſix mille autres,

tres, qui étoient ſous les ordres du *Colonel de Pfiffer*) n'étoient pas dans une ſituation à refuſer des propoſitions de Paix. Bien loin de là; le *Prince de Condé* & ceux de ſon parti aïant manqué leur coup, ſe retirerent à *Claie*, ſi déconcertés, qu'ils y demeurerent quatre ou cinq jours à déliberer ſur ce qu'ils avoient à faire. Leur deſſein avoit été de ſe rendre maîtres de la Perſonne du Roi & de ſes Fréres, pour gouverner l'Etat ſelon leur caprice, & ſe défaire de tous ceux qui auroient voulu s'y oppoſer.

Ce fut à *Claïe* où *Charles IX.* leur envoïa le *Chancelier de l'Hôpital*, *la Vieuville*, & *Morvilliers* d'abord; en ſecond lieu *Saint Sulpice* ſeul, & enfin le *Chancelier* & *Saint Sulpice* avec l'*Evêque de Limoges*, pour leur dire; *que tout le monde trouvoit bien extraordinaire, que des gens, à qui l'on n'avoit fait aucune injure, euſſent pris ſi ſubitement les armes ſans ſes ordres, & qu'il les eût vûs ſi près de ſa Perſonne dans cet état; que ſi les Princes Souverains n'entreprenoient jamais la guerre ſans en avoir fait déclarer les raiſons; les ſujets le devoient encore moins contre leurs Souverains, à qui ils devoient toute obéiſſance.* Les Rébelles répondirent par une requête, qu'ils firent préſenter au Roi. *Que l'ambition de leurs ennemis, qui avoient toûjours empêché le Roi d'écouter leurs plaintes ſi ſouvent renouvellées, avoit été cauſe que pour ſe défendre, ils en étoient*

toient venus à cette extrémité, plûtôt par néceſſité que de leur propre mouvement. Enſuite ils ſe répandirent en invectives contre les *Guiſes*, rappellerent la conférence de *Baionne* avec le *Duc d'Albe*, & dirent : *qu'on n'ignoroit pas la réſolution, qui y avoit été priſe d'arrêter le Prince de Condé, l'Amiral de Coligni, d'Andelot, & les autres Seigneurs, & que c'étoit pour leur défenſe, qu'ils avoient pris les armes, n'aïant pas d'autre moien d'aſſûrer leur liberté & leur vie. Qu'au reſte ils étoient prêts de les quitter, pourvû qu'on leur donnât des ſûretés, & qu'on fit la Paix à des conditions équitables.*

LIVRE QUATRIEME.

LE *Prince de Condé* faiſant réflexion à ce qui venoit de ſe paſſer, & jugeant que le Roi ne lui pardonneroit jamais l'injure qu'il avoit reçuë, prit la réſolution de bloquer *Paris*, & de prendre cette Ville par la famine. Il commença par ſurprendre *Montereau*, comme étant le lieu par où les vivres venoient abondamment ſur la Riviére de *Champagne* & de *Bourgogne*. Il s'empara auſſi du pont de *Charenton* où coule la *Marne*. Il n'oſa attaquer *Melun* & *Corbeil*,

Beil, parce que ces deux petites Villes étoient bien défendües. La prémiere par *Crenai*, & la ſeconde par de *Sourdis*: & la nuit du cinquiéme jour d'*Octobre*, il vint brûler tous les moulins, qui étoient entre la porte du *Temple* & celle de *Saint Honoré*. Il s'étoit déja emparé de *Saint Denis*, dès le deuxiéme jour d'*Octobre*. Dans le même tems la *Noüe* ſe ſaiſit d'*Orleans* à la faveur des Reformés de cette Ville; en ſorte que la *France* ſe vit tout d'un coup replongée dans les mêmes malheurs, dont elle étoit à peine délivrée.

La Reine Mere, de ſon côté, craignant, que ſi la guerre continuoit, toute l'autorité ne demeurât au Connétable, & aux Généraux des armées, ou prévoïant la ruine de l'Etat, en compromettant toutes les forces du Roïaume, diſpoſa le Roi à entrer dans des vûës de paix, & il y eut ſur cela des propoſitions de part & d'autre; mais elles furent ſi exorbitantes de celle du *Prince de Condé*, que la Reine irritée fit répondre au nom de *Charles IX*, *Que puiſqu'il n'étoit permis qu'au Roi dans ſon Roïaume de tenir des aſſemblées, de lever des Gens de guerre, de demander de l'argent, & de faire publier des ordonnances, chacun lui devoit obéir, ſur-tout ceux qui lui étoient unis, ou par le Sang, ou par leurs charges. Que Sa Majeſté aïant été informée, que pluſieurs s'étoient aſſemblés en armes à Saint Denis, ſans ſes ordres, avoit ordon-*

ordonné à tous ceux, qui les avoient prises, de quelque condition qu'ils fussent, de les quitter, & de comparoître devant le Roi, pour lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient, suivant le commandement de Dieu, comme à leur Prince légitime. Que si au contraire ils déclaroient, & faisoient voir par leur exemple, qu'ils approuvoient ces assemblées extraordinaires, qui ne pouvoient être regardées que comme une révolte manifeste, Sa Majesté étoit résoluë d'agir après cette déclaration selon la qualité & l'importance de l'attentat.

Cette sommation aïant été portée à *Saint Denis* de la part du Roi aux Chefs des rébelles, les embarrassa beaucoup. On convint après de nouvelles propositions plus moderées de la part des Huguenôts d'une entrevûë à *la Chapelle* entre les deux partis. Les Protestans s'obstinerent à y demander sur-tout, *qu'on leur accordât une liberté de conscience pure & simple en tous sens, dans toute son étenduë, & sans être limitée par les lieux, ni par les personnes.* S'ils eussent plus restreint cette proposition, le *Connétable*, qui aimoit la paix, étoit disposé à la conclure autant qu'il étoit en lui. Mais voïant qu'on parloit d'accommodement, ils voulurent beaucoup plus, qu'ils n'avoient proposés d'abord, & leur obstination fit continuer la guerre.

Les

Les Reformés distribuerent leur armée. Une partie demeura à *Saint Denis* avec le *Prince de Condé*, aïant pour Chefs le *Viaame de Chartres*, le *Seigneur de Cani*, le *Comte de Sault*, le *Comte de la Suse* & d'autres. Une partie se joignit à l'*Amiral de Coligni*, & à d'*Andelot* son Frère, avec *de Clermont*, *d'Amboise*, & *Renti* vint à *Saint Oüen sur la Seine*. Les *Seigneurs de Genlis*, *de Vardes*, & d'autres eurent leur quartier sur la gauche à *Aubervilliers*; en sorte, que ces deux villages étoient comme les deux aîles, qui couvroient *Saint Denis*, où étoit le Corps de l'armée. Le *Comte de Montgommeri* fut envoïé pour se saisir du *Bourget*, sur le chemin qui va à *Senlis*, & toutes les avenuës de *Paris* étant fermées de ce côté là, *Clermont d'Amboise* eut ordre d'aller à *Charenton sur la Marne* au dessus de *Conflans*, où il y a un pont fortifié d'une tour. Celui, qui commandoit dans la tour, se rendit sans résistance, & fut puni de mort à *Paris*. L'on s'étoit déja emparé de *Lagni*, & en même-tems d'*Andelot* avec cinq cens chevaux & une troupe de gens d'élite, accompagné du *Comte de Montgommeri*, étoit allé du côté de *Poissi*, pour fermer le passage aux Troupes, que le *Duc d'Albe* envoioit en *France*, sous la conduite du *Comte d'Aremberg*. Mais comme les Troupes du Roi lui avoient fermé le chemin, pendant qu'il étoit à *Poissi*, il ne pût venir

rejoindre les ſiens, ni ſe trouver à la Bataille, qui fut donnée bien tôt après.

Il reſtoit encore aux Confédérés à s'emparer d'*Argenteuïl*, qui eſt un Bourg ſur la Seine au-deſſous de *Saint Denis*, fermé de foibles murailles, ſans preſque avoir de foſſé. Le *Seigneur de Bouvri* fut commandé pour s'en rendre maître, & le prit ſans beaucoup de peine. Ils prirent auſſi le Château de *Buſenval* de l'autre côté de la *Seine*, & par-là ils ſe rendirent maîtres du chemin par où l'on vient de l'*Anjou*, du *Mans*, du *Perche*, de *Chartres*, & même de la *Normandie*, d'où une grande quantité de vivres venoit à *Paris*. Les *Pariſiens*, qui commençoient à ſe ſentir de la diſette, où cette approche de l'armée les réduiſoit, murmurerent ouvertement, & ſe fuſſent emportés juſqu'à la ſédition, ſi le Roi ne les eût retenus.

Le *Connétable*, d'autant plus ſenſible à ces murmures du peuple, qu'ils retomboient preſque tous ſur lui, réſolut de hâter l'exécution du deſſein, qu'il avoit d'attaquer tous les quartiers des ennemis l'un après l'autre. Il jugea à propos de commencer par *Saint Denis*, où le *Prince de Condé* s'étoit logé. Il ſortit à la tête de ſeize mille hommes, pour attaquer ce Prince dans ſon poſte. Les *Suiſſes* ſe mirent en ordre de bataille, ſuivant leur uſage, aïant à leur droite le Regiment de *Stroſſi*, & à leur gauche celui de *Briſac*.

Ils

Ils avoient douze piéces de campagne à la tête de leur bataillon. Le *Prince de Condé* crut, qu'il étoit important de n'attendre pas l'ennemi dans un lieu, où il pouvoit être forcé, mais de ſortir & de lui donner bataille. Quoiqu'il n'eſperât pas d'avoir la victoire, il prévoioit, que le combat ne pourroit commencer que ſur le ſoir, & que la nuit ſépareroit les combattans, avant que le *Connétable* en pût emporter un grand avantage.

En effet, l'attaque ne commença qu'à trois heures le deuxiéme de *Novembre*. Le canon du Roi fit d'abord un grand ravage parmi les ennemis. *Coligni*, qui commandoit l'aîle gauche de l'armée Proteſtante, fut défait par *François de Montmorenci*, Fils aîné du *Connétable*. D'un autre côté, le *Connétable* fut défait par le *Prince de Condé* & le *Cardinal de Chatillon*. Ses Troupes aïant pris la fuite, il ſe trouva enveloppé de tous côtés, & abandonné des ſiens. *Robert Stuart* Gentil-Homme *Ecoſſois* du parti des Proteſtans, le priant de ſe rendre à lui, le *Connétable*, qui n'avoit plus la liberté de combattre, ne lui répondit, que par un coup du pommeau de ſon épée, qui lui abbatit deux dents. Alors *Stuart* irrité, ou quelque autre lui tira par derriere un coup de piſtolet dans les reins au défaut de la Cuiraſſe, & le bleſſa à mort. Il tomba à terre de ce

coup. Mais en même tems les *Suiſſes*, auxquels peu auparavant il avoit donné ordre de s'avancer accoururent ſous ceux de *François de Montmorenci*, & le retirerent des mains des ennemis. Enfin, après un combat de trois quarts d'heure, les Proteſtans ne pouvant plus diſputer la victoire, ſe retirerent en bon ordre, & laiſſerent les Catholiques maîtres du champ de bataille avec quatorze cens de leurs morts ſur la place, pendant qu'il n'en reſta que quatre cens du côté du Roi. Le lendemain le *Connétable* mourut de ſa bleſſure. Il étoit âgé de quatre vints ans. Il avoit néanmoins combattu de ſa main avec toute la vigueur d'un jeune homme, après avoir pris ſes meſures pour le combat avec toute la prudence d'un grand Capitaine. Le diſcours qu'il tint à un Moine de l'ordre de *Saint François*, mérite d'avoir lieu ici. Ce Moine le fatiguant à force d'exhortations. *Laiſſés moi en repos*, lui dit-il, *penſés-vous, que j'aïe vêcu quatre-vints ans, ſans avoir appris un quart d'heure à mourir?*

Cette guerre continua toute l'année, & *Jean Caſimir, Comte Palatin de Lauteren*, Frère de *Louïs Electeur Palatin*, mena d'*Allemagne* au *Prince de Condé* neuf mille cinq cens hommes. La Ville de la *Rochelle*, qui depuis fut comme la Capitale, & le Rendés-vous des Huguenots, entra auſſi dans leur

parti,

parti, & *la Noue* s'étant emparé de la Ville d'*Orleans* & de quelques autres places, cela obligea la Reine à entrer avec eux dans de nouvelles négotiations. Les Députés du *Prince de Condé* communiquerent leurs demandes à ceux du Roi, & ſur cela après quelques difficultés, la Paix fut arrêtée à ces conditions : *Que l'Edit de pacification du ſept de Mars 1562. ſeroit gardé, & obſervé de point en point, ſelon la forme & teneur, ſans nulle réſerve, modification, ni interprétation ; leſquelles en tant que de beſoin Sa Majeſté levoit & annulloit. Que le Roi accorderoit abolition générale du paſſé au Prince de Condé, à l'Amiral, & à tous ceux qui les avoient ſuivis dans les derniers troubles. Qu'il tenoit le dit Prince pour ſon cher Couſin, & les autres pour ſes fidéles Serviteurs & Sujets. Que les Villes priſes ſeroient remiſes en l'obéiſſance de Sa Majeſté. Qu'enfin, les Troupes étrangeres ſeroient congédiées, comme il arrive dans tous les Traités de paix.* Ainſi les *Suiſſes* retournerent chés eux.

On nomma cette Paix, *la Paix fourée* ; parce qu'elle ſe fit tout d'un coup à *Longjumeau*, dans le tems que l'on croïoit les choſes tout-à-fait déſeſperées ; & d'autres lui donnerent le nom de *boiteuſe*, & de *mal aſſiſe*, faiſant alluſion à *Biron*, qui étoit boiteux, & à *de Meſmes*, qui étoit *Seigneur de Malaſſiſe*.

Ce qui avoit cauſé les occupations, que les *Fribourgeois* avoient du côté de leurs frontiéres, comme on l'a dit ci-devant, étoit la marche des Troupes Eſpagnoles pour la *Flandre*, conduites par le *Duc d'Albe*. Ces Troupes avoient été long tems à s'aſſembler dans la *Lombardie*, mais lorsqu'elles le furent, & qu'on apprit en *Suiſſe*, qu'elles devoient paſſer par le *Piémont*, traverſer les Alpes pour venir à *Chambéri*, de là dans la *Breſſe*, & enfin dans la *Franche Comté*, on apprehenda à *Genéve*, que cette armée, ſous prétexte de la révolte des *Flamans*, ne fût deſtinée à s'emparer de leur République, d'autant plus qu'*Emmanuel Philibert Duc de Savoie* n'étoit point encore en régle avec les *Bernois*, au ſujet des Païs, que ces derniers avoient pris à ce Prince, quoique les onze Cantons euſſent tranſigé à *Lauſanne* en 1564. entre les Parties, parce que le Roi d'*Eſpagne* avoit toûjours différé d'appoſer ſon ſceau à ce Traité, comme on en étoit convenu à *Lauſanne* entre le Duc & l'Etat de *Berne*. De ſorte, que les *Bernois* étant de leur côté toûjours en poſſeſſion du *Chablais*, & du *Païs de Gex*, on craignoit, que les Eſpagnols ne vinſſent pour s'en ſaiſir de la part du *Duc de Savoie*, & qu'ils ne priſſent en même-tems le *Païs de Vaud*, & la *Ville de Genéve*, comme étant unie avec *Berne* par un Traité de Combourgeoiſie perpétuelle.

Dans

Dans cette appréhenſion les *Bernois* ſondérent les *Fribourgeois* & les *Valaiſans*, pour ſçavoir d'eux s'ils pouvoient eſperer les mêmes ſecours, qu'ils en avoient reçus en 1560. & en 1561. en vigueur du Traité de 1536. on leur répondit, *qu'en cas qu'on attaquât les païs conquis en* 1536, *on iroit à leur ſecours avec toutes les forces de la République, dans la vive perſuaſion néanmoins, qu'ils aideroient auſſi de toutes les leurs à conſerver ceux, qui leur étoient tombés en partage cette année là.* En ſecond lieu, *qu'en cas, que les Seigneuries de Thonon, de Gex, & de Ternier vinſſent à leur reſter, & à ne point être renduës au Duc de Savoie, ils leur en laiſſeroient parvenir leur part, comme auſſi de toutes les nouvelles conquêtes, qu'on pourroit faire en cas de guerre. Enfin, qu'ils ne ſeroient point gênés dans leur Religion, & que les Bernois auroient ſoin, qu'on ne les moleſtât point à ce ſujet.* Quant à la Ville de *Genéve*, il fut dit, *que n'aiant aucune alliance avec elle, ils ne pouvoient, ſi la guerre ſe faiſoit uniquement contr'elle, entrer dans les vûes de ſa défenſe. Qu'ils eſperoient néanmoins, qu'elle leur ſeroit ouverte pendant qu'ils ſeroient au ſecours des Bernois, & qu'ils ne traiteroient dorénavant en aucune maniere à ſon égard ſans le conſentement & le conſeil des Fribourgeois.* Les *Bernois* remercierent ceux ci de la continuation de leur bonne amitié, & promirent d'en conſerver une éternelle reconnoiſſance

en promettant de venir avec toutes leurs forces au ſecours de leur Païs conquis, en cas qu'ils fuſſent attaqués.

Quand aux trois Seigneuries, ils déclarerent, *qu'ils ne pouvoient donner aucune reponſe poſitive, parce qu'on ignoroit encore de quelle maniere on comprendroit le Traité de Lauſanne à leur ſujet. Que d'ailleurs il n'y avoit pas un changement à faire là deſſus dans une ſaiſon où il paroîtroit, qu'il y auroit de la crainte & de la foibleſſe de leur côté à s'en défaire, ou à en ſouffrir le partage. Que de leur côté, il ſembleroit que le ſeul interet, les porteroit à venir au ſecours d'un allié, qui ne s'agrandiſſoit pas davantage par la poſſeſſion de quelques villages de plus ou de moins: Ainſi qu'ils ne doutoient pas, qu'on ne ſe déſiſtât de ce point. Que pour ce qui regarde la Religion, ils devoient être perſuadés, qu'ils n'y porteroient aucun empêchement, & qu'ils les laiſſeroient dans le libre exercice de leur culte; mais qu'eu égard au partage des conquêtes, qu'on pourroit faire enſemble, on ne devoit appréhender aucune difficulté à ce ſujet; qu'il n'y auroit qu'à ſuivre l'exemple des Ancêtres, qui s'étoient toûjours parfaitement accommodés dans de pareilles occaſions. Qu'ils avoient déja pourvû, à ce que la Ville de Genéve leur fût ouverte pendant cette guerre. Qu'au reſte on devoit conſiderer, que la Ville de Genéve ſervoit comme de rempart à celles de Berne & de Fribourg; qu'il*

étoit

étoit de l'interêt de ces deux dernieres de ne la point abandonner, & de lui prêter tous les ſecours néceſſaires pour la ſûreté des Païs conquis. Qu'ainſi ils eſperoient, qu'on changeroit de réſolution à cet égard en vûë du bien, qui en réſulteroit pour le repos des deux Cantons.

Les *Bernois* conſentirent à ne point traiter avec la Ville de *Genéve*, ni à ſon ſujet ſans le conſentement des *Fribourgeois*. Mais ceux ci ne voulurent pas ſe laiſſer flêchir en faveur des *Genevois*, & ils reſterent conſtamment dans la réſolution de ne leur fournir aucun ſecours, ni de leur donner aucune aſſiſtance, en cas, que la guerre fût uniquement entrepriſe contr'eux par le *Duc de Savoie*, ou par les Eſpagnols. Ils exigerent en outre encore quelque éclairciſſement au ſujet de la liberté de la Religion, & continuérent, ſuivant le rapport de *Jean Pierre Odet*, *Tréſorier de la Ville de Fribourg*, dans ſes mémoires, à demander une part des trois Seigneuries, au cas qu'elles reſtaſſent aux *Bernois*, & une autre aux conquêtes qu'on pourroit faire; à ſçavoir, la moitié s'il n'y avoit que les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg*, qui priſſent les armes, ou le tiers ſi la *République de Valais* ſe joignoit aux deux Etats. La famille *Odet* continue ſon luſtre dans l'Etat.

Pendant qu'on étoit occupé à ces négotiations, & qu'on faiſoit de grands préparatifs pour ſe précautionner contre une

invaſion, le *Comte d'Anguiſole*, Gouverneur de *Côme*, arriva à *Berne* de la part du Roi d'Eſpagne. Il diſſuada cette République de la penſée où elle étoit, que le Roi ſon Maître eût armé en faveur du *Duc de Savoie*, & que ſes Troupes fuſſent deſtinées pour s'emparer du *Païs de Vaud*. Il aſſûra, que le *Duc d'Albe* ne paſſeroit point dans leur Canton, & qu'il ne les inquieteroit en aucune façon ; que ſa deſtination étoit pour la *Flandre*, où le Roi l'envoïoit pour réduire les rébelles, & les faire rentrer ſous ſon obéiſſance. Que pour conſtater cette vérité, il avoit ordre de reſter à *Berne* comme en ôtage juſqu'à ce que l'armée Eſpagnole eût entiérement paſſé.

D'Anguiſole vint auſſi à *Fribourg* y faire les mêmes proteſtations ; & reſta dans cette Ville depuis *Pâques* juſqu'à la *Magdelaine* ; pendant cet intervale les *Bernois* firent connoître à leurs Combourgeois, *que puiſqu'ils ne vouloient pas ſe déſiſter du partage des trois Seigneuries, de la liberté entiere dans l'exercice de leur Religion, & des autres articles, ils ne pouvoient plus continuer à negotier avec eux, mais qu'ils recommandoient le tout à Dieu, les aſſûrant au reſte, qu'ils conſerveroient pour eux tous les égards auxquels les Traités & la Confédération les obligeoient.* Les *Fribourgeois* répondirent à cela, *que puiſqu'il ne leur avoit pas plû de les ſatisfaire ſur les éclairciſſemens, qu'ils*

qu'ils avoient demandés, ils remettoient auſſi le tout au Seigneur, le priant de vouloir conſerver le repos & la tranquillité dans les deux Etats, en les aſſûrant, que de leur côté ils ne feroient jamais rien qui pût alterer la force des Traités & de la Confédération.

Cette réponſe fit renaitre aux *Bernois* l'envie de recommencer les negotiations. Ils demanderent une Conférence, qui n'eut pas lieu, parce que quelques marchands *Fribourgeois* aïant été à la foire de *Berne*, rapporterent, qu'on leur avoit tenu des diſcours ſi extraordinaires ſur cette matiere, qu'on voioit bien, qu'il n'y avoit pas moïen de traiter avec eux. En effet, ce rapport indiſpoſa tellement les eſprits, & dépita ſi fort la Bourgeoiſie, que la Conférence fut renvoïée. Mais comme on remarquoit quelques démarches de la part du *Comte d'Anguiſole*, qui faiſoient revivre les ſoupçons, qu'on avoit conçus ſur la marche des Eſpagnols, & qu'on apprit en même tems, qu'il étoit arrivé quatorze Compagnies de Landsknechts en *Franche Comté*, les *Bernois* ne douterent plus, que cet armement ne fût deſtiné pour la priſe de *Genéve* & celle des Païs conquis. C'eſt pourquoi ils réſolurent d'envoïer mille hommes de leurs Troupes pour aller former la garniſon de cette Ville; mais les *Genevois* ne voulurent pas les recevoir. Ce qui paroit bien vrai, quoique *Stetler*

ler faſſe ſemblant d'ignorer cette circonſtance ; car *Spon* dit, que le bruit de la grande levée, que le *Duc de Savoie* fit pour s'emparer de *Genéve*, s'étant répandu, on vit en peu de tems arriver dans cette Ville quantité de François, & particulierement de Provençaux & de Bourguignons, qui venoient offrir leurs ſervices, & que la Seigneurie forma ſept Compagnies de ces étrangers, dont il y en avoit quatre commandées par des Capitaines de *Genéve*.

Ces deux Auteurs conviennent, que les *Bernois* reſtituerent à *Emmanuel Philibert, Duc de Savoie*, cette année 1567. les Balliages de *Gex*, *Gaillard* & *Terni*. Ils différent cependant en ce point, ſuivant *Spon*, que ce fut par l'entremiſe de l'Empereur, & à condition qu'ils demeureroient dans l'état, qu'ils étoient alors, & dans l'exercice ſeul & libre de la Religion Proteſtante. *Stetler*, ſans parler de cette derniere condition, rapporte, qu'après le paſſage de l'armée Eſpagnole un Envoïé de *Savoie* apporta à *Berne* le Traité de *Lauſanne* ſcéelé à *Bourdeaux* le vint ſixiéme *Avril* 1565, ſigné *Charles*, & plus bas de l'*Aubespine*, de la part du Roi de France, & de celle d'Eſpagne, ſcéelé à *Segovie* le vint-deuxiéme d'*Août* de la même année 1565, ſigné *Philippe Gonſale*.

Ce Miniſtre aïant demandé la reſtitution des trois Balliages, les Deux Cens s'aſſemblerent

blerent à ce ſujet, & décreterent, qu'il falloit fidélement obſerver le Traité, qu'on avoit conclu à *Lauſanne*. On réſerva la vendition des biens de l'Egliſe, l'augmentation des penſions pour les Miniſtres, & l'obſervation des ſentences & décrets qui avoient été émanés.

Les *Genevois* firent demander une copie de ce qui s'étoit paſſé à cet égard, & remercierent l'Etat de *Berne* du ſecours, qu'il lui avoit voulu envoïer, ce qui paroîtroit contredire, que la Ville de *Genéve* l'eût refuſé. Quoiqu'il en ſoit, *Stetler* dit, que la copie fut accordée, & que les *Bernois* exhorterent les *Genevois* de s'accommoder avec le *Duc de Savoie* avant que la reſtitution des trois Balliage fût faite.

On convint enſuite avec les *Seigneurs de Montmajor* & de *Beaufort*, Envoïés de *Savoie*, de livrer de part & d'autre les Titres & Documens qui concernoient les Seigneuries, affin que la reſtitution en pût être faite à la *Saint Barthelemi* prochaine. Ce qui aïant été exécuté, la République députa *Jean Steiger Avoïer*, *Beat Louïs de Müllenen*, *Nicolas de Graffenried*, & *Jérôme Manuel* du Conſeil privé, avec *Benoit de Diesbach* & *Jean Jacques Del perger* des Deux Cens, pour ſatisfaire à leur engagement. On pria *Joſſe de Pfiffer*, *Avoïer de Lucerne*, *George de Réding*, *Landamman de Schweitz*, *Paul Schuller*,

Land.

Landamman de Glaris, & Gaſpar Kroug, Bourguemaître de Bâle, de vouloir être préſens à cette reſtitution. Ces Seigneurs furent reçus au bruit de trente piéces de Canon; & on leur fit toutes les civilités imaginables à *Berne*, d'où ils partirent pour la *Savoie* ſuivis d'un grand cortége. Tout s'y paſſa de la maniere dont on étoit convenu. Les *Bernois* firent avec pompe cet acte, qui leur couta mille regrets, au moins à une partie de la République, dit *Stetler*.

On travailla beaucoup pendant le reſte de cette année à l'accommodement entre le *Duc de Savoie* & la République de *Genéve*; mais on ne put jamais vaincre la réſolution du Prince. Il perſiſta conſtamment à ſoutenir ſes prétentions ſur cette Ville, & ne voulut jamais en démordre, quelques efforts que l'on fit. De ſorte, que le fiel, qui agitoit les eſprits, ne fut point radouci par ces négotiations, & l'on fut convaincu, qu'une plaïe, qui n'eſt pas entierement guérie, ſe rouvre à la moindre émotion.

D'un autre côté, *Emmanuel Philibert* envoïa à *Fribourg Louïs Odinet Baron de Monfort*, & *Joſeph de Mont-major Seigneur du Crêt*, pour redemander le *Comté de Romont*, & les autres Seigneuries dont les *Fribourgeois* s'étoient emparé en 1535, & en 1536, avec offre de leur païer ce qu'ils pouvoit légitimement leur devoir. La République demanda

manda terme pour réfléchir juſqu'à *Pâques* 1568.

Apparemment que le Duc oublia ces Païs dès cette époque, ou que les *Fribourgeois* compris tacitement dans le Traité de *Lauſanne*, ſe crurent par-là même en droit de garder leurs conquêtes. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il n'en fut plus queſtion, & que l'Etat de *Fribourg* eſt reſté dès lors dans la paiſible poſſeſſion du *Comté de Romont*, *des Baronnies d'Eſtavaier*, *& de Montagni*, comme auſſi des autres Seigneuries qui dépendoient autrefois de la *Maiſon de Savoie*.

Il eſt probable, que les *Terres de Gex*, *de Thonon*, & *de Terni* ne ſeroient jamais rentrées ſous la domination de leur premier Maître, ſi les deux Cantons de *Berne* & de *Fribourg* avoient voulu s'entendre, & ne pas s'arrêter aux diſcours populaires, qui ont cauſé cette mésintelligence entr'eux, dont *Emmanuel Philibert* ſçut ſi adroitement profiter. *Stetler* paroit s'en conſoler, en diſant, qu'il falloit faire de néceſſité vertu, ou entrer dans une cruelle guerre, & ſoumettre le *Païs de Vaud* au ſort des armes, qui peut-être l'auroit arraché des mains de ſes Poſſeſſeurs. Quoiqu'il en ſoit, l'année ſuivante, qui étoit celle de 1568, comme les deux partis en *France* n'avoient pas agi avec franchiſe, & que ni les uns ni les autres n'avoient envie de tenir, ce qu'ils avoient promis, 1568

mis, les Huguenôts n'évacuerent pas les Villes dont ils s'étoient saisis, & d'ailleurs partout où les Catholiques étoient les plus forts, ils tourmenterent les Huguenôts plus qu'auparavant, jusques là même qu'ils voulurent enlever le *Prince de Condé* dans sa propre maison. Ce Prince étoit alors à *Noiers en Bourgogne*, *Château de Françoise d'Orleans*, qu'il avoit épousée en secondes nôces, il y avoit quatre ans; le dessein de la Reine étoit de prendre de force cette place, & de se saisir du Prince & de toute sa maison, quand il y penseroit le moins. Le *Comte de Tavannes* pour cet effet levoit des Troupes de tous côtés, & un nommé *Coqueret* Enseigne d'une Compagnie, fut surpris en mesurant la profondeur des fossés de *Noiers*. Le Prince l'aïant sçû, écrivit à tous ses amis pour les informer du danger où il se trouvoit, & les exhorta à le secourir, & à prendre les armes. Ainsi six mois après la signature du Traité de Paix on reprit les armes. Chacun se fortifia le mieux, qu'il lui fut possible. Le Roi fit lever des Troupes en *Allemagne* dans les Provinces Catholiques, & *Jacques Marcgrave de Baden, le Rhingrave, & Christophe de Bassompierre* lui menerent cinq mille cinq cens chevaux. D'un autre côté le *Duc Wolfgang de Neubourg & des deux Ponts*, qui mourut dans cette expédition, mena aux Huguenôts quatorze

torze mille cinq cens hommes, & la *Reine d'Angleterre* leur fournit de l'argent & des munitions, dont les Armateurs de la *Rochelle* firent quelques priſes.

Le *Prince de Condé* & l'*Amiral de Coligni* envoierent à *Berne Félix de Bourjac, Seigneur de Touranne & Bailli de Valentinois & d'Yvois.* Ce Miniſtre parut en Conſeil le troiſiéme de *Septembre*, où après avoir expoſé les grandes miſéres & les grands préparatifs de guerre, qui ſe faiſoient dans le Roïaume depuis la ſignature de la derniere Paix. Il demanda, s'il ne pourroit pas ſe préſenter dans une aſſemblée générale des Cantons pour les ſuplier d'envoier une Ambaſſade en France, affin de tâcher de moienner une Paix ſtable entre les parties belligérantes. L'Etat de *Berne*, qui connoiſſoit les différens ſentimens, qu'on avoit en *Suiſſe* au ſujet des troubles, qui agitoient la *France*, ne conſeilla pas, que *Bourjac* parût en perſonne dans la Diette, d'ailleurs *Bellièvre* Ambaſſadeur du Roi y forma de ſi fortes oppoſitions, que les Cantons Proteſtans n'oſérent pas même lui promettre le ſecours, que le *Prince de Condé* leur demandoit pour le ſoutien de ceux de leur communion; & cela, dit *Lauffer*, dans la crainte d'une guerre inteſtine entre les *Suiſſes*. *Bourjac* en conçut tant de dépit, qu'il ne put s'empêcher d'en marquer ſon chagrin par des écrits, qui

offenſerent les Cantons Catholiques. De ſorte, que ceux ci s'en plaignant il ne trouva point de ſûreté, que dans une prompte retraite.

D'un autre côté, les Cantons de *Zurich*, d'*Uri*, de *Schweitz*, *de Zug*, de *Bâle*, & de *Schaffhauſen* travaillerent beaucoup par leurs Députés, & ceux de *Berne* cette année à un accommodement entre le *Duc de Savoie* & la Ville de *Genéve*; mais ils ne purent pas parvenir à leur but, non plus que les *Valaiſans*, quoique ces derniers offriſſent de reſtituer au Duc *Evian* & *Abondance* en ſe conſervant la *Seigneurie de Montei* & dix mille écus pour les frais de la guerre.

On ne fut pas peu ſurpris auſſi à la Diette de *Baden* de la propoſition du Tréſorier de la *Franche Comté*, qui demanda une explication ſur l'expreſſion de *fidéle égard*, contenuë dans l'*Union héréditaire*; ſçavoir, ſi cette expreſſion n'emportoit pas un ſecours réel, en cas, que la *haute Bourgogne* fût attaquée pendant ces troubles, qui agitoient la *France* & les *Païs Bas*; mais on fut encore plus étonné, lorsqu'on apprit, que les cinq Cantons de *Lucerne*, d'*Uri*, de *Schweitz*, d'*Underwalden* & de *Zug*, ſans s'embarraſſer de ce qu'en penſoient les autres Cantons, déclarerent, qu'ils tiendroient un ſecours ſuffiſant, prêt à marcher en *Franche Comté*, en cas de néceſſité. Les huit autres

tres Cantons envoierent leur réponſe le douziéme de *Décembre*, & dirent: que quoique les cinq Cantons euſſent expliqué le *fidéle égard* par l'obligation d'un ſecours réel, de leur côté ils ne pouvoient pas admettre cette explication, parce qu'en faiſant le Traité de l'*Union héréditaire* en 1511, l'on n'avoit jamais eu la penſée d'y inſerer une condition de cette nature; d'autant plus, que ſi on l'avoit euë, on en auroit donné quelques indices en parlant de la Solde, & d'autres choſes néceſſaires pour la marche des Troupes. Qu'ainſi cela n'étant point, ils ne prétendoient pas, que la déclaration des cinq Cantons pût leur porter aucun préjudice, ni les obliger à ſuivre un exemple, qui n'étoit pas dans la juſtice.

Les *Zuriquois* dans la crainte, que ce mésentendu n'alterât l'*Union Helvétique*, engagerent tous les Cantons à s'aſſûret réciproquement d'une vraie & conſtante amitié indépendamment des interêts de la Religion, de l'Etat, & du particulier. On porta en même tems les deux Républiques de *Berne* & de *Genéve* à renouveller leur Traité de Combourgeoiſie, affin de pouvoir parer les deſſeins, que le *Duc de Savoie* avoit contre cette derniere.

Ce Prince, devant païer la ſomme de trente mille écus, (*Lauffer* dit quatre vint cinq mille) à *George de Diesbach de Fribourg* & à

Henri Lochman de Zurich, pria les *Bernois* de la lui prêter ſous l'Hipothéque du *Païs de Gex*. Ceux ci la refuſerent poliment, ſous prétexte, que les tems critiques ne leur permettoient pas de ſe défaire de leur argent. Ils uſerent de la même politique à l'égard du *Prince d'Orange*, qui demanda à emprunter quatre vints mille florins des quatre Villes Proteſtantes. Elles s'aſſemblerent à ce ſujet à *Arau*. Le réſultat fut contraire aux eſpérances de ce Prince, car quoiqu'il eût étalé la tirannie, que le *Duc d'Albe* exerçoit en *Flandre* contre les Huguenots, il ne put pas venir à bout d'engager les Cantons à lui prêter la ſomme, dont il avoit beſoin pour s'oppoſer aux Eſpagnols.

On a dit, que *Wolfgang Duc des Deux Ponts* avoit aſſemblé une armée de quatorze mille cinq cens hommes, pour aller au ſecours des Reformés François. Ce Prince
1569 partit en effet le dernier de *Février* 1569. de *Saverne*, où il avoit donné le rendés-vous à ces Troupes. Son deſſein étoit de traverſer le *Sundgau*, de-là paſſant par *Montbéliard*, il devoit aller joindre le *Prince de Condé*. Ce Duc s'aviſa de demander une ſomme d'argent au *Bâlois*, & comme elle lui fut refuſée, il les menaça de ſe la faire donner par force, & d'aller faire la revûë générale de ſon armée aux pieds de leurs murailles. Les *Bâlois*, qui n'étoient pas accoutu-

coutumés à ces fanfaronades, en donnerent avis au Corps Helvétique aſſemblé à *Zurich*. Les Députés n'heſiterent pas un moment d'envoïer un Courier au Duc, pour lui repréſenter l'inconvenient de ſa propoſition, & le peu d'accès qu'elle trouveroit auprès d'une Nation, qui n'étoit pas d'humeur à ſouffrir, qu'on voulût lui en impoſer. *Qu'il devoit être perſuadé, que leurs Souverains Seigneurs n'auroient aucune conſidération pour quiconque entreprendroit de violer le Territoire Helvétique. Que l'Alliance confédérale, qui les uniſſoit enſemble, les obligeoit à ſe défendre mutuellement, & à porter toutes leurs forces vers l'endroit, qui dans la Suiſſe étoit ou ſeroit menacé à l'avenir d'une injuſte invaſion. Qu'ils eſperoient, que le Duc ne perſiſteroit pas dans le deſſein, qu'il avoit formé contre les Bâlois, encore moins qu'il en voulût venir à l'exécution. Qu'ils le prioient auſſi d'épargner l'Alſace & le Sundgau avec leſquels ils étoient dans une étroite alliance par rapport à l'union héréditaire. Qu'ils ne doutoient pas, qu'en retirant ſon armée par égard pour la Nation, elle ne cherchât auſſi à lui en marquer ſa reconnoiſſance.*

En attendant, pour faire connoitre au *Duc des deux Ponts*, qu'il n'y avoit que du ſérieux dans leur lettre, on arma ſur le champ, & chaque Canton mit ſon contingent en état de marcher au premier ordre, & à la premiere ſommation de la part de celui,

lui, qui en auroit besoin. On avertit en même tems les *Grisons*, la *République de Valais*, l'*Abbé & la Ville de Saint Gal*, *Rotweil*, & *Mulhausen* de se tenir prêts pour venir au lieu du rendés-vous. Les Balliages communs eurent ordre d'armer deux milles fusiliers, & les Ultramontains de former leurs détachemens. En un mot, on se mit dans un état à faire répentir quiconque insulteroit les *Bâlois*, ou les *Alsasiens*.

Pompone de Belliévre, qui étoit présent à la Diette ne put assez admirer la vigilance & l'activité du *Corps Helvétique*; cet Ambassadeur en fit une description magnifique. Il disoit; *que cette admirable concorde étoit la gloire & la valeur de la Nation; un motif de joie & de satisfaction pour le Roi son maître, & une terreur réelle pour ses ennemis.*

Dans ces entrefaites les *Zuriquois* prirent occasion de demander aux Cantons Catholiques; *ce qu'ils devoient attendre d'eux, en cas, qu'ils fussent molestés en fait de Religion, ou pour d'autres motifs.* Les Députés répondirent, *qu'ils étoient persuadés, que leurs Souverains Seigneurs ne s'éloigneroient jamais des engagemens, où ils étoient entrés par la Confédération Helvétique, & par le Traité de la Paix du Païs; que c'étoit là toute la réponse, qu'ils pouvoient, & qu'ils devoient leur faire.* Cette assûrance parut les tranquilliser, & les *Bernois* le furent aussi sur l'explication, qu'ils

deman-

demanderent aux ſept Cantons ſur les alliances étrangeres & le prêt des ſommes, qu'on diſoit avoir été fait, comme auſſi au ſujet de quelques mauvais diſcours, qui s'étoient répandus dans le public.

Le *Duc des Deux Ponts* répondit poliment aux Cantons, en diſant, *qu'il étoit vrai, qu'il avoit aſſemblé une belle armée, qui s'augmentoit de jour en jour, & que les raiſons, qui l'avoient engagé à prendre les armes étoient contenuës dans un manifeſte, qu'il avoit projetté d'envoïer au Roi de France. Que c'étoit la ſeule néceſſité, qui l'obligeoit à paſſer par l'Alſace & le Sundgau, parce qu'il ne pouvoit pas prendre une autre route. Qu'ainſi il étoit perſuadé, que Ferdinand Archiduc d'Autriche & l'Evêque de Strasbourg, non plus que d'autres ne le prendroient pas en mauvaiſe part, qu'aucontraire, ils ſouffriroient avec patience un paſſage, qui dans ces conjonctures lui étoit abſolument néceſſaire. Qu'au reſte il les prioit de croire, qu'il ne feroit abſolument rien, qui pût alterer la Paix du Païs & les droits de ceux, qui étoient compris dans l'Empire.*

Pendant que le *Duc des deux Ponts* aſſembloit ainſi ſes Troupes, les Reformés de France continuoient toûjours la guerre contre leur Souverain. Dans le mois de *Janvier* de cette année 1569, ils ſe rendirent maîtres de *S. Michel* en l'*Herm* ſur la *Mer* en *Poitou*, dont ils abattirent le Monaſtére & l'égli-

l'Egliſe. Les Troupes du Roi aïant inutilement tenté la priſe de *Sancerre*, occupée par les rébelles, *Jacques de Savoie Duc de Nemours* vint au camp du Roi avec des Troupes, qu'il avoit levées dans le *Lionnois*, & dans les Provinces voiſines; il étoit accompagné du *Baron des Adrets*, qui après avoir long tems porté les armes en faveur des Proteſtans, & exercé un nombre infini de cruautés, tenoit alors le parti du Roi. Ce Duc alloit trouver en *Lorraine* le *Duc d'Aumale*, ſuivant les ordres du Roi, qui devoit bien-tôt s'y rendre. Les Reformés entreprirent envain de prendre *Luſignan* en *Poitou*, *Dieppe* en *Normandie*, & le *Havre de Grace*. On découvrit en *Normandie* une conſpiration, dont les Auteurs furent punis du dernier ſupplice par ſentence du *Parlement de Roüen*.

Le *Duc d'Anjou*, qui commandoit l'armée du Roi depuis la mort du *Connétable* de *Montmorenci*, prit ſon chemin par le *Poitou*, par le *Limoſin*, & par l'*Angoumois*, & s'avança le long de la *Charente*, comme s'il eût voulu s'emparer de *Château-neuf*, pour ſe mettre entre le *Prince de Condé*, & le *Seigneur de Piles*, qui venoit avec des Troupes auxiliaires. Mais le Prince, pour prévenir le Duc, paſſa la *Charente* à *Cognac*, & vint droit à *Château neuf*. Le Duc fortifié de nouvelles Troupes, & croiant, que le

Prince

Prince de Condé vouloit livrer Bataille, vint à *Conflens* en *Limoſin*, & aïant paſſé la *Vienne*, il prit le chemin de *Verteüil*, où il apprit les deſſeins des Proteſtans.

Comme il n'eſperoit plus de traverſer la riviére à *Jarnàc*, dont les ennemis venoient de ſe rendre maîtres, il alla paſſer à *Angoulême*, & prit ſur ſon chemin *Ruffec*, où toute la garniſon fut taillée en piéces. De là il ſe rendit vers *Château neuf* ſur le bord de la *Charente*, entre *Angoulême* & *Jarnac*, qui ſe rendit aux gens du Roi. L'on fit rétablir le Pont, qui avoit été rompu par les Proteſtans. *Gontaut de Biron* en fit faire un autre de bateaux, & les gens du Roi s'étant avancés vers *Cognac*, pour empêcher les ennemis de croire, qu'on eût deſſein de paſſer la riviere à *Château neuf*, revinrent au même endroit.

L'*Amiral de Coligni*, qui menoit l'Avantgarde de l'armée des rébelles, voulant reconnoitre de plus prés les Troupes dn Roi, partit de *Jarnac* avec huit cens Cavaliers, & autant de Mousquetaires, & vint au devant d'elles. Mais la riviere ſe trouvant entre les deux armées, & quelques détachemens de l'armée Roïale l'aïant paſſé dans des bateaux, il y eut quelques eſcarmouches aſſez légeres. Le lendemain l'Amiral fit avancer ſes gens, & entr'autres deux Regimens, qui n'étoient qu'à un quart de lieüe de la place,

& ordonna à huit cens Cavaliers de ſuivre pour ſoutenir l'infanterie, & ſe rendre auprès des Généraux, quand il en ſeroit beſoin. Après ces ordres il alla à *Baſſac*, qui ſe trouvoit au milieu du chemin, entre *Jarnac* & le camp du *Duc d'Anjou*. Mais l'infanterie & la cavalerie qui ſe plaignoient de ce que les Maréchaux de logis leur avoient marqué des logemens fort incommodes, allerent d'un autre côté. Cette diviſion les affoiblit, & augmenta les forces de l'armée Roïale.

Le Pont aïant été achevé, l'armée du Roi commença ſur le minuit à paſſer ſans bruit. *Coligni* en fut averti trop tard pour l'empêcher, & ſes efforts furent inutiles. Les gens du Roi reprirent *Baſſac*, & s'y fortifierent. Enfin les deux armées ſe rencontrerent auprès de *Jarnac* dans l'*Angoumois*, & en vinrent aux mains. Le combat fut long & ſanglant, & les Proteſtans furent défaits. Le *Prince de Condé* abandonné des ſiens eut ſon cheval tué ſous lui. Comme il demeura engagé deſſous, il ſe rendit à deux Gentils hommes, dont l'un s'appelloit *d'Argente*. & l'autre *de Saint Jean*. Dans ce moment *Montesquiou*, Capitaine des Gardes du *Duc d'Anjou*, arrivant, tua ce Prince d'un coup de piſtolet, qu'il lui donna dans la tête par derriere. On crut alors, qu'il en avoit un ordre ſecret de ſon Maître,

parce

parce que ce Prince ne blâma, ni ne loüa l'action traitreſſe de *Montesquiou*.

Telle fut la fin de *Louïs de Bourbon Prince de Condé*, illuſtre par ſon courage, qui eut peu d'égaux en eſprit, en grandeur d'ame, (ſi l'on peut attribuer cette qualité à un rébelle) en expérience dans la guerre, en libéralité & en éloquence. Il fut auſſi la cinquiéme victime du Calviniſme. *D'Andelot* mourut peu de tems après d'une fiévre peſtilencieuſe, ainſi tout le poid de la rébellion tomba ſur l'*Amiral* ſon Frère.

Mais *Volrad Comte de Mansfeld*, qui commandoit les Troupes du *Duc des Deux Ponts*, qui étoit tombé malade à *Neſſon*, à trois lieües de *Limoges*, où ce Prince mourut l'onziéme de *Juin*, vengea la mort du *Prince de Condé*. Cette armée Allemande, qui s'étoit aſſemblée à *Saverne*, comme on croit l'avoir remarqué, après avoir paſſé la *Saône*, prit la *Charité ſur Loire*. Après pluſieurs autres courſes, les deux armées ſe rencontrerent, & ſe battirent ſur les frontiéres du *Bearn*, & du *Languedoc*, près d'un Bourg appellé *Roche l'Abeille*. Le *Duc d'Anjou* perdit la Bataille; ſon infanterie, commandée par *Strozzi*, fut défaite avec grand carnage. *Strozzi* lui-même demeura priſonnier.

Malgré ces ſuccès les Huguenots las de la guerre, & n'aïant pas dequoi paier leurs Trou-

Troupes, réſolurent de faire préſenter une Requête au Roi, pour tâcher de lui perſuader l'équité de leur cauſe. Le *Maréchal de Montgomméri*, à qui on l'avoit communiquée, répondit le vint de *Juillet*, que le Roi n'écouteroit aucunes propoſitions de paix, qu'auparavant les Reformés ne fuſſent rentrés dans l'obéiſſance, & dans leur devoir. L'*Amiral* irrité proteſta alors au nom des Princes & des Confédérés, de l'injure qu'on leur faiſoit, en appella Dieu à témoin, & aſſûra, qu'à l'avenir on pourvoiroit plus ſoigneuſement aux affaires par des remédes convenables.

Cette colére de l'Amiral n'empêcha pas que ſon armée ne fût battuë à platte couture à *Moncontour*, petite Ville en *Poitou*, où il étoit venu préſenter la Bataille au *Duc d'Anjou* Quatre mille Landsknechts du parti des Proteſtans & cinq mille François Reformés y périrent. Tout le canon & les équipages reſtérent aux Roïaliſtes. On ne vit gueres de victore plus complette. Celles des Troupes *Suiſſes*, que le Roi n'avoit point congédiées après la derniere expédition, ſe trouverent à ces deux fameuſes journées de *Jarnac* & de *Moncontour*, & ſe virent dans peu fortifiées par un nouveau renfort de vint ſix Drapeaux, que *Jean de Heid* ramena une ſeconde fois en *France*, où il les fit emploïer tant au Siége de la *Rochelle*, qu'aux autres

tres exploits qui précéderent la Paix concluë au mois d'*Août* 1570.

Michel Comte de Gruieres, qui après ſon Decret s'étoit retiré en *Flandre*, écrivit cette année aux Cantons, pour les prier d'engager les deux Villes de *Berne* & de *Fribourg* de lui rendre ſon Comté moïennant le rembourſement des ſommes, qu'elles lui avoient avancées, & qu'il avoit trouvées pour les rendre, dans la bourſe de ſes amis. Les Cantons ne jugerent pas, que la propoſition du Comte fût équitable La diſcuſſion qu'il avoit faite de ſes biens en avoit mis les *Bernois* & les *Fribourgeois* dans une poſſeſſion légitime & ſuivant les loix. Ainſi on ne lui fit point de réponſe, & dès lors il ne fut plus queſtion du *Comte Michel*, ſinon l'année ſuivante, que le *Roi de France* fit encore en ſa faveur une tentative auprès des deux Villes de *Fribourg* & de *Berne*, qui ne réüſſit pas, *Charles IX.* aïant été informé de la légitimité de la poſſeſſion de ce Comté par les deux Républiques. On fit plus de cas de l'Ambaſſade du *Duc de Savoie*, qui envoïa à *Berne* le *Comte de Madrutz*, celui de *Montfort*, *Jean Fabri Seigneur de Clei*, & *Gouvain de Beaufort* Ces Seigneurs propoſerent de nouveau avec inſtance de la part d'*Emmanüel Philibert* le renouvellement de l'Alliance entre les deux Etats. Il n'y a pas lieu de douter, qu'il n'eût été conclu,

clu, ſi le Duc avoit voulu y comprendre la République de *Genéve*, avec laquelle il étoit encore en conteſtation. On convint néanmoins des articles du Traité. Les Deux-Cens de *Berne* les approuverent, mais ils en renvoierent la ſolemniſation au cas d'un accommodement entier avec les *Genévois*. C'eſt ainſi que la République de *Berne* mettoit des bornes par une ſage prévoïance aux deſirs d'un Prince, qui en conſervant ſes prétentions ſur *Genéve*, paroiſſoit ne pas renoncer à celles, que ſa Maiſon auroit dans la ſuite pû réiterer ſur le *Païs de Vaud*; c'eſt ainſi qu'en l'obligeant à un accommodement avec *Genéve*, on enſeveliſſoit toutes les broüilleries dans un oubli parfait; que l'on rentroit dans une alliance avantageuſe pour les deux Cantons voiſins, & que l'on faiſoit de la Ville de *Genéve* un rempart ſolide pour la conſervation des Païs conquis.

1570 C'eſt en effet ce qui arriva l'année ſuivante. Le Duc renvoia à *Berne* le *Comte de Madrutz*, *le Préſident de Montfort*, *Gouvain de Beaufort*, & le *Chancelier de Ville*. Ils réitererent les mêmes propoſitions, qu'ils avoient faites l'année précédente. Ils preſſerent le renouvellement de l'alliance avec d'autant plus de ſuccès, que le Duc leur Maître étoit enfin déterminé à finir agréablement avec les *Genevois*, dont les Députés étoient arrivés à *Berne* en même tems que ceux

ceux de *Savoie*. C'étoient *Michel Roſet*, *Amedée de Château-neuf*, *Amedée Varro*, *Pierre Chevallat*, *Germain Colladon*, & *Eſdras Roſet*. On dreſſa un plan de pacification par le moïen des Députés de *Berne*, qui furent *Beat Louïs de Müllenen Avoïer*, *Jean François Nägueli* & *Jean Steiger* tous les deux Tréſoriers Ce plan étant achevé, on le munit du grand ſceau de la Ville de *Berne*. On en donna aux Parties chacun un double, & il contenoit douze articles, dont l'ambiguité au ſujet de la réſerve des Droits réciproques eu égard à la Souveraineté & à la Juriſdiction de *Saint Victor* & du *Chapitre*, auſſi bien que la condition de reprendre la conteſtation des franchiſes pour être amiablement traitée entre le Duc & les *Genevois* dans le terme de vint-cinq ans, paroiſſoit n'avoir pas entierement terminé cette affaire, où il reſtoit, ce ſemble un certain levain, qui pouvoit exciter avec le tems de nouvelles difficultés fort désagreables. Néanmoins *Emmanuel Philibert* ratifia ce Plan à *Turin* le dix huitiéme de *Mai* 1570. Le Sénat de *Savoie* & la Chambre des Comptes l'approuverent ſuivant le droit, qu'ils en avoient.

Après avoir mis la derniere main à cet ouvrage ſalutaire, les Députés de *Savoie* & de *Berne* remirent ſur le tapis ce, qui concernoit l'alliance entre les deux Etats. On joignit à ceux de *Berne*, qui avoient travaillé

au

au Plan de pacification de *Genève*, *Benoit de Diesbach*, *Jean de Watenville*, *Nicolas Zurkinden*, *Ulric Koch*, *Jean Jacques Delsperger*, & *Antoine Amman*.

Les articles du Traité aïant été mis au net, on les préſenta aux Deux-Cens, qui les approuverent. Ils contenoient en ſubſtance pour éviter prolixité: *Le ſecours mutuel & la maniére de le demander; La Solde pour les Troupes auxiliaires; La quantité de Canons qu'on leur donneroit; Le tems pour les envoïer; La liberté d'entrer & de ſortir des Villes & fortereſſes des deux côtés; La maniere d'emploïer le ſecours dans une guerre de Religion; De ne point accorder de protection ni le droit de Combourgeoiſie aux ſujets des uns & des autres; De ne donner aucun azile aux Ennemis d'une des deux Parties; La façon de plaider; La liberté du commerce; Les Péages & Doüanes &c., enfin la durée de l'Alliance, qui fut fixée à vint ans.*

Les Ambaſſadeurs de *Savoie* jurerent l'Alliance à *Berne*, où l'on fit des Fêtes magnifiques. Et ceux de *Berne* l'allerent jurer à *Chambéri*, où ils furent reçus ſuperbement par S. A.

Ce Prince envoïa le troiſiéme de *Septembre Gouvain de Beaufort*, *Seigneur de Roll* à la Diette de *Baden*, où il voulut engager le *Corps Helvétique* à un nouveau Traité d'Alliance; mais les Cantons ne goute-

rent

rent pas ſa propoſition. On ſe contenta des particulieres, que la plûpart avoient faites avec la *Maiſon de Savoie*. De ſorte, que *Beaufort* s'en retourna ſans avoir pû parvenir à ſon deſſein.

Le *Duc de Longueville* plus heureux. *Maniquet* ſon Ambaſſadeur renouvella la Combourgeoiſie au nom de ſon Maître, en tant que *Comte de Neufchâtel*, avec les Villes de *Lucerne*, de *Fribourg* & de *Soleure*. Celle de *Berne* la renouvella avec la Ville de *Neufchâtel* le treiziéme *Juillet* par ſes Députés *Nicolas de Diesbach & Ulrich Koch*.

La République de *Genéve* ne ſe fiant pas 1571
ſi abſolument au Traité, qu'elle avoit conclu avec le *Duc de Savoie* par la médiation des *Bernois*, & croïant remarquer du côté de ce Prince une nouvelle envie de remuer, demanda le quinziéme de *Mai* 1571. par devant le Conſeil de *Berne*, une lettre de recommandation auprès du *Corps Helvétique*, affin que par ce moïen elle pût être reçûë au nombre de ſes Alliés, ou Confédérés. Ce qui aïant été accordé, les *Genevois* envoierent leurs Députés à la Diette de *Baden*, pour y repréſenter tous les motifs, qui pouvoient engager les *Suiſſes* à les recevoir dans le nombre de leurs Alliés.

Les Cantons de *Zurich*, de *Glaris*, de *Bâle*, de *Fribourg*, de *Soleure* & de *Schaffhauſen* prirent cette demande *ad Referendum*.

Celui de *Berne*, comme le plus intereſſé, entra avec joïe dans cette propoſition de *Genéve*; mais ceux de *Lucerne*, d'*Uri*, de *Schweitz*, d'*Underwalden* & de *Zug* refuſerent d'y donner les mains, ſous prétexte, qu'ils avoient déja leurs Alliances avec la *France*, la *Maiſon d'Autriche* & de *Bourgogne*, & depuis peu avec celle de *Savoie*. Ainſi les *Genevois* furent obligés, dit *Stetler*, de prendre patience, & de prier l'Etat de *Berne* de vouloir interpoſer ſon crédit auprès du *Duc de Savoie*, affin que le commerce, qu'on leur avoit interdit dans ſon Païs, leur fût rouvert. L'Etat promit de le faire. On les reput de belles paroles; mais leurs ennemis, peut-être ſans la participation du Duc, ne laiſſerent pas, que de les moleſter extrêmement.

Une difficulté autant épineuſe, que celle dont on vient de parler, s'éleva au ſujet du *Comté de Vallangin* entre les *Comtes de Tourniel* & de *Madrutz*. Voici comment la choſe ſe paſſa. *René Comte de Chalant & de Vallangin* avoit deux filles, dont l'aînée, nommée *Philiberte*, épouſa le *Comte Joſeph de Tourniel*; & la cadette, appellée *Iſabelle*, fut mariée à *Frédéric Comte de Madrutz & d'Acci*. *René*, qui n'avoit que ces deux filles, fit d'abord ſon teſtament en faveur de l'aînée. Enſuite par un changement autoriſé par l'axiome; *la volonté de l'homme eſt ambulante*

bulante juſqu'à la mort, il teſta à l'avantage de la cadette. Le *Comte de Chalant* mourut en 1566.

Au moment de ſa mort, *Madrutz* partit pour *Berne*, ſe préſenta par devant le Conſeil, & demanda en vertu du teſtament de ſon Beaupere, qui inſtituoit ſa femme héritiere, & *Dame de Vallangin*, d'être, comme ſes Prédéceſſeurs, reçu au nombre des Bourgeois de *Berne*. *Tourniel* apprenant la démarche de ſon Beaufrere, vint ſur le champ faire ſon oppoſition, produiſit le premier teſtament de *René*, & prouvant par cet acte, que *Philiberte* ſa femme ſuccedoit aux biens de ſon Pere, il eſperoit, diſoit il, annuller le teſtament fait en faveur d'*Iſabelle*, qui devoit céder à la primogeniture en fait de ſucceſſion féodale. Qu'ainſi il prioit, qu'on n'enterinât point la demande du *Comte d'Acci*, juſqu'à ce que le procès, qu'il alloit intenter, fût fini & décidé.

L'Etat de *Berne* jugea, que puiſque *Madrutz* avoit conſtaté ſa demande par un acte autentique, il devoit joüir du droit de Combourgeoiſie, juſqu'à ce qu'il en fût judicialement éconduit. Le *Comte de Tourniel* aïant échoüé à *Berne*, ſe pourvut à *Neufchâtel*, & invita ſon Beaufrere de comparoitre par devant le Tribunal de cette Ville. *D'Acci* ne voulut pas s'y ſoumettre, parce que les *Comtes de Neufchâtel* n'avoient jamais ex-

ercé aucun acte de Souveraineté dans le *Comté de Vallangin.*

De-sorte, qu'il fut queſtion alors de connoître quel droit les *Ducs de Longueville* avoient ſur le *Comté de Vallangin*, comme *Comtes de Neufchâtel.* C'eſt ce, qui donna occaſion à un vaſte plaidoier, en ce que *Tourniel* pourſuivant ſon procès avec ardeur par devant le juge de *Neufchâtel*, & l'aïant pouſſé juſqu'au point de faire condamner *d'Acci* par contumace, ce dernier retourna à *Berne*, en cette année 1571, pour demander, qu'on en ſuſpendît le cours, juſqu'à ce qu'on eût connu le droit, que le *Comté de Neufchâtel* avoit ſur celui de *Vallangin*; pour établir enſuite un Tribunal impartial, qui en pût juger.

L'Etat trouva, qu'on ne pouvoit pas refuſer cette propoſition. C'eſt pourquoi il en écrivit à *Maniquet Gouverneur de Neufchâtel*, & au Conſeil d'Etat. Les *Bernois* envoierent en même tems une Ambaſſade vers les Cantons de *Lucerne*, de *Fribourg* & de *Soleure*, comme étant particulierement alliés avec la *Maiſon de Longueville*, avec priere de s'emploier confédéralement dans cette affaire, affin que la procédure fût ſuſpenduë juſqu'à ce qu'on eût jugé ſur les droits reſpectifs des deux Comtés de *Neufchâtel* & de *Vallangin.*

Mais

Mais pendant que le *Bernois* travailloient ainſi en faveur du *Comte de Madrutz*, le Conſeil d'Etat de *Neufchâtel* le condamna par contumace ; c'eſt ce qui l'engagea à porter ſes plaintes à *Berne*, & à conjurer cette République de vouloir prendre ſon Comté de *Vallangin* ſous ſa protection, & d'envoïer dans le Château deux de ſes Conſeillers pour y être en Sauve-garde. On y envoïa *Jean de Vateville*, & *Michel Ougſperger*.

Nicolas de Diesbach, & *Jérôme Manuel* du Conſeil privé, *Jean de Vateville*, & *Joſüe Vitenbach* des Deux-Cens furent députés vers *Maniquet* & vers le Conſeil d'Etat, avec ordre d'inſter fortement pour faire ſurſeoir cette étrange procedure ; & en cas qu'ils ne puſſent pas réüſſir, ces Députés devoient en appeller au droit. Cette Députation arrêta en quelque maniére le procès, & rendit le *Comte de Madrutz* un peu plus tranquille ; cependant comme il y avoit déja près de cinq ans, que cette conteſtation étoit agitée, & voïant quelle ne ſeroit pas ſi-tôt terminée, il prit le parti de vendre ſon Comté de *Vallangin* à ſes Combourgeois de *Berne*. Les Deux-Cens balancerent beaucoup ſur cette acquiſition. Les uns ne vouloient pas négliger une ſi belle occaſion d'agrandir le Canton ; les autres diſoient, & ce fut la pluralité, que la Ville de *Berne*, eu égard au nombre de ſes Bourgeois, n'avoit

pas beſoin de s'agrandir davantage, & de s'attirer par là bien des ſoins & bien des peines. Que le droit du *Comte d'Acci* n'étoit pas encore tellement établi, qu'il ne ſouffrît une plus grande diſcuſſion. Que la *Maiſon de Longueville* n'avoit pas encore renoncé à ſes prétentions ſur *Vallangin*; Que ce Comté étoit ſurchargé & ſujet à bien des conteſtations, & que d'ailleurs il n'étoit pas prudent de ſe défaire de ſon argent dans ces tems critiques. Qu'au reſte il étoit à préſumer, que cette acquiſition déplairoit au *Roi de France*, & ne pourroit cauſer, que de la jalouſie & de l'envie auprès de leurs voiſins.

Ce raiſonnement l'emporta. On donna ordre aux Députés de ſonder la *Duc de Longueville*, & de ſçavoir de ce Prince, ſi en cas, que les *Bernois* achetaſſent le *Comté de Vallangin*, ſon Alteſſe en agréeroit la ceſſion en reſtituant à la République les deniers, dont elle ſeroit convenuë avec le *Comte de Madrutz*. Mais comme cette négotiation traina en longueur, & qu'elle fut traitée par différentes repriſes, on verra dans ſon Epoque, de quelle façon le Comté de *Vallangin* fut uni à celui de *Neufchâtel*.

1572 L'année 1572. commença par les plaintes qu'on fit à la Diette de *Baden*, tenuë d'abord après *les Rois*, contre la mauvaiſe monnoie, que ceux de *Zug* jettèrent dans le com-

commerce. On accusa le Monnoïeur de convertir les Patagons de France en cette mauvaise monnoie, dont on se plaignoit. Il fut résolu par les Députés, ensuite des anciens *Abscheids*, qu'aucun Canton ne feroit battre monnoie, que par ses propres Monnoïeurs, qu'il n'en seroit pas permis d'admodier le droit de la faire, qu'il seroit défendu sous peine de la vie de monopoler avec les espéces, & enfin, que si un Canton faisoit de la monnoie de bas aloi, il seroit obligé de la reprendre pour la même valeur, qu'il l'auroit débitée. Ce résultat, dit *Lauffer*, ne fut pas observé, parce qu'alors comme aujourd'hui l'interêt particulier prévaloit sur l'interêt public; peut-être même qu'on avoit déja en ce tems là des Banquiers, qui vouloient avoir les espéces au prix & à la valeur, qui leur convenoit, ne pensant qu'à remplir leurs coffres sans faire attention à la convenance de chaque Canton en particulier, qui pour la facilité de leur commerce, & par rapport au voisinage, ou de la *France* ou de l'*Allemagne*, ou pour conserver leur propre monnoie dans leur Païs, ne peuvent pas se ranger au désir de ceux, qui seuls veulent s'attirer tout le revenant-bon du commerce & des espéces.

Ce qu'il y eut de singulier dans ces plaintes, fut que le Cercle de *Suabe* en fit aussi sur le même sujet par ses Envoïés l'*Abbé de*

Petershauſen & le *Comte Joächim de Fürſtemberg*. On leur répondit : *Que le mal venoit des mauvaiſes monnoies étrangeres, qu'on jettoit dans la Suiſſe.* C'eſt ce qui arrive en effet tous les jours par la liberté, que certains petits Etats ont de battre monnoie, & qui n'aïant pas des fonds ſuffiſans pour en faire de la bonne, la font de bas aloi uniquement pour conſerver leur droit & mettre leur nom ſur du cuivre.

Le *Pape Pie V.* mourut cette année. Ce Pape toûjours plein de zéle contre l'Héréſie, aïant appris, que *Charles IX. Roi de France* favoriſoit ſes Partiſans, & que la Reine de Navarre étoit prête d'arriver en cette Cour, il envoïa de nouveaux ordres au *Cardinal Alexandrin* ſon Légat en *France*, pour agir auprès du Roi, & le détourner de conſentir au mariage de ſa Sœur avec le Prince de Navarre. Le Cardinal alla trouver le Roi, lui parla de ce mariage, & aprés lui avoir conſeillé de donner plûtôt ſa Sœur au *Roi de Portugal*, qu'au *Prince de Navarre*, il l'aſſûra, que *Pie V.* ne conſentiroit jamais à cette alliance, & qu'il n'accorderoit point de diſpenſe. Mais le Roi répliqua toûjours, que le repos public dépendoit de ce mariage, & le Cardinal ne le put faire changer de réſolution.

Quelques Hiſtoriens ajoutent, que ce Monarque ſe ſentant preſſé, dit au Légat :

Plût

Plût à Dieu, que je puſſe vous dire tout, vous reconnoitriés le Pape & vous, que ce mariage eſt le meilleur moien que je puiſſe emploïer pour aſſûrer la Religion dans le Roiaume, & pour exterminer les ennemis de Dieu & de la France. Au reſte j'eſpere, que bien tôt le Pape loüera par l'événement mon deſſein, ma pieté, & le zéle ardent, que j'ai pour le maintien de la Religion Catholique.

Après ces paroles, le Roi ſerrant la main du Cardinal, le pria d'accepter un Diamant de grand prix, qu'il lui offroit, comme un gage de ſa fidélité, & de ſon attachement inviolable au Saint Siége, en proteſtant, qu'il ne manqueroit jamais au reſpect, qu'il lui devoit, & qu'il exécuteroit bientôt le deſſein, qu'il avoit projetté contre les Sectaires. Le Cardinal refuſa le préſent, parce que le Pape lui avoit défendu de rien accepter ni du Roi, ni de ceux de ſa Cour, & répondit: *Qu'il ſuffiſoit à ſa Sainteté, & à lui d'avoir la foi d'un Roi Très-Chrétien, & que c'étoit la meilleure aſſûrance, qu'il pouvoit en porter à ſon Oncle* Le Légat partit peu après pour *Rome*, où le Pape étoit dangereuſement malade.

Les douleurs d'une colique néphrétique, dont il étoit attaqué depuis pluſieurs années, redoublerent ſi conſidérablement dans le mois de *Mars*, que les remédes étant devenus inutiles, il ne penſa plus qu'à emploïer

le peu, qui lui reſtoit de vie à des actions de pieté. Il ſupportoit ſes maux avec une patience vraiment Chrétienne, & avoit toûjours Dieu préſent devant les yeux. Le jour de *Pâques*, il voulut donner ſa bénédiction au peuple, & prêcher ſelon ſa coûtûme, après avoir viſité auparavant les ſept Egliſes de Rome, & fait à pied une grande partie du chemin. Enfin ſes maux aïant redoublé, il ſe prépara à la mort, & trois jours avant ſon décès il reçut les derniers Sacremens des mains du *Cardinal Alexandrin*, ſon Neveu, & il rendit ſon ame à Dieu le premier jour de *Mai* deux heures avant la nuit, en prononçant ces paroles des himnes du tems Paſcal, *quæſumus auctor omnium* &c. Il étoit âgé de ſoixante huit ans, trois mois & demi, aïant gouverné l'Egliſe l'eſpace de ſix ans, trois mois & vint-quatre jours.

Le *Cardinal Buoncompagno* lui ſuccéda le treiziéme de *Mai*, & il prit le nom de *Grégoire XIII.* Ce nouveau Pape étoit né à *Boulogne* dans le mois de *Janvier* 1502. de *Chriſtophe Buoncompagno* & *Angele Mareſcalca*, qui deſcendoit d'un Notaire public dans la même Ville.

Pendant que la Cour de *Rome* étoit agitée de divers mouvemens, qui accompagnent toûjours l'élection des nouveaux Papes, celle de *France* méditoit une action tragique, à laquelle on ne peut encore penſer ſans horreur:

reur. Le Roi, qui feignoit de vouloir affermir de plus en plus la Paix avec les Reformés, avoit invité la Reine de Navarre à ſe rendre auprès de ſa Perſonne, pour mettre la derniere main au mariage, qu'on avoit propoſé entre la *Princeſſe Marguerite* ſa Sœur & le *Prince de Navarre*. La *Reine de Navarre* ſe rendit aux inſtances du Roi, qui pour mieux diſſimuler, vint au devant d'elle juſqu'à *Blois*, & lui fit de grandes careſſes. Le *Prince de Navarre* ſuivit de près la Reine ſa Mere, il arriva à *Blois* accompagné du *Prince de Condé*, du *Comte de la Rochefoucault*, & de quantité de Nobleſſe, & l'affaire de ſon mariage aïant été miſe ſur le tapis, l'on convint de tous les articles, qui furent arrêtés dès le onze d'*Avril*.

Comme après cela on traita les Huguenots d'une maniére tout à-fait honnête, ſurtout l'*Amiral*, & qu'on leur fit entendre, qu'on les emploïeroit à la guerre, que l'on alloit faire aux *Eſpagnols*, ils ſe raſſûrerent ſi bien, que ne ſoupçonnant plus de mauvaiſe foi, ils ne firent aucune difficulté de ſe trouver en grand nombre à *Paris*, où l'on devoit ſolemniſer les nôces du jeune Roi *Henri de Navarre* avec *Marguerite* Sœur de *Charles neuviéme*.

Mais ce fut là le lieu, où l'on joüa la plus affreuſe Tragédie dont jamais l'Hiſtoire ait parlé, & cela contre les propres ſujets

&

& habitans du Roïaume. Il n'y avoit point de careſſes au monde, que l'on ne fit à l'*Amiral*, & à tous ceux de ſon parti, juſques là même, que les *Guiſes* ne ſçavoient, ſi c'étoit un artifice du Roi pour mieux attraper les Huguenots, ou ſi c'étoit tout de bon. Néanmoins le deſſein que l'on avoit, fut découvert plûtôt que l'on auroit voulu, par les intrigues de la Reine Mere, qui tâchoit par là d'exterminer le parti *des Guiſes*, dans l'eſpérance, qu'ils en viendroient aux mains, & que les uns & les autres ſe ruineroient; car l'*Amiral*, en revenant de la Cour, fut dangereuſement bleſſé de deux balles, de trois dont l'arquebuſe étoit chargée, une emporta le ſecond doigt de la main droite, & la ſeconde le bleſſa aſſez conſidérablement près du coude au bras gauche

L'aſſaſſin étoit *Nicolas de Louviers Seigneur de Maurevel en Brie*, homme hardi & d'une humeur très vindicative. L'*Amiral* dit alors ſans s'émouvoir, *que c'étoit-là le fruit de ſa réconciliation avec le Duc de Guiſe*, & en même tems il montra la maiſon d'où le coup étoit parti. Néanmoins on ne laiſſa pas de trouver le moien de l'amuſer ſi bien, en lui faiſant accroire, que c'étoit un coup fortuit, que mépriſant le conſeil, que les ſiens lui donnoient de ſe retirer de *Paris*, il aima mieux ſe ſoumettre à la diſcrétion d'un Prince violent,

lent ; & de ſa Mere, qui étoit Italienne ; que de le ſuivre. Et comme le Conſeil, qui étoit occupé à trouver les moïens d'extirper en peu de tems les Huguenots, étoit perſuadé, qu'il n'y avoit rien de plus aiſé à faire, maintenant que l'on tenoit leurs Chefs, on réſolut d'exécuter ce projet avec la derniere violence. A ce ſujet on avertit ſous main les Soldats, & les Bourgeois de *Paris*, que le jour de *Saint Barthelemi*, auſſi-tôt que l'on entendroit ſonner le Tocſin au matin, chacun devoit entrer dans les maiſons des Huguenots, pour y faire main-baſſe ſur tous ceux qu'il trouveroit.

A peine la cloche avoit-elle commençé de ſe faire entendre, que l'on vit les funeſtes effets de ce conſeil de ſang. Toute la Ville fut en rumeur, & par tout où l'on ſçavoit, qu'il y avoit des Huguenots cachés, on y entra par force, en tuant ſans miſericorde, ſans diſtinction, & ſans égard à la condition, au ſexe, ni à l'âge, tout ce qui ſe rencontra.

Entre les principaux de ceux qui périrent dans ce maſſacre, furent l'*Amiral*, & *Téligni* ſon Gendre, un des plus braves hommes & des plus diſcrets de ſon tems, mais qui fut cauſe du malheur de ſon Beaupere & du ſien, l'aïant ſollicité à demeurer à *Paris*, de peur de donner par ſa retraite occaſion à une nouvelle guerre. Au reſte il

y eut ſix cens Gentilshommes & cinq mille hommes du commun, enveloppés dans cette tuerie, qui dura ſept jours entiers; & ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt qu'entre tant de morts on n'en trouva qu'un, à ſçavoir du *Guerchi*, qui eût l'épée à la main; & que de ſix cens maiſons, qui furent pillées, il n'y en eut qu'une qui fît quelque réſiſtance. Il y eut pourtant un grand nombre de Huguenots qui furent ſauvés de ce carnage par le moïen de leurs amis, qui les cacherent, ou qui racheterent leur vie au prix de leur argent, tandis que d'un autre côté il y eut beaucoup de Catholiques tués par leurs amis ſous le ſpécieux prétexte de la Religion. Il eſt vrai, que l'on fit tout ce que l'on put pour excuſer cette barbarie, en ſuppoſant, que l'on avoit découvert une conſpiration, que l'*Amiral* avoit tramée contre la vie du Roi & de toute la famille Roïale: Cependant il paroit par le diſcours qu'il fit au Roi, lorsque ce Prince l'alla voir après qu'il fut bleſſé, qu'il n'y avoit point d'indice de cette conſpiration. *Dieu, devant lequel je ſerai bien-tôt appellé à ce qu'il paroit*, dit-il, *m'eſt témoin, que pendant que j'ai vécu, j'ai toûjours été fidéle à vôtre Majeſté, attaché à ſon ſervice, & zélé pour rendre ſon régne floriſſant & paiſible. Je ſçai toutefois que quelques uns m'ont fait paſſer pour un Traitre, un Rébelle, un Homme qui n'aimoit*

que

que le trouble ; mais j'eſpere que Dieu devant qui je ſuis prêt de rendre raiſon de mon obéiſſance & de mon reſpect envers vôtre Majeſté, quand il lui plaira de m'appeller à ſon Tribunal, ſera un jour leur Juge & le mien. Enfin comme le Roi vôtre Pere m'a comblé de grands honneurs, & que vôtre Majeſté a bien voulu me les confirmer, la fidélité & le zéle que j'ai pour le bien de vôtre Etat, m'engagent à vous ſupplier de pourſuivre l'affaire des Païs-Bas.

Le *Roi de Navarre* nouvellement marié, le jeune *Prince de Condé*, & les autres Seigneurs de cette Maiſon furent arrêtés dans le *Louvre*, contrains à abjurer la Religion Réformée & à embraſſer la Religion Catholique. Ils ne furent point contrains, ni arrêtés dans le *Louvre*, dit *Fleuri*; mais mandés en la Chambre du Roi, & le *Prince de Condé* fut converti par le *Miniſtre Sureau du Roſier*, qui venoit d'abjurer ſes erreurs. Ces deux Princes répondirent au Roi bien différamment l'un de l'autre; lorsqu'il les ſollicita à lui obéir, en leur diſant : *Que ſe croïant obligé de procurer le ſalut de leurs ames, il n'avoit que trois choſes à leur propoſer, ou la Meſſe, ou la Mort, ou une Priſon perpétuelle, qu'il leur en laiſſoit le choix, & qu'ils euſſent à ſe déterminer ſur le champ.* Le *Roi de Navarre* répondit modeſtement à Sa Majeſté, que la Religion n'étant pas une choſe indifférente,

rente, il alloit travailler à ſe faire inſtruire; & qu'on ſeroit content de ſa docilité. Cette répartie ne s'accordoit pas avec le teſtament, que la Reine de Navarre ſa Mere, qui étoit morte le dix de *Juin*, avoit fait, & dans lequel elle ordonnoit ou enjoignoit au Prince ſon Fils de vivre dans la confeſſion de Foi dans laquelle il avoit été élevé.

La réponſe du *Prince de Condé* ne fut pas tout-à-fait ſi moderée. Il dit au Roi, *qu'aïant été élevé & nourri dans la Religion de ſon Pere, & la croiant la meilleure, il ſupplioit Sa Majeſté de ne lui faire là deſſus aucune violence; que des trois choſes, qu'elle lui propoſoit, il ſe garderoit bien de choiſir la premiere. Mais que le Roi étoit le Maître du choix des deux autres, & qu'il trouveroit toûjours en lui toute l'obéiſſance, qu'il pouvoit ſouhaiter dans un très-fidéle ſujet.*

Ce fut ſur cette réponſe, que le Roi tâcha de faire convaincre les deux Princes de la vérité de la Religion Catholique, & il fit ſur ce ſujet tenir une conférence. Elle ſe tint en préſence du *Roi Navarre*, de *Catherine de Bourbon ſa Sœur*, du *Prince de Condé*, de *Marie de Cléves* ſa Femme, & de *Françoiſe d'Orleans* ſa Belle-mere, qui tous avoient deja eu pluſieurs entretiens ſur la même matiére avec le *Pere Maldonat Jéſuite*. *Du Roſier* parla avec tant de ſoli-

olidité & d'éloquence, que le Roi de Navarre & les Princeſſes déja fort ébranlés par les menaces de *Charles IX.* acheverent de ſe déterminer pour la Religion Catholique ; mais le *Prince de Condé*, qui n'avoit pas paru ſatisfait de cette conférence publique, tirant *du Roſier* à part, lui demanda *s'il étoit perſuadé de tout ce qu'il venoit de dire, ou ſi ce n'étoit point la crainte, qui l'eût fait parler contre ſes propres ſentimens.* Le Miniſtre répondit, *qu'il étoit aſſuré de ce qu'il avoit dit, qu'il le penſoit de même, & fortifia de nouveau pluſieurs raiſons, qu'il avoit apportées dans la Conférence.* Le Prince, après l'avoir laiſſé un peu parler, lui dit : *Si les choſes que j'ai appriſes dès ma jeuneſſe dans vos écoles étoient véritables, je les ſoutiendrois avec fermetés aux dépens même de ma vie ; mais ſi j'ai erré & ſi je me ſuis trompé, il faut quitter mon erreur & me rendre à la vérité* Depuis ce tems là ce Prince parut chancelant, & ſe détermina enfin à abjurer le Calviniſme entre les mains du *Cardinal de Bourbon.*

Voilà en peu de mots l'Hiſtoire des fameuſes *Nôces de Paris* ou du maſſacre, que les François appellent communément *la Saint Barthelemi*, & qui a tant fait de bruit dans le ſiécle où elle s'eſt paſſée.

Il étoit important dans les circonſtances préſentes, que la *France* ſe juſtifiât auprès des Puiſſances étrangeres. C'eſt pourquoi

Pompone de Bellièvre, qui avoit été Ambaſſadeur en *Suiſſe*, y fut renvoïé, & cet habile Négociateur eſſaia de montrer, que *Coligni* avoit formé le deſſein de tuer le Roi; qu'il avoit fait un grand amas d'or & d'argent dans tout le Roïaume pour égaler le Souverain en puiſſance & en richeſſes, & lever une armée, avec laquelle il pût troubler l'Etat, quand il le jugeroit à propos; Que dans le Conſeil il avoit ouvertement menacé le Roi, que s'il ne déclaroit la guerre aux *Eſpagnols*, il ſouleveroit contre lui la meilleure partie de la *France*. Qu'il avoit toûjours auprès de lui une troupe de gens accoutumés au carnage, prêts à exécuter ſes ordres. Il avança encore beaucoup d'autres choſes, qui tendoient toutes à noircir la réputation de l'Amiral. C'eſt ainſi que parla *Pompone* dans la Diette de *Baden*, tenuë le lundi après la *Saint Nicolas*. Les Députés admirerent l'étalage pompeux de ſes paroles, & les prirent *ad Referendum*.

Les Princes Proteſtans & beaucoup de Nobleſſe avoient porté leurs plaintes d'un ſi terrible maſſacre aux Cantons Réformés, aſſemblés à *Arau* le vint uniéme *Septembre*, où ils firent l'Apologie non ſeulement de l'Amiral, mais auſſi de ceux de ſon parti, allés inutilement, parce que dans ces conjonctures on n'avoit d'autre conſolation à leur donner, qu'une vaine compaſſion, qui ne

guéri-

guériſſoit point le mal, que les Huguenots avoient reçus en *France*.

La plûpart de ceux qui avoient échappé au carnage de la *Saint Barthélemi*, ſe retirerent dans le *Vivarais*, & dans les Provinces voiſines; mais la crainte, qu'on n'exercât encore ſur eux un traitement auſſi rigoureux, que celui qu'ils venoient d'éprouver, en obligea pluſieurs à abandonner le Roïaume. Quelques-uns paſſerent en *Angleterre*, où ils trouverent un Azile auprès de la *Reine Eliſabeth*. L'*Electeur Frédéric Palatin* & les Cantons de *Zurich* & *de Berne* retirerent tous ceux, qui voulurent ſe réfugier chés eux, & la Ville de *Genéve* leur offrit tous les ſecours qui pouvoient dépendre d'elle.

Les deux Fils aînés de l'Amiral, qui avoient trouvé le moïen de s'échapper, & les malheureux reſtes de la famille de *Coligni*, ſe retirerent d'abord à *Genéve*, enſuite à *Berne* où ils demanderent, qu'on les conduiſît à *Bâle*. *Beat-Jacques de Bonſtetten* & *N. d'Erlach* eurent ordre de les y accompagner. Ces deux Seigneurs furent reçus à *Berne* avec toute ſorte d'honneurs & de bonté.

Les dernieres années du Régne de *Charles IX.* ne furent pas moins agitées que les précédentes, par une quatriéme guerre civile, qui s'éleva en *France* à la ſuite de la journée de la *Saint Barthelémi*. On leva de 1573

nouvelles forces dans la *Suiſſe* ſur les demandes de *Bellièvre*, & ce ſecours qui paſſa ſix mille hommes, fut particuliérement deſtiné à réduire les Places, qui étoient reſtées entre les mains des Proteſtans, dont la *Rochelle* fut la plus conſidérable. Le Roi voulut prendre cette Capitale du Huguenotisme, mais il fut trop heureux, après y avoir perdu douze mille hommes, d'avoir trouvé un prétexte honnête pour lever le ſiége, à ſçavoir l'élection de *Henri* ſon Frère qui commandoit ſon armée, à la Couronne de *Pologne*; & de renouveller la Paix avec les Huguenots, aux anciennes conditions. Les recruës ordinaires envoïées des Cantons ne ſuffirent pas à beaucoup près, pour rétablir les Drapeaux de la Nation, qui avoient ſouffert ſi conſidérablement, qu'il fallut les renouveller preſque entierement, pour les mettre en état de ſervir.

Ces derniers mouvemens avoient tellement donné l'allarme aux quatre Cantons Proteſtans de *Zurich*, de *Berne*, de *Bâle*, & de *Schaffhouſe*, que l'on y arma de tous côtés, & que l'on redoubla les gardes ſur les frontiéres. Les Cantons Catholiques prirent ombrage au ſujet de cet armement, & en demanderent une explication à la Diette qu'on convoqua pour cet effet à *Baden* environ la *Saint Nicolas*. Les Députés des Réformés, après une longue diſcuſſion de part

&

& d'autre, déclarerent au nom de leurs Souverains Seigneurs & Supérieurs, *qu'ils obſerveroient Religieuſement la Confédération Helvétique, la Paix du Païs, & tous les Traités qui faiſoient le repos, la tranquilité, & la force de la Nation Que leurs Maîtres étoient prêts à verſer tout leur ſang, à emploïer tous leurs biens, & à fournir toutes leurs forces pour le bien commun de la Patrie.* Les Députés des Catholiques répondirent dans les mêmes termes & ne reſterent point en arriére dans cette occaſion. Ceux des Cantons de *Glaris* & d'*Appenzel* voïant ces proteſtations d'amitié réciproques, prirent la bâle au bond & propoſerent le renouvellement de ces mêmes Traités, dont on venoit ſi ſolemnellement de jurer l'obſervation; mais ce je ne ſçai quoi, qui fut toûjours un achoppement, & qui ſemble encore être un miſtére aujourd'hui, en empêcha la ſolemniſation, & les Députés de tous côtés ſe contenterent de prendre la ſage propoſition des deux Cantons *ad Referendum*, dans l'*Abſcheid*.

La conteſtation entre les deux Beaufréres les *Comtes d'Acci* & *de Tourniel* fut portée cette année dans la Diette de *Baden*, par *Maniquet* Ambaſſadeur du *Duc de Longueville*. Ce Miniſtre ſe plaignoit ſinguliérement, de ce que le premier ne vouloit pas obéir à la ſentence, que le Duc avoit prononcée comme Souverain de *Vallangin*; qu'il ſe rendoit

par-là réfractaire, & qu'outre cela il ne ſatisfaiſoit pas aux devoirs, que naturellement il lui devoit. *Maniquet* prétendoit par cette plainte engager les *Suiſſes* dans les interêts du *Duc de Longueville*; mais les Députés des Cantons prirent encore cette propoſition *ad Referendum*, ne voulant pas décider d'une conteſtation qui demandoit la préſence de toutes les Parties.

Belliévre ſe rendit auſſi à la Diette générale de *Baden*. Outre ſon expoſition au ſujet du maſſacre de la *Saint Barthelemi*, qu'il répéta, il dit, voïant que cette tuerie avoit émû les Cantons: *que ce qui ſe paſſoit en France ne devoit regarder aucun Etat voiſin, & que quand même le Roi feroit reſſentir les effets de ſa ſévérité contre les rébelles, dans les Provinces les plus reculées de ſon Roïaume, on ne croïoit pas que des Cantons, Amis de la Couronne, & qui n'y devoient entrer pour rien, vouluſſent prendre des ombrages ſur une affaire qui leur devenoit abſolument étrangére.*

L'expoſition de cet Ambaſſadeur fut ſans réplique, par raport à l'objet du Gouvernement; il ne put cependant pas empêcher, que le Canton de *Berne*, en particulier ne ſollicitât, quelque tems après auprès du *Duc de Savoie*, l'élargiſſement de la Mere des enfans de l'*Amiral de Coligni*, que ce Prince tint priſonniere dans ſes Etats, & à laquelle il ne rendit pas pour cela la liberté.

Les

Les *Grisons* de leur côté n'étoient pas ſans troubles chez eux. Ceux de *France* n'y avoient, à la vérité, aucune part; mais une Bulle du Pape les avoit cauſé. *Conrad de Planta Chanoine & Doien du haut Chapitre de Coire* avoit obtenu de *Pie V.* en 1570. une Bulle, qui donnoit au fils de *Jean de Planta, Seigneur de Rätzuns*, le pouvoir de s'attribuer les revenus de l'Egliſe de *Sainte Urſule* dans la *Valteline*; mais les trois *Ligues Griſes* aïant déja auparavant diſpoſé de ces revenus en faveur de quelques Gentilshommes de la Maiſon de *Guicciard*, qui ſuivoient la Religion Réformée, cela fut cauſe, qu'on en vint aux armes en 1572, & qu'on fit le procès à *Rätzuns*, qui fut condamné à avoir la tête coupée. La choſe fut exécutée malgré l'interceſſion des Cantons *Suiſſes* & de l'*Archiduc d'Autriche*. Ce ſang répandu ne tranquilliſa pas les *Griſons*.

Cette année 1573. les diſſenſions parurent reprendre une nouvelle vigueur. Ce qui engagea le *Corps Helvétique* d'y envoïer de chaque Canton un Député, pour tâcher de mettre fin par un amiable accord à une désunion, qui auroit pu très-facilement entrainer une guerre de Religion après elle. Les Députés furent, ſçavoir de *Zurich*, *Henri Thoman Tréſorier*. *De Berne*, *Nicolas de Graffenried Tréſorier*. *De Lucerne*, *Roch Helmli ancien Avoïer*. *D'Uri*, *Walther de Roll Chevalier*,

De Schweitz, Thierri in der Halden Chevalier & Landamman. D'Underwalden ſous le Bois, Henri d'Uri Landamman. De Zug, Wolfgang Brandenberger. De Glaris, Melchior de Heſſi. De Bâle, Jean Vernier Wölffli. De Fribourg, Ulrich d'Englisperg Bourgemaitre. De Soleure, Urs Wielſtein ancien Avoïer, & de Schaffhouſe, Conrad Meier Tréſorier. Ces Députés eurent le bonheur de rendre la Paix à une République prête à s'égorger, & à devenir la cauſe de ſa propre deſtruction. C'eſt une punition évidente de Dieu, dit *Stetler*, lorsque le peuple s'empare du Gouvernement; non ſeulement les Villes & les Communautés en ſouffrent, mais tout le public en pâtit. Le pouvoir ſuprême appartient aux Sages, & non à une populace éffrenée.

Il étoit fâcheux pour les *Bernois* de perdre en la perſonne de *Nicolas de Vatenville*, un de leurs Bourgeois, dont le Pere avoit tant contribué à la Réformation de leur doctrine. Ce Seigneur s'étoit domicilié en *Franche Comté* à *Châteauvillain*, où il faiſoit ſon ſéjour ordinaire. L'Etat de *Berne* lui écrivit, pour ſçavoir ce qu'on pouvoit attendre de lui en qualité de Combourgeois. *Nicolas* répondit: Que quoique réſidant dans un autre Païs, il n'étoit pas moins dans la volonté de ſe comporter à l'égard de ſon Souverain naturel comme un autre Bourgeois de

Berne,

Berne, dans tout ce qui lui ſeroit commandé de ſa part. Cette réponſe ſatisfit l'Etat, mais *Nicolas de Vatteville* n'en fut pas plus diſpoſé pour cela à revenir à *Berne*. Le riche héritage que lui avoit laiſſé ſon Frère *Gérard* mort ſans enfans, l'aïant comblé de richeſſes & d'honneur, on n'apperçut plus en lui dans la ſuite, que le ſeul nom de *Bernois* natifs, ſans cependant qu'il en eût conſervé les inclinations, quoique la République l'eût emploïé en pluſieurs rencontres importantes pour elle.

Le retour du *Marquis de Vatteville* n'étoit pas ce qui intriguoit le plus cet Etat; ſon principal ſoin étoit de renouveller la Combourgeoiſie entre les Villes de *Berne*, de *Fribourg*, de *Soleure* & de *Genéve*. Il y eut à ce ſujet pluſieurs conférences tenuës à *Berne*, où l'on avoit propoſé différens moïens pour y parvenir. Il ſembloit même, que la choſe alloit réüſſir, & qu'on n'étoit pas éloigné de mettre fin à un ouvrage ſi ſalutaire. Dans cette eſperance on députa de la part de *Berne*, *Beat Loüis de Müllenen*, *Jean Steiger*, *Avoïers*, *les deux Tréſoriers*, *de Graffenried & Manuel*, *Nicolas de Diesbach*, *Ambroiſe Imhoff*, & *Samuel Zurkinden*. De celle de *Fribourg*, *Loüis d'Affri*, & *Jean de Heid*, *Avoïers*; *François de Ridolla*, & *François de Gurnel*. Enfin de celle de *Soleure*,

Jean Ruchti, & Urs Wielſtein, Avoïers, Vernierre Saler Chancelier & Urs Zur Matten.

1574 Ces Députés s'aſſemblerent à *Berne* l'année 1574, où l'on dreſſa un projet de Traité contenant douze Articles, la plûpart en faveur des deux Villes de *Fribourg* & de *Soleure*, dans la vûë d'engager ces deux Républiques à entrer dans une alliance de Combourgeoiſie, pour laquelle on appréhendoit qu'elles n'euſſent de la répugnance, parce que celle de *Genéve* profeſſant une Religion contraire, on avoit lieu de croire, que ſans cet avantage qu'on faiſoit aux *Fribourgeois* & aux *Soloriens*, on auroit de la peine à les gagner. D'un autre côté, l'Etat de *Berne*, qui ſe faiſoit une gloire de mettre la derniere main à ce Traité, ne conſideroit pas uniquement l'honneur qui lui en revenoit, mais il regardoit la ſituation de la Ville de *Genéve*, qui d'une part ne vivoit pas en bonne intelligence avec le *Duc de Savoie*, tandis que de l'autre les troubles de la *France* pouvoient aiſément avoir de l'influence ſur une République, qui n'avoit pas laiſſé que d'y prendre part par l'azile qu'elle avoit accordé à un grand nombre de Réformés François. Enfin l'Etat de *Berne* conſiderant *Genéve* comme le boulevard du *Pais de Vaud*, il trouvoit un grand avantage à procurer à cette Ville une Alliance, qui la mettant en état de ſe défendre contre quiconque voudroit l'atta-

l'attaquer, conſervoit en même-tems ſon Païs conquis contre un Prince, qui ne pouvoit ceſſer de regretter la perte d'une ſi belle Province.

Ces ſages réflexions ne furent pas capables de porter les *Genevois* à accepter les conditions du Traité, parce qu'ils les trouverent trop désavantageuſes pour leur République; ſur tout celles qui conſiſtoient à donner aux trois Villes le libre paſſage & le commerce; en ſecond lieu, ils n'étoient pas d'humeur de ſoutenir les frais de la guerre; enfin ils n'approuvoient pas, que le Traité de Combourgeoiſie ne dût durer que trente-cinq ans. Les *Bernois* envoïerent à *Genéve* leur Avoïer *Beat Loüis de Müllenen* pour les engager à recevoir le projet, qu'on avoit fait chez eux. Ce Seigneur fit comprendre aux *Genevois* les grands ſoins & les peines, qu'avoit couté à ſa République, l'ouvrage qu'elle entreprenoit pour le bien commun de la Patrie. Il leur repréſenta le grand profit, qui leur en revenoit, & la protection dont ils s'aſſûroient par là; d'où il réſultoit naturellement en leur faveur un repos & une tranquillité inaltérable. Au lieu qu'en perſiſtant dans ce refus, ils s'expoſoient à un danger évident de périr; ils aigriſſoient les Parties contractantes juſqu'au point de n'en plus rien eſperer; ils s'attiroient l'indignation des Etats, qui s'intereſſoient pour eux;

eux ; & ce qu'il y avoit de plus à craindre ; ils négligeoient une occaſion, qu'ils ne recouvreroient peut-être jamais.

Prédiction qui eſt devenuë véritable par la faute des *Genevois*, qui malgré ces preſſans motifs, & ces ſages repréſentations ne voulurent conſentir à rien. L'article qui leur tenoit le plus au cœur étoit celui, qui concernoit les frais de la guerre, qu'ils s'offrirent néanmoins à ſoutenir pour la quatriéme partie, encore ſous la réſerve, que les trois Villes auroient égard à la maniére du païement, qu'ils ne ſeroient obligés de faire, après la guerre finie, que dans les termes dont on conviendroit ; & que ſi l'on étoit victorieux, en ce cas là les frais ſe païeroient au moïen des dépoüilles de l'ennemi, ou ſur les païs qu'on leur auroit pris. *Michel Roſſet*, & *Jean François Bernard*, qui porterent cet *Ultimatum* à l'*Avoïer de Berne* de la part des *Genevois*, ajoûterent, que la République agréoit le dixiéme article conſiſtant à ne point faire alliance avec les Puiſſances étrangeres

Ce ne fut qu'à regret, que *de Mïllenen* vit échoüer ſa négotiation, qui d'ailleurs fut contrebalancée par les inſinuations qu'on eut le tems de faire auprès des deux Cantons de *Soleure* & de *Fribourg*, auxquels on fit voir le tort qu'ils faiſoient à la Catholicité en s'alliant avec une Ville Proteſtante ; de cette façon

çon la choſe tomba inſenſiblement, malgré les fortes inſtances que firent les *Bernois* pour rapprocher les Parties.

Pour ce qui regarde la Paix, qu'on avoit faite en *France*, on peut dire, qu'elle ne fut pas de longue durée; car quand les Huguenots virent, que le *Duc d'Anjou* Frère du Roi, qui juſqu'ici avoit été leur plus formidable ennemi, étoit parti pour aller prendre poſſeſſion de ſon nouveau Roïaume de *Pologne*, s'appercevant que le *Duc d'Alençon* tâchoit de gagner leur affection, affin de pouvoir occuper le poſte de ſon Frère, c'eſt-à-dire, le commandement des armées, & qu'il avoit dans ſon parti ceux d'entre les Catholiques, que l'on appelloit les *Politiques*, qui faiſoient profeſſion de n'être ni pour les uns ni pour les autres, mais de ne deſirer que le bien & repos de l'Etat, dont les *Seigneurs de Montmorenci* étoient les plus conſiderables, alors ils commencerent à former de nouvelles entrepriſes, & envoïerent un détachement à *Saint Germain en Laie*, pour faciliter l'évaſion du *Duc d'Alençon* & du jeune *Roi de Navarre*.

Mais l'irréſolution du Duc fit découvrir l'affaire, ou plûtôt ce fut la nouvelle, qui s'étoit répanduë à la Cour des deux Cavaliers qui parurent bien armez, ſous la conduite de *Jean Chaumont de Guitri* pour favoriſer l'évaſion des Princes. Cette affaire aïant été regar-

regardée comme un attentat contre la perſonne du Roi, la guerre recommença tout de nouveau. Mais dans le moment que l'on s'y préparoit, le Roi *Charles* mourut âgé de vint trois ans, onze mois, vint-huit jours, après avoir règné treize ans, cinq mois & vint cinq jours. Pendant les deux dernieres ſemaines de ſa vie, il étoit tombé dans des ſimptomes extraordinaires, il tréſſailloit & ſe roidiſſoit avec une extrême violence, le ſang ſortoit à gros boüillons par tous les conduits de ſon corps, & réjailliſſoit même à travers les pores. Ce qui ne manqua pas de faire dire aux Proteſtans, *que c'étoit un effet de la vengeance divine, pour le punir de l'horrible maſſacre, qui avoit été fait par ſes ordres.* Comme il avoit échappé à la Reine de dire au *Duc d'Anjou* à ſon départ pour la *Pologne*, qu'il n'y ſeroit pas longtems, quelques uns crurent, qu'on avoit avancé la mort de ce Prince.

Pour détruire cette opinion, on fit ouvrir le corps par des Chirurgiens en préſence des Médecins; mais l'opération ſervit plûtôt à augmenter ce bruit qu'à le diſſiper, à cauſe des taches livides qu'on vit répanduës ſur les parties, & dont on ne put deviner la cauſe. D'autres diſent, que ce fut pour s'être trop échauffé à la chaſſe, à la paume, ou à forger du fer, car s'étoit une de ſes occupations ordinaires, tellement que tous ſes in-

inteſtins aïant été brûlés, ſon ſang devint ſi acre, qu'il lui ſortit par toutes les parties de ſon corps.

Catherine de Médicis déclarée Régente par le Roi défunt, ne penſa qu'à prévenir les troubles, qu'elle avoit lieu de craindre. Dans ce deſſein elle écrivit aux Magiſtrats des Provinces, aux Gouverneurs, & autres Officiers pour ſe concilier leur amitié, & pour aſſûrer aux Proteſtans la liberté de conſcience, & tout ce que le feu Roi avoit accordé de plus favorable. L'on conclut auſſi une Tréve avec les *Rochellois*.

Pendant que la Régente cherchoit par cette conduite à gagner du tems juſqu'à l'arrivée du *Roi de Pologne*, qu'elle avoit mandé, le *Prince de Condé* toûjours à *Strasbourg*, où il s'étoit retiré, ſollicitoit les Princes Proteſtans, de ſe joindre à lui, & faiſoit des levées, qui allarmoient la Reine, mais qu'elle ne pouvoit empêcher.

Elle fit faire le procès au *Comte de Montgommeri*, qui fut condamné à mort comme coupable de leze Majeſté. Cette mort irrita les Proteſtans contre la Reine Mere, & ils la déchirerent dans pluſieurs libelles très-ſatiriques. Pluſieurs de ces libelles étant tombés entre ſes mains, le Conſeil voulut rendre des arrêts ſévéres contre les Auteurs & les Imprimeurs; mais elle s'y oppoſa. *Ce ſeroit*, dit-elle, *autoriſer ces ſatires, & leur faire*

faire trop d'honneur, que de les défendre. Les gens de probité ne se font jamais mieux connoître, que lorsqu'ils sont en butte aux méchans & aux Calomniateurs. Cependant quand elle apprit, que les Troupes Allemandes étoient en chemin pour venir en *France*, & que ses artifices étoient épuisés, elle partit de *Paris* accompagnée du *Duc d'Alençon* & du *Roi de Navarre* sous bonne garde.

En passant par la *Bourgogne*, elle paia les *Suisses*; les *Landsknechts* & les *Reiters*, qui étoient à la Solde de la *France*, gratifia leurs Officiers, & leur fit beaucoup de caresses. Etant arrivée à *Lion*, elle résolut de s'y arrêter, soit pour être à portée de mettre ordre aux troubles des Provinces voisines, soit pour y attendre le *Roi de Pologne*, qui venoit pour monter sur le Trône de *France*, où on le vit en effet dès le commencement du mois de *Septembre* de cette année 1574.

Rien ne promettoit le calme en *France*, comme on le voit, lorsque ce Roi succéda à son Frère. Comme il s'en falloit bien, que l'on trouvât dans ce Prince tout ce qu'on avoit eu lieu d'en esperer, la division dans l'Etat eut bien tôt fait de nouveaux progrès.

Henri III. s'étoit retiré secrettement de *Pologne*, pour venir en *France*. Le séjour qu'il fit à *Vénise* ne lui fut pas avantageux. La conversation des Dames fit tort à la réputation, ce qu'il voulut apparemment ré-

parer

parer à *Avignon*, où pour gagner l'amitié des Italiens, qui y étoient en grand nombre, en pratiquant lui même les dévotions nouvelles, qu'ils aimoient beaucoup, il se mit de la *Confrérie des Pénitens*. Le Roi, qui ne pensoit qu'à joüir du nouveau Roïaume, qui lui étoit échû vers le commencement de l'année 1575, vint de *Lion* à *Reims*, 1575
où il fut sacré le treiziéme de *Février*. Le lendemain il célébra ses fiançailles avec *Loüise de Lorraine*, fille aînée de *Nicolas de Lorraine Duc de Mercœur*, *Comte de Vaudemont*, & de *Marguerite d'Egmont*, sa premiere femme ; & le mardi quinziéme du même mois il l'épousa dans l'Eglise de *Reims*.

Le Roi partit de cette Ville le vintiéme de *Fevrier* avec la nouvelle Reine, & vint à *Saint Marcoul*, où il fit faire une neuvaine par son grand Aumônier. Car toute sa vie étoit partagée en dévotions extérieures & en plaisirs, & il ne donnoit presque aucune application aux affaires d'Etat. Pendant le Jubilé accordé par *Grégoire XIII.* le Roi marcha à pied dans les ruës de *Paris*, accompagné de deux ou trois personnes seulement, tenant un gros chapelet, & récitant quelques prieres. Sa Mere lui conseilloit ces pratiques, pour faire croire au peuple, qu'il étoit fort dévot ; mais cette conduite le fit d'autant plus mépriser de sa Cour, de ses sujets, & de toute l'*Europe*, que sous ce

prétexte il croïoit pouvoir impunément s'abandonner au plaiſir, paſſer la plus grande partie de la nuit dans les bals, dans les feſtins, & vivre dans un biſarre mélange d'exercices de pénitence & de débauche.

A peine la Cour fut-elle arrivée à *Paris*, qu'on y vit les Députés du parti Proteſtant, & du parti politique, au nombre de neuf, à qui le Roi avoit permis d'aller conférer avec le *Prince de Condé à Bâle*, au ſujet de la Paix. Ils étoient partis de *Bâle* le vintiéme de *Mars*, après avoir reçu leurs inſtructions du Prince, & arriverent en Cour le ſixiéme d'*Avril*. Les Ambaſſadeurs des *Cantons Suiſſes*, & celui de la *Reine d'Angleterre* s'unirent à eux, pour engager le Roi à les écouter favorablement, & à agréer les propoſitions des Proteſtans, qu'ils croioient néceſſaires pour leur ſûreté propre.

Kamli Bourguemaitre de Zurich, & *Beat Loüis de Müllenen Avoïer de Berne*, avoient des inſtructions particulieres en faveur des Enfans de l'*Amiral* & de la *Comteſſe de Teligni* leur Sœur. Les *Ambaſſadeurs Suiſſes* furent parfaitement bien reçus eu égard au compliment qu'ils firent au Roi ſur ſon mariage, & ſur ſon avénement à la Couronne. Ceux des quatre Villes Proteſtantes n'eurent pas ſujet de ſe loüer de la réception qu'on leur fit, pour ce qui concernoit leur inſtruction particuliere.

Bellié-

Bellièvre de Hautefort Ambaſſadeur du Roi en *Suiſſe*, voulut attendre l'arrivée de ceux du *Corps Helvétique*, pour communiquer en leur préſence la réponſe de ſon Maître, qui par ſes expreſſions pleines de Cordialité, & les témoignages d'une ſincére amitié ne pouvoit que confirmer ce qu'ils avoient vû par eux-mêmes, & entendu de ſa propre bouche.

Les Députés du *Prince de Condé* eurent auſſi audiance en préſence de la *Reine Mere*, du *Roi de Navarre*, du *Duc d'Alençon*, du *Cardinal de Bourbon*, & d'autres Seigneurs. Ils préſenterent leur Requête, contenuë en quatre-vints onze articles, dont le dernier ou l'avant-dernier étoit, qu'on remît en vigueur les ordonnances contre les énormes impuretés, qui excitoient la colére de Dieu ſur la *France*. Il ſeroit à ſouhaiter, qu'on fît publier aujourd'hui dans les quatre parties du monde ces ordonnances, non ſeulement contre les énormes impuretés, mais auſſi contre les fauſſaires, & contre les juges iniques, qui n'excitent pas moins la colére de Dieu ſur les peuples.

Comme *Henri III.* retenoit toûjours en arrêt le *Duc d'Alençon* ſon Frère, & le jeune *Roi de Navarre*; le premier, qui n'étoit pas obſervé d'aſſez près, s'échappa & ſe rendit auprès des Huguenots auxquels *Jean Caſimir Comte Palatin de Lauteren* avoit encore ame-

né huit mille hommes de Cavalerie, & ſix mille *Suiſſes*; & quelque tems après le *Roi de Navarre*, qui trouva l'occaſion favorable, ſe ſauva auſſi heureuſement.

Ces ſix milles *Suiſſes* ne furent point de ces Troupes accordées par les Etats en vertu des Alliances; & c'eſt ce qu'il faut bien diſtinguer. Les Hiſtoriens placent ſans diſtinction dans l'un & dans l'autre parti avant & pendant les troubles de la Ligue des Troupes *Suiſſes*, comme ſi elles avoient été indifféremment dans les deux armées ennemies avec le conſentement de leurs Souverains; ce qui n'eſt aſſûrement pas. Celles qui allerent joindre les Drapeaux qui reconnoiſſoient l'autorité Roïale, furent les ſeules qui formerent dans tous les tems ces ſecours accordés par les Traités, avoüés par les Cantons alliés avec la *France*, traverſant ouvertement les Etats du *Corps Helvétique* pour ſe rendre en *France*, & ſe rangeant dans les armées deſtinées à combattre ſous les ordres du Roi, & de ſes Généraux.

Les Troupes *Suiſſes*, que le *Comte Palatin* mena au *Prince de Condé*, n'étoient que des levées clandeſtines, que la témérité de quelques particuliers hazardoit de dérober à la connoiſſance des Cantons non-alliés, au riſque d'encourir leur diſgrace.

Caſimir ne ſe contenta donc pas d'agir dans ſes propres Etats, il voulut encore entrai-

trainer des levées, qu'il ſe propoſa de tirer particulierement du Canton de *Berne*; & ſous les apparences d'un interêt commun de Religion, il ſe ſervit d'une ruſe, qui lui réüſſit. Comme il étoit dans une étroite liaiſon depuis long-tems avec ce Canton par rapport à la créance, ſur laquelle ils concertoient enſemble la plûpart des opérations, qu'ils avoient à faire pour la maintenir, il envoïa vers le Sénat de *Berne* le Docteur *Pierre de Beutrich*, pour l'inviter à écrire une lettre aux Princes & aux Etats de la *Confeſſion d'Ausbourg*, par laquelle ils puſſent ſe flatter d'une demande d'aſſociation. Cet homme, qu'un eſprit adroit & inſinuant rendoit propre à plus d'une affaire, étoit chargé d'une commiſſion plus ſecrette, & à laquelle la démarche publique ne devoit ſervir que de prétexte. L'accès facile, qu'il eut dans les premieres maiſons de la Ville, lui fit bientôt trouver le moïen d'avancer le projet auquel il avoit ordre de travailler ſous main.

Pluſieurs rendés-vous cachés & des intrigues ſecrettes dont le Sénat put d'autant moins s'inquieter, qu'il ne l'en ſoupçonnoit point, conduiſirent en très-peu de tems la choſe ſi bien, que les plus diſtingués parmi la Nobleſſe ſe trouverent aſſûrés d'un grand nombre de volontaires pour en former treize Drapeaux complets, tant dans la Ville de *Berne* que dans le *Comté de Neufchâtel* &

le territoire de *Bienne*. Le lieu de l'assemblée fut marqué sur les bords du Lac, & quoique l'on fût dans une saison fort rude à la fin de *Novembre*, rien ne put empêcher cette Troupe de passer les frontieres peu praticables, & au risque de périr dans les précipices couverts de neiges. Les Conducteurs de cette Milice échappée du Canton, furent *Loüis & Gabriel de Diesbach*, *Loüis & Pierre d'Erlach*, *Jacques de Bonstetten*, *Albert de Müllenen*, *Jean Rodolphe de Graffenried*, *Bernard Tilleman*, *Ulric Koch*, *Benoit Naigueli*, & *Antoine Mei*, tous Officiers distingués par leurs services, & chéris dans leur Patrie.

L'Ambassadeur du Roi, *Belliévre de Hautefort* en porta ses plaintes par devant le Sénat de *Berne*, & remontra vivement, que cette démarche étoit contraire au Traité de la Paix perpétuelle, que le Canton avoit avec le Roi de *France*. L'Etat ne voulut y avoir aucune part, & justifia son innocence à ce sujet sous prétexte de l'avoir ignoré. Ce qui paroit cependant assés problématique, suivant *Stetler*, puisqu'aïant fait arrêter *Benoit Naigueli* sur le chemin de *Soleure*, où il voulut s'échapper affin de n'être pas obligé de se sister par devant le Conseil de *Berne* pour y rendre raison des deux Drapeaux qu'il avoit levés, on le laissa néanmoins suivre la route pour aller joindre sa Troupe, après qu'il eut renoncé à la Bourgeoisie de la Ville,

&

& que ſous ce frivole prétexte le Sénat le regardant comme étranger il lui fut permis de ſe mettre à la tête d'une Milice, qui pour la plûpart ſortoit du Canton de *Berne*.

L'Etat, pour ne pas paroitre conniver à cette levée, envoïa le vint cinquiéme de *Novembre Wolfgang Mei*, *Sulpice Brückler*, & *Nicolas Manuel* à la *Neuville* pour rappeller les Capitaines qui étoient en pleine marche; mais comme ces Députés ne purent rien gagner ſur leur eſprit, ils ſe contenterent d'une lettre adreſſée aux Deux Cens, dans laquelle ces Officiers s'excuſoient envers leurs Souverains Seigneurs, en diſant: *Que leurs engagemens étoient ſi formels & ſi étroits, qu'ils ne pouvoient y manquer ſans ſe déshonnorer, qu'ainſi ne pouvant retourner chez eux ſans blâme, ils promettoient de ſe comporter avec tant de bravoure, & de bonne conduite, qu'ils avoient lieu d'eſperer, qu'on leur pardonneroit la faute, qu'ils venoient de commettre.*

On ne peut pas comprendre, pourquoi *Stetler* & l'Auteur du *Traité Hiſtorique & Politique des Alliances entre la France & les treize Cantons*, ont donné à ce trait d'Hiſtoire un tour, ſi on oſe le dire, ſi ridicule & ſi dépourvû de raiſon. Ils diſent, *que la deuxiéme Députation Bernoiſe, compoſée de Nicolas de Diesbach, de Jerôme Manuel, de Jean Rodolphe d'Erlach & de Pierre Koch, atteignit ces Troupes près de Corneau, de la dépendance*

de l'Evêque de Bâle ; mais que la ſommation qu'on leur fit, au nom de l'Etat, devint inutile. Beutrich, qui pour achever ſon ouvrage, avoit jugé à propos de marcher de compagnie avec les Chefs de cette Milice, aïant laiſſé approcher les Députés, leur ôta dans un moment toute eſpérance de réüſſir dans leur commiſſion. Il leur fit obſerver, que cette Troupe étant hors des frontieres, & ſe trouvant actuellement ſur un territoire indépendant du Canton, elle étoit à l'abri des ordres, qui lui pouvoient venir de ſa part. Comme il avoit eu ſoin de prévenir les eſprits de ceux avec qui il marchoit, d'une maxime auſſi hardie avant que de s'avancer vers la Députation pour porter la parole, ils refuſerent tous d'un accord unanime d'obéir à un commandement, qu'ils crurent ne devoir plus reconnoitre depuis qu'ils avoient perdu de vûë les confins de leur Patrie. Leur marche continua avec plus d'aſſûrance juſqu'à ce qu'ils ſe fuſſent joints au renfort, que conduiſoit Jean Caſimir, avec lequel ils partagerent dans la ſuite le ſort des armes du parti Proteſtant, après qu'on eut réſolu dans les Etats tenus à Blois en 1576. de lui déclarer la guerre.

Le Docteur *Beutrich*, ſuppoſé qu'il fût dans cette occaſion, ne pouvoit ſervir, que de Miniſtre de camp. *Loüis de Diesbach*, qui commandoit les treize Drapeaux, n'avoit pas beſoin de ſon conſeil. La qualité qu'on donne, avec juſtice, à ce Général, d'Offi-

d'Officier diſtingué, préſuppoſe un Officier de diſcernement, ſans quoi l'on n'eſt point Officier de diſtinction. Le faire donner dans les idées de *Beutrich*, c'eſt faire diſparoitre tout le mérite qu'il attribue un moment auparavant à ce Chef, & d'un Citoien aimé & conſideré dans ſa Patrie, en faire l'horreur par ſa rébellion; ou donner à la Députation Bernoiſe un caractere de ſtupidité, qui ne lui feroit pas honneur.

Le *Duc d'Alençon* envoïa en *Suiſſe De la Nocle* ſon Chambellan pour juſtifier ſa retraite de la Cour du Roi ſon Frère, en priant de vouloir l'aider de bons conſeils & des Troupes de la République, affin de rétablir la tranquillité dans le Roïaume, & de lui rendre ſon ancienne forme. On entra dans la juſte conſidération des maux qui affligeoient la *France*, & l'on marqua beaucoup de penchant à chercher les moïens d'en prévenir les ſuites. Mais ce fut là tout ce que les *Suiſſes* déclarerent, parce qu'ils avoient entre'eux quelque ſujet de mécontentement.

Le *Baron d'Aubonne*, *François de Lettes*, s'étoit prêté avec quelques exilés de la Ville de *Beſançon*, au deſſein de ſurprendre cette Ville Impériale. C'eſt de quoi ſe plaignirent dans la Diette générale les Députés du *Roi d'Eſpagne* & du Parlement; ſçavoir, *Pompée de la Croix*, le *Seigneur d'Angicourt*,

& *Benoit Ecuier.* Ils donnerent à entendre, que cette conſpiration avoit été ſoutenuë par les Cantons intereſſés à maintenir ou à introduire les nouvelles opinions dans la *Franche Comté.* L'Etat de *Berne*, qui ne voulut pas en tomber d'accord, répondit aux Députés: *Qu'on n'ignoroit pas ce qui s'étoit paſſé à Beſançon, le Gouverneur de cette Ville en aïant aviſé la République, qui y prenoit toute la part, que la bonne intelligence qui avoit regné entre les deux Citées pouvoit lui inſpirer. Qu'il étoit vrai, que le Baron d'Aubonne avoit eu l'imprudence de ſe laiſſer emploier dans cette occaſion, mais qu'il en étoit puni par la confiſcation de ſes biens, que le Magiſtrat s'étoit procurée, & qu'on l'avoit fait citer à comparoitre perſonnellement par devant ſon Juge, pour rendre raiſon d'une conduite, qui déplaiſoit infiniment à l'Etat. Quant à ceux qui s'y étoient rencontrés, & qui n'étoient point de leur Canton, mais uniquement habitués comme dans un Païs libre, l'Etat ne croïoit pas en être reſponſable, & ne convenoit pas non plus, que la Ville de Beſançon fût compriſe dans le Traité de l'union héréditaire, parce qu'étant une Ville Impériale, elle dépendoit par conſéquent uniquement de l'Empire, & ne pouvoit pas prétendre avoir part à une alliance, qui n'intereſſoit que les Païs appartenans à la Maiſon d'Autriche & de Bourgogne, dont elle ne faiſoit pas membre.*

Les *Bâlois* s'excuſerent auſſi le mieux qu'ils

qu'ils purent, & firent comprendre à *Pompée de la Croix, qu'ils n'avoient donné aucune atteinte aux Traité d'Alliance, qu'ils avoient avec la Maiſon d'Autriche, tandis qu'ils étoient en état de prouver qu'on y avoit manqué à leur égard.*

Marie de Bourbon Veuve de *Leonor Duc de Longueville, Comte de Neufchâtel*, qui étoit mort ab inteſtat en 1573, ſe récria vivement de ſon côté ſur le tort qu'elle prétendoit, qu'on lui faiſoit de la ſoupçonner d'avoir eu part par ſa connivence à une action qu'elle déſapprouvoit extrémement. Elle proteſta, qu'elle puniroit ſévérement ceux d'entre ſes ſujets, qu'on lui indiqueroit avoir eu part à ce qui étoit arrivé à *Beſançon*, déclarant qu'elle n'avoit d'autre deſſein que celui de conſerver la paix & la tranquillité dans le *Corps Helvétique* en tant que cela dépendoit d'elle.

Leonor Duc de Longueville avoit eu de ſon mariage avec *Marie de Bourbon*. 1. *Henri I. Duc de Longueville* & qui lui ſuccéda. 2. *François, Comte de S. Paul*, marié avec *Anne de Caumont*, qui n'eut aucune part au *Comté de Neufchâtel*, malgré ſes demandes. 3. *Catherine*, qui demanda quelque portion du Comté, mais inutilement. 4. *Marguerite*, qui fit la même demande & avec le même ſuccès. 5. *Antoinette*, mariée à *Charles de Gondi, Marquis de Belle-Isle*. S'étant faite

Reli-

Religieuſe après la mort de ſon Mari, *Henri*, ſon Fils, demanda en 1602. l'inveſtiture de telle portion du Comté, qui pouvoit lui appartenir, mais on ne lui accorda rien. 6. *Eléonore*, mariée à *Charles de Matignon*, *Comte de Torrigni*, qui ne forma aucune demande.

Mais ce qui manqua de faire une révolution dans la *Suiſſe*, fut ce qui arriva au ſujet de l'Avoïer de *Berne*, *Beat Loüis de Müllenen*. Ce Seigneur envoia vendre dans le *Duché de Milan* quelques bijoux, ou meubles prétieux, qu'on lui avoit remis en gage. Le Magiſtrat de l'endroit, où les gens de l'*Avoïer de Müllenen* étoient allé pour ſe défaire de ces meubles, ſoupçonnant apparremment quelque choſe de désagréable, ſe ſaiſit des bijoux, & condamna les vendeurs aux galéres, où ils furent envoïés. L'Avoïer aïant appris le ſort de ſes domeſtiques & de ſes meubles, obtint par ſon crédit auprès de l'Etat de *Berne*, de pouvoir uſer de repréſailles. Ce qui lui aïant été accordé, il fit arrêter à *Arbourg* des marchandiſes, qui appartenoient à des Marchands de *Milan*. Surquoi les Cantons les plus voiſins du *Milanois*, s'aigrirent tellement, qu'ils s'aſſemblerent différentes fois à *Lucerne*, à *Bekenried*, & à *Williſau*, où ils firent entendre, qu'ils étoient réſolus de faire à main armée lever le ſequeſtre, que de *Müllenen*

lenen avoit fait mettre ſur les marchandiſes de *Milan*. Ils s'en expliquerent même de cette façon dans une Diette extraordinaire tenuë à *Baden* dans le mois d'*Août*; ce qui fit craindre, qu'on en vînt à des extrémités fâcheuſes; mais la prudence, & le bonheur des *Suiſſes* calma les eſprits échauffés. On donna une pleine ſatisfaction à l'*Avoïer de Müllenen* d'un côté, & de l'autre on relâcha les marchandiſes ſans frais. Par ce moïen on vit renaitre la tranquillité dans les Cantons.

L'Etat de *Berne*, toûjours vigilant, malgré tous ces troubles, renouvella cette année l'alliance avec la République de *Valais*; & fit tout ſon poſſible pour y faire comprendre celle de *Genéve*, mais ce fut ſans ſuccès. Les Députés de *Valais* promirent à la vérité d'en faire un fidéle rapport à leurs Souverains Seigneurs; néanmoins on ne s'apperçut pas de leur diligence, ni que leur *ad Referendum* eût eu ſon effet.

LIVRE CINQUIEME.

LA retraite du *Duc d'Alençon*, Frère du Roi, ſon Manifeſte, & le nombre de ceux qui ſe joignirent à lui, augmenterent alors les troubles, qu'on avoit tant d'in-

d'interêt d'appaiſer. Ce Prince ſentit bien les inconvéniens de ſa fuite. Le Roi, qui n'étoit pas moins allarmé de cette retraite, aſſembla ſon Conſeil le 16. de *Septembre*, pour déliberer ſur les moïens qu'on devoit emploïer pour renverſer les deſſeins du Duc, & le tirer d'entre les mains des rébelles. L'avis de la Reine Mere, du Roi, & de la plûpart des Conſeillers, fut qu'on devoit uſer de toutes ſortes de voies, ſans examiner ſi les conditions ſeroient désavantageuſes ou non, & commencer par l'élargiſſement des *Maréchaux de Montmorenci & de Coſſé*, qu'on gardoit étroitement priſonniers, ce qui fut exécuté.

Le deſſein de la Reine en demandant leur liberté, étoit de les emploïer à rétablir l'union entre le Roi & le *Duc d'Alençon*, d'aller trouver elle même ce dernier en *Poitou*, & de ſe faire accompagner des deux Maréchaux, qui avoient beaucoup de crédit ſur l'eſprit du Duc, & qui étoient capables de l'appaiſer.

La Reine ſe rendit à *Champigni*, maiſon du *Duc de Montpenſier* ſur les confins de la *Touraine*, où le *Duc d'Alençon* vint la trouver au commencement d'*Octobre*. Les conférences durerent tout ce mois, & une partie du ſuivant. Le *Maréchal de Montmorenci* faiſoit l'office de Médiateur, & mit toute ſa gloire à prouver par ſa conduite ſon zéle pour la

per-

perſonne du Roi & pour ſa Patrie. Après beaucoup de conteſtations, pendant leſquelles on ne put jamais convenir d'un Traité de Paix, on ſe retrancha enfin ſur une Tréve de ſix mois, à commencer depuis le 22. de *Novembre* juſqu'au vint-cinq de *Juin* de l'année ſuivante. Les principales conditions furent : *Que les hoſtilités ceſſeroient dans tout le Roïaume. Que le Roi donneroit cent ſoixante mille écus d'or aux Troupes Allemandes, pourvû qu'elles ne paſſaſſent pas le Rhin Qu'on accorderoit aux Reformés & aux Catholiques mécontens, pour leur ſûreté, les Villes d'Angoulême, de Nicort, de Saumur, de Bourges, de la Charité ſur Loire, & de Mézieres ſur la Meuſe, & qu'ils les rendroient, lorsque la Tréve ſeroit expirée. Que Sa Majeſté païeroit la ſolde des garniſons, pour la garde de ces Places, au nombre de deux mille hommes qui ſeroient choiſis par le Duc d'Alençon, de même que cent Gentilshommes, une Compagnie de cent Gensdarmes, cinquante Suiſſes, & cent Arquebuſiers pour la Garde de ſa Perſonne, & qui ſeroient entretenus aux dépens du Roi. Que Sa Majeſté congédieroit toutes ſes Troupes, à l'exception de la Garde Suiſſe, & de l'Ecoſſoiſe. Qu'enfin on reprendroit dans le mois de Janvier les conférences commencées à Paris, & que les Seigneurs, Villes & Provinces y envoieroient leurs Députés.*

Le *Duc d'Alençon* preſſé par la Reine ſa Mere

Mere, fit publier la Tréve dans ſon Camp le 22. *Décembre*, ſans qu'il ceſſât pour cela de ſe préparer à la guerre; mais la Reine, avant que de revenir à la Cour, avoit eu la précaution de laiſſer auprès du Duc, le *Maréchal de Montmorenci*, & le *Duc de Montpenſier*, pour ménager les bonnes diſpoſitions où il paroiſſoit être.

Le Roi de ſon côté ne laiſſoit pas de lever auſſi des Troupes malgré la Tréve. Il fit dans ce tems-là une levée de ſix mille Suiſſes, à la tête desquels fut *Joſſe de Pfeiffer Avoïer de Lucerne.* Ils prirent pour la plûpart, leur route par le *Comté de Neufchâtel*, & le *Comté de Bourgogne.* Le *Comte de Mansfeld*, *Gaspard de Schomberg Comte de Nanteüil*, *& Chriſtophe Baron de Baſſompierre*, *Pere de François de Baſſompierre*, *Colonel Général des Suiſſes*, *& Maréchal de France*, furent envoïés en *Allemagne*, pour amener en *France* huit mille Reitres au ſervice de Sa Majeſté. Mais comme ces Seigneurs ne purent rien obtenir des *Allemans*, qu'à condition qu'on leur envoïeroit cent mille écus-d'or comptant, & quatre cens cinquante mille autres en arrivant ſur la frontiére. Le Roi, pour avoir cet argent, convoqua une aſſemblée générale à l'*Hôtel-de-Ville* pour l'emprunt de deux cens mille Livres. Ce qu'il ne put obtenir des Pariſiens. *Henri III.* en fut piqué. Il s'en plaignit, & dit: *Qu'il*

auroit

auroit encore dans ſon Roiaume des ſujets fidéles, qui ne l'abandonneroient pas dans le beſoin. En effet le *Duc de Nevers*, & de *Hallwin*, *Seigneur de Piennes*, aiant vendu les Terres, qu'ils avoient en *Flandres*, & en aiant retiré des ſommes conſidérables, vinrent les offrir au Roi, qui leur aſſigna pour aſſûrance de leurs dettes ſes revenus ſur le *Duché de Bretagne*.

Pendant qu'on prenoit ainſi ſes meſures de part & d'autre, les Princes & les Etats de la *Confeſſion d'Ausbourg* s'étoient aſſemblés à *Ratisbonne* ſous le prétexte d'un Sinode. Comme il 1576
s'y agiſſoit de ſçavoir à quoi les Calviniſtes & les Zwingliens s'étoient déterminés au ſujet de leur controverſe, il fut queſtion entre les Cantons Réformés de la *Suiſſe*, s'il n'étoit pas à propos d'y envoier une Députation. Les *Genevois* inſiſtoient fortement là deſſus, & il ne faut pas douter, qu'on n'y eût donné les mains, ſi *Frédéric Comte Palatin du Rhin* ne l'avoit diſſuadé. *Frédéric III.* qui avoit hérité l'Electorat après la mort de l'Electeur *Otton Henri*, qui étoit porté pour la Religion Luthérienne, introduiſit en 1559. la Réformation dans ſes Etats. Il eſt vrai, que l'Electeur *Loüis* ſon fils, introduiſit après ſon décès la Religion Luthérienne, mais étant mort peu de tems après, & aiant laiſſé *Frédéric IV.* ſon fils, ſous la tutelle de *Jean Caſimir* ſon frére, qui étoit Réformé, il éleva le jeune Prince dans ſa Religion; & ce fut celui ci qui, étant Pro-

tecteur de la Religion Proteſtante en *Suiſſe*, empêcha que les quatre villes de *Zurich*, *de Berne*, *de Bâle*, & *de Schaffhouſe* n'euvoïaſſent leurs Députés à la Diette de *Ratisbonne*.

Frédéric mourut le 26. Octobre de cette année, fort regrété par les Cantons Proteſtans; *Maximilien II.* Empereur des Romains l'avoit précédé de quinze jours. Il arriva vers la fin de la vie de ce Monarque, que *Henri* Roi de Pologne, perdit ce Roiaume, comme on l'a dit, par ſa retraite en *France*, pour y aller recueillir la ſucceſſion de *Charles IX.* ſon frére. Là deſſus les Etats aſſemblés, & les Principaux de *Pologne* élûrent *Maximilien ſecond*; pendant qu'une autre partie nomma *Etienne Battori Prince de Tranſilvanie*; mais comme l'Empereur fut long-tems à ſe reſoudre ſur ce qu'il avoit à faire, & que d'ailleurs il vouloit, qu'on retranchât quelques conditions, qui lui ſembloient trop dures, *Battori* ſe ſaiſit de l'occaſion, & s'empara du Roiaume. A la fin *Maximilien* aiant pris une bonne réſolûtion, voulut envoier *Erneſt* ſon fils, qui fut enſuite Gouverneur des *Pais Bas*, pour prendre poſſeſſion de la couronne, mais il étoit trop tard. *Battori* qui avoit déjà de ſon côté la plûpart des Grands, & les meilleures places dans ſon parti, renvoia le Prince vers ſon Pere, pour lui dire, que ſa lenteur étoit la cauſe de la perte de ce beau Roiaume. Il ne vécut pas long tems depuis,

&

& mourut à cette Diette de *Ratisbonne*, dans la cinquantiéme année de ſon âge, & dans la quatorſiéme de ſon Règne. Il eut de *Marie*, fille de *Charles Quint*, ſa femme, *Rodolphe ſecond* qui lui ſuccéda à l'Empire, *Erneſt* Gouverneur des *Pais Bas*, & qui avoit manqué le Roiaume de *Pologne*; *Mathias*, qui fut ſucceſſeur de *Rodolphe*; *Maximilien* qui fut élû par quelques uns Roi de *Pologne* après la mort de *Battori*, mais qui fut pris par le Roi *Sigismond* ſon Compéditeur; *Albert* qui fut Cardinal, & Archevêque de *Toléde*; & qui épouſa enſuite *Eliſabeth Claire Eugenie*, fille de *Philippe ſecond Roi d'Espagne*, & qui fut avec cette Princeſſe maître des *Pais Bas*, & *Venceslas* qui mourut jeune. Ses filles furent *Anne Marie*, femme de *Philippe Roi d'Espagne*, & *Eliſabeth*, femme de *Charles neuviéme Roi de France*.

Le parti des Reformés devenoit plus redoutable que jamais en *France*; & comme il étoit à craindre que ſi l'on ſe refuſoit à leurs demandes, ils n'en priſſent occaſion d'exciter des troubles, on publia encore cette année 1576. un cinquiéme Edit de pacification en leur faveur, qui contient ſoixante & treize Articles. Sa Majeſté, entr'autres, y accorde aux Reformés de ſon Roiaume une entiére liberté pour l'exercice de leur Religion, dans toutes les Villes, Bourgs, & Villages de *France*, avec permiſſion d'y bâtir

des Temples, à la réſerve de *Paris*, & à deux lieuës aux environs.

Cet Edit beaucoup plus avantageux pour les Reformés que tous les précédens, irrita les Catholiques ; & les plus zélés d'entr'eux, ſous prétexte de ſe maintenir contre les ennemis de la véritable Religion, projetterent des Traités d'union en divers endroits. Le *Cardinal de Lorraine* en fut d'abord comme le chef. Il crut, qu'il falloit que le Pape s'en déclarât Protecteur, & qu'il choisît un chef, auquel tous les Catholiques fuſſent obligés d'obéir. Ce deſſein avoit été approuvé, & l'on devoit élire pour chef le *Duc de Guiſe* frere du *Cardinal de Lorraine*, lors qu'on apprit la nouvelle de ſa mort. Le Cardinal n'abandonna pas ſon entrepriſe, mais il attendit onze ou douze ans, jusqu'à ce que le jeune *Duc de Guiſe*, *Henri* ſon neveu, fût en état de l'exécuter. Alors il propoſa la même choſe au Pape & au Roi d'Eſpagne, qui entrerent aiſément dans ce projet, quoique par des motifs bien différens. Le Pape par le deſir de ſoutenir la Religion Catholique, & d'extirper l'héréſie. Le Roi d'Eſpagne affin de profiter des troubles que cette Ligue cauſeroit en *France*. Mais ſur ces entrefaites le *Cardinal de Lorraine* mourut. Le jeune *Duc de Guiſe* travailla ſur ce même plan à former un parti, qui le pût mettre en état de faire la Loi à la plus grande partie de la *France*,

&

& crut, que le dernier édit que le Roi venoit de rendre, étoit une occaſion favorable, pour commencer à former cette Ligue, dont il prétendoit dans la ſuite ſe déclarer Chef.

Après que le Duc eut pris ſes précautions néceſſaires, on dreſſa une formule d'union qu'on faiſoit ſigner, qui étoit compriſe en douze articles, & qui fut appellée, la *Ligue ſainte*. *Jean Caſimir Comte Palatin*, frére de l'Electeur, voulant renverſer l'entrepriſe des Ubiquitaires, aſſembla un Sinode général des Proteſtans à *Francfort ſur le Meain*, au mois de *Septembre* 1577. Tout le parti qui 1577
défendoit le ſens figuré, & dont ce Prince étoit lui même, s'y trouva, à la réſerve des *Suiſſes* & des *Bohémiens*. Mais ceux-ci avoient envoié leur déclaration, par la quelle ils promettoient de ſe ſoumettre à ce qui y ſeroit réſolu; & quant aux *Suiſſes*, *Caſimir* fit déclarer par ſon Ambaſſadeur, qu'il en étoit aſſûré; c'eſt de quoi il ne paroit pas que *Stetler* convienne. Cet auteur rapporte, qu'il fut à la vérité queſtion entre les villes Proteſtantes de la *Suiſſe* de déliberer, ſi l'on envoieroit des Députés au Sinode de *Francfort*, ſur la lettre que le *Comte Palatin* leur fit à ce ſujet; que *Berne* parut fort inclinée à faire cette Députation, mais que *Zurich* la regardant comme une démarche inutile, elle reſta en arriére.

Ces négotiations de controverſe n'empê-

cherent pas le renouvellement de la Combourgeoiſie perpétuelle entre les deux Républiques de *Berne* & de *Soleure*. On ajoûta aux anciennes expreſſions contenuës dans le Traité, que cette Alliance devoit unir les deux villes par le lien de confraternité auſſi longtems que les murailles des deux villes ſubſiſteroient. On avoit eu l'année précédente une conference à *Frauvenbrunnen* entre les deux Etats, où l'on étoit convenu de la maniere de ſolemniſer ce renouvellement, & du jour qu'on en feroit la cérémonie. Il fut fixé au dixiéme de *Février* 1577. dans ce deſſein l'on députa à *Berne* pour aller à *Soleure Jean Steiger ancien Avoier, Nicolas de Diesbach, & Bernard d'Erlach du Conſeil privé; Rodolphe d'Erlach, Barthélemi Archer, & David Tſcharner des Deux Cens.* En échange arriverent à *Berne* le dix-neuviéme du même mois les Deputés de *Soleure*, ſçavoir *Urs Wielſtein ancien Avoier, Etienne Schwaller Banneret*, & trois membres des Deux Cens. On leur fit les accueils du monde les plus gratieux, & les plus magnifiques à la maniere ordinaire de l'Etat de *Berne*, qui fait toutes choſes avec pompe & magnificence, ne négligeant aucune occaſion d'étaler ce brillant, qui ſurpaſſe tous les autres Cantons en dépenſe & en richeſſes.

Emmanuel Philibert Duc de Savoie, & les cinq Cantons de *Lucerne, d'Uri, de Schweitz, d'Underwalden, & de Zug* parvinrent auſſi

cette

cette année à conclure une Alliance entr'eux, le Duc & les Cantons. Elle fut jurée dans le mois de *Mai* pour les tems de la vie du Prince Régnant & celle de ſon fils *Charles Emmanuel Prïnce de Piémont*; & quatre ans après la mort de ces deux Princes

Il ſembloit, que rien n'étoit capable de troubler la joie que ces deux Traités cauſoient dans la *Suiſſe*, mais comme la peine ſuit ordinairement le plaiſir, le brave Capitaine *Bernard Tilman de Berne* manqua de ſuſciter de nouvelles affaires parmi les Cantons. Cet Officier avoit levé à l'inſçu de ſon Souverain une Compagnie de deux cens hommes pour la garde de *Jean Caſimir Comte Palatin*, & il les conduiſit à ce Prince en *France*, où il étoit encore allé au ſecours des Reformés.

Les Cantons Catholiques furent infiniment ſenſibles à cette conduite de *Tilman*, qu'ils croioient être approuvée par le Canton de *Berne*. A cette occaſion ils convoquerent une Diette extraordinaire à *Baden* le lundi après la fete *ſainte Verêne*, pour ſe plaindre aux Députés de cet Etat en des termes, qui marquoient le chagrin, qu'ils avoient de cette levée, qui leur paroiſſoit être contre l'union confédérale & la paix perpétuelle qu'on avoit avec la *France*. Les *Bernois* jettérent la faute ſur leur Capitaine, firent connoitre très-poliment que leur deſſein ne ſeroit jamais de permettre quelque choſe, qui pût alterer la

prétieuſe amitié du *Corps Helvétique*, que *Tilman* étoit ſans doute coupable, & enfin qu'ils l'auroient fait repentir de ſa déſobéiſſance, s'ils avoient pû l'avoir entre leurs mains. Après quelque conteſtation, on s'apaiſa, & l'on ſe ſépara bons amis.

En *France* l'on étoit encore moins tranquille. Les Etats de *Blois* continuoient toûjours; & les *Princes Lorrains*, qui étoient en quelque façon l'ame du parti Catholique, & qui lui donnoient du mouvement, y firent demander tout de nouveau par les Evêques la publication du *Concile de Trente*. Les Chapitres s'y oppoſoient, dans la crainte qu'il n'en coûtât l'abolition de leurs exemptions, & ils refuſerent d'y conſentir, juſqu'à ce que l'on eût mis leurs priviléges à couvert. Les Evêques ne rejetterent pas cette condition. L'accord ſe fit; mais quand on le crut bien cimenté, il ſe vit tout à coup renverſé, parce que les Députés de pluſieurs Provinces s'oppoſerent formellement à cette publication du Concile, par une proteſtation, qui arrêta en un moment le cours de ces pourſuites. Ces Députés demanderent au Sécrétaire du Clergé acte de leur proteſtation, & le rendirent public.

Deux années après *Jean François Bonhomme Evêque de Novarre*, d'autres diſent de *Vercel*, *Nonce Apoſtolique* auprès des *Suiſſes* & des *Griſons*, le propoſa auſſi aux Etats Catholi-

tholiques; qui ſuivant *Fleuri* recurent ce Concile; c'eſt en quoi il ſe trompe, auſſi bien que celui qui dit: *Que le Canton de Fribourg le reçut.*

Quant à la Doctrine il eſt univerſellement reçu en *Suiſſe*, comme ailleurs, mais quant à la Diſcipline il eſt refuſé dans le *Canton de Fribourg* comme dans les autres. Les Archives ne ſont remplies que des proteſtations qu'on à fait contre ſa publication *quo ad mores.* Nommement le 30. *Decembre* 1561, le 5. 10. 14. & 25. *Fevrier* 1562, le 8 *Janvier* 1564, le 24. *Janvier* 1568, & enfin en 1671. On en a appéhendé les conſéquences eu égard aux membres pieux, aux Notaires, aux avocaties, aux collations & avoieries que ce Concile prétendoit ôter aux Souverains läiques pour conferer ces droits aux Evêques ſuivant les chapitres VIII. IX & X. de la Seſſion vint deuxiéme; ce qui auroit été une abrogation désavantageuſe pour les Princes temporels, à qui ce droit a toûjours appartenue, & dont ils, ſont encore en poſſeſſion dans tous les Cantons Catholiques, malgré les differentes difficultés qu'on leur a ſuſcitees pour leur perſuader que l'*Evêque de Vercel Jean François Bonhomius* leur avoit fait recevoir le Concile de Trente *quo ad Doctrinam & quo ad mores.*

L'année 1578. fut encore pleine d'agitations cauſées en *Suiſſe* par les differens mouve- 1578

mens des guerres de *Flandres*, du *Comtat d'Avignon*, qui devint le Théatre de la guerre par la faute des Miniſtres du Pape, ou par la fermeté qu'ils témoignerent de ne rien vouloir accorder aux Proteſtans, & par l'irruption que le *Duc d'Alençon* fit dans la *Franche Comté*.

Hannibal Comte de Hohen-Embs commença le premier à donner de l'inquiétude au Canton de *Schaffhauſen*, par la levée qu'il fit de deux Régimens Allemans dans le *Hégau* aux portes de cette ville. On aſſembla à cette occaſion une Diette à *Baden* le dix huitiéme *d'Août*; où les Députés de *Schaffhauſen* réclamerent la vigilance Helvétique dans cette circonſtance, où il paroiſſoit qu' *Hannibal de Hohen-Embs* s'approchoit de trop près de leurs frontiéres avec ſes Troupes. Mais *Pompée de la Croix*, qui étoit venu à la Diette, fit connoitre au nom du Roi d'Eſpagne ſon maître, de *Dom Juan d'Autriche*, & du Gouverneur de Milan, que le *Comte de Hohen-Embs* avoit levé ces deux Régimens de Lands-Knechts dans le *Comté de Nellenbourg* par la permiſſion de *Ferdinand Archiduc d'Autriche* pour être emploiés en *Flandres* au ſervice de ſa Majeſté Catholique contre les ſujets rébelles de ce Roi; qui aſſûroit le *Corps Helvétique* d'une conſtante amitié & d'un bon voiſinage. Que d'ailleurs ce n'étoit pas la premiere fois, que les Troupes Allemandes s'étoient aſſemblées

ſi

ſi près de la ville de *Schaffhauſen*, ſans qu'elle en prît ombrage. Que l'Empereur *Charles V.* avoit donné rendés vous à ſon Armée, lorsque ce Prince alla aſſiéger *Metz*, dans la même plaine du *Hégau*, où le *Comte Hannibal* avoit fait la revûë de ſes deux Régimens. Que les *Schaffhouſois* ne s'étoient pas fait de la peine de voir aſſembler près de *Feldkirch* les Troupes que ce même Comte conduiſit en *Barbarie* il y avoit deux ans; enfin que les *Suiſſes* avoient vû tranquillement des corps de Troupes dans le *Richenau*, ſans avoir jamais fait là deſſus la moindre plainte. De ſorte, qu'il eſperoit, que ceux de *Schaffhauſen* ſe tranquilliſeroient, à moins de quoi il offroit de ſe rendre dans leur ville, comme en ôtage, & y reſteroit pour leur ſûreté juſqu'à ce que le *Comte de Hohen-Embs* fût parti du *Hégau* avec ſes Troupes.

Pompée prit enſuite occaſion de ſe plaindre lui-même de l'irruption, qu'on lui avoit aſſûré, que le *Duc d'Alençon* avoit faite dans la *Franche Comté*, priant les Députés des Cantons de conſidérer, que cette démarche étant contraire à l'exacte neutralité, que la *France* avoit promiſe en faveur de cette Province, ils devoient engager leurs Souverains Seigneurs au *fidéle égard*, qu'exigeoit d'eux l'Union héréditaire.

Les Députés des ſept Cantons Catholiques prenant la parole, dirent au Miniſtre Espagnol,

nol, *qu'ils étoient assûrés, que leurs Souverains Seigneurs se porteroient avec un vrai zele confedéral au secours de leurs chers Alliés de Zurich & de Schaffhausen contre toutes les Puissances qui voudroient entreprendre de les molester, ne doutant pas que les autres Cantons n'en fissent de même.* Cette amiable déclaration fut mise dans l'*Abscheid*, & l'on se sépara fort satisfait les uns des autres.

Le neuvieme d'*Octobre* on convoqua une nouvelle Diette à *Baden, où Pompée de la Croix, & Josse de Pfeiffer Avoier de Lucerne* se plaignirent de l'irruption des *François* dans la *Franche Comté*, mais comme ils insistoient pour avoir un secours réel, cette question fut renvoiée au treiziéme de *Novembre* pour être traitée encore à *Baden*. *Pompée de la Croix* y vint au nom du Roi d'Espagne; l'écuier *Benoit* au nom de la *Franche Comté*; *Jean Melchior de Hegenzer* pour *Ferdinand Archiduc d'Autriche*; *Balthasar de Grissach, de Fribourg*, au nom de *Henri III. Roi de France*; & le *Seigneur de Montluet* de la part du *Duc d'Alençon*

Les Cantons avoient donné des instructions à leurs Députés, qui ne s'accordoient pas. Les uns consentoient à la réalité du secours en faveur des *Francs-Comtois*. Les autres vouloient envoier une Députation dans cette Province: & les troisiémes croioient, qu'on feroit beaucoup mieux de ne point se mêler de cette affaire. Le résultat fut, qu'on donneroit

neroit de belles eſperances aux Miniſtres d'Eſpagne & de Bourgogne ; qu'on feroit ſemblant de croire, pour faire plaiſir à *Henri III*, que ce Roi avoit parfaitement ignoré l'irruption que ſes Troupes avoient faite dans la *Franche Comté ;* qu'on prieroit ſérieuſement le *Duc d'Alençon* de ne point troubler le repos & la tranquillité d'un peuple allié avec le *Corps Helvétique ;* & enfin de remercier l'*Archiduc Ferdinand* des bons avis que ce Prince avoit fait donner aux Cantons par ſon Envoié *Jean Melchior de Hegentzer*. Après quoi l'on ſe ſépara.

La réponſe, que les *Suiſſes* avoient faite aux Miniſtres Eſpagnols, ne les ſatisfit pas, ſurtout lorsqu'ils eurent appris, que le *Duc d'Alençon* faiſoit de fortes inſtances à *Berne* par ſon Envoié le *Seigneur de Montluet*, pour que cet Etat ne l'empêchât pas de faire la conquête de la *Franche Comté ;* qu'au contraire il lui tendit main dans le deſſein, où il étoit d'y faire une irruption. Les *Bernois* pour s'en défaire le renvoierent à la premiere Diette générale qu'on tiendroit à *Baden*, où il lui ſeroit fait une réponſe convenable.

Gérard de Vatenville Seigneur d'Uſiez fut envoié à *Berne* par le Gouverneur de la *Franche Comté*, pour contrebalancer *Montluet*, & repréſenter à cette République le danger qu'il y auroit pour elle & pour tout le *Corps Helvétique*, ſi la *France* venoit à occuper un Païs ſi voiſin

de

de la *Suiſſe*. *De Vatenville* avoit ordre encore d'inſter fortement auprès des *Bernois*, pour obtenir d'eux la permiſſion de lever un corps de mille hommes dans leur Canton, affin de défendre, diſoit-il, par leur moien une Province qui faiſoit une barriére ſi forte pour leur propre ſûreté. On lui répondit avec beaucoup de marques de reconnoiſſance, & l'on n'oublia rien pour lui perſuader, qu'on avoit grand interêt à conſerver la *Franche Comté* dans le cas d'une exacte neutralité ſuivant les Traités; mais on lui refusa par de bonnes conſidérations les milles hommes qu'il avoit demandé.

L'approche de la Reine Mere, qui revenoit de *Guienne*, où elle avoit forcé le Roi de *Navarre* à accepter la Paix, parce que dans la ſituation peu commode où il ſe trouvoit, il n'étoit pas en état de faire la guerre; fut peut-étre la cauſe que les *Bernois* n'oſerent pas ſe défaire de leur milice. On leur avoit dit, que cette Princeſſe avoit quelque deſſein ſur la ville de *Genéve* & ſur le *Pais de Vaud*, ce qui obligea la République d'envoier dans cette Province *Barthelemi Archer*, & *Rodolphe de Graffenried* pour viſiter les Places & les châteaux du Pais avec ordre de les mettre en état de défence, & de les pourvoir de munitions néceſſaires. En même tems on avoit formé un corps de trois mille hommes, ſous la conduite de *Bernard d'Erlach*, avec ordre

de

de ſe tenir à tout moment prêts à marcher. Les *Bernois* avoient auſſi ſommé les Confédérés de ſatisfaire aux engagemens de l'union Helvétique en cas qu'ils en euſſent beſoin; mais il paroit, que ce ne fut qu'une vaine terreur, & n'en déplaiſe à *Stetler*, les Troupes Françoiſes qui approcherent de la *Savoie* & de la *Bourgogne*, ne quitterent pas ces frontieres pour avoir appéhendé la bonne contenance de l'Etat de *Berne*, mais parce que le démêlé au ſujet du *Marquiſat de Saluces* étant fini par la médiation du *Duc de Savoie* elles n'avoient plus rien à y faire.

Le *Duc de Nevers* s'étant démis du Gouvernement de ce Marquiſat en faveur de *Charles Seigneur de Birague*, le Roi en retrancha néanmoins celui de *Carmagnole* & de *Revel* pour en gratifier *Roger de Saint Lari Seigneur de Bellegarde Maréchal de France.* Ce qui cauſa une grande jalouſie entr'eux; *Bellegarde*, comme *Maréchal de France*, ne pouvoit pas ſupporter, que *Birague*, eût plus d'autorité que lui, de ſorte que formant le deſſein de s'emparer de tout ce Marquiſat pour en faire une Principauté, en profitant des fâcheux mouvemens qui troubloient la *France*, il réſolut d'en chaſſer *Birague*, & de ſe ſaiſir des meilleures Places. Il eut pour cela deux mille hommes levés en *Provence* & en Dauphiné, que *Lesdiguieres* lui fournit, trois cens chevaux légers, & autant d'Arquebuſiers à cheval conduits

conduits par *Gouvernets Bellegarde* avec ces forces marcha droit à *Saluces*, ſans que le *Duc de Savoie* pût l'en detourner par les remontrances qu'il lui fit de la part du Roi *Henri III*, jusques là qu'aiant réçû à *Raconis* un Courier de la Reine, qui lui commandoit de désarmer, il ne voulut pas ouyrir la lettre, & renvoia ce Courier ſans réponſe.

Biragues prit ſi mal ſes meſures, que n'étant pas en état de défendre les Places, qui étoient commiſes à ſes ſoins, il les abandonna lâchement dés qu'ils ſçut, que le Maréchal étoit en chemin avec ſon Artillerie. Celui-ci étant maître de la Capitale prit les autres villes du Marquiſat ſans coup ferir. La Reine en ce tems là revenoit de *Guienne*. Elle fut ſurpriſe de ce qu'avoit fait *Bellegarde*, & lui depêcha *Chabannes Marquis de Courton*, pour le diſpoſer à une conférence. Mais cette déference effaroucha le Maréchal au lieu de le faire rentrer en lui même. C'eſt ce qui fait croire, que *Mézerai* a raiſon de dire, que le Duc de Savoie avoit peut être trempé dans cette démarche, quoique *Guichenon*, veüille inſinuer le contraire. En effet quand *Bellegarde* fut mort, ce qui arriva l'année ſuivante, *Emmanuel Philibert* eſſaia par divers moiens de retenir les places du Marquiſat, ſur lequel il avoit des pretentions. Néanmoins l'Hiſtorien de Savoie attribue au Duc ſon Prince, la grace que le Maréchal obtint de la Reine,

Reine, qui n'étant pas en état de lui ôter ſon Gouvernement, le lui confirma; exemple de généroſité & de moderation du Duc, qui pouvant broüiller les cartes, & ſe prévaloir de la més-intelligence, qui étoit entre *la Valette* & *Bellegarde*, aima mieux paroitre grand que de s'emparer de ce Pais, ſur lequel la *Maiſon de Savoie* avoit de grands droits.

Quoi qu'il en ſoit de ces deux opinions; on ne croiroit pas offenſer la politique & la Cour de Savoie, quand même on adhéreroit au ſentiment de *Mézerai*; car la démarche qu'*Emmanuel Philibert* fit cette année à l'égard de l'Etat de *Berne*, en y envoiant propoſer d'entrer dans l'Alliance, qu'il avoit concluë avec les Cantons Catholiques il y avoit quelques années, paroit prouver que ce Prince cherchoit de l'apui, dont il n'auroit pas eu beſoin, s'il avoit été ſi bien porté pour les interêts de la *France*, comme *Guichenon* le prétend.

Les Ambaſſadeurs des Cantons Catholiques furent très bien reçus par le Duc, lors qu'ils allerent à *Turin* renouveller l'ancienne conféderation qui étoit entre la *Maiſon de Savoie* & eux. Le Duc pour témoigner à ceux de cette Nation l'éſtime qu'il faiſoit de leur amitié, & la confiance qu'il vouloit prendre en eux à l'avenir, établit pour ſa Garde ordinaire la Compagnie des Cent Suiſſes, qui ſubſiſte encore aujourdhui, & qui eſt une

marque que ce Prince cherchoit à ſe faire des amis de tous côtés.

Les variations, & les révolutions de cette Cour, jointes aux différens rôles qu'elle a repréſentés de tout tems ſur le grand Théatre politique & militaire de l'*Europe*, permettent de pouvoir dire, qu'aucune autre ne la ſurpaſſe dans la connoiſſance de ſes propres interêts, & dans ce qui peut contribuer à ſa grandeur & à ſon élévation. Auſſi n'at elle pas mal réüſſi. *Emanuel Philibert* ne vécut plus guères après cette époque. Ce Prince mourut le 30. *d'Août* 1580. Un peu avant que d'expirer, il fit appeller le *Prince de Piémont* & lui dit ces belles paroles. *Mon fils apprenés de ma mort quelle doit être vôtre vie, & de ma vie quelle doit être vôtre mort; l'âge vous a déja rendu capable de gouverner les Etats que je vous laiſſe, ajez ſoin de les conſerver aux vôtres, & ſoiés aſſuré que Dieu en ſera le Protecteur, tandis que vous vivrés dans ſa crainte.*

Ce Prince ne put jamais ſe réconcilier avec les *Genevois*; & cette méſintelligence fut la cauſe, que les *Bernois* refuſerent à cette République d'interposer leur médiation auprés de *Henri III. Roi de France* pour qu'elle fût comprise dans le Traité de Paix perpétuelle, & auprès des Cantons pour être agrégée au nombre des villes alliées; comme celles de *Bienne* & de *Mulhauſen*. On leur répondit toûjours, qu'il falloit finir les difficultés

avec

avec la *Maiſon de Savoie* avant que de penſer à parvenir à ce qu'ils demandoient. Néanmoins l'Etat de *Berne* ſonda les Cantons par différentes reprises en faveur des *Genevois*; mais il trouva tant d'obſtacles par les intrigues de certaines Puiſſances, qu'il abandonna abſolument ce deſſein.

Les *Bernois* réuſſirent mieux l'année ſui- 1579
vante du côté de la *France*. Car, quoi qu'on ne pût pas porter les deux Républiques de *Fribourg*, & de *Soleure* à entrer dans un Traité de Combourgeoiſie avec celle de *Genéve*, *Henri III*, cependant, qui connoiſſoit combien il importoit, que cette ville fût conſervée dans l'état d'indépendance, où elle ſe trouvoit, fit un Traité à *Soleure* par le moien de ſon Ambaſſadeur en faveur de *Genéve*; il y fut ſtipulé, *que pour la défenſe de la ville, qui y eſt qualifiée de clef & de boulevard de la Suiſſe, les Cantons y envoieroient en cas de ſiége, ou autre néceſſité de guerre, un nombre ſuffiſant d'hommes que le Roi ſoudoieroit, & que de ſon côté la ville donneroit paſſage à ſes Troupes, paſſant à la file ſans déſordre, n'accordant aucune retraite ni paſſage aux ennemis de ſa Majeſté.*

Ce Traité fut conclu à *Soleure* le 29. d'Août, entre de Roi, & les villes de *Berne*, de *Soleure*, & de *Genéve*. *Zurich* y fut depuis ajouté par la negotiation de *Caumartin* Ambaſſadeur du Roi *Henri IV*, vers les Suiſſes.

On finit avec ſatisfaction cette année 1579 la conteſtation au ſujet du *Comté de Valangin*. On rapportera tout de ſuite, de quelle maniére elle fut terminée. Après la mort de *Leonor Duc de Longueville*, arrivée en 1573, cette conteſtation demeura en ſuſpens juſqu'en 1576, où les Villes de *Berne*, de *Lucerne*, de *Fribourg*, & de *Soleure* ſe donnerent tous les ſoins imaginables pour en venir à un accommodement amiable. Mais comme on ne put pas réüſſir, le *Comte de Tourniel* s'empara avec le ſecours des *Neufchâtelois* les armes à la main du Château & du *Comté de Valangin*. Les *Bernois* en furent irrités, & y aiant inutilement cherché un reméde, ils ſe déterminerent à uſer du droit qu'ils avoient ſur ce Comté en le répétant comme l'hipothéque des ſommes conſidérables qu'ils avoient prêtées, & des cautionnemens qu'ils avoient faits en faveur de feu *René de Chalant*. Ainſi en cas que le Comté leur fût adjugé ils tranſigerent de la maniere ſuivante, avec les Députés de *Marie de Bourbon* veuve de *Leonor de Longueville, ſçavoir George de Diesbach Baron de Grandcour, Seigneur de Preugin, Tremblieres & Genoullier, & Gouverneur de Neufchâtel, & Claude de Neufchâtel Baron de Gorgier.* 1. *Que les Poſſeſſeurs du Comté de Valangin en maintiendroient les habitans dans leur Religion préſente; dans leurs Priviléges & Franchiſes, comme auſſi dans leur Combourgeoiſie avec l'Etat de Berne.* 2.

Que

Que la Maiſon de Longueville paieroit toutes les dettes en cas que les Bernois lui remiſſent le Comté. 3. *Que ſi les deux Beaufréres les Comtes d'Acci & de Tourniel venoient à s'accommoder, & que le Comté fût adjugé à l'un ou à l'autre, le Poſſeſſeur ſeroit obligé de le céder à celui qui auroit été reconnu pour le vrai héritier, après toute fois qu'il auroit été rembourſé & dédommagé des frais légitimes.* 4. *Que ſi la Maiſon de Longueville acqueroit dans la ſuite le Comté de Valangin, le Traité de Combourgeoiſie avec Berne reſteroit également dans ſa force & vigueur, ſans qu'il fût permis d'en faire un autre avec qui que ce fût.* 5. *Que ſi la Maiſon de Longueville vouloit dans la ſuite revendre ce Comté, elle ſeroit auparavant tenuë de l'offrir vendable à la République de Berne; & quand même on ne pourroit pas convenir du prix, & qu'un tiers en feroit l'acquiſition, la Ville de Berne conſerveroit toûjours le droit de le retirer.* Ce Traité fut conclu à *Berne* le 12. *Novembre* 1578, ſans préjudice des *Comtes d'Acci* & de *Tourniel.*

Mais comme cette année 1579. le *Comté de Valangin* fut judicialement adjugé le deuxiéme de *Mars* aux *Bernois*; ceux-ci le remirent d'abord à *Marie de Bourbon*, *Ducheſſe de Longueville*, pour en joüir en toute ſouveraineté elle, ſes enfans, & leurs ſucceſſeurs, ſous les conditions continuës dans le Traité du 12. *Novembre* 1578.

Les Conférences que la Reine Mere de

Henri III. tenoit à *Nérac*, capitale du *Duché d'Albret* dans la *Guienne*, avec le *Roi de Navarre*, & les Proteſtans, ſe terminerent enfin à un Traité. Il contient vint-ſept articles, qui tendent ou à interpréter, ou à expliquer plus amplement les termes du dernier édit donné deux ans auparavant.

La Reine mere étant partie de *Montluel*, où elle avoit été pour y conferer avec le *Maréchal de Bellegarde*, au ſujet du *Marquiſat de Saluces*, comme on l'a dit plus haut, s'en retourna par la *Bourgogne* vers le Roi ſon fils, pour préſider aux affaires d'Etat. *Henri*, qui ne s'occupoit que de ſes plaiſirs, s'en remettoit entiérement à cette Princeſſe; mais une conduite ſi peu digne d'un Roi, le fit haïr des Grands & du peuple. Pour tacher de gagner l'amitié des premiers, il inſtitua un nouvel ordre de Chevaliers ſous le nom du *Saint Eſprit*. On en ſolemniſa la fête dans l'Egliſe des *Religieux Auguſtins* de *Paris*, le premier de *Janvier* de cette année.

Le deſir que ſaint *Charles Borromée* avoit de voir la Religion Catholique rétablie dans le Pais des *Suiſſes* & des *Griſons*; le porta auſſi à prier ſa Sainteté d'y envoier un Nonce Apoſtolique, avec un pouvoir particulier de veiller ſur le gouvernement ſpirituel de ces Pais, d'en faire la viſite, & d'ordonner dans les paroiſſes tout ce qu'il jugeroit néceſſaire à la gloire de Dieu, & au ſalut des ames,

qui

qui y étoient entiérement abandonées. En effet les Diocéles de la *Suiſſe* étoient tous dérangés, à celui de *Valais* prés, dont l'Evêque, malgré la Réformation, réſidoit toûjours à *Sion*. Celui de *Lauſanne*, qui étoit *Antoine de Gorrevaut* tenoit ſon ſiége en *Savoie*; celui de *Genéve* à *Anneci*. & celui de *Bâle* à *Pourrentrui*. De ſorte que l'abſence des Prélats ne contribuoit pas peu à la dépravation des mœurs dans bien des endroits, dont ils ne pouvoient avoir connoiſſance que par le moien de leurs Vicaires Généraux, qui n'aiant pas l'autorité de l'Ordinaire en mains, ne pouvoient par conſéquent pas opérer efficacement.

Ainſi *Gregoire XIII.* ſuivant l'avis de *Saint Charles Borromée*, chargea de cette commiſſion *Jean-François Bonhomme Evêque de Vercel.* Le Nonce emploia plus de deux ans à cette fonction, & contribua beaucoup au ſalut des peuples, & à la Reformation des mœurs du Clergé.

Les quatre Villes Proteſtantes de la *Suiſſe* ſe recriérent fortement contre la viſite, que ce Nonce faiſoit dans les Cantons. Elles en porterent leurs plaintes dans la Diette de *Baden* convoquée environ la ſaint *Mathias* de l'année 1580. Ils dirent; *Que l'Evêque de* 1580
Vercel entreprenoit des nouveautés dans les endroits mêmes, où les Etats Réformés avoient part à la Souveraineté; ce qui étoit immediate-

ment enfraindre l'union confédérale, & la Paix du Pais. Qu'on devoit ſe rappeller, qu'on étoit convenu entre les Cantons en 1574, que quand il arriveroit des Ambaſſadeurs en Suiſſe, ou des Légats, il ne devoit pas leur être permis de propoſer par eux mêmes, ou par des particuliers des Etats, les ordres qu'ils avoient de leurs maîtres, mais qu'ils en devoient venir faire la propoſition & l'expoſition dans les Diettes générales. Qu'on devoit bien ſentir, que ce Nonce en cherchant de ſéparer les communautés dans les Balliages communs, ne pouvoit faire naître que des diſcordes, & des déſunions entre les ſujets des deux Religions, qui étant accoutumés de vivre en paix & en repos par cette communion, ſe déſuniroient d'une façon à faire craindre des ſuites très fâcheuſes, dés qu'on les auroit ſéparé. Qu'ainſi ils prioient très-inſtamment les ſept Cantons Catholiques de prévenir ces maux par un ſage avertiſſement, qu'ils les ſupplioient de faire au Légat, affin que dorénavant il s'abſtint d'une conduite qui étoit oppoſée au bien & à la tranquillité de la Patrie.

Ces remontrances des Cantons Réformés furent incorporées dans l'*Abſcheid*; ſans y faire alors de réponſe. Mais le quatorziéme de *Juillet Luſſi Landamman d'Underwalden* repréſenta; *que c'étoit ſans aucun fondement légitime, qu'on accuſoit le Nonce d'avoir outre paſſé ſes ordres, qui ne tendoient uniquement qu'à viſiter les Paroiſſes Catholiques, & à travailler*

à la

à la réformation du Clergé quant aux mœurs. Qu'ainſi il ſupplioit de ne ſoupçonner autre choſe dans la conduite du Légat Apoſtolique.

Comme on avoit auſſi fait des plaintes ſur cette expreſſion d'Hérétique, dont le Nonce devoit s'être ſervi dans le diſcours, *Luſſi* l'expliqua d'une façon, qui faiſoit comprendre, qu'elle n'avoit pas été prononcée dans un ſens inſultant, puis qu'elle ne déſignoit perſonne; ainſi les Députés mirent cet article dans *l'Abſcheid* ſans pouſſer la choſe plus loin.

Il reçut pourtant un affront ſignalé en paſſant par *Berne*; où il fut inſulté par une troupe d'enfans, qui à la verité furent punis de la priſon, & où il parut, que l'Etat n'avoit aucune part. On crut d'ailleurs, qu'on devoit lui attribuer l'Alliance des ſept Cantons Catholiques avec *Jacques Chriſtophe de Blarer Evêque de Bâle*; la converſion & le retour à l'Egliſe Romaine de quelques Villages Combourgeois de *Bâle*; & l'introduction des *Jéſuites* dans la Ville de *Fribourg* en faiſant venir *d'Ausbourg* le *Pere Pierre Caniſius*. Il eſt bien vrai, que ce ſaint Perſonnage, aſſiſté par *Pierre Schneiwli* Prévôt de l'Egliſe Collégiale de *Saint Nicolas*, a beaucoup contribué à conſerver la pureté de la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine dans la ville & le Canton de *Fribourg*; mais il n'y avoit pas là de quoi faire crier les Cantons Proteſtans. L'alliance avec l'*Evêque de Bâle* n'avoit rien de

contraire à l'Union Helvétique. La conversion des villages combourgeois de cette derniere ville n'offençoit pas le droit des gens; & l'introduction des *Jéſuites* n'avoit rien que de naturel pour un Etat, qui ne vouloit pas démentir la Religion de ſes Peres Ainſi l'on ne voit pas pourquoi *Stetler* ſe tourmente tant à ce ſujet, puiſqu'on n'avoit rien dit du côté des Catholiques à l'arrivée de *Calvin*, de *Farel* & de tant d'autres Prédicants étrangers dans la *Suiſſe*.

On ne peut pas dire non plus que ce fut là une raiſon, pour laquelle les Cantons ne voulurent pas recevoir le *Pais de Vaud* dans la Confédération. Les *Bernois* revinrent à la charge à ce ſujet dans la Diette qu'on aſſembla chez eux pendant le *Carême*. Les Députés dirent briévement; *qu'ils n'étoient pas inſtruits ſur cette matiere.* Ils ne répondirent pas plus gratieuſement aux Députés de *Fribourg*, qui remirent ſur le tapis le renouvellement de la confédération Helvétique On ne fit point d'attention à leur propoſition, quoiqu' elle fût faite pour le bien commun & le rétabliſſement d'une bonne union, qui avoit beſoin d'être cimentée de nouveau; car les guerres inteſtines de *France* ne laiſſoient pas que d'avoir une certaine influence en *Suiſſe* par rapport à la Religion Ce qui en eſt une preuve bien convaincante, c'eſt la

que

querelle que les *Biennois* firent à l'Evêque de Bâle leur Seigneur Suzerain.

Les Cantons Catholiques étoient ſollicités d'accorder une nouvelle levée pour le *Roi de France*, & étoient réſolus de la permettre. Le Magiſtrat de *Bienne* s'imagina, qu'il étoit en droit de deféndre par un decret à toute perſonne dépendante de ſon reſſort d'engager pour ce ſervice. Le *Maire*, *Chriſtophe Wittenbach*, s'oppoſa à la publication de ce decret au nom du Prince & Evêque de Bâle, qui peu auparavant avoit permis en qualité de Souverain à un chacun d'aller librement ſervir le Roi. Les *Biennois* alléguerent leurs Franchiſes en rappellant le ſerment que le *Maire* avoit prêté, de les y maintenir. Ils députerent en même-tems vers l'Etat de *Berne*, & firent comprendre à cette République, *que les Evêques de Bâle, ni leurs maires ne s'étant jamais mêlé du militaire, ni des défenſes & ordonnances que le Magiſtrat de Bienne avoit toûjours faites à ce ſujet, comme ils étoient en état d'en produire de bonnes ateſtations, ils eſperoient qu'on n'enfreindroit pas leurs priviléges à cet égard.* Les *Bernois* ſur cette repréſentation exhorterent l'Evêque de ne rien innover, mais de conſerver les *Biennois* dans leurs Franchiſes. Le Prélat ne laiſſa pas de perſiſter dans ſon ſentiment, & de ſoutenir avec fermeté ce qu'il avoit écrit à *Wittenbach*. De l'autre côté le Magiſtrat de *Bienne* prétendit n'avoir

n'avoir rien fait contre ſon pouvoir, & ne voulut pas demordre de ſon decret. Cette affaire aigrit les eſprits, & la més-intelligence dura pendant quelques années.

Il ſemble, que cette conteſtation s'eſt renouvellée de nos jours au ſujet de la derniere levée pour la *Hollande*. La ville de *Bienne* avoit accordé de ſon chef une Compagnie pour le Régiment *de Graffenried*. Le Prince Régnant de *Porrentrui* s'y eſt oppoſé, & le Magiſtrat n'a pas jugé à propos d'alleguer ſes priviléges. La Troupe ne s'eſt effectivement point miſe en marche, & l'Evêque de Bâle a fait voir que le *jus armandi* eſt un droit de Souveraineté, que les ſujets, malgré leurs Franchiſes, ne peuvent pas s'approprier.

La convention du onziéme *Septembre* 1739. entre le *Roi Très-Chrétien* & ſon Alteſſe le *Prince & Evêque de Bâle* paroit trancher cette queſtion. Il n'y eſt tranſigé que par rapport au militaire ſans diſtinction du Pais libre. Si *Bienne* avoit cru pouvoir ſe ſervir de ſes Priviléges à ce ſujet, il eſt naturel de croire, qu'elle auroit formé là deſſus quelque oppoſition, ou au moins qu'elle auroit tâché d'être compriſe dans un Traité, où elle pouvoit prétendre comme ville privilegiée & Alliée des *Suiſſes*. Mais aiant gardé le ſilence ſur une matiere auſſi importante pour elle, il ſemble, qu'elle a renoncé à ſon prétendu droit, ou qu'elle là trouvé mal fondé.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, cette conteſtation entre l'Evêque de Bâle & ſes ſujets, n'empêcha pas *Nicolas de Harlai Seigneur de Sanci*, Ambaſſadeur de Henri III. de repréſenter au Corps Helvétique dans la Diette de *Baden* tenuë le cinquiéme de *Juin*, les malheurs de la guerre civile qui continuoit en *France* avec plus de furer que jamais, & de demander qu'il pût ſe ſaiſir au nom du Roi ſon maître des François mal intentionés, qui étoient répandus dans la *Suiſſe*. On répondit poliment à la demande de l'Ambaſſadeur par une lettre, qu'on écrivit à ſa Majeſté; mais on ſe contenta eu égard au ſecond point d'annoter le mémoire dans l'*Abſcheid*, ſans ſe declarer davantage.

L'année 1581, fut encore une époque 1581
d'agitation pour la *Suiſſe*. Les *Bernois* étoient perſuadés, que le *Nonce Bonhomme* avoit extrêmement animé les Cantons Catholiques contr'eux. *Stetler* rapporte, qu'il y eut différentes aſſemblées à ce ſujet à *Beckenried* & à *Lucerne*, où il paroiſſoit, que les ſept Cantons méditoient quelque choſe de tragique. A la fin les cinq Cantons de *Zurich*, de *Glaris*, de *Bâle*, de *Schaffhauſen*, & d'*Appenzel* s'entremirent en cette occaſion, & s'emploierent ſi efficacement dans la Diette tenuë à *Baden* le lundi après le dimanche *Reminiſcere*, qu'enfin par l'éloquence de l'*Avoier de Müllenen* & d'*Antoine Gaſſer*, Députés de *Berne*, qui

qui répondirent avec beaucoup de force & de ſolidité, aux plaintes des Catholiques, l'on en vint à une entiére pacification, & l'on ſe ſépara avec de grandes démonſtrations d'amitié.

Les *Bernois* n'appréhendoient pas moins, qu'on ne cherchât à réintroduire l'*Evêque de Lauſanne* dans ſon ſiége. Le bruit s'en étoit tellement répandu; que le *Comte Jean de Lutzelſtein*, de la Maiſon Palatine du Rhin, leur fit offre de ſes ſervices dans cette occaſion pour la conſervation de l'*Evêché de Lauſanne* entre leurs mains, & pour le maintien des droits, qu'ils avoient pris ſur ces biens Eccléſiaſtiques. Ils attribuoient ces inſinuations à l'*Evêque de Vercel*, & à d'autres Prélats inquiets, que *Stetler* ne nomme pas, & qu'ils ſoupçonnerent par les aſſûrances que *Jean de Heid Avoier de Fribourg & Pancrace Wild Tréſorier*, leur donnerent de la part de leurs Souverains Seigneurs le dix ſeptiéme de *Février*, qu'ils avoient refuſé la Réſidence qu'on leur avoit demandé à pluſieurs repriſes pour *Antoine de Gorrevaud*, ſucceſſeur de *Sebaſtien de Montfaucon*. Cette aſſûrance tranquilliſa les *Bernois*, & fut un ſujet de joie pour eux.

Il eſt certain, que l'*Evêque de Lauſanne* ne peut pas ſe flatter du droit de Réſidence dans la ville de *Fribourg*. On lui a ſimplement accordé un domicile en forme d'azile. La choſe

choſe paroit toute claire & toute naturelle puisque la Reſidence ſuppoſe un ſiége Epiſcopal, une Egliſe métropolitaine, & un Chapitre dépendant de ſa Jurisdiction ordinaire; ce qu'il n'a cependant point dans *Fribourg*, où le Chapitre avec ſon Egliſe & ſes Chanoines eſt exempt du Diocéſain, quant aux mœurs, mais non pas quant aux Sacremens. Le Prévôt, qui exerce une autorité, *quaſi Epiſcopale*, en eſt le Chef. Les Chanoines lui doivent obéiſſance. Il célébre Pontificalement, & ſa dignité eſt infiniment reſpectable.

On avoit projetté un moien pour acquerir à l'*Evêque de Lauſanne* la Réſidence dans la ville de *Fribourg*; il conſiſtoit à transferer le ſiége, comme il eſt arrivé du tems de *Saint Maire*, qui transfera ſon ſiége d'*Avanches* à *Lauſanne*, en 890. & en prit le nom. Mais l'inconvénient de la Nomination a peut être retardé ce deſſein; ſi elle ne la pas entiérement ſuprimé.

Le *Duc de Savoie* prétend, que le droit à la Nomination de cet Evêché lui appartient, fondé ſur deux Bulles ou Brevets de *Nicolas V.* & de *Clement VII.* qui quoique aſſez obſcurs en eux mêmes, ſont néanmoins expliqués par les Régiſtres de la Daterie Romaine, où il conſte, que le *Duc de Savoie Emmanuel Philibert*, ſous le Pontificat d'*Alexandre VII.* nomma à l'Evêché de *Lauſanne Antoine Gorre-*

Gorrevaud. Charles Emanuel nomma en 1607. *Jean de Vateville* Et en 1667. *Jean Baptiſte de la Maiſon des Comtes de Strambin.* Aprés la mort de cet Evêque, l'Evêché vaqua pendant cinq années, pendant les quelles *Victor Amedée* nomma le *Pere Peire, Théatin*, en 1684. & en 1687. *Lamberti*, qui fut enſuite Evêque dans la *Citée d'Aoſt.* Mais comme l'*Evêque de Strambin* avoit extrêmement incommodé l'Etat de *Fribourg* par les continuelles vexations, en voulant ſubjuguer le Chapitre de *Saint Nicolas* & le réduire ſous ſa domination; *L. L. E. E. de Fribourg* fatigués de ſe voir continuellement en lice avec leur Diocéſain, demanderent à *Innocent XI.*, qui tenoit le ſiége de Saint Pierre, un Evêque pacifique. Le Pape nomma en 1689. *Pierre de Montenach, Prévôt de l'Egliſe Collégiale de Fribourg.* Sa Sainteté crut avoir ſatisfait aux deſirs de la République par la nomination de ce digne Prélat.

C'étoit le deuxiéme Evêque, que le Pape nommoit à l'*Evêché de Lauſanne.* *Joſſe Knab Prévôt de Saint Léger à Lucerne* aiant été nommé en 1658. par *Alexandre VII.*

La nomination de ces deux Evêques *Knab*, & *de Montenach*, a preſcrit celle des *Ducs de Savoie.* Car dès lors leur nomination n'eut plus d'effet. Après la mort de ce dernier, *Victor Amedée*, voulut faire revivre ſon droit à l'*Evêché de Lauſanne* par la nomination qu'il

fit

& du Prévôt de Saint Nicolas de Fribourg; *Antoine d'Alt*, qui l'auroit emporté à la recommandation de ſa Majeſté Impériale, qui écrivit à ſon Ambaſſadeur à *Rome* en faveur de ce Prélat, ſi le Pape n'avoit pas appréhendé la nomination faite par le *Roi de Sardaigne*; & d'ailleurs comme il n'y avoit alors aucun agent à *Rome* de la part de ce Prince, pour ſoutenir ſa préſentation, le Pape préconiſa en 1707. *Jacques Duding*, Chevalier ſervant de l'ordre de *Malthe*; en ſuite en 1717. ſon Neveu *Claude Antoine*, auſſi Chevalier ſervant de l'ordre de *Saint Jean*; enfin en 1747. *Joſeph Hubert de Boccard*, à qui on laiſſe le ſoin de ſe faire une Cathédrale à *Fribourg*, & de trouver les moiens de la faire ſubſiſter; car il n'y a pas lieu de douter, que dans les premiers tems les Chapitres *d'Avanche*, & de *Lauſanne* ne nommaſſent leurs Evêques, comme ailleurs. On peut ajouter en faveur de la *Maiſon de Savoie* qu'elle fit en 1716. ſes proteſtations formelles par le *Comte Provana* ſon Ambaſſadeur à la Cour de *Rome*, lorſque *Jacques Evêque de Lauſanne* par rapport à ſon âge avancé demanda un Cöadjuteur ſans le conſentement de ſon Alteſſe Roiale ou de S. M. Sardinoiſe. Ce miniſtre produiſit les titres par devant la Congrégation aſſemblée à ce ſujet le 29. Décembre de la même année; & *Riviéra* Sécrétaire du Conſiſtoire en reçut

l'acte le 22. *Janvier* 1717. en préſence de S. E le *Cardinal Paolucci* Sécrétaire d'Etat.

Ils eſt vrai, que la Cour de Rome oppoſa, que la *Maiſon de Savoie* aiant perdu le *Pais de Vaud* & celui de *Genéve*, elle avoit par conſéquent perdu les droits qu'elle avoit ſur ces Provinces. Mais le *Comte de Provana* répondit à cela. I. *Que cette raiſon pourroit avoir lieu dans le cas, où le Diocéſe de Lauſanne auroit été abſolument éteint, comme à l'égard d'Epheſe, de Nicée & d'autres Evêchés in partibus infidelium. Qu'alors il ne doutoit pas que la Nomination ne fût dévoluë à ſa Sainteté, parce que les Princes temporels avoient eux mêmes abandonné leurs droits. Mais que dans le cas préſent, le Duc de Savoïe bien loin d'avoir abandonné le ſien, l'avoit exercé à la vûe de la Cour de Rome; que dailleurs l'Evêché de Lauſanne ſubſiſtant en partie dans les Cantons de Fribourg & de Soleure, dans le Comté de Neufchâtel & dans un diſtrict de la Franche Comté, il lui paroiſſoit, que la Bulle d'Union ſoit de Conceſſion de Clément VII. reſtoit dans toute ſa force, les expreſſions ſuivantes étant claires.* „ *Cùm itaque Gebennenſis* „ *& Lauſannenſis civitates, ſicut Nobis innotuit,* „ *in locis limitrophis tui ſtatûs conſtitutæ exiſtant* „ *propter vicinitatem, quam illarum incolæ, &* „ *habitatores cum Helvetiis habent, plerumque fœ-* „ *dera cum eis in perniciem tui ſtatûs iniant, prout* „ *his temporibus inierunt, & propterea tui plu-* „ *rimùm intereſt, quòd illarum Eccleſiæ præſint*

„ *per-*

„ *perſonæ tibi, & ſtatui tuo affectæ, quæ aliquid* „ *contra tuum ſtatum non attendent, tibi jus nomi-* „ *nandi & præſentandi &c. concedimus &c* „

2. *Que la raiſon du Saint ſiége etoit combattuë par l'uſage contraire, & par les maux qui en naitroient, ſi un Prince en perdant ſon Pais par la rébellion de ſes ſujets, perdoit auſſi le droit de Patronage. Que ce ſeroit donner occaſion à des révoltes continuelles, que la Cour de Rome paroitroit autoriſer. Que la Maiſon d'Autriche continue à nommer aux Evêchés de Hongrie, quoiqu'une partie de ce Roiaume ſoit ſous la dure domination des Ottomans.*

3. *Que la Maiſon de Savoie en vertu des Brefs de Nicolas V. & de Clement VII. conſtamment nommé à l'Evêché de Genéve, quoique la Ville Capitale ſoit entre les mains de la République. Qu'ainſi celle de Lauſanne étant entre celles des Bernois par la même raiſon, ne privoit pas le Roi de Sardaigne du droit de Nomination à ſon Evêché, ſinguliérement parceque le Conſiſtoire a toûjours reconnu l'Evêché de Lauſanne comme une dépendance de la couronne de Savoie, & que les Cardinaux Protecteurs l'aiant toûjours regardé ſur ce pied, la Cour de Rome convenoit par là, que la Maiſon de Savoie en perdant ce Pais n'étoit pas cenſée en avoir perdu le droit de Souveraineté qu'on lui retenoit par force.*

Le *Comte Provana* appuia encore ſa proteſtation par les ſubſides que les *Ducs de Savoie* avoient été obligé de fournir à la *Manſe Epiſco-*

piſcopale, affin de faire ſubſiſter les *Evêques de Lauſanne* ſuivant la dignité de leur caractére, & conclut qu'il n'y avoit point de préſcription contre des titres autentiques qu'il avoit produits; contre un zele conſtant, que la *Maiſon de Savoie* avoit marqué pour l'honneur & la gloire du Saint Siége; contre les frais immenſes qu'elle avoit fait pour ſoutenir la Religion dans ces Evêchés, & enfin contre un droit, qu'elle avoit interpretativement exercé jusqu' à ce jour.

Cette proteſtation n'a pas eu ſon effet jusqu'à préſent, puisque *Benoit XIV.* vient de pourvoir à l'*Evêché de Lauſanne* par ſon autorité Pontificale. Le tems développera le reſte.

Pour revenir l'Epoque que cette digreſſion a interrompüe, il parut que malgré les proteſtations d'amitié que le nouveau *Duc de Savoie Charles Emmanuel*, qui venoit de ſuccéder au Duc ſon Pere, fit faire à l'Etat de *Berne* par ſes Ambaſſadeurs, les *Seigneurs de Châtillon*, *de Chalant & de Jaccot*, qui alloient en *Suiſſe* pour renouveller le Traité d'Alliance avec les cinq Cantons Catholiques, il parut, dis je, que ce Prince ne cherchoit qu'à faire de la peine aux Etats voiſins par les nouvelles inquiétudes qu'il cauſoit aux *Genevois*.

Michel Roſet Sindic de Genéve vint à *Berne* le treiziéme de *Juin*; Il ſe plaignit à l'Etat de ce que le *Duc de Savoie*, dés qu'il eut pris

en

en mains les rénes du Gouvernement, avoit exigé des *Genevois* à *Verſoix* & au *pont d'arve* le paiement d'un nouveau Péage. Qu'il avoit interdit le commerce ſous prétexte de la Peſte, quoiqu'il n'y en eût point à *Genéve*. Qu'il avoit interrompu le cours de la juſtice eu égard aux ſentences criminelles, dont il empêchoit les appels. Qu'il avoit fait citer des citoiens de *Genéve* à la Cour de Juſtice de *Chambéri*. En un mot, les choſes paroiſſant s'aigrir du côté de *Charles Emmanuel*, il avoit ordre de venir implorer le ſecours & de demander le conſeil de leurs Alliés & Combourgeois dans cette néceſſité preſſante.

Les *Bernois* entrerent dans le juſte reſſentiment de la République de *Genéve*. Ils écrivirent très ſérieuſement au *Sénat de Chambéri*, pour le prier de faire ceſſer ces vexations, & ces nouvelles impoſitions qui dans ces circonſtances ne pouvoient pas manquer de cauſer des ſuites fâcheuſes entre les Etats, & d'en alterer la bonne harmonie; mais on ne put rien obtenir du Sénat, qui étant dévoüé aux volontés de ſon Prince, fit connoitre par ſa conduite, qu'l y avoit du feu ſous la cendre, qui ne tarderoit pas de paroitre.

En effet *Charles Emmanuel* à l'âge de vint- 1582
deux ans voulut dabord faire briller cette humeur martiale & la valeur qui eſt ſi naturelle aux Princes de ſa Maiſon. En 1581. il avoit deja réduit *Borſe Acerbo Seigneur de la*

Ciſterne à rendre hommage au Saint Siége, & à reconnoitre *Gregoire XIII.* pour ſon Souverain, après lui avoir diſputé cette qualité. Ce Prince voulut encore tenter la fortune du côté de *Genéve* & du *Pais de Vaud*; mais elle ne lui fut pas favorable à cauſe des obſtacles que *Henri III. Roi de France* mit à ſes deſſeins.

Etienne de Feſterne Seigneur de Compois, Gouverneur du Château de Tonon, avoit médité une entrepriſe ſur *Genéve*, par le moien d'un nommé *du Plan Bourgeois de Tonon*, qui s'étoit retiré à *Genéve*, où il avoit acheté une Maiſon proche de la *Porte de Rive*, & y vendoit du vin aux Soldats de la Garde. *Compois* avoit un frére, qui étoit Gouverneur de *Ripaille*, où l'on faiſoit les préparatifs néceſſaires pour l'execution du deſſein. *Charles Emmanuel* y envoia *Jean Baptiſte Vivalda Chevalier de Malthe*, Lieutenant des Arquebuſiers de ſa Garde, ſuivi de ſix cens Provençaux commandés par *Eſpiard*, & *Boucicaut*, qui avoient ordre de ſe rendre ſecrettement à *Ripaille*.

Les *Bernois* en eurent vent, & penſant à ſe pourvoir à tout événement, ils augmenterent de deux mille hommes les Troupes qu'ils avoient déja dans le *Pais de Vaud*, & en donnerent le commendement à *Loüis d'Erlach*, *Baillif d'Oron*; Ils envoierent le *Tréſorier Tillier* au *Seigneur du Molart*, pour apprен-

prendre de lui, quels étoint les deſſeins du Duc ſon maitre. Ils firent ſonder les Agens de ce Prince, qui étoient à *Lucarne* & dans le *Valais*. Enfin ils Députerent à *Tonnon* leur Avoier *Jean de Vateville*, *Marquard Zehender*, *David Tſcharner*, & *Sebaſtien de Stein*, après avoir mis garniſon dans les Villes de *Morges*, de *Nion*, & de *Roll*.

Pendant que ces Députés étoient en chemin pour leur deſtination, le *Duc de Savoie* répandoit des plaintes améres contre les *Bernois*, & ne pouvoit voir ſans chagrin l'état de défenſe dans lequel ils s'étoient mis pour prévenir ſon entrepriſe. Ce Prince prit de là occaſion de faire divulguer par ſes miniſtres dans *Valais*, que ces Troupes qu'on aſſembloit dans le *Pais le Vaud* étoient deſtinées à faire une irruption dans la *Savoie*. La République & l'Evêque avertirent celle de *Berne* des diſcours, que les agens du Duc tenoient dans leur Pais, & en ſuite ils députerent vers les *Bernois Antoine Majentzet* ancien Capitaine du Pais, le *Capitaine Joſſe de Kalbermatter*. Ceux ci eurent ordre de rapporter tout ce qui ſe diſoit au ſujet de leur armement, & des plaintes qu'en faiſoit *Charles Emmanuel*. Ils dirent auſſi, *que leur République avoit envoié une Ambaſſade au Duc pour le diſſuader des impreſſions déſavantagueſes, qu'on lui avoit fait concevoir ſur la conduite de l'Etat de Berne, & pour offrir leur médiation à ce*

Prince en cas qu'on connût, qu'il y eût réellement sujet de conteſtation entre les deux Etats, offrant à ce dernier auſſi la même médiation pour terminer amiablement les difficultés qui auroient pû alterer la bonne intelligence, qu'on avoit vû régner entre les deux Puiſſances. Que ſi le Duc ne vouloit pas conſentir à un accommodement amiable, & qu'il préferat les malheurs de la guerre aux douceurs de la Paix, ils avoient ordre de leur declarer de la part de leur République, qu' elle rempliroit fidélement ſes engagemens, & viendroit à leur ſecours ſuivant les Traités d'Alliance qu'elle avoit conclu avec elle de Berne.

Les *Bernois* remercierent les Députés de *Valais* avec des expreſſion d'une reconnoiſſance très-vive, en leur témoignant combien ils étoient ſenſibles aux marques de leur amitié, & à la part que leur République prenoit à ce qui les regardoit. Ils proteſtérent en même tems devant Dieu & les hommes, *qu'ils n'étoient coupables d'aucune choſe, qui pût offenſer le Duc de Savoie, encore moins d'avoir donné occaſion à ce Prince de ſe mettre ſous les armes; qu'ainſi puis qu'il n'y avoit aucune conteſtation entre Charles Emmanuel & l'Etat de Berne, qui méritât de tels préparatifs, il ne croioit pas non plus qu'il fût néceſſaire de ſe ſoumettre à une médiation, avant que d'avoir appris la cauſe qui pourroit la faire deſirer. Que dés qu'elle leur ſeroit connuë, ils accepteroient avec plaiſir l'entremiſe, non ſeulement de leurs chers amis &*

Con-

Confédérés de Valais, mais de tous ceux qu'on trouveroit à propos de leur indiquer, n'aiant rien plus à cœur que de procurer la tranquillite de la paix à la Patrie, mais qu'ils eſperoient fermement que leur innocence paroiſſant au grand jour, on leur rendroit la juſtice qu'elle méritoit, & que par ce moien la conteſtation ſeroit finie.

Les *Genevois* deputés par leur République arriverent à *Berne* dans ces entrefaites, & pendant que ceux de *Valais*, y étoient encore. Ils rapporterent : *Que du Plan avoit été décapité avec trois autres ; que ce premier avoï' avoüé la conſpiration ; qu'en conſéquence il avoit envoié la hauteur des murailles de la ville de Genéve au Duc, introduit quelques Capitaines, & miné ſous ſa Maiſon pour y faire entrer des Troupes qui devoient égorger le Corps-de-Garde.* Ils ajoutérent, *qu'il arrivoit tous les jours de nouvelles Troupes à Tonon, ſous prétexte de la défiance que les Bernois marquoient dans cette occaſion, & que le Duc fâché de ce qu'aprés la mort de ſon Pere Emmanuel Philibert, ils ne l'avoient point envoié complimenter, ce Prince étoit déterminé à leur faire la guerre ; que dans cette vûë il avoit levé cinq cens Provençaux, quinze cens Suiſſes des Cantons Catholiques, ſous la conduite de Jean de Chabod Seigneur de Jacob, & cinq cens chevaux dans la Savoie ſous les Ordres de Jean François de Lucinge Baron de Viri, avec Ordre d'obéir à Bernardin de*

Savoie Comte de Raconis, & à François Martinengue Comte de Malpagua.

On avoit découvert cette conſpiration par le moien de *la Lance Capitaine Lieutenant*, Commandant le Peſte *de Saint Gervais*, qui aiant été ſollicité de la part des Savoiards, à trahir ſa Patrie, outré de cette indigne propoſition avoit réſolu de ſe venger ſur ſes ſéducteurs, mais que pour mieux y réüſſir, il en tiroit de l'argent, pendant qu'il avertiſſoit le Conſeil de la Ville de ce qui ſe tramoit. Trois Soldats Réformés aiant déſerté de *Ripaille* avoient enſuite particulariſé ſur le fait, & avoient appris, que cet armement avoit dabord été annoncé pour l'entrepriſe de *Montouë*, mais que la vraie cauſe aiant tranſpirée, ils n'avoient pas voulu reſter parmi des Troupes deſtinées à venir maſſacrer ceux de leur communion; qu'il y en avoit encore d'autres fort embarraſſés comment ils ſe tireroient de cette armée deſtinée à ſurprendre *Genéve*. Au reſte les *Genevois* étoient en état de ſoutenir un ſiége & d'arrêter leurs ennemis en attendant un ſecours de leurs Alliés. Outre leur propre milice, ils avoint encore trois cens hommes de *Neufchâtel* & de *Bienne*, avec des vivres & des munitions de guerre ſuffiſantes, pour le tems qu'il auroit fallu aux *Bernois* & aux *Soloriens* pour arriver au nombre de ſix cens hommes, que

les

les Députés de *Genéve* avoient demandés à ces deux Etats.

Les Ambaſſadeurs de France leur avoient auſſi fait eſperer du ſecours de la part du Roi leur maitre; de ſorte que le *Duc de Savoie* commençoit à avoir de la beſogne taillée au delà de ſon attente.

On avoit convoqué une Diétte à *Soleure*, ou *Mandelot*, *Gouverneur de Lion*, & *Hautefort premier Préſident du Parlement du Dauphiné*, avoient trouvé bon conjointement avec les Députés du *Corps Helvétique*, que les Cantons de *Zurich*, *de Berne*, de *Bâle*, de *Soleure*, & de *Schaffhauſen* envoiaſſent aux frais du Roi chacunun Drapeau, pour compoſer la garniſon de *Genéve*. Mais les *Genevois*, on ne ſçait par quel motif, ſe contenterent des Troupes de *Berne* & de *Soleure*, comme leurs Députés les avoient demandé à la conférence de *Nion*.

Cela n'empecha pas qu'on n'aſſemblât une Diette générale à *Baden* le vintiéme de *Mai*, où les *Bernois* après s'être plaint du procedé & de l'armement du *Duc de Savoie*, priérent les douze autres Cantons d'y pourvoir en envoiant une Députation à *Charles Emmanuel*, pour l'obliger à retirer ſes Troupes de leurs frontieres, ou à emploier d'autres moiens pour garantir leur Pais de l'invaſion, dont ils étoient menacés de la part d'un Prince, qu'is navoient poient offenſé, à moins de

quoi

quoi ils ſeroient contraints de leur côté de ſe ſervir de ceux, que Dieu leur avoit mis en mains pour repouſſer la force par la force.

Les Cantons, qui trouverent juſte & raiſonnable cette demande de leurs Confédérés, écrivirent très-ſérieuſement au *Duc de Savoie*, qu'il eût à retirer ſes Troupes, à ne point commettre d'hoſtilités contre la Ville de *Genéve*, ni contre celle de *Berne*, & d'attendre qu'on pût s'ajuſter amiablement entre les parties par la médiation, qu'il offroient dans cette rencontre, & au ſujet de la quelle ils nommerent ſur le champ dans leur aſſemblée ſçavoir de la part de *Zurich Jean Keller*; de celle de *Lucerne*, l'Avoier *Henri de Fleckenſtein*; de *Glaris* de Landamman *Melchior Heſſi*, & de *Fribourg* le Bourgue. Maître *Krummenſtol*, dont la famille eſt éteinte.

Ces Députés partirent dans le moment, & paſſerent à *Berne*, où ils furent parfaitement bien reçus ſuivant l'uſage acoutumé. On leur donna quatre Seigneurs de l'Etat pour les accompagner jusqu' aux frontiéres de *Savoie*; ſçavoir du Conſeil privé, *Sulpice Haller*, & *Nicolas Manuel*, & des Deux cens, *Jean Rodolphe de Bonſtetten*, avec *Jean Rodolphe de Graffenried*. Ils avoient ordre de défraier l'Ambaſſade, même en paſſant à *Fribourg*; mais le Sénat de cette derniere ville ſe chargea de toute la depenſe, & ſe fit un plaiſir de

mar-

marquer ſa généroſité ordinaire dans ces ſortes d'occaſions.

L'Ambaſſade, que les *Bernois* avoient envoiée en particuliers au Duc, & à la tête de la quelle étoit l'*Avoier de Vateville*, étant arrivée à Tonon le *Comte de Raconis* ne voulut pas ſe charger de lui expliquer les ſentimens du Prince ſon maître; & la renvoia à *Charles Emmanuel*, pendant qu'ils s'avanca avec ſes Troupes jusqu'à deux lieuës de *Genéve*.

Ce Prince n'aiant point voulu admettre à ſon audiance les Députés dont nous venons de parler, le Conſeil de ſon Alteſſe leur fit une réponſe qui ne fut pas des plus ſatisfaiſantes pour la République. Sur la queſtion que *de Vateville* fit par ordre de ſes Souverains Seigneurs, *ſi le Duc vouloit remplir les engagemens du Traité d'Alliance?* Le Conſeil répondit auſſi par ordre de ſon Souverain. *Que le Duc ne donneroit aucune réponſe à ce ſujet, que la République de Berne n'eût auparavant déclaré catégoriquement, ce qu'elle feroit en cas que ce Prince fît valoir ſes prétentions ſur la Ville de* Genéve, *par la voie du droit, ou par d'autres moiens.*

De Vateville n'aiant rien à repliquer là deſſus, & ne voiant aucune apparance que le Duc voulût retirer ſes Troupes des frontiéres de la *Suiſſe*, il partit de *Turin* & vint faire ſon rapport aux Dux cens de *Berne*, qui jugeant bien qu'on n'avoit qu'à ſe préparer à la guerre,

guerre, firent relever la garniſon de *Nion* par quatre cens Arquebuſiers de leur Pais Allemand, communiquerent la négotiation de leurs Députés aux Cantons, & en envoierent d'autres à *Fribourg*, à *Soleure*, & en *Valais*, en partie pour s'aſſûrer du ſecours de ces trois Républiques en cas de néceſſité, & en partie pour déliberer enſemble ſur les moins de faire la guerre, au cas qu'il fallût en venir à cette extremité.

Ils tinrent auſſi à *Fraubrunnen* une conférence avec les trois Ambaſſadeurs de *France Mandelot, Hautefort, & Nicolas Clauſſe, Seigneur de Fleuri.* Du côté de *Berne*, s'y trouverent les deux *Avoiers de Müllenen & de Vateville*, avec *Nicolas de Diesbach.* Ces trois premiers promirent au nom du Roi leur maître l'exécution du Traité de 1579. en faveur de la Ville de *Genéve*, & aſſûrérent, que l'argent deſtiné pour la ſubſiſtance de la garniſon de cette même ville, ſeroit au plûtôt conſigné à *Soleure.*

L'admirable activité de l'Etat de *Berne* ſauva le *Pais de Vaud* avec *Genéve*, ou au moiens elle empêcha le *Duc de Savoie* de pourſuivre ſes deſſeins contre une Province, qui aujourd hui même n'eſt pas indifférente aux Princes de cette Maiſon, ſi l'on en croit la voix publique. La lueur d'eſperance, que le *Roi de Navarre*, & *Jean Caſimir Comte Palatin* donnoient aux *Genevois* d'un prompt ſecours, étoit

étoit bien foible. Ces deux Princes avoient des affaires plus preſſantes, qui les retenoient chez eux, *Charles Emmanuel* ne l'ignoroit pas. Il voioit bien, qu'il il n'y avoit que la *France*, qui fût en état de faire réüſſir ſon deſſein, ou de le renverſer. C'eſt pourquoi ce Prince envoia *George de Chalant Seigneur de Châtillon* auprès de *Henri III.* afin d'obtenir ſon conſentement pour attaquer la ville de *Genéve*, ſuivant les promeſſes que le *Maréchal de Rais* lui en avoit faites. Mais le Roi, qui avoit ſes engagemens ailleurs, & qui étoit intereſſé à ne pas ſe broüiller avec les *Suiſſes*, dans le tems qu'il penſoit à renouveller l'Alliance avec cette Nation, ne voulut point conſentir à cette entrepriſe. Il déſavoüa le Maréchal, & dit : *qu'il avoit pris la Ville de Genéve ſous ſa protection confédérale.* Le Duc ſur ce refus rapella ſes Troupes, réſolut de s'en venger, & conçut une haine mortelle contre ce Prince, n'aiant jamais pû digerer le déſaveu du Roi.

D'un autre côté les Ambaſſadeurs de France & ceux des Cantons firent tant par leurs ſollicitations, & leurs remontrances auprès des *Bernois*, qu' enfin ils ſe déterminerent auſſi à déſarmer, ſous la condition néanmoins, que *Charles Emmanuel* retireroit les Troupes, qu'il avoit laiſſées à l'*Ecluſe*, & qu'il aboliroit le péage, qu'il y avoit établi. Ainſi fut éteint ce feu, qui ſembloit devoir entrainer un grand incen-

incendie; mais ce levain amére, qui aigrit les cœurs subsista toûjours, quoique l'on se fût soumis pour le reste des contestations à l'arbitrage des deux Avoiers de *Fribourg Jean de Heid & François d'Affri*, de même que *d'Ur Schwaller Trésorier de Soleure.*

Le Traité de *Nérac*, qui parut mettre fin à bien des mouvemens, dura fort peu. Le mécontentement des Princes, de nouvelles factions de la part de plusieurs Grands du Roiaume, plongerent l'Etat dans de nouveaux troubles; & tant de divers interêts ajant abouti à ranimer cette fameuse Ligue, dont on a parlé, & la Cour étant occupée à appuier le parti du Roi, on pensa à renouveller l'Allian avec les Cantons, dans le tems qu'elle étoit prête à finir, & que la *France* se trouvoit dans le plus fort de ses embarras.

Ce fut cette année 1582, que se fit ce renouvellement dans la Ville de *Solcure* avec toute la solemnité possible. On y vit quatre Ministres qui le signerent au nom du Roi sçavoir *François Mandelot Comte de Châalons, Chevalier des Ordres de S. M. & Gouverneur du Lionnois, Jean de Bellecourt de Hautefort, Premier Président de Grenoble; Henri de Fleuri, Ambassadeur ordinaire auprès des Cantons, & Liverdois Résident du Roi dans le pais des Grisons.* Rien n'est plus interessant & en même tems plus glorieux pour la Nation, que les motifs exprimés dans le préambule de ce Traiteé.

Henri

„ *Henri III.* y déclare que le Gouvernement „ de ſon Roiaume ſe trouvant ſoutenu par „ la proſpérité, & par tout ce qui peut con- „ tribuer à ſa puiſſance, il ne lui reſte pour „ l'affermir de plus en plus que de s'allier de „ nouveau avec une République, dont on „ ne ſçauroit trop admirer la ſageſſe dans la „ conduite de ſes Etats, ni trop loüer la „ fermeté dans ſes entrepriſes. De-là paſ- „ ſant à l'avantage réciproque de cette Al- „ liance, il fait voir que celle-ci aiant toû- „ jours été mieux obſervée envers la *France* „ que par aucun Roi ni Monarque, les „ Cantons y avoient trouvé en même-tems „ le moiens de ſe rendre plus redoutables „ à leurs ennemis, outre les commodités „ qui ſont les fruits de la bonne intelligence „ entre des voiſins. „

Ce Traité renferme un détail & une ſpecification exacte de tous les articles contenus dans les précédens. Sa durée devoit être pour toute la vie de ce Roi, & huit ans après ſa mort. La clauſe par laquelle les parties s'étoient promiſes une Union conſtante, s'y trouve expliquée dans toute ſon énergie, en ce qu'elles s'engagent de ne point ſe dédire de cette Alliance ſous prétexte d'aucun Traité ou Contract ſtipulé de la part d'un Canton en particulier, qui pourroit lui donner quelque ſujet de s'en déſiſter, à moins

qu'il n'y fût fondé ſpécialement par le Traité de la Paix perpétuelle.

Quelque éloignement qu'on eût trouvé dans le Canton de *Berne*, pendant les deux derniers Régnes, & quoique les motifs qui avoient aliené les eſprits, paruſſent devoir encore être les mêmes; des conſidérations d'Etat, & les ſecours que les Bernois avoient trouvés dans la bienveillance du Roi, contre les deſſeins du *Duc de Savoie*, l'emporterent ſur toutes les autres réflexions. Les ſoins de l'*Ambaſſadeur de Fleuri*, qui s'étoit rendu dans leur ville pour haranguer le Sénat, achevade le determiner à entrer dans cette Alliance; outre les avantages réels que la *France* leur fit par une penſion annuelle de dix mille francs, & de quatre mille en faveur des Hôpitaux, un motif plus intereſſant fut le mobile de cette négotiation *Henri III.* étant d'un temperament peu aſſûré, & hors d'eſpérance d'avoir des enfans, la couronne de France ne pouvoit regarder que le *Roi de Navarre*, comme étant le premier Prince du ſang

Ce Monarque ſe trouvant engagé dans le Calvinisme, & étant actuellement à la tête du Parti Proteſtant, on ſe flattoit ſans peine que ceux de ſa créance ſeroient bien tôt traités avec plus de ménagement, & que l'on changeroit en même tems de conduite en faveur de ceux, qui quoique hors du Roiaume,

me, ſe croioient obligés de prendre intérêts.

Telle étoit la diſpoſition des Cantons ſe trouvant tous réunis dans l'Alliance, à l'exception de celui de *Zurich*. Il ne faut pas douter, que ce Canton n'eût trouvé les mêmes avantages que celui de *Berne* par cette Alliance. Il auroit infailliblement été compris dans la Lettre annexe du vint-neuviéme de *Décembre*, qui explique de quelle maniere & avec quelle reſtriction les *Bernois* ſont entré dans cette négotiation. Voici ce qu'elle porte en ſubſtance : 1. *Que tout ce qui avoit été conquis ſur le Duc de Savoie en hommes, villes, Pais & dépendances, ſeroit garanti, ſuivant le Traité de Lauſanne de l'année 1564, & cenſé incorporé dans celui qu'on avoit fait avec François I.* 2. *Que ſi le Roi dans la ſuite faiſoit la guerre aux Huguenots pour la Religion, les Bernoes ne ſeroient pas obligés de lui fournir accun ſecours, qu' au contraire ils pourroient rappeller les Troupes de leur Canton, qui ſeroient alors au ſervice de ſa Majeſté, qui leur feroit donner les paſſeports néceſſaires, & aprés les avoin paiées leur permettroit une libre retraite.* 3. *Quant au ſaint Siége, & au ſacré Collége des Cardinaux, on laiſſe dans toute ſa valeur la proteſtation que les Bernois out faite à ce ſujet ; & qu'enfin ils ne ſeroient obligés de jurer ſuivant leur coutume que par le Nom de Dieu Tontpuiſſant.*

Lauffer prétent, que cette Lettre annexe,

ainſi concuë, doit avoit tranquilliſé la conſcience des *Bernois*, & mis leur Pais en ſûreté du côté de la *France*, ſans avoir donné aucune atteinte à leur honneur. C'eſt ce qu'on ne veut pas diſcuter ici non plus que l'inobſervation de cette Alliance, de la part de quelques Cantons, au premier boute-ſelle que le *Roi de Navarre* fit ſonner. Il n'y a rien là d'extraordinaire, à parler ſuivant l'uſage établi; car ſi l'interêt politique unit les ennemis, qui paroiſſent les plus irréconciliables, pourquoi voudroit-on ôter ce privilége à celui de la Religion, qui eſt infiniment plus fort?

583 Après que les *Bernois* eurent ſi heureuſement incorporé leur *Pais de Vaud* dans l'Alliance avec la *France*, ils tâcherent auſſi de le faire comprendre dans la *Confédération Helvétique*. Ils remarquoient aſſez que cette entrepriſe ſouffriroit de grands obſtacles, & qu'on trouveroit différens prétextes pour l'éloigner. De ſorte qu'ils prirent une route contraire à celle qu'ils avoient pratiquée juſqu'à préſent, & qui leur réüſſit en partie. Ils crurent parvenir à leur fin en s'adreſſant aux Cantons qui leur étoient les plus affectionnés, dans la ferme eſperance que ce qu'ils n'auroient peut être pas obtenu des Cantons en général, ils l'obtiendroient des Cantons en particulier, & que ce qu'on apelle les majora ou la pluralité feroit en cette occaſion,

ce

ce qu' auroit produit une Diette générale en cas, qu'elle eût unanimement accordé leur demande.

Mais cette idée n'a pas lieu dans cette rencontre, parceque la Souveraineté des *Suiſſes* n'eſt pas attachée au *Corps Helvétique* individu, mais à tous les Cantons en particulier qui compoſant chacun une Souveraineté dans ſon diſtrict, ne dépendent point les uns des autres, & par conſéquent ne peuvent pas être ſoumis à la pluralité pour des cas de cette nature, qui ſont purement arbitraires. Ainſi les engagemens, dans les quels entrerent à l'égard du *Pais de Vaud Zurich* le onziéme *Janvier*, *Schaffhauſen* le onziéme d'*Avril*, *Fribourg* le ſeptiéme de *Mai*, *Bâle* le quatorziéme du même mois, enfin *Glaris* le ſixiéme de *Septembre* de l'année ſuivante, n'ont en rien engagé le *Corps Helvétique* en général, non plus que les Cantons qui n'y ſont point entrés.

Ce qui agita encore extrêmement le *Corps Helvétique* cette année, ce furent les conteſtations entre *Genéve* & le *Duc de Savoie*; & l'introduction du *Calendrier Gregorien* Quant au premier article, on tâchoit de faire tout ce qu'on pouvoit pour réünir ces deux ennemis, façon de parler, irréconciliables. On avoit convoqué une Diette à *Baden* le dorziéme de *Janvier*, à l'inſtance de l'Ambaſſadeur de *France*. Les arbitres avoient

projetté de les accommoder amiablement; & de conclure une bonne Paix par les voies de la douceur. Les Députés de *Berne* & de *Genéve* ſe rencontrerent à la Diette ; mais comme ceux des cinq Cantons Catholiques & du *Duc de Savoie* ne parurent pas, & qu'on ne pouvoit rien faire en l'abſence des Parties les plus interſſées, on ſe contenta d'indiquer une autre Diette dans le même endroit pour le quinziéme d'*Avril* Comme les Députés de Savoie dans cette Conférance ne voulurent entendre à aucun accommodement, ceux de *Berne* irrités de ce procedé dirent: *Qu'il étoit évident, que leurs Souverains Seigneurs ne ſeroient point la cauſe des malheurs, que l'opiniatreté du Duc alloient attirer ; puiſqu'ils leur avoient ordonné de ſe prêter à tout ce qui pourroit établir la Paix & la tranquillité dans le Pais; mais comme on ne vouloit pas correſpondre à leurs bonnes intentions, & qu'ils ſeroient contrains de ſoutenir leurs prétentions par la voie du droit, ou peut être par d'autres moiens déſagréables, ils prioient au nom de leurs Maîtres leurs chers Confédérés d'avoir un fidéle égard, à la juſtice de leur cauſe qu'ils leur recommandoient.*

Ces expreſſions marquoient ſuffiſamment à quoi les *Bernois* alloient ſe déterminer; & comme les Arbitres voioient la guerre devant leurs yeux, ils ne purent faire autre choſe pour la retarder, que d'avertir ſérieuſement les Parties

ies de ſe rencontrer encore à *la* Diette de la *Saint Jean* à *Baden*, & de ne commettre aucunes hoſtilités ni de part ni d'autre jusqu' à ce tems là.

Les Députés de *Berne* & de *Genéve* s'y rendirent; mais du côté du *Duc de Savoie* il n'y parut perſonne. On vit bien par cette conduite, que ce Prince n'attendoit qu'une occaſion favorable pour prendre les armes avec ſuccès Cela paroiſſoit d'autant plus évident, que *Charles Emmanuel* avoit attiré dans ſon Parti différens Princes & Seigneurs d'*Allemagne* Entr'autres l'*Electeur George de Brandebourg*, & *Auguſte Duc de Saxe*. Ces deux Princes avoient exhorté les Cantons de ſoutenir les juſtes prétentions du *Duc de Savoie* contre la Ville de *Genéve*. *Loüis Electeur Palatin* & ſon frére *Jean Caſimir* écrivirent auſſi aux douze Cantons pour les exhorter à finir la conteſtation entre le Duc & la République, ſans égard à la Religion, & ſans partialité, les priant de conſiderer, que ſi elle ne ſe finiſoit pas par l'équité & la juſtice, les Parties ne manqueroient ni de Conſeil ni de ſecours.

D'un autre côté *Eliſabeth Reine d'Angleterre* s'intereſſoit pour la ville de *Genéve*, & avoit écrit à ſon ſujet aux quatre villes Proteſtantes, & enſuite au *Corps Helvétique*. Cette Reine dit aux premieres : *Qu'elle eſperoit, qu'on ne trouveroit pas mauvais qu'elle leurs re-*

commandât la ville de Genéve, comme un peuple qui aiant les mêmes interêts de Religion, méritoit leur protection & leur ſecours contre les ennemis communs, qui étoient tous ceux, qui cherchoient à détruire la Réformation. Que la politique de ces dangereux adverſaires conſiſtoit à ſemer la diviſion parmi les Proteſtans eux mêmes ne pouvant pas les réduire par la force. Qu'on devoit ſe précautioner contre ces inſinuations dangereuſes par une vigilance, qui étant la mere de la ſûreté, empêcheroit en garantiſſant Genéve, que le mal ne ſe fît ſentir dans tout le corps. Qu'ainſi elle prioit les quatre villes d'emploier leurs ſoins pour que leurs confréres fuſſent conſervés dans ce, qui leur étoit avantageux. Que de ſon côté elle contribueroit de tout ſon mieux à leur faire connoitre efficacement les ſentimens favorables, qu'elle conſervoit pour leur proſperité & pour leur tranquillité. Cette lettre eſt du premiér de *Septembre*.

Dans celle qu' *Eliſabeth* écrit aux Cantons, on y remarque un langage plus moderé; elle leur dit : *De ne point écouter les inſinuations, qui pourroient faire naitre la déſunion, & leur repreſente les biens qu'on doit attendre d'une République unie, & les malheurs qu'on at à craindre quand elle ne l'eſt pas. Qu'elle ſe flatte; qu'ils conſidereront l'importance, qu'il y a pour le Corps Helvétique que la ville de Genéve ſoit protegée, comme étant le Boulevard de la Suiſſe, & qu'ils ne permettront pas, qu'elle tombe dans des mains*

étran-

étrangéres. Ces lettres étoient engageantes ; mais elles ne terminerent pas la conteſtation.

Le ſecond article qui agita la *Suiſſe* cette année, ce fut le *Calendrier Gregorien*, comme un vient de le dire. Il s'étoit gliſſé par la ſuite des tems des erreurs ſi ſenſibles, & ſi conſidérables dans le Calendrier, qu'on ne célébroit plus les fêtes dans leur tems ; & que celle de *Pâques*, au lieu de demeurer entre la pleine lune, & le dernier quartier de premier mois lunaire, paſſoit quelque fois au ſecond mois, & qu'elle ſe ſeroit trouvée dans la ſuite au ſolſtice d'été, puis en automne, & même en hiver. Depuis long tems les Papes & les Evêques étoient convaincus de la néceſſité d'y faire une réforme. On avoit révolu d'en traiter dans les Conciles de *Conſtance*, & de *Bâle* ; mais ce fut ſans effet.

Le *Cardinal d'Ailli* avant ce premier concile, & le *Cardinal de Cuſa* après le ſecond, avoient ſçavamment écrit de la correction du Calendrier Romain pour ſervir à cette importante Réformation. Les Papes *Nicolas V.* & *Pie II.* aiant manqué de loiſir ou de courage pour cette entrepriſe, *Sixte IV.* réſolut d'y faire travailler ſérieuſement. Il fit venir à *Rome* un célébre Mathematicien *Allemand*, appellé *Jean de Monte-Regio*, qu'il avoit nommé à l'*Evêché de Ratisbonne* ; mais la mort l'aiant enlevé, l'affaire fut remiſe d'un Pape à l'autre juſqu'à *Leon X*, qui forma le

deſſein de la faire traiter dans le *Concile de Latran*, ce qui ne fut point encore exécuté. On ſe contenta d'inviter les plus habiles Aſtronomes de l'Europe à dreſſer des calculs exacts, & des plans de Réformation pour l'inſtruction des Peres de ce Concile. *Paul de Middelbourg Evêque de Foſſombrone*, qui fut du nombre, y apporta quelques ouvrages, qu'il avoit compoſés là-deſſus mais il ne fut encore rien conclu.

Lorsqu'on eut fait la premiere publication du *Concile de Trente*, les ſçavans furent invités de nouveau à examiner la matiere, & à la préparer pour en faciliter la déciſion. Ceux qui y travaillerent, furent *Jean de Sépulveda de Cordoüe; Jean François Spinola Milanois*, *Benoit Maggeorino*, *Luc Gauric*, & d'autres, qui publierent pluſieurs Ouvrages à ce ſujet. Le Concile fut tenu, enſuite interrompu, & enfin terminé ſans rien conclure, l'affaire aiant été renvoiée au Saint ſiége. *Pie IV*, *& Pie V*, laiſſerent encore augmenter le mal, ſans oſer tenter le reméde; & ce fut enfin *Gregoire XIII*, qui entreprit cette Réformation ſollicitée depuis tant d'années. Il conſulta les plus habiles Aſtronomes des Univerſités d'*Italie*. Il écrivit au *Senat de Veniſe* pour engager les ſçavans de celle de *Padoüe* à donner ſur cela leur avis. Il en attira pluſieurs à *Rome* pour les faire conferer enſemble.

Les

Les ſentimens furent partagés ſur la maniere de faire cette réforme. Quelques-uns vouloient qu'on retranchât quatorze ou quinze jours pour faire retourner l'équinoxe au 24. ou 25. de *Mars*, où il étoit au tems de la Réformation Julienne, & de la naiſſance de JESUS-CHRIST. Ce qui non ſeulement pouvoit, ſelon eux, rétablir tout d'un coup la *Pâque*, & les autres fêtes mobiles dans leurs jours, mais remettre encore les fêtes fixes au point où l'Egliſe avoit eu intention de les placer, comme celle de l'Incarnation à l'équinoxe du printems.

D'autres Aſtronomes croioient, qu'il ſuffiroit de faire ce retranchement ſur les biſſextes, & d'en ôter dix jours dans l'eſpace de quarante ans, & que cette omiſſion ne ſeroit pas ſi ſenſible, & ne dérangeroit presque rien dans les Offices Eccléſiaſtiques. Quelques autres vouloient qu'on fît ce même retranchement ſur les plus longs mois de l'année, en ôtant ſeulement le dernier jour à ceux qui en ont trente un, ce qui ſeroit exécuté en moins de deux ans; mais comme tous ces remédes n'étoient pas capables de pourvoir à la rétrogradation des équinoxes, pluſieurs jugeoient que pour y obvier, il falloit retrancher un jour en cent trente un ans, ou du moins en quelqu'une des années qui ſe trouveroient dans l'eſpace, entre cent vint-

huit

huit ans, & cent trente-cinq ans; & que cette année ſeroit une des biſſextiles.

D'autres étoient d'avis, qu'en quatre cens ans ou retranchât trois biſſextiles; ce qui revenoit aſſés à la premiere opinion, ſi ce n'eſt que pour cauſer moins d'embarras, ils mettoient ce retranchement à la fin de chaque ſiécle, en exceptant le quatriéme, où l'on retiendroit le jour de biſſexte à l'ordinaire. Quelques uns prétendoient, qu'on devoit rendre fixes toutes les fêtes mobiles, en attachant pour toûjours celle de *Pâque* au dimanche le plus proche du 25. de *Mars*. Ce qui les auroit renfermées dans l'étenduë d'une ſemaine ſeulement, & les auroit fait dépendre toutes du jour fixe de l'*Incarnation*, comme on voit que les Dimanches & les Féries de l'*Avent* ſe réglent ſur le jour de *Noël*.

Le Pape avoit écrit au *Roi de France* pour ſçavoir le ſentiment de *François de Foix de Candale*; Seigneur auſſi Illuſtre par ſa capacité dans ces ſciences, que par ſa naiſſance; & l'avis de ce Seigneur fut d'aller juſqu'à la ſource de l'erreur, & de calculer exactement le cours du ſoleil, de régler l'année dans la derniere préciſion ſur ce calcul, & de fixer pour cela les termes des équinoxes.

Comme le Pape étoit occupé à recueillir ces différens avis, *Loüis Lilio*, *médecin*, Romain de naiſſance, & homme fort habile, mit auſſi par écrit ſes penſées ſur ce ſujet, & étant

étant mort avant que de les mettre au jour, ſon frére *Antoine* les fit communiquer à *Grégoire XIII*, qui les goûta préférablement à toutes celles que les autres ſçavans avoient déja données. Par un nouveau Cicle d'épactes réglé ſelon le nombre d'or, & accommodé à toute ſorte de grandeur de l'année ſolaire, *Lilio* montroit, qu'on pouvoit rétablir de telle ſorte toutes les erreurs du Calendrier, qu'il n'y faudroit plus toucher. Le Pape réjoüi de cette découverte, mit les mémoires de *Lilio* entre les mains de *Chriſtophe Clavius*, *Jeſuite Allemand*, qui profeſſoit les Mathématiques dans *Rome*, les communiqua aux Princes Chrétiens, & aux célébres Univerſités par ſa Bulle donnée à *Frescati* le 24. *Février* 1582, & ordonna, que l'Exécution s'en feroit des l'année ſuivante. Voici en quoi conſiſtoit cette Réformation.

On rétablit l'équinoxe au 21. de *Mars*, comme il étoit au tems du *Concile de Nicée*. On retranchoit pour cet effet dix jours de ſuite dans l'année 1582; & comme l'année ſolaire eſt de trois cens ſoixante cinq jours, & la lunaire de trois cens cinquante quatre, & qu' ainſi la difference de ces deux années eſt d'onze jours, ce qui s'appelle épacte, l'épacte de la premiere année étant d'onze jours, l'épacte ſuivante doit être de deux fois onze jours, c'eſt-à dire, de vint-deux; & la troiſiéme, de trois fois onze, c'eſt à-dire,

de

de trente-trois jours; mais alors il faut ôter de trente-trois, le mois qui eſt de trente jours, ainſi il reſtera trois d'épacte, qu'il faudra l'année ſuivante augmenter d'onze, ce qui fera quatorze; & ainſi de ſuite, en obſervant toûjours, que dès que l'épacte aura plus de trente jours, il faudra retrancher trente, & compter le ſurplus pour l'épacte, en continuant ainſi jusqu'à la dixneuviéme année. Car le Cicle de la lune eſt de dix-neuf ans, comme celui du ſoleil eſt de quarante fois ſept, c'eſt-à-dire, vint-huit ans. Ce Cicle de dix-neuf ans eſt ce que nous appellons nombre d'or, & que *Cenſorin* appelle *année Metonique* du nom de *Meton*, qui en fut l'inventeur, au bout de laquelle année on croit, que la lune revient par rapport au ſoleil au même point, où elle étoit dix neuf ans auparavant.

Lilio aiant retranché ces dix jours que nôtre année avoit de plus que l'année ſolaire, retrancha auſſi dix jours des épactes. De plus comme dans la ſupputation de l'année ſolaire, il n'y a que trois biſſextes, ou trois années biſſextiles à retrancher en quatre cens ans, *Lilio* retrancha un biſſexte à chacune des trois premiers centaines, laiſſant la quatrieme centaine ſans retrancher le biſſexte, & continua à retrancher la cinquieme centaine. Le Pape ſçachant, qu'il falloit joindre & établir trois choſes néceſſaires pour célébrer exacte-

exactement la fête de *Pâques*. Sçavoir, le lieu assûré de l'équinoxe du printems, la juste situation du quatorziéme de la lune du premier mois qui se rencontre au même jour de l'equinoxe, ou au plus proche qui suit, & le premier dimanche qui suit le quatorziéme de la lune; Il donna ordre de remettre non seulement l'équinoxe du printems en son ancienne place, dont il s'étoit éloigné d'environ dix jours, & le quatorziéme pascal en son lieu, d'où il s'étoit eloigné de quatorze jours & plus, mais aussi de prescrire un moien pour fixer désormais l'équinoxe & le quatorziéme de la lune dans un même lieu. C'est pourquoi il ordonna par sa Bulle, qu'on retranchât du mois *d'Octobre* suivant dix jours, depuis le quatriéme du même mois, jour de *Saint François*, jusqu' au quatorziéme, affin que l'équinoxe du printems se rencontrât au 21. de *Mars*, comme les Peres du Concile de *Nicée* l'avoient etabli. De plus, affin que cet équinoxe fût toûjours fixé à ce 21. de *Mars*, il ordonna, que de quatre ans en quatre ans on continueroit la bissexte, à l'exception des centiémes années, dans lesquelles il n'y auroit point de bissexte, suivant ce qu'on a dit plus haut. Il ordonna encore, affin de trouver justement le quatorziéme pascal, qu'on mît dans le Calendrier le cicle des épactes, au lieu du nombre d'or; & parce qu'en partie à cause des dix jours

qu'on

qu'on ôtoit dans l'année 1582, & en partie à cauſe des trois jours qu'on ajoûtoit point aux trois centaines d'années, il étoit néceſſaire d'interrompe le cicle des lettres dominicales de vint-huit années, dont on ſe ſervoit en l'Egliſe Romaine, ſa Sainteté voulut qu'on mît en ſa place le Cicle des vint-ſix années établi par le même *Lilio*.

Les *Grecs* Schismatiques & les Proteſtans d'*Allemagne*, de *Suiſſe*, de *Suede*, de *Dannemarck*, & d'*Angleterre*, ne voulurent point admettre parmi eux l'uſage du nouveau calcul, quoi qu'ils en connuſſent la néceſſité. Toute leur raiſon fut, que cette Réformation venoit d'une Puiſſance Eccleſiaſtique, dont ils ne reconnoiſſoient pas la jurisdiction. Le Pape ne laiſſa pas de faire toutes les démarches neceſſaires pour faire recevoir ſa Réformation en *Allemagne*. Il y envoia pour cet effet le *Cardinal Madrucci*, *Evêque de Trente*. L'Empereur lui promit de propoſer l'affaire dans la Diette d'*Ausbourg*, qui devoit commencer le 27 de *Juin*. Sa Majeſté Impériale s'y trouva avec l'*Electeur de Saxe*, le *Duc de Mekelbourg* & quelques autres Princes.

Sur la fin on parla du nouveau Calendrier du *Pape Grégoire*, & l'*Electeur de Saxe* dit: *Que l'autorité & l'honneur de l'Empire étoient intereſſés à ne point recevoir ce nouveau Calendrier. Que le Pape y donnant ſans ceſſe quelque atteinte par toutes ſortes d'artifices & d'intrigues, ils*

devoient

devoient de leur côté prendre les meſures néceſſaires pour éviter les reproches de négligence dans une affaire qui regardoit la dignité & la Majeſté de l'Empire. Que l'année que tout le monde ſuivoit alors, étoit celle du Calendrier réformé par Jules Céſar. Que Charles Magne, fondateur de l'Empire d'Occident, avoit dans la ſuite donné à la Nation Germanique le Calendrier, & les noms des mois en langue Teutone. Que le canon du Concile de Nicée, qui régle la célébration de la fête de Pâques; n'avoit point été faite par l'autorité du Pontife Romain, qui étoit bien éloigné alors d'avoir l'autorité, qu'il prétendoit aujourd'hui; mais par un decret tant de l'Empereur Conſtantin qui préſida à ce Concile, que des Peres qui s'y trouverent. Que c'étoient les Empereurs Romains & non les Papes, qui indiquoient alors les Conciles. Que celui de Conſtance même, qui s'étoit tenu récemment, avoit été convoqué par l'Empereur Sigismond. Que le droit d'inſtituer des Evêques pour l'Allemagne, & le Pontifice Romain même, avoit toûjours appartenu aux Empereurs avant & depuis Charles Magne juſqu'à Othon I, & depuis encore juſqu'à Gregoire VII. Qu'ils devoient bien prendre garde, que ſous prétexte de la Réformation d'un Calendrier, dont tout le monde ſentoit la néceſſité, le Pape ne s'attribuât une juriſdiction nouvelle & inconnuë ſur la Majeſté de l'Empire & de l'Empereur, & qu'il ne prétendît y pouvoir commander. Que cela étoit d'autant plus à craindre, que le Pape avoit

entrepris une affaire de cette conſéquence ſans conſulter ni l'Empereur, ni les Princes de l'Empire. Qu'étant très-important pour le commerce; que toutes les Nations ſuiviſſent la même forme d'année, ils devoient déliberer avant toutes choſes à qui il appartenoit de reformer le Calendrier, & d'en publier la Réformation. Qu'après ce préliminaire, le fond de la queſtion, ſur lequel on ne penſoit pas comme Lilio, ne ſeroit pas difficile à décider.

Tous les Etats & toutes les Provinces de la *Confeſſion d'Ausbourg* aiant été du même avis, l'Empereur renvoia l'affaire à un autre tems, & ordonna, qu'on continueroit de ſuivre l'ancien Calendrier dans les jugemens de la chambre Impériale. Pour remedier à la confuſion que cette diverſité de calculs pouvoit introduire dans les Etats, & dans les actes de la ſocieté civile, on ajoûta aux dates les termes de vieux ſtile, & de nouveau ſtile pour l'année *Grégorienne*, maniere d'écrire, qui n'eſt presque plus uſitée que chez les Proteſtans.

Six Cantons Catholiques l'accepterent, & déclarerent leur penſée dans la Diette de *Baden* convoquée à la *Saint Martin*: Sçavoir *Lucerne*, *Urī*; *Schweitz*, *Zug*, *Fribourg*, & *Soleure*. Cette acceptation fit de la peine aux Cantons Réformés, & prépara de nouvelles matieres à des conteſtations dans la *Suiſſe*, comme on le verra dans la ſuite.

L'Em-

L'Empereur, qui n'avoit pû obtenir l'année passée, que le *Calendrier Grégorien* fût reçû en *Allemagne* pour les raisons qu'on a rapportées, en vint enfin à bout dans cette année 1583. Il le fit recevoir par tous les Catholiques. L'*Archevêque de Cologne*, qui jusqu'alors n'avoit pû vacquer à cette affaire, à cause des guerres qui l'occupoient, la termina au commencement du mois de *Novembre*, & retrancha tout d'un coup dix jours après le second de ce même mois, ensorte que ce jour-là on compta le douze, & le lendemain le treize, qui fût la fête de *Saint Martin*.

Le Canton d'*Underwalden* se joignit au commencement de cette année 1584. aux six autres, qui avoient reçû le *Calendrier Grégorien*; ce qui forma d'abord une contestation, parceque se trouvant dans le plus grand nombre, ils crurent que la pluralité, ou les *Majora* devoient avoir lieu dans cette occasion, & en conséquence ils prétendirent établir ce Calendrier auprès des autres Cantons, ou tout au moins dans les Seigneuries médiates. Ils écrivirent pour cela aux Ballifs de la *Turgovie* & de *Baden*, singuliérement à ceux de *Zurzach*, aux quels ils ordonnerent de se servir du nouveau Calendrier. 1584

Les Cantons de *Zurich* & de *Berne* étoient dans une opinion contraire, & il leur parut étrange qu'on regardât l'introduction du *Calen-*

lendrier Grégorien comme une affaire ſoumiſe à la pluralité. Ils eurent à ce ſujet des paroles fort vives avec les Députés des cinq Cantons; parce qu'ils étoient perſuadés, que c'étoit là une affaire de Religion, qui ſuivant la Paix du Pais ne devoit par conſéquent point être ſoumiſe aux *Majora.* Vû ſurtout, diſoient ils, *que le Concile de Trente avoit ordonné la Réformation du Calendrier; Que le Pape l'avoit entrepriſe comme dépendante de ſon autorité Pontificale; qu'il en avoit ordonné l'éxécution ſous la peine des cenſures Eccléſiaſtiques, & pour le ſoulagement des ames du purgatoire, & qui plus eſt, que les fêtes mobiles étoient réglées par l'obſervation de ce Calendrier.*

Les cinq Cantons repondoient à cela, *que ce Calcul ne regardant que le commerce, entre les hommes, devoit être enviſagé comme une affaire purement civile & par conſéquent ſoumiſe à la pluralité;* mais comme cette explication ne contenta pas les deux premiers Cantons, & que les cinq autres ne vouloient pas comprendre celle des *Zuriquois* & des *Bernois;* les eſprits s'aigrirent inſenſiblement; c'eſt ce qui engagea les Cantons de *Bâle*, de *Fribourg*, de *Schaffhauſen* & *d'Appenzel*, d'interpoſer leur mediation, au moien de laquelle on fit dans la Diette de *Saint Barthelemi* convoquée à *Baden* l'accord ſuivant. 1. *Que les Villes & les cinq Cantons ne devoient rien ſe préſcrire ſur l'obſervation ou l'inobſervation du nouveau*

veau Calendrier. 2. *Que puis qu'il y avoit quelques troubles à ce ſujet dans les* Balliages *communs, les huit anciens Cantons y envoieroient leurs Députés, pour les calmer.* 3. *Que les ſujets des deux Religions dans les dits* Balliages *célébreroient les fêtes énoncées dans la Paix du Pais, ſuivant le nouveau Calendrier.* 4. *Qu'en échange les Réformés célébreroient leurs fêtes particulieres ſuivant le vieux ſtile ſans empêchement ni d'une part ni de l'autre.* 5. *Que les Catholiques fêteroient juſqu'à midi les jours que les Proteſtans auroient leurs fêtes particulieres.* 6. *Que de leur côté les Réformés ſeroient obligés d'obſerver la Fête-Dieu juſqu'à midi, dans les Paroiſſes où le ſervice Divin ſe fait dans la même Egliſe.* 7. *Que quant au Rheinthal; puiſque dans ces* Balliages *le nouveau Calendrier y eſt indiſtinctement reçû, les fêtes y ſeroient auſſi célébrées conformément au nouveau ſtile, laiſſant cependant la liberté aux Proteſtans de célébrer le nouvel an, Pâques, l'Aſcenſion, & la Pentecôte ſur le pied du vieux ſtile; & que ces jours-là les Catholiques s'abſtiendroient de travailler juſqu'à midi.* 8. *Que les Réformés en feroient de même le jour de la Fête-Dieu.* 9. *Que les foires de Zurzach ſe tiendroient la premiere à la Pentecôte comme à l'ordinaire; la ſeconde le onziéme de Septembre, ſuivant le nouveau Calendrier. Enfin que les Diettes de* Baden *; & de Lugan prendroient leur commencement le jour de Saint-Jean-Baptiſte.* Ce dernier Article fut depuis changé, la

Diette de *Baden* ne commençant que le lundi du premier Dimanche après la Saint Pierre & Saint Paul, & celle de *Lugan* que le onzieme d'*Août* lendemain de la *Saint Laurent*. C'eſt ainſi, que finit la conteſtation au ſujet du *Calendrier Grégorien*, & affin qu'il ne reſtât aucun levain d'aigreur, on n'exigea de perſonne le châtiment que leur conduite avoit mérité.

Dés ce tems là on s'éſt apprivoiſé. La néceſſité du *Calendrier Grégorien* a tellement forcé les inclinations, qu'on a été obligé de s'y ſoumettre, parce qu'on ne pouvoit pas faire autrement, à moins de mettre inſenſiblement *Noël* à la *Saint Jean Baptiſte*; ce qui ſeroit une erreur capitale contre les ſentimens des Evangeliques mêmes, qui trouvent la Nativité dans l'Evangile au plus fort de l'hiver.

On ne put pas terminer cette année les difficultés, qui régnoient entre la *Savoie* & le Canton de *Berne* & *Genéve*. On avoit fait une prononciation très-déſavantageuſe pour le Canton de *Berne*, qui donna occaſion aux Députés de cet Etat de s'expliquer d'une maniere, qui auroit reparé le mal, qu'on lui avoit fait, ſi les Cantons étoient entrés dans leur ſentiment. Ils dirent: *Que l'intention de leurs Souverains Seigneurs & Supérieurs étoit, que le Duc de Savoie & eux s'en tinſſent dorénavant au précis des Traités, & qu'ils en accompliſſent fidélement les conditions; que l'on fit ceſſer de part*

&

& d'autre tout acte d'hoſtilité, & que pour plus grande ſûreté les douze Cantons auroient l'inſpection ſur la conduite des uns & des autres, affin qu'au cas que l'une ou l'autre des parties vint à y manquer & à y contrevenir, on pût proceder contr'elle comme il conviendroit. C'étoit engager le *Corps Helvétique* dans la garantie du *Païs de Vaud*, ſi l'on avoit ſuivi le projet des *Bernois*. La Diette le comprit bien ainſi; auſſi ne fit-elle aucune réponſe à cette propoſition ſe contentant de la faire inſérer dans *l'Abſcheid*. Néanmoins les *Bernois* ne perdirent pas leur ſiſtéme de vûë. Ils tenterent la fortune du côté de *Zurich*, & engagerent cet Etat à faire Alliance avec celui de *Genéve*. Pour y réüſſir ils ordonnerent à ceux, qui accompagnerent *David Tſcharner* à *Baden*, où il avoit été nomme Ballif, de paſſer à *Zurich*, où ils furent tres gratieuſement reçus, & avec beaucoup de demonſtrations d'amitié. Ils prirent de la occaſion d'inviter les *Zuriquois* à venir à *Berne*, où ils vinrent effectivement le 23. de *Mai* au nombre de trois cens perſonnes, à la tête desquelles étoit *Jean Keller Obman*. On les reçut auſſi avec une magnificence digne de ce, qu'on méditoit. De ſorte que ces deux viſites aiant fait l'effet, qu'on en attendoit, & fait revivre l'ancienne bonne intelligence entre les deux Etats, on propoſa la Confédération entre les trois Villes de *Zurich*, de *Berne*, & de *Genéve*, & elle fut jurée

dans cette dernierè le dix-huitiéme d'*Octobre*, & à *Zurich*, le 25. du même mois; à *Berne*, au rapport de *Lauffer*, le deuxſiéme de *Novembre*.

En voici les Articles. I. *Comme la ville de Genéve eſt cenſée être le boulevard de la Suiſſe du côté de la France & de la Savoie, les deux Etats de Zurich & de* Berne *ont trouvé bon de faire avec elle un Traité d'Alliance perpétuelle, de ſorte que ſi l'une des deux villes venoit à être moleſtée, ou menacée d'une guerre, celle de Genéve ſera tenuë venir à ſon ſecours dès qu'elle en aura été ſommée, & cela â moitié frais. De même les Villes de Zurich & de* Berne *à l'égard de celle de Genéve.* Bien *entendu qu'on ſe contentera de part & d'autre du ſecours, qui ſera envoié, & trouvé ſuffiſant.* II. *Au cas d'une ſurpriſe ou d'une irruption inopinée, ceux de Genéve pourront repouſſer leurs ennemis & ſe défendre, mais ils ne doivent pas agir au delà ſans le conſeil des deux Villes.* III. *Que ſi leurs ennemis ſe prêtoient à un accommodement qui parût juſte & raiſonnable aux Villes de* Berne *& de Zurich, celle de Genéve ſera obligée de s'y conformer.* IV. *Genéve ne doit faire aucune Alliance au préjudice de la Conféderation préſente.* V. *La ville de Genéve ſera ouverte aux deux Villes, & celles-ci à Genéve, & l'on fournira aux Troupes les vivres à un juſte prix.* VI. *Chacune dans ſon Pais rendra bonne & briéve juſtice aux réquerans ſuivant les formalités de droit établies.* VII.

Per-

Perſonne ne pourra être gagé pour dettes, ſi ce n'eſt par le créditeur ou la caution. VIII. *On jugera pour le criminel, comme pour le civil ſuivant les loix de l'endroit où le cas écheoira.* IX. *Les trois Villes reſteront chacune dans ſes droits, juriſdictions & prérogatives.* X. *On n'innovera rien au ſujet des Péages, & ceux de Genéve ſeront traités à cet égard dans les Pais de Zurich & de Berne comme les autres confédérés, à moins qu'il ne ſe trouve des titres à ce contraires.* XI. *Au cas qu'il ſurvienne quelque conteſtation entre les trois Villes, on paroitra pardevant quatre Arbitres, ou à Baden ou à Arau; & en cas qu'ils ne ſoient pas d'accord, on choiſira par ſerment un Sur-Arbitre de Saint Gal, de Bienne, ou de Mulhauſen.* XII. *Les plus anciennes Alliances ſont expreſſément réſervées, avec la liberté aux autres Cantons d'entrer dans celle ci.* Cette invitation n'a pas eu lieu jusqu'a préſent.

LIVRE SIXIEME.

LE premier de *Mars* de cette année 1584. ſur le midi, le tems étant fort ſerain, on ſentit tout d'un coup un grand tremblement de terre, qui dura dix ou douze minutes, ſe faiſant non ſeulement remarquer par le cliquetis des vitres, des tuiles & des lambris, mais ébranlant jusqu'au fondement

des Maiſons, & jettant par terre quelques cheminées. On le ſentit dans tous les environs du *Lac de Genéve*, & il redoubla trois jours de ſuite. Il cauſa à la fin un déſaſtre ſurprenant & inoüi à une demi lieüe de la ville d'*Aigle* dans le Canton de *Berne*, entre neuf & dix heures du matin du quatriéme de *Mai*, au rapport de *Stetler*, & à celui de *Spon*, le premier de *Mai* ou le troiſiéme.

Il y avoit quelque tems, qu'on remarquoit au deſſus des Villages de *Corbeiri* & d'*Yvorne*, une montagne qui paroiſſoit vouloir ſe ſéparer. Ceux de *Montei* dans le Pais de *Valais*, qui étoient vis à vis de cette montagne en avertirent les habitans de ces deux Villages, qui par malheur pour eux n'y voulant pas ajoûter foi furent punis de leur incrédulité par le déſaſtre ſuivant. On vit s'élancer du milieu de cette montagne une prodigieuſe quantité de terre pouſſée par les exhalaiſons renfermées dans ſon ſein, & qui étant tombée comme une eſpece de déluge combla presque en un inſtant les valons & la campagne voiſine. Le Hameau de *Corbeiri* fut d'abord enſeveli, excepté une ſeule Maiſon, dont le maître étonné du bruit qu'il entendoit, dit à ſa femme, *qu'il croioit que la fin du monde étoit arrivée.* Ils ſe mirent à prier Dieu, & pendant qu'ils le faiſoient la terre paſſa comme une vague impétueuſe par deſſus leur maiſon, ſans y faire d'autre mal, ſi non que le

maître

maître fut un peu bleſſé d'un éclat de pierre à la tête. On trouva auſſi dans une autre maiſon, un enfant dans ſon berceau ſain & ſauf, ſa mere accablée des ruines de la maiſon étendant ſes bras ſur lui. Ce ne fut pas encore tout. La terre s'augmentant à meſure qu'elle rouloit comme de grands floccons de neige, elle enſevelit dans le village d'*Yvorne* au deſſous de *Corbeiri* ſoixante neuf maiſons, cent ſix granges ou métairies pleines de denrées, cent perſonnes, & une grande quantité de bétail. La plûpart des hommes éloignés du village & occupés au travail de la terre échapperent à ce malheur, & même il n'y eut aucune maiſon, dont il ne ſe ſauvât quelqu'un. Cette terre étoit mêlée d'une grêle de pierres & d'une nuée d'étincelles & de fumée, qui répandoit l'odeur du ſoufre aux environs. Cette pluie de terre occupa environ une lieüe d'étenduë, & la largeur de douze arpens. Son épaiſſeur étoit inégale; la moindre étoit de dix pieds. Tout cet eſpace qui en fut couvert, fut rendu ſi uni, qu'il ſembloit, que ce fut un gueret freichement labouré, ſans qu'il y eut apparence d'y avoir eu des batimens.

Ce Tremblement fut au reſte ſi violent, que proche le Villiage de *Moteru*, le lac s'avança plus de vint pas au delà de ſon lit ordinaire; & qu'à *Ville-neuve* à la tête du Lac, des tonneaux pleins de vin ſe trouverent dreſſés ſur leurs fonds.

Après

Après la ceſſion que l'Etat de *Berne* avoit faite à la *Maiſon de Longueville* du *Comté de Valangin*, on croioit, qu'il n'y auroit plus de difficulté à ce ſujet; néanmoins il s'en rencontra encore. Les habitans ne voulant point prêter hommage à la Ducheſſe, elle envoia à *Berne*, en qualité de Députés les *Seigneurs d'Amours*, *de Gorgier & de Valier*, pour engager cet Etat à lui garantir ſa ceſſion & à obliger les ſujets du Comté à lui rendre l'hommage, qu'elle en éxigeoit ſuivant le Traité de 1579, qui la mettoit en poſſeſſion de *Valangin*. Le *Conteſſe d'Acci* d'un autre côté prétendoit être en droit de rédimer ce Comté & préſentoit les ſommes, pour les quelles il avoit été engagé; Le *Comte de Tourniel* faiſoit auſſi revivre ſes anciennes prétentions, mais en cas qu'elles fuſſent préſcrites, il vouloit, à ce qu'il paroit par un eſprit de ſingularité, s'oppoſer à l'hommage que les ſujets du *Comté de Valangin* devoient préter à la *Ducheſſe de Longueville*; il conſentoit cependant, que ce fût à l'Etat de *Berne*.

Jean de Vateville Avoier de cette Ville exhorta ceux de Valangin à ne point ſe roidir dans cette occaſion, où il ne leur arrivoit aucun tort, & où l'on avoit eu ſoin de pourvoir à leurs priviléges, franchiſes, & bonnes coûtumes, en les aſſûrant que l'Etat de *Berne* les auroit toûjours en ſinguliére recommandation, & que la domination ſous laquelle ils

alloient

alloient être, ne ſeroit point pour eux un ſujet de mécontentement. Mais comme cette affaire devenoit tous les jours plus épineuſe, on la porta à la Diette de *Baden* par devant les neuf Cantons, qui mirent les Parties d'accord; & à la ſollicitation de celui de *Berne*, ceux de *Valangin* ſe laiſſerent enfin engager à prêter l'hommage que la Ducheſſe demandoit.

Sur la fin de cette année il y eut des troubles dans le pais des *Griſons*, au ſujet d'un maître-d'école que les Proteſtans voulurent introduire; & c'eſt ce qui faillit à cauſer une guerre générale. Les *Eſpagnols* tâcherent de l'empêcher, & pour inſpirer de la crainte aux *Griſons Réformés*, ils parurent aux environs du *Lac de Côme* au nombre de huit cens, de ſorte qu'on avoit lieu de s'attendre à une irruption prochaine dans la *Valteline*. Les *Griſons* envoierent une Députation vers les *Suiſſes* pour les prier, de leur accorder le ſecours confédéral, en cas qu'ils en euſſent beſoin; mais les Ambaſſadeurs des Rois de France & d'Eſpagne, qui aſſiſtoient à la Diette de *Baden* en 1585, propoſerent des mo- 1585
iens, qui calmerent ce tumulte pour un tems. *De Fleuri* demanda; qu'on envoiat une Ambaſſade au nom du *Corps Helvétique* vers les *Griſons*, affin de tranquilliſer ce Pais. *Pompée de la Croix* ſe plaignit de l'introduction de cette école au grand ſcandale de toute l'*Italie*; mais

mais ce Miniſtre s'éfforça de juſtifier les intentions du Roi ſon maître, & voulant perſuader les Cantons, *que ce Prince étant ſi puiſſant, on ne devoit pas le ſoupçonner d'avoir eu quelque deſſein ſur un petit lambeau de Pais comme eſt la Valteline. On voulut bien l'encroire, mais on députa Henri Thoman Treſorier de Zurich, & Jean Vaſer Landamman d'Underwalden*, avec ordre d'emploier tous leurs ſoins pour empêcher une rupture entre les *Griſons* Catholiques & Proteſtans, & même de ſe transporter à *Milan* auprès du Gouverneur de ce Duché en cas qu'il en fût néceſſaire. Les Députés s'aquitterent de leur commiſſion avec beaucoup de zéle. Ils eurent le bonheur de pacifier tous ces troubles par un accord amiable, & montrerent en même tems aux Eſpagnols, que les *Suiſſes* ſçavent être ſur le qui-vive, quand il eſt queſtion de ſecourir leurs Confédérés.

Ce qu'on venoit de voir dans le pais des *Griſons* n'étoit qu'un jeu d'enfans, au rapport de *Lauffer*, en comparaiſon de ce qui ſe paſſoit ailleurs. Il s'agiſſoit de la ruine entiere du plus puiſſant Roiaume de l'*Europe*, & d'exterminer totalement la Religion Réformée en *France*. Ce dernier motif devoit ſervir à exécuter le premier. De ſorte que cette année 1585, préſente une ſcéne ſi tragique, qu'on a bien de la peine à trouver une plume, qui en puiſſe décrire toutes les triſtes

triſtes circonſtances. Quelques têtes ambitieuſes, continüe cet Auteur, inventerent tout ce que la colére, la vengeance, la crainte, & la défiance ont de plus cruel pour mettre le cœur & les paſſions de l'homme en mouvement Elles tenterent d'animer les peuples par toutes ſortes de ſurpriſes, de ruſes, de trahiſons, de meurtres & de faux rapports, afin de les porter à s'égorger, & à répandre le plus pur ſang de la Chrétienté. Sous le ſpecieux prétexte de la Religion, par les menaces des foudres du Vatican, & par les fréquentes prédications qui ſe firent, elles joüerent une Tragédie, qui enſanglanta le Théatre du ſang le plus Illuſtre, abima les peuples, & fit pleurer les vainqueurs au bout de leur victoire. J'aurai ſoin de m'arrêter à cette époque, ajoute *Lauffer*, parce que les *Suiſſes* des deux Religions s'étant laiſſés ſurprendre malheureuſement pour eux, ils perdirent la confiance, qui faiſoit leur union, & virent leur liberté ſur le penchant de ſa ruine & ſur le point de ſa période.

Cette année & les ſuivantes les Etats Proteſtans furent aviſés d'une Alliance conſidérable, qui ſe formoit dans la vûë d'exterminer entierement la Religion Réformée. Le *Roi d'Eſpagne* devoit de ſon côté attaquer celui de *Navarre*, & après l'avoir détruit, envoier une partie de ſes Troupes au *Duc de Savoie Charles Emmanuel*. Le Pape & les autres Princes d'*Italie*

d'*Italie* devoient envoier les leurs au *Duc de Ferrare*, qui les auroit en perſonne mené en *Savoie*, où *Ferdinand Archiduc d'Autriche* faiſoit paſſer ſa Cavalerie Allemande. L'Empereur, les Princes Catholiques d'*Allemagne*, & les Evêques devoient s'emparer des paſſages, pour empêcher les Proteſtans de ſe joindre en corps d'armée. Les ſept Cantons Catholiques s'étoient chargés de faire la guerre de toutes leurs forces aux Proteſtans, affin de les occuper dans leur Pais, & leur ôter le moien d'aller au ſecours de leurs voiſins. Dans le même tems les *Guiſes* devoient extirper les Huguenots de *France*, & exterminer la *Maiſon de Bourbon*. Le *Duc de Savoie* après avoir anéanti *Genéve*, l'avoir raſée jusqu'au fondement, & en avoir jetté la derniere pierre dans le Lac, affin qu'on en oubliât la ſituation, devoit ſe joindre aux Suiſſes Catholiques, pour envoier les Proteſtans aux Antipodes.

Après toutes ces meſures les *Guiſes* avec *Charles Emmanuel*, devoient faire une irruption en *Allemagne*, & ſecondés par l'Empereur, les Electeurs, & les Evêques, leur intention étoit de faire un charnier des Luthériens & des Calviniſtes. Mais pour ſubvenir aux frais immenſes de cette guerre, il étoit permis aux *Guiſes* de s'emparer des vaſes ſacrés, de l'or, & de l'argenterie qui étoient dans les Egliſes de *France*, ſous la réſerve

néan-

néanmoins de reſtituer le tout avec uſure des biens qu'on auroit conquis ſur les Huguenots. Les Cardinaux, les Evêques, & les Abbés devoient contribuer à proportion de leurs revenus, & les Prêtres & les Moines prendre les armes, & ſervir dans les armées, comme ſi l'on avoit fait la guerre aux fiers *Ottomans*.

Il ſemble, que *Lauffer* dans cette déſcription a envie de renouveller le conte *du Vitrier* dans les *mille & une nuits*. Il modére neanmoins ſon ardeur en inſinuant, qu'on faiſoit croire aux Catholiques de la *Suiſſe*, *que le Roi de Navarre avoit eu une conférence à Montauban avec ſes Partiſans, dans la quelle il avoit été réſolu de détruire la Catholicité, & que l'Helvétique y étoit compriſe; que les quatre Cantons Réformés y avoient même envoié leurs Députés*. Qu'il eſt aiſé de comprendre l'effet que ces bruits contradictoires cauſoient en *Suiſſe*, où l'on s'attendoit à tous momens à une révolution étrange.

En effet le *Roi de France* avoit perdu le *Duc d'Anjou* ſon frére, qui étoit mort dès le dixiéme de *Juin* 1584; & il parut fort ſenſible à cette perte. Ce Prince n'avoit que trente ans & trois mois. On croit, qu'il fut empoiſonné par le chefs de la Ligue, qui le regardoient comme le ſeul obſtacle au deſſein qu'ils avoient formé de transferer la Couronne a une famille étrangere. Il mourut ſans poſtérité, n'aiant jamais été marié.

Enſuite pour empêcher les Proteſtans de cauſer de nouveaux troubles, le Roi leur permit de s'aſſembler à *Montauban en Querci*, pourvû que *Pompone de Belliévre* conſeiller d'Etat y fût préſent de la part de la Cour. Il chargea auſſi le *Duc d'Epernon* de ſe rendre auprès du *Roi de Navarre*, ſous prétexte d'aller rendre ſes devoirs à ſa mere, qu'il n'avoit pas encore vûë depuis ſa grande élevation, d'emploier tous ſes ſoins pour engager ce Prince à rentrer dans le ſein de l'Egliſe Catholique, & à revenir à la Cour, & de lui faire ſentir, qu'il pouvoit aiſément par la diſſiper toute la faction des *Guiſes*, & procurer le repos du Roiaume, dont il étoit à préſent l'heritier préſomptif. *D'Epernon* s'acquitta de ſa commiſſion, mais ſans ſuccès; & dans une conference tenuë à cette occaſion dans *le Bearn*, il fut conclu, que le *Roi de Navarre* demeureroit dans ſa Religion, & qu'il n'iroit point en Cour.

Le célébre *du Pleſſis Mornai*, qui avoit le plus de part à la confiance du Roi de Navarre, publia bien-tôt après, la rélation de cette conference, dans le deſſein de faire connoitre aux Proteſtans quelle étoit la conſtance & la fermeté de leur chef dans ſa Religion, & par là de reſſerrer davantage l'union qui étoit entr'eux. Mais ceux d'entre les Catholiques, qui étoient les plus animés, & qui aimoient à ſouffler le feu de la diviſion, ſe

ſervirent de cette piéce pour decrier davantage & *Henri III*, & le *Roi de Navarre*. Ils publierent, *que le deſſein du voiage que le Duc d'Epernon venoit de faire en Bearn, n'etoit pas de ramener ce dernier à la Religion de ſes Ancêtres, mais de conclure un Traité avec ce Prince, & ſes Partiſans pour la ruine des Catholiques. Qu'il perſiſtoit opiniâtrément dans ſon héréſie, & qu'étant le plus proche héritier de la Couronne, ſi le Roi mouroit ſans enfans, le Roiaume alloit être au pouvoir des hérétiques; & la Religion Catholique dans un trés-grand péril.*

Ces bruits répandus parmi le peuple inſpirerent un eſprit de révolte. On fit des aſſemblées, on leva des Troupes, les Prédicateurs déclamoient dans les chaires, & répandoient par-tout la terreur. On nomma des chefs, qui ne paroiſſoient point, mais qui ſçauroient ſe trouver au rendés-vous, quand il ſeroit néceſſaire. Le Roi ſentant bien que les *Guiſes* plûtôt que les Proteſtans, étoient cauſe de tous ces déſordres, crut y remedier en défendant toutes les confédérations, les aſſociations, & les levées, ſous peine de crime de leze-majeſté.

Pendant ces entrefaites le *Duc de Guiſe* aiant ſçû, qu'on prenoit des meſures dans le conſeil du Roi pour l'arrêter, ſe retira avec ſon fils dans le *Château de Joinville*, où le *Cardinal de Guiſe* ſon frére le ſuivit peu de tems après. Pour rendre leur Parti plus formidable, ils

réſolurent de ſe lier avec l'*Eſpagne*, & aiant fait gouter ce deſſein au *Cardinal de Bourbon*, ils entrerent en négotiation avec *Jean-Baptiſte Taxis*, qui leur avoit été envoié par le Roi d'Eſpagne. Tous les Princes de la *Maiſon de Lorraine* furent compris dans le Traité; mais avant que de prendre aucune réſolution, ils proteſterent tous, *que dans cette union ils n'avoient en vûë que de conſerver la Religion Catholique attaquée de toutes parts, & pour la défenſe de laquelle ils avoient fait pluſieurs fois, & toûjours inutilement, leurs très-humbles remontrances au Roi, trop facile à écouter les mauvais conſeils de gens plus ſenſibles à leurs interêts particuliers, qui à la gloire de Dieu & au bien public.* Enſuite on convint des articles ſuivans. *Que le Roi de France venant à mourir ſans enfans mâles & légitimes, le Cardinal de Bourbon ſeroit déclaré Roi, comme étant le premier Prince du ſang, & le plus prochain héritier de la Couronne. Qu'on tiendroit pour exclus de la Succeſſion tous autres Princes hérétiques, relaps, ou fauteurs d'héretiques. Qu'affin d'empêcher que pendant la vie du Roi, les hérétiques n'emploiaſſent leurs artifices pour s'ouvrir le chemin à la Couronne, les Princes ligués s'engageroient à mettre ſur pied des gens de guerre, qui ſeroient emploiés à repouſſer l'Uſurpateur. Qu'au cas que le Cardinal parvînt à la ſucceſſion, il ratifieroit le Traité de Paix paſſé à Cambrai entre les deux Couronnes*

de

de France & d'Espagne en 1599, & s'engageroit de nouveau par serment à l'observer. Qu'on ne souffriroit dans le Roiaume d'autre Religion, que la Catholique Romaine, & qu'on extermineroit sans distinction tous ceux, qui refuseroient de l'embrasser. Qu'on publieroit, & qu'on feroit observer les decrets & constitutions du Concile de Trente. Que le Cardinal de Bourbon, tant pour lui que pour ses héritiers & Successeurs, promettroit de renoncer à l'Alliance du Turc, & de n'entrer jamais dans aucun des desseins qu'il entreprendroit contre la République Chrétienne. Qu'il laisseroit les Espagnols paisibles possesseurs du commerce des Indes. Qu'il rendroit au Roi Catholique tout ce que les Réformés avoient pris sur lui, principalement la Ville & la citadelle de Cambrai, outre qu'il l'assisteroit de forces convenables pour recouvrer ce qui lui étoit retenu par les rébelles des Pais-Bas. Que de son côté, le Roi Philippe s'obligeroit de fournir pour l'entretien de la Ligue & de ses Troupes, des secours d'hommes & de vivres, & cinquante mille écus tous les mois. Que pour accelerer le progrès des armes de l'union, il donneroit les Troupes, qu'on jugeroit necessaires, tant durant la vie du Roi qu'après sa mort. Qu'il recevroit en sa protection le Cardinal de Bourbon, les Princes de la Maison de Guise, les Ducs de Mercœur, & de Nevers, & tous ceux qui auroient signé la Ligue, promettant de les assister contre les hérétiques, & leurs adhérans, pour les mettre à

couvert de leurs violences. Enfin, qu'on ne pourroit faire aucun Traité avec le Roi de France ſans le conſentement des deux partis; & que pour des raiſons importantes, les articles de cette Ligue ſeroient tenus ſecrets, juſqu'a ce qu'il ſe préſentât une occaſion favorable de les publier.

Telles furent en ſubſtance les conditions dont on convint avec le *Roi Philippe*, qui, outre ce qu'on vient d'expoſer, promit ſecrettement au *Duc de Guiſe* de lui fournir chaque année deux cens mille écus au ſoleil pour en diſpoſer, comme il le jugeroit à propos en faveur de la Ligue.

L'on voit par ce Traité, qu'il n'y fut queſtion ni de *l'Empereur*, ni des *Ducs de Savoie & de Ferrare*, ni *du Pape*, ni des *Suiſſes*. De ſorte que l'on ne comprend pas où *Lauffer* a puiſé ſes idées, à moins que ce ne ſoit dans le genie de diſcorde & de désunion, qu'il ſemble, qu'il veut inſpirer aux peuples Helvétiques. Quoiqu'il en ſoit, outre les vieilles bandes *Suiſſes*, qui étoient reſtées en *France*, & pour les quelles dès l'année 1571, on avoit déja établi un Colonel général dans la perſonne du *Comte de Méru*, on y vit arriver en 1586, quatre Corps de Troupes diſtinguées ſous la conduite des *Capitaines de Hertenſtein de Lucerne, de Galati de Glaris, de Greder de Soleure, & de Fuchslin de Bremgarten*. Ces Chefs ſe regardoient comme à la tête d'autant de Légions toûjours prêtes à ſe joindre

dre à telle armée que le Roi jugeroit à propos, soit que l'on voulût les faire servir séparément ou les laisser ensemble, auquel cas la primauté du rang se régloit sur celle que le Canton de chacun d'entr'eux tenoit dans la République, ce qui servit depuis de modéle dans les Troupes de la Nation, après qu'on eut formé des Régimens à l'imitation de ceux de *France*.

Outre les Bandes *Suisses* qui étoient en *France*, le Roi demanda cette année encore une levée de six mille hommes, qui lui furent accordés sous la conduite des *Colonels Jean de Heid Avoier de Fribourg & de Rodolphe de Réding Landamman de Schweitz*. Ils partirent de *Suisse* le six, & le septiéme de *Mai* sans sçavoir précisément leur destination. Les *Bernois* y avoient deux Drapeaux, dont les Capitaines étoient *Beat Jacques de Bonstetten*, & *Benoit d'Erlach* Le Souverain les chargea de bien faire attention aux ordres qu'on leur donneroit, & à l'endroit où on leur commanderoit de marcher. Et comme l'Etat de *Berne* apprit dans ces entrefaites, que le *Roi de Navarre* n'étoit compris dans aucun Traité, il écrivit au Roi, aux deux *Colonels de Heid & de Réding*, & à leurs Capitaines, ordonnant à ceux-ci de s'en revenir avec leurs Compagnies, ce qu'ils firent, & priant le Roi de leur donner leur congé, & les Colonels de les laisser partir.

Il eſt croiable, que les *Bernois* firent cette démarche à l'occaſion de l'arrivée *de Clervant Seigneur de Copet*, qui fut envoié à *Berne* de la part du *Roi de Navarre* pour repréſenter à cet Etat les nouveaux troubles que les *Princes de Guiſe* ſuſcitoient en *France*, ſous prétexte de défendre la Religion, mais dans le fond pour lui ravir la couronne, en cas que le Roi vînt à mourir ſans enfans mâles. *De Clervant* après une longue repréſentation conclut à demander du ſecours à la République pour le Roi ſon maître, mais les *Bernois* par un effet de leur ſage politique ne répondirent autre choſe à ce Miniſtre, ſi non *qu'ils eſpéroient, que Dieu dirigeroit le tout d'une façon à faire renaître la tranquilité & le repos.* Ils marquerent en même tems leur ſenſibilité ſur les malheurs de la *France*, ne deſirant pas mieux que de trouver les moiens de pouvoir contribuer à une entiere pacification entre des Parties, qui leur étoient ſi chéres & ſi reſpectables.

Mais comme ils crurent appercevoir contre le Proteſtantisme une Ligue, qui pouvoit ſe communiquer en *Suiſſe*, ils penſerent à la prévenir en envoiant dans les Cantons Catholiques une Députation conjointement avec les Villes de *Zurich*, de *Bâle*, & de *Schaffhauſen*, pour ſçavoir d'eux, *ce qu'ils penſoient au ſujet des conjonctures préſentes, & à quoi ils ſe détermineroient au cas que les diſſenſions, qui parta-*

partegeoient la France, paſſaſſent juqu'en Suiſſe. Les Députés reçurent partout les mêmes politeſſe, & l'aſſûrance d'une union inviolable. Ce qui tranquilliſa avec juſtice les Etats Réformés, ſuivant *Stetler*; mais *Lauffer*, qui a pris à cœur de ſemer par tout la zizanie dans ſon livre, rapporte, que les Cantons Catholiques aiant fondé la continuation de la bonne intelligence entre les *Suiſſes*, ſur l'unité de la foi, les Proteſtans n'eurent pas de la peine à comprendre par cette réponſe, à quoi ils devoient s'attendre pour la ſuite des tems.

Lauffer paroit appuier ſa réflexion ſur la Bulle d'or, ou l'Alliance d'or que les Cantons Catholiques firent entr'eux à *Lucerne* le Dimanche lendemain de *Saint François le Seraphique* de l'année 1586, pour le ſoutien 1586
de la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine dans la Souveraineté des ſept Cantons. *Lauffer* rapporte cette Alliance dans tout ſon contenu dans le dixiéme tome de ſon *Hiſtoire Helvétique*, livre douziéme, page 330. On ſe contentera d'expoſer ici le premier article, qui eſt l'ame de cette Union. Primò ! *Nous les ſusnommés ſept Cantons Catholiques, Nous nous reconnoiſſons, & conſiderons pour vrais, anciens, fidéles, & chers Confédérés, Combourgeois & Compatriotes unis à la Religion Catholique, Apoſtolique, & Romaine, renonçans pour Nous, les nôtres & nos ſucceſſeurs*

à toutes autres creances contraires, ſectes & erreurs. Nous Nous reconnoiſſons en outre pour vrais fréres, & comme tels promettons de nous traiter dans toutes les lettres, inſtrumens, diſcours, & commerce en général & en particulier, de façon que l'on reconnoiſſe par nos actions, que comme vrais fréres nous nous ſupportons les uns & les autres comme étant nés du même Pere. Et quoique Nous n'ignorions pas les engagemens, aux quels Nous ſommes tenus par les précedentes Alliances, Traités de Combourgeoiſie & autres Contracts, auxquels la préſente ne doit point déroger, ni donner atteinte, mais qui demeureront ſtables, inviolables, & dans toute leur force & vigueur; Néanmoins par bonnes conſidérations Nous avons jugé à propos de joindre aux premieres Conféderations le Traité ſuivant. Sçavoir qu'étant généralement déterminés à vivre & mourir avec la grace de Dieu, dans la vraie ancienne inhabitable Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, Nous Nous ſommes promis & promettons en vertu de ce concordat pour Nous & nos Succeſſeurs irrévocablement, en premier lieu de nous maintenir les uns & les autres la dite Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine de ſorte que ſi l'un d'entre nous les Cantons ou plusieurs, (ce que Dieu vëuille empêcher) avoient le malheur de prévariquer les autres n'oublieront rien pour les rappeller à la vraie Foi Catholique, & même puniront ſévérement ceux, qui auroient contribué à cette prévarication. En ſecond lieu

Nous

Nous les ſept Cantons Catholiques promettons de nous ſecourir réciproquement de toutes nos forces contre tous & un chacun de ceux, ſans exception de perſonne, qui entreprendroient de nous moleſter dans nôtre ancienne vraie Religion; aucune Alliance ni ancienne ni nouvelle ni prétexte quelconque ne devant nous en empêcher Déclarant ici manifeſtement que ſi quelqu'un des dits Cantons ou pluſieurs même venoient à être molestés ou attaqués par un ennemi qui ne fût pas de nôtre Religion, (ſans exception de qui que ce ſoit) les autres iront au ſecours de l'attaqué avec toutes leurs forces, & ne quitteront pas, qu'ils ne l'aient tiré de peine & d'embarras : bien entendu qu'il en ſera de même ſi quelqu'un nous obligeoit à prendre les armes par de mauvais propos, moleſtations, ou autres querelles injuſtes & tiranniques &c.

Voila en quoi conſiſte en ſubſtance l'union entre les ſept Cantons Catholiques, qu'on appelle l'Alliance d'or, *der guldene Bund.* Il eſt viſible, qu'elle n'a rien de contraire à la *Confédération Helvétique*, ni rien qui doive faire de la peine à perſonne. On proteſte de vivre & de mourir dans la vraie Foi Catholique, Apoſtolique, & Romaine. C'eſt renouveller la promeſſe, que nos Ancêtres ont faite à Dieu en recevant le ſaint Bateme, il y a plus de quinze ſiécles. Rien de plus uni que ce concordat, ni de plus ſimple que la négotiation qui la précédée, quoiqu'en diſent

ſent *Fleuri*, *Léti*, & *Lauffer*; ce dernier brochant ſur le tout.

Grégoire XIII. étoit mort le dixiéme *d'Avril* 1585, âgé de quatre-vints-trois ans & trois mois, après douze ans, dix mois, & vint-huit jours de Pontificat. Le *Cardinal Montalte* fut ſon Succeſſeur ſous le nom de *Sixte V.* Ce nouveau Pape, dit *Fleuri*, aiant appris le triſte état où la Religion Catholique étoit en *Suiſſe*, par pluſieurs Députés qui lui furent envoiés de la part des Cantons Catholiques, y envoia en qualité de Nonce *Jean Baptiſte Santorio*, & *Evêque de Tricario*, dans le Roiaume de *Nâples*, qui partit de *Rome* pendant les grandes chaleurs de l'été de cette année 1586. Aiant trouvé en arrivant en *Suiſſe* les affaires dans une grande confuſion; il fit avertir les Cantons Catholiques, qu'il ſouhaitoit de les voir aſſemblés dans une Diette générale, & qu'il les prioit d'y envoier des Députés en auſſi grand nombre, qu'ils le pourroient faire.

Cette Diette commença le 5. *d'Octobre*. Le Nonce après avoir communié de ſa main tous les Députés, travailla à conclure une Alliance perpétuelle entre les *Suiſſes* & le *Saint Siége*, & il y réüſſit tellement, que les *Suiſſes* pouſſerent leur Soumiſſion juſqu'à l'excès, & qu'ils allerent juſqu'à dévoüer au *Saint Siége* leurs perſonnes mêmes, leurs biens, leurs enfans, & leur propre vie, &

jusqu'à

jusqu'à promettre à genoux devant l'autel, & en jurant sur les Saints Evangiles, *qu'ils seroient fidéles observateurs de l'espece d'esclavage auquel ils se réduisoient.* Ensuite il fit consentir les Députés à établir chez eux une jurisdiction Ecclésiastique libre & indépendente, pour y juger les causes des gens d'Eglise, tant civiles que criminelles. Il se fit même donner un endroit, dont il fit sa prison particuliére, affin de mieux marquer son autorité, & n'oublia rien pour étendre les interêts du Saint Siége.

Santorio s'appliqua principalement à contenir ces peuples dans la Religion Catholique, & pour vaincre les difficultés que les Protestans opposoient à l'execution de ses desseins, il fit bâtir en quelques endroits des Monastéres, où il mit des *Capucins.* Il enplaça sur-tout dans le *Canton d'Appenzel*, & écrivit au Général de cet ordre, de ne lui envoier que des Religieux zélés, & d'une vie exemplaire. Dans le même tems, le Nonce aiant fait arrêter un Prêtre sur les Terres des Cantons Protestans, & l'aiant fait mettre dans sa prison, il y eut à ce sujet une dispute très vive entre les Protestans & les Catholiques.

Comme le Nonce avoit agi sans pouvoir & hors des Terres de sa jurisdiction, les Protestans jaloux de leurs droits, redemanderent ce Prêtre; & sur le refus qu'on leur

en

en fit, ils uſerent de repréſailles, en faiſant enlever un Curé de leur voiſinage, qu'ils conduiſirent dans leurs priſons, bien réſolus de ne point le relâcher, qu'on ne leur rendît le Prêtre empriſonné par l'ordre du Nonce. Cette affaire alla ſi loin, qu'on fut prêt de prendre les armes de part & d'autre. *Sixte V.* en aiant été informé ecrivit à ſon Nonce. *Qu'il ne l'avoit pas envoié en Suiſſe pour y broüiller les affaires, mais pour y entretenir la Paix, pour y procurer du repos aux Catholiques, & non pas pour obliger les Proteſtans à s'armer contr'eux, enfin pour travailler à la converſion de ceux-ci, & à la ſûreté & à la conſervation des autres. Vous ſçavez, lui dit-il, qu'il n'y a rien de ſi délicat, & de ſi fragile, que l'honneur & l'interêt d'une juriſdiction, & qu'il faut traiter ces matieres avec beaucoup de prudence & d'adreſſe. Les ſéditions ſont auſſi dangereuſes pour les Catholiques, qu'avantageuſes & profitables aux Proteſtans. C'eſt pourquoi vous devés les prévenir de tout vôtre pouvoir. Je ſçai, que ce ſeroit mal faire, que d'accorder quelque choſe aux Novateurs, mais il ne faut pas auſſi leur rien ôter à cauſe des fâcheuſes ſuites; & je vous recommande d'en uſer déſormais avec précaution pour mon repos & pour le vôtre.* Cette lettre obligea le Nonce à chercher les moiens d'accommoder l'affaire. Après une aſſez longue négotiation, l'on convint que le Prêtre ſortiroit de priſon, comme

s'il

s'il avoit ſurpris ſes gardes pour ſe ſauver, & que le Curé feroit-la même choſe.

Gregorio Léti raconte ce trait d'Hiſtoire de la maniere ſuivante : *Les Cantons Suiſſes Catholiques, dit il, envoierent cette année* 1586, *quelques Ambaſſadeurs à Rome, pour baiſer non-ſeulement les pieds du Pape, & lui rendre obéiſſance, mais auſſi pour informer ſa Sainteté de l'Etat pitoiable & périlleux auquel ils étoient reduits par le voiſinage des Cantons Proteſtans, dont le nombre augmentoit de jour en jour, auſſi-bien que les forces & les progrés.*

Sixte les reçut avec toute ſorte d'humanité, & voulut être inſtruit par eux-mêmes de l'état préſent de leur Pais, ſur la néceſſité du quel il jugea à propos d'y envoier un Nonce pour les encourager à la défenſe de la Foi Catholique. Aprés avoir murement fait reflexion ſur le choix d'un ſujet capable de bien s'acquitter d'un emploi de cette importance, il nomma Monſeigneur Jean-Baptiſte Santorio Evêque de Tricarie, ſon maître de Chambre, connu depuis long-tems pour un homme de mérite & d'expérience dans les négotiations ; & il le déclara en plein conſiſtoire Nonce dans tous les Cantons Catholiques, leurs Confédéres & Alliés.

Ce Prélat fut ravi de trouver une pareille occaſion, pour témoigner à ſa Sainteté le deſir qu'il avoit de lui plaire, & à tout le ſacré College, & pour emploier ſon ardeur, ſon zéle, & ſa prudence au ſervice de l'Egliſe. Il partit de

Rome

Rome pendant les grandes chaleurs, avec un train assez médiocre, & trouva en arrivant chez les Suisses les affaires dans une étrange confusion. Ce désordre avoit été causé, pour n'avoir point envoié de Nonce depuis long-tems en ces Païs-là, dont les habitans, & même les Catholiques vivoient comme si le Saint Siége les eût abandonnés, & retranchés du nombre des enfans de l'Eglise Romaine. En effet, s'il y avoit eu un Nonce, lorsque la plus grande partie des Cantons embrassèrent la nouvelle doctrine, qui eût eu de la fermeté & de la vigueur, il auroit fortifié les Catholiques, empêché les Prédicans Protestans d'y répandre le venin du Calvinisme, & conservé tout ce Païs-là dans la pureté de la Foi Catholique; le quel seroit à présent tout Protestant, si le Nonce envoié par Sixte n'avoit par son travail, & par son habileté, soûtenu généreusement les interêts du Saint Siége.

Si-tôt qu'il fut arrivé, il fit avertir les Cantons Catholiques & leurs Alliés, qu'il souhaitoit de les voir assemblés dans une Diette générale, & qu'il les prioit d'y envoier un plus grand nombre de Députés qu'il n'avoient accoutumé d'en nommer pour ces sortes d'Assemblées. Ils exécutèrent promptement les ordres du Nonce, & la Diette commença le cinquiéme Octobre de la même année.

Il fit deux choses fort avantageuses au Pape dans cette premiere assemblée, dont sa Sainteté lui écrivit des lettres particulieres de remercimens.

La

La premiere fut, qu'après avoir communié de ſa main tous les Députés, il conclut une Alliance perpétuelle entr'eux & le Saint Siége, au ſervice duquel ils ſe dévoüoient eux, leurs biens, leurs enfans, & leur propre vie, & le jurerent à genoux devant l'autel, les mains ſur le miſſel, que le Nonce tenoit ouvert, & en firent faire enſuite un acte ſolemnel.

Le ſecond ſervice rendu à cette aſſemblée à l'Egliſe par l'adreſſe de Santorio, fut le conſentement qu'il tira des Députés, pour avoir chez eux un lieu propre à établir une juriſdiction Eccléſiaſtique libre & indépendante, affin de juger les cauſes des gens d'Egliſe tant civiles que criminelles, les mettre en priſon, & les condamner ſelon l'énormité des crimes qu'ils auroient commis. Il ſe fit même donner un lieu pour en faire ſa priſon particuliére, affin de mieux marquer l'autorité de ſa juriſdiction, & n'oublia rien pour la conſervation des interêts du Saint Siége.

Les Nonces avoient autrefois joüi de tous ces priviléges chez les Suiſſes; mais les Papes aiant négligé de leur en envoier pour ne leur pas rendre le même honneur qu'aux têtes couronnées; leurs Magiſtrats, pour marquer leur reſſentiment ſur ce mépris, s'étoient à l'exemple de la République de Véniſe, mis en poſſeſſion de la juriſdiction Eccléſiaſtique, & empriſonnoient & châtioient les Eccléſiaſtiques; quoique les Papes en fiſſent ſouvent du bruit. Santorio, en arrivant, commença par leur ôter cette juriſdiction, & à rétablir

tablir aux dépens de leur ſouveraine autorité les anciens droits du Saint Siége ; c'eſt de quoi les Suiſſes ont eu depuis tant de regret, que ſi la choſe étoit encore à faire, ils ſe garderoient bien d'y conſentir

Le Nonce s'appliqua principalement à tenir ces peuples dans de continuels exercices de piété & de Religion, & réforma pluſieurs abus qui s'étoient gliſſés parmi eux. Pour ſurmonter les difficultés que les Proteſtans oppoſoient à l'exécution de ſes deſſeins, il fit bâtir en divers endroits quelques Monaſtéres pour des Religieux Capucins, & particuliérement dans le Canton d'Appenzel, qu'on appelloit le Canton neutre, & écrivit au Général de cet ordre de lui envoier des gens capables de fortifier les Catholiques par leurs bons exemples, & de tenir tête aux Miniſtres Proteſtans, qui venoient de Genéve, & de pluſieurs autres lieux infectés, débiter leur fauſſe doctrine parmi ce peuple, & appuier le parti de ceux qu'ils avoient déja entrainés dans l'erreur.

Il arriva quelques déſordres entre les Proteſtans & les Catholiques, au ſujet de certaines limites, qui embarraſſerent étrangement le Nonce, & qui penſerent mettre tout le pais en combuſtion, dont le Pape ſçut très-mauvais gré à ce Miniſtre. Pour faire exécuter avec plus d'autorité le pouvoir de faire mettre les Eccléſiaſtiques en priſon, il voulut avoir un Barigel & des Sbires auprès de lui ; ce qui donnoit atteinte à la Souveraineté des Cantons. A quoi néanmoins ils fermerent les yeux

par

par reſpect, & par attachement au Saint Siége; & à cauſe de l'eſtime & de l'inclination qu'ils avoient pour le Nonce.

Le Barigel aiant eu ordre d'arrêter un Prêtre, il le ſuivit jusques dans une maiſon de Campagne, qui étoit dans les Terres dependantes des Proteſtans, le prit, & l'amena dans la priſon du Nonce, quoique ce Prêtre lui remontrât, qu'il n'avoit pas pouvoir de l'arrêter dans un lieu, qui n'étoit point du reſſort de ſa juriſdiction Eccléſiaſtique.

Quelques Proteſtans qui avoient été témoins de cette capture, en donnerent incontinent avis à leur Magiſtrat, lequel envoia redemander le priſonnier à celui des Catholiques, & ſe plaindre à lui qu'on l'eût arrêté dans l'étenduë de ſon reſſort.

Le Catholique répondit, que c'étoit l'affaire du Nonce, & non pas la ſienne; que le Prêtre étoit dans ſes priſons, & qu'il devoit s'adreſſer à lui, pour en demander juſtice. Les Proteſtans lui reprocherent là-deſſus l'autorité que les Catholiques avoient donnée au Nonce au prejudice de la leur, dont ils verroient un jour, mais trop tard, la conſequence; & déclarant qu'ils ne connoiſſoient point les Officiers de la Cour Romaine, il menacerent de repréſailles, ſi l'on ne remettoit le Prêtre en liberté. En effet piqués de ne pouvoir obtenir une choſe qui paroiſſoit aſſez juſte, ils réſolurent de faire prendre un Curé de leur voiſinage, le firent enlever chez lui, & conduire dans leurs priſons, avec deſſein de ne le point

rendre, qu'on ne leur rendit le Prêtre en même tems.

Cette action mit tout le pais en rumeur, & l'on faisoit déja des assemblées de part & d'autre pour attaquer ou se défendre. Le Nonce en aiant donné avis au Pape, voici en quels termes il lui répondit. „ *On ne vous a pas envoié en* „ *Suisse pour y broüiller les affaires, mais pour* „ *y entretenir la Paix : Pour procurer du repos* „ *aux Catholiques, & non pas pour obliger les* „ *Protestans à s'armer contr'eux ; pour travail-* „ *ler à la conversion de ceux ci, & à la sûreté* „ *& à la conservation des autres. Vous sçavés* „ *qu'il n'y a rien de si délicat & de si fragile que* „ *l'honneur & l'interêt d'une jurisdiction, &* „ *qu'il faut traiter ces matieres avec beaucoup de* „ *prudence & d'adresse. Les séditions sont* „ *aussi dangereuses pour les Catholiques, qu'a-* „ *vantageuses & profitables aux Protestans.* „ *C'est pourquoi vous devés les prévenier de tout* „ *vôtre pouvoir. Je sçai que ce seroit mal faire,* „ *que d'accorder quelque chose aux Protestans,* „ *mais il ne faut pas aussi leur rien ôter à cause* „ *des facheuses suites ; & je vous recommande* „ *d'en user désormais avec précaution pour mon* „ *repos & le vôtre.*

Cette réponse écrite de la main de Sixte, dont le Nonce connoissoit l'humeur, l'obligea à chercher les moiens d'accommoder cette affaire, laquelle fut enfin terminée après une assez longue négotiation ; & l'on demeura d'accord, que le Prê-

tre

tre sortiroit de prison, comme s'il avoit surpris ses gardes pour se sauver, & que le Curé en feroit de même pour se tirer d'entre les mains des Protestans.

Ces sortes d'entrepriſes du Nonce, qui avoient extrêmement plû à la Cour de Rome, furent suivies d'un nouvel eſſai de son autorité non moins considérable. Le Canton de Lucerne prétendit dans le tems de la récolte, tirer des chanoines de Brone une grande quantité de grains, au préjudice des Canons & des decrets des Papes, qui défendent au Laïques de tirer aucune contribution des gens d'Egliſe; ſus lesquels c'étoit s'attribuer juriſdiction, à laquelle neanmoins ils s'étoient engagés de renoncer. Le Nonce piqué de ce procedé, défendit aux chanoines, conformément aux anciens canons, d'obéir à l'aſſignation du Juge ſeculier, ni de le reconnoitre; qu'autrement il en écriroit non-ſeulement à Rome, mais qu'il les déclareroit excommuniés.

Les Proteſtans ne manquerent pas, dans cette occaſion, de piquer d'honneur ceux de Lucerne, ſur la conſervation & l'indépendence de leurs priviléges, en leur remontrant, par mille raiſons, qu'ils s'étoient mis en péril de perdre toute leur liberté; & qu'en cédant leur juriſdiction au Nonce, ils deviendroient bien-tôt eſclaves, de Souverains qu'ils étoient.

Le Nonce, qui ſavoit tout ce que diſoient les Proteſtans pour broüiller le Canton de Lucerne avec la Cour de Rome, crut devoir promptement

ment prévenir la ſuite de ces mauvais bruits, & fit à ce deſſein aſſembler les principaux habitans de Lucerne, ſans leur en dire le ſujet. Si-tôt qu'ils furent aſſemblés il fit expoſer le Saint Sacrement au milieu de pluſieurs cierges allumés ſur le grand autel, au côté gauche du quel s'étant placé accompagné de trois Jéſuites, il leur fit un diſcours dans lequel il leur repréſenta avec beaucoup de force & de véhémence, les juſtes raiſons qu'il avoit de ſe plaindre d'eux, & n'oublia rien de ce qui pouvoit leur faire reconnoitre leur faute, & les obliger à s'en repentir. Ce diſcours fait en preſence du plus auguſte des Sacremens, les toucha ſi vivement, qu'ils jurerent, en témoignant beaucoup de regret, de ne jamais rien demander aux Chanoines de Brone. Ils ne furent pas ſi-tôt ſortis de l'Egliſe, que le Nonce en fit faire un acte, qu'il envoia à Rome; & pluſieurs, en lui demandant pardon, déclarerent, qu'ils avoient été pouſſes par les Proteſtans à maintenir cette prétention.

Lauffer encherit ſur ces deux Hiſtoriens, *Fleuri* & *Leti*; & ne trouvant rien dans les *auteurs Suiſſes* ni dans les annales, après avoir dit: *Que les Cantons Catholiques envoierent cette année une Ambaſſade à Sixte V. pour baiſer en leur nom les pieds du Pape; & pour lui repreſenter, s'il en faut croire Leti*, ajoûtet-il, *l'état pitoiable, où ſe trouvoit la Religion Catholique chez eux; à l'occaſion de quoi le Saint Pere envoia Jean-Baptiſte Santorio Evêque de Tricarie*

Tricarie pour ſon Nonce auprès du Corps Helvétique, le quel Prélat aida à fabriquer l'Alliance d'or.

Lauffer, dis-je, après ce préambule va chercher un certain *Thuanus*, à qui il met en main une prétendüe plume impartiale. Cet excellent écrivain, dit-il, parle dans ſon Hiſtoire livre 85. de la maniere ſuivante. *Le Pape à la forte ſollicitation des Eſpagnols, & ſur les preſſantes inſtances des Guiſes, pour ne point paroitre indifférent ſur ce qui ſe paſſoit en France, envoia l'Evêque de Tricarie auprès des cinq Cantons Catholiques, affin de les ſeparer des autres Cantons par une nouvelle Alliance, & leur donner du dégout pour celle qu'ils venoient de contracter tout nouvellement avec la France. Le Duc de Guiſe avoit déja tenté de les mettre dans ſon parti par le moien de Loüis de Pfeiffer Avoier de Lucerne, & avoit fait connoitre au Roi d'Eſpagne, combien il étoit aiſé de les corrompre pour de l'argent. Dès ce tems-là, & pendant que la guerre dura le Pape & le Roi Philippe eurent conſtamment leurs Ambaſſadeurs auprès des cinq Cantons, ce qui n'étoit point auparavant.*

A peine Santorio fut-il arrivé en Suiſſe, que l'Avoier de Pfeiffer fit convoquer une Diette à Lucerne, où elle commença le premier d'Octobre; l'Evêque de Tricarie célebra Pontificalement, communia tous les Députés des Cantons, & après que ce Prélat & les Miniſtres Eſpagnols leur eurent fait de grandes promeſſes, ils firent l'Alliance par

la quelle ils promirent d'emploier leur vie, & leur biens pour le ſoutien de la Religion Catholique, & pour le Saint Siége. Cette Alliance fut d'abord ſolemniſée par les ſermens les plus forts; on en dreſſa des actes, & on y appoſa les ſceaux. Enſuite le Nonce prit ſous ſa protection ſpirituelle la milice deſtinée à la guerre Sainte, & la paſſa differentes fois en revûë lui-même pour prouver qu'elle avoit ceſſé d'être ſous la jurisdiction läique.

Comme *les cinq Cantons apprirent*, continue Lauffer, *que les Proteſtans avoient fait des levées conſidérables en faveur du Roi de Navarre; apprehendant que ces Troupes ne fuſſent emploiées contr'eux, ils commencerent à ſe repentir de leur Alliance & ſolliciterent le Nonce de vouloir dégager leur parole. On croit, qu'ils auroient changé de ſentiment, ſi l'on n'eût pas vû prendre à ces Troupes reformées la route de France, & ſi en même tems Henri III n'eût pas levé environ dix mille Suiſſes pour ſon ſervice. Le Nonce les communia encore tous de ſa main, en leur faiſant promettre de quitter l'armée du Roi au cas qu'il les voulût emploier en faveur des Huguenots; ce qui fut une précaution que les Guiſes firent prendre à Santorio.*

Lauffer raconte enſuite le trait des chanoines, à peu près comme *Léti*, avec cette difference néanmoins qu'il les place à *Münſter* où ils ſont & non pas à *Brone*, où il n'y en a point. Ce dernier endroit étant au Bourg

dans

dans le Canton de *Schweitz* au bord du *Lac de Lucerne.*

Il ſemble, qu'il y a de la temérité à douter de la verité de ce trait d'Hiſtoire, néanmoins on peut le faire ſans crime. *Grégoire Léti* a ſéduit les deux autres, qui ont écrit ſur ſa bonne foi. Quant à l'Alliance d'or entre les ſept Cantons Catholiques, il eſt bien vrai, qu'elle fut faite le cinquiéme d'*Octobre* de cette année 1586 on veut même croire, que les Députés ont communié par la main du *Nonce Apoſtolique* parceque cela eſt exprimé dans l'inſtrument. Cet acte de Religion n'a rien d'incompatible avec le Traité; mais tout le reſte a l'air d'une invention pour faire plaiſir aux intereſſés, au pour inſinuer que les prétentions des Legats ſont fondées ſur un concordat, qu'on ne pourra jamais produire; en ſecond lieu on ſçait ce qui appartient à l'Egliſe; le *Code Theodoſien* l'explique clairement, il n'eſt donc pas neceſſaire de s'étendre là deſſus. En troiſiéme lieu cette narration eſt ſi extraordinaire & ſi peu ſenſée, qu'elle ne peut faire honneur ni au Nonce, ni aux Cantons, ni à ceux qui l'ont faite. *Fleuri* ne la raconte pas comme *Léti*, & *Lauffer* ou *Thuanus* s'écartent de l'un & de l'autre. A qui en faut-il croire? puisque l'Alliance ne parle pas un mot du Saint Siége, ce qui eſt *ad aperturam libri.* Mais ce qu'il y a de plus beau, c'eſt que *Jean Baptiſte Santorio*

torio Evêque de Tricarie ne fut jamais Nonce en *Suiſſe*. Qu'on conſulte l'*Ehren-Spiegel de Charles François Haberer*, on y trouvera pour Nonce en 1586, *Octavianus Palavicinus Evêque d'Alexandrie*, qui fut Cardinal, & il n'y eſt fait aucune mention de *Santorio*.

Quoi qu'il en ſoit, on eut aſſez d'affaires dans la *Suiſſe* cette année, ſans être obligé d'en inventer pour la continuation de l'Hiſtoire. D'un côté, le Roi de Navarre, qui dans plus d'une occaſion avoit été témoin de la valeur des Troupes *Suiſſes*, eût ſouhaité d'en avoir auſſi dans l'armée, que pluſieurs Grands du Roiaume l'aiderent à lever pour diſſiper la Ligue, qu'il regarda avec raiſon comme le ſeul obſtacle à la tranquillité publique; on lui avoit oüi dire quelques années auparavant à *Henri III*, qu'il ſe faiſoit fort de pénétrer jusques dans le cœur de l'*Eſpagne* pour ſaper la Ligue par ſes fondemens, ſi en ſe dégageant de toute idée de défiance, on vouloit qu'il ſe mit à la tête d'une armée compoſée de Suiſſes, de Cavallerie Allemande, & de François de l'une & de l'autre Religion.

Mais l'eſprit de cabale qui travailloit ſous des apparences capables d'en impoſer aux peuples, n'avoit point encore permis, que l'on ouvrît les yeux ſur les véritables interêts de l'Etat; tout ſe broüilla de nouveau, comme on l'a dit; les démarches que le *Roi*

de

de Navarre fit auprès de quelques Cantons pour avoir du ſecours contre les *Guiſes*, devinrent cette fois là inutiles, parcequ'on y reçut en même tems une lettre du Roi datée du douze *Novembre* 1586, par la quelle ce Prince marquoit à ſes nouvaux Alliés, qu'aiant tout ſujet de ſe défier du *Navarrois*, la demande qui leur venoit de ſa part, leur devoit être également ſuſpecte.

Cette demarche du *Roi de Navarre*, qui n'étoit qu'une répétition de la précédente avoit obligé *Balthaſar de Griſſach*, Capitaine aux Gardes Suiſſes de *Henri III*, Chambellan de S M & ſon Intreprête en Suiſſe, de demander aux quatre Cantons Proteſtans, déja en *Février*, lors qu'ils étoient aſſemblés à *Arau* pour leurs affaires particuliéres, *s'ils étoient intentionés d'obſerver la derniere Alliance & la Paix perpétuelle, qu'ils avoient avec la France* Ces Cantons conſulterent enſemble ſur cette propoſition *de Griſſach*, & en même tems s'ils n'envoieroient pas une Ambaſſade au Roi pour voir, s'il ne ſeroit pas poſſible d'accommoder ceux de leur communion avec *Henri III.* on s'y détermina, & l'*Avoier de Müllenen* & *Antoine Gaſſer* furent Députés de la part du Canton de *Berne.* On réſolut auſſi de répondre par écrit à *Balthaſar de Griſſach*, qu'on étoit dans le deſſein d'obſerver fidélement l'Alliance & la Paix perpétuelle, dans l'eſpérance que le Roi de ſon

côté

côté ſatisferoit aux Traités, & declareroit ce qu'ils pouvoient attendre de ſa Majeſté dans des conjonctures ſi critiques.

On avoit envoié au Roi *Jean Jacques de Diesbach* avec le *Seigneur de Beauvois*, ſous prétexte de demander les paſſeports néceſſaires pour les Ambaſſadeurs, qui devoient l'aller trouver; mais ſon inſtruction ſecrette étoit de s'aboucher avec le *Roi de Navarre*. *De Diesbach* étoit un jeune Cavalier ſage & prudent, à qui l'on pouvoit confier une negotiation de cette nature. Il y a bien de l'apparence, qu'il convint avec ce Prince du ſecours que les trois Cantons Proteſtans de *Zurich*, de *Berne* & de *Bâle* lui envoierent l'année ſuivante, quoique *Stetler* ne veüille pas s'expliquer clairement à ce ſujet; mais il en dit aſſés pour laiſſer la liberté de croire, que de *Diesbach* ne fit pas un voiage inutile auprès du *Roi de Navarre*, & ce qui fortifie ce ſoupcon c'eſt que ce Gentil homme fut un des Capitaines, qui marcherent à ſon ſecours.

Les *Bernois* avoient en même tems envoié *Loüis d'Erlach à Montbéliard* pour conférer avec le *Sieur de la Noüe* au ſujet de la Ligue & des deſſeins du *Duc de Guiſe*. Celui ci conſeilla une union entre les Cantons déſapprouvant extrêmement l'idée qu'on avoit de demander des Troupes Françoiſes en cas de beſoin. *De la Noüe* ſe transporta en perſonne dans le *Païs de Vaud* à la requête des *Bernois*,

&

& repréſenta aux Députés de cet Etat que les Villes de *Morges*, de *Nion* & autres pourroient ſervir de Places d'armes pourvû qu'on y fit quelques fortifications. Les avis que le *Roi de Navarre*, qui s'étoit retiré à *Montauban*, faiſoit donner aux *Bernois* par *de Freſne*, ſon Envoié, qu'il paroiſſoit que l'armement, qui ſe faiſoit en *Italie*, & en *Piémont*, étoit deſtiné à agir contre *Genéve* & le *Pais de Vaud*, devoient intriguer cette République, & ne lui permettoient pas de mépriſer les conſeils *de la Noüe.*

En effet ce bruit avoit auſſi éclaté auprès des Cantons de *Zurich*, de *Glaris* & de *Bâle.* Ils repréſenterent dans la Diette de *Baden* aux Cantons, qui n'avoient pas voulu laiſſer comprendre le *Pais de Vaud* dans la *Conféderation Helvétique*, l'importance de cette démarche, puiſqu'on remarquoit par les préparatifs que le *Duc de Savoie* faiſoit dans ſes pais; qu'il y avoit à craindre que ce Prince, ne s'en ſervît non pas uniquement contre *Berne*, mais peut-être contre toute la *Suiſſe.* Ces remontrances ne toucherent pas les Cantons. Le *Referendum* fut la défaite, dont ſe ſervirent la plûpart, quoique *Charles Emmanuel* de ſon côté parût vouloir en venir à une rupture ouverte avec les *Genevois.* En effet ce Prince fit arrêter les dixmes, les bleds, & les cenſes qu'ils avoient riére la *Savoie*; leur interdit le commerce, & defendit à ſes ſujets de fournir aucunes

cunes denrées pour la Ville de *Genéve*. Les *Suiſſes* ne purent rien obtenir du Duc en faveur des *Genevois*; ſi non la liberté de transporter leurs propres grains, encore en ſi petite quantité qu'il n'en valoit pas la peine.

Il n'eut pas plus d'égard pour les ſujets de *Berne*, qui avoient des biens ruraux, ou des dixmes en *Savoie*. Il fit marcher quelques Troupes jusqu'aux frontiéres, & fit conſtruire de grands navires à *Ripaille*, & à *Montmeillan*, & à *Hautecombe* une quantité prodigieuſe de Barques, envoiant en même tems des munitions du *Piemont*, de ſorte qu'on s'attendoit à *Genéve* à une irruption prochaine. Les *Genevois* demanderent des vivres & un ſecours d'hommes à leurs *A*lliés. Ils envoierent pour cela une Députation à *Berne*, & n'épargnerent rien pour ſe mettre en état de faire une vigoureuſe réſiſtance.

Les *Bernois* leur fournirent des vivres en abondance & firent marcher deux Compagnies pour leur garniſon, ſous la conduite de *Beat Jacques de Bonſtetten & de Rodolphe Tillier*. Ils envoierent auſſi ſonder l'Etat de *Soleure*, pour ſçavoir s'il ne ſeroit pas diſpoſé d'envoier de ſa part les ſecours ſtipulés dans les Traités. On leur répondit : *Qu'on ne voioit pas que le Duc de Savoie eût ſérieuſement entrepris de faire la guerre à Berne ni à Geneve, que par conſéquent il ne paroiſſoit point, que cette derniere eût beſoin de Troupes, ni de l'argent*

que

qui étoit en dépôt à Soleure de la part du Roi de France. Qu'on prioit l'Etat de Berne de moderer cette extrême vivacité, & de ne pas cauſer une inquiétude prematurée dans la Suiſſe. Que d'ailleurs on ne ſçavoit pas les ſentimens du Roi ſur cet armement du Duc, qui ſuivant toutte apparence ne commettroit aucune acte d'hoſtilité s'il n'y étoit forcé. Que cependant ſi la choſe devenoit ſerieuſe, comme on ne le croioit pas, on ſe feroit un devoir de ſatisfaire ponctuellement aux Traités.

Les *Zuriquois* penſerent différemment ſur cela, & s'imaginant qu'il y avoit une mauvaiſe intention du côte de la Savoie, qui ne manqueroit pas d'éclater au plûtot, ils ne ſe firent point preſſer. Ils promirent les ſecours ſuivant le Traité de Combourgeoiſie, qu'ils avoient avec *Genéve*, & tinrent prêt pour ce ſujet un drapeau ſous le commandement de *Cuſpar Kriege de Bellikon.*

Les *Genevois*, à qui la crainte groſſiſſoit les objets, ne ceſſoient d'écrire à *Berne* pour leur faire connoitre le preſſant danger qu'il y avoit à prévenir. Les *Bernois* ne croiant pas devoir en douter commanderent quelques Troupes pour la garde de leurs châteaux, & de leurs villes frontieres; mais elles ne ſe mirent pas en marche alors, par ce qu'on reçut des nouvelles contraires. Ils envoierent cependant une députation dans le *Pais de Vaud* pour encourager leurs ſujets, avec ordre aux

Dépu-

Députés d'aller à *Genéve* pour connoître par eux mêmes l'état des affaires, & de là à *Gex* vers *de la Pierre Gouverneur* de ce Pais pour le *Duc de Savoie* affin de ſçavoir de lui, s'il étoit poſſible, quels étoient les deſſeins de ſon maître. *Loüis d'Erlach*, *Nicolas Manuel*, & *Bernard Tillman*, qui étoient les Députés, n'aiant remarqué que de l'éloignement de la part de ce Prince pour les *Bernois*, ceux ci firent marcher leurs Troupes avec celles de *Zurich* pour aller former la garniſon de *Genéve*, pendant qu'ils commanderent dix ſept Compagnies, & mille fuſiliers du Pais Romand ſous les ordres de *Bernard Tillman* & de *Guillaume de Diesbach*, qui étoit à la tête des Dragons, pour être prêts à marcher au premier ordre.

Charles Emmanuel pendant ce tems là avançoit toûjours du côté de *Genéve*; les Troupes *Zurich Bernoiſes* ſouffroient impatiemment l'approche de celles de *Savoie*, mais comme elles avoient ordre de ne ſervir que défenſivement, elles n'oſerent pas hazarder une ſortie, malgré la forte envie quelles en avoient. Les Capitaines en demanderent la permiſſion à leurs Etats reſpectifs, qui la leur refuſerent dans la crainte d'engager une ſanglante guerre. Au reſte il eſt certain, que le Duc ne penſoit point à *Genéve* dans ce tems là; la marche de ſes Troupes étoit masquée, & l'on s'approchoit de la *Suiſſe* pour donner le change aux ennemis des *Guiſes*.

Deux

Deux mille Eſpagnols, qui compoſoient une partie de cette armée, ſe détacherent pour prendre le chemin des *Pais-Bas*, & *Genéve* ſe vit en liberté de renvoier les Drapeaux de *Zurich* & de *Berne*, qui en partirent le ſixiéme de *Decembre*, aſſez mal ſatisfaits de leur démarche, que les *Bernois* pallierent néanmoins en envoiant *Ulric de Bonſtetten* au Roi de France pour le prier de ſe rappeller les engagemens que ce Prince avoit avec la ville de *Genéve*. *Henri III* le reçut aſſez froidement en lui diſant: *qu'il avertiroit le Duc de Savoie de retirer ſes Troupes, de faire valoir ſes prétentions par la voie du droit, ou de s'accommoder amiablement.* Voila le peu d'effet qu'eût le Traité conclu en 1579. Il y avoit une raiſon politique de la part de *Henri III.* à en agir de la ſorte, car la Ligue faiſoit un crime au Roi, de la protection qu'il accordoit à la ville de *Genéve*; de ce qu'il avoit accepté l'*ordre de la jarretiere*, dont la *Reine d'Angleterre* venoit de lui envoier les marques, & d'être entré dans une prétenduë Ligue des Proteſtans faite à *Magdebourg*, pour la défenſe de *Gebhard Truſchſes*.

Mülhauſen cauſa bien d'autres mouvemens dans le *Corps Helvétique* par une bagatelle, qu'on peut comparer à une petite étincelle capable d'exciter un grand incendie. Voici le fait. Deux fréres nommés, *Mathias* & *Jacques Fininger*, dont le Pere s'étoit enrichi dans les

guerres d'*Italie*, eurent un différend avec un de leur Combourgeois au ſujet d'un bois de haute futaie de la valeur d'environ douze écus, qu'ils prétendoient leur appartenir; & comme cela leur fut diſputé, ils citerent leur Combourgeois par devant la Juſtice de *Sébaſtien de Rhein*, Gentilhomme Alſatien. La Partie ne voulut point comparoitre diſant: *Que le Tribunal pour lui & pour les Fininger étoit établi dans la Ville de Müllhauſen, dont ils étoient tous trois Bourgeois.* Le Magiſtrat intervint, & repréſenta aux deux freres le tort qu'ils avoient de vouloir décliner le Tribunal naturel pour ſe choiſir une juſtice étrangere contre les droits de la Bourgeoiſie, auxquels ils étoient ſoumis, auſſi bien que leur partie. Les *Fininger*, qui n'étoient pas des mieux fondés dans leur prétention, mepriſant les remontrances de la Régence ſe firent des amis parmi les Bourgeois de *Mulhauſen*, & en vinrent à un tel point de mépris & de déſobéiſſance à l'égard de leurs Seigneurs, qu'ils eurent l'effronterie de refuſer l'impôt ſur le vin, appellé vulgairement, *l'Umgelt*.

Cette inſolence fit condamner le coupable à la priſon, comme étant une peine attachée au refus qu'il avoit fait. Dès qu'il en fut informé, il ſe ſauva à *Bâle* avec ſon frére, leurs femmes & leurs enfans. Ils ſe répandirent alors en plaintes contre l'injuſtice de leur Magiſtrat, & apuerent leur prétendu droit par

des

des raiſons ſi plauſibles en différentes Diettes à *Baden*, que les Cantons Catholiques & celui d'*Appenzel*, s'y laiſſerent aller; non ſeulement ils écrivirent aux *Mülhauſiens* de rendre bonne & briéve juſtice aux deux fréres *Fininger*, mais ils députerent le *Landomman d'Uri*, nommé *Tanner*, & *Bühler Treſorier de Schweitz*, pour obliger la Régence de *Mülhauſen* de rétablir les deux *Fininger* & le *Médecin Schrecken Fuchs*, qui les ſuivoit, dans tous leurs honneurs & dans tous leurs grades.

Ces trois hommes en arrivant à *Mülhauſen* ſe ſentant protégés par les Cantons, au lieu de chercher à mériter la bienveillance de leur Magiſtrat par une ſoumiſſion convenable, eurent l'inſolence d'en venir aux invectives, en ſorte que le Magiſtrat déja aigri par la démarche des Cantons, & extrement irrité par les diſcours des *Fininger*, les fit ſaiſir & jetter dans un fond de baſſe foſſe, rendant néanmoins aux Députés tous les honneurs qui leur étoient dûs; mais les Cantons peu ſatisfaits de tout cela, & ſe ſentant offenſés de la conduite des *Mülhuſiens*, furent tellement animés contreux, que malgré tous les efforts des autres Cantons pour éteindre ce feu, l'on ne put jamais empêcher la Diette de *Lucerne* de faire un Decret, en vertu du quel les Traités d'alliance devoient être lacerés & renvoiés au Magiſtrat de *Mülhauſen*, qui ne voulut par les recevoir.

Les cinq Cantons neutres firent une tentative auprès des huit autres dans la Diette assemblée à la fin de *Novembre*, pour les engager à renoüer l'Alliance, mais tous leurs soins furent inutiles. Ils étoient venus auparavant à bout par leurs pressantes sollicitations de procurer la liberté aux trois prisonniers, & c'est ce qui rendit encore la chose plus mauvaise; car les *Fininger* prirent de là occasion de décrier la Régence en la rendant comptable auprès de la Bourgeoisie, de ce que les Cantons avoient renoncé à leur Alliance. Ils porterent même cette affaire si loin, qu'ils trouverent le secret de faire mettre le *Chancelier Oseas Schillinger* dans la prison, d'où ils sortoient, de faire donner les Arrêts au *Bourguemaitre Pierre Ziegler*, & d'envoier en leur nom une Députation à la Diette, dont on vient de parler, pour tâcher de rentrer dans la *Confédération Helvétique.* Les Députés dirent à leur retour, que ceux des huit Cantons leur avoient conseilé de punir les auteurs de cette révolution; vû qu'on devoit cet exemple à la postérité, & à la sûreté publique; qu'alors ils ne doutoient pas que leurs Souverains Seigneurs & Supérieurs ne fussent inclinés à accorder leur demande, & à leur rendre leur amitié. Cette ruse, dit *Lauffer*, fit un tel effet sur l'esprit de la Bourgeoisie prévenuë, qu'elle dépossa six des Conseillers les plus renommés,

en

en éliſant *Valentin Frieſen*, & *Jean Iſenflamm* pour ſes *Bourguemaitres*, agiſſant d'ailleurs ſi déſpotiquement, qu'elle obligea les deux Cantons de *Zurich*, & de *Bâle* d'envoier leurs Députés à *Mulhauſen*. Mais cette ambaſſade n'eut pas le ſuccès qu'on en avoit eſperé. Le plus grand nombre déclara, qu'ils vouloient s'en tenir à leur nomination, en attendant que le *Corps Helvétique* eût prononcé; que les dix-huit plus anciens Conſeillers adminiſteroient la juſtice, & auroient ſoin de la police. Enfin qu'ils prioient les Députés de mettre le ſceau ſur la porte du Tréſor public. La choſe fut executée, & ce fut ainſi que finit cette année 1586.

A la fin de *Janvier* 1587. les partiſans des *Fininger* qui avoient paſſé dix ans, s'aſſemblerent, & furent obligés d'approuver certains réglemens, que *Mathias Fininger* leur propoſa. Les Députés des quatre Villes Proteſtantes, & ceux de *Glaris*, s'étant rendus à *Mülhauſen*, emploierent les raiſons les plus perſuaſives, pour tâcher d'adoucir ces gens opiniatres, ſans pouvoir gagner autre choſe ſinon de faire promettre aux partis oppoſés de n'offenſer perſonne, de vivre en paix, de laiſſer la conteſtation dans l'état préſent, de ne plus inquieter les priſonniers, d'attendre la convocation d'une Diette, & enfin de ſe ſoumettre à ce qui ſeroit règlé par les Confédérés. Qu'au cas que les treize 1587

Cantons ne vouluſſent pas ſe charger de leur affaire, les Bourgeois de *Mülhauſen* laiſſeroient arranger le tout à l'amiable par les cinq Cantons neutres, & qu'en attendant ils vivroient en ſemble en Paix, & en tranquillité.

La Diette aiant été convoquée le vint-ſeptiéme de *Mars*, les parties y firent leurs déduites fort au long en preſence des Députés du *Corps Helvétique*. Ceux des Cantons Catholiques dirent: *Qu'ils n'etoient envoiés que ſimplement ad audiendum eu égard à la conteſtation de Mülhauſen, & nullement pour dire leur opinion à ce ſujet: Mais qu'ils avoient ordre d'en faire leur rapport.* Les Proteſtans n'oublierent rien pour les engager à ſe prêter à quelque choſe de plus, & tâcherent de les radoucir en faveur des *Mülhuſiens*; ajoutant, *qu'à la verité les huit Cantons avoient eu raiſon de renoncer à l'Alliance de cette Bourgeoiſie inconſiderée, mais qu'ils étoit de la magnanimité des Souverains de pardonner une faute dont on ſe répentoit, & qu'en la pardonnant & rendant leur bienveillance à cette pauvre ville déſolée, ils obligeroient infiniment leurs Souverains Seigneurs & Superieurs.*

Les Catholiques peu touchés de cette harangue perſiſterent dans leur déclaration, ne voulant point ſe charger d'un peuple à l'alliance du quel ils avoient ſolemnellement renoncé, & laiſſerent le ſoin aux cinq Cantons neutres de travailler à un accommodement, autant qu'il ſeroit poſſible.

Sur

Sur cette réponſe catégorique les Députés Proteſtans, appellerent ceux de *Mülhauſen* pour leur dire, que puis qu'ils avoient entendu eux mêmes le ſentiment des Députés des ſept Cantons (*Appenzel* n'y aiant pas envoié les ſiens) il étoit queſtion de déclarer nettement, ſuivant qu'on en étoit convenu, s'ils étoient intentionés de ſe ſoumettre à ce que l'on feroit en cette occaſion pour les tranquilliſer par les moiens les plus juſtes & les plus raiſonnables Les Envoiés du plus grand nombre, répondirent : *Que puiſque les Députés des ſept Cantons ne s'étoient chargés d'autre choſe que de faire leur rapport de ce qui ſe ſeroit paſſé, ils croioient de leur côté ne pouvoir pas mieux faire que de rapporter le tout à ceux qui les avoient envoies.* Ceux du petit nombre demanderent avec inſtance, qu'on eût la charité de les tirer de cet embarras ſuivant les Alliances, & de s'informer auprès de leurs adverſaires s'ils pourroient retourner en ſûreté à *Mülhauſen.* Let Proteſtans ſe donnerent beaucoup de mouvemens, & enfin après une négotiation longue & épineuſe, l'on convint; que les parties adverſes promettroient entre les mains du *Ballif de Baden* au lieu de ſerment, de ne point rompre la Paix, de rapporter fidéllement ce qui s'étoit paſſé dans la Diette, de déclarer dans le terme de quinze jours au Canton de *Zurich*, s'ils vouloient, que les cinq Cantons continuaſſent à travail-

ler à cette affaire, & enfin que les prisonniers seroient tous mis en liberté à l'exception du *Bourguemaitre Ziegler* & du *Chancelier*.

Les plus forts ne tinrent rien de tout ce qu'ils avoient promis. Leurs Envoiés ne furent pas plus tôt de retour à *Mülhausen*, qu'on recommença plus que jamais à maltraiter les foibles. On dépossa ceux-ci de leurs emplois, & ils furent remplacés par douze hommes tirés de leurs six Abbaies; l'on établit ensuite un Tribunal de dix-sept Juges, triés en partie dans la plus vile populace, pour faire le procés aux prisonniers. Le cinquiéme d'*Avril*, ils s'assemblerent. & aiant fait comparoitre le *Bourguemaitre Finck*, & d'autres Conseillers, ils leur rendirent les clefs du Tréfor & du magasin, & finirent par faire donner la torture au *Chancelier*. Cette conduite outrée détermina tous les Cantons à envoier une Députation à *Mülhausen*. Les Protestans, qui étoient assemblés à *Arau*, en donnerent avis aux Tumultueux en les exhortant à la Paix & à demeurer tranquilles. Mais cet avis ne les aiant rendus que plus insolens, & plus échauffés, ils tomberent à main armée dans la maison du *Bourguemaitre Ziegler*, d'où ils tirerent ce vénérable Magistrat, & le trainerent avec violence à la Maison de ville. Ils en auroient fait autant à *Finck* son Collégue; si ses fils n'avoient eu la précaution de le sauver, & de l'envoier à *Bâle* pour y chercher un azile.

Pen-

Pendant ces entrefaites les Députés des cinq Cantons arriverent à *Müllhauſen*, où ils eurent de la peine à trouver une ſûreté convenable à leur caractére.

Le douziéme les Juges firent donner la torture au *Bourguemaitre Ziegler*, & mirent cet homme déja malade, dans un état à faire pitié. Les Deputés crurent pouvoir arrêter ces effrénés par des repréſentations charitables, mais leurs exhortations n'aiant ſervi, qu'à augmenter leur fureur, ils entrerent par violence dans les maiſons de leurs adverſaires, & mirent en priſon ceux, qui la veille avoient faſt compagnie aux Envoiés des cinq Cantons. Le quatorziéme ceux des huit Cantons arriverent au bruit du Canon, que les ſéditieux firent tirer. Le lendemain on fit une aſſemblée générale, où il ne fut rien conclu, parceque les Députés des huit Cantons aiant déclaré, *qu'ils n'étoient venus que pour être préſens à ce qu'on n'égotieroit, & pour en faire le rapport à léurs maîtres*, les *Müllhauſiens* ne voulurent plus entendre parler d'un Arbitrage, ou d'un Juge impartial, alléguant *que leur ville étoit munie des Lettres Patentes des Empereurs & des Rois, qui leur donnoient la liberté de porter ſentence contre les criminels, & qu'ainſi ils ſçauroient bien punir tout ſeuls ceux de leurs Bourgeois, qui ſe trouveroient coupables, comme en effet ils étoient dans le deſſein de le faire. Que cependant ſi les Députés des cinq Cantons*

tons vouloient être préſens au jugement, ils regarderoient cela comme un honneur tout particulier.

Ceux-ci n'en marquerent pas une extrême envie. Ils partirent de *Mülhauſen* le dix-ſeptiéme *Mai*, ſans avoir pû obtenir qu'on renvoiât la choſe jusqu'à la prochaine Diette de la *Saint-Jean*, où ils les flattoient de trouver des moiens capables de terminer leur conteſtation au contentement de tous les intereſſés; mais il n'y avoit plus d'oreilles pour eux. On leur répondit tout net, *que leurs droits & leurs Franchiſes ne pouvant être alterées, ils alloient tout de ſuite procéder contre leurs criminels.* Ainſi les Députés des cinq Cantons s'en allerent, n'aiant pas voulu être préſens à l'ouverture du Tréſor public.

Après leur départ ils s'aſſemblerent dans la place devant la grande Egliſe, avec leurs femmes, & leurs enfans, ſe jetterent aux pieds des Députés des huit Cantons, & les priérent les larmes aux yeux de les recevoir en grace & dans leur Alliance. Ceux ci leur donnerent quelque lueur d'eſpérance en leur faiſant connoitre, qu'on penſeroit à eux en tems & lieu. D'un autre côté, le *Bourguemaitre Finck* avec trente Bourgeois de *Mülhauſen*, qui étoient de ſon parti. prierent les Deputés des cinq Cantons en paſſant par *Bâle*, de leur accorder le ſecours confédéral, affin de ranger leurs Compatriotes, par la force des armes à leur devoir, puisque les voies

de

de douceur n'avoient rien pu obtenir de ces mutins.

On trouva bon auparavant de hazarder encore une forte repréſentation, en faiſant ſentir aux *Mülhauſiens* les malheurs, dont ils étoient menacés s'ils continuoient à refuſer un Tribunal impartial. Ils répondirent de nouveau, *qu'ils n'étoient pas d'humeur à mettre leur droit en compromis, ni à agréer un Juge étranger; qu'ainſi ils alloient continuer le procès contre leurs priſonniers, & contre leurs fugitifs.* C'eſt ce qu'ils firent en effet deux vendredis de ſuite, & le troiſiéme ils alloient porter ſentence de mort, ſi les Villes Proteſtantes ne l'avoient prévenuë par l'arrivée de leurs Troupes devant *Mülhauſen.*

Sur le réponſe opiniâtre des *Mülhauſiens*, les quatre villes Réformées convoquerent une Diette à *Arau*; où elles réſolurent d'en venir aux dernieres extrémités avec un peuple que la raiſon avoit abandonné, pour faire place à l'eſprit de ſédition. Dans cette vûe elles leverent environ deux mille hommes, qui eurent ordre de ſe rendre à *Bâle* le huitiéme de *Juin* au lever de l'aurore. Ces Troupes n'y furent pas plus tôt arrivées, qu'elles recurent une députation envoiée par la Régence d'*Enſisheim* au nom du *Duc d'Autriche*, qui, ſous prétexte que ceux de *Mülhauſen* étoient enfin déterminés de ſe ſoumettre à la deciſion des treize Cantons, croioit par cette inſinuation

tion empêcher la marche des Troupes, & cela d'autant plus qu'on leur disoit, *que le Duc ne permettroit pas le passage dans son pais aux Suisses armés.* *Loüis d'Erlach*, qui commandoit le contingent de *Berne*, & *Nicolas Manuel*, qui y étoit de la part de l'Etat, répondirent: *Que leur résolution étoit prise, que la nécessité de remettre le bon ordre dans une Ville alliée, les obligeoit à passer par l'Alsace; qu'ils auroient soin de faire observer une exacte discipline militaire, & de paier comptant les vivres qu'on fourniroit à leurs Soldats.*

Les *Zuriquois*, & *Schaffhousois* aiant joint cette petite armée, elle partit de *Bâle* le dixiéme, conduisant avec elle douze pieces de Canon. Elle arriva avant le coucher du soleil devant *Müllhausen*, & s'empara du Pont, qui est sur la riviere de *l'Ill*, que les *Müllhausiens* avoient négligé de garder, quoiqu'ils fussent campés à *Biederſen*, qui en est tout proche.

MÜLHAUSEN, ville du *Sundgau*, située sur la riviere de *l'Ill*, à cinq lieües de *Bâle*, étoit autrefois nommée selon quelques uns *Arialbinum*. Il y a toute apparence, qu'elle a tiré son nom de cette riviére, & qu'il a été changé dans la suite des tems. Ses environs sont tres fertiles, & c'est sans doute à cette fertilité du terroir, que la ville de *Müllhausen* doit son origine & son agrandissement. Il n'y eut d'abord qu'un couvent de moines *Augustins*, ensuite un village, & enfin une

ville

ville considérable. Elle prit probablement la forme de ville sous les *Francs*, & s'agrandit sous les seconds *Rois de Bourgogne*, car ce fut alors que plusieurs familles Nobles s'y retirérent. La Succession des *Rois de Bourgogne* étant finie, cette ville parvint à l'*Empire*. ce qui engagea encore diverses autres familles à s'y transplanter. Elle témoigna toûjours une fidélité inviolable à l'*Empire d'Allemagne*, & elle la fit paroitre surtout en agissant sous l'*Empereur Frédéric* contre l'*Evêque de Strasbourg*, sous la domination du quel elle avoit été pendant quelque tems, & dont elle avoit été fort mal-traitée. Cette démarche ne fit que lui attirer une plus violente persécution de la part de l'Evêque, du joug du quel *Rodolphe I.* la délivra finalement. Car quoique cet Empereur étant encore *Comte de Habspourg*, eût assiégé *Mülhausen* en 1271. durant la guerre, qu'il entreprit contre la ville & l'Evêque de *Bâle*, & qu'il eût été vivement repoussé par la Bourgeoisie de *Mülhausen*, il ne laissa pas, après avoir été élû *Empereur* en 1273; de déclarer cette ville libre en 1275, & de lui donner rang parmi les dix villes libres Imperiales d'*Alsace*. Cet Empereur accorda encore divers autres priviléges en 1292. à la ville de *Mullhausen*, qui pendant qu'elle fut Ville Impériale ne manqua presque jamais ni de troubles intestins ni d'attaques de la part de ceux du dehors.

hors. En 1506. elle fit un Traité perpetuel de Combourgeoiſie avec la ville de *Bâle*, & le 19. Janvier 1515. elle fut reçûë dans la *Confédération Helvétique*, mais cette Alliance fut rompuë cette année 1587. à l'occaſion de ce qu'on a écrit. Aujourdhui, aiant continué ſon Alliance avec les Cantons Réformés, elle eſt réputée Alliée des *Suiſſes*.

Le pont de l'*Ill* aiant été emporté, l'on tint conſeil de guerre, pour ſçavoir de quelle maniere on ſe conduiroit devant cette ville. On conſidera, qu'un ſiége dans les formes pouvoit faire naître beaucoup d'inconveniens, & trainer en longueur. Que les *Autrichiens*, & peut être les huit Cantons pourroient pendant cet intervalle prendre le parti contraire. On ſçavoit, que les ſéditieux ou rébelles, comme les appelle *Stetler*, avoient fait entrer deux cens *Autrichiens* dans leur ville, avec les quels ils avoient pillé le village de *Iltzlach*, qui s'étoit déclaré pour le parti du *Bourguemaitre Ziegler*, qu'on nommoit le parti de l'Etat.

Ces reflexions firent naître la penſée de brusquer l'ennemi & de tâcher de ſe rendre maître de *Mülhauſen* par le moien du Pétard, ce qui abrégeroit l'ouvrage, & éviteroit un ſiége dangereux, & meurtrier. Si le coup manquoit, & qu'on fût repouſſé, on devoit alors entreprendre d'aſſiéger la vile dans les formes. Cette réſolution priſe, on fit venir

quatre

quatre Pétardiers François, qu'on avoit amené au camp, on leur proposa le projet qu'on venoit de faire; & comme il falloit, qu'on connût parfaitement la position de la Porte, qu'on avoit dessein de pétarder, avant que de l'entreprendre. les chefs commanderent cent fusiliers, qui s'approcherent de la ville avec deux Pétardiers pour aller reconnoitre. Mais ne l'aiant pas sçu faire à leur gré, ils retournerent pendant la nuit, passerent quatre fossés, arriverent à la *Porte de Bâle*, dont ils mesurerent l'épaisseur, & aiant connu l'endroit où il falloit attacher le Pétard, ils revinrent heureusement en faire le rapport.

Ainsi pour exécuter ce dessein, l'on commanda quatre cens hommes affin de soutenir les Pétardiers & de forcer la ville par cet endroit. Les Drapeaux & l'artillerie devoient rester au camp, & dès le moment qu'on auroit entendu l'éclat du Pétard le gros des Troupes devoit s'approcher de la ville & secourir les premieres qui marcheroient avec les Pétardiers. Un autre corps devoit faire un fausse attaque du côte de la *Porte d'en haut*, affin de tenir la Bourgeoisie dans l'incertitude de la vraie & dans l'embarras de sa propre défense

Cet ordre ainsi donné, on fit le lendemain travailler aux Lignes de circonvallation, comme si l'on avoit entrepris de faire le siége, & pour ôter aux *Mülhausiens* tout soupçon

du

du deſſein qu'on avoit formé de les ſurprendre. Le *Mercredi* qui étoit le jour ſuivant quatorziéme de *Juin*, à nuit clôſe on fit marcher les quatre cens fuſiliers dans un grand ſilence, ſous la conduite des Capitaines de *Berne* & de *Bâle*. Ils arriverent au lieu de leur deſtination après avoir paſſé les foſſés avec tant de bonheur, que n'aiant point été apperçus, ils eurent le tems d'attacher le Pétard, & de faire ſauter la *Porte de Bâle* ſans avoir eu d'autre inquietude que celle d'éviter le danger, auquel ils s'expoſerent.

Il étoit onze heures que *Loüis d'Erlach* étoit déja maître du corps de Garde, & poſté ſi avantageuſement, que les Troupes, qui venoient le ſoutenir, n'eurent pas bien de la peine à s'emparer des trois Ruës les plus voiſines de la porte. Celles qui étoient commandées pour faire la fauſſe attaque, s'acquiterent de leur commiſſion avec tant de conduite, qu'elles attirerent une partie des *Mulhauſiens* de leur côté, les autres ne ſçachant où ſe jetter dans cette preſſante néceſſité.

Cependant l'Officier, qui commandoit dans la ville, ne perdit pas la tête, quoiqu'il ne pût pas ſe flatter de la victoire, ni croire de pouvoir chaſſer les ennemis, à moins d'un événement inopiné. La ſurpriſe au milieu de la nuit lui en ôtoit l'eſpérance; mais il ne laiſſa pas que de tenir ferme dans la *Ruë*

du

du Conſeil, avec quelques cens hommes qu'il ramaſſa à la hâte. Trois pieces de canon qui étoient en batterie au haut de la ruë, tenoient en reſpect les Confédérés, qui n'oſerent pas avancer; mais *d'Erlach* aiant rangé une partie de ſon monde des deux côtés des maiſons, pendant qu'il fit défiler l'autre pour aller attaquer les *Mulhauſiens* par derriere, il ménagea ſon feu en attendant qu'on pût tomber ſur les ſéditieux de tout côtés à la fois.

Iſenflamm, qui étoit ſur la place du marché au poiſſon avec la Banniére, fit une réſiſtance héroïque. Ce Bourguemaitre ſe défendit pendant trois heures, & ne prit la fuite qu' après que toute l'armée des Cantons fut entrée dans la ville avec l'artillerie. Il laiſſa cent-dix hommes des ſiens ſur la place. Alors la déroute fut générale, & l'on chaſſa les *Mulhauſiens* de tous les poſtes qu'ils occupoient. Une partie ſauta les murailles de la ville, les autres ſe cacherent dans le fond de leurs caves, & les mieux aviſés jetterent les armes en demandant grace avec la vie.

Les Confédéres n'abuſerent point de leur victoire. Leur premier ſoin fut de faire panſer leurs bleſſés, & ceux de *Mülhauſen*, qui des deux côtés étoient au nombre de deux cens; en fit enterrer les morts dont le nombre paſſoit quatre cens, & l'on mit des corps-de-gardes par tout, où il étoit néceſſaire, affin d'empêcher le pillage & les autres mal-

heurs qui accompagnent la prise d'une ville.

De la part des Cantons l'on perdit le brave de *Saint George*, qui fut tué dans le plus fort de la mêlée. Le *Capitaine de la Guiche* reçut dix blessures en voulant seconder *Guillaume de Diesbach*, qui après s'être rendu maître de la *porte de Bâle*, courrut aux ennemis près de la maison de ville, où il fut pris, & assez maltraité. Comme la poudre manquoit aux *Bernois*, *Loüis d'Erlach*, arracha de sa main plusieurs gibernes aux rebelles, & fournit par là la munition nécessaire à ses Soldats.

A peine avoit on eu le tems de prendre haleine après le combat, que les Députés de la *Régence d'Ensisheim* se présenterent par devant les Généraux des Cantons, pour intercéder en faveur de *Mulhausen*, & les prier de ne pas agir dans cette occasion suivant les droits du vainqueur. On répondit : *que les femmes & les enfans n'auroient rien à craindre, quoique les premieres ne fussent pas restées dans l'ordre que leur sexe prescrit, & qu'elles eussent animé leurs maris ; mais qu'il n'étoit pas possible de pardonner aux hommes avant que d'avoir consulté le Magistrat, qu'ils avoient offensé. Que quant aux Soldats & aux Troupes auxiliaires on les traiteroit suivant les droits de la guerre.*

Dès que les brêches furent réparées, & que l'on eut plus de surprise à appréhender de la part des *Autrichiens*, l'on fit publier un ban pour notifier à tous ceux, qui s'étoient ca-

chés,

chés, qu'ils euſſent à reparoitre, & à demander grace dans le terme de quinze jours ſous peine d'être puni ſévérement. Ce fut dans cet état que les Députés des cinq Cantons trouverent *Mülhauſen*. Ceux de *Zurich* furent, *Jean Keller*, *Obman*, & *Jean d'Æſcher*; ceux de *Berne Nicolas Manuel*; & *Marquart Zehender*; de *Glaris Joſſe de Tſchudi*; de *Bâle*, *Jacques Oberried*, & *Jean Jacques Hoffman*; & de *Schaffhauſen Conrad Meier*, *Bourguemaitre*, & *George Meder*. Leur inſtruction portoit de remettre toutes choſes dans le bon ordre. & de rendre bonne & brieve juſtice aux réquérans.

Tout cela fut excuté avec une douceur, qui ne contribua pas peu à retablir la tranquilité dans la ville. Ils pardonnerent tous ceux qui s'étoient laiſſés ſéduire par les *Fininger* & leurs complices; ceux-ci furent envoiés en priſon pour quelque tems, le ſeul *Martin Tummel de Zoffingen*, qui s'étoit ſi fort diſtingué à la défenſe de la *Porte de Bâle*, eut la tête coupée. *Jacques Fininger* ne reçut le même traitement, qu'un mois après aiant été ſaiſi dans le Canton de *Berne*.

Après avoir pris ces arrangemens, les Députés rétablirent le Conſeil de *Mülhauſen* dans tous ſes droits, & aiant, rendu au *Bourguemaitre Jean Hartman* le ſceau de la ville, ils y laiſſerent une garniſon de ſix cens hommes, qui n'en ſortit que l'année ſuivante. Ils parti-

rent enſuite avec la gloire d'avoir terminé une affaire de rien dans ſon commencement, mais qui par un point d'honneur peut être un peu mal-entendu de la part des huit Cantons, divint très ſérieuſe, & manqua de perdre entierement la *Suiſſe*.

Pendant la guerre de *Mülhauſen*, les Cantons Catholiques renouvellerent le Capitulat pour le *Milanois* avec *Philippe II. Roi d'Eſpagne*. Le Traité fut négotié par *Pompée de la Croix*, & doña beaucoup d'inquietude aux Cantons Réformés, parce que dans ces tems là tout ce qui avoit quelque rapport à la Religion, frapoit extraordinairement les eſprits, & les mettoit en mouvement. C'eſt ſurquoi *Lauffer* s'écrie : *Tantùm Religio potuit ſuadere malorum* ! Il ſe fonde apparemment ſur le peu de ſuccès qu'eurent les Troupes des Cantons Proteſtans, qui allerent au ſecours du *Roi de Navarre*; une partie ſans la permiſſion de leurs Souverains, & l'autre avec l'aveu des Cantons de *Zurich*, de *Berne*, & de *Bâle*.

Le *Duc de Lesdiguiéres*, & le *Comte de Châtillon* avoient levé quatre mille hommes dans les Comtés de *Montbéliard*, & de *Neufchâtel*, & dans le *Pais de Vaud*, par le moien de *François de Lettes*, *Baron d'Aubonne*, qui mena ces Troupes dans le *Dauphiné*, ſous la conduite de *Guillaume de Villiermin*, *Seigneur de Monnaz*, *de Priam de Villiermin* ſon frère, des *Seigneurs de Cugiez*, *de Virol*, *de François*

de

de Martines & de *Jean Simonin de Montbeliard*. Ces Troupes fuent battuës près de *Grenoble* par *la Valette* frére du *Duc d'Epernon* & *Alphonſe Corſo* Elles y perdirent quelques Drapeaux, & on leur fit quantité de priſonniers, qu'on obligea de travailler aux fortifications de *Valence*. *Priam de Villiermin*, qui fut du nombre, fut envoié au Roi *Henri III.* L'Etat de *Berne* interceda pour lui, & ſes parens paierent ſa rançon.

Les choſes étoient dans cet état, quand ſe donna la bataille de *Coutras*, Bourg dans la *Guienne* ſur les frontiéres du *Périgord*. Elle fut peu favorable à l'armée Catholique commandée par le *Duc de Joieuſe*, qui y fut tué. Celle de la Ligue eut ſa revanche peu de tems après, lorsque les Troupes du *Roi de Navarre* furent battues à *Auneau* petite ville de la *Beauſſe* à quatre lieües de *Paris*, & à quatre de *Chartres*, fermée de méchantes murailles, mais aiant un aſſez bon Château. Le *Baron de D'hona* s'étoit logé dans la Ville, & tout le reſte de l'armée dans les villages aux environs; mais comme il n'avoit pû emporter le Château, il s'étoit contenté d'engager par ſerment celui qui y commandoit, de ne commettre aucun acte d'hoſtilité contre lui. Le *Duc de Guiſe*, dit *Robert le Balafré*, étoit toûjours à la queüe de cette armée avec trois mille hommes. Le vint quatriéme de *Novembre* un peu après minuit,

le Capitaine du Château laiſſa entrer l'infanterie du *Duc de Guiſe* dans la ville. Elle força d'abord les barricades des Reitres, qui n'aiant que le piſtolet, ne pouvoient pas ſe défendre contre des arquebuſes, & des piques. Il en fut tué prés de deux mille, & tout leur bagage pillé. *Dhona*, avec autant de valeur que de bonne fortune, perça lui dixiéme au travers des ennemis avant qu'ils euſſent fermé la Porte de la Ville, & ſauva ainſi ſa perſonne & ſa grande cornette.

Tout ſe trouva alors dans la confuſion, ſans qu'il fût aiſé de diſtinguer celui des deux partis qui combattoit véritablement pour les interets du Roi De là vint que la nouvelle de la victoire de *Coutras* ne cauſa point les mouvemens qu'on pouvoit s'imaginer, ni à la Cour, ni dans l'armée confedérée, Le Roi n'en témoigna pas beaucoup de triſteſſe, peut-être parceque ceux qui avoient perdu la vie en cette journée, étoient du parti de la Ligue.

On fit une nouvelle levée dans les Cantons Catholiques, ſur les inſtances de *Balthaſar de Griſſach*, pour mettre ſur pied un corps de quatre mille hommes, qui marcha au ſervice du Roi. Il ny avoit rien de ſi triſte, que de voir la *France* ravagée par cinq ou ſix armées tout à la fois. Le *Duc de Joieuſe* avoit fait battre la ſienne en *Guienne*, le *Roi de Navarre* y en avoit un autre, *Montmorenci* & *Lesdiguie-*

res

res châcun la leur, le premier en *Languedoc* & l'autre en *Dauphiné*, où il ſe fit battre. Le *Prince de Conti* frère du *Comte de Soiſſons*, aſſembloit des Troupes en *Anjou* & dans le Pais du *Maine* pour en faire une. Le Roi avoit la ſienne Elle étoit de huit mille chevaux, moitié François, moitié Allemans, de dix mille hommes d'infanterie levée dans ſon Roiaume, & de huit mille Suiſſes.

Le ſecours extraordinairement levé en *Suiſſe*, réveilla les ombrages de Religion dans les trois Cantons Proteſtans de *Zurich*, de *Berne*, & de *Bâle*. Les ſollicitations du *Roi de Navarre* faites par *de Clairvant* y trouverent plus d'accès; le droit prochain de ſucceder à la Couronne, que la Ligue prétendoit diſputer à ce Prince joint à une valeur ſinguliére, & à toutes ſes autres qualités perſonnelles, avoit à peine donné le tems de déliberer dans ces trois Etats ſur ſa demande; châcun d'eux lui accorda un Régiment complet, dont le commendement fut donné à des Officiers d'expérience.

On vit à la tête de celui de *Zurich*, *Marc Reſcher*, *Melchior Schweitzer*, *Félix Schültzer*; & *Henri Aſper* *Berne* confia le ſien à la conduite de *Bernard Tilleman*, & d'*Ulric de Bonſtetten*, deux Colonels d'un mérite diſtingué, & leur donna pour Capitaines, *Sébaſtien & Jacques de Diesbach*, *Jean Rudolphe Tillier*, les deux *de Mulenen*, *Conrad Rubeli*,

Michel Beldi, & *Jean Jacques Tub de Morat*. Celui de *Bâle* étoit commandé par *Emmanuel Richener*, & ſous lui on compta entr'autres Officiers de marque *Jacques Netiger*, & *Conrad Martin d'Arberg*.

Ces trois Régimens pour ſe rendre en *France*, avoient pris leur route par l'*Alſace* & la *Lorraine*, ne pouvant paſſer par la *Franche Comté*, alors infectée de la peſte. Les Chefs avant que d'entrer dans la Champagne, crurent devoir écrire à *Henri III.* pour l'aſſûrer, que ce ſecours, bien loin d'être venu pour l'offenſer, ſe préparoit uniquement à combattre ceux qui troubloient le repos de ſes Etats, & qu'il devoit lui-même regarder pour ſes ennemis. L'attente d'une réponſe, qui ne vint point, & l'incertitude de la route qu'ils falloit tenir pour joindre l'armée du *Roi de Navarre* ſans danger, toutes les Provinces étant presque occupées par les Troupes de la Ligue, prolongerent leur ſéjour dans la *Lorraine*, & ce ſéjour leur devint bien-tôt fatal, parceque ne recevant ni argent ni vivres, & ſur-tout ne pouvant pas avoir du ſel, & la jonction d'autres Troupes venuës d'*Allemagne* aiant encore rencheris les vivres dans le Pais, les maladies ſe mirent dans le Camp & enleverent une partie des Soldats. Les Officiers n'en furent pas exempts à leur tour. On y vit périr en trés-peu de tems les deux *Rodolphe* & *Nicolas de Mulle-*

Mullenen, le *Colonel Tillmann*, *Gabriel & Sébaſtien de Diesbach*, *Paul de Lutternau*, *Jean Rodolphe Sturler & Jonas Merveilleux*, tous perſonnages à être regrettés dans leur Patrie.

La conſternation devint ſi grande, que l'on ſeroit immanquablement retourné ſur ſes pas, ſi ceux qui étoient venus les joindre de la part du *Roi de Navarre* ne leur euſſent ſervi de guides pour pénétrer jusques vers la *Loire*, où étoit le fort de la guerre. La déroute du *Baron de Dhona* dans *Auneau* donna occaſion au Roi de capituler avec les *Bernois*, & de les renvoier moiennant la paie d'un mois, qui fut donnée argent comptant, & la ſomme de deux cens quatre vints ſeize mille & cent écus au ſoleil paiables en trois termes, ſçavoir le premier en *Janvier* 1589, avec l'interêt au cinq pour cent Le ſecond en *Janvier* 1590, avec l'interêt au huit pour cent; & le dernier paiement ſur le même pied que le précédent en *Janvier* 1591. Traité très-préjudiciable, s'écrie *Stetler*, qui racourcit la vie à beaucoup de braves Soldats, qui fit beaucoup de veuves, & qui ternit infiniment la réputation de ceux qui le firent.

Le reſte de ces Troupes, qui conſiſtoient en vint un Drapeaux, ſe débanda, & il en revint un tres petit nombre dans le Pais, de ſorte que le Canton de *Berne* n'eſſuia pas une ſi grande perte depuis les guerres d'*Italie*.

Les Reitres s'étant auſſi accommodés avec le Roi par le moien du *Duc d'Eſpernon* la déroute de cette armée fut générale Le *Comte de Châtillon* ne voulut pas être compris dans le Traité. Le *Prince de Conti* gagna avec peine le Païs *du Maine ;* le *Duc de Bouillon* & *Clairvant* vinrent à *Genéve*, où ils moururent tous les deux en peu de tems d'une langueur, qu'on attribua au feſtin qu'on leur fit à *Marſigni les Nonains*

Le Canton de *Zurich*, qui déſaprouva hautement la conduite de ſes Capitaines, fit trancher la tête à *Schweitzer*, *à Schuchtzer*, & à *Aſper* le dixieme de *Février*. *Reſcher*, qui commandoit le Régiment de cet Etat & le Capitaine *Æſcher* éviterent la même punition par leur abſence. Ils furent pardonnés quelque tems aprés, mais non pas ſans avoir ſouffert en leur réputation & en leur honneur. On trouva à *Berne*, que la néceſſité avoit obligé les Soldats à faire ce Traité, que les Capitaines s'y étoient oppoſé, au moins qu'ils n'y avoient pas donné leur conſentement. Ainſi aprés avoir ponderé les raiſons pour & contre, les deux cens abandonnerent cette affaire, & il n'en fut plus queſtion.

Lauffer cherche à diſculper les *Suiſſes* en jettant la faute ſur le *Roi de Navarre*, qui ne voulant pas profiter de la victoire de *Coutras*, jetta l'armée que commandoit le *Baron de Dhona* dans la derniere miſére & dans la néceſſité

ceſſité de toutes choſes; ce qui fit, qu'elle fut obligée d'en venir à ce Traité déshonnorable. En effet, la valeur de ce Prince ſe ſignala bien plus en cette journée, que ne fit ſa conduite à en recüeillir les avantages. Car bien loin de s'avancer vers l'armée confederée, c'eſt ainſi qu'on appelloit celle de *Dhona*, comme le *Prince de Conti* le vouloit, promettant ſi on lui donnoit des Troupes d'aller ſe ſaiſir du paſſage de *Saumur*, il laiſſa ſéparer ſon armée victorieuſe s'étant contenté de faire promettre par ſerment aux Capitaines, qu'ils ſe rendroient le vintiéme de *Novembre* ſur les frontiéres de l'*Angoumois* & du *Périgord* pour marcher vers les Reitres. Il garda ſeulement cinq cens chevaux, & emmenant le *Comte de Soiſſons* avec lui, il alla en *Gascogne*, où le violent amour qu'il avoit pour la belle *Comteſſe de Guiche* l'attiroit. Voila le *Remora* des grandes actions, dit *Mézerai*.

L'accommodement étant fait avec les Reitres & les Chefs de l'armée confederée, ces Troupes ſe diviſerent en deux corps. L'un traverſa le Pais *de Forès*, & un coin des Terres du *Duc de Savoie*, qui leur donna paſſage. Les autres prirent leur chemin par la *Bourgogne*, & par la *Franche-Comté*, avec tant de diligence qu'ils tromperent le *Marquis de Pont*, & le *Duc de Guiſe*, qui les attendoient aux paſſages, & ſe rendirent dans le

Comté

Comte de Montbéliard. Les *Neufchatelois*, ceux de *Valangin* & du *Pais de Vaud* en prirent l'épouvante, Les premiers envoierent *Abraham Ramus*, un de leurs Miniſtres à *Berne* pour porter la nouvelle de la marche de ces Troupes. Il arriva environ minuit, & fit le danger ſi grand, & l'irruption ſi prochaine, qu'on crut à *Berne*, que les *Guiſes* étoient prêts de tomber dans le *Comté de Neufchatel*, d'autant plus que *Ramus* aſſûra, que leur Cavalerie avoit deja fait quelque ravage dans celui de *Valangin*.

Les *Bernois* ſuivant leur activité ordinaire envoierent *Benoit d'Erlach*, & *Jean Rodolphe de Bonſtetten* dans le *Pais de Vaud*, pour garder les paſſages contre la *Bourgogne*; firent marcher à *Nion* deux mille hommes des pais *d'Aigle* & de *Sanen*; & en leverent deux mille autres dans les quatre *Landgricht* ſous les ordres d'*Antoine d'Erlach*, aiant *Jean Jacques de Diesbach* pour ſon Lieutenant: Ils donnerent enſuite avis à *Fribourg* & à *Soleure* de ſe conduire ſuivant les Traités de Combourgeoiſie qu'ils avoient avec *Neufchâtel*; & prierent les *Zuriquois*, les *Lucernois*, les *Bâlois* & les *Schaffhouſois* de ſe ſouvenir du fidéle égard, qu'ils devoient avoir en cette occaſion. En même tems ils avertirent le *Comte de Montbéliard* de leur armement; *Bienne* devoit ſe tenir prête en cas de beſoin; *Nidau* fut chargé de garder le *Teſſenberg*,

&

& enfin ceux du Balliage de *Serlier* de s'emparer de la tête du pont de la *Tielle*.

Après toutes ces précautions les deux mille *Bernois* partirent de leur Capitale le vint huitieme *Décembre*, & marcherent dans le *Comté de Neufchâtel*, où ils croioient de rencontrer les *Guiſes*, qui cependant ne s'y trouverent pas. Ainſi ces Troupes revinrent le jour du nouvel an de 1588. 1588

Cette année ne fut pas moins funeſte à la *France*, par la faction des *Guiſes* & les fureurs de la Ligue. Pendant que le *Duc de Lorraine* étoit allé attaquer *Jametz*, petite ville de la Principauté de *Sedan*, avec ſes Troupes & celles que le *Prince de Parme* lui avoit envoiées, le *Duc de Guiſe* tenoit ſes conferences à *Nanci* avec les chefs de la Ligue, & le *Duc de Lorraine* y étoit préſent. On y convint de douze articles; & entr'autres : *Que le Roi ſeroit ſommé de ſe joindre plus ouvertement avec la Sainte Ligue; d'ôter d'auprès de lui, de même que des charges & des Gouvernemens, les ennemis du public, & les fauteurs de héreſie, qui lui ſeroient nommés; de faire publier le Concile de Trente; d'établir la Sainte Inquiſition; de commander aux Eccleſiaſtiques de racheter leurs biens alienés, de conſigner entre les mains de certains Chefs les places qu'on lui nommeroit, affin qu'ils y puſſent bâtir des forteresſes; & d'entretenir une armée ſur les frontieres de Lorraine pour empêcher le retour des Allemans.*

Ces

Ces articles ainſi arretés furent préſentés au Roi, qui parut d'abord diſpoté de les agréer, pour empêcher que le peuple qui étoit favorable au *Duc de Guiſe*, & qui ſoupçonnoit que ſa Majeſté ſupportoit les héretiques, ne murmurât. Le Roi néanmoins différa toûjours de répondre à ces articles, & fit ſi bien, qu'à la fin il ſe diſpenſa de les approuver. Le raiſonnement que le Roi fit là-deſſus, fut la cauſe, que le ſuccès de la conférence de *Nanci* ne répondit pas aux intentions des Ligueurs. Auſſi la fureur du peuple ne s'appaiſoit pas. *Paris* étoit inondé de libelles diffamatoires, & de vers ſatiriques contre le Roi, & contre le *Duc d'Eſpernon* ſon favori, qui ſe rendoit de plus en plus odieux par les nouveaux bienfaits dont ſa Majeſté le combloit chaque jour.

Dans le même tems, ou environ, les Ligueurs écrivirent au *Duc de Guiſe*, que s'il tardoit encore à venir à leur ſecours, il y en avoit pluſieurs dans le parti, qui dans l'eſpérance de ſe raccommoder avec le Roi, les abandonneroient pour ſe remettre à ſa clémence, & qu'ils ne manqueroient pas de révéler tous leurs projets.

Sur ces remontrances, le Duc prit la route de *Paris*. Il étoit déja à *Soiſſons*, lors que le Roi lui envoia dire, *que ſon interêt demandoit, qu'il ne s'approchât pas plus près* : à quoi il répondit, *que tout ſon deſir étoit de ſervir le Roi ; qu'il*

qu'il ne ſçavoit que trop de combien de calomnies ſes ennemis l'avoient chargé ; qu'il vouloit s'en juſtifier ; & que pour cet effet, il venoit en homme privé, & ſans aucune ſuite, qui pût le faire ſoupçonner ; que ſon deſſein étoit de contenter le Roi en toutes occaſions, & lui faire connoitre, qu'il ne ſe départiroit jamais de ſes commandemens.

Il arriva à *Paris* le 9. *Mai*, & alla deſcendre chez la Reine mere, qui le conduiſit chez le Roi. *Henri* en le voiant, lui dit d'un ton vif : *je vous avois fait avertir, que vous ne vinſſiés pas. Il eſt vrai, Sire,* répondit le Duc ; *mais je ſuis venu me livrer à vôtre majeſté pour lui demander juſtice, & me juſtifier des calomnies de mes ennemis quoique toutefois je n'aurois eu garde de paroitre en ſa préſence ſi j'avois reçû des ordres plus clairs & plus exprès de ſa part.* Il fit enſuite un discours long & prémédité pour faire connoitre ſon innocence, & pour confirmer ſes paroles. Il ajoûta, *qu'il étoit prêt de ſubir la condamnation que ſa Majeſté voudroit prononcer.* Le Roi diſſimula ſon reſſentiment, & le congédia, en lui diſant, *que s'il vouloit ſe juſtifier de toutes les calomnies dont il prétendoit, qu'on le chargeoit, il falloit, qu'il commençât par faire en ſorte que ſes actions & ſa conduite fuſſent conformes à ſes discours.*

A quelque tems de là, le Roi ordonna à tous les étrangers de ſortir de la ville de *Paris* & voulut faire viſiter toutes les maiſons ; mais trouvant de la réſiſtance de la part des

pendant

habitans, il en prit occaſion de faire entrer pendant la nuit cinq à ſix mille hommes, tant Suiſſes que François, affin de les poſter en différens endroits de la ville : mais ce que ce Prince avoit regardé comme une précaution pour ſe garantir du danger, fut le ſignal de la révolte ; le lendemain 12. de *Mai*, les *Pariſiens* effraiés de l'arrivée de ces Soldats, tendirent les chaines, ſe barricaderent dans les ruës, garnirent de pierres les fenêtres de leurs maiſons, & firent proviſions de toutes ſortes d'armes pour ſe défendre. Les ruës furent dépavées; on dreſſa des barricades avec de groſſes pièces de bois, & des tonneaux remplis de terre & de fumier. On agit de tous côtés avec tant de promptitude, qu'avant midi ces barricades, que l'on formoit de ruë en ruë, & qu'on garniſſoit de monde, furent avancées jusqu'à cinquante pas du *Louvre*.

Les Troupes du Roi ſe trouvant ainſi envelopées, ſans pouvoir ni avancer ni reculer, étoient expoſées au danger inévitable d'être aſſommées par les pierres, qu'on jettoit ſur elles de toutes les fenêtres, ou percées de coups de mousquet que les bourgeois leur tiroient à coup ſûr de derriere les barricades. Il y avoit déja plus de ſoixante Suiſſes de tués, lors que le *Duc de Guiſe*, qui jusqu'alors étoit demeuré dans ſon Hôtel, voiant la ville en ſon pouvoir, les gens de guerre

rendus

rendus & désarmés, & le Roi même avec les siens assiégé, & tenus comme prisonnier dans le *Louvre*, parut au milieu du peuple, ne portant qu'une canne à la main, pour faire voir, qu'il ne craignoit rien, & alla de quartier en quartier pour exhorter les habitans à se tenir sur la défensive, *puisque Dieu*, disoit-il, *leur avoit fait la grace d'assûrer leurs vies, leurs familles, leur liberté, la Religion, & l'honneur de la Sainte Eglise.*

Etant arrivé à l'endroit où les Troupes du Roi étoient comme retenuës & assiégées, il leur fit rendre leurs armes, & chargea le *Comte de Saint Pol* de les conduire jusqu'au *Louvre*, & de ne les point quitter, qu'elles ne fussent en lieu de sûreté. Ce procédé du Duc augmenta beaucoup son crédit & son autorité parmi le peuple, qui prenoit un plaisir sensible à être le témoin de cette espece de triomphe, & lui attira l'estime des Troupes Roialistes, qui lui eurent une vraie obligation de les voir tirées des mains d'une populace mutinée.

Le soir on établit des corps-de-garde dans toutes les places, & dans tous les quartiers de *Paris*. Mais le *Prévôt des Marchands* leur aiant voulu donner le mot du guet de la part du Roi, à son ordinaire, les séditieux le refuserent, & allerent recevoir l'ordre du *Duc de Guise*, qui attendoit avec patience, qu'on lui fit quelques propositions d'accom-

modement. Il fallut, en effet, en venir à cette extrémité.

La Reine mere accompagnée *de Pinart* Sécrétaire d'Etat, du *sieur de Bellievre*, & de quelques Gentilshommes, se rendit à l'*Hotel de Guise*. Le Duc vint au-devant d'elle, & après quelques plaintes réciproques, on entra en conférence. Mais le Duc fit des demandes si injustes & si déraisonnables, que la Reine désespera d'un heureux succès. Il vouloit : *Que le Roi le déclarât son Lieutenant Général dans tous ses Etats, avec la même autorité que son Pere avoit euë sous le Régne de François II, & qu'on tînt les Etats généraux à Paris, où cette charge lui seroit confirmée. Que pour rassûrer les peuples contre les dangers auxquels ils seroient exposés sous le Régne d'un Prince Protestant, le Roi de Navarre & les Princes de la Maison de Bourbon, qui suivoient son parti, fussent déclarés déchûs à perpétuité du droit de succeder à la Couronne. Que les tailles & les contributions du peuple seroient limitées à l'avenir. Que pour retrancher toutes les nouveautés odieuses & suspectes, toutes les formes du Gouvernement fussent réduites à certaines régles, que le Roi ne pourroit changer. Que le Duc d'Epernon, la Valette son frére, François d'O, les Maréchaux de Rets, & de Biron, le Colonel Ornano, qu'il disoit être tous d'intelligence avec les Calvinistes, fussent privés de leurs charges & Gouvernemens, & bannis à perpetuité*

de

de la Cour. Qu'on ôtât à Crillon la charge de maître de Camp du Régiment des Gardes. Que le Duc de Nemours eût le Gouvernement de Lion, & le Duc d'Elbeuf celui de Normandie. Que le Roi caſſat ſa Garde de quarante cinq hommes, inconnuë à ſes Prédeceſſeurs, proteſtant qu'autrement il ne pourroit jamais prendre confiance en lui, ni approcher de ſa perſonne. Que le Comte de Briſſac fût fait Gouverneur de Paris, le Duc de Maienne Amiral de France, & la Châtre Maréchal, à la place de Biron.

La Reine mere aiant écouté ces propoſitions, demanda au Duc, *ce qu'il croioit que penſeroient les François, & tous les Princes de l'Europe, quand ils apprendroient juſqu'où un ſujet avoit pû porter ſa témérité; en faiſant de pareilles demandes à ſon Souverain, qui ne tendoient pas moins qu'à vouloir le mettre à la chaine, & lui ôter la Couronne de deſſus la tête.* Le Duc répondit : *Qu'il ne demandoit ces charges, ces dignités, & ces emplois, que pour des perſonnes qui en étoient dignes. Que chaſſer les broüillons de l'Etat, les ennemis du bien public, les fauteurs de l'héreſie, & les perſecuteurs de la Religion, c'étoit purger le Roiaume d'un pernicieux poiſon, & mettre en repos le Roi, en lui faiſant rendre l'obéiſſance qui lui étoit dûë; & que quoiqu'à dire vrai, ce remede fut amer au commencement, il ne laiſſeroit pas à la fin d'être trés. utile.* Enfin après quelques diſcours aſſes vifs de part & d'autre, le Duc conclut ; *Que puiſque le*

Roi avoit connu l'intérieur de ſon ame, & réduit les choſes au point où elles étoient, il étoit réſolu de perdre la vie, ou d'aſſûrer la Religion & l'Etat de ſa Maiſon. La Reine connoiſſant par ce discours, que le Duc étoit inflexible, & qu'il ſe prévaloit trop du grand crédit qu'il s'étoit acquis dans l'eſprit des *Pariſiens*, ſe retira. La nuit ſe paſſa à déliberer ſur les propoſitions du Duc; & le lendemain le Roi s'étant enfermé avec la Reine ſa mere, il lui conſeilla d'aller retrouver le *Duc de Guiſe*, de feindre de ſe prêter à un accord, & de tirer le Traité en longueur, pour lui donner le tems de ſortir ſecretement de *Paris*, & de ne ſe pas laiſſer aſſiéger dans le *Louvre*, comme les Ligueurs avoient réſolu de le faire. Mais cette tentative fut inutile; & le Roi étant averti coup ſur coup, que les factieux avoient des magaſins d'armes dans le couvent des *Cordeliers*, & que les Ligueurs avoient abſolument reſolu de ſe rendre maîtres de ſa perſonne, la crainte le porta à ajoûter foi à ces rapports; & aiant communiqué ſon deſſein à la Reine ſa mere, & à quelques-uns de ſes Miniſtres, il ſe ſauva en grand déſordre par la *porte neuve* dans le jardin des *Tuilleries*, & de là dans le Monaſtére *des Feüillans*, qui pour lors n'étoit pas enfermé dans la ville. Là il monta à cheval précédé des *Suiſſes*, ſous la conduite du *Colonel Galati*, du Regiment des Gardes, &

d'une

d'une partie de ſa Cour, & vint coucher à *Trappe*, proche de *Verſailles*, d'où le lendemain il ſe rendit à *Chartres*. Le *Duc de Guiſe* fâché d'avoir ainſi manqué ſon coup, ne penſa plus qu'à ſe rendre maître de *Paris*.

Le Roi de ſon côté voiant, qu'il n'étoit pas aſſez fort pour faire tête à la Ligue, ſe réconcilia en apparence avec le *Duc de Guiſe*, il publia un nouvel Edit, que l'on appella l'Edit de Réünion, en faveur de la Ligue, & de la Religion Catholique, & le jura ſolemnellement.

Mais il n'oublia pas pour cela le ſouvenir des affronts, qu'on lui avoit faits, & les chagrins qu'on lui faiſoit ſans ceſſe à l'aſſemblée des Etats de *Blois*. Pour comple de malheur le *Duc de Savoie* lui enleva le *Marquiſat de Saluces*, ſous prétexte d'y maintenir la Religion Catholique. Ce fût au moins là la raiſon, que *Dés Alimes* Ambaſſadeur ordinaire de ce Prince en *France*, eut ordre de faire entendre à ſa Majeſté. *Que ſon Alteſſe avoit été contrainte d'en uſer ainſi, pour prévenir les mauvaiſes intentions des Religionaires, & de Lesdiguieres leur Chef.* Comme *Henri III*, attribuoit la cauſe de tout cela au *Duc de Guiſe*, il réſolut de s'affranchir une fois pour toutes, de toutes ces traverſes. Mais ce qui augmenta ſa haine, fut le Bref que le *Pape Sixte V.* adreſſa à ce Duc, & au *Cardinal de Bourbon* le 15. de *Juillet*, & qui fut auſſi-

tôt rendu public par les Emiſſaires de la Ligue, & traduit en françois en faveur du peuple. Le Pape dans ce Bref combloit de loüanges le *Duc de Guiſe* Il le comparoit à ces anciens *Machabées* défenſeurs du peuple d'*Iſraël*, ſi renommés dans les Saintes Ecritures, & l'exhortoit à continuer avec un courage invincible à combattre glorieuſement pour la cauſe de la Sainte Egliſe, & pour la ruine entiére des hérétiques. Il ajoûtoit, que dans les circonſtances préſentes, il avoit jugé à propos de donner la qualité de Légat *à Latere* à *Jean Francois Morofini*, *Evêque de Breſſe*, qui étoit déja en *France* en qualité de Nonce, & dont le zele & la prudence lui étoient parfaitement connus, & qui joignoit à beaucoup de ſageſſe une profonde piété. Qu'il les exhortoit à ſe ſervir de ſes lumieres, & à lui communiquer ſans crainte tout ce qu'ils jugeroient à propos pour le maintien de la Religion, & tout ce qu'ils croiroient avantageux au Saint Siége.

Henri III. aiant donc réſolut de ſe défaire du *Duc de Guiſe*, le fit appeller avec ſon frére le *Cardinal* dans la chambre du Conſeil, & quand il fut à l'entrée de ſa chambre, il le fit maſſacrer par neuf perſonnes, qui toutes avoient reçû de grands bienfaits de lui. Il fit arrêter ſon frére, mais peu après il lui fit faire le même traitement. L'on arrêta auſſi le *Cardinal de Bourbon*, *l'Archevêque de Lion*, le

le Prince de Joinville, les Ducs d'Elbeuf & de Nemours, Anne d'Eſt, Ducheſſe de Nemours, mere des Guiſes, Briſſac, Bois-Dauphin, & beaucoup d'autres Seigneurs.

Le Pape en reçut la nouvelle dès le troiſiéme jour de *Janvier* de l'année ſuivante, la mort du Duc étant arrivée le troiſième de *Décembre* 1588. Lorsque le Courier arriva, ſa Sainteté s'entretenoit, des déſordres, & des broüilleries de *France* avec le *Cardinal de Joieuſe*. Cette nouvelle ne donna pas beaucoup d'émotion au Pape, & quoiqu'il ſçût, que le *Duc de Guiſe* avoit été zélé défenſeur de la Religion Catholique, il témoigna par politique, beaucoup d'indifférence pour ſa mort, croiant devoir prendre le parti de l'autorité ſouveraine contre l'entrepriſe téméraire d'un ſujet auſſi ambitieux que l'étoit ce Duc, dont les pratiques avoient donné une grande atteinte à la fidélité des François envers leur Roi. Dès que *Sixte* eut appris cette funeſte mort, il ſe tourna vers le *Cardinal de Joieuſe*, & lui dit en hauſſant les épaules. *J'en aurois fait autant, ſi j'avois été Roi de France.* Il ſe fit inſtruire du détail de l'action, & dit enſuite : Voilà ce qui arrive ordinairement à ceux, qui s'embarquent ſans prévoiance & ſans jugement, à commettre de grandes fautes, trompés & aveuglés par leur ambition. Mais aiant appris quatre jours après, que le *Cardinal de Guiſe* avoit été traité comme ſon frére,

& qu'on avoit fait arrêter le *Cardinal de Bourbon*, & l'*Archevêque de Lion*, il eut le plus violent emportement, dont un homme de son caractére fût capable.

Ceux qui avoient tué le *Duc de Guise* craignant que quelque jour le Cardinal son frère ne leur redemandât son sang, solliciterent le Roi avec tant de véhémence, qu'il consentit aussi à sa mort. Deux choses entr'autres l'y déterminerent; l'une qu'ils lui rapporterent, que le Cardinal se répandoit contre sa Majesté, en injures, en reproches & en toutes les imprecations que la fureur peut suggerer à un désesperé. L'autre qu'il avoit trouvé une grande facilité à se justifier auprès du Légat de la mort du Duc. Il s'imagina donc, qu'il n'auroit pas grande peine non plus à obtenir la rémission du meurtre du Cardinal. *Duguât* Capitaine au Regiment des Gardes fournit quatre Soldats, pour cette malheureuse execution, à chacun des quels on promit cent écus. Comme on eut donc appellé le Cardinal de la part du Roi, ces meurtriers, qui l'attendoient dans une galerie, le tuerent à coup de halebarde.

Grégoire Léti raconte cette mort d'une autre façon. Il dit, *que Duguât s'en alla dés le point du jour vint quatriéme de Décembre, dans la chambre où le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lion étoient gardés; & dans la quelle ils avoient passé la nuit dans des fraieurs mortelles,*

s'étant

s'étant confessés l'un à l'autre, & aiant sans cesse prié Dieu. Duguât commanda à l'Archevêque de le suivre, pour venir parler au Roi qui le demandoit. Le Cardinal s'imaginant qu'on menoit son ami à la mort, lui dit : Recommandés-vous à Dieu, Monsieur l'Archevêque ; & celui-ci persuadé qu'on alloit aussi faire mourir le Cardinal, lui cria : Recommandés-vous y aussi, mon cher monseigneur. On fit passer l'Archevêque dans une chambre à côté, & Duguât étant rentré dans celle du Cardinal de Guise, il lui déclara, qu'il n'avoit désormais plus de tems à vivre.

Ce malheureux Prince lui demanda celui de songer un peu à sa conscience. Il se mit à genoux, & après une priere assez courte, il se couvrit la tête du bas de sa robe, & dit avec beaucoup de fermeté : Exécutés quand il vous plaira les ordres de vôtre maître. Alors quatre Soldats le tuerent à coup de pertuisanes, & porterent son corps auprès de celui du Duc son frére.

LIVRE SEPTIEME.

IL semble que le feu de la rébellion alloit aussi se communiquer en *Suisse* cette année 1588. *Isbrand Daux, Seigneur de* 1588
Cressiés & de Prilli, Bourguemaitre de Lausanne, & *George* son fils Grand Sautier de la même

même ville, ennuiés de la domination Républiquaine, qui quoique douce & tranquille, ne satisfaisoit pas leur ambition, & le desir d'être quelque chose dans le monde, avoient dès long tems pratiqué la Cour de *Savoie*, & formé le dessein de traduire la ville de *Lausanne* à *Charles Emmanuel* sous les conditions, *que ce Prince accorderoit aux Lausannois la liberté de conscience, le droit de battre monoie, la moitié des revenus du village de Pulliés avec tous ceux du Prieuré, & encore d'autres priviléges, & graces dont il vouloit les combler.* Mais ce qui flattoit encore davantage les conspirateurs, fut l'espérance de s'enrichir des biens des *Bernois*, qui en possedoient de considerables dans leur vignoble, & de ne pas être obligés de leur rendre les sommes d'argent qu'ils en avoient empruntés.

Cette flatteuse idée attira dans le parti d'*Isbrand, Michel de Sainsierge, Guillaume & Claude d'Ilens*, fréres, *Hugues Comte Conseigneur de Més*, *Sébastien Roche*, Banneret, *Pierre Tronchet* ancien Banneret, *Claude & Loüis Epaule* fréres marchands, originaires de *Thonon*, & *Francois Paris* Sécrétaire Civil, tous gens d'entreprise & d'esprit.

Ils avoient fait entrer dans la conspiration *Ferdinand Bouvier de Vevai*, Hospitalier de Villeneuve, & Lieutenant Ballival de Chillon, & *François de Dortans*, *Seigneur de Berchiez* dans le Balliage d'Yverdun. Ces Conspirés

ſpirés avoient promis au *Duc de Savoie* de lui donner la partie ſupérieure de la Ville de *Lauſanne* pour en faire une Citadelle, avec la liberté d'y introduire une garniſon de Troupes étrangéres. *Bouvier* de ſon côté, après s'être défait du *Ballif de Chillon* par une mort violente, devoit remettre ce Château entre les mains de ce Prince, qui par là mettant un pied ferme dans le *Pais de Vaud* ſe ſeroit vû en état de s'emparer plus facilement de *Genéve* & du reſte du Pais, que l'Etat de *Berne* poſſede dans cette province.

Dans ces circonſtances le *Baron d'Hermance* pour ſeconder la conſpiration, avoit non ſeulement fait marcher ſecrettement des Troupes à *Thonon*, à *Ripaille*, & aux environs, & préparé des Barques pour le transport, mais le Duc avoit paſſé en revûë celles qui étoient en *Piémont*, fait lever par *Horace Rogada Vénitien* cinq mille hommes dans le *Milanois*, demandé du ſecours aux *Ducs de Florence & de Ferrare*, & aux *Griſons* au nom du *Roi d'Eſpagne*, & enfin avoit augmenté les garniſons de *Gex* & de *Thonon*.

Le projet de l'exécution étoit, que le *Bourguemaitre Daux* tiendroit quatre cens hommes cachés dans une grande maiſon qu'il avoit dans le fauxbourg; qu'au jour marqué il les conduiroit dans la ville, où l'on en auroit apoſtés huit cens autres dans le couvent des *Cordeliers*, qui tous enſemble, aiant les con-

jurés

jurés à leur tête, s'empareroient du haut de la ville, qu'ils remettroient ſuivant la convention au Duc; qu'ils extermineroient enſuite tout ce qui ſe déclareroit pour l'Etat de *Berne*, & qu'ils étrangleroient de Ballif, les Prédicans, les Profeſſeurs de l'Univerſité & toute la Cour ballivale.

On ne put pas faire tous ces préparatifs, qu'il n'en tranſpirât quelque choſe. On l'apprit à *Berne*, mais on n'étoit pas bien au fait de ce qui ſe tramoit à *Lauſanne*. La vigilance de cet Etat ne lui permit pas de l'ignorer long tems. On réſolut d'envoier, à tout évenement, *Loüis d'Erlach* avec ſix cens hommes dans le *Pais de Vaud*; d'avertir les Ballifs d'*Yverdun* & de *Nion* de ſe tenir ſur leurs gardes, & en même tems d'apprendre aux Cantons de *Zurich*, de *Bâle*, de *Glaris*, de *Fribourg*, de *Soleure*, de *Schaffhauſen*, à la République de *Valais*, & à l'Ambaſſadeur de *France*, les raiſons pour les quelles on envoioit ces Troupes dans le *Pais de Vaud*.

Pendant que l'on prenoit ces précautions à *Berne*, *George Daux* étoit en *Savoie*, où il préparoit le transport des Troupes Savoiardes, qui devoit ſe faire le douze ou le treize de *Décembre*, affin d'arriver de nuit de ce côté du Lac. Mais Dieu qui vouloit ſauver la Patrie, envoia une ſi furieuſe tempête, que l'embarquement ne put pas avoir lieu; ſans

quoi

quoi il eſt certain, que les Troupes de *Berne* ſeroient arrivées après coup fait.

Un évenement encore plus ſingulier, qui découvrit la conſpiration, la fit échoüer. *Isbrand de Croſaz*, dont la poſtérité fait tant d'honneur à *Lauſanne*; & *George Anſel* aiant remarqué. Qu'il y avoit trop de familiarité & de commerce entre certains Citoiens de *Lauſanne*, & quelques Gentils hommes Savoiards, & que le *Baron d'Hermance* avec le *Châtelain d'Evian* avoit été ſecretement chez le *Bourguemaitre Daux*; ils conçurent de cette viſite un ſoupçon, qui développa la trahiſon. Ils en firent part à *Claude de Croſaz*, neveu du Bourguemaitre, en le priant inſtamment, comme il étoit bien vû de ſon oncle, de pénétrer ce miſtére. Il y donna agréablement les mains, & s'en alla chez *Isbrand Daux* avec cette liberté que donne le népotisme. Après une converſation amicale ſon oncle le mit inſenſiblement de lui même ſur le projet, qu'il avoit formé de changer de maître, & l'exhorta très-vivement à vouloir l'aider à délivrer la Patrie de la tirannie des *Bernois*; ce ſont les expreſſions de *Lauffer*.

Claude de Croſaz étourdi d'un deſſein ſi abominable ne refuſa pas ſeulement d'y avoir part, mais il dit à ſon oncle, *qu'il alloit dans le moment en avertir le Ballif.* Le Bourguemaitre ne fit paroitre aucune émotion dans cet inſtant; mais après une ſérieuſe réflexion,

il

il jugea à propos de même que ſes complices de ne pas attendre la ſuite de l'imprudente confidence qu'il avoit marquée à ſon neveu. Il s'embarqua le lendemain quinziéme de *Décembre*, & ſe ſauva en *Savoie*.

D'Erlach arriva pendant ce tems là avec ſon monde, s'empara des Portes de la ville, qu'il tint fermées pendant cinq jours; fit arrêter toutes les perſonnes ſuſpectes, & commanda de viſiter les Barques, qui étoient au port. L'Etat de *Berne* aiant été informé de la fuite des traitres députa *Jean de Buren* Banneret & *Benoit d'Erlach*, pour prendre une exacte information de cette conſpiration; il fit entrer auſſi mille hommes dans *Lauſanne* pour être en état de défenſe au cas que le *Duc de Savoie* voulût pouſſer ſon entrepriſe, mais perſonne ne paroiſſant, ces Troupes furent congediées, & les Savoiards voiant leur projet découvert; ſe retirerent de leur côté. Ainſi finit en *Suiſſe* cette tumultueuſe année.

1589 Le *Duc de Savoie* pour détruire l'opinion qu'on avoit en *Suiſſe*, qu'il eût eu part à cette conſpiration de *Lauſanne*, envoia à *Berne* le *Sieur de Ville* ſon Secrétaire, qui en devoit déſabuſer cette Régence au nom du *Parlement de Chambéri*. Il parut par devant le Conſeil le troiſiéme de *Janvier* 1589, & y repréſenta *l'étonnement qu'avoit cauſé en Savoie les Troupes, qu'on avoit fait marcher dans le Pais de Vaud*,

Vaud, puiqu'on y ignoroit parfaitement que le Duc ſon maître y eût donné ſujet, à moins que peut-être on eût pris ombrage des garniſons qu'on avoit renforcées à Gex & à Thonon, ce qui n'étoit arrivé que pour garantir ce Païs de l'irruption dont il étoit menacé de la part des Genevois. Que quant au mouvement que ſon Alteſſe avoit fait faire aux Troupes de Piémont, il n'étoit pas difficile d'en deviner la cauſe, puis qu'il n'avoit ſervi qu'à empêcher les pilleries des Soldats François, & Eſpagnols qui infeſtoient la Savoie, & que jamais ce Prince n'avoit eu deſſein par là de faire de la peine au Canton de Berne, avec lequel il ne cherchoit qu'à bien vivre. Cet Etat ne prit pas le change, & *de Ville* remarqua bien par la réponſe sêche qu'on lui fit, qu'on accuſoit le Duc d'avoir protegé la conſpiration; on ne fit pas même difficulté de le faire ſentir au *Parlement de Chambéri* dans la lettre de récréance qu'on donna au Sécrétaire.

Sur cela la Diette s'étant aſſemblée à *Baden* le 29. *Janvier*, les Députés de *Berne* inſtruiſerent ceux des autres Cantons de tout ce qui s'étoit paſſé à *Lauſanne*, & par une narration naive ils leur firent connoitre, *qu'ils ne pouvoient que ſe défier extrêmement de toutes les démarches de Charles Emmanuel, contre les quelles ils ſe voioient obligés de ſe précautioner en ſe mettant dans un état de défenſe, & en muniſſant leurs frontieres de tout ce qui étoit néceſſaire pour ſe mettre à l'abri des mauvais deſſeins d'un voiſin,*

voiſin, que ni les Traités, ni les promeſſes qu'il avoit faites au Corps Helvétique de reſter dans l'inaction, ne pouvoient arrêter. Que les raiſons que le Duc apportoient n'étoient que des excuſes vaines, qui ſe combattoient par là même, que ce Prince permettoient aux Conſpirateurs de demeurer à Santon; qu'il les avoit même fait eſcorter par un détachement de fuſiliers, au lieu de les livrer à leur Prince juſtement irrité, s'il avoit voulu qu'on fût perſuadé de ſon innocence.

De Lambert & Saint Alban, que le Duc avoit envoié à *Baden*, répondirent aux plaintes des *Bernois*. ce que *de Ville* avoit dit à *Berne* pour juſtifier ſon maître, & ajoûterent; *Que l'affaire de Lauſanne ne devoit point être attribuée au Duc de Savoïe, mais à un tumulte & à une diſſenſion qui peu auparavant étoit arrivée dans cette ville entre les habitans eux mêmes. Que le ſejour que les fugitifs faiſoient à Santon ne devoit pas être conſideré comme un azile, mais comme une ſimple tolérance que Charles Emmanuel ne refuſoit à aucun étranger dans ſon Païs; & que ſi l'on avoit quelques plaintes à faire contr'eux, on n'avoit qu'à les porter à ſon Tribunal, où il ſeroit fait bonne & briéve juſtice.*

Les Cantons ſans entrer dans ces raiſons dirent aux Ambaſſadeurs de Savoie, *que puiſque les plaintes que ceux de Berne venoient de porter à la Diette, intereſſoient d'une certaine façon le Corps Helvétique & leurs Alliés, ils devoient nettement déclarer, ſi le Duc de Savoie leur maître*

vouloit

vouloit observer le traité, que les onze Cantons avoient fait en 1564. avec Emmanuel Philibert son Pere de glorieuse memoire, affin de réintroduire l'ancienne bonne intelligence. Qu'ils ne vouloient point approfondir la prétenduë conspiration de Lausanne, quoiqu'ils dussent leur dire confidamment, qu'ils n'auroient pas pû s'empecher de prendre parti pour venger leurs Alliés, si elle avoit eu lieu; Qu'ils les prioient en outre de leur indiquer les moiens, qu'il y auroit à prendre pour faire retirer des deux côtés les Troupes, qui étoient en garnison dans les Places frontieres, ou du moins de leur apprendre, s'ils avoient pouvoir de son Alteſſe de négocier cette affaire.

Lambert & *Saint Alban* repondirent aux Députés, *que l'assemblée leur avoit envoié, qu'ils n'étoient munis d'aucun pouvoir pour traiter dans cette occasion; mais qu'ils ne doutoient point, que si le Corps Helvétique envoioit une Ambassade à Turin, le Duc leur maître ne fit paroitre un grand penchant à la Paix, & que sa réponse ne fût satisfaisante.* On rapporta cette répartie des *Ambassadeurs de Savoie* à ceux de *Berne*, qui témoignerent en être contens, priant les Confédérés de vouloir continuer à emploier leurs bons offices dans cette rencontre en faveur de leur Ville. Ils ajouterent: *Qu'il étoit bien vrai, que le Duc de Savoie avoit renforcé ses garnisons sous prétexte des troubles de la France, & des courses des Soldats Espagnols; qu'ils y ajoûtoient foi en attendant que la suite leur en apprît la vraie*

raiſon. Mais que comme la découverte de la conſpiration de Lauſanne dénotoit clairement la cauſe de la marche & de l'approche des Troupes Savoïardes, il étoit à propos de faire en ſorte que les Traités fuſſent obſervés, à moins de quoi leur Etat ſeroit expoſé à un danger évident, la République ne pouvant pas long tems reſter dans cette ſituation inquiète quelque portée qu'elle fût à maintenir la Paix & la tranquillité publique.

Sur cette vive repréſentation, les Députés des Cantons, conclurent à envoier au *Duc de Savoie* les plaintes des *Bernois*, & à faire comprendre à ce Prince, combien il importoit à la *Suiſſe*, que cette affaire ſe finît amiablement; on le pria de retirer ſes Troupes, de diminuer ſes garniſons, & de s'en tenir au précis des Traités; l'on convint enfin d'exhorter les *Ambaſſadeurs* de *Savoie* & de *Berne* à emploier leur crédit auprès de leurs maîtres pour empêcher une guerre, & pour faire tout leur poſſible, affin de les porter à une bonne Paix; mais tout fut inutile.

Les ſages précautions, que les *Suiſſes* crurent avoir priſes pour éviter la guerre, n'y obvierent pas. Les choſes étoient trop brouillées en *Europe* pour laiſſer cette belliqueuſe Nation ſans occupation. On avoit interêt à l'emploier chez elle, & à empêcher qu'elle ne continuât à donner du ſecour au *Roi de France*. Celui que ce Monarque avoit refuſé au *Duc de Savoie* en 1582. pour ſe rendre maître

de

de *Genéve*, étoit une plaie encore saignante, & *Charles Emmanuel* ne pouvoit oublier ce refus. La mort du Duc & du Cardinal de *Guise*, faisoit prévoir aux plus éclairés; que ce double meurtre ne seroit pas le denier acte de la tragédie; mais qu'il auroit de terribles suites. Le Roi même commença de s'en appercevoir, lors qu'après la mort du premier étant allé trouver la Reine mere pour lui donner part de ce qui s'étoit passé, lui disant, *Madame, à cette heure je suis Roi*, elle lui demanda, s'il avoit pris ses mesures pour retenir *Paris* dans le devoir, & pour empêcher les soûlévemens par tout le Roiaume, & lui fit connoitre, autant par sa contenance que par ses paroles, qu'il n'en étoit pas où il pensoit. Il fut encore plus étonné, quand il vit que le *Légat Morosini*, qui ne s'étoit pas beaucoup émû de la mort du *Duc de Guise*, lui vint déclarer : *Qu'il avoit encouru l'excommunication majeure pour celle du Cardinal.* D'un autre côté les Ligueurs augmentant leur fureur, quand ils apprirent la mort de ce dernier, crierent, *que Henri III. n'avoit que les dehors de la Religion, & qu'il en étoit le plus cruel ennemi*, n'épargnant pas les termes de tiran, & d'hipocrite en parlant de lui.

Sixte V. se trouvoit offensé de la mort du *Cardinal* & s'opiniatrant à soutenir, que les Cardinaux étoient immediatement soûmis à la jurisdiction Pontificale, & qu'ils n'avoient

point d'autres juges ſur la terre que les Vicaires de JESUS-Chriſt, il ne demandoit pas mieux que de pouvoir venger cette mort, & de ſoûtenir ſon autorité prétenduë. *Philippe II. Roi d'Eſpagne* agiſſoit pour ſon interêt propre, & ſoutenoit la Ligue ſainte de tous ſes efforts, pour en tirer en ſuite le profit & les avantages qu'il devoit naturellement eſperer de la continuation des troubles que tant de Puiſſances avoient interêt de fomenter en *France*.

Ce furent là les raiſons qui porterent le *Duc de Savoie* à arrêter les *Suiſſes* chez eux, & à éluder les propoſitions, qu'ils lui avoient fait faire par ſes Ambaſſadeurs *de Lambert* & *Saint Alban*. Mais *Sanci* Ambaſſadeur en *Suiſſe* pour *Henri III.* trouva à ſon tour le moien d'occuper le *Duc de Savoie* par les *Suiſſes*, & de conduire en *France* pour le ſecours du Roi ſon maître dix mille hommes de cette Nation.

Cet habile Miniſtre, qui prévoioit que le Roi dans ces circonſtances fatales, ſeroit contraint de s'accommoder, ou avec les Ligueurs, ce qui paroiſſoit impoſſible, ou avec le *Roi de Navarre*, ce qui arriva, ou de ſe mettre dans un état à ne pas être accablé par tant d'ennemis tout à la fois, propoſa à *Henri III.* une Alliance offenſive contre le *Duc de Savoie* avec les villes de *Berne* & de *Genéve*, aſſûrant ſa Majeſté, *qu'il ne falloit pas douter que ces deux Républiques ne l'acceptaſſent avec joie*

dans

dans un tems où elles avoient tant de raiſons à faire répentir Charles Emmanuel de la conſpiration de Lauſanne. *Sanci* fit connoitre au Roi les avantages qui lui en réviendroient, en ce que par cette guerre il occuperoit les forces de la *Savoie* avec une partie de celles des *Eſpagnols*; & ſe vengeroit de la priſe du *Marquiſat de Saluces*; qu'au reſte l'occaſion ſe préſenteroit de conduire en *France* les *Suiſſes*, qu'on leveroit pour cette expedition. Il ajoûta; que ſi ſa Majeſté vouloit lui confier cette négotiation, il ſe flattoit d'allumer cette guerre ſans beaucoup de peine, & de lui amener avec la même facilité dix mille *Suiſſes* pour renforcer ſon armée.

Henri III. ſe laiſſa perſuader par la connoiſſance qu'il avoit de l'habilité de ſon Miniſtre, & par celle que *Sanci* avoit lui même de la diſpoſition du *Corps Helvétique*. Ainſi, *Nicolas de Harlai*, qui avoit plein pouvoir de négotier avec les *Suiſſes*, tint parole à ſon Roi, au rapport de *Lauffer* & de *Stetler*. Il mit non ſeulement les armes à la main aux *Bernois* & aux *Genevois* contre le *Duc de Savoie*, mais il conduiſit auſſi les dix mille *Suiſſes* à l'armée de *Henri III.* & de *Henri IV.*, qui étoit à *Conflans* près de *Pontoiſe*, lors que *Sanci* vint la joindre. Mais pour faire cette levée, *Sanci* engagea les bijoux de la couronne, & de là viennent les noms des gros diamans du Roi, le grand & le petit *Sanci*,

qui aujourdhui ſont offusqués par celui qu'on nomme le Régent que ce Prince achêta de *Pit* marchand Anglois pour deux millions, & cinq cens mille Livres.

L'armée Roiale ainſi renforcée, ſe vit en état de triompher bien-tôt de la Ligue en allant faire le ſiége de *Paris*, où le *Duc de Maienne* commandoit aiant ſous lui un Corps de *Suiſſes*, ſuivant le rapport d'un auteur fameux; c'eſt un Poete, qui parle de la maniere ſuivante dans le chant dixiéme de ſon *Henriade*

D'un ramas d'Etrangers la Ville étoit remplie;
Tigres que nos Aieux nourriſſoient dans leur ſein,
Plus cruels que la mort, & la guerre, & la faim.
Les uns, étoient venus des Campagnes Belgiques,
Les autres des Rochers & des monts Helvétiques;
Barbares, dont la guerre eſt l'unique métier,
Et qui vendent leur ſang à qui veut le païer.

Voici comment il prétend radoucir ce mot de Barbares. *Les Suiſſes*, dit-il, *qui étoient à Paris à la ſolde du Duc de Maienne, y commirent des excès affreux, au rapport de tous les Hiſtoriens du tems, dont il n'en nomme aucun.*

C'eſt

C'eſt ſur eux ſeuls que tombe ce mot de Barbares, & non ſur leur Nation pleine de bon ſens & de droiture, & l'une des plus reſpectables Nations du monde, puiqu'elle ne ſonge qu'à conſerver ſa liberté, & jamais à opprimer celle des autres.

On comprend où *Voltaire* a trouvé ces *Suiſſes* à la ſolde du *Duc de Maienne*, qui aiant à peine touché le bâton de commandement, avoit néanmoins eu le tems de négotier une levée en *Suiſſe*, par *de la Motte* un de ſes confidens. Et ce ſont ces *Suiſſes*, gens ſans aveu & échappés, qui s'étant mêlés avec les *Flamans* & les *Lorrains* auront formé ce Corps de Barbares, dont il parle. En ſecond lieu, *Mézerai* dit préciſément *qu'il y avoit huit mille Suiſſes dans l'armée du Roi Henri III*; & les dix mille que *Sanci* lui amena, étant joints avec ceux là font dix huit mille; Les quatre mille hommes que le *Duc de Lesdiguieres* leva dans le *Pais de Vaud*, furent défaits par *la Valette*, & les mêmes que *de la Motte* avoit conduits au ſervice du Duc aiant mis armes bas à la bataille de *Vitri* en 1590, ne pouvoient pas ſe trouver au ſiége de *Paris* en 1592, où la diſette avoit tellement affoibli & les habitans & les Soldats, qu'à peine pouvoient-ils porter leurs armes. Ceux qui avoient été à *Auneau* pour le ſervice du *Roi de Navarre* avoient péri en partie, les autres étoient revenus au Pais, ce ſont là les quatre levées, qui ſe firent dans le tems dont nous parlons; nos

Hiſtoriens n'en connoiſſent pas d'autres. En troiſiéme lieu les Cantons Proteſtans n'ont certainement point donné de monde à la Sainte Ligue: il n'y a pas du bon ſens à le croire. Les Cantons Catholiques ne ſe ſont jamais attâchés qu'au ſervice de la perſonne du Roi pendant les troubles qui ont agité la *France*; cela eſt de notoriété Hiſtorique. C'eſt ſur quoi *Voltaire* n'a pas aſſez réflechi, non plus qu'en nous traitant de Barbares, quoique de toute part la *France* nous ſerve de trontiére. Il eſt ſurprenant d'ailleurs qu'un eſprit ſupérieur qui fait l'honneur du Parnaſſe, ait recours à une Muſe ſi désobligeante pour chercher une Rime à Belgiques. Il a voulu reparer cette inſulte par le Chant, qu'il a fait ſur la bataille de *Fontenoy*; mais il n'y a pas réuſſi. Il a oſé attaquer dans ſes memoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Brandebourg; Partie premiere page 30. la memoire de *Louis XIII. Roi de France* & de *Joachim I.* un des Prédeceſſeurs de *Fréderic Roi de Pruſſe*, cela en face de ce Monarque. Comment auroit il donc choyé les Suiſſes? puisqu'il ne menage pas les Têtes couronnées. Surtout la maiſon d'*Autriche*, qu'il traitte miſerablement.

Ces expreſſions; *& qui vendent leur ſang à qui veut le paier* nous donnent occaſion de dire, que jamais Troupes Allemandes, Françoiſes ou Eſpagnoles n'ont ſervi de nos tems leurs Rois *gratis*: au lieu que les *Suiſſes* ſervent en *France* comme

Troupes

Troupes auxiliaires par un Traité d'Alliance, qui eſt réciproque du côté du Roi, & en *Hollande* de même ſuivant le Traité de l'étroite & perpétuelle union défenſive, article premier.

Pour révenir à *Niçolas de Harlai, Seigneur de Sanci*, cet Ambaſſadeur s'inſinua d'abord à *Genéve* auprès de ceux qui y étoient le plus accrédités. Il leur fit ſentir les infractions que le *Duc de Savoie* avoit faites au Traité de 1570, appellé *mode de vivre*, & le peu de cas que ce Prince faiſoit de la Confirmation que les Cantons en avoient fait en 1584. Que par ce concordat les *Genevois* devoient être francs de Péages dans toutes les terres *de Savoie*, que néanmoiens *Charles Emanuel* le leur faiſoit paier exactement aux Portes de leur ville. Qu'on génoit leur commerce, jusqu'à retenir leurs propres grains & à leur empêcher l'entrée de ceux qu'ils achetoient dans les pais étrangers, & qui paſſoient dans la *Savoie* pour *Genéve*. Que le Duc avoit des intelligences dangereuſes & ſuſpectes dans leur Ville, qui tendoient à opprimer leur liberté.

Sanci leur repréſenta encore la derniere révolution de *Lauſanne*, l'armement que ce Prince faiſoit en *Piémont*, les ſecours conſiderables qu'il attendoit d'*Eſpagne*, & enfin la marche de ſes propres Troupes vers les frontieres de leur Etat. Ce qui prouvoit des deſſeins aſſûrés d'une entrepriſe ſur le *Pais de Vaud* & ſur *Genéve*. Qu'ainſi le ſeul moien

pour les prévenir étoit de faire la guerre au *Duc de Savoie*, qu'il leur promettoit de la part de ſa Majeſté le Roi ſon maître. de leur doñer du monde, de leur paier les frais de la guerre, & de leur laiſſer ce qu'ils prendroient ſur lui.

Les opinions du Conſeil de *Geneve* furent partagées. Les uns diſoient : *Qu'Henri III. pouvoit mourir, & ſes Succeſſeurs oublier le plaiſir qu'on lui auroit fait. Que le Duc s'en ſouviendroit, & en marqueroit ſon reſſentiment dans l'occaſion, voiant bien qu'on ne prenoit les armes que pour venger la France de la priſe du Marquiſat de Saluces. Que les événemens dépendoient du caprice de la fortune, & que la République n'étoit pas en état de ſoutenir une longue guerre.*

Les autres repréſenterent *que d'obliger un grand Roi, c'étoit acquerir un vrai tréſor & un ſecours aſſûré pour le beſoin. Que le Duc faiſoit profeſſion ouverte d'être leur ennemi. Que les Egliſes de France en ſeroient mieux traitées à leur conſidération. Que le Prince Palatin & les Suiſſes fourniroient aſſés de monde & d'argent pour cette entrepriſe.* Cet avis fut ſuivi, & les *Genevois* en conſéquence commencerent à faire leurs diſpoſitions, & à lever des Troupes, dont ils donnerent le commandement à deux Gentils hommes François, ſavoir à *Jean de Chaumont, Seigneur de Quitri* Chevalier des ordres, de S. M. & à *Jean de Beauvoir, Seigneur de la Fin & de Beaujeu*, que le Roi avoit envoié à *Genéve*. Aprés que *Sanci* eut ainſi deter-

déterminé les *Genevois* à la guerre, il partit pour *Berne*, où il s'adreſſa à l'*Avoier de Mulleneu*, & eut quelques conférences prèliminaires avec ce Seigneur dans ſa Terre de *Witickhoffen*. Il parla enſuite à quelques autres membres diſtingués de l'Etat, & aprés leur avoir faits connoitre que la conſpiration de Lauſanne n'étoit qu'un prélude de la tragédie que *Charles Emmanuel* alloit joüer dans le *Pais de Vaud*, il ſe préſenta par devant les Deux cens le quinziéme de *Février*, & donna l'option à la République, ou de faire la guerre au *Duc de Savoie*, ou de la laiſſer faire au Roi. Qu'en ce dernier cas les *Bernois* fourniroient à ſa Majeſté les ſommes d'argent néceſſaires pour les levées convenables, ſous l'hipotéque des domaines Roiaux, & du Pais qu'on prendroit au *Duc de Savoie*, & ſous l'obligation d'en paier l'interêt juſqu'au renbourſement; qu'au reſte l'Etat joindroit quelques Troupes à celles de ſa Majeſté. Que ſi la République aimoit mieux faire ſeule la guerre, le Roi s'engageoit alors à donner autant de monde qu'il croiroit néceſſaire pour la faire avec ſuccès.

Les *Bernois* aſſemblés le vint-troiſiéme du même mois choiſirent le dernier parti. Ils connoiſſoient la néceſſité de s'oppoſer aux deſſeins du *Duc de Savoie*, qui n'attendoit que l'occaſion de les faire éclore, mais ils n'avoient pas envie de ſe charger ſeuls du fardeau de la guerre, puisque le *Roi de France* y étoit autant

tant intereſſé qu'eux. Ils comprenoient bien auſſi, que *Henri III.* n'étoit pas en état de la ſoutenir tout à la fois dans ſon Roiaume & au dehors ſans un ſecours conſidérable en monde & en argent, de ſorte que tout bien examiné ils jugerent plus à propos de donner au Roi la ſomme de cent mille écus, à condition, *que ſa Majeſté emploieroit les Troupes, qu'elle leveroit avec cet argent dans les contrées, où le Duc de Savoie pouvoit leur faire le plus de mal, & que ces Troupes ne marcheroient point pour aller faire la conquête du Marquiſat de Saluces, à moins, que celle des trois Balliages de Gex, de Ternier & de Thonon ne fût faite, & enſuite remiſe aux Bernois pour les dédommager de leurs frais. En ſecond lieu que ſa Majeſté ne feroit point de Paix avec le Duc de Savoie ſans leur conſentement, & enfin que les ſujets des prédits Balliages reſteroient inviolablement dans la Religion qu'ils profeſſoient.*

Sanci aiant réüſſi avec tant de bonheur dans ſa négotiation, penſa à lever des Troupes, & à ſe mettre en état de faire vigoureuſſement la guerre au *Duc de Savoie.* Il en demanda à *Berne*, qui fit d'abord difficulté de lui en accorder; mais dans une Diette qui fut convoquée à *Soleure*, il obtint trois Régimens des Cantons de *Berne*, de *Glaris*, de *Soleure*, & des *Griſons*; La République de *Valais* s'étant offerte de faire la guerre pour elle même, & d'enva-

d'envahir de nouveau le pais qui appartenoit au Duc au delà de la *Drance*.

Le Régiment de *Berne* étoit ſous les ordres de *Loüis d'Erlach*, qui en étoit Colonel. *Benoit d'Erlach*, *Imer de Diesbach*, *Jean Rodolphe Tillier*, *N Wichler* & *N. Schuler*, ces deux derniers de *Glaris* formoient le corps des Capitaines.

Celui de *Soleure* avoit pour ſon Colonel, *Laurent d'Arregger* ancien Avoier, ſes Capitaines étoient deux de *Vallier*, *Urs de Suri*, *Schwaller*, *Saler*, & *Joſe de Gréder*.

Le Règiment des *Griſons* étoit commandé par *Hartman de Hartmanis*, qui avoit ſous lui *Jean Rodolphe de Schawenſtein*, *André de Salis*, *Hartman de Salis*, *Jean Baſelgen*, *N Raget* avec un autre dont on ignore le nom. Ces trois Régimens au nombre de douze mille hommes eurent ordre de ſe trouver le quinziéme d'*Avril* aux environs de *Geneve*, lieu du rendez vous.

Après qu'on eut pris toutes ces meſures; le *Seigneur de Sanci* preſſa les *Genevois* de ſe mettre en Campagne. Il leur écrivit vivement à ce ſujet environ le quinze de *Mars*, leur donnant avis de la levée qu'il avoit obtenuë & du jour qu'elle devoit ſe rendre à *Genéve*. Il ajouta : *qu'il falloit prévenir un ennemi tout prêt à les ſurprendre, & marquer par une vigoureuſe attaque, qu'on n'offenſoit pas ſans riſque une République qui ſçavoit porter le fer & la déſolation*

dans

dans les pais d'un Prince, qui mépriſoit les Traités les plus ſacrés. Cette Lettre fit ſon effet. Les *Genevois* firent prendre les armes à tous ceux de leur Capitale, qui étoient en état de les porter. Ils firent venir trois Compagnies de *Neufchâtel* & une de *Zurich*; & comme l'argent eſt le nerf de la guerre, que le tréſor public ne pouvoit pas en fournir ſuffiſamment, & qu'on n'avoit pas lieu d'en eſperer des Puiſſances voiſines dans ces conjonctures critiques, le Magiſtrat eut recours à la bourſe de ſes Citoiens, qui ſe firent un plaiſir de contribuer de leur mieux au bien de la Patrie. Ceux, qui n'avoient pas de l'argent comptant, porterent leur vaiſſelle à la monnoie, & les Dames firent un ſacrifice de leurs pierreries. De ſorte que tous les préparatifs étant faits, on en donna avis à l'Ambaſſadeur en le priant de preſſer le ſecours affin de pouvoir commencer inceſſamment les opérations. Bientôt on apprit que tout étoit en mouvement dans la *Savoie*, que les milices avoient ordre de s'aſſembler à *Ripaille*, & que le Duc faiſant marcher ſes Troupes du *Piémont*, le *Chablaix* alloit dans peu de jours être inondé de gens de guerre.

Sur cette nouvelle on convoqua le conſeil, où l'on appella le *Marquis de Quitri* Officier d'un grand mérite, conſommé dans la connoiſſance de l'art militaire, & qui n'ignorant pas la lenteur ordinaire des Républiques, fut d'avis

d'avis qu'il falloit prevenir l'ennemi dans ſon pais, en éloignant la guerre de ſes propres murs, & en la portant ſur le champ dans la *Savoie*. Qu'au reſte on abandonneroit l'exécution du projet au Conſeil de guerre, & que l'on n'en avertiroit les Deux cens que quand tout ſeroit prêt. Il y eut quelques Conſeillers, qui ne jugeant pas à propos de rien précipiter, n'approuvoient pas qu'on entreprît la guerre ſur la ſimple parole de *Sanci*, ſans avoir obtenu de ce Miniſtre un Traité dans les formes, & tel qu'il l'avoit fait avec l'Etat de *Berne*. Ils conſentirent néanmoins à ce qu'on avoit réſolu, moiennant que les conquêtes que la République feroit dans le *Faucigni*, dans le *Genevois* & dans le *Balliage de Ternier*, fuſſent abandonnées en toute Souveraineté à la ville de *Genéve*, comme *Sanci* dans le commencement de ſa négotiation leur en avoit donné les aſſûrances. *Quitri* répondit, *qu'il n'y avoit rien de ſi juſte; que l'Ambaſſadeur étoit encore dans les mêmes ſentimens, & que devant arriver au premier jour, il ne manqueroit certainement pas de confirmer ſa parole par un acte autentique.*

Le premier d'*Avril* le Conſeil fut encore aſſemblé pour déliberer avec plus de maturité que jamais ſur cette entrepriſe, qu'il s'agiſſoit de conduire à ſa derniere perfection. Après avoir confirmé & approuvé le projet, & pris tous les arrangemens néceſſaires, on jugea à propos

propos de déclarer la guerre de la part du Roi, affin de lui donner plus de poids & plus de force. Ce fut alors seulement qu'on présenta le plan des opérations aux Seigneurs des Deux cens, qui l'approuverent unanimement, en ordonnant au Conseil privé & à celui de guerre d'en venir à l'exécution le plus promptement qu'il seroit possible.

Sur cet ordre, on consulta de quel côté l'on feroit irruption dans la *Savoie*. On pensa d'abord à aller droit à *Ripaille* & à se rendre maître de ce Bourg ; mais comme l'on apprit, qu'il y étoit arrivé un renfort de cinq cens Piémontois, on changea de sentiment en se déterminant à tomber dans le *Faucigni*, à nettoier les bords de l'*Arve*, & à se saisir des *Ponts de Trembiers* & de *Bonneville*, qu'on romproit pour couper le passage aux Troupes, qui venoient de la *Cité d'oste*. On résolut encore de surprendre l'*Ecluse* & de faire un retranchement à la tête du Pont d'Arve du côté de la *Savoie*, affin d'empêcher l'ennemi d'y prendre poste, ce qui étoit d'une grande conséquence pour les *Genevois*. Tel fut le Plan de la guerre que les *Genevois* commencerent le deuxiéme d'*Avril* 1589.

Le *Marquis de Quitri* sortit à l'entrée de la nuit de *Genéve*, avec six Compagnies d'infanterie & trois de Cavallerie. Il s'empara *d'emblée* du Château de *Monthoux*, de *Bonne*; de *Bonneville*, & rompit les ponts d'*Etrambieres* & de *Boringe*.

Boringe. Il ſe rendit enſuite devant le Château de *Saint Joire*, qui étoit fort par ſa ſituation, & regardé comme la clé du Balliage de *Chablaix*, à deſſein de s'en emparer non ſeulement pour l'importance de la Place, mais auſſi pour y trouver les papiers concernant l'entrepriſe ſur les Etats de *Berne* & de *Genéve*, dont le *Baron d'Harmance* Seigneur de ce Château étoit le principal moteur. On y trouva en effet ce qu'on y cherchoit, outre quantité d'armes & de munitions de guerre.

Quitri après avoir pillé le prieuré de *Contamine* avec des impietés inoüies, au récit de *Guichenon*, & aiant laiſſé des garniſons dans les Places dont il venoit de ſe ſaiſir, revint ſur ſes pas, ſans avoir perdu un ſeul homme, parceque le *Duc de Savoie* ne voiant aucun *Suiſſe* ni *Griſon* en campagne ne s'étoit point imaginé, que ceux de *Genéve* euſſent oſé faire une irruption dans ſes Etats. Mais l'allarme s'étant donnée dans le Pais, on fit avancer quantité de Troupes juſqu'à *Rumilli*, pour marcher où la néceſſité le requereroit.

Les *Genevois* animés par le ſuccés de cette heureuſe expedition, partirent encore le lendemain de leur retour pour aller aſſiéger *Gex*, & dés le matin ils en firent les approches. On parla de Capitulation ; elle n'eut pas lieu dabort. Mais les habitans, qui ne voioient aucune apparence de ſecours, ſe rendirent, & les *Genevois* prirent poſſeſſion de la Ville. Le

lendemain matin *Claude de Pobel Baron de Pierre* qui commandoit dans le Château ſe rendit à diſcrétion ; il fut fait priſonnier de guerre avec ſa garniſon & conduit à *Genéve.*

Les *Bernois* aiant appris la reddition de cette place écrivirent au *Marquis de Quitri* de la leur remettre ſuivant la convention qu'ils avoient faite avec le *Seigneur de Sanci.* Les *Genevois* n'y aiant apporté aucun obſtacle, les conditions du Traité furent accomplies. Cependant cet Ambaſſadeur étant enfin arrivé à *Genéve* parut par devant le conſeil de cette ville le dixiéme d'*Avril*, & dit : *Qu'aiant contribué à faire l'Alliance de protection en égard à Genéve en* 1570 ; *Il venoit préſentement de la part du Roi ſon maître pour leur en faire reſſentir les doux effets. Qu'il avoit dernierement traité avec quelques Cantons au ſujet de la guerre, que ſa Majeſté entreprenoit contre le Duc de Savoie pour ſe venger de la priſe du Marquiſat de Saluces, qu'ainſi il étoit tems auſſi de trouver les moiens néceſſaires pour prévenir les deſſeins que ce Prince pouvoit avoir conçus contre la ville de Genéve. Que le plus ſûr paroiſſoit être d'éloigner le Duc des frontieres, de pouſſer les conquêtes fort avant dans la Savoie, & d'y former une ſouveraineté pour la République, qui ôtât au Duc de Savoie l'eſperance de pouvoir déſormais lui nuire. Que le Roi ſon maître vouloit y contribuer en abandonnant aux Genevois une partie des conquêtes qu'il feroit ſur ce Prince. Qu'au cas que la ville de Genéve voulût*

avancer

avancer quelque argent pour les frais de cette guerre, le Roi le recevroit comme une avance, qu'il reſtitueroit dans la ſuite, ainſi qu'il l'avoit promis à l'Etat de Berne pour les cent mille écus qu'il en avoit reçus. Enfin que le Roi s'etoit en outre engagé de ceder à cet Etat les deux Balliages de Gex & de Chablaix pour l'indemniſer des frais qu'il auroit à ſoutenir pour les Troupes qu'il fourniroit en particulier contre Charles Emmanuel. De ſorte que ſi la République vénoit à conclure un Traité avec lui, il lui feroit des conditions, dont elle auroit lieu d'être ſatisfaite.

Sur ces propoſitions le Magiſtrat députa des membres du Conſeil pour entrer en négotiation avec l'Ambaſſadeur, & l'on convint des articles ſuivans. I. *En conſidération des pertes & dommages que la République a ſouffert par les hoſtilités que le Duc de Savoie a exercées contr'elle, & pour les bons ſervices qu'elle à rendus à la couronne de France, & qu'elle lui rend encore dans la préſente Guerre, le Seigneur de Sanci comme Plénipotentiaire de ſa Majeſté Henri III. Roi de France promet à la dite République de Genéve de lui abandonner en propriété les Balliages de Ternier & de Gaillard avec leurs appartenances; en ſecond lieu la haute juriſdiction ſur Saint Victor & les terres du Chapitre & ſur les mandemens de Curſille le vache & Chaumont. Troiſiémement, la Ville de Genéve aiant déja avancé cinquante cinq mille écus pour les frais de la préſente guerre, le Roi lui hipothéque pour ſon*

indemnité les Revenus du Faucigni avec la haute juridiction, dont elle joüira jusqu'à ce que ſa Majeſté l'ait rembourcée des dits 55000. écus & des autres ſommes qu'elle avancera dans la ſuite. Quatriémement que ces Terres tant hipothéquées que cédées à la ville de Genéve ſeront compriſes dans la Paix perpétuelle entre la France & le Corps Helvetique. Cinquiemement enfin qu'aucune Partie ne pourra faire la Paix avec le Duc de Savoie ſans le conſentement de l'autre, ni rien changer à l'exercice de la Religion dans les Pais qu'on prendra ſur ce Prince.

Pendant cette négotiation les Troupes Suiſſes arriverent inſenſiblement. *Sanci* avoit mené avec lui huit cens hommes; quelques Drapeaux de *Berne* les ſuivirent, & les *Bâlois* au nombre de ſix cens hommes joignirent au jour marqué. De ſorte que ſe trouvant en état d'entreprendre quelque choſe de conſidérable, on réſolut le ſiége du fort de *la Cluſe*, affin de couvrir par cette conquête le Pais de *Gex*. dont on venoit de ſe rendre maître. Ce Fort eſt coupé dans le mont *Jura*, au pied du quel coule le *Rhône* ſi ſerré entre le mont *Jura* à la droite & le mont *le Vache* à la gauche, que *la Cluſe* en eſt par là encore fortifiée d'avantage. Les *Genevois* avoient voulu ſurprendre ce Fort, mais ils furent obligés de ſe retirer. Le *Marquis de Quitri* croiant être plus heureux, y alla tenter la fortune, qui ne lui fut pas favorable non plus.

plus. *Jean Marie Caruffo* Gentilhomme Piémontois qui commandoit dans la *Cluſe* ſe défendit ſi vaillament, qu'il rendit inutiles tous ſes efforts auſſi bien que ceux de *Sanci*, qui en voulut entreprendre le ſiége dans les formes. Les *Bernois* & les *Genevois* comptant de l'emporter d'aſſaut, y allerent téte baiſſée, quoiqu'il n'y eût point encore de brêche conſidérable. Mais ils furent vigoureuſement repouſſés avec perte de leurs meilleurs Soldats. Le *Baron de Saint Lagier* y fut tué.

Après cette défaite, l'on tint Conſeil de Guerre au Camp de *Colonge*, où aiant appris que le *Marquis Galéas de Céve & Arcomas* avec leurs Régimens d'infanterie, & *Sonnas* avec quelques compagnies de Cavallerie venoient au ſecours de la *Cluſe*, il fut réſolu de ne pas s'opiniatrer à la priſe de cette Place, & d'en lever le ſiége pour aller au devant des Troupes de *Soleure* & des *Griſons*, qui étoient prêtes d'arriver à *Genéve*, affin de ſe déterminer de concert avec ceux qui les commandoient, ſur les opérations qu'on voudroit entreprendre. Ainſi l'armée ſe retira en bon ordre à *Genéve* & y ſejourna jusqu'à l'arrivée du ſecours; elle en partit enſuite forte de dix mille hommes pour aller faire le ſiége de *Thonon*.

Si les *Suiſſes* euſſent paſſé dans le *Genevois* ou en *Savoie*, ils euſſent trouvé peu de réſiſtance, parcequ'il n'y avoit presque point

de Troupes. Le Conſeil du Duc craignant que *Sanci* ne prît cette route conſeilla à ce Prince de ſe retirer à *Montmeillan*, mais *Charles Emmanuel* qui voioit bien de quelle conſéquence ſeroit une retraite de cette nature, & l'avantage qu'en pourroient retirer ſes ennemis, ſe rendit à *Rumilli* témoignant par là une fermeté qui encouragea la Nobleſſe de *Savoie*, & qui lui donna le tems de fortifier ſon armée de ſes propres Troupes & du ſecours de mille *Eſpagnols* cinq cens Chevaux-Legers, & d'une Compagnie d'hommes d'armes conduits par *Don Juan de la Cueva*, que le *Duc de Terreneuve*, Gouverneur de Milan, lui envoioit.

Sanci, comme on vient de le dire, entra dans le *Chablaix*, où il prit la ville de *Thonon*, & trois jours après le Château, dont *Alexandre de Bottillier*, *Seigneur de Dingié*, étoit Gouverneur. Il en ſortit avec quatre-vints Soldats l'épée & le poignard au côté; les arquebuſes ſur l'épaule, mêche éteinte, tambour ceſſant, & Enſeigne ploiée. Ce qui l'aiant fait ſoupconner ou de lâcheté ou d'intelligence avec les ennemis, il fut envoié priſonnier dans le Château de *Miolans*.

Le Gouverneur du Château de *Ripaille* ſe défendit mieux, & en ſoutint fort courageuſement le ſiége. Ce fort avoit un bon toſſé revêtu de brique à niveau avec des caſemattes, la muraille terraſſée par derriere, un bon

bon retranchement, & ſept tours avec leurs Tournons d'où les aſſiégés pouvoient faire en toute ſûreté un grand feu, & tuer tout ce qui ſe préſentoit. D'ailleurs le Commandant, nommé *Borgo Ferrero* comptoit ſur le ſecours que le Duc lui avoit promis. En effet il arriva le lendemain à deux lieües de *Thonon* mille cinq cens Lances, mille fantaſſins, & cinq cens Argoulets, commandés par le *Comte de Martinengue*, & *Sonnas*. Les Argoulets étoient une eſpéce de Chevaux-Légers de ce tems là, ſans cuiraſſe, armés de piſtolets & d'une carrabine, ce qui fit que depuis on les appella carabins. Les Gendarmes ou Lanciers étoient une autre eſpéce de Cavaliers armés de pied en cap avec la Lance & le piſtolet.

Amedée Bâtard de Savoie ſuivit le Comte, accompagné des principaux Seigneurs de la Cour. Le *Marquis de Quitri* ſur la nouvelle de ce ſecours, s'étant avancé jusqu'à *Creſt*, il y eût un petit combat, où les Savoiards eurent quelque avantage, mais aiant voulu forcer les retranchemens gardés par le Régiment de *Soleure*, il ſurvînt une grande pluie, qui fit ceſſer l'attaque, & obligea *Martinengue* de ſe retirer ſans pouvoir ſecourir la Place. Ce Comte y fut bleſſé de deux coups de mousquet, & le *Baron de la Perriere* fils du *Comte de Viri* y fut tué. *Ferrero* déſeſperant d'être ſecouru fit ſa capitulation fort honorable.

Il ſortit à cheval de *Ripaille* le premier de *Mai* avec *Compois* Gentilhomme de Savoie, les Capitaines *Sinalde* & *Bourg*, & ſept cens hommes. Les Suiſſes raſerent le Fort, brulerent deux Barques qui étoient au port de *Ripaille*, & le Village de *Conciſe*.

On doit attribuer à la valeur des Troupes de *Soleure* la priſe du Château de *Ripaille*, car la prétenduë pluie dont *Guichenon* couvre la retraite du *Comte de Martinengue* ne feroit pas honneur à ce Général.

Il n'y a pas de la lâcheté à être repouſſé par de vaillans Soldats qu'on attaque avec bravoure, mais il y en auroit de s'en aller ſous prétexte d'un orage, quelque horrible qu'il fût, quand on eſt une fois aux priſes. Les bleſſures que le Comte reçut, prouvent aſſes que ce ne fut pas la pluie qui chaſſa les Savoiards, mais la vigoureuſe réſiſtance de l'*Avoier* d'*Arregger*.

Laurent d'Arregger à cette époque n'étoit point *Avoier de Soleure*, comme le rapporte *Stetler* dans le ſecond Tome de ſa Cronologie page 3,7. où il l'appelle *alter Schultheis*, mais il étoit révétu de l'emploi de *Banneret*, ſuivant *Hafner*, dans ſon *Théatre Hiſtorique* page 56. Tome ſecond. Ainſi que *Laurent d'Arregger* n'étoit alors que *in proximâ potentiâ* pour le devenir, puiſqu'il faut à *Soleure* néceſſairement ſe trouver dans le grade de *Banneret*

pour

pour succéder à la dignité d'*Avoier*, lors qu'elle vient à vaquer.

La maison d'*Arregger* est fort ancienne dans la République, & fort distinguée non seulement par sa Noblesse, mais encore par les grands services qu'elle a rendus aux Rois Très Chrétien & Catholique en différentes guerres, où elle a fourni d'excellens Officiers. On trouve, suivant les mémoires qu'on m'a fournis *Urs d'Arregger* Capitaine sous *Louis XII.* sous *Henri III*, un autre du même nom, en faveur de qui ce Monarque écrivit à l'Etat de *Soleure* exagerant sa bravoure & celle de sa Troupe. *Jean Jacques* servit avec beaucoup de distinction sous *Louis XIII.*, son fils eut une Compagnie aux Gardes sous *Louis XIV.* *Pierre* un Regiment en *Espagne*, qui fut donné après sa mort au *Baron d'Arregger* son frére, aujourhui Conseiller d'Etat de Soleure, & son ainé est Brigadier dés armées de *Louis XV.* & a une compagnie dans le Regiment de ses Gardes Suisses. *Jean Baptiste Martin* fut tué au Siége de *Négrepont* à la tête de son Regiment au service de la Republique de *Vénise.*

Les familles de *Byso*, de *Wagner*, de *Schwaller*, de *Grimm*, de *Gibelin*, de *Degenscher*, & de *Brunner*, que j'ai oubliée dans mon premier Tome, ne sont pas dans un moindre éclat à *Soleure.* Elles y ont possedé & y possedent encore les premieres Dignités de la République, & les grands hommes

qu'elles ont donnés ſont autant de preuves de cette vertu Helvétique qui les diſtingue ſi fort dans leur Patrie.

Après cette conquête, il fut queſtion d'une nouvelle opération. Dans le Conſeil de guerre les uns vouloient aller s'emparer de *la Roche* & de *la Bonneville*; les autres étoient du ſentiment qu'on retournât devant la *Cluſe*. La premiere entrepriſe parut difficile, parceque les paſſages étroits étoient gardés par les Troupes du Duc, qui avoit eu le tems de s'en ſaiſir, & qu'ainſi il auroit fallu donner autant de combats qu'il y auroit eu d'endroits à forcer. Les *Bernois* auroient mieux aimé qu'on eût pris la *Cluſe* qui étoit à leur bienſéance, & qui auroit couvert leur Pais. D'ailleurs on n'étoit pas content des François, dont la cavallerie n'arrivoit point; tandis que l'ennemi en aiant quantité, l'infanterie Suiſſe ſe voioit trop expoſſée dans la plaine; de plus les Troupes qui paſſoient les Alpes à force pour venir au ſecours du *Duc de Savoie*, & les grands préparatifs qu'on faiſoit à *Chambéri* mirent les Capitaines des Cantons de très-mauvaiſe humeur.

Sanci, qui n'en étoit pas fâché, profita de cette occaſion, pour les amener au point qu'il avoit deſiré, affin de ſatisfaire à la promeſſe quil avoit faite à *Henri III.* ce Miniſtre découvrit alors ſon véritable deſſein, en diſant aux Colonels & aux Capitaines, *que tout ce*

qu'il

qu'il avoit fait jusqu'à préſent n'avoit été que dans la vûë de procurer du monde au Roi ſon maître qui dans ces circonſtances en avoit un extrême beſoin. Que le treſor Roial étant épuiſé par la durée des guerres civiles, il avoit été obligé d'avoir recours à ſes Alliés, & de chercher auprès d'eux de l'argent & des Troupes pour être en état de faire tête à la Ligue. Il leur repreſenta qu'il n'y avoit dans la caiſſe militaire que pour la ſolde d'un mois, après le quel il n'y auroit plus d'argent pour paier les Troupes. Que comme il falloit trouver chaque mois cent-cinquante mille florins d'Empire pour la paie de l'armée, on ne ſcavoit où les prendre; d'où il étoit aiſé de conclure que ſi la paie venoit une fois à manquer, les Troupes ſe diſſiperoient inſenſiblement, & que l'armée ſe réduiroit à rien. Qu'ainſi dans cette ſituation il leur propoſoit d'aller au ſecours du Roi, qui non ſeulement les recevroit avec plaiſir, mais qui les récompenſeroit ſuivant leur mérite dés que ſa Majeſté auroit réduit ſes ennemis par le moien de leur aſſiſtance; qu'enfin le Roi pour entretenir la guerre contre la Savoie envoieroit toute la cavalerie néceſſaire d'abord qu'elle ſeroit remplacée par les Troupes Suiſſes.

Le plus grand nombre des Capitaines qui n'étoient point *Bernois* ne prenoient part à cette guerre, qu'autant que leur devoir d'Officiers l'exigeoit d'eux. Ainſi ils comprirent aiſément qu'ils feroient mieux de ſuivre les avis de *Sanei* que de continuer la guerre contre

tre la *Savoie*, puisque les conquêtes qu'on vouloit faire, étoient actuellement faites. La difficulté étoit d'avoir le consentement des deux Républiques de *Berne* & de *Genéve*, sans quoi *Sanci* ne pouvoit pas conduire les Troupes en *France*. De sorte qu'il fallut, que ce Ministre fît un voiage à *Berne*, où sa proposition, fut agréée avec cette réserve, *qu'il attendroit de les faire partir jusqu'à ce que cette infanterie fût remplacée par une nouvelle, que les Bernois envoieroient pour conserver les conquêtes qu'on avoit faites en Faucigni, dans le Pais de Gex & en Chablais.* La grande raison qui porta l'Etat de *Berne* à consentir à la demande de *Sanci*, fut la bonne intelligence qui régnoit entre les deux Rois de *France* & de *Navarre*, qui avoient fait une Tréve pour un an, la déclaration en aiant été enregistrée au Parlement le 29. *Avril.*

Quelque tems auparavant le *Roi de Navarre* avoit fait publier un manifeste daté de *Saumur* le 8. d'*Avril*, dans lequel il protestoit, *qu'il tenoit pour ennemis tous ceux qui avoient conspiré contre Henri III. leur Souverain légitime, & qui mépriſant toutes les loix divines & humaines, faisoient de la France un théatre de cruautés, mettoient tout à feu & à sang, chassoient du Sanctuaire de la justice les Parlemens du Roiaume; & trainoient honteusement en prison ceux qui en étoient les principaux Membres.*

Après

Après donc que les *Bernois* eurent donné leur consentement au départ des Troupes, & qu'ils eurent envoié trois mille hommes pour la défense des deux Balliages conquis, l'armée décampa, repassa par *Genéve*, & tira au nombre de plus de dix mille hommes vers *Neufchâtel* pour entrer dans la *Franche Comté*. Les trois Compagnies de Cavallerie & celles d'infanterie de *Genéve* avec cinq Drapeaux du Régiment d'*Erlach* demeurerent dans cette ville, sous les ordres de leur Colonel *Loüis d'Erlach*.

Sanci partit au mois de *Juin* avec *Quitri*, *Beaujeu*, & *Villeneuve*. laissant ordre à l'*Avoier* d'*Arregger*, qui commandoit l'armée, de prendre le chemin de *Neufchâtel* & de *Montbéliard* & de l'attendre au rendés-vous. *Sanci* de son côté passa à *Bâle* pour faire avancer la cavalerie, dont *Haraucourt* s'étoit chargé, & donna commission à *Thich de Schomberg* de lever mille hommes de pied & douze cens chevaux.

Le *Duc de Nemours* Gouverneur de Lion, qui crut, que *Sanci* prendroit par le *Comté de Bourgogne*, y envoia des Troupes pour le surprendre dans le passage, mais il passa d'un autre côté, joignit l'armée du Roi avec les *Suisses*, comme on l'a dit, à *Conflans* prés de *Pontoise*. Le Roi passa le *Pont de Poissi* le 25. *Juillet*, & le lendemain matin aiant fait la revûë de ses Troupes accompagné du *Roi de Navarre*,

Navarre, & du *Duc de Montpenſier*, il décampa le jour même & ſe rendit à *Saint Cloud*, Bourg ſitué ſur la *Seine* avec un pont de pierre, dont il s'empara le 29. du même mois,

Il vint enſuite inveſtir le Fauxbourg de *Saint Honoré*, & le quartier du *Louvre* vers la riviere, pendant que le *Roi de Navarre* s'étendit de l'autre côté, depuis le Fauxbourg de *Saint Marceau* jusqu'à celui de *Saint Germain*. Le *Duc de Maienne* qui étoit dans *Paris* avoit pourvu à la défenſe de la Place; en faiſant faire des tranchées & élever des retranchemens dans tous les poſtes importans Il étoit ſécondé par le peuple, qui témoignoit une grande ardeur; car les ſollicitations des *Ducheſſes de Nemours*, *de Montpenſier* & *de Guiſe*, les diſcours véhémens des Prédicateurs, mais encore plus l'exemple des Prêtres & des moines, qui avoient eux mêmes pris les armes, & qui faiſoient les fonctions de Soldats, avoient fait une ſi grande impreſſion ſur leurs eſprits, que tous étoient dans la réſolution de faire la plus vigoureuſe réſiſtance; mais l'action déteſtable de *Jacques Clément*, *Dominiquain*, ſuſpendit tous les mouvemens, & fit prendre une nouvelle face aux affaires.

Ce Religieux né dans le village de *Sorbonne* prés de *Sens*, avoit pris l'Habit, & fait profeſſion dans le monaſtére des *Dominiquains* de cette ville. Il avoit alors environ vint deux ans, & étoit ignorant, d'un eſprit foible, & peu

peu réglé dans ſes mœurs, Excité, ou par les déclamations furieuſes des Prédicateurs, qu'il entendoit tous les jours traiter le Roi de Tiran, à qui il étoit permis d'ôter la vie, ou par les perſuaſions particuliéres de quelques Théologiens, ou conduit par quelque intrigue ſecrette, il prit la réſolution de tuer ſon Roi. Il s'étoit pluſieurs fois vanté en préſence de ſes confreres, que le tiran ne mourroit jamais que de ſa main. Aiant donc appris que le Roi aſſiégeoit *Paris*, il alla conſulter un Religieux de ſon ordre, ſur l'inſpiration qu'il prétendoit lui être venuë de commettre ce crime, & lui demanda ſon avis. Ce Religieux aiant communiqué la penſée de *Clément* au Prieur, qui s'appelloit *Edme de Bourgoin* tous deux lui dirent, *qu'il devoit examiner par quel eſprit il étoit pouſſé à cette action, qu'il s'agiſſoit de prier, de jeûner, & de s'adreſſer à Dieu, affin qu'il l'éclairât.* *Clément* aiant pratiqué ces conſeils, vint leur dire : *qu'il ſe ſentoit plus inſpiré que jamais.* On ajoute, que la *Ducheſſe de Montpenſier* l'y engagea en l'aſſûrant, *que s'il échappoit, le Pape ne manqueroit pas de le faire Cardinal, & que s'il périſſoit dans cette action, il ſeroit mis au rang des ſaints, pour avoir délivré le Roiaume du perſécuteur de la Foi.*

Ce Religieux confirmé dans ſon deſſein par ces exhortations, & n'aiant plus aucun ſcrupule, ſe diſpoſa à l'exécuter. Il obtint un paſſeport

paſſeport du *Comte de Brienne*, beaufrere du *Duc d'Epernon*, alors priſonnier au *Louvre*, ſous prétexte qu'il avoit un ſecret d'importance à découvrir à ſa Majeſté. Avec un tel ſauf conduit, il partit pour *Saint Cloud* le 31. de *Juillet*, après avoir communiqué ſon deſſein à ſes confreres, & avoir pris congé d'eux. Quelques Soldats l'aiant arrêté, le conduiſirent à *Jaques de la Gueſle*, Procureur général, qui étoit alors à *Saint Cloud*, & qui après avoir vû ſon ſauf conduit, & avoir ſçu de lui, *qu'il ne pouvoit dire qu'au Roi ſeul ce qu'il prétendoit découvrir*, lui promit de lui faire avoir audiance le lendemain matin; la *Gueſle* le retint chez lui où il le fit ſouper & coucher. L'on remarqua depuis, qu'il s'étoit ſervi à table du même coûteau dont il tua le Roi, & qu'il dormit toute la nuit d'un profond ſommeil. Que ce fût brutalité, ou force de courage, ou aſſûrance de la prétenduë gloire du martire, on ne vit jamais un homme ſi intrépide que ce méchant moine. Il ſoupa gaiement avec les gens de *la Gueſle*, ſans paroître émû de toutes les queſtions qu'ils lui firent.

Le lendemain à ſept heures du matin, il fut conduit chez le Roi par le même Procureur général, qui en avoit déja averti ſa Majeſté. Mais comme ce Prince n'étoit pas encore levé, *la Gueſle* fit arrêter le moine à la porte, & lui demanda les lettres qu'il avoit

du

du premier Président, outre son passeport du *Comte de Brienne* Le Roi lut ces lettres, & ne doutant point qu'elles ne fussent de ce Magistrat, il ordonna qu'on fît entrer ce Religieux, pour apprendre ce qu'il avoit à lui dire.

Clément introduit chez le Roi, lui dit: *qu'il venoit de la part du premier Président, & des autres fidèles serviteurs que sa Majesté avoit dans Paris, pour lui apprendre des choses de la derniere conséquence, qui concernoient son service; mais qu'il ne pouvoit les dire qu'à lui seul.* *La Guesle*, qui étoit présent à côté du Roi, prit la parole pour engager le moine à parler haut, & pria sa Majesté de ne point s'approcher de si près.

Bellegarde, Grand Ecuier, étoit aussi dans la Chambre, & le Roi aiant fait passer ce Religieux d'un autre côté, pour entendre mieux ce qu'il avoit à lui dire, *la Guesle* & *Bellegarde* se retirerent; mais dans le moment ils entendirent ce Prince s'écrier. *Ah! Malheureux que t'avois je fait pour m'assassiner ainsi?* Ils virent son sang couler du bas ventre, où ce malheureux avoit enfoncé son couteau si avant, qu'il l'avoit laissé dans la plaie. Le Roi le retira lui même, & en donna un coup de la pointe au sourcil gauche du meurtrier. *La Guesle* poussa *Clément* avec la garde de son épée dans la ruelle du lit, & à peine y fut-il que *Montpezat*, *Lagnac*, & le *Marquis de Mirepoix*, qui étoient dans l'antichambre,

peu maîtres d'un premier mouvement, saisirent le moine & le percerent de mille coups, quoique *la Guesle* leur criât de ne pas le tuer. Son corps fut ensuite trainé sur la claie, tiré à quatre chevaux & brulé.

Quoique la blessure d'*Henri III* fût considérable, & que le couteau eut pénétré fort avant, cependant les medecins ne jugerent pas d'abord sa plaie mortelle. Sa Majesté manda les Sécrétaires d'Etat dans le moment même, & fit écrire aux Gouverneurs des Provinces & aux Princes Alliés, pour les informer de l'accident qui lui étoit arrivé, & les encourager dans l'espérance, qu'il seroit bientôt guéri, & en état de monter à cheval. Il fit dire la même chose aux Généraux & aux Officiers de son armée, & manda le *Roi de Navarre*, pour lui confier le soin de l'armée. Le Roi avoit été blessé le matin du premier *d'Août*; mais sur le soir ils sentit que sa plaie lui causoit de vives douleurs, & une fiévre violente survint, ce qui fit changer de langage aux médecins & aux chirurgiens, qui apres avoir sondé la plaie, jugerent que les intestins étoient percés, & que ce Prince n'avoit que trés-peu de tems à vivre. Le Roi sentant ses forces s'affoiblir, se disposa à la mort, & appella *de Boulogne*, son Chapelain, auquel il se confessa. Mais avant que de recevoir l'absolution, le confesseur lui aiant dit : *que le Pape avoit publié un monitoire contre lui. &*

que

que l'état auquel il se trouvoit, demandoit qu'il se soumît au jugement de sa Sainteté. Je suis, répondit le Prince *sans hésiter je suis, le premier fils de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, & je veux mourir tel. Je promets devant Dieu & devant tout le monde que mon desir n'est autre que de contenter sa Sainteté, en tout ce qu'elle peut desirer de moi.* Sur cet aveu, le Confesseur lui donna l'absolution, & le même soir il reçut le saint viatique, & le Sacrement de l'extrême onction. Il vécut jusqu'au lendemain deuxiéme d'*Août*.

Comme il sentoit ses forces diminuer considérablement, il commanda qu'on ouvrît les portes, & qu'on laissât entrer tous les Seigneurs, qui témoignoient par leurs larmes combien la perte qu'ils alloient faire leur étoit sensible. Le *Comte d'Auvergne* & le *Duc d'Epernon* étoient à la ruelle de son lit. Le Roi s'adressant à eux & aux autres, qui étoient présens, leur dit à tous *qu'il n'étoit pas fâché de mourir mais de laisser son Roiaume dans le trouble, & tous les gens de bien dans l'affliction. Qu'au reste il défendoit, qu'on vengeât sa mort, aiant appris dès son enfance dans l'école de JESUS-CHRIST à pardonner les offenses*; puis se tournant vers le Roi de Navarre, il ajoûta. *Que si néanmoins la coutûme de tuer les Rois s'introduisoit une fois dans le Roiaume, il ne devoit point être en sûreté de sa personne.* Il exhorta ensuite toute la Noblesse à le reconnoitre pour

Roi, disant *que la couronne lui appartenoit de droit, & qu'il ne falloit point s'arrêter à la difference de Religion, puisque le Roi de Navarre étant d'un cœur Noble, plein de droiture & de sincérité, il ne tarderoit pas de rentrer dans le sein de l'Eglise, & que le Pape mieux informé le recevroit en grace, pour ne pas concourir par un refus à la ruine entiére du Roiaume.* Après ces paroles, il embrassa tendrement ce Prince, qui fondoit en larmes, sans pouvoir prononcer aucune parole, & lui dit *assûrez vous, mon cher beaufrere, que vous ne serés jamais Roi de France, si vous ne vous faites Catholique, & si vous ne vous soumettés à l'Eglise*, ce qu'aiant dit, il récita le simbole de la foi, recommanda son esprit au Seigneur, & mourut sur les deux heures après midi, en récitant le psaume 50, après avoir régné quinze ans & deux mois, & avoir vécu trente-neuf ans moins un mois & dix huit jours. Comme il n'avoit point d'enfans de *Loüise de Lorraine*, qu'il avoit épousé le 15. de *Février* 1575, la couronne passa dans la famille des *Bourbons* comme les plus proches heritiers. Ce fut ainsi que finit la branche des *Valois*, qui avoit regné en *France* cent-soixante & un ans depuis *Philippe VI*, surnommé *Philippe de Valois*.

Le départ de l'armée *Suisse* mit les *Genevois* dans de grands embarras parceque se voiant dabord chargés par là du poid de la guerre, & manquant d'argent, de vivres, & de munitions

tions, il ne leur reſtoit presque aucune reſſource. Le *Duc de Savoie* de ſon côté, voulant profiter de l'abſence de ces Troupes, vint à la tête d'une belle armée chercher ſa revanche. Le *Baron d'Hermance* commença par le *Faucigni*, & prit le *Château de Boëge*; où il n'y avoit que dix huit Soldats, qui ſe retirerent à *Bonne*. Celui de *Saint Joire*, qu'il prit auſſi, n'en avoit que trente avec un ſergent, qui n'y fit pas ſon devoir.

Le Duc outre les Troupes qu'il avoit tirées de *Piémont*, & celles que le *Gouverneur de Milan* lui avoit envoiées, reçut encore mille fantaſſins, que le *Duc de Nemours* fit marcher à ſon ſecours, mille Bourguignons qu' *Antoine de la Baume Comte de Montrevel* avoit levés, & deux mille hommes que *Claude de Chalant Seigneur de Vilarſé Gouverneur du Duché d'Aoſte* lui amena Ainſi l'armée de S A. étoit de douze mille hommes d'infanterie, & deux mille cinq cens chevaux. On prit quatorze pieces d'artillerie du *Chateau de Montmeillan*.

Avec une ſi belle armée il ſemble que le Duc devoit recouvrer tout le pais qu'il avoit perdu, & ſe rendre maître de celui de *Vaud* en obligeant les *Genevois* à reconnoitre ſon ancienne domination. Ce Prince à la tête de ſes Troupes partit de *Rumilli*, paſſa à *Anneci* & à *Cruſilles* & le premier de *Juin* il fit ſommer le *Château* de *Ternier* de ſe rendre. Mais le

commandant aiant refuſé de le faire, on amena du canon qui l'obligea à capituler. Le Duc en punition de cette témérité fit pendre ſoixante hommes de ſa garniſon. De là l'armée attaqua le fort que les *Genevois* avoient fait à la tête du *pont d'Arve*; mais il fut reçut avec tant de bravoure par ceux qui le défendoient, qu'il fut contraint de ſe retirer avec perte de beaucoup de monde. *D'Andelot Baron de Preſſia Gentilhomme de* Breſſe y fut fait-priſonnier & conduit à *Genéve.*

Le lendemain cinquiéme de *Juin* trois mille Savoiards s'étant avancés dans la plaine de *Vuates* furent attaqués par cinq cens Arquebuſiers Genevois, qui venoient à la découverte. Le combat dura pendant quatre heures, & fut fatal pour le Duc. Deux cens des ſiens y périrent, avec pluſieurs Capitaines de diſtinctions, entre les quels fut le *Comte de Sulenove* meſtre de Camp général de ſon armée. Il avoit juré, qu'il entreroit ce jour là dans le Fort, ce qui lui arriva y aiant été apporté mort, de même qu'un autre Comte Eſpagnol.

Les affaires du Duc n'alloient pas mieux en *Faucigni.* Le Capitaine Genevois qui y commandoit harceloit ſes Troupes d'une façon à ne leur donner aucun repos. Les *Bernois* d'un autre côté, quoiqu'ils n'euſſent pas grande envie de continuer la guerre, & qu'ils euſſent ſouhaité ardemment, que le Duc les eût laiſſé dans la tranquille poſſeſſion des deux

Ballia-

Balliages qu'ils avoient conquis ſur lui, voiant *Charles Emmanuel* lui même en Campagne à la tête d'une forte armée, crurent qu'il falloit le forcer à la Paix en ſe préſentant de bonne grace, ou l'obliger à ſe retirer en allant à lui avec des forces capables de l'y contraindre.

L'*Avoier de Vateville* vint donc avec quarante Enſeignes, qui jointes aux trois mille hommes que *Loüis d'Erlach* commandoit, firent une armée ſi reſpectable que le Duc comprit qu'il pouvoit bien haſarder ſans déshonneur quelques propoſitions de Paix du côté de *Berne*, pour ſe mettre en état de pourſuivre ſes deſſeins contre les *Genevois*. Il envoia à ce ſujet d'*Auvilli* à *Berne* avec ordre de repréſenter à cette République, *qu'il ſeroit fâché d'en venir avec elle à une rupture entiére, qu'il ne deſiroit pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec l'Etat. Que le Duc ſçavoit parfaitement que Sanci avoit fait naître ces conjonctures en faveur du Roi ſon maître; mais qu'il étoit encore tems d'y apporter reméde pour peu que la République fût diſpoſée à écouter ſes véritables interêts, & à ſouffrir que celles de Zurich & de Fribourg interviſſent par une prompte médiation.*

Les *Bernois* gouterent cette repréſentation du Miniſtre de Savoie, & ils envoierent ſur le champ à *Zurich* pour informer ce Canton des diſpoſitions pacifiques du Duc; les *Zuriquois* députerent de leur côté deux membres

de leur Conſeil, qui paſſant par *Soleure* rapporterent aux *Bernois* : *Que l'Ambaſſadeur du Roi leur avoit paru dans les mêmes ſentimens ; mais qu'il apprehendoit qu'il n'en fût pas de même à Fribourg, où il ſembloit qu'on n'avoit pas ſi bonne opinion des inſinuations d'Auvilli* En effet les *Fribourgeois* répondirent aux Députés de *Zurich* : *que la choſe méritoit bien un ſérieux examen ; & que pour y parvenir, il étoit néceſſaire de convoquer tout le Corps de la République pour deliberer ſur l'importance de la matiere.* De ſorte que les *Bernois* remarquant que le Duc ne cherchoit qu'à les amuſer, ſe déterminerent à envoier *l'Avoier de Vateville* à la tête de dix mille hommes pour en avoir raiſon.

Charles Emmanuel ne laiſſa pas que d'aller mettre le ſiége devant *Bonne*, qu'il preſſa vivement, & malgré la forte garniſon, il s'en rendit maitre après avoir battu cette place de deux cens coups de canon. Trois Compagnies d'infanterie, qui la défendoient, en ſortirent par capitulation épées & vie ſauves. Mais la Cavalerie ennemie l'environna au ſortir, & la tailla toute en piece contre la foi du Traité. On conſeilla en ſuite au Duc de profiter de ſa victoire & de chaſſer les *Bernois* des Balliages qu'ils lui avoient pris. Mais il ne voulut par y conſentir, aimant mieux à cauſe de la mort d'*Henri III*, dont il venoit de recevoir la nouvelle, faire une Tréve avec eux, afin de pouvoir conduire ſon armée dans la

Provence

Provence ſur la quelle il formoit de grandes prétentions.

Charles Emmanuel avant que de ſe rendre à *Chambéri* pour y recevoir le *Cardinal Caëtan* Légat du Pape que ſa Sainteté envoioit en *France*, voulut ſe mettre en ſûreté du coté de *Genéve*. Il fit batir un Fort à *Verſoi*, qu'il nomma le *Fort de Saint Maurice*, & fit dreſſer une batterie au bord du Lac ſur une eſpéce de Terraſſe qu'il fit élever pour empêcher les Barques de ſortir de la ville. Il y laiſſa pour Gouverneur le B*aron de la Serra* & ſe replia enſuite avec ſon armée du côté du *Piémont*.

Les *Genevois*, qui vouloient profiter de ſon abſence, aſſemblerent un corps de Troupes d'environ douze cens hommes tant cavalerie qu'infanterie ſous la conduite de *Lurbigni*. Ils partirent à dix heures du ſoir pour aller ſurprendre le *Fort de Saint Maurice*, & y arriverent vers les deux heures après minuit. La Cavalerie garda les avenuës, & l'infanterie s'étant partagée en différens pelottons; les uns allerent attacher le pétard à la *Porte de Copet*; les autres poſerent les échelles, & dix ſept volontaires conduits par un paiſan paſſerent entre le Lac & le Bourg & entrerent dans la place par un endroit qu'on avoit negligé de garder. Ils ſe ſaiſirent d'abord de la ſentinelle, qu'ils égorgerent & aiant marché au corps de garde ils tomberent avec tant de vigueur ſur ceux qui y étoient que, ne

leur aiant pas donné le tems de se reconnoitre, ils en coucherent une partie sur le carreau. Le bruit des combattans éveilla la garnison; quelques officiers accoururent, mais aiant été tués, le *Baron de la Serra* rassembla ce qu'il put de Soldats, & fit une vigoureuse mais inutile défense. Sur le champ ils se vit attaqué de tous côtés. La *porte de Copet* aiant été forcée, & l'escalade aiant réüssi, il n'eut que le tems de se retirer avec précipitation dans le Château avec deux cens hommes en aiant laissé passé trois cens morts dans les ruës de *Versoi*. Il brula beaucoup de poudre pendant deux jours, & le troisiéme il en sortit par Capitulation caisse sur le dos, mèche éteinte & Drapeaux ploiés. Déshonneur que nos anciens Suisses faisoient à ceux qui comme le *Baron de la Serra* se vantoient de détruire une Nation qui subsiste encore.

L'épuisement de plusieurs Provinces du Roiaume, désolées par les guerres intestines, avoit causé une grande foibleſſe, & une telle confusion dans les revenus du Roi, qu'à peine pouvoit-on paier la solde ordinaire des Troupes; on avoit mis il y avoit long tems en oubli; tout ce qui s'appelloit solde de bataille, & pensions stipulées. Depuis plus de quatre ans les Cantons n'aiant oüi parler de rien, & ne pouvant se refuser aux plaintes qui leur venoient de toutes parts, il fut résolu dans la Diette tenuë à *Baden*, d'envoier

voier à ce ſujet une Ambaſſade au Roi. Elle étoit compoſée de *Balthaſar Irmi de Bâle*, *de Jean de Heid de Fribourg*, & de *Jean Jacques de Staal de Soleure*. Le Roi donna aux trois Ambaſſadeurs une audiance gratieuſe, mais qui ne put encore être ſuivie d'aucun effet. Il les aſſûra, que ces retardemens étant les ſuites forcées d'une longue guerre civile & ruineuſe à l'Etat ſes premiers ſoins ſe porteroient à ſatisfaire pour tout le paſſé, d'abord que le calme ſeroit rendu au Roiaume. C'eſt à quoi ſe termina la ſollicitation des Cantons, & l'année 1589. en *Suiſſe*.

Le mort de *Henri III.* cauſa une épouvan- 1590
table révolution en *France*. Selon les loix fondamentales du Roiaume, *Henri IV. Roi de Navarre*, en qualité de premier Prince du ſang (quoiqu'il ne fût parent du feu Roi que du dix à l'onziéme dégré) & de chef de la famille Roiale, étoit le légitime héritier & Succeſſeur, mais comme il étoit Huguenot, perſonne d'entre les Catholiques ne vouloit le reconnoitre pour ſon Seigneur, & quoiqu'il y en eût quelques uns prêts à ſe declarer pour lui, il n'oſerent ou ne purent même le faire pour certaines conſidérations d'honneur & d'interêt. Le temperament que l'on trouva en cette occaſion, fut que la milice lui prêteroit le ſerment de fidélité, à condition que dans ſix mois il ſe fît inſtruire des points de la Foi Catholique; qu'en attendant il défendît

l'exercice

l'exercice de la nouvelle Religion ; qu'il n'admît point aux charges & aux emplois ceux qui la profeſſoient, & qu'il permît à la Nobleſſe de députer vers le Pape, pour lui faire entendre, & agréer les raiſons qui l'engageoient à demeurer à ſon ſervice. Il conſentit facilement à tous ces points à l'exception du ſecond ; au lieu duquel il promit de rétablir par tout l'exercice de la Religion Catholique, & de remettre les Eccleſiaſtiques en poſſeſſion de leurs biens.

Le *Duc de Maienne* & le reſte de la Ligue qui ſe voioient alors en ſûreté à *Paris*, pendant que le courage des Troupes étoient abatu à la campagne, & que le peuple n'étoit pas bien d'accord, ne voulurent point attendre cette déclaration, & appellerent le frère du Pere de *Henri*, le vieux *Cardinal de Bourbon*, qu'ils proclamerent Roi ſous le nom de *Charles X.* en créant le *Duc de Maienne* ſon Lieutenant. Le Duc avoit ſoutenu jusques là la réputation d'un grand Capitaine ; mais il la perdit bien-tôt, parce qu'il manquoit d'activité, qui en eſt une des principales parties.

En effet il étoit lent à ſe reſoudre, encore plus lent à executer, negligeant à pourſuivre ſes avantages, peſant de corps, grand dormeur & grand mangeur. *Henri IV*, au contraire étoit affable, & familier, prompt, actif, & vigilant, ne ſe tenant pas ſi long tems au lit que le Duc ſe tenoient à table.

Par

Par le moien du prétendu *Charles X.* il ſe forma un ſchisme dans le Roiaume. On voioit bien que le vieux *Cardinal de Bourbon*, qui étoit au pouvoir & entre les mains de ſon neveu, & dont on ne devoit pas attendre de poſtérité; qui mourut même dès l'année 1590, n'avoit été déclaré Roi que pour la ſimple forme; d'où il arriva que pluſieurs briguerent cette qualité. Le *Duc de Maienne* etoit, à la vérité, le plus puiſſant, & ſon pere avoit déja fait publier que la *Maiſon de Lorraine* deſcendant de *Charles Magne*, avoit été depoüillée de la couronne par l'ambition & la tirannie de *Hugue Capet*, d'où le *Duc de Maienne* inféroit, que la couronne de France lui appartenoit. Mais il n'oſoit pas le déclarer ouvertement là deſſus; de peur que tout ce qu'il avoit fait jusques-là étant regardé comme l'effet de la Politique, & non du véritable zéle pour la Religion, il ne fût abandonné de tous les ſiens.

Après lui, celui qui aſpiroit à cette couronne etoit le *Prince de Lorraine*, mais il avoit peu de partiſans. Le *Roi d'Eſpagne*, qui par ſon argent, & par ſes Soldats ſoutenoit la Ligue, étoit bienaiſe de voir que l'affaire de la ſucceſſion fût long-tems controverſée, dans l'éſpérance que les forces de la *France*, pourroient s'affoiblir par ce moien; & quand on voulut procédér à l'élection; il déclara qu'il ne prétendoit pas que ce fût ni le

Duc

Duc de Maienne, ni aucun Seigneur qui eût du crédit, & propoſa auſſi-tôt *Ernest Archiduc d'Autriche*. Mais les François ne voulant pas entendre parler d'un Prince étranger, il nomma *Charles Duc de Guiſe*, fils du frére du *Duc de Maienne*, auquel il promettoit de donner en ce cas en mariage *Iſabelle Claire Eugenie* ſa fille, dont la mere avoit été fille de *Henri II.*; mais cela n'eut pas du goût du *Duc de Maienne*, qui aimoit mieux que perſonne de ſa famille ne fût Roi, que de ne l'être pas lui même. Ils s'en trouva d'autres qui étoient d'avis d'introduire dans l'Etat un Gouvernement démocratique; & ceux-là ne ſçavoient ce qu'ils ſouhaitoient.

Pendant que l'on tenoit des conférences au ſujet de la Succeſſion, tantôt avec le Roi d'Eſpagne, tantôt avec le Nonce du Pape, & que d'un autre côté l'on ne pouvoit s'entendre les uns avec les autres, la Ligue fit quelque perte, & reçut quelque échec à la Campagne, entr'autres on vit échoüer l'entrepriſe du *Chevalier d'Aumale* ſur la ville de *Saint Denis*, où ce Seigneur fut tué. La lenteur naturelle du *Duc de Maienne*, ne contribua pas peu à tous ces avantages; car au moment qu'il penſoit tenir *Henri* dans ſes filets proche de *Dieppe*, il le laiſſa échaper, & leva honteuſement le ſiége de la Place.

Quant aux deux partis, celui de la Ligue étoit certainement le plus grand; car il avoit

tous

tous les peuples, presque toutes les grandes villes, la meilleure partie de l'ordre Ecclésiastique, le secours de l'Espagne, l'aveu de Rome, tous les Princes Catholiques à l'exception de la République de Vénise & du Duc de Florence.

Henri avoit tous les Princes Protestans, presque toute la Noblesse, les Officiers de la vieille cour, le Corps des Suisses attaché à la personne du Roi, & les Huguenôts avec leurs vieilles Troupes endurcies à toutes sortes d'épreuves, & prêtes à tout risquer pour faire un Roi de leur Religion. Avec tout cela il ne restoit à *Henri IV.* que trois mille hommes d'infanterie Françoise, deux Régimens Suisses, sçavoir *Arregger* & *Galati* & douze cens chevaux. Avec cette petite armée il descendit en *Normandie* le long de la *Seine.*

Le *Blanc-Rolet*, Gouverneur du Pont de Larche, fut le premier qui se déclara en sa faveur, étant venu audevant de lui pour lui apporter les clés de sa place. *Errat de Chates* lui envoia la même assûrance pour *Dieppe*, & *Gaspard de Pelet la Verune* pour la ville & le Château de *Caën.* Ces heureux succés l'engagerent à entreprendre le siége de *Roüen*; *Brissac* étoit dedans avec douze cens chevaux; & néanmoins comme le peuple commençoit à s'ébranler, ne s'assûrant pas trop sur la conduite ni sur sa valeur, le *Duc de Maienne*

jugea

jugeà néceſſaire d'y aller lui même. Il avoit pres de quatre mille chevaux, & quinze mille hommes d'infanterie. Le Roi ne croioit pas que cette armée pût être ſi ôt prête, ni qu'elle dût marcher de ce côté là. Quand il ſçut qu'elle venoit, il décampa de devant *Rouën*, & alla prendre la ville d'*Eu*; mais *Henri* fut bien étonné lors qu'on lui vint dire, que le Duc avoit paſſé la *Seine* à *Vernon*.

Il vit bien, qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre, en attendant qu'il eût rappellé la Nobleſſe & ſes amis, que de ſe retirer ſous le canon de *Dieppe*. Et peut-être n'en auroit-il pas eu le tems, ſi l'armée de la Ligue n'eût pas été retardée par l'abſence du *Duc de Maienne* qui étoit allé à *Beins en Hainaut* pour conférer avec le *Duc de Parme*. A ſon retour il ſe propoſa de reſſerrer le Roi dans ce coin-là, & pour cet effet il reprit toutes les petites places d'alentour, & crut ſi bien tenir *Henri IV*, qu'il écrivit même en *Eſpagne*, qu'il tenoit le *Béarnois* enfermé dans un lieu, d'où il ne pouvoit lui échapper à moins que de ſauter dans la mer. Le Roi lui même qui ne ſe croioit pas en ſûreté, delibera, s'il ne devoit pas s'embarquer pour ſe ſauver en *Angleterre*. La pluralité l'eût emporté de ce côté-là, ſi les remontrances du *Maréchal de Biron* n'euſſent fait rejetter ce lâche conſeil.

Henri

Henri ſe poſta donc à *Arques*. Bourg avec un Château ſitué ſur une éminence à une lieuë & demie de *Dieppe* dans le pais de *Caux*, entre les deux cotteaux qui renferment la vallée où coule la petite riviere de *Bethune*; le Duc campa ſur le cotteau à main gauche, & attaqua le *Fauxbourg du Polet*, mais aiant été repouſſé il reſta tranquille pendant trois jours ſans rien entreprendre.

Dans la diſpoſition que le Roi avoit faite de ſes Troupes, outre pluſieurs Compagnies Suiſſes détachées, auxquelles il avoit fait prendre poſte au haut des retranchemens qu'il s'agiſſoit de ſoûtenir, ſous les ordres du *Maréchal de Biron*, il avoit placé dans le milieu le Régiment de *Soleure* commandé par *Laurent d'Arregger*, pendant que celui de *Glaris* conduit par le *Colonel Galati* avoit ordre de défendre l'artillerie contre laquelle on préſumoit, que le *Duc de Maienne* porteroit toutes ſes forces, parceque c'étoit de là qu'il devoit s'attendre à être le plus maltraité.

La choſe ne manqua pas d'arriver comme le Roi l'avoit prévûë: Pendant qu'un Corps de Lands Knechts ſoutenu des Gendarmes du Duc chercha à entamer le centre, où ſe trouvoit l'*Avoier d'Arregger*, on vit fondre tout à coup le *Comte d'Egmont* à la tête des Espagnols & des Troupes Valonnes, ſur *Galati*, qui ſoûtenoit l'artillerie. Le Roi voiant tourner de ce coté-là tout le fort de l'attaque,

y accourut en diligence à la tête de l'élite de ſa cavalerie. De plus loin qu'il pût ſe faire entendre de *Galati*. *Je viens moi même*, lui dit-il, *mon Compere, ou mourir ou acquerir de l'honneur avec vous dans cette journée.* Ces paroles prononcées par un Grand Roi, & adreſſées à un officier plein de valeur, raſſûrerent la bonne contenance d'une Troupe ſecondée par tout ce qu'il y avoit de plus brave dans l'armée du Roi. Le *Comte d'Egmont* fut repouſſé avec perte te cinq cens hommes, & le *Duc de Maienne* demeura encore deux jours en repos, enſuite il décampa, & aiant fait une marche de ſept ou huit lieuës, il ſe replia tout d'un coup ſur le *Fauxbourg du Polet*, & commença à le battre de dix pieces de Canon, mais c'étoit de fort loin & fort lentement. Le dixiéme jour il leva entierement le ſiége & ſe retira bien avant dans la *Picardie*.

Dès l'entrée du Printems 1590, on revit les armées en campagne de part & d'autre. Le Roi avoit réduit presque toutes les places de la *Normandie* comme *Alençon*, *Argentan*, *Domfront*, *Liſieux* & autres. Il apprit que le Duc de ſon côté, piqué ſenſiblement des reproches des *Pariſiens*, qui trouvoient très. mauvais, qu'il tînt ſes Troupes aux environs de leur ville ſans rien faire, étoit allé attaquer *Meulan*, petite ville du Gouvernement de l'*Isle de France* à huit ou neuf lieuës de *Paris*; *Henri IV.* y courut avec une partie de ſes Troupes

Troupes, jetta du ſecours dans le Fort, & au bout de quelques jours il y arriva avec toute ſon armée, dans laquelle il avoit alors quatre Régimens Suiſſes les deux *Griſons* aiant joint.

Le *Duc de Maienne* étoit commodément dans la ville, tandis que le Roi étoit trés-incommodé par les grands froids en raſe campagne. Ce Prince pour en déloger ſon ennemi réſolut d'attaquer *Poiſſi*, qui n'eſt qu'à une lieuë de *Meulan*. Il prit d'abord la ville par eſcalade, & ſe mit enſuite à battre le pont. Le Duc accourut au bruit du Canon, & le Roi aiant réüſſi dans ſon deſſein alla mettre le ſiége devant *Dreux*. Le Duc aiant été renforcé par quinze cens Lances des ſordonnances des *Pais-Bas*, & cinq cens arquebuſiers à cheval que le *Duc de Parme* lui donna, marcha au ſecours de *Dreux*, & paſſa la riviere de *Seine* à *Mantes*. *Henri IV.* en aiant eu avis leva le ſiége, & vint ſe poſter à *Nonancour*. Le ſoir qu'il y arriva, ſon Conſeil réſolut de donner Bataille, quoique ſon armée fût d'un tiers plus foible que celle de la Ligue. Ce n'étoit pas ce que deſiroit le *Duc de Maienne*; il vouloit jetter du ſecours dans *Dreux*, comme il le pouvoit aiſément toutes les avenuës étant libres. Mais le Roi aiant decampé de *Nonancour* pour s'aprocher des bords de la riviere *d'Eure* vers *Yvri*, afin que ſi les ennemis entreprenoient de la paſſer, il pût les combattre

ſéparés, le Duc s'imagina qu'il ſe retiroit. Le *Comte d'Egmont* preſſa *Maienne* de ſuivre le Roi & de l'attaquer. Il ſe laiſſa aller. Il paſſa la riviere & ſe trouva engagé au combat ſi non malgré lui, au moins très-mal à propos.

Le Roi retournant ſur ſes pas en voiant l'ennemi paſſer l'*Eure*, vint au devant de lui en fiére contenance. Le lendemain matin quatorzieme de *Mars* les deux armées ſe rangerent en bataille vis à vis d'*Yvri*, dans la grande plaine qui eſt au milieu d'une Péninſule que forment les rivieres *d'Eure* & *d'Iton*, & celle *d'Eure* qui les reçoit toutes les deux. En moins d'une demie heure l'armée de la Ligue fut entierement défaite, les Escadrons des Lanciers rompus, le *Comte d'Egmont* tué, avec un jeune Prince de la *Maiſon de Brauns-wic* & la *Chatégneraie*. De la part du Roi les *Comtes de Clermont* & *d'Entragues*, & *Thierri de Schomberg* reſterent ſur la place. Toute l'armée de la Ligue avoit plié, à l'exception d'un gros bataillon compoſé de Suiſſes Catholiques, que le *Corps Helvétique* regarda toûjours comme gens ſans aveu, & qui aiant pris parti dans les Troupes du *Duc de Maienne* avoit formé entr'eux une milice reglée & rangée ſous des Drapeaux. Mais lors qu'ils virent qu'on alloit rompre leurs bataillons à coups de Canon, ils baiſſerent les piques & rendirent leurs Drapeaux. Ils les reçurent

auſſi-

auſſi-tôt de la généroſité du Roi, qui deſirant obliger toute la Nation, écrivit une lettre gracieuſe aux Cantons.

Les affaires de la Ligue tomberent en décadence depuis cette défaite, quelque effort qu'elle fît d'un côté par le ſecours conſidérable qui lui amena le *Duc de Parme*, pendant que le Pape employant les armes ſpirituelles fulmina des cenſures contre tous ceux qui reconnoitroient *Henri IV.* pour Roi : Les Troupes étrangeres s'affoiblirent en partie d'elles-mêmes par les maladies, & en partie par les différens échecs qu'elles reçurent, & ſur-tout dans l'entrepriſe ſur les villes de *Houdan*, & de *Mantes*, où les *Suiſſes* que le Roi avoit établis pour la défenſe de ces Places, les repouſſerent avec tant de ſuccès, qu'elles perdirent toute eſpérance d'y entrer jamais; à l'égard des tentatives de *Rome*, la fermeté des Parlemens; & des autres Tribunaux du Roiaume, les rendirent vaines, en ramenant les Eſprits aux véritables principes du Gouvernement.

D'un autre côté, le *Comte de la Roche* aiant ſurpris *Barcelonette*, fut la cauſe que le *Duc de Savoie* partit en diligence de *Chambéri* pour aller au ſecours du *Piémont*, laiſſant pour commander en ſon abſence en deça des Monts *Amedée de Savoie Marquis de Saint Rambert*. Les *Genevois* en même tems ſe mirent en campagne ſous la conduite de *Coſſai Lurbigni*, prirent le château de la *Bâtie*. *Belregard* dans

le Pais de *Gex*, & enſuite celui de *Gex*. *Amedée* envoia au ſecours *Joüachim de Rie Marquis de Treffort* avec quelques Compagnies Eſpagnoles & la Nobleſſe de *Breſſe*, mais étant arrivé trop tard, il fit la faute de ſe retirer. Les *Genevois* profiterent de ſa retraite. Ils prirent le Château de *Pierre*, dont *Arſines* étoit Gouverneur, le brulerent, & bâtirent un Fort ſur le détroit du *Rhône* vis-à-vis de la petite *Cluſe*, qu'ils avoient priſe. Ils aſſiégerent enſuite le Fort de la *Cluſe*, qui ne pouvant être ſecouru à tems par *Centono Meſtre de Camp* d'infanterie Eſpagnole, le Capitaine *Jean Loüis*, qui en étoit Gouverneur fut obligé de ſe rendre n'aiant plus que trente hommes. tout le reſte de ſa garniſon aiant été tué par la vigoureuſe defenſe qu'il avoit faite.

Amedée ne pouvant digerer la priſe de la *Cluſe*, partit de *Chambéri* avec deux pieces de canon qu'il tira du fort de *Sainte Catherine*; & vint mettre le ſiége devant cette Place, que *Jean Loüis* venoit de laiſſer prendre. Il s'étoit ſaiſi de quelques poſtes avantageux ſur la montagne voiſine, & en avoit chaſſé le Capitaine d'*Esgaillon*, qui les défendit aſſez mal. *Lurbigni* vit bien, qu'il n'étoit pas en état de conſerver le Fort contre l'armée de *Savoie*, & au milieu du pais ennemi ſans eſpérance de ſecours; Il jugea qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre que de l'abandonner après en avoir fait ſauter une partie des fortifications.

Ambroiſi

Ambroiſi Bindi Gentil homme Italien en prit poſſeſſion après ſon départ, & en fut déclaré Commandant. *Amedée* paſſa enſuite dans le paisde *Gex*, où il fit de cruels dégats, & cette maniere de faire la guerre continua pendant toute l'année 1590. avec différens ſuccès tantôt à l'avantage des uns tantôt à l'avantage des autres, jusqu'à l'arrivée *de Sanci* ſur la fin de *Décembre*.

Les Cantons Proteſtans, qui avoient fortement inſiſté ſur les moiens de rétablir la Paix entre la *Savoie* & *Genéve*, procurerent une Diette qui fut convoquée à *Saint Maurice* en *Chablaix* le 28 de *Juin*. Du côté de *Charles Emmanuel* y furent envoiés *Charles Veilliet, premier Preſident du Sénat de Savoie, George de Mouri, Comte de Montréal, Jean François Chabod, Seigneur de la Gragoniere, & Gouverneur de Montmélian, & Jérôme Lambert.* De *Genéve, Michel Roſet, & Pierre Chevalier*, nouveau & ancien Sindié, avec *Claude Galatin Chancelier.* De Berne, *Abraham de Graffenried, Jean Rodolphe Sager, Vincent Dachselhoffer, & Jerôme d'Erlach du petit Conſeil*, avec *Albert Manuel, & Jean Rodolphe Wurſtenberger du Grand Conſeil* De *Zurich, Jean Henri Schmid*, & Barthelemi *Grosman.* De Bâle, *Jacques Oberried*, & *Hipolite de Collibus*, & de *Schaffhauſen, Jean Conrad Meier*, & *George Mäder.*

Dans ce Congrès les Plenipotentiaires dreſſerent le plan de pacification qui ſuit, *Que*

le Duc de Savoie renonceroit à toutes ſes prétentions ſur Genéve pour lui & ſes Succeſſeurs ; & que la République demeureroit dans la liberté d'une ville d'Empire, ſans pouvoir reconnoitre aucune autre domination, ni faire aucune Alliance ſans l'aveu & le conſentement des villes de Zurich, de Berne, de Bâle & de Schaffhauſen. En ſecond lieu ; *que les deux parties belligérentes reſteroient des deux côtés chacune dans la tranquille poſſeſſion des pais qu'elles occupoient alors, ſans pouvoir ſe moleſter pour les frais & dommages cauſés par la guerre ; & que les priſonniers ſeroient mis en liberté de part & d'autre.* Troiſiémement, *que le commerce entre les deux ſouverainetés ſeroit rétabli comme auparavant ; qu'il ſeroit dreſſé une maniere de vivre entre les ſujets reſpectifs, pour être exactement ſuivie & obſervée ; que le Duc ne bâtiroit aucun Fort à deux milles d'allemagne aux environs de Genéve, ni ne conſtruiroit aucunes Barques ou Galéres, dont on pût ſe ſervir pour incommoder cette ville, & enfin que toutes les nouvelles garniſons des places ou des endroits où le Duc n'avoit pas coutûme d'en mettre ſeroient rappellées.*

Ce Plan ne fut pas du gout de la Cour de *Turin*, parceque ce ſiſtéme réduiſoit le Duc à renoncer pour toûjours à la Souveraineté d'une ville, que ſes Ancêtres avoient poſſedée. Ainſi les Députés partirent de *Saint Maurice* ſans aucune eſpérance de pouvoir réüſſir dans leurs bons deſſeins.

Néan-

Néanmoins, *Nicolas de Vateville, Seigneur de Chateauvillain*, qui n'avoit point oublié ſa Patrie, quoiqu'il en fût ſorti, propoſa une nouvelle conférence à ce ſujet à *Pontarlier*; c'eſt ce qui donna occaſion d'aſſembler une Diette à *Arau* entre les quatre villes Proteſtantes; *Nicolas Brulard, Seigneur de Silleri, Ambaſſadeur ordinaire du Roi de France, & Michel Roſet, Sindic de Genéve* s'y rencontrerent. Le premier fit des offres obligeantes de la part du Roi ſon Maître en aſſûrant les quatre Cantons, que ce Prince outre quinze mille écus qu'il fourniroit par mois pour l'entretien de l'armée qui agiroit contre la Savoie, envoieroit encore un Général pour la commander. *Roſet* de ſon côté demandoit un ſecours de ſix mille hommes affin de pouvoir tenir tête à *Amedée de Savoie* qui reſſerroit extrêmement la ville de *Genéve*; mais comme les Députés de *Bâle*. & de *Schaffhauſen* n'avoient pas un pouvoir abſolu d'accorder un ſecours effectif, la Diette ſe ſépara encore ſans avoir rien conclu en faveur de *Genéve*.

Il n'en arriva pas autrement dans celle que l'on convoqua à *Berne* le ſeptiéme d'*Août*; le *Marquis de Silleri* y fit les mêmes offres, & le *Sindic Roſet* le mêmes plaintes; mais pendant qu'on étoit aſſemblé, l'on apprit que les Troupes de Savoie s'étant retirées, *Genéve* & le *Pais de Vaud* n'avoient plus rien à craindre; les Députés de *Glaris*. de *Bâle*, & de *Schaff-*

hauſen ne voulurent prendre aucun parti avant que d'avoir fait à leurs Souverains une rélation exacte de tout ce qui s'étoit paſſé.

On ne fut pas plus heureux à la conférence de *Pontarlier*, où *Lambert*, & *Charles de Rochette* furent préſens de la part du *Duc de Savoie*; *Jérome d'Erlach* & *Jean Rodolphe Wurſtenberger* y aſſiſterent au nom de l'Etat de *Berne*. On s'y donna mutuellement les plus grandes marques d'amitié ſuivant l'uſage des Plenipotentiaires, qui déguiſent les ſentimens de leurs maîtres ſous des déhors, qui ne rendent pas les négotiations moins difficiles. Le Duc prétendoit non-ſeulement que la ville de *Berne* abandonnât celle de *Genéve*, & qu'elle la privât de ſa protection, mais ce Prince demanda pour lui même des avantages, qu'on prit unanimement des deux côtés *ad Referendum*, & qui laiſſerent aux deux Nations le même fiel, & la même amertume qui leur avoient mis les armes à la main.

Les Ducs de *Virtemberg* & de *Montbéliard*, *Loüis* & *Frédéric* firent quelques inſtances auprès de la *République de Berne* au ſujet du *Comté de Valangin*, ſur lequel ce dernier avoit acheté les prétentions des *Comtes d'Acci* & *de Tourniel*, & qu'il avoit revendu au *Duc Louis*. On convoqua une conférence entre les Cantons de *Berne*, de *Lucerne*, de *Fribourg*; & de *Soleure*, qui trouverent à propos pour des raiſons eſſentielles de remettre cette affaire à un tems plus commode.

Les

Le troubles de *France* étoient bien éloignés d'être appaiſés. Le commencement de l'année 1591. fut mémorable par deux entrepriſes qui ne réüſſirent l'une & l'autre, ni en faveur du Roi, ni en faveur de la Ligue. La premiere fut celle du *Chevalier d'Aumale* ſur la ville de *Saint Denis*, où ce Seigneur fut tué, non ſans ſoupçon de l'avoir été par ſes propres gens. C'étoit la nuit du deuxiéme au troiſieme de *Janvier*. 1591

La ſeconde fut ſur *Paris*, le vintiéme du même mois. Soixante Capitaines des plus déterminés, déguiſés en paiſans conduiſant des chevaux chargés de farine, avoient ordre de ſe ſaiſir de la porte *Saint Honoré*. Les politiques qui avoient reçu ordre de s'y trouver, devoient ſe joindre à eux. Cinq cens Cuiraſſiers & deux cens Arquebuſiers cachés dans le Fauxbourg étoient chargés d'y accourir, & auroient encore été ſoûtenus par douze cens hommes; les *Suiſſes* de leur côté ſe tenoient prets à marcher avec pluſieurs chariots chargés de pontons, d'écheles, & de claies, pour eſcalader dans divers endroits. Le Roi en même tems étoit dans le Fauxbourg à la tête de ſes Troupes pour donner ſes ordres. Mais comme la porte *Saint Honoré* ſe trouva barricadée & terraſſée, il jugea bien que ſon entrepriſe étoit éventée, & ſe retira.

Silleri demanda auſſi au commencement de cette année, la levée d'un Régiment Suiſſe,

Suiſſe, qui lui fut accordé ſous la conduite d' *Imbert de Diesbach* de *Berne*. Ce fut ce même *Imbert de Diesbach*, qui ſe battit contre un Seigneur Eſpagnol, qui avoit mal parlé des Cavaliers de la Cour de *France*. *Imbert* fut bleſſé à la main tandis que de ſon côté il fendit la tête du *Comte de Toledo* ſon ennemi avec ſon espadon. Cette épée pend encore aujourdhui à côté de ſon portrait dans la chambre de la maiſon de la ſubſtitution à *Morat*. *Henri IV*, qui avoit honnoré ce combat de ſa préſence avec toute ſa Cour, fit préſent au vainqueur d'une chaine d'or peſant douze cens Loüis, en récompence de ſa valeur.

Le *Régiment de Diesbach* fut d'abord emploié en *Savoie*. Il vint à *Genéve*, où étoit *Sanci*, & y trouva trois Compagnies de Cavalerie Albanoiſe, commandées par *Pauſanias Brachiaduro*, par les *Comtes Mutio & Leonard Porto Vicentius*, & par *Nicolas Naſio Florentin*. *Sanci* avec ces Troupes & avec celles de la République & trois cens chevaux avec quinze cens hommes d'infanterie, que *Quitri & Anglure-Autricourt* avoient amené par ordre du Roi, fit d'abord attaquer *Boringe*. Les Eſpagnols, & les Savoiards qui étoient à *la Roche*, vinrent au ſecours, commandés par *Chriſtophe de Guevara* Colonel général de la Cavalerie Eſpagnole; mais étant tombés dans une embuscade que *Sanci* leur dreſſa par les

Albanois,

Albanois, ils furent défaits, & *Guevara* y perdit la vie. *Boringe* ſe rendit enſuite.

Verſoi qu'*Amedée de Savoie* avoit repris ſur les *Genevois* fut aſſiégé aprés la reddition de *Boringe*. *Compois* qui en étoit Gouverneur fit la défenſe qu'on pouvoit attendre d'un bon officier & d'un homme de guerre. Mais le grand feu des aſſiégans, & la vivacité de leur attaque l'obligea enfin à capituler *Quitri* après la priſe de *Verſoi*, alla mettre le ſiége devant *Evian*, où commandoit *Bonvilars*, qui n'aiant pas pû conſerver la ville, ſe retira dans le Château. Il ſe rendit par capitulation après avoir fait une belle défenſe.

Le Pais fut enſuite ſaccagé, & l'on tint Conſeil de guerre pour ſçavoir, ſi l'on iroit faire le ſiége de *Bonne*, mais on apprit dans ces entrefaites que l'armée du Duc avoit été renforcée, & qu'il étoit arrivé à la *Roche* ſix mille fantaſſins, quatre cens Dragons, & cinq cens Lanciers.

Olivarés vieux Capitaine, qui commandoit les Eſpagnols, étoit d'avis, qu'il ne falloit point faire de mouvement, mais qu'il étoit à propos d'attendre le parti que prendroit *Sanci*, affin de le combattre à ſon désavantage, ne doutant pas que la diſette des vivres ne l'obligeât dans peu ou à ſe retirer, ou à avancer dans la *Savoie*, & qu'alors ſa défaite devenoit inévitable. *Amedée* goutoit ce ſentiment. Mais *Sonnas*, le *Marquis de Treffort*, & le

Comte

Comte de Châteauneuf, qui n'avoient pas l'expérience d'*Olivarés* préſumant que l'armée combinée s'étoit retirée en partie dans *Genève*, furent du ſentiment qu'on marchât ſans perdre du tems droit aux ennemis qui reſtoient. Ils ajouterent, qu'on ne pouvoit pas aſſés ſe hâter de châtier les François; qu'au reſte il y auroit peu d'honneur pour eux de les charger dans leur retraite. Que le Camp de *Quitri* étoit rempli de butin que les Soldats voudroient conſerver non pas en le défendant, mais en le ſauvant dans la ville. Que d'ailleurs leur propres Troupes étant mal paiées, il étoit à craindre qu'elles ne ſe débandaſſent, ſi l'on attendoit trop long tems à livrer la Bataille aux François. Cet avis fut ſuivi, & l'attaque réſoluë.

Sanci averti du deſſein des ennemis, retira les garniſons de *Polinge* & de *Viſeri*, où l'on mit le feu, & ce Général envoia enſuite reconnoitre l'armée de *Savoie*. Quelques priſonniers qu'on fit en apprirent la force & la ſituation; ainſi il ne jugea pas que la ſienne fût en état de ſoutenir l'attaque avec avantage. Il réſolut donc de décamper, & de choiſir une poſition avantageuſe qui pût ſuppléer à la ſupériorité de ſes ennemis; mais pour ne pas témoigner de la crainte, & n'en point inſpirer à ſes Troupes par un mouvement précipité, il reſta dans ſon camp pendant toute la journée. Le lendemain il décampa en ſe repliant

ſur

ſur *Anemaſſe*, & *Ville-Lagrand* mettant la riviere de *Menoge* entre les deux armées, & empêchant par-là *Amedée* de venir ſe poſter au bord de cette riviere entre *Genéve* & lui.

Amedée ſe voiant ainſi prévenu, tandis que *Sanci* étoit à l'abri de toutes ſurpriſes, il paſſa l'*Arve* & vint camper à la *Bergue*, occupant *Lucinge* & d'autres villages dont il couvrit ſa droite, & ſa gauche. Environ midi *Sanci* fit un mouvement, & gagna la hauteur de la plaine de *Monthoux*; où il ne crut pas qu'*Amedée* oſât l'attaquer, quoique ſon armée fût de beaucoup ſupérieure. Mais à peine eut-il pris poſte, que cinq cens mousquetaires choiſis dans l'armée Ducale, vinrent charger un Régiment François poſté à mille pas du centre au bas d'un côteau dans un taillis, où il commençoit à ſe retrancher.

L'attaque ſe fit avec tant de courage que les François furent obligés de plier, & enſuite d'abandonner le taillis. *Quitri* envoia quatre cens arquebuſiers du *Régiment de Chantal*, & de celui de *Saint Cheron*, avec trois Compagnies du *Baron de Saint Remi* pour ſoutenir & pour arrêter les ennemis. *Amedée*, & *Olivarez* de leur côté firent avancer treize cens Arquebuſiers & Mousquetaires, qui pouſſant de nouveau les François, & les *Genevois*, s'emparerent du taillis, & du retranchement. *Sonas* & le *Marquis de Treffort* ſurvinrent avec la Cavalerie, & entrant dans la plaine, il ſem-

bloit

bloit que la victoire alloit se déclarer pour les gros battaillons ; lorsque le *Baron de Conforgien* voiant cette Cavalerie un peu embaraſſée au paſſage, vint fondre avec le *Régiment de Diesbach* & le reſte de l'armée Suiſſe, & chargea les Ducaux avec tant de bravoure, de conduite & de valeur, que *Sonas* aiant été renverſé & tué avec les plus braves de ſa Troupe, les autres furent mis en fuite, & pourſuivis jusqu'au corps de l'armée d'*Amedée* & d'*Olivarez*, qui étants à couvert d'un foſſé n'avoient pas branlé de la place pendant le combat.

D'un autre côté les *Régimens de Chantal*, & de *Saint Cheron* aiant de nouveau chargé les ennemis, la victoire parut quelquel tems incertaine, mais les Eſpagnols & les Napolitains témoins de la déroute de leur Cavalerie, commencerent à plier & à ſe laiſſer pouſſer jusqu'au gros de leurs Troupes, qui comme on vient de le dire, n'avoient fait aucun mouvement. Le maſſacre fut grand au paſſage du foſſé ; on ſonna enſuite la retraite dans le deux armées, qui demeurerent en préſence jusqu'à la nuit. Celle de *Savoie* décampa la prémiere ; prenant le chemin du *Faucigni* ; & en paſſant à *Boringe* elle y rompit les ponts crainte d'être pourſuivie. L'armée victorieuſe ſe retira auſſi à l'ombre de ſes Lauriers, mais elle regreta infiniment un grand nombre de braves Soldats, qui par leur courage intrépide

avoient

avoient contribué à la victoire. Après ces glorieux succès le *Régiment de Diesbach* partit le vint-deux de *Mars*, sous la conduite du *Baron de Conforgien*, pour aller joindre l'armée du Roi commandée par le *Marchal d'Aumont*, qui faisoit la guerre à la Ligue en *Bourgogne*.

Le *Vicomte de Turenne* aiant été envoié en *Allemagne* auprès des Princes Protestans, pour y négotier une levée en faveur d'*Henri IV*, en donna avis à l'Etat de *Berne* par *Jean Jacques de Diesbach*, & par une lettre qu'il écrivit aux *Bernois*. Ce Seigneur en effet amena au Roi onze mille hommes d'infanterie, & cinq cens Reitres. Ces levées furent faites aux dépens de la *Reine d'Angleterre*, & des villes libres d'Allemagne par l'assistance de *George Marquis de Brandebourg*, *de Casimir Prince Palatin*, & de quelques autres Princes.

Les *Bernois* que la même communion avec *Henri IV.* rendoit extrêmement zélés pour le service de ce Prince, députerent *Antoine de Graffenried* & *Jean Jacques de Diesbach* vers les Cantons de *Zurich*, de *Bâle*, & de *Schaffhausen* pour leur représenter, que dans les conjonctures où l'on se trouvoit, il seroit à propos d'imiter les Etats Protestans d'Allemagne en fourniſſant au Roi aux dépens des Cantons un Corps de Troupes pour le terme de trois mois, comme les Princes Allemans venoient de le faire. *Zurich* & *Schaffhausen* y consentirent tres-promptement, mais

Bâle ne fut pas en état d'en faire de même; eu égard à la conteſtation qu'elle avoit avec ſes ſujets à l'occaſion d'un impôt qu'elle prétendoit introduire ſur le vin & ſur la viande.

Comme un contre tems de cette nature pouvoit avoir de fâcheuſes ſuites pour le *Corps Helvétique*, les trois Cantons ne crurent pas qu'il fût de la prudence d'envoier des Troupes au ſervice du Roi, tandis qu'on pourroit ſoi même en avoir beſoin en *Suiſſe*, ſi l'affaire de *Bâle* ne ſe calmoit pas bien tôt. Cependant le *Vicomte de Silleri* aiant eu avis de ce que les *Bernois* avoient entrepris en faveur du Roi ſon maître; en marqua ſa ſatisfaction en public & en particulier à cet Etat, par des expreſſions obligeantes & naturelles aux Sgrs de cette Illuſtre Maiſon, qui dans les différentes Ambaſſades que les Rois de France leur ont confiées auprès du *Corps Helvétique*, ont toûjours eu des égards qui nous rendent infiniment reſpectable la mémoire de leur Miniſtére.

Les troubles de *Bâle* intriguerent extrememment les Cantons. Ceux de *Zurich*, de *Berne*, de *Lucerne*, de *Schweitz*, de *Soleure*, & de *Schaffhauſen* qui en prévoioient les dangereuſes conſéquences, ſe haterent d'envoier leurs Députés dans cette Capitale pour tâcher de rétablir la bonne harmonie entre le Souverain & les ſujets. Ils en vinrent à bout d'une certaine façon, mais cela ne fut pas de durée, parce qu'il reſta un levain d'amertume, qui prouve qu'il

eſt

eſt dangereux dans un pais libre de mettre des impôts ſans une extrême néceſſité d'Etat.

Le *Cardinal Caſtagna* qui avoit ſuccedé à *Sixte V*, ſous le nom d'*Urbain VII*, étant tombé malade d'une fiévre violente le troiſiéme jour de ſon Pontificat, mourut avec beaucoup de tranquillité, treize jours après ſon élection, le 27. de *Septembre*. Le *Cardinal de Crémone* après une infinité de brigues différentes, fut élû Pape le 5. de *Décembre* 1590, ſous le nom de *Grégoire XIV*, & mourut le 15. d'*Octobre* de cette année 1591. Le *Cardinal Santi-Quatro* lui ſucceda, & prit le nom d'*Innocent IX*, mais il ne tint le Saint Siége que pendant deux mois, une fiévre l'aiant emporté le 30. *Décembre*. Le *Cardinal Aldobrandin* fut mis en ſa place le 30. *Janvier* 1592, & prit le nom de *Clément VIII*.

Il paroit que *Clément* dans les commencemens de ſon Pontificat, n'étoit pas inſtruit des affaires de la *France*, & que perſonne n'étant admis à lui faire entendre la vérité, il ſe laiſſoit ſéduire par les Eſpagnols & les Ligueurs. On lui repréſentoit les choſes d'une façon à le perſuader que la Religion Catholique étoit anéantie en *France*, ſi jamais *Henri de Bourbon* y étoit reconnu pour Roi. On diſoit hautement, *qu'il ne falloit point ſe fier à ſa converſion. Que le Pape devoit détacher les Catholiques de ſon parti, ou les excommunier tous avec lui, s'ils perſévéroient dans leur obéiſſance.*

Cette fauſſe idée lui fit adreſſer un Bref en forme de Bulle au *Cardinal de Plaiſance* ſon Légat, dans lequel, après avoir rappellé en peu de mots l'état où étoit le Roiaume de France, lors qu'il ſe trouvoit dans ſa ſplendeur, il dit : *qu'il falloit s'y appliquer à élire un Roi qui fût vraiement pénétré de la vérité de la Religion Catholique, & à qui on feroit faire ſerment de la défendre. Qu'un Prince qui ruinoit la Foi Catholique, qui fomentoit l'héreſie, & ne travailloit qu'à exciter le trouble & la diviſion, n'étoit pas digne d'occuper le Trône.*

Malgré ces ſentimens du Pape que *Henri IV.* ne pouvoit ignorer, ce Prince n'oublia rien pour ſe réconcilier avec ſa Sainteté. Il emploia pour ce ſujet le *Sénat de Véniſe*, & le *Grand Duc de Toscane.* Il envoia même auprès de *Clément VIII.* le *Marquis de Piſani*, au nom de la Nobleſſe Catholique, & le *Cardinal de Gondi ;* dont la prudence & la droiture étoient connuës, affin de travailler à la Paix, & de ménager ſa réconciliation avec le Saint Siége. Mais le Pape étoit encore alors ſi préoccupé des diſcours que les Ligueurs & les Eſpagnols lui avoient tenus, que ſous prétexte de prendre du tems pour examiner ſi la converſion du Roi étoit ſincére, il écrivit à ſon Légat en *France*, *Philippe de Séga*, *Cardinal & Evêque de Plaiſance*, d'avertir de ſa part le *Cardinal de Gondi*, que *Henri IV.* avoit reſolu d'envoier à *Rome* avec le *Marquis de*

Piſani

Piſani pour radoucir le Pape, de ne point partir.

Les choſes en étoient là pendant que le Roi continuoit toûjours le Siége de *Rouën*. Ce Prince ne fut pas heureux dans cette expédition, & il y ſouffrit des pertes conſidérables. Les Troupes de la Ligue faiſoient en tout plus de ſix mille chevaux, & quinze mille hommes d'infanterie. Le Roi aiant appris qu'elles marchoient à lui, il leur épargna la moitié du chemin, en allant à leur rencontre avec trois mille chevaux; & leur enleva d'abord en arrivant le quartier du *Duc de Guiſe*, qui étoit à l'avant-garde près d'*Abbeville*. Il leur tint tête pendant trois ſemaines, occupant tantôt un poſte, tantôt un autre. Mais il manqua d'être enveloppé dans une action qui ſe paſſa à *Aumale* en voulant garder un défilé; Il y fut même bleſſé d'un coup de piſtolet. Ce Prince eut béſoin de ſa préſence d'eſprit, de ſon courage, & de la nuit qui ſurvint, pour ſe tirer de ce danger, le plus grand, où il ſe ſoit trouvé pendant ſa vie. Mais il fut blamé de s'être engagé dans ce péril comme un ſimple officier, il fut cependant loüé de s'en être tire en grand Capitaine.

Ceux de *Rouën* profiterent de l'abſence du Roi qui avoit emmené ſa meilleure cavallerie. *Villars*, qui y commandoit, fit le vint-ſixiéme de *Février* à huit heures du matin une vigoureuſe ſortie de plus de deux mille hom-

mes du côté du *Fort de Sainte Catherine.* Il renverſa tout ce qu'il rencontra, nettoia la tranchée, brula les tentes & les barraques, ruina les travaux, mit le feu aux poudres, & emmena cinq piéces de canon après avoir encloüé les autres. *Villars* demeura maitre de ce quartier jusqu'à l'arrivée du *Maréchal de Biron*, qui aiant appris la défaite des aſſiégeans, accourut de *Demetal*, où étoit ſon quartier, avec toute la Nobleſſe, les Suiſſes, & les Lands Knechts. *Biron* chargea à ſon tour les ennemis avec ces nouvelles Troupes; mais leur cavalerie tint ferme pour favoriſer la retraite à l'infanterie qui rentra dans la ville en bon ordre, enſuite elle fit la ſienne en très-bon ordre auſſi. Le Maréchal y fut bleſſé d'un coup de mousquet à la cuiſſe. Cinq cens hommes des Troupes du Roi reſterent ſur la place il y eut deux fois autant de bleſſée, & les aſſiégés firent encore cent priſonniers, la plûpart officiers de diſtinction.

Tant de malheurs obligerent *Henri IV.* à lever le ſiége & à ſe retirer au *Pont de l'Arche.* Peu après il reprit *Caudebec*, dont ſes ennemis s'étoient emparés, & paſſant enſuite en *Picardie*, & de là en *Champagne*, il aſſiégea, & prit *Epernai* qu'on avoit livré aux Ligueurs. D'un autre côté les *Ducs de Lesdiguieres*, & d'*Epernon* occuperent tellement le *Duc de Savoie* en *Piémont*, & en *Provence*, que ce Prince ne put rien entreprendre contre *Genéve* : Les

Suiſſes

Suisses à leur tour eurent assez à faire à l'occasion de la mort du *Comte de Manderscheid, Evêque de Strasbourg*, arrivée à *Saverne* le 2. de *Mai*. On disputa d'abord sur le lieu où se feroit l'élection de son Successeur. Les Protestans vouloient que ce fût à *Strasbourg*, & les *Catholiques* à *Saverne*. Comme cette dispute s'échauffoit, l'Empereur écrivit, *qu'il envoieroit des commissaires pour prendre soin de l'Evêché, & manda au Sénat de ne point soutenir les Chanoines, qui troubloient la Paix*. Mais cet ordre n'empêcha pas les Protestans qui étoient les plus forts, de s'assembler le 30. de *Mai*, & de procéder à l'élection, après avoir fait sçavoir leur résolution aux Catholiques. Le Docteur *Jean Pappus* fit d'abord un discours pour exhorter les Chanoines à choisir un sujet *qui fût attâché à la saine doctrine continuë dans la Sainte écriture, les trois premiers simboles & les quatre Conciles généraux; conformément à la Confession d'Ausgbourg, & parcourut toutes les qualités que l'Apôtre Saint Paul écrivant à son disciple Timothée, demande dans un Evêque*. Aprés ce discours, & les prieres ordinaires suivant l'usage des Protestans, on fit l'élection, & le choix tomba sur *Jean George de Brandenbourg*, jeune Prince âgé de quinze ans. Le Nouvel élû prit possession par procureur, & écrivit à tous les Gouverneurs, & Magistrats des lieux dépendans de l'Evêché, pour leur ordonner de lui obéir comme à leur Eyêque.

Les Chanoines Catholiques, qui étoient à *Saverne*, ne voiant point arriver les Commiſſaires que l'Empereur avoit promis d'envoier, firent de leur côté une autre élection le 9. de *Juin*, & nommerent *Charles Cardinal de Lorraine*, qui depuis long-tems ſouhaitoit cet Evêché. Il l'accepta avec joie, & étant venu pour en prendre poſſeſſion. il demanda reſtitution des Châteaux, dont le Sénat s'étoit déja emparé au nom de *Jean George de Brandenbourg*, & menaça de s'en faire rendre raiſon par les armes. En effet, ſur le refus du Sénat, le Cardinal aſſembla une armée de dix mille hommes, & l'on en vint pluſieurs fois aux mains ſans rien décider.

Les *Strasbourgeois* dans le moment qu'ils virent la double élection, prévoiant qu'elle cauſeroit des broüilleries dans le Diocéſe, envoierent une Députation aux deux Cantons de *Zurich* & de *Berne*, pour demander une levée de trois mille hommes, qu'on leur accorda non pas ſous la qualité de Troupes auxiliaires, mais de Troupes Capitulées en faveur d'un Prince étranger, qui vouloit par leur moien ſoutenir ſes prétentions & en même tems ſon élection. *Beat Jacques de Bonſtetten* en fut nommé le Colonel. Il avoit ſur lui *Jean Rodolphe Tillier*, *Jean Jacques de Diesbach*, *Rodolphe d'Erlach* & *Jean Dachselhoffer*. Ce furent ces Troupes qui combattirent celles du *Cardinal*, & qui avoient déja pris les

châteaux

châteaux dont cette Eminence demandoit la reſtitution.

L'*Archiduc d'Autriche* & l'*Evêque de Conſtance*, qui prenoient interêt dans cette conteſtation, envoierent une Ambaſſade auprés des Cantons à la Diette de la *Saint Jean* à *Badn*. Sçavoir *Jean Jacques Sigelman Docteur és droits & Cor-Regent de la Régence d'Enſisheim, Jean Loüis de Heidec, Avoier de Waltzhut, Loüis Eck, Ballif de Rheinfelden, Hartman de Halweil Commandeur de Pücken, Chriſtophe Thun de Neubourg, Commandeur de Fribourg en Brisgau*, tous deux Chevaliers de l'ordre *Teutonique*. Ces Députés après avoir rapporté le ſujet qui avoit mis les armes à la main aux deux Candidats, repréſenterent à la Diette, que des perſonnes pacifiques aimant la tranquillité & le bon ordre, avoient engagé le *Cardinal de Lorraine* à leur promettre par un écrit autentique, qu'il retireroit ſes Troupes pourvû que le *Prince de Brandenbourg* voulût de ſon côté en faire de même. Que leurs inſtantes prieres étoient donc *que le Corps Helvétique envoiât une Ambaſſade pour traiter avec le Marquis de Brandebourg, avec ſes partiſans & avec la ville de Strasbourg, affin de prévenir une guerre ruineuſe en acquieſçant aux proviſions Impériales, à l'adminiſtration de l'Evêché par l'Archiduc Ferdinand, en attendant tranquillement & en repos ce qu'il plairoit à ſa Majeſté Impériale d'ordonner à ce ſujet. Que ſi contre leur eſpérance les Can-*

sons ne vouloient pas leur accorder une Députation, ils les prioient au moins de ne pas permettre à leurs Troupes de commettre aucunes hostilités dans la haute Alsace, dans le Brisgau, dans les Balliages d'Entenheim, & d'Oberkirch apartenant au haut Châpitre, ni dans les Balliages autrichiens de Hagenau, Ortnau, & Hochfelden, ainsi que l'avoit aussi promis le Cardinal de Lorraine.

Il se plaignirent en même-tems de la levée des trois mille hommes de *Zurich* & de *Berne*, en disant *que ce n'étoit pas là un moien de pacification, mais plûtôt une occasion d'allumer une cruelle guerre dans l'Alsace*; cette plainte indisposa les Députés des deux Cantons. Ils soûtinrent *que leurs Souverains Seigneurs & superieurs n'avoient rien fait en accordant cette levée au Prince de Brandebourg, que ce qu'ils étoient en état & en pouvoir de faire. Qu'ils n'ignoroient pas, que le Cardinal de Lorraine avoit promis de retirer ses Troupes, mais qu'ils sçavoient aussi que malgré cette promesse, il avoit brulé & pillé le pais de leurs alliés de Strasbourg, qu'ainsi ils auroient eu mauvaise grace de refuser du secours à une ville avec laquelle ils étoient si étroitement confederés. Que cependant ils ordonneroient à leurs Capitaines de garder une bonne discipline militaire, de paier exactement les vivres qu'on leur fourniroit dans leur passage, & de conserver autant qu'il seroit possible les biens de la terre. Que d'ailleurs ils étoient persuadés que cette levée seroit plûtôt profitable que nuisible pour les pais Autrichiens*

&

& la ville de Strasbourg même, ſi elle pouvoit empêcher les Puiſſances étrangeres de ſe mêler de cette conteſtation; enfin ajoûterent les Députés de Zurich & de Berne; Nous ſommes aſſûrés que nos maîtres ne s'oppoſeront pas à la Paix, encore moins à une Députation, ſi l'on croit que par cette voie on puiſſe tranquilliſer les affaires, en rendant juſtice à celui des deux Prétendans, qui ſe trouvera le mieux fondé

Pompée de la Croix Miniſtre d'Eſpagne qui étoit auſſi venu à la Diette, parla fort longtems en faveur du *Cardinal de Lorraine*, en faiſant comprendre que la ville de *Strasbourg* auſſi bien que le *Prince de Brandenbourg* eſperant ſur le ſecours du *Bearnois*, (ainſi appelloit-il le Roi de France) il étoit naturel de croire que la Sainte Ligue ſe déclarant pour le Cardinal, dont l'election étoit la ſeule canonique, diſoit-il, le Théatre de la guerre ſeroit infailliblement porté dans l'*Alſace*, & par conſéquent aux frontiéres de la *Suiſſe*.

Envain les Ambaſſadeurs de l'Empereur & des Cantons propoſerent-ils des accommodemens; ſa Majeſté Impériale, qui voioit que tous ces mouvemens n'aboutiſſoient à rien, interpoſa enfin ſon autorité, en envoiant un Héraut à *Strasbourg*, & ordonnant au Chapitre & au Sénat de quitter les armes, & de remettre le jugement de leur différend avec le *Cardinal de Lorraine*, entre les mains des Commiſſaires qui ſeroient nommés à cet effet. Les

deux

deux Cantons de *Zurich* & de *Berne* de leur côte, à la ſollicitation des autres ordonnerent à *Jean Jacques de Diesbach* qui avoit pris le commandement de leurs Troupes, à cauſe de la maladie de *Jean Béat de Bonſtetten*, de les ramener en *Suiſſe*. Les Commiſſaires au nombre de ſix, réglerent l'année ſuivante le gouvernement du Diocéſe, avec défenſe de rien innover; renvoiant le jugement définitif à la déciſion de ſa Majeſté Impériale; mais cette affaire ne fut entierement terminée qu'en 1604.

FIN

Du neuviéme Tome.

TABLE DES MATIE'RES *TOME IX.*

A.

ADrets [leBaron des] *demandent du ſecours aux Bernois.* 203. *ſon caractére.* 204.

Affri [Loüis d'] *commande les* 400. *hommes envoyés à Lion.* 250.

Albe [le Duc d'] *conduit des Troupes en Flandre, ce qui cauſe des inquiétudes aux Bernois & Fribourgeois,* 262.

Alt [Antoine d'] *nommé Evêque de Lauſanne par le Duc de Savoie.* 369.

Alliance *entre Henri II. & onze Cantons de la Suiſſe, Zurich & Berne n'y ayant pas voulu entrer.* 4. *Mais les Ligues Griſes y prenent part.* 6. *de* 1564. 234. *entre le Duc de Savoie III. & les Suiſſes.* 384. *& cinq Cantons Catholiques.* 342. *entre Henri*

Ambaſſadeurs *Suiſſes envoyés à Paris & leur negotiation.* 322.

Amitié *entre Berne & Genéve alterée & pourquoi* 131. *cimentée par les Cantons.* 132.

Anguiſole

Angoiſole [le Comte d'] *juſtifie la marche des Troupes Eſpagnoles auprés des Cantons de Berne, & de Fribourg.* 266.

Arguolets *eſpece de chevaux Légers.* 519.

Arregger [Laurent d'] *leve un Regiment pour le Service d'Henri III.* 509. *bat le Comte de Martinengue.* 519. *n'étoit alors pas Avoier de Soleure.* 520. *Maiſon d'Arregger.* 521.

Articles *en faveur des Huguenots dans l'Edit de* 1562. 197.

Autriſche [la Maiſon d'] *ſeparée en Allemande & Eſpagnole.* 135.

Avoiers [les deux] *de Fribourg choiſis pour Arbitres entre le Duc de Savoie & les Bernois.* 384.

B.

Bâle *en conteſtation avec ſes ſujets.* 562.

Barri, *famille à Bâle prétend deſcendre de celle de la Renaudie.* 173.

Baſſefontaine *exalte aux Suiſſes la valeur de leurs Troupes.* 91.

Bataille *de Renti.* 81. *dans la Mirandole.* 90. *de Saint Quentin.* 125. *de Gravelinnes.* 133. *de Dreux.* 208. *de Saint Denis.* 256. *& Suiv. de Jarnac* 280. *de Moncontour.* 184. *de Contras & de d'Auneau.* 469. *d'Arques* 545. *D'Yvri.* 547. *de Monthoux.* 556. *& Suiv.*

Bellievre *empeche les Cantons d'envoyer une Députation au Roi.* 252. *forme des oppoſitions contre la demande de Bourjac.* 273. *ſon admiration*

ſur la conduite des Suiſſes. 278. *juſtifie auprès des Suiſſes le maſſacre de la St. Barthélemi.* 306. 310. *porte ſes plaintes à Berne.* 326.

Bernois [les] *n'envoyerent pas leurs Députés à la Diette, où il fut queſtion de repondre à l'invitation que le Pape fit aux Suiſſes d'envoyer des Ambaſſadeurs au Concile.* 15. *font arreter deux Officiers Suiſſes pour avoir engagé quelques hommes pour la France dans leur Canton.* 332. *leur conteſtation avec le Duc de Savoye au ſujet du Pais de Vaud.* 147 & *Suiv. leur conduite prudente à l'égard du Prince de Condé & des Baron des Adrets.* 202. & *Suiv. à l'égard de l'Ambaſſadeur de France.* 206. *ne veüilent pas entrer dans l'Alliance de* 1564. 256. *conſultent leurs Balliages à ce ſujet.* 239. *leur negociation avec les Fribourgeois.* 262. & *Suiv. refuſent de prêter de l'argent au Duc de Savoie & au Prince d'Orange.* 276. *laiſſent partir treize Drapeaux au ſecours du Prince de Condé.* 325. & *Suiv. renouvellent l'Alliance avec les Valaiſans.* 333. *renouvellent la Combourgeoſie avec Soleure.* 342. *s'inquietent de l'aproche de la Reine de France vers leurs frontieres.* 350 *leur inquiétude au ſujet du Nonce.* 365. *au ſujet du Duc de Savoie.* 373. & *Suiv. engagent les Zuriquois dans l'Alliance avec Genéve.* 407. *leurs ſages précautions contre le Duc de Savoye.* 444. & *Suiv. contre les Troupes reformées en France.* 575. *conſentent que Sanci conduiſe les Troupes au Roi & pourquoi.* 524.

ſe mettent en état de reſiſter au Duc de Savoye. 535. *écoutent les propoſitions de ce Prince & pourquoi. ibid. s'en défient.* 536. *propoſent dimiter les Princes Allemans en faveur d'Henri IV. & pourquoi.* 561. *arment en faveur des Strasbourgeois.* 568.

Beze [Theodore de] *va au colloque de Poiſſi.* 187. *ſa profeſſion de Foi.* 190. *la confuſion qu'il en a.* 192. *retourne à Genéve.* 232.

Bienne *en querelle avec l'Evêque de Bâle.* 363.

Biron [le Maréchal de] *empeche que Henri IV. ne paſſe pas en Angleterre.* 544. *ſe fait battre au Siége de Rouën.* 566.

Bonhomme *Nonce Apoſtolique inſulté à Berne.* 361.

Bourbon [la Maiſon de] *ſuccede à celle de Valois à la Couronne de France.* 532.

Bourjac [Felix de] *eſt envoyé à Berne de la part du Prince de Condé.* 273. *eſt obligé de ſe retirer de la Suiſſe* 274.

Brandebourg [Albert Marquis de] *ravage l'Allemagne.* 69. *ſa mort.* 70.

Briſac [le Maréchal de] *s'empare de la vallée d'Oſte.* 93.

Bulle ville. 57.

C

Cantons [les] *de Berne, Fribourg, & Soleure ſe précautionnent contre la Savoye.* 130.

Capitulat *renouvellé avec l'Empereur.* 27. *avec l'Eſpagne.* 468.

Caſtella [de] *famille de Gruieres.* 51.
Charles Borromé [Saint] *s'interreſſe pour la Religion Catholique en Suiſſe.* 358.
Charles Emmanuel Duc de Savoie *recommence à inquiéter les Genevois.* 372. & *Suiv cherche l'appui de la France contre Genéve, mais ne l'obtient pas.* 383. *arme en faveur des Guiſes.* 445. & *Suiv. forme une conſpiration ſur Lauſanne.* 490. *ſa politique avec les Suiſſes.* 500. *continue la guerre contre les Genevois, & ſes Opérations.* 537. & *Suiv. veut amuſer les Bernois.* 535. *ne veut pas entrer dans le Traité de Saint Maurice & pourquoi.* 551.
Charles Duc de Savoye, *ſa mort.* 70. *ſon Caractére.* 71.
Charles V. *marque aux Suiſſes ſon reſſentiment au ſujet de l'Alliance qu'ils firent avec la France.* 8. *preſſe le Pape de retablir le Concile à Trente.* 13. *cherche à faire la Paix avec les Princes Proteſtans.* 38. *ſe ſauve d'Inſprug.* 39. *Suitte de cette guerre.* 57 *où il eſt obligé de lever le ſiége de Metz.* 62. *ſe fait battre à Renti.* 82. *ſon abdication à ſes Royaumes & à l'Empire.* 106. & *Suiv. ſon repentir.* 116. *ſa retraite.* 117. *ſa mort.* 135. *ſon portrait.* 136.
Charles IX. Roi de France. 161. *dans quelle époque il ſucceda à François II.* 173. *Aſſemble les Etats generaux.* 174. *leve ſix mille Suiſſes Catholiques.* 201. *envoit le Chancelier de l'Hôpital aux Rebelles* 253. *ſa converſation avec le Cardinal Alexandrin au ſujet des craintes du*

Pape sur la protection que ce Prince paroissoit accorder aux Huguenots. 296. *sa mort.* 318. *Henri III. lui succede.* 320.

Charles X *proclamé Roi de France.* 540.

Chatillons [les] *sont aussi de la conjuration d'Amboise.* 169.

Clement [Jacques] *moine Dominiquain tue Henri III. Roi de France.* 526. *& Suiv.*

Cléri [Pierre de] *commande les Fribourgeois en Italie.* 121. *& pour la Flandres.* 132. *succede à Frölich.* 234.

Cluse [le Fort de] *assiégé par les Suisses, qui y echoüent.* 517.

Colligni [les Enfans de l'Amiral de] *se retirent à Berne.* 307.

Colloque *de Poissi.* 184. *& Suiv.*

Condé [le Prince de] *est le chef de cette conspiration.* 165. *se justifie* 173. *envoit demander du secours aux Bernois.* 202. 203. *est fait prisonnier à la Bataille de Dreux.* 222. *comment il est reçu du Duc de Guise* 229. *attaque le Roi dans sa marche.* 248. *envoit vers les Cantons Protestans.* 252. *bloque Paris.* 254. *est embarrassé des propositions de la Reine.* 256 *est tué à la bataille de Jarnac.* 282. *son caractere.* 283. *ce qu'il dit au Roi occasion des Suisses.* 442.

Conspiration *d'Amboise à quel sujet.* 161. *& Suiv. soupçonnée d'avoir été concuë à Genéve.* 165. *son plan.* 166. *comment & par qui elle fut découverte.* 167.

Critique *sur l'Auteur, & sa réponse.* 119.

Desordres

D.

Desordres *à la Cour d'Amboise.* 161. *& Suivi en Dauphiné & ailleurs.* 174. *leur continuation dans la France:* 195. *dans les Grisons:* 240.

Diette de Baden *où les Suisses recoivent les assurances, que l'Empereur ne veut pas se mêler du Prince de Piémont.* 1. *& où le Ministre de ce Prince les assurent que la Chambre de Spire ne les incommodera plus.* 3. *où l'on répondit à l'invitation que le Pape fit aux Suisses d'envoyer leurs Ambassadeurs au Concile de Trente.* 15. *où les Suisses rentrent en eux-mêmes.* 46. *où l'Empereur exhorte les Suisses de s'opposer à l'irruption des François dans l'Autriche antérieure.* 76. *de Franckfort, où Ferdinand fut élu Roi des Romains.* 134 *de Baden, où le Pape fit de nouveau la proposition aux Suisses d'envoyer au Concile de Trente; les Réformés la refusent, les Catholiques l'agréent.* 176. *de Baden, où le nouveau Ambassadeur de France se presenta.* 230. *de Baden, où l'on prend des mésures pour calmer les troubles des Grisons.* 241. *& où l'on refuse de comprendre le Milanois dans l'union hereditaire.* 242. *de Baden, où est expliqué le sens du Fidele égard.* 274. *de Zurich où l'on pri les mesures contre la violence du Duc des Deux Ponts.* 276. *de Baden où les Genevois furent refusés pour alliés.* 289. *& où on régle les monoyes.* 294. *d'Arau où les Prin-*

des Proteſtans portent plainte du maſſacre de la St. Barthélemi. 306. *de Baden où il y eu une explication entre les Cantons.* 308. *& ou Maniquet paru au ſujet des Comtes de Tourniel & d'Acci.* 309. *où les Députés du Roi d'Eſpagne ſe plaignent contre le Baron d'Aubonne pour avoir voulu ſurprendre Beſançon.* 329. *d'Ausbourg où les Proteſtans Suiſſes ne voulurent pas envoyer.* 337. *de Baden où les Suiſſes & divers Ambaſſadeurs ſe plaignirent reciproquement de bien des choſes.* 345. *& Suiv. de Baden, où les Cantons Proteſtans ſe plaignent du Nonce Bonhomme.* 359. *de Baden, où les Bernois tenterent de faire comprendre le Pays de Vaud dans l'Alliance Helvétique.* 362. *de Baden où l'on prend des meſures pour raſſurer les Bernois contre le Duc de Savoie.* 379. *de Lucerne, où l'Alliance fut renvoyée aux Müllhauſiens de la part des Cantons Catholiques.* 451. *de Baden, où les difficultés avec la Savoye ſont amplement traillées.* 495. *Diette de Soleure, où l'on accorda trois Regimens à la France.* 508. *de Baden où l'on decrete d'envoyer une Ambaſſade au Roi de France & ſon effet.* 538.

Diesbach [Chriſtophe de] *leve huit Drapeaux dans le Canton de Berne pour la cauſe des Proteſtans de France, & ce qui en arrive.* 205. *& Suiv. Jean Jacques envoyé au Roi à double emploi.* 444. *Imbert leve un Regiment pour la France.* 516. *tue le Comte de Toledo. ibid. ſe comporte bien à la bataille de Monthoux.* 560.

Diſſer-

Diſſertation *ſur le guldene Bund entre les Cantons Catholiques.* 425. & *ſuiv. ſur le Chant X. de l'Henriade de Voltaire.* 502.

E.

Ecoſſe [la Reine d'] *eſt éconduite de ſes prétentions ſur le Comté de Neufchâtel.* 68.
Edoüard Roi d'Angleterre *envoit un Miniſtre à Berne.* 10. *ſa mort.* 71.
Eliſabeth [la Reine] *écrit aux Cantons en faveur de la ville de Genéve.* 391.
Emmanuel Philibert Duc de Savoye *donne dans le piége.* 79. *veut ſurprendre Lion.* 129. *ſes belles actions en Flandres.* 134. *donne avis de ſon mariage aux deux Cantons de Fribourg & de Berne.* 140. *ſes négotiations avec les Cantons de Berne & Fribourg.* 147. & *ſuiv. ſon Traité avec Berne & Genéve.* 285. & *ſuiv. envoit à Baden pour faire une nouvelle Alliance avec le Corps Helvétique, qui n'eſt pas goutée.* 288. *accommode les affaires de Valuces.* 351. *établit la Compagnie des cent Suiſſes.* 353. *ſa mort.* 354.
Empereur [l'] *ſe mêle de la conteſtation des Strasbourgeois.* 667 & *ſuiv.*
Erlach [Louis d'] *leve un Regiment pour la France.* 509.
Eſtavaier *ville.* 52.
Etat *de la France au commencement du Regne de Charles IX.* 180. *ſous celui d'Henri III. en* 1588. 477.

F.

Fininger [Mathias & Jacques] *ſont cauſe des troubles de la ville de Mülhauſen.* 449.

Francois II. Roi de France. 143. *& d'Ecoſſe, ſa mort, & ſon projet en faveur de la vraie Religion.* 145. *ſon Edit en faveur des Réformés.* 170.

Fribourg; *revolution au ſujet de la nomination des* Bannerets. 106. *ce que les Archives de cette ville raportent au ſujet de la demande du Duc de* Savoye. 140. *leur conteſtation avec le Duc de Savoie au ſujet du Pays de Vaud.* 147. *& Suiv. donne leur contingent à Charles IX.* 202. *l'Alliance de* 1564. *ſe fait dans cette ville.* 234. *envoyent quatre mille hommes au ſecours de Charles IX.* 249. *&* 400. *à Lion.* 250. *leur negotiation avec les* Bernois. 262. *& Suiv. avec le Duc de* Savoye. 268. *envoyent* 26. *Drapeaux en France.* 284. *refuſent la Réſidence à l'Evêque de Lauſanne.* 366. *ſont Arbitres entre les Cantons au ſujet du Calendrier grégorien.* 404.

Frölich [Guillaume] *commande les Troupes Suiſſes ſous le Duc d'Elbeuf.* 121. *a le commandement des ſix mille Suiſſes qui allerent au ſecours de Charles IX.* 202. *ſa mort.* 234.

Fugger; *origine de la fortune de cette maiſon.* 9.

G.

Galati [le Colonel] *ſauve Henri III. de Paris,* 484. *repouſſe le Comte d'Egmont,* 546.

Garmi-

Garmiswil [Jean de] *comande en ſecond les Fribourgeois en Flandres.* 122.

Genéve *tante de ſe faire comprendre dans la Confédération Helvetique.* 132. *eſt refuſée à la Diette de* Baden *pour Alliée des Suiſſes.* 289. *manque l'Alliance avec Fribourg & Soleure par ſa faute.* 313. *& Suiv. ſont inquiétés par le Duc de Savoie.* 372. *& Suiv.* 389. 406. 445. *ſa guerre avec le Duc de Savoye.* 500. *& Suiv. profite de ſon abſence, & prend le fort de Saint Maurice.* 537. *ſe remettent en Campagne & leur progrés.* 549. *& Suiv.*

Glaris *déſordres dans ce Canton pourquoi.* 174. *calmés.* 175. 195. 232. *propoſe le renouvellement des Traités Helvétiques.* 309.

Gregoire XIII. *élu Pape à la mort de Pie V.* 298.

Griſons [les] *ſont en conteſtation entr'eux.* 311. 413.

Gruieres [le Comte de] *met ordre à ſes affaires.* 47 *ſon décret.* 49. *ſa mort* 50. *ſon portrait.* 51. *poſition de la ville.* 52. *les familles de cette ville,* 51. *en eſt encore queſtion en* 1569. 285.

Guerre *entre les Princes Proteſtans d'Allemagne & l'Empereur.* 27. *en Italie* 85. *en Piémont,* 120. *de France.* 246. 251. 271. 307. 417.

Guichenon *raporte contre les Abſcheids que l'Empereur envoya un Héraut aux* Bernois, *Fribourgeois, & à la Répub'ique de Valais pour les ſommer de reſtituer le Pais de Vaud.* 2.

Guiſe [le Duc de] *ſa généroſité à l'égard des malades Imperiaux.* 62. *c'eſt à leur occaſion que la conjuration d'Amboiſe fut faite.* 163. & *Suiv. eſt cauſe du maſſacre de vaſſi.* 199. & *Suiv. entre dans Paris triomphant.* 202. *comment il reçoit le Prince de Condé.* 229. *ſa mort,* 231. *mort du Duc & du Cardinal de Guiſe,* 486. 489.

Guldene Bund, *entre les Cantons Catholiques,* 425.

H.

Harlai [Nicolas de] *Seigneur de Sanci Ambaſſadeur du Roi en Suiſſe occupe le Duc de Savoye par les Suiſſes, & comment.* 500. *engage pour cet effet les bijoux de la couronne.* 501. *ſa négotiation avec Berne & Geneve.* 505, & *Suiv.* 515. *conduit les dix mille Suiſſes devant Paris.* 522.

Hartmanis [Hartman de] *leve un Regiment pour la France,* 509.

Heid [Jean de] *comande les* 4000. *hõmes que les Fribourgeois envoyerent au ſecours de Charles IX.* 251. *& les vint-ſix Drapeaux qui furent aux batailles de Jarnac, & de Montcontour & au ſiége de la Rochelle.* 284.

Henri II. *favoriſe les Princes Proteſtans contre l'Empereur.* 27. *agit en Lorraine.* 40. *reçoit favorablement les Ambaſſadeurs des Suiſſes.* 44. 46. *ſes conquêtes en Lorraine* 63. *fait la guerre en Flandres.* 77. *refuſe aux Cantons Proteſtans la demande qu'ils lui firent en faveur*

des

des Vaudois. 137. *réponſe que ce Prince fit à leurs Ambaſſadeurs.* 178. *acomplit le quatriéme article de la paix de Château Cambreſis.* 139. *ſe prepare à célebrer les noces de ſes deux filles.* 140. *ordonne un Tournoi.* 141. *y eſt tué.* 142. *ſon Portrait & ſa poſtérité.* 143. *François II. ſon fils lui ſuccéde. ibid.*

Henri III. *ſuccede à Charles IX. Il commence mal ſon régne.* 320. *ſa façon de vivre biſarre.* 321. *leve ſix mille Suiſſes.* 336. *avec le ſecours de ſes amis.* 337. *inſtitue l'ordre du Saint Eſprit.* 358. *refuſe ſon conſentement au Duc de Savoie pour aſſiéger Genéve & pourquoi.* 383. *fait Alliance avec les Suiſſes.* 384. *eſt obligé de ſortir de Paris.* 484. *ſe confie à Sanci ſon Ambaſſadeur en Suiſſe.* 501. *inveſtit Paris.* 526. *ſa mort tragique par le Moine Clement. ibid. & Suiv. déclare le Roi de Navarre ſon Succeſſeur.* 531.

Henri IV. *Succeſſeur d'Henri III. ſon état à l'avénement à la Couronne.* 543. *ſes opérations militaires. ibid. & Suiv. veut ſe ſauver en Angleterre.* 544. *gagne les batailles d'Arques & d'Yvri.* 545. *& Suiv. veut ſurprendre Paris, mais manque ſon entrepriſe.* 555. *n'oublie rien pour ſe reconcilier avec le Pape.* 564. *il ne réuſit pas au Siége de Rouën.* 565. *il y eſt bleſſé. ibid. prend Eſpernai.* 566.

Hérétiques *exécutés à Lion & à Genéve.* 72. 73.

Hiſtoriens *ce qu'ils diſent de la valeur des Suiſſes à la bataille de Dreux.* 226.

I.

Indiſpoſition *entre les deux villes de* Berne *&* Fribourg. 179. *apaiſée.* 180

Inquietudes *cauſées en Suiſſe au ſujet de l'armement & de la marche des Troupes de Savoye.* 442. *& Suiv.*

Inſtrument *de la paix entre l'Empereur & les Suiſſes au ſujet de la Turgovie.* 97.

Introduction *du Calendrier Gregorien.* 393, *& Suiv. n'eſt pas reçuë par les Proteſtans.* 400. *eſt reçuë par ſept Cantons Suiſſes Catholiques,* 402.

Jules III. *ſuccede à Paul III. dans le Pontificat, & fait intimer ſon élection aux Suiſſes* 12. *ſe plaint de leur peu d'attention à ſon égard, & les invite neanmoins à envoyer les Ambaſſadeurs au Concile de Trente.* 15. *ſa mort* 91. *Marcel II. lui ſuccéde.*

L.

Landammans [les] *Tchudi & Thoring propoſe de renouveller la Confédération Helvétique ; mais ne reuiſſent pas.* 137.

Landron [les habitans du] *prenent les armes pour empêcher leur Souverain de continuer l'exercice de la Religion Proteſtante.* 194

Lauffer, *ſon imagination au ſujet de la prétendue ruine de la Reformation.* 414. *paroit chercher à ſemer la zizanie dans les Cantons.* 425. *ſa reflexion ſur le capitulat.* 468. *accuſe le Roi de*

Navarre

Navarre du mauvais ſucces de la levée proteſtante. 474

Laulanne, *diſſertation ſur la nomination de ſon Evêché.* 366. & *Suiv. Conſpiration manqué dans cette ville.* 489. & *Suiv.*

Lettre *de la Reine de France au Pape, qui la rend ſuſpecte d'héréſie.* 184. *de Charles IX. aux Suiſſes après la bataille de Dreux.* 226. *Lettre annexe en faveur des Bernois.* 387.

Levée *accordée à la France par les Suiſſes.* 423. *par les Cantons Catholiques.* 470. *elle cauſe de l'ombrage aux Proteſtans.* 471. *ceux-ci en accordent au Roi de Navarre, qui réuſit mal & devient tragique pour les chefs. ibid & Suiv.*

Luſſi (Melchior de) *eſt envoyé au Concile de Trente, ſa reception.* 177. *ſa conteſtation pour le préſéance avec l'Ambaſſadeur du Duc de Ferrare.* 178.

M.

Manderſcheid (le Comte de) *Evêque de Strasbourg, cauſe une grande conteſtation par ſa mort.* 567.

Manifeſte *du Prince Maurice contre Charles V.* 31. *de Henri II. contre l'Empereur.* 33. *du Roi de France.* 130. *d'Henri IV. en faveur d'Henri III.* 524.

Marcel II *Pape* 91. *ſa mort* 92. *Paul IV. lui ſuccéde.*

Marcheferriere *lit aux Députés Suiſſes à la Diette de Baden la proteſtation que le Roi ſon maitre fit au Concile de Trente.* 17.
Maſſacre *des Vaſſi.* 198. *& ſuiv.*
Maximilien II. Empereur. 245. *aſſemble la Diette à Augsbourg. ibid. ſa mort.* 359.
Médicis (Catherine) *déclarée Régente par Charles IX.* 319. *paye les Suiſſes & les autres Troupes.* 320 *s'aproche des frontieres du Pays de Vaud.* 350.
Mesintelligence *entre* Berne *& Fribourg eſt probablement la cauſe que les trois* Balliages *furent rendus au Duc de* Savoye. 271.
Méru (le Comte de) *Colonel général des* Suiſſes. 422.
Miniſtres *Réformés ne veulent pas ſouscrire le formulaire de Foi.* 193.
Montluet *envoyé à* Berne *de la part du Duc d'Alençon.* 349.
Montmorenci (le Connétable de) *prevoit les malheurs qui arriverent du credit que les Guiſes eurent ſur l'Eſprit de* Catherine de *Médicis* 103. *ſe retire de la* Cour. *ibid. ſa Religion & ſon zéle pour ſon ſoutien.* 183. *eſt fait priſonnier à la bataille de Dreux* 219. *eſt conduit à Orleans.* 228. *ramene le Roi à Paris à la tête des* Suiſſe Cath. 248 *gagne la bataille de St. Denis & y eſt tué.* 260.
Mort (la) *d'Henri III cauſe une grande révolution en France.* 539.

Mülenen *Avoier de* Berne *manque de cauſer une révolution en Suiſſe.* 332.

Mülhauſen *cauſe de grands troubles, pourquoi les Cantons Catholiques renoncerent à l'Alliance; la ville eſt priſe par les Cantons Proteſtans.* 449. & *Suiv.*

N.

Navarre (le Roi de) *profite mal de la victoire de Coutras & pourquoi.* 474. *négotiation de Pontarlier inutile entre la Savoye & Genéve.* 553. *comme auſſi celle au ſujet du Comté de Valangin.* 554.

Nemours (le Duc de) *reſte en poſſeſſion du Comté de Neufchâtel.* 68. *renouvelle la Bourgeoiſie avec l'Etat de* Berne. 127. *veut empêcher les Suiſſes d'aller au ſecours de la France.* 521.

Neufchâtel *conteſtation pour la Succeſſion de ce Comté.* 65. 128. *eſt nommé pour le lieu de la conférence entre le Duc de Savoye,* Berne & *Fribourg.* 140. *conteſtation entre les Deux beauxfreres au ſujet du Comté de Valangin.* 290. *ſuite.* 412.

Nocle (de la) *envoyé en Suiſſe de la part du Duc d'Alençon* 329.

O.

Odet (Jean Pierre) *ce qu'il dit dans ſes mémoires au ſujet du Pais de Vaud.* 265.

Ordre *de Saint Etienne inſtitue.* 90.

Orleans

Orleans (Léonor d') *succede à son cousin François au Comté de Neufchâtel.* 26.
Oſtentation *de Calvin dans ſes paroles impies.* 106.

P.

Papes (le mort de trois) *conſecutivement.* 563.
Paix *de Château Cambreſis.* 126 *nommée la Paix fourée.* 261. *entre la Régente & les Princes Proteſtans François.* 335. 339.
Paralelle *entre le Connétable de Montmorenci & le Maréchal de Saxe.* 79. *entre Henri IV. & le Duc de Maienne.* 540.
Paris, *ſes deſordres ſous Henri III.* 481. & Suiv.
Paul III. *ſa mort.* 11. *ce qu'en dit l'Empereur.* 12. *Jules III. lui ſuccede.*
Paul IV. *élu Pape* 92. *s'inſinue auprès des Cantons.* 93.
Pfiffer (le Colonel de) *ramene glorieuſement le Roi à Paris.* 247. *Joſſe eſt à la tête de ſix mille Suiſſes.* 336.
Philippe (le Roi) *agit dans les Pais-Bas contre la France.* 124.
Pie IV. *élu Pape après la mort de Paul IV.* 175. *ſon Bref eſt bien reçu dans la Diette de Baden.* 176.
Pie V. *ſa mort.* 296.
Poltrot *tue le Duc de Guiſe.* 251.
Polus (le Cardinal) *eſt malheureux dans ſa negotiation de paix.* 74.

Praroman (Nicolas de) *commande les Fribourgeois en Flandres.* 122.
Princes (differens) *aſpirent à la Couronne de France* 539. & *Suiv.*
Profeſſions *différentes de Foi des Proteſtans.* 242. & *Suiv.*

Q.

Quitri (Jean de Chaumont Marquis de) *a le commendement des Troupes de Genéve.* 506. *eſt appellé dans le Conſeil.* 510. *commence la guerre contre la Savoye.* 512.

R.

Raze (Jean) *envoyé à Lion pour remplacer Louis d'Affri.* 250.
Reflexions *ſur l'état des Suiſſes en* 1551. 46. *ſur une lettre d'Henri II. au Canton de Berne.* 68. *ſur les promeſſes des Ambaſſadeurs.* 77. *ſur la propoſition que les deux Landammans font de renouveller la confédération Helvétique.* 137. *ſur l'Edit que François II. fit en faveur des Réformés.* 270. *ſur la fermeté des Evêques au Colloque de St. Germain* 193. *ſur le Maréchal de St. André & le Cardinal de Tournon.* 197. *ſur le Traité de Glaris.* 233. *ſur le refus que deux Cantons firent d'entrer dans l'Alliance de* 1564. 238. *ſur les monoyes,* 295. *ſur la demande des Députés du Prince de Condé à la Régente.* 323. *ſur les Troupes Suiſſes indifféremment dans les deux partis en France.* 324.

ſur la négociation des Bernois *au ſujet des* 13. *Drapeaux qu'ils laiſſerent aller en France.* 328. *ſur la* Cour *de* Savoye. 353. *ſur l'inſulte que le Nonce reçu à* Berne. 361. *ſur la querelle que les* Biennois *firent à l'Evêque de* Bâle. 364. *ſur la lettre annexe en faveur des* Bernois. 388. *ſur le premier article du guldene* Bund. 427. 441. *ſur la défaitte du* Comte *de Martinengue.* 520.

Reine (la) *de France, quel motif la fait agir en apparance contre les* Catholiques. 182. *veut dépoüiller les Evêques de leur qualité de juges au* Colloque *de* St. *Germain.* 193. *envoit Lanſac à Rome pour s'excuſer auprès du Pape de l'Edit de* 1562. 198. *elle eſt conſultée ſur la bataille de Dreux & elle en rit.* 214. *diſpoſe le Roi à entrer dans des vûës de Paix, & la raiſon.* 255.

Renaudie *chef de la conjuration d'Amboiſe.* 165. *décele ſon ſecret.* 167. *eſt pendu & enſuite écartelé.* 172.

Romont *ville.* 56.

S.

Salis (Antoine de) *tué à la bataille près de Mirandole.* 90.

Savoye (le Duc de) *preſent l'Etat de* Berne *ſur une Alliance de protection pour la Citée d'Oſte.* 120. *s'entremet en faveur du Marquiſat de Saluces.* 351.

Schafhauſen *inquiete par la levée de deux Regimens dans le Hegau.* 346.

Sileri, Ambaſſadeur du Roi, *remercie les Bernois de leur bonne volonté à l'égard de ſon maître.* 562. *mémoire du Miniſtre de ces Seigneurs agréable en Suiſſe ibid.*

Sixte V. *ce qu'il dit de la mort du Duc & du Cardinal de Guiſe.* 487. 488. *il eſt offenſé de celle du Cardinal.* 499.

Soleure, *ſon Regiment fait merveille contre les Troupes de Savoye.* 520. *familles de ce Canton oubliées dans le premier Tome.* 521.

Strasbourg *en conteſtation pour ſes Evêques.* 568.

Suiſſes (les) *refuſent à Henri II. l'azile qu'il demanda pour de Burtenbach & pourquoi.* 8. *leur réponſe au Pape qui les invita d'envoyer leurs Ambaſſadeurs au Concile de Trente.* 16. 25. *donne des Troupes aux François.* 63. *repreſentent au Miniſtre de France les dangers d'une irruption dans l'Allemagne.* 77. *ſont en perplexité au ſujet de l'entrepriſe des Valaiſans ſur la vallée d'Oſte.* 96. *accordent des levées au Roi.* 132. *envoyent une Ambaſſade à l'Empereur Ferdinand.* 146. *leur valeur retablit l'autorité Royale en France.* 180. *& ne contribuent pas peu au gain des batailles de Dreux.* 208. *& de St. Denis.* 256. *ſe comportent bien aux batailles de Jarnac & de Moncontour auſſi bien qu'au ſiége de la Rochelle.* 284. *ſont maltraités dans les guerres civiles de France.*

308. *envoyent en Grison pour y pacifier les troubles.* 311. *leur réponse à divers Ambassadeurs.* 349. *les sages précautions qu'ils prenent, ne purent pas faire éviter la guerre avec la Savoye & pourquoi.* 478. *mettent bas les armes à la bataille d'Yvri* 548. *leur inquiétude à l'égard de la contestation entre les deux Evêques de Strasbourg.* 167. & Suiv.

T.

Tilman (Bernard) *leve des Troupes pour aller au secours des Reformés en France.* 343.

Tragédie *jouée en France. appellée le jour de Saint Barthelemi.* 298. & Suiv.

Traitté *entre Henri II. & les Princes Protestans d'Allemagne contre Charle. V.* 27. *de Passau avantageux aux Lutheriens.* 57. *au sujet de la Turgovie entre les Cantons y droit ayants en* 1555. & 1751, *achevé* 101. *entre le Duc de Savoye & les Républiques de Berne & de Fribourg au sujet du Pais de Vaud, suivant Guichenon.* 160. *suivant Stetler.* 161. *entre les Glaronois.* 232. *ratification du même Traité du Roi de France & d'Espagne.* 268. *entre le Duc de Savoye, & les Republiques de Berne & de Genéve.* 285. & Suiv. *d'Union entre les Guises, le Pape, & l'Espagne.* 340. *en faveur de Genéve.* 355. *au sujet du Comté de Vallangin.* 356. *entre les Cantons de Zurich, & de Berne & les cinq Catholiques*

au

au ſujet du Calendrier Grégorien. 404. *entre Zurich, Berne, & Genéve.* 408. *entre l'Eſpagne & les Guiſes.* 420. *entre les Ligueurs.* 477 *entre les Bernois & Sunci.* 508. *entre Genéve & Sanci.* 515. *de Saint Maurice entre les Cantons Proteſtans & le Duc de Savoye.* 551.

Tremblement *de terre dans le Balliage de Vevei* 409

Trente (le Concile de) *refuſé en France.* 344. *& en Suiſſe* quo ad mores. 345.

Triumvirat *nouveau.* 184.

Troubles *à Genéve à l'occaſion de Calvin.* 104.

Troupes *Suiſſes battuës près de Grenoble.* 469.

Turenne (le Vicomte de) *négocie des Troupes en Allemagne pour Henri IV.* 561.

U.

Urbain VIII. Pape. *Succéde à Innocent IX.* 563. *eſt prévenu contre Henri IV. ibid. écrit à ce ſujet vivement à ſon Légat en France.* 564.

V.

Valaiſans (les) *veulent ſe rendre maitres de la Vallée d'Oſte & pourquoi.* 94.

Vaud (le Pays de) *comment quelques Cantons ſe ſont engagés en ſon égard.* 388.

Väber (Jean) *diſſuade l'Etat de Berne d'entrer dans l'Alliance de* 1564. 237.

Voltaire *Poete prétend radoucir l'insulte qu'il avoit faite aux Suisses dans son Henriade*, 502. *par le Chant qu'il à fait sur la bataille de Fontenoi.* 504 *attaque les Têtes couronnées, sur tout la Maison d'Autriche*, *ibid.*

W.

Watewille *une branche de cette Maison s'établi en Franche-Comté*, 10. *les Bernois les sondent sur ce qu'ils doivent s'attendre d'eux.* 312.

Wild (Jean) *est detaché avec.* 50. *hommes pour Grenoble*, 250.

Z.

Zimmerman (Josse) *porte la Banniére des Fribourgeois en Italie.* 121.

Zuriquois *demandent aux Cantons Catholiques ce qu'ils doivent esperer d'eux en cas qu'ils fussent molestés pour la Religion ; & leur reponse.* 278.

****

ERRATA.

TOME VIII. page 467. ligne 19. de cette époque lisés, *dés cette époque.*

Page 578 ligne 32. 1448. lisés 1547.
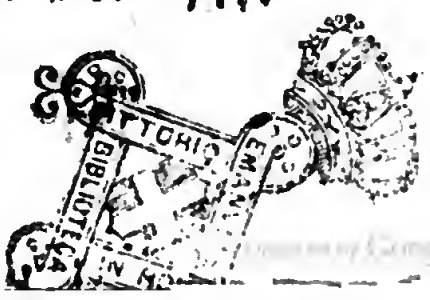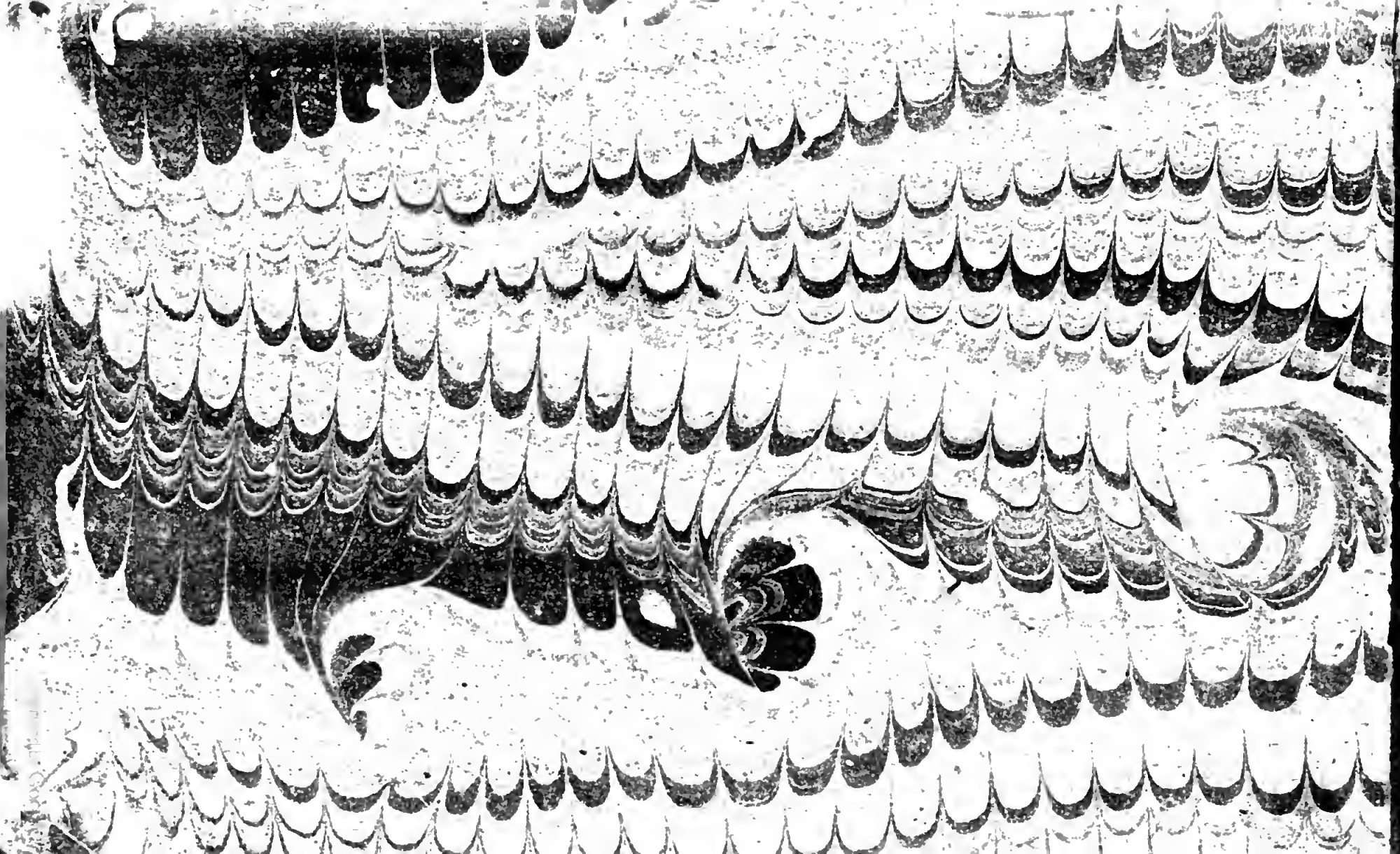
MAG 2014707